

SOMMAIRE

Les politiques de conservation du patrimoine urbain comme outils de gestion du risque sismique. Trois exemples en Italie : Noto, Assise, Gémone.

Introduction générale 6

I. Présentation de la problématique	6
II. Le choix des communes étudiées	10
III. Noto, l'ancienne « ingénieuse »	15
IV. Assise, pôle touristique	22
V. Gémone, la post-moderne	23
VI. Organisation générale de la recherche	24

Première partie

La dégradation du patrimoine urbain dans un contexte de risque sismique 26

Introduction 27

Chapitre 1

La difficile conservation d'un patrimoine urbain dégradé 29

A. L'effondrement des trois cathédrales : symbole et symptôme	31
1. Questionnements autour de l'effondrement de la cathédrale de Noto	33
2. De Noto à Assise et Gémone : l'exemplarité de ces cas spécifiques	43
B. Entre patrimoine urbain et patrimoine monumental : des définitions hésitantes aux pratiques hasardeuses	48
1. La dégradation du patrimoine urbain	48
2. Le « patrimoine » entre définitions ambiguës et délimitations larges	60
3. L'évolution de la théorie de la conservation : du patrimoine monumental au patrimoine urbain	63
4. De la théorie à la pratique : du patrimoine urbain au patrimoine monumental .	69
C. La difficile gestion du patrimoine : l'enchevêtrement des compétences et des réglementations	77
1. Les acteurs du patrimoine urbain : le cadre administratif	79
2. Répartition et conflits de compétences	83
3. Le contexte législatif des politiques de préservation du patrimoine	91
Conclusion	98

Chapitre 2

Les contrastes de la gestion du risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone 100

A. Définition du risque sismique	102
1. Appréhender le risque dans une perspective de gestion du risque	102
2. Le « risque » : une notion complexe	104

3. L'aléa : définition et mesures	107
4. La vulnérabilité, fondement de la gestion du risque	110
B. Similitudes et contrastes de la vulnérabilité de Noto, d'Assise et de Gémone	121
1. Les données des sites	127
2. Histoire sismique de Noto, d'Assise et de Gémone	134
3. Vulnérabilité des centres urbains étudiés	140
C. Principes et organisation de la gestion du risque sismique en milieu urbain	151
1. De la connaissance à la gestion du risque	151
2. La gestion du risque sismique en milieu urbain : le rôle fondamental de la prévention	152
3. Organismes et instruments de la gestion du risque sismique	163
Conclusion	177
Conclusion de la Première Partie	179

Deuxième partie

Les politiques de conservation du patrimoine : des orientations divergentes à un véritable outil de gestion du risque sismique

182

Introduction

183

Chapitre 3

Acteurs sociaux et clivages territoriaux : les conséquences spatiales des différentes politiques de gestion du risque et du patrimoine

185

A. Les politiques patrimoniales et de gestion du risque : de puissants instruments de contrôle du territoire	186
1. Des enjeux politiques déterminants	187
2. Le contraste significatif entre les principes de gestion et leur mise en œuvre . .	200
3. L'exemple des normes parasismiques	202
B. La « culture du risque » : une expression spatiale à la fois profonde et précaire	208
1. La perception du risque et ses implications sur la gestion du risque	209
2. La culture du risque en Italie	212
3. La transformation des territoires	223
Conclusion	230

Chapitre 4

Des politiques coûteuses aux bénéfices incertains : la complexité des enjeux financiers

232

A. La valeur du patrimoine	234
1. Comment mesurer la valeur des monuments ?	234
2. Les coûts de la restauration	241
B. Les coûts élevés de la gestion du risque	247
1. Les coûts des tremblements de terre	247
2. L'analyse coût-bénéfice	251
3. La question du risque acceptable	255
C. La ressource touristique, entre espoirs et réalités	261

1. Une ressource miracle pour les communes étudiées	262
2. Les ambiguïtés des choix de développement touristique	274
Conclusion	284

Chapitre 5

Les politiques patrimoniales entre volonté d'équilibre et besoin d'efficacité : de la dispersion à l'intégration des problématiques territoriales

A. Les politiques patrimoniales en quête de subtils équilibres	288
1. Le choix des priorités	288
2. Conserver à tout prix ? Entre intégrisme de la conservation et reconstitution urbaine	293
3. Entre changement d'aspect et modification de la structure : les principes de la restauration	301
4. Entre conservation et mise en valeur : les effets pervers des politiques patrimoniales	308
5. La « conservation stratégique »	311
B. La progressive mise en œuvre de politiques intégrées et de choix audacieux	312
1. La « gestion intégrée » : une pratique raisonnable et efficace	313
2. Le réemploi des monuments : un véritable outil d'aménagement du territoire	333
3. Conserver et mettre en valeur les ruines pour consolider la culture du risque	346
Conclusion	360

Conclusion de la deuxième partie

Conclusion générale

Références	371
Sources primaires	371
Bibliographie	380

Annexes	404
Annexe I : Méthodologie générale	405
Annexe II : Entretiens	413
Annexe III : Enquêtes	443
Annexe IV : Echelle d'intensité EMS 98	454
Annexe V : Les secousses de 1976 dans le Frioul	455
Annexe VI : Les cérémonies du 30^e anniversaire des séismes du Frioul, en 2006	456

Tables	457

Introduction générale

I. Présentation de la problématique

L'objectif de cette recherche est de tenter de comprendre les orientations des politiques de développement urbain dans le contexte précis de villes patrimoniales soumises à un fort risque sismique, dans trois régions italiennes (Sicile, Ombrie, Frioul). L'aspect patrimonial et le risque sismique semblent indissociables historiquement, culturellement, spatialement. Certes, de très nombreuses villes possèdent un centre patrimonial sans être soumises à un fort risque sismique, et inversement des villes soumises au risque sismique n'ont pas toujours des centres patrimoniaux, notamment parce que ces centres ont pu être détruits par des tremblements de terre. Mais quand les deux éléments coïncident, ils sont intrinsèquement liés. Ainsi, le centre patrimonial de Noto, en Sicile, est le fruit d'une reconstruction intégrale à la suite d'un séisme très destructeur survenu à la fin du dix-septième siècle. D'autres motifs, plus subtils, relient le risque sismique et les constructions patrimoniales ; ils concernent par exemple la permanence des constructions dans le temps, ou encore les actions que les hommes ont mises en place contre le risque sismique en fonction de l'importance qu'ils attachaient aux constructions en question.

La gestion de ces deux éléments de contexte se heurte à plusieurs dilemmes structurels dus précisément à la combinaison de ces deux facteurs. Le principal paradoxe, qui apparaît d'emblée, est la présence d'un patrimoine historique ancien dans un contexte sismique qui détruit fréquemment toute forme de bâti. Si ce bâti ancien n'est pas détruit, il est souvent fragilisé, ce qui augmente le risque. Ce raisonnement simple conduit à une double équivalence également simple – mais très contestable, comme nous le verrons : plus le bâtiment est ancien et plus on souhaite le conserver dans une logique patrimoniale ; plus le bâtiment est ancien et plus le risque est grand ; par conséquent, la logique patrimoniale augmenterait le risque. Sur ces jalons logiques simples se greffent bien entendu tout un ensemble de conséquences souvent en contradiction les unes avec les autres, sur les plans spatial, économique et financier, politique et culturel. Elles conduisent les différents acteurs du développement urbain, population locale, personnel institutionnel local et de niveaux hiérarchiques

supérieurs, à faire de difficiles choix de gestion. Les villes étudiées dans ce travail ont pris, et prennent encore aujourd'hui, des formes urbaines qui dépendent fortement de ces choix de développement, effectués en fonction notamment du contexte de risque sismique et de la volonté de mise en valeur patrimoniale. Ces choix ont des répercussions importantes sur les populations locales, mais aussi sur les options prises par d'autres administrations, dans la mesure où les cas étudiés peuvent être, à bien des niveaux, considérés comme des références (à suivre ou à ne pas suivre).

La méthode choisie pour étudier ces paradoxes urbains est doublement comparative. L'objectif est de croiser les résultats de deux types de comparaison : l'une, spatiale, oppose ou rapproche trois villes différentes, tandis que l'autre, plus verticale, consiste à confronter les solutions théoriques, scientifiques, et la mise en œuvre pratique, dans chacune de ces villes, de ces solutions théoriques. La question du patrimoine urbain soumis à risque sismique constitue-t-elle, à chaque nouvel exemple, un cas particulier, ou bien est-il possible de dégager des solutions pratiques applicables de manière générale, tendant à améliorer la gestion du patrimoine urbain en tenant compte du risque sismique ? Les politiques des communes concernées peuvent-elle répondre à des principes généraux de gestion urbaine ?

Le travail préliminaire a très rapidement montré qu'une étude comparative était nécessaire. Un seul exemple de ville patrimoniale soumise à un fort risque sismique ne suffit pas à comprendre les logiques en jeu. En effet, chaque ville possède une histoire propre et un contexte régional qui sont des facteurs majeurs influençant les orientations des politiques urbaines. Il convient de montrer quelle est la part du contexte régional et des administrations locales dans le processus de décision : une étude comparative entre des villes situées dans divers contextes régionaux permet, dans une certaine mesure en tout cas, de distinguer le rôle du contexte régional et les logiques générales de conservation du patrimoine dans les villes soumises au risque sismique. Faire abstraction du contexte régional serait comme proposer une théorie sans s'appuyer sur des recherches de terrain ; nous tenterons de montrer quel est son rôle, quelle est son influence, par rapport à des lignes directrices supposées communes dans la gestion du risque sismique dans les centres patrimoniaux. L'hypothèse de départ est donc bien la recherche de ces lignes directrices communes, sans écarter un contexte régional qui apparaît comme une donnée fondamentale. La méthode comparative doit permettre d'analyser cette donnée de manière logique, tout en la délimitant de la manière la plus précise possible.



Carte I.1. Localisation des communes étudiées

Légende :

OMBRIE	Région administrative
Pérouse	Capitale régionale
● ASSISE	Commune étudiée



Cliché I.1. Le site de Noto. Panorama du sud de la ville.



Cliché I.2. Le site d'Assise. A gauche, la cathédrale Saint Rufino ; au centre, la basilique Sainte Claire.



Cliché I.3. Le site de Gémone : un cône de déjection au pied du Mont Chiampon. A droite, la butte du château de Gémone.

Dans cette optique, nous avons cherché à confronter des territoires et des situations comparables mais situés dans des contextes régionaux différents, afin que la recherche soit pertinente et qu'il puisse ressortir de la comparaison des résultats significatifs. La cohérence de ces choix résulte de la variété, de la justesse et de la hiérarchisation des critères de comparaison, que nous allons à présent développer.

II. Le choix des communes étudiées

Le premier critère est un critère d'ordre pratique tout autant que théorique, et il concerne l'échelle de travail. En effet, nous avons choisi de travailler à l'échelle communale, pour diverses raisons. Il s'agit d'une échelle suffisamment fine pour pouvoir rechercher, trier et analyser des données de façon très ciblée, et il n'a pas paru pertinent de comparer des territoires à des échelles différentes. Toutefois, l'importance des différentes échelles d'analyse sera prise en compte de multiples façons, en particulier dans le calcul du risque sismique et dans l'appréhension des différents niveaux de gestion administratifs. L'échelle communale permet en outre de faciliter la collecte des données et la rencontre du personnel institutionnel. Elle permet enfin d'obtenir une vision relativement homogène et précise d'une population locale, ce qui est important notamment au regard des résultats des enquêtes de terrain.

Il convient donc de préciser la nature des territoires étudiés. Il s'agit de communes urbaines, de petite taille. Noto, Assise et Gémone sont trois communes de taille équivalente, peuplées respectivement d'environ 23 000, 27 000 et 11 000 habitants (carte I.1 et clichés I.1 à I.3). Ce choix s'explique par plusieurs raisons. La recherche s'intéresse exclusivement à des villes d'intérêt patrimonial, dotées d'un centre historique, et ayant des ambitions de développement liées à ce patrimoine, donc notamment des ambitions touristiques. Ce principe de recherche a permis d'exclure les communes rurales ou les communes urbaines de trop petite dimension. D'autre part, nous avons choisi de petites villes pour éviter de prendre en compte trop de critères dans la comparaison : les villes choisies sont dotées de fonctions limitées et ciblées, ce qui limite la complexité de l'analyse et rend plus évidents et pertinents les résultats des comparaisons. Ici encore, il a été choisi de comparer des villes de taille semblable, parce que la comparaison de villes de taille trop différente aurait ajouté un niveau de complexité trop important, qui aurait nui à l'analyse. Ainsi, le cas de Naples aurait pu faire l'objet d'une analyse dans le cadre de cette recherche ; mais il s'agit d'une métropole

multimillionnaire dont les fonctions sont diversifiées, et la gestion urbaine doit prendre en compte beaucoup de paramètres. Comparer Naples à Gémone n'aurait pas pu apporter beaucoup de résultats significatifs.

Enfin, une autre raison essentielle a poussé à ce choix de trois petites communes : sur le plan du risque sismique, la population d'une ville constitue une donnée majeure de la vulnérabilité. Il était important que la vulnérabilité – du moins en termes de vies humaines potentiellement touchées par une catastrophe – soit semblable entre les trois communes comparées. En effet, l'analyse des politiques urbaines menées en fonction des ambitions de développement de ces villes et en fonction du risque sismique ne peut se comprendre de la même façon dans une ville d'une vingtaine de milliers d'habitants et dans une ville dont la population n'est pas du même ordre de grandeur. L'appréhension du risque sismique n'est pas possible sans la prise en compte de la population urbaine, et la complexité de la notion de risque implique même, dans le cadre de cette recherche, de s'attacher à des populations réduites, dans la mesure où apparaissent des seuils et des discontinuités tant dans le risque que dans la gestion du risque, en particulier financière. En d'autres termes, étudier une ville de vingt mille habitants constitue une étude très différente de celle d'une ville de cent mille habitants ou d'un million d'habitants : le passage de l'une à l'autre n'est pas une fonction linéaire, mais est constitué de seuils et de discontinuités, comme on le constate en matière économique avec les économies d'échelle et d'agglomération. Pour donner quelques exemples simples mais significatifs, la gestion du risque sismique doit prendre en compte des facteurs tels que la densité de population, la densité du bâti, la quantité et la qualité des infrastructures d'accès et d'évacuation, la complexité et la qualité des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, toutes ces données constituant autant de facteurs différenciés et superposés à prendre en compte dans une comparaison entre deux villes.

Ainsi, nous avons choisi de travailler à une échelle communale, urbaine, de petite taille, et cela dans trois cas. Pourquoi trois cas ? Tout d'abord, il est apparu très rapidement que l'étude d'un seul cas, ou même de deux cas, était insuffisante pour tirer des conclusions. L'Italie ne manque pas de villes de vingt mille habitants, dotées d'un centre historique et soumises à un fort risque sismique. Mais pour des raisons pratiques de travail de terrain, tout autant que pour des raisons de fond, nous avons choisi de limiter à trois le nombre de cas. A cause de l'importance du contexte régional et dans le but de pouvoir identifier clairement le rôle de celui-ci, il est apparu judicieux de trouver des études de cas dans des régions différentes, voire très éloignées. Nous avons donc commencé, classiquement, par chercher un

cas d'étude dans une région du Nord, un autre dans le centre, et le troisième dans le Sud. La géographie régionale de l'Italie justifie cette partition, ainsi que la géographie administrative. Les cultures et les histoires de ces régions sont différentes, mais comparables, puisque toutes trois font partie du territoire italien et sont plus ou moins soumises à la législation nationale. Le contexte culturel et administratif régional est apparu comme extrêmement important. Dans le cas de Noto, l'appartenance à un contexte sicilien constitue un facteur essentiel de compréhension, tant par la culture et par l'identité de la région, par son histoire particulière, que parce que la région est largement autonome, notamment en matière de gestion des « biens culturels ». C'est le cas également du Frioul – Vénétie Julienne, où se situe Gémone, mais le statut spécial de cette région lui confère une autonomie beaucoup plus limitée que celle de la Sicile. Etudier un troisième exemple s'est révélé nécessaire : le cas d'Assise a été retenu. La ville est située dans une région à statut normal (l'Ombrie), moins autonome, par tradition et par statut plus liée à Rome. Ces différences de statut, d'autonomie régionale et de lien avec l'Etat central, déterminent de manière forte les hiérarchies et les différents rôles des acteurs institutionnels. La comparaison de ces trois cas permet de confronter les politiques et les résultats issus de ces contrastes.

Comme critère de choix des communes étudiées, outre la petite taille des villes et la différence des contextes régionaux, les critères majeurs sont liés au fond même de la recherche : la qualité patrimoniale, et l'ampleur du risque sismique auquel ces villes sont soumises. Beaucoup de villes italiennes répondent peu ou prou à ces critères : il s'agissait précisément de définir dans quelle mesure et selon quelles marges, au sein de quelles limites, la comparaison pouvait et devait être effectuée, en fonction de ces deux principaux termes.

Pour ce qui concerne le risque sismique, le choix a été assez simple. En effet, la recherche s'attache par principe à des communes soumises à un fort risque sismique ; par conséquent, le choix se réduisait considérablement en fonction de cette seule nécessité. Nous avons retenu comme critères l'intensité sismique maximale ressentie au cours de l'histoire, la fréquence des séismes, et l'évaluation du risque actuel dans une commune donnée. Cette méthode présente des inconvénients, mais sa simplicité permet de sélectionner des cas pertinents. Nous avons ajouté à ces exigences un critère d'actualité : la sismicité réelle récente des communes. Nous nous sommes intéressé à des communes qui ont connu, de manière récente, des événements sismiques majeurs. Ce critère permet d'étudier et de comparer les politiques urbaines de gestion du risque, et de mesurer la culture du risque des populations étudiées. A partir de ce principe de recherche, nous avons choisi de nous intéresser à divers

événements sismiques qui ont touché l'Italie depuis une trentaine d'années, période cohérente par rapport à la mise en place de certaines politiques de gestion du risque.

En Italie, le tremblement de terre de l'Irpinia, de 1980, a constitué également un séisme sur le plan des opinions et des politiques de gestion du risque sismique. Il constitue une rupture majeure. Pour l'intérêt de la comparaison, nous avons choisi d'étudier un événement sismique antérieur, pour comprendre la mise en place de la gestion du risque avant 1980, et deux événements sismiques postérieurs, pour comprendre les changements éventuels. Le séisme de 1980 a été laissé de côté, volontairement, précisément en raison de son caractère de rupture, et donc de la complexité des mécanismes administratifs et techniques mis en place dans les communes touchées par ce séisme. L'événement sismique antérieur pris en compte dans cette étude est le tremblement de terre du Frioul, en 1976, plus exactement les événements sismiques de l'année 1976 dans cette région frontalière, au Nord de l'Italie. Dans cette région, le choix s'est arrêté de façon évidente sur la petite ville de Gémone, en italien Gemona del Friuli, commune symbole des événements sismiques de 1976. Cette ville est en effet considérée, en quelque sorte, comme la « capitale » du séisme de 1976, et son étude révèle beaucoup de dynamiques passionnantes. Les événements sismiques postérieurs à 1980 pris en compte dans cette étude sont des séismes de moindre intensité. Il s'agit du séisme de 1990 en Sicile sud-orientale et du séisme de 1997 dans le centre de la péninsule (Ombrie – Marches). Ces deux séismes ont causé des dégâts plus ou moins importants et engendré des modifications dans les politiques urbaines, qui seront étudiées ici. Les communes étudiées dans ces deux cas sont, en Sicile, Noto, et en Ombrie, Assise.

Il convient à présent de faire la part du critère patrimonial. Notons d'emblée qu'il s'agit d'un critère discutable, parce que l'une des problématiques de cette recherche est la définition de ce que l'on entend par patrimoine, ou, plus précisément, la pertinence de sa définition par rapport à un contexte territorial caractérisé par un fort risque sismique. Au demeurant, il peut apparaître étonnant d'appuyer le choix des communes étudiées sur un critère qui reste encore à définir. D'autre part, il est fait dans cette étude une place non négligeable à la culture locale, au sentiment des habitants : tant pour ce que l'on appelle la culture du risque, que pour leurs sentiments par rapport à la qualité patrimoniale de leur ville : c'est en partie ce vécu qui définit ce qui est considéré comme du patrimoine dans une ville donnée. Cela ajoute certainement une part de subjectivité à la définition d'un terme dont l'objectivité est déjà mise en doute. Il convient donc de considérer avec circonspection ce que l'on qualifie de patrimoine, dans cette phase préliminaire du travail.

Il n'en reste pas moins que, dans une acception large du terme, le patrimoine constitue une réalité relativement consensuelle. La reconnaissance de la valeur patrimoniale d'une ville peut notamment s'appuyer sur un indicateur de niveau international, qui a permis de choisir Noto et Assise : en effet, les centres historiques de ces deux villes sont reconnus patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Un autre outil de choix, indirect mais pertinent, est constitué par les indicateurs du tourisme, dans la mesure où il s'agit d'un tourisme ciblé sur les productions culturelles. Le tourisme culturel constitue un bon indicateur de ce qui est considéré comme du patrimoine par le sens commun ; mais cette définition du patrimoine, plus économique qu'historique, présente un avantage direct pour cette recherche : en effet, le tourisme constituant une ressource économique pour la ville, il fait l'objet de politiques de développement ou du moins d'accompagnement. Or, ce sont précisément ces politiques qui intéressent notre recherche, puisque de fait, les politiques de développement patrimonial des villes étudiées sont liées pour une très grande part à des motivations d'ordre touristique.

Ainsi, les indicateurs touristiques ciblés, c'est-à-dire dans la mesure du possible séparés des motivations touristiques autres que culturelles, devaient constituer un paramètre majeur, pertinent et cohérent avec la recherche, de choix des communes à étudier. La commune de Noto, par exemple, se définit, dans des prospectus touristiques, comme « capitale européenne du baroque » ; cette cité, chef de file des huit villes de Sicile sud-orientale classées sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, se vante de chiffres touristiques en constante augmentation depuis une dizaine d'années. Malgré des efforts pour diversifier son offre touristique et malgré la présence d'un littoral encore peu urbanisé, la commune de Noto oriente la majeure partie de son marketing touristique sur le produit culturel que constitue son patrimoine architectural baroque. Toutefois, les chiffres du tourisme à Noto, et plus encore à Gémone, restent limités : le cas d'Assise, commune de petite taille mais de très grande renommée, accueillant un tourisme très important, permet de comprendre l'impact du tourisme sur les politiques urbaines. Le tourisme y est essentiellement religieux et donc non directement tourné vers l'admiration du patrimoine architectural de la ville, mais pour des raisons plus ou moins manifestes, il est dépendant de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, en particulier des deux grandes basiliques de Saint François et de Sainte Claire.

Les villes choisies ont toutes trois subi un événement particulier en matière d'urbanisme, de façon récente, et qui pose de nombreuses questions dans le cadre de cette recherche. Gémone a été intégralement reconstruite après les séismes de 1976. Une partie du centre a été reconstruite à l'identique, notamment la cathédrale et son campanile. A Noto, la

cathédrale s'est effondrée, en 1996, plus de cinq ans après le séisme de 1990, d'intensité réduite. A Assise, le séisme de 1997 a également causé l'effondrement d'une partie de la basilique de Saint François.

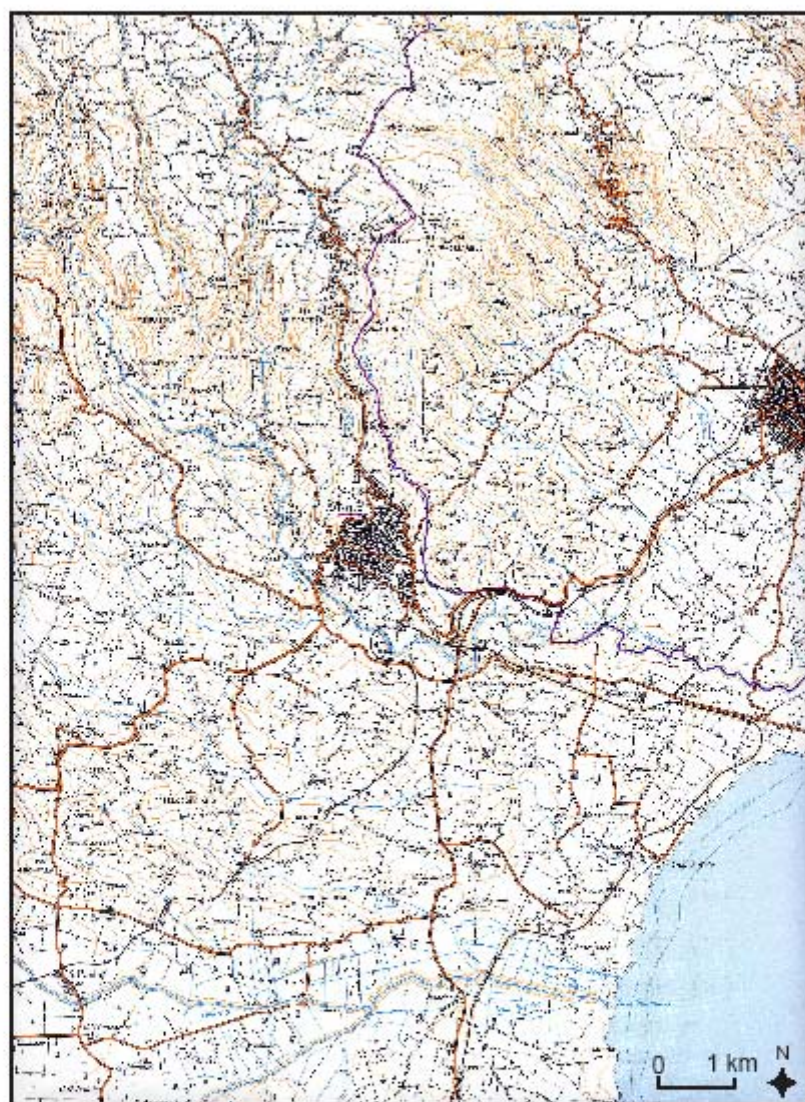
Comment ces événements ont-ils pu avoir lieu, pourquoi ce patrimoine a-t-il été touché de la sorte, quelles sont les politiques qui ont été mises en place, dans ces trois communes, après ces événements ? Ces questionnements ne sont pas de simples réflexions à partir d'un événement fortuit, conjoncturel : ils partent de l'hypothèse que l'événement considéré est à resituer dans un contexte et constitue effectivement un critère d'évaluation de politiques urbaines.

III. Noto, l'ancienne « ingénieuse »

Noto est située en Sicile sud-orientale, dans la province de Syracuse : c'est une des communes les plus méridionales de l'Italie, et même de l'Europe. La ville compte 23 000 habitants, essentiellement regroupés dans la ville centre, et secondairement dans quelques hameaux non distants du centre ainsi que sur le littoral. La ville actuelle est située sur les pentes du plateau des Meti, sur les contreforts des Monts Iblei, à environ six kilomètres de la mer (carte I.2).

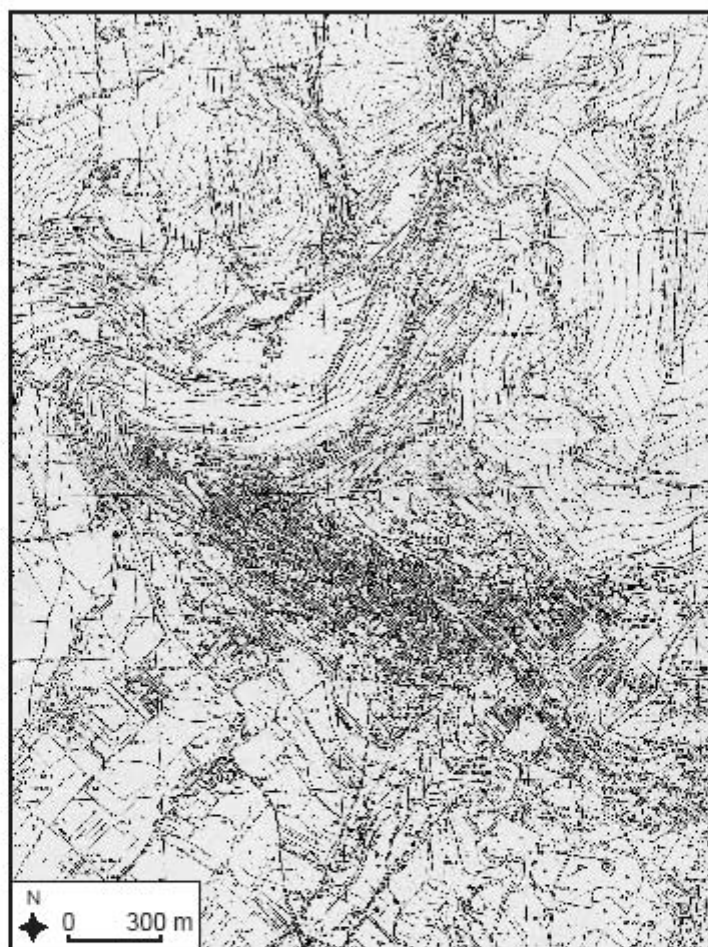
La ville de Noto est à la tête d'un territoire communal très vaste, couvrant plus de 550 kilomètres carrés. C'est la plus grande superficie communale de Sicile, et l'une des plus grandes d'Italie (c'est environ vingt fois plus que la moyenne italienne). Cette grande taille du territoire, pour une ville d'à peine plus de vingt mille habitants, est un héritage du passé prestigieux de la ville de Noto. Ce passé prestigieux et le déclin qui l'a suivi aux dix-neuvième et vingtième siècles sont de différentes façons liés au site de la ville et à son histoire sismique.

En effet, le site actuel de la ville n'est occupé que depuis trois siècles. Auparavant, la ville était située plus à l'intérieur des terres, sur un plateau entouré de profondes gorges, qui faisait de Noto une citadelle réputée imprenable. Cette caractéristique n'est pas étrangère au prestige et à la gloire de la ville. L'endroit était stratégique et commandait l'une des portes d'entrée de la Sicile. Noto, appelée « l'ingénieuse », était une ville florissante, riche et puissante, qui fut un temps l'une des trois plus grandes villes de la Sicile, au point que tout le tiers sud-oriental de la Sicile a pris le nom de Val de Noto.



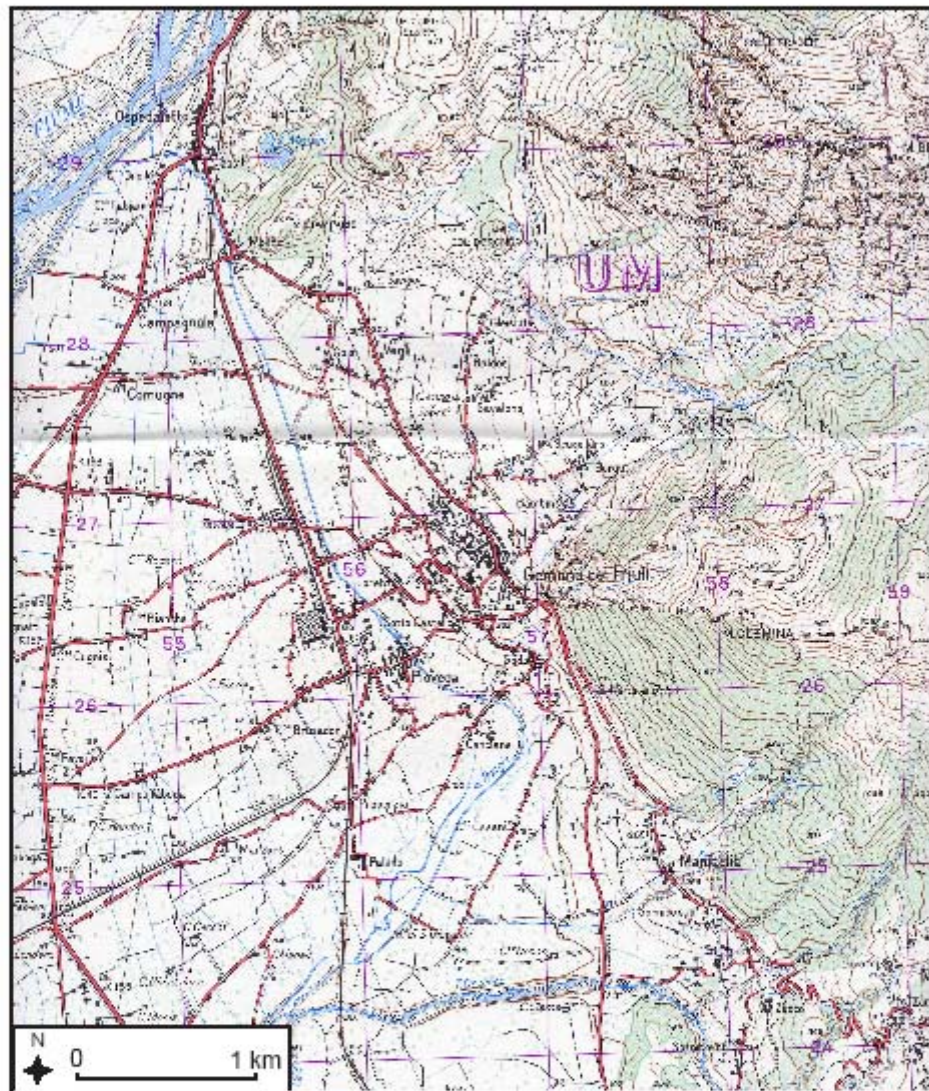
Source : IGM, 1970

Carte I.2. Le site de Noto



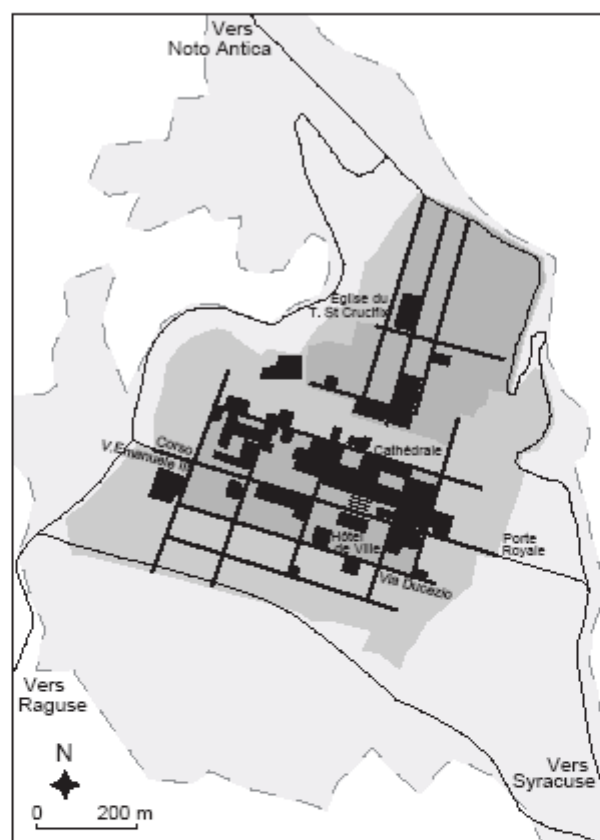
Source : IGM, 1970

Carte I.3. Le site d'Assise



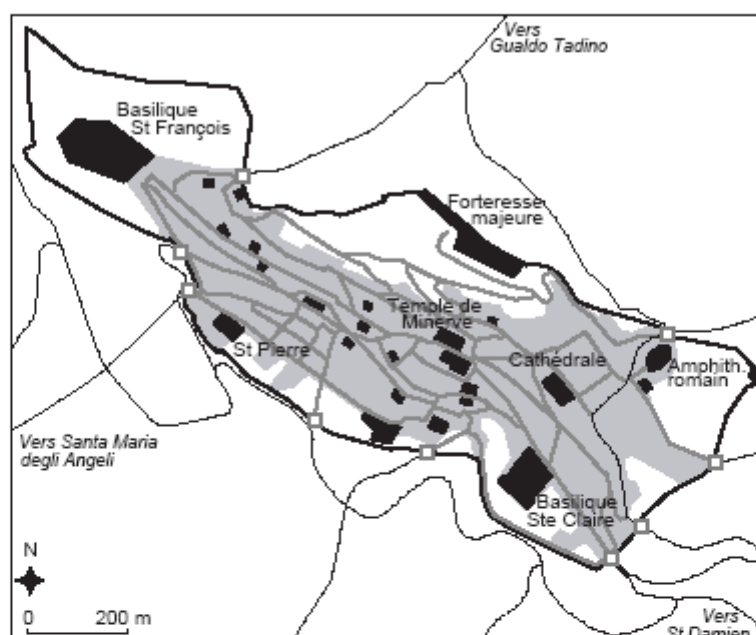
Carte I.4. Le site de Gémone

Source : IGM, 1962



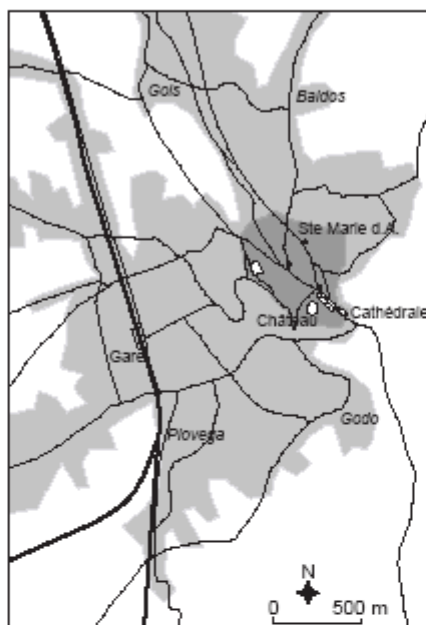
Carte I.5. Le centre patrimonial de Noto

- Légende :
- Le "centre historique" et Noto Alta
 - Noto Bassa et les quartiers dits arabes
 - Développement urbain récent
 - Principaux monuments civils et religieux
 - Axes urbains, perspectives
 - Routes principales d'accès au centre



Carte I.6. Le centre patrimonial d'Assise

- Légende :
- Enceinte médiévale
 - Portes de la ville
 - Le bâti continu à l'intérieur de l'enceinte
 - Principaux monuments civils et religieux
 - Rues intérieures principales
 - Routes d'accès au centre



**Carte I.7. Le centre patrimonial
et l'extension urbaine de Gémone**

- Légende :
- Limites du bâti continu actuel
 - Le centre patrimonial
 - Routes principales
 - Voie ferrée
 - Gols
 - Principaux monuments

Le tremblement de terre de 1693 mit un terme à cette puissance, en détruisant complètement la ville. Ce séisme et ses répliques détruisirent en réalité de nombreux centres urbains de Sicile sud-orientale, causant plusieurs dizaines de milliers de morts. Noto fut privée de la moitié de sa population, sans compter les morts dues aux conséquences indirectes du séisme. A la suite de cette catastrophe, Noto fut reconstruite sur un autre site, le site actuel de la ville. Au cours des dix-neuvième et vingtième siècles, la ville déclina et perdit son influence, éclipsée notamment par sa voisine Syracuse. La petite ville d'aujourd'hui se tourne vers le tourisme car elle jouit d'un atout exceptionnel : la qualité de son patrimoine urbain baroque, fruit de la reconstruction intégrale de la ville au dix-huitième siècle (carte I.5).

IV. Assise, pôle touristique

Assise est une commune de la province de Pérouse, dans la région Ombrie, au centre de la péninsule. Adossée au Mont Subasio, c'est une ville légèrement plus peuplée que Noto ou Gémone, avec environ 27 000 habitants. Ce chiffre relativement peu élevé pour une ville de la notoriété d'Assise est peut-être dû, en partie, à sa situation à l'écart des grandes routes nationales.

Il peut paraître étonnant de caractériser une ville d'emblée par son rayonnement touristique, mais ce choix résulte de la perspective adoptée dans cette recherche : le tourisme est un facteur essentiel, à Assise, de la gestion du risque. En outre, c'est également un des facteurs majeurs de compréhension de la forme urbaine et de l'aménagement du territoire de la ville de Saint François, ville de pèlerinages depuis plusieurs siècles (cartes I.3 et I.6).

En effet, la forme urbaine d'Assise n'ayant pas connu, comme Noto ou Gémone, de remodelage consécutif à un séisme catastrophique, c'est bien le tourisme qui apparaît comme le facteur le plus important de modification de la forme urbaine. C'est pour des raisons touristiques qu'à la fin du dix-neuvième siècle, l'aspect de la ville a rapidement évolué, suite à des modifications architecturales nombreuses dues à des architectes désireux d'offrir à un tourisme aisé naissant un cadre correspondant à l'image que ceux-ci attendaient de la ville¹. Durant tout le vingtième siècle, depuis les aménagements de la période fasciste aux récentes

¹ Cf. GROHMANN A., 1989, p. 180 (*12. Nous avons choisi d'indiquer, entre parenthèses et après chaque référence, un numéro précédé d'une astérisque, qui renvoie à la bibliographie finale, classée par thèmes).

systématisations urbaines (notamment l'élargissement des routes), la ville est façonnée de manière à pouvoir accueillir les touristes.

Le tracé du chemin de fer évite la ville : c'est ce qui a empêché, à la fin du dix-neuvième siècle, le développement d'un tourisme populaire, et a privilégié un tourisme de luxe. Encore aujourd'hui, l'accès à la ville n'est pas aisé, et cette donnée aide à comprendre les caractéristiques du développement urbain et de la population de la ville. En termes de risque sismique toutefois, la difficulté d'accès est un facteur de risque, car elle limite l'accès des secours et ralentit l'évacuation de la population.

V. Gémone, la post-moderne

Peuplée d'environ 11 000 habitants, Gémone est située dans la province d'Udine, au cœur de la région Frioul – Vénétie Julienne. La ville, immédiatement au pied des monts Chiampon (1716 mètres) et Cuarnan-Glemina (1372 et 941 mètres), s'étend sur un ample cône alluvial, celui du torrent Vegliato, débouchant sur la large vallée du Tagliamento. Le cœur de la ville est situé à 268 mètres d'altitude (carte I.4).

Gémone est située sur une voie de passage très ancienne (préromaine) entre l'Italie et l'Europe centrale. A cause de cette situation au cœur d'une contrée souvent envahie et dominée par des influences culturelles très variées, Gémone a acquis un caractère spécifique en Italie, en particulier du point de vue du patrimoine urbain. Cette spécificité patrimoniale a connu une crise majeure lors des séismes de mai et septembre 1976, qui ont détruit 70 % de la ville.

Gémone est couramment citée comme un modèle de reconstruction post-sismique, voire, selon l'un des plus éminents spécialistes du tremblement de terre du Frioul de 1976, Robert Geipel, un « miracle de la reconstruction ». En effet, Gémone est aujourd'hui, près de trente ans après les séismes, une petite ville florissante, dont la reconstruction tant matérielle qu'économique a été encadrée de manière solide et soutenue par une vision mêlant habilement le court terme et le long terme. Pour atténuer la rupture profonde causée par les séismes, les édifices du centre historique ont été presque tous reconstruits dans un style particulier, dit post-moderne, censé rappeler le style antérieur du patrimoine urbain (carte I.7).

VI. Organisation générale de la recherche

Noto, Assise et Gémone constituent donc trois cas différents mais comparables, pertinents dans le cadre de la problématique abordée dans cette recherche. **Quelles sont, dans ces trois communes, les politiques urbaines menées pour affronter le risque sismique et pour mettre en valeur le patrimoine architectural ? Comment les acteurs de la gestion urbaine résolvent-ils les problèmes posés par les contrastes et les exigences parfois contradictoires de la gestion du risque sismique et de la mise en valeur patrimoniale ?** Quelles solutions peuvent être mises en avant et peuvent éventuellement être appliquées dans des cas autres que ceux de Noto, d'Assise et de Gémone ? Pour répondre à ces questionnements, nous proposons un travail divisé en deux grandes parties. La première partie présente un tableau général des cas étudiés, de leur contexte, et des logiques territoriales qui se superposent et s'affrontent. La deuxième partie approfondit les problématiques et tente d'apporter quelques éléments de réponse.

La première partie constitue un état des lieux de la dégradation du patrimoine urbain dans un contexte de risque sismique. La démonstration est appliquée aux trois cas, précis et représentatifs, des communes décrites plus haut, tout en s'appuyant sur des réflexions théoriques. Cette première partie pointe et explicite le problème principal : la difficulté de la mise en œuvre d'un développement urbain cohérent, efficace et durable, dans le double contexte que nous définissons – un risque sismique élevé et l'aspect patrimonial du centre urbain. Nous tenterons de démontrer que l'état de dégradation du patrimoine urbain est lié au risque sismique, cette affirmation n'étant pas aussi évidente ni univoque qu'elle le paraît. Nous verrons comment cette double problématique engendre des phénomènes de hiérarchisation spatiale marquée sur les différents territoires urbains analysés. Une fois ce problème posé et détaillé dans les trois cas d'étude, une deuxième partie s'attachera à étudier les politiques urbaines menées dans ce cadre. Plus précisément, cette partie tentera de répondre à la question fondamentale qui sous-tend cette recherche : les politiques patrimoniales peuvent-elles constituer des outils efficaces de gestion du risque sismique ? Nous montrerons pourquoi notre recherche se ramène à cette question, puis, en nous fondant sur une analyse spatiale approfondie, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse. Au final, la comparaison entre Noto, Assise et Gémone permettra peut-être d'établir des principes de gestion urbaine de valeur plus générale, dans des contextes géographiques comparables.

C'est dans cette perspective de confrontation entre le général et le particulier, entre les démonstrations théoriques et les applications pratiques, que nous avons conduit la recherche. Nous avons choisi, tout au long de notre recherche, de constamment confronter la réflexion théorique et les cas concrets. En cela, nous avons opté pour une exposition de la recherche peut-être moins simple qu'une exposition classique faisant se succéder théorie et application pratique. Mais notre choix nous a semblé pertinent dans le cadre de cette recherche. Il est motivé par la constatation, que nous nous attacherons à démontrer, d'un contraste fort entre la théorie et la pratique. Ce contraste récurrent et significatif semblait rendre peu pertinente une présentation classique, où l'ensemble des analyses de terrain formerait un long développement qui viendrait confirmer les propositions théoriques : dans les domaines et les cas étudiés ici, la pratique vient souvent infirmer la théorie. D'après nos recherches, les orientations théoriques sont largement malmenées par les applications sur le terrain. D'un point de vue méthodologique, il nous a semblé fondamental de souligner ce contraste en présentant, pour chaque proposition théorique, la réalité de son application pratique dans les communes étudiées. Un des objectifs de ce travail est précisément de comprendre pourquoi, dans les faits, les politiques de gestion du risque et de conservation du patrimoine divergent tant des orientations dégagées sur le plan théorique. En confrontant, dans le détail, chaque proposition théorique à la réalité et à la possibilité de son application pratique, dans trois cas comparables mais très différents à certains égards, nous pourrions peut-être proposer des solutions généralisables, applicables à d'autres cas que ceux de Noto, d'Assise et de Gémone.

Première partie

La dégradation du patrimoine urbain dans un contexte de risque sismique

Introduction

Il convient tout d'abord de dresser un tableau d'une situation complexe, où se mélangent diverses problématiques spatiales : la conservation du patrimoine à différentes échelles dans un milieu urbain, l'analyse d'un contexte de risque sismique, ses facteurs et ses conséquences, ainsi que les politiques de gestion de ce risque qui déterminent une organisation spatiale d'une société. Ces thématiques s'entremêlent de différentes manières : il s'agit donc en premier lieu (dans cette première partie) de constater ces liens, leurs ressorts et leurs conséquences spatiales. Il importe de ne pas simplement établir une liste ordonnée de ces corrélations, mais de montrer comment le terrain – en l'occurrence les trois villes étudiées : Noto, Assise, Gémone – permet de porter un regard éclairant sur ces problématiques.

L'hypothèse la plus commune et le lien le plus immédiat entre ces problématiques est **la dégradation du patrimoine urbain comme résultante du risque sismique**. Et de fait, il apparaît, sur le terrain, une forte dégradation du patrimoine architectural urbain dans certaines des communes les plus soumises au risque sismique : dégradation insidieuse à Assise, beaucoup plus flagrante à Noto, et une destruction quasi totale à Gémone, voici trente ans. Toutefois, une lecture à peine plus attentive des facteurs de ces dégradations et des politiques de gestion du risque sismique fait apparaître que les situations sont beaucoup plus complexes. **La gestion du risque sismique n'est-elle pas un instrument de protection des édifices, donc de conservation du patrimoine ?** Mais alors, comment s'explique la dégradation constatée du patrimoine urbain ? Cette première partie s'appliquera à décrire la situation dans les trois communes étudiées ; nous tenterons de montrer quelles sont les logiques socio-spatiales qui ont mené à ces situations, en soulignant les liens tissés entre les différents acteurs sociaux et la complexité des organisations du territoire qui en découlent.

Dans cette optique, nous proposerons tout d'abord un tableau de la situation de dégradation quasi générale du patrimoine urbain. Ce préambule descriptif est non seulement nécessaire à la compréhension de la problématique de cette recherche, mais il est représentatif des questionnements premiers dont est, précisément, issu ce travail : qu'entend-on par patrimoine ? Quelles hiérarchies spatiales cette définition met-elle en place dans la ville ? Et pourquoi pouvons-nous observer une telle dégradation du patrimoine urbain ? Ce tableau, en réalité, ne sera pas uniquement descriptif : il nous permettra de comprendre déjà, par une

analyse des acteurs urbains impliqués dans la gestion du patrimoine, certaines des logiques spatiales à l'œuvre. Quel est le rôle du risque sismique dans cette dégradation du patrimoine ? Cette question fera l'objet du deuxième chapitre. Avant de proposer des hypothèses de réponse issues des recherches sur le terrain, il sera fondamental de préciser la notion de « risque ». L'expression « risque sismique », très différente de l'aléa « séisme », implique par définition le rôle de l'homme, de la société, des politiques urbaines ; il propose une problématique extrêmement géographique, dans la mesure où il met en rapport l'homme et son milieu. Ce rapport est, pour ainsi dire, conflictuel : l'homme, soumis à un risque, donc menacé, met en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, des politiques de gestion du risque. Nous terminerons le chapitre 2 par l'étude de ces politiques, de leurs principes, de leurs cadres et de leurs conditions d'apparition sur les territoires communaux des villes étudiées.

Chapitre 1

La difficile conservation d'un patrimoine urbain dégradé

L'Italie est couramment considérée comme le pays le plus riche du monde en matière de patrimoine artistique et culturel, notamment architectural. Incontestablement, une grande partie du bâti urbain italien constitue une richesse patrimoniale, reconnue d'ailleurs par l'UNESCO. Dans ce contexte, il est d'autant plus frappant de constater l'état général de dégradation de ce patrimoine architectural urbain. Les travaux de consolidation, avec leurs cortèges d'échafaudages et de grues, sont omniprésents dans les paysages urbains, tandis que dans les centres anciens, les édifices interdits au public pour des raisons de sécurité sont légion. C'était le cas de près d'une vingtaine d'églises dans la seule ville de Noto à la fin des années 1990. Comment expliquer cette situation paradoxale et, par bien des aspects, potentiellement dangereuse ? Comment expliquer le manque d'attention dont pâtit ce patrimoine exceptionnel ? Le cas spécifique de l'Italie est-il représentatif d'une tendance plus générale ?

« Pour des raisons multiples, qui tiennent à la nouvelle phase de la civilisation dénommée maintenant « post-industrielle », à l'occupation complète de l'espace, à l'inquiétude des générations, le fonds patrimonial est en effet devenu une préoccupation sérieuse, parfois obsédante. Une fois de plus, s'est vérifié le fait que seuls des désastres, des crises, des malheurs, des crimes éveillent l'attention, comme si l'on abordait toujours trop tard des situations auxquelles on s'est mal préparé. Peut-être le prix des objets de ce type ne se révèle-t-il que dans le manque. La familiarité quotidienne oblitère, dans les sociétés comme chez les particuliers, les raisons de l'attachement à ces données proches que nous embrassons maintenant dans la notion². »

J.-P. Babelon et A. Chastel, éminents spécialistes du patrimoine, soulignent avec une certaine amertume le lien entre la destruction d'un patrimoine et la consécutive prise de conscience de l'importance de l'objet patrimonial en question ; mais cette phrase implique surtout, de façon moins affirmative mais tout autant amère, que la destruction du patrimoine est une **conséquence** de ce manque de conscience. En effet, si « seuls des désastres éveillent

² BABELON J., CHASTEL A., « La Notion de patrimoine », *Revue de l'art*, 1980, p. 25 (*330).

l'attention », si l'attention est insuffisante avant le désastre, on aboutit à « des situations auxquelles on s'est mal préparé » : le désastre est une conséquence de ce manque d'attention, dont résulte un manque d'entretien ; de même, le désastre est aggravé par l'absence de préparation à la situation d'urgence.

Ces affirmations peuvent sembler rapides, et très générales. Elles sont cependant représentatives de certaines interrogations qui ont dirigé notre travail de recherche : qu'est-ce que le patrimoine et comment les sociétés qui en sont gardiennes le gèrent-elles ? Comment expliquer le contraste entre le désir de conservation de ce patrimoine, et la dégradation, voire la destruction, de certains monuments majeurs ? Est-ce la destruction du patrimoine, suite à un désastre, qui génère au sein de ces sociétés un désir de conservation du patrimoine ? Et dans ce cas, comment gérer la situation, quelle politique adopter face à des exigences de conservation patrimoniale et de gestion du risque qui sont parfois contradictoires ? Comment réconcilier le court terme et le long terme, quand les probabilités d'occurrence d'un désastre se situent sur une échelle de temps longue, alors que les collectivités retournent rapidement dans « la familiarité quotidienne [qui] oblitère, dans les sociétés comme chez les particuliers, les raisons de l'attachement » à ce patrimoine ?

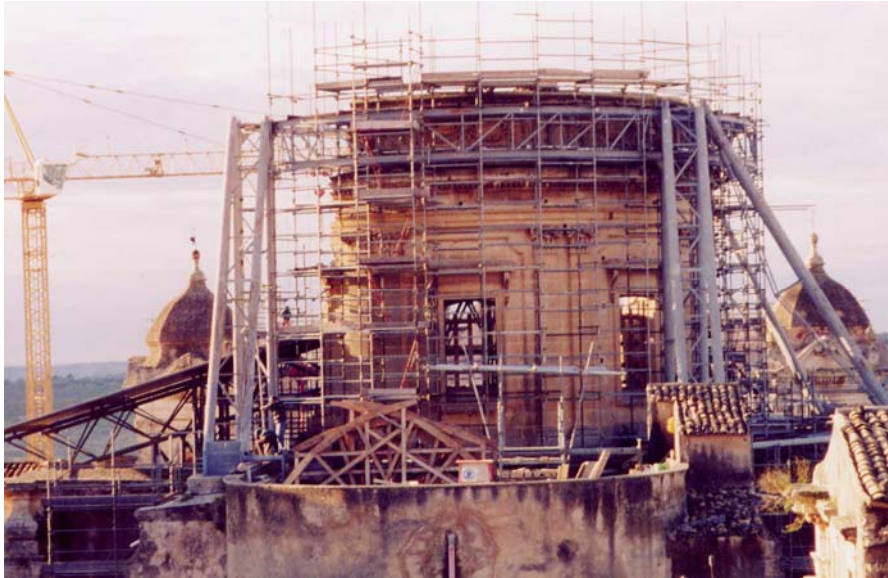
Nous tenterons de montrer comment l'analyse de l'espace peut apporter des éléments de réponse à ces questionnements. L'étude de trois cas précis en Italie, dans leur singularité territoriale, nous permettra de dégager des caractères communs des politiques de gestion du patrimoine urbain et de leurs conséquences spatiales. Pour cela, nous commencerons par l'étude d'événements symboliques très significatifs et qui ouvrent un grand nombre de pistes de réflexion : les écroulements partiels des cathédrales de Noto, d'Assise et de Gémone. Nous replacerons ensuite ces cas spécifiques dans le contexte italien, et nous essaierons de montrer que ces différentes réflexions et interrogations sont issues, en amont, de contrastes et d'hésitations dans la définition et dans la délimitation du patrimoine urbain : la pratique de la conservation diffère des orientations théoriques. Cette disjonction est elle-même fortement liée à la nature du système de gestion du patrimoine : nous verrons dans un troisième temps que la complexité des réglementations et l'enchevêtrement des compétences expliquent en grande partie les insuffisances de la conservation du patrimoine et donc la situation actuelle de dégradation que celui-ci connaît, en Italie et plus particulièrement dans les trois communes étudiées.

A. L'effondrement des trois cathédrales³ : symbole et symptôme

Noto, Assise et Gémone ont toutes trois subi un effondrement partiel de leur cathédrale, lors des séismes de 1976 pour Gémone et de 1997 pour Assise, en 1996 pour Noto, plus de cinq ans après le séisme de 1990. L'effondrement d'une cathédrale, ou d'une partie de celle-ci, est un événement de grande portée, car un édifice religieux possède souvent une très haute charge symbolique. Il s'agit d'un patrimoine souvent exceptionnel sur le plan artistique et architectural ; mais c'est surtout un monument qui concentre une très grande partie des repères identitaires et culturels dans lesquels se reconnaissent les habitants d'une ville (Clichés 1.1 à 1.3). En outre, le plus souvent, la cathédrale est un jalon urbanistique, une pièce maîtresse d'un ensemble urbain historique, et son écroulement signifie souvent la disparition d'une harmonie urbaine, d'un paysage urbain complexe et porteur d'identité. Cet effondrement aboutit donc – nous essaierons de le montrer – à une véritable déstructuration spatiale d'un territoire urbain.

Nous insisterons ici sur le cas de la cathédrale de Noto, parce qu'il soulève de nombreux questionnements, qui sont autant de pistes de recherche pour ce travail.

³ Nous employons ici le terme de cathédrale de façon abusive, pour insister avant tout sur la fonction symbolique d'une église majeure ; en effet, nous ne parlerons pas ici, dans le cas d'Assise, de la cathédrale Saint Rufino, mais de la basilique de Saint François. La cathédrale Saint Rufino a toutefois également subi des dommages suite au séisme de 1997.



Cliché 1.1. La cathédrale Saint Nicolas de Noto. La reconstruction de la coupole.



Cliché 1.2. La basilique de Saint François à Assise, entièrement restaurée.



Cliché 1.3. La cathédrale Sainte Marie de l'Assomption de Gémone et son campanile, reconstruits après 1976.

1. Questionnements autour de l'effondrement de la cathédrale de Noto

a. Un effondrement aux causes incertaines

La cathédrale de Noto s'est effondrée vers dix heures du soir, le 13 mars 1996, sans faire de victimes. Seule une partie de la cathédrale s'est effondrée : le toit, la coupole, la nef centrale et les piliers du transept droit ; une petite moitié de l'édifice est restée debout (la façade notamment est demeurée presque intacte).

Nous avons, au cours de notre recherche, effectué une enquête auprès de la population de Noto⁴. Plusieurs des questions concernaient l'effondrement de la cathédrale, en particulier les causes de l'écroulement. Certains résultats peuvent paraître surprenants. A la question « **Vous souvenez-vous pourquoi la Cathédrale s'est effondrée ?** », les personnes interrogées ont eu beaucoup de difficultés à donner une réponse claire⁵. Certaines en donnent plusieurs, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1.1. Réponses à la question « Vous souvenez-vous pourquoi la Cathédrale s'est effondrée ? »

Suite à un tremblement de terre	A cause d'un manque d'entretien	Suite à de fortes pluies	A cause d'un défaut structurel	Ne sait pas
26	37	25	16	13

L'effondrement de la cathédrale d'une ville de vingt mille habitants n'est pas un événement mineur pour cette communauté, en particulier à Noto, où la Cathédrale représente un symbole d'une grande portée historique, comme nous le préciserons plus loin. Il nous a donc semblé très étonnant de constater que dans l'ensemble, les habitants de la ville étaient dans l'incapacité de définir clairement les raisons de l'effondrement de la cathédrale (ou,

⁴ La méthodologie complète de l'enquête se trouve en annexe. Au total, 93 personnes ont répondu au questionnaire, après une pré-enquête menée quelques mois auparavant et qui avait concerné un échantillon plus réduit (25 réponses). L'enquête a été menée en 2004.

⁵ Ces hésitations ont constitué une des origines de tout ce travail de recherche : c'est en posant cette question aux habitants de la ville, au cours d'une visite touristique de Noto, que nous avons commencé à nous interroger sur les thématiques qui sont traitées dans cette recherche.

peut-être, ne le voulaient-ils pas ?). Les raisons de ces hésitations constituent une source d'interrogation. Sur 93 personnes interrogées, 13 ne savent pas pourquoi la cathédrale s'est effondrée, soit une personne sur sept⁶. Et parmi ces 13 personnes, 7 habitent le centre de Noto... Parmi les propositions de réponses, les causes évoquées sont très différentes : plus d'un quart des personnes interrogées parlent d'un tremblement de terre, la même proportion évoque de fortes pluies durant l'hiver 1995-1996, une proportion plus importante encore (deux personnes sur cinq) parle d'un manque d'entretien⁷. Enfin, un petit nombre de personnes évoque, de façon intéressante, une conjonction de facteurs, mais les combinaisons de facteurs varient beaucoup d'une personne à l'autre...

La première démarche à effectuer était de comprendre quelles étaient, effectivement, les raisons de l'effondrement, avant de tenter de comprendre pourquoi les habitants de Noto ne les connaissaient pas ou ne voulaient pas les évoquer clairement. Un premier élément de réponse permet de clarifier en partie ces deux questions : les causes de l'effondrement sont, effectivement, multiples. Cela peut paraître évident, une fois formulé, mais cela ne va pas de soi. Ainsi, un tremblement de terre pourrait être considéré comme une cause « simple » de l'effondrement. Il apparaît d'ailleurs assez rapidement que les faits sismiques ont joué un rôle non négligeable dans l'effondrement de la cathédrale, mais n'en sont pas directement cause. En effet, le tremblement de terre de décembre 1990 a causé des lésions à la cathédrale ; mais celle-ci ne s'est effondrée que cinq années plus tard.

Le manque d'entretien s'impose alors comme cause complémentaire de celle du tremblement de terre : la combinaison de ces deux facteurs aurait abouti à l'effondrement. Après un examen des politiques menées par la commune et la surintendance⁸ entre 1990 et 1996, examen conforté par la lecture d'articles de journaux faisant état de polémiques importantes, il apparaît en effet que les lésions causées par le séisme de 1990 n'ont pas été suivies de réparations conséquentes (suite à un événement extraordinaire) ni d'un entretien ordinaire suffisant⁹. Citons par exemple, dans le journal *La Gazzetta di Noto* de juillet 1993, un article du professeur Biagio Iacono, qui affirme sa « crainte d'un effondrement imminent » et dénonce l'inaction des pouvoirs publics, alors que d'après lui la cathédrale devrait être

⁶ Ces personnes sont de toutes tranches d'âge, hommes et femmes, de professions très variées.

⁷ Se lamenter d'un « manque d'entretien » est un propos qui – à tort ou à raison – revient de façon extrêmement fréquente dans les conversations en Sicile de manière générale.

⁸ Les surintendances, en Italie, sont les organes de gestion territoriale d'échelle régionale, ou provinciale (infra-régionale) dans les régions les plus autonomes. Nous précisons leurs compétences un peu plus loin dans ce chapitre.

⁹ Une intervention mineure a lieu en 1993 (le frettage de la quatrième pile, largement fissurée, de la nef).

immédiatement fermée au public¹⁰. En 1995, c'est même l'administration communale qui sonne l'alarme sur l'état de la cathédrale, au cours d'un congrès sur les Biens Culturels à Noto. Deux jours après l'effondrement de la cathédrale, la franc-maçonnerie locale menace de porter plainte « contre la Région Sicile, l'Administration communale de Noto, la Surintendance aux Biens Culturels de Syracuse, le Diocèse de Noto, pour ne pas avoir protégé ce patrimoine et pour n'être pas intervenus avec détermination afin d'utiliser les fonds d'environ 43 milliards de lires déjà versés¹¹. »

Mais si le manque d'entretien entre 1990 et 1996 est établi, il est impossible d'en déduire qu'il s'agit de la cause directe de l'effondrement. Il n'en est, à ce stade, qu'un facteur probable parmi d'autres ; et notamment, comment ne pas élargir le questionnement, et se demander si l'église a été suffisamment entretenue avant le séisme de 1990 ? Là encore, il apparaîtra que l'absence d'entretien et de travaux nécessaires ont joué un rôle non négligeable dans les dommages causés à la cathédrale par le séisme de 1990.

A ce stade de la réflexion, l'effondrement de la cathédrale n'est pas encore expliqué ; s'il est consécutif aux dommages causés par le séisme de 1990 et au manque d'entretien, un facteur de déclenchement plus direct est le facteur climatique. Comme l'indiquent plusieurs réponses à l'enquête, l'hiver 1995-1996 a été très pluvieux en Sicile sud-orientale ; les pierres gorgées d'eau auraient fait porter un poids trop important aux structures de la cathédrale, déjà fragilisées par le séisme, et en aurait résulté l'effondrement de la coupole et du toit de la cathédrale.

En réalité, les recherches menées après l'effondrement par les architectes chargés de la reconstruction démontrent que tous ces facteurs, bien que réels, n'ont eu que des incidences secondaires par rapport à la véritable cause de l'effondrement, plutôt méconnue comme l'indique notre enquête : les défauts structurels dans la construction de la cathédrale.

La « mémoire collective » à Noto a complètement occulté le fait que la coupole de la cathédrale s'était déjà effondrée par deux fois : la première fois quatre ans à peine après son inauguration, la deuxième fois au milieu du dix-neuvième siècle, suite à des tremblements de terre tout à fait mineurs. Non seulement la coupole s'est donc écroulée trois fois en à peine plus de deux cents ans, mais l'effondrement de 1996 a permis de mettre à jour la très mauvaise structure des piliers de la cathédrale. L'intérieur des piliers était composé de « gros cailloux [disposés] de façon chaotique, sans accroches internes, reliés avec un mortier pauvre

¹⁰ « Cattedrale di Noto : pericolo imminente ! », in IACONO B., 1996, p. 164 (*453).

¹¹ Lettre signée « Le grand Maître, Giorgio Paterno », reproduite dans IACONO B., 1996, p. 138 (*453).

en chaux¹² ». Ces défauts de structure avaient été oubliés, et le sont encore aujourd'hui, puisque une grande partie des habitants de Noto est incapable de donner les raisons de l'écroulement de la cathédrale.

b. Le choix de la reconstruction

La reconstruction de la cathédrale a débuté en 1998 et, malgré les retards accumulés, la plus grande partie des travaux est désormais terminée¹³. Cette reconstruction pose pourtant un certain nombre de questions fondamentales : les modalités de la reconstruction – à l'identique – éclairent d'une façon particulière, comme nous le verrons plus loin, certains aspects de la gestion du risque à Noto.

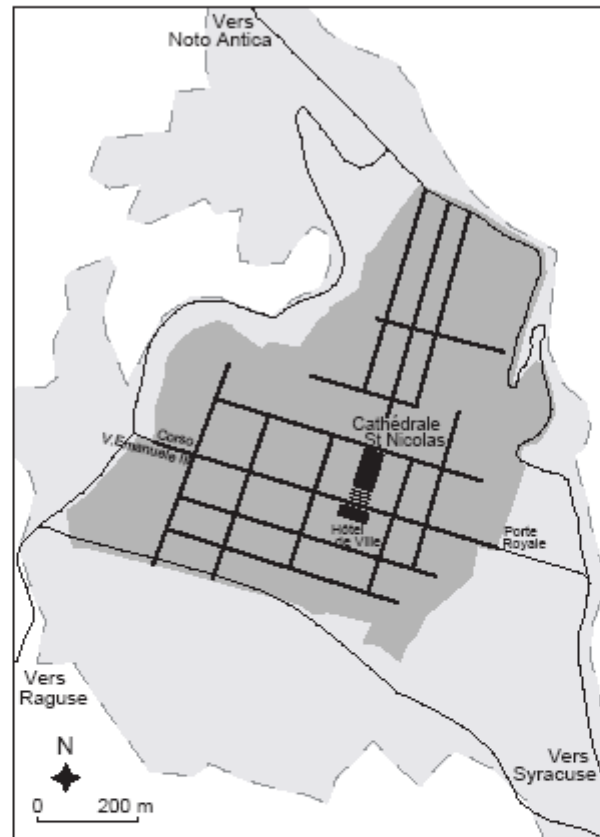
Le choix de reconstruire la cathédrale a été effectué immédiatement après l'écroulement, presque sans débat, comme s'il allait de soi. Le premier décret « relatif aux interventions urgentes de protection civile » pour la cathédrale de Noto date de moins de deux semaines après l'écroulement (décret-loi n° 162 du 25 mars 1996). Il est partiellement repris, après un changement de gouvernement en mai, par le décret-loi n° 292 du 27 mai 1996, qui demande un financement de 20 milliards de lires (10 millions d'euros) pour « les travaux de reconstruction et de restauration » de la cathédrale. Ce financement est accordé par la loi issue de ce décret (loi n° 496 du 25 septembre 1996). Mais le chiffre fait plus que doubler lors de la présentation du « projet exécutif » de reconstruction, en 1998, puisqu'il atteint 44,35 milliards de lires, soit 22 millions d'euros¹⁴. Quelques mois plus tard, en 1999, le vote de financements pour la reconstruction s'élève à 50 milliards de lires, soit environ 25 millions d'euros¹⁵.

¹² TRINGALI S., DE BENEDICTIS R., 2000, p. 51 (*482).

¹³ La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2006 (la date initiale était fin 2004).

¹⁴ MARSAGLIA V., « Una riprogettazione migliorativa », *Recupero e conservazione*, n° 38, 2001, p. 44-52 (*462).

¹⁵ Cette somme impressionnante est à comparer aux sommes dépensées pour d'autres restaurations (dont l'ordre de grandeur se situe plutôt autour du million d'euros) ; il s'agit d'un enjeu économique majeur, qui pose la question de l'utilisation des financements et des priorités accordées à la conservation ou la réparation du patrimoine : ce que nous tenterons d'éclairer dans le chapitre 4.



Carte 1.1. La cathédrale de Noto, au coeur de la ville

- Légende :
- Quartiers historiques
 - Développement urbain récent
 - Axes urbains, perspectives

Certes, la question matérielle imposait une décision rapide. La ruine était non seulement imposante, mais dangereuse. Toutefois, s'il était nécessaire d'agir, la reconstruction intégrale et à l'identique de la cathédrale n'était pas une décision qui s'imposait immédiatement. L'idée de simplement consolider la ruine, au moins dans un premier temps, n'était pas absurde, puisqu'il existe bien des exemples de ruines imposantes au cœur d'une ville, à commencer par Rome – mais aussi des villes de petite taille comme Gémone. Dans un pays où le risque sismique concerne presque toutes les régions, les alternatives à la reconstruction immédiate d'un monument détruit constituent des solutions connues et souvent mises en œuvre. Avec une consolidation adéquate des parties endommagées, un entretien efficace et des protections suffisantes, le danger aurait été largement atténué. Le choix de reconstruire intégralement la cathédrale, telle qu'elle était, n'était donc pas l'unique possibilité. Nous en voulons pour preuve le fait que certains experts ont essayé de justifier ce choix, en invoquant deux raisons, le coût potentiel du maintien des ruines et « l'invitation à la poursuite de la détérioration » qu'aurait constitué le maintien de la ruine¹⁶. A notre avis, ces deux raisons sont très discutables, la première au regard du coût considérable de la reconstruction, la seconde pour des raisons culturelles et politiques que nous allons à présent évoquer. Pourquoi choisir la reconstruction intégrale de la cathédrale ? Qu'est-ce qui justifiait une dépense aussi considérable ? Plusieurs hypothèses permettent d'éclairer ce choix. Nous nous contenterons pour l'instant de les évoquer sans les développer, car chacune d'elles débouche sur un réseau de pistes de recherches et de questionnements qui, précisément, font l'objet de ce travail.

La cathédrale est souvent, pour les habitants d'une ville, et en particulier à Noto, le symbole de leur ville. Elle constitue, par son histoire et par son esthétique, la représentation la plus forte de l'identité des Nétins. Sur le plan urbanistique et architectural, mais aussi du point de vue historique et religieux, elle est dotée de fonctions de centralité très marquées (carte 1.1). Elle est l'un des principaux facteurs d'attraction touristique, au moment où la municipalité de Noto s'oriente très nettement vers une politique de développement touristique. L'écroulement de la cathédrale porte un coup d'arrêt au développement du tourisme, tant parce qu'il s'agissait d'un monument majeur, que par la véritable blessure urbaine que constitue la ruine d'un monument vers lequel convergent les axes urbains et qui a

¹⁶ BINDA L., SAISI A., « The Collapse and Reconstruction of the Noto Cathedral : Importance of the Investigation for the Design Choice », *International Journal for Restoration of Buildings and Monuments*, n° 4, 2003, p. 416 (*428).

été conçu comme le cœur de la ville. Reconstruire la cathédrale répondait donc à des raisons d'ordre aussi bien psychologique (ne pas priver les habitants de ce monument emblématique) qu'économique (ne pas priver la ville de son principal facteur de développement, le tourisme). Le traitement appliqué à la cathédrale reflète-t-il les orientations de la politique générale de la municipalité, tant en matière de mise en valeur du patrimoine monumental et de développement touristique qu'en ce qui concerne la gestion du risque sismique ? Le choix de la reconstruction et le montant impressionnant voté à cet effet semblent indiquer, précisément, que les motivations de la reconstruction s'inscrivent dans le cadre, plus vaste, d'une politique de développement urbain.

c. « *com'era, dov'era* »

Au-delà de la décision de reconstruire la cathédrale, le choix des modalités de la reconstruction est également très significatif. La cathédrale est reconstruite à l'identique, ou plutôt, pour reprendre l'expression italienne couramment utilisée, « là où elle était et comme elle était » (*com'era, dov'era*). Cette exigence a abouti à un paradoxe : l'effondrement de 1996 ayant agi comme un révélateur des défauts de la structure de la cathédrale, il s'est imposé de ne pas répéter les précédentes erreurs, donc de reconstruire différemment. En réalité, la contradiction – reconstruire différemment, mais à l'identique – a été rapidement résolue : la cathédrale devait conserver son aspect antérieur, mais la structure devait être modifiée. D'autre part, à la volonté de restituer le monument à l'identique s'est ajouté un autre objectif : la volonté de mettre le monument aux normes parasismiques, de façon à éviter des dommages lors d'un potentiel séisme futur. Cette volonté de mise aux normes parasismiques s'accorde avec le choix de modification structurelle et de conservation de l'aspect extérieur. Le problème était plus complexe, cependant, du point de vue pratique, car la cathédrale n'était pas entièrement détruite : une petite moitié restait debout. Comment traiter cette partie encore structurellement fragile ? Comment éviter l'absurdité que serait une cathédrale dont seule la moitié reconstruite serait aux normes parasismiques ?

La solution, pour remplir ce cahier des charges complexe, a été la suivante : la moitié détruite de la cathédrale doit être « seulement » reconstruite, à l'identique extérieurement mais structurellement différente, tandis que la moitié restée debout doit être déconstruite, pierre par pierre, pour ensuite être reconstruite, dans le respect de son aspect mais avec des modifications de structure. L'extrême difficulté technique de cette solution explique en

grande partie le montant élevé du coût de la reconstruction, dont il est plus exact de dire qu'il s'agit d'une reconstruction et d'une adaptation aux normes parasismiques visant à respecter l'esthétique patrimoniale du monument.

d. Une dynamique de dissimulation du risque

Les architectes de la reconstruction ont donc relevé un véritable défi, technique et symbolique. Du reste, il est significatif que la reconstruction de la cathédrale de Noto ait été médiatisée sous forme d'un discours triomphaliste. Pour justifier leurs ambitions, les architectes ont publié un livre sur cette entreprise¹⁷, et régulièrement les journaux locaux se font l'écho de l'avancée des travaux, les retards et les surcoûts étant justifiés par la difficulté « d'actions techniquement jamais réalisées¹⁸ ».

L'histoire de la cathédrale démontre que ce type de discours peut avoir des conséquences néfastes. La glorification de l'architecte comporte en elle-même des dangers, comme le souligne Michel Jantzen, qui oppose la « personnalisation et la glorification parfois excessives » des architectes d'aujourd'hui, et la création, qui doit être une intégration dans le paysage¹⁹. Cette intégration dans le paysage peut aisément être étendue, sans trahir la pensée de l'auteur, à la prise en compte des aléas naturels, et donc à la gestion du risque sismique. La glorification et l'infailibilité supposée de l'architecte conduisent à une absence de culture du risque, préalable à la gestion du risque. Si l'architecte est infailible, la destruction d'un monument ne peut pas être attribuée à une erreur humaine, mais à la nature ou à la volonté divine ; si bien que, face à une destruction aussi inévitable, toute prévention est inefficace, toute gestion inutile. Il en résulte une passivité qui, de fait, accroît les facteurs de risque. Un examen de l'histoire de la cathédrale de Noto révèle la constante répétition de ce schéma : destruction-reconstruction à l'identique-absence de gestion du risque-destruction. Le tableau 1 montre qu'il existe un lien certain entre l'histoire de la cathédrale et les événements sismiques, mais aussi un décalage temporel entre ces événements sismiques et les effondrements de la cathédrale, ce qui souligne l'absence de gestion du risque sismique, et, sur le long terme, le manque de culture du risque.

¹⁷ TRINGALI S., DE BENEDICTIS R., 2000 (*482).

¹⁸ Aux dires de l'architecte Salvatore Tringali, interviewé par le journal local *La Sicilia*, édition de Syracuse, en date du 28 novembre 2001. L'autre architecte de la reconstruction, l'ingénieur De Benedictis, explique, dans la *Gazzetta di Noto* de juin 2002, que « cette fois-ci, c'est nous qui écrivons l'histoire, et positivement, grâce à cette intervention unique en son genre, qui deviendra la référence pour les futurs travaux de ce type. »

¹⁹ JANTZEN M., « La création contemporaine et le patrimoine », in PLANES J.-M. (ed), 1997, p. 32 (*371).

Tableau 1.2. Evénements sismiques et histoire de la cathédrale de Noto

Année	Evénements sismiques ²⁰ et intensité à Noto	Historique de la cathédrale de Noto
1693	Séisme, intensité XI	Début de la construction
1727	Séisme, intensité VII	Dommages significatifs
1776		Fin de la construction
1780		Effondrement de la coupole
1818	Séisme, intensité V	Lésions à la façade et à la coupole
1848	Séisme, intensité VII	Effondrement de la cathédrale
1862		Fin de la reconstruction
1903	Séisme, intensité VI	
1908	Séisme, intensité VI	Dommages notables, réparations superficielles
1934	Séisme, intensité V	
1949	Séisme, intensité VI	
1990	Séisme, intensité VII	
1996		Effondrement de la cathédrale
1998		Début de la reconstruction

Quant à la situation actuelle, alors que la cathédrale avait été fragilisée par un séisme, en décembre 1990²¹, rien n'a été fait pour empêcher l'effondrement, qui est survenu plus de cinq ans après. Entre 1990 et 1996, des voix s'étaient pourtant élevées pour alerter l'opinion sur l'état de la cathédrale et la nécessité d'agir, mais en vain. L'absence de réaction ou l'incrédulité face aux « mauvais prophètes », aux alarmistes, constitue également un obstacle considérable à la formation d'une culture du risque. Cette incrédulité est par ailleurs encouragée par les promoteurs du tourisme, qui répugnent souvent à l'information exacte tant sur le risque réel encouru que sur le caractère reconstruit, et donc non authentique, d'un édifice. Il s'agit d'une véritable hypocrisie due à la volonté de mise en valeur touristique, à la peur de voir le touriste se détourner s'il vient à apprendre que le risque sismique est majeur, ou que ce qu'il est venu voir n'est, en réalité, qu'une sorte d'ersatz, « un faux »²². Sur le plan

²⁰ N'ont été pris en compte dans ce tableau que les événements sismiques d'intensité égale ou supérieure à V sur l'échelle de Mercalli (échelle d'intensité et non de magnitude, cf. chapitre 2).

²¹ Le séisme du 13 décembre 1990, dont l'épicentre fut situé au large de la côte de Noto, eut une magnitude de 5,6 sur l'échelle de Richter, correspondant, à Noto, à une intensité de VII sur l'échelle de Mercalli.

²² Selon Paolo Marconi, professeur de restauration architecturale, cette peur du « faux historique » n'est pas pertinente, et demeure par ailleurs typiquement italienne. Cf. MARCONI P., « Architectures charismatiques.

symbolique, reconstruire la cathédrale signifie perpétuer les structures anciennes de la ville de Noto, réaffirmer la centralité de l'église liée à la noblesse et à la puissance passée de la ville. Contrairement aux envolées lyriques du discours, aux innovations techniques, et aux objectifs de développement touristique, le fait de reconstruire la cathédrale de Noto est un geste qui regarde vers le passé, comme l'indique bien le verbe « reconstruire ».

Il semble résulter de tous ces éléments la mise en place d'une dynamique de dissimulation²³. **Reconstruire la cathédrale à l'identique, c'est masquer le risque sismique, en effaçant les traces de la catastrophe tant matériellement que symboliquement.** Tout se passe comme si on souhaitait anéantir la mémoire de la catastrophe, alors que la mémoire humaine des catastrophes est déjà relativement brève, en tout cas trop brève par rapport aux probabilités d'occurrence d'un désastre²⁴ ; ce qui a des conséquences directes sur la gestion du risque et, par suite, sur la potentielle conservation du monument. Par ailleurs, cette dynamique de dissimulation est tout à fait contraire à l'esprit de la théorie de la restauration²⁵. Le non respect de plusieurs principes de restauration (réversibilité des travaux, conservation de l'authenticité du monument, principe de l'intervention minimale...) constitue également une dynamique de dissimulation, si bien que l'historienne de l'art Angela Marino définit la reconstruction de la cathédrale de Noto comme « mensongère²⁶ ». Nous verrons qu'une restauration effectuée selon des principes rigoureux ne comporte en aucune façon l'effacement des traces d'une destruction, et donc, par ricochet logique, une telle restauration constitue, au contraire, un rappel visuel, une mémoire de la catastrophe.

Pourquoi ne pas les reconstruire ? », in SAUVAGEOT J. (dir), 1995, p. 58-63 (*315). Nous revenons sur ces problématiques dans la deuxième partie, chapitre 5.

²³ L'ancien Surintendant aux Biens Culturels de Syracuse, Francesco Santalucia, nous semble poser la question dans les mêmes termes, bien que de façon modérée, dans son intervention lors d'un colloque : SANTALUCIA F., « La cattedrale di Noto. Lacuna architettonica o della memoria ? », in BISCONTIN G., DRIUSSI G. (dir), 1997, p. 351-360 (*476).

²⁴ Idée soulignée de la façon suivante par Olivier Dollfus et Robert D'Ercole dans BAILLY A., 1996, p. 16 (*164) : « une probabilité centenaire couvre trois générations... C'est vingt fois le mandat moyen d'un homme politique élu, c'est au-delà de l'amortissement des investissements à long terme ; ce sont des souvenirs transmis sur cinq générations. »

²⁵ Ces aspects seront traités plus précisément dans la deuxième partie, chapitre 5. Nous pouvons renvoyer aux travaux de Marco Dezzi Bardeschi, qui dénonce l'esprit de la reconstruction à l'identique. Cf. par exemple DEZZI BARDESCHI M., « Quell'ipocrita « dov'era, com'era » », *Anankè*, n° 4, 1993, p. 2-4 (*355).

²⁶ MARINO A., « Noto. La storia come coscienza critica dell'operare », in TRIGILIA L. (dir), 2004, p. 48 (*481).

2. De Noto à Assise et Gémone : l'exemplarité de ces cas spécifiques

Le cas de Noto est particulièrement exemplaire des liens complexes qui existent entre la gestion du risque sismique, la conservation du patrimoine, et les politiques urbaines en général. Son étude exige de démêler le jeu des différents acteurs et de leurs motivations. La comparaison de ce qui est advenu à Noto et dans les villes d'Assise et de Gémone permet de poser certains jalons et de proposer déjà certaines interprétations des dynamiques en jeu.

a. Les cathédrales mutilées de Gémone et Assise

A Gémone comme à Noto, la cathédrale s'est effondrée en grande partie, suite aux tremblements de terre de mai et septembre 1976. Le contexte était assez différent, mais un parallèle est assez frappant : le lien entre le désastre et le manque de conscience du risque, dont semble résulter l'absence de gestion du risque. En effet, à Gémone, les séismes de 1976 étaient inattendus, comme nous le montrerons plus en détail plus loin. L'intérêt de l'exemple de Gémone réside dans le fait que le cas du Frioul a servi de modèle, par la suite, pour la gestion de l'urgence ainsi que pour la mise en place, à l'échelle de l'Italie, de politiques de prévention du risque sismique. D'autre part, les choix de reconstruction à Gémone sont très intéressants, notamment au regard des choix de reconstruction de la cathédrale de Noto : le patrimoine urbain de Gémone a été presque entièrement détruit, soit directement par le séisme, soit par l'action des bulldozers dans l'optique de reconstruire différemment la ville. Parmi les très rares édifices qui sont aujourd'hui les mêmes qu'avant le séisme, se trouve la cathédrale, qui a été reconstruite telle quelle, à l'identique, par anastylose²⁷. Comme pour la cathédrale de Noto quelques années plus tard, c'est l'esprit du « *com'era, dov'era* » qui a prévalu²⁸. Les techniques de restauration exigent que les parties reconstruites soient facilement distinguées des parties non reconstruites ; les conversations que nous avons pu avoir avec différents touristes montrent que ce n'est pas le cas, et que le touriste en général n'a pas conscience que la cathédrale de Gémone est une reconstruction. **L'exemple de la cathédrale de Gémone ressemble donc à l'exemple de Noto, mais à une phase plus**

²⁷ L'anastylose est la reconstruction d'un édifice en ruines grâce à la récupération du matériau initial et au réajustement à l'identique de la structure originelle du bâtiment.

²⁸ CONTARDO P., « Gemoni, il Duomo di Santa Maria Assunta (1976 - 1986) », *Anankè*, n° 4, 1993, p. 64-65 (*551).

avancée, du point de vue de la dynamique de dissimulation et de refoulement de la mémoire du désastre, en tout cas vis-à-vis du touriste.

A Assise, c'est la très célèbre basilique de Saint François qui a subi des dommages suite à un tremblement de terre, le 26 septembre 1997. Les dommages matériels ne sont pas de la même ampleur que l'écroulement de la coupole de la cathédrale de Noto ; mais l'effondrement d'une partie des voûtes a fait quatre victimes, alors qu'il n'y en a pas eu à Noto. En outre, des œuvres d'art exceptionnelles telles que les fresques attribuées à Giotto ont été détruites. Cette église, connue dans le monde entier, aurait pu faire l'objet d'une attention toute particulière, d'une politique cohérente et attentive de conservation face au risque sismique. Or, dans un ouvrage de vulgarisation paru quelques mois après cet événement, le directeur de l'Institut National italien de Géophysique écrit : « En 1984, un tremblement de terre de degré VIII [sur l'échelle d'intensité de Mercalli] frappa durement Assise, Gubbio, Pérouse, Città del Castello et Gualdo Tadino. Dans la basilique de Saint François, des fragments des fresques de Cimabue tombèrent. Les sismologues avertirent les autorités que la basilique était à risque, et qu'il était nécessaire d'intervenir avant qu'un autre tremblement de terre ne provoquât des dommages plus graves. Et effectivement, en septembre 1997, cela a été au tour des fresques de Giotto²⁹. » Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention entre 1984 et 1997 ? Les études postérieures au séisme de 1997 ont par la suite montré que l'histoire de la Basilique d'Assise était très comparable à celle de la cathédrale de Noto. Les voûtes ont cédé suite au tremblement de terre, mais rien n'avait été fait après le séisme de 1984 ; en outre, une consolidation mal conçue et mal réalisée avait été effectuée dans les années 1950 (les structures en bois des toits intermédiaires de la Basilique Supérieure ont été remplacées par du ciment, beaucoup plus lourd ; et à la fin de ces travaux, de nombreux gravats ont été entreposés et abandonnés entre le plafond des voûtes et le toit). La fréquence de petits séismes a joué un rôle non négligeable : après le séisme de 1997, l'architecte Bernard Mouton déclare que « l'effet cumulatif des anciens séismes ayant affecté la stabilité de l'ensemble est clairement établi par la réouverture des anciennes fissures de la structure (voûtes et murs)³⁰. » Enfin, le spécialiste Giorgio Rocchi assure que certaines des voûtes pâissaient d'un défaut structurel originel³¹. **Les vicissitudes de la Basilique de Saint François sont donc très comparables à celle de la cathédrale de Noto.** La répétition de tels contextes et des mêmes conséquences est source de nombreux questionnements et d'inquiétudes.

²⁹ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 120 (*175).

³⁰ MOUTON B., « Après le tremblement de terre, le point sur la basilique d'Assise », 1998, p. 52 (*520).

³¹ Cf. ROCCHI G., 2002, p. 21 (*532).

b. Restauration et absence de prévention : quelques interrogations

Ces exemples posent de multiples interrogations sur la gestion du patrimoine urbain face au risque sismique, tant du point de vue de la prévention (comment empêcher l'effondrement ? Quelles mesures prendre, et comment les financer ?) que du point de vue de la gestion de la catastrophe. Les deux points de vue se rejoignent, dans la mesure où les trois cas de Noto, d'Assise et de Gémone montrent que la gestion de la catastrophe est essentielle pour prévenir des dommages futurs, lors d'une récurrence probable d'un tremblement de terre. Ainsi, à Noto, la cathédrale s'était déjà effondrée par le passé et avait été reconstruite telle quelle, avant de s'effondrer à nouveau en 1996. A Assise, la cathédrale avait déjà subi des dommages, sans que soient prises consécutivement à ces dommages des mesures préventives nécessaires pour éviter des dégâts ultérieurs. Gémone est un cas encore plus frappant, dans la mesure où ont eu lieu deux forts séismes à quelques mois d'intervalle (mai et septembre 1976), le second séisme achevant de détruire les édifices non encore stabilisés après le premier séisme.

Pourtant les autorités compétentes ne sont pas dépourvues de matériel théorique, ni de modèles, pour agir en ce domaine particulier. En effet, les théoriciens de la restauration et les architectes se sont penchés sur ce cas spécifique, en prenant des exemples et en donnant des conseils pour les mesures à prendre. Le cas du campanile de Saint Marc à Venise, détruit par un séisme en 1902, est un exemple célèbre, parce qu'il a été reconstruit à l'identique dès cette époque³². En réalité, la théorie de la restauration différencie l'action à tenir en cas de « maladies naturelles » du monument, dues au temps, et en cas de tremblement de terre ou cas de force majeure, où sont permises beaucoup d'actions refusées par la théorie de la restauration en temps normal, en particulier la reconstruction à l'identique. Le théoricien de la restauration Salvatore Boscarino³³ étudie plus précisément la cathédrale de Messine, détruite par le séisme de 1908, et rappelle « qu'à Messine toutes les grandes églises détruites devaient être reconstruites *in stile*, mais avec une structure résistante invisible réalisée avec des châssis en béton armé » ; il indique aussi « que cette forme d'intervention privilégiée, qui semblait univoque, avait l'approbation de G. Giovannoni, A. Giannelli, M. Manfredi, C. Bazzani, E.

³² C'est sans doute à cette occasion qu'est élaborée pour la première fois en Italie l'idée de reconstruire « au même endroit, à l'identique » (*com'era, dov'era*).

³³ BOSCARINO S., PRESCIA R. (dir), 1992, p. 17 (*271).

Basile, etc., c'est-à-dire tous les plus grands professionnels et académiques de ce temps. [...] Giovannoni déclarait qu'il acceptait pour la cathédrale de Messine la reconstruction *ex novo* passant par la démolition de toutes les structures restées debout, vues les conditions de nécessité imposées par les circonstances. » Les ruines de la cathédrale de Messine ont donc été détruites entièrement, pour permettre la reconstruction de la cathédrale telle qu'elle était auparavant, mais avec une structure différente. Le cas de la cathédrale de Noto en est donc très proche, à ceci près qu'à Messine, après le séisme, un choix différent avait été fait dans l'immédiat, puisque les ruines avaient d'abord été consolidées dans le but de les conserver, en tant que ruines, et de les faire visiter, comme un musée³⁴. La démolition de ces ruines et la reconstruction de la cathédrale à l'identique constituent donc un changement d'orientation, une négation de choix qui, plusieurs décennies plus tard, auraient été soulignés comme appropriés, comme cela a été fait pour d'autres monuments en Italie, datant de l'époque romaine par exemple (le Colisée), ou d'autres églises, témoins des destructions des guerres (cathédrale Saint Michel à Coventry, église du Souvenir à Berlin).

Les cas des églises majeures de Noto, d'Assise et de Gémone révèlent des dynamiques précises et représentatives des liens complexes entre conservation du patrimoine architectural urbain, gestion du risque sismique, et politiques de développement urbain. Les séismes ne sont pas les causes uniques des dommages subis par ces monuments. La dégradation puis l'effondrement des cathédrales résulte d'un ensemble de causes, en particulier le manque d'entretien et l'absence de gestion du risque. Mais ces causes elles-mêmes semblent déterminées par une dynamique de dissimulation. **Le risque est nié par différents acteurs locaux : instances décisionnelles qui refusent d'intervenir pour consolider les édifices, population locale prompte à l'oubli du risque, infaillibilité supposée de l'architecte, besoins orientés de la communication touristique, effacement des traces matérielles et symboliques de la catastrophe...** Cette négation du risque peut expliquer en partie les réponses de l'enquête menée à Noto. Nous montrerons que d'autres enquêtes, menées par nous, confirment cette tendance, puisque certaines personnes nient explicitement qu'il y ait un

³⁴ *Ibid.*, p. 17 : « pour la cathédrale de la ville du Détroit [Messine], la consolidation des structures restées debout (les absides et tous les murs longitudinaux), réalisée au moyen de contreforts par la Surintendance de Palerme, dans l'optique de les laisser à l'état de ruines et de les transformer en musée, fut par la suite entièrement démolie en même temps que ces structures qui avaient pourtant résisté au terrible tremblement de terre, et qui furent refaites complètement à neuf, suivant le modèle de résistance actuel en béton armé, qui reproduit certainement sur le site, mais ni dans sa forme ancienne ni dans sa structure, l'ancien monument normand. »

risque sismique dans ces communes. Or, **la négation du risque engendre l'absence de gestion du risque, et donc augmente le risque.** Dans ces communes, la dégradation du patrimoine urbain n'est-elle pas révélatrice d'attitudes contre-productives en matière de gestion du risque sismique ?

B. Entre patrimoine urbain et patrimoine monumental : des définitions hésitantes aux pratiques hasardeuses

Les exemples des cathédrales de Noto, d'Assise et de Gémone sont-ils représentatifs de dynamiques plus vastes, affectant l'ensemble des centres historiques des villes concernées, voire de tendances qu'on retrouve sur tout le territoire national italien ? Les cathédrales sont le plus souvent le monument majeur de la ville où elles se situent, et en tant que telles constituent un indice probablement très significatif. La gestion du patrimoine urbain, pourrait-on dire, commence souvent par la cathédrale, du moins dans les petites villes italiennes. Or, si l'Italie apparaît fréquemment comme le pays le plus riche en matière de patrimoine architectural et artistique, il n'en est pas moins frappant, pour le touriste, de constater l'état de dégradation du patrimoine architectural. Nous nous permettons cette généralisation afin de l'analyser et éventuellement de la critiquer, et d'en étudier certains des ressorts : car les trois centres urbains que nous étudions plus précisément ne correspondent pas tous à cette description, mais il est nécessaire de les situer dans un contexte national plus vaste. Ils constituent, nous le verrons, des cas spécifiques choisis précisément pour leur représentativité ou non de certaines dynamiques. Par exemple, le cas de Noto semble effectivement représentatif de la situation de dégradation du patrimoine urbain que l'on peut constater dans de très nombreux centres urbains italiens. En revanche, le cas de Gémone constitue un référent pour la comparaison en matière de politiques de gestion du patrimoine et du risque sismique, mais n'est pas un cas généralisable à toute l'Italie, puisque la ville a été quasiment entièrement reconstruite après 1976.

1. La dégradation du patrimoine urbain

a. La détérioration croissante du patrimoine architectural

Il est difficile de donner des chiffres significatifs concernant la dégradation du patrimoine architectural urbain italien, pour diverses raisons. Pour commencer, qu'appelle-t-on « dégradation » ? N'est-ce pas l'œil du passant, de l'expert, ou du chercheur, qui définit

cet état du bâtiment, au cas par cas ? La dégradation volontaire d'un bâtiment, par l'homme, doit-elle être distinguée de la dégradation due au temps, au climat, aux séismes ? Cela semblerait logique, et pourtant la part de l'homme dans la dégradation prétendument due aux séismes est essentielle, puisque c'est l'homme qui entretient et consolide les édifices face au risque sismique. Outre ces questions générales, d'autres raisons plus spécifiques à l'Italie interviennent. Le très grand nombre d'édifices patrimoniaux en Italie a des conséquences sur les capacités de gestion. Il n'existe pas de registre mis à jour de l'état des bâtiments. Les bâtiments de propriété publique ou privée ne dépendent pas des mêmes organismes³⁵. Les surintendances chargées de la protection du patrimoine culturel ont des moyens très insuffisants...

S'il est donc difficile de donner des chiffres sur la dégradation générale du patrimoine en Italie, plusieurs biais permettent toutefois de constater cette situation. Par exemple, les sommes dépensées pour la restauration et la réparation de bâtiments sont un indicateur intéressant : selon les méthodes de calcul, l'Italie dépense **entre 1 et 2,5 milliards d'euros par an** uniquement pour réparer les dégâts causés par les séismes³⁶. Un autre biais est la fréquence des petits ou grands écroulements, répertoriés par différents organismes, comme le Service Sismique National³⁷, l'Agence nationale de Protection de l'Environnement³⁸ ou l'association de spéléologie Assonet³⁹. Les offices de Protection Civile régionaux ou locaux tiennent parfois des registres, mais cela dépend des régions⁴⁰, et là encore, la prudence s'impose : une bonne partie des écroulements ou dégradations échappe à la comptabilisation. La presse quotidienne italienne rapporte fréquemment des écroulements de bâtiments ou, du moins, des risques d'écroulement. Le magazine *Costruire* donne quelques exemples dans un article consacré aux écroulements, en mars 2000⁴¹ : écroulement de petits immeubles à Rome le 15 décembre 1998 (38 morts, cause de l'effondrement indéterminée), à Palerme le 11 mars

³⁵ Cf. plus loin dans ce chapitre, le paragraphe sur la répartition des compétences.

³⁶ Cf. BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 120 (*175), et Di SOPRA L., 1992, p. 7-15 (*202). Nous étudierons en détail la complexité des enjeux financiers dans la deuxième partie de cette recherche, chapitre 4.

³⁷ Les données du SSN sont partielles car elles prennent en compte uniquement les écroulements dus aux séismes et notifiés au service. Toutefois, ces chiffres sont suffisamment importants pour que les experts les incluent dans le calcul de l'indice de risque. Nous développons cet aspect à la fin de ce chapitre, dans le paragraphe qui traite plus spécifiquement de la gestion du risque.

³⁸ Dont le sigle italien est APAT. Agence gouvernementale, elle répertorie en réalité les accidents environnementaux, et donc les écroulements ou dégradations qui leurs sont dus ; mais on voit que cela limite le recensement des dégâts aux bâtiments à des types de causes spécifiques.

³⁹ L'association Assonet répertorie en effet les cavités souterraines et les écroulements liés à celles-ci. Cf. le site web www.assonet.org/cavart/catenac.htm. Par exemple, l'association a répertorié les écroulements d'édifices dus à des cavités souterraines dans la ville de Naples depuis trente ans, et il y en a en moyenne un par an.

⁴⁰ Par conséquent, nous serons plus précis lors des études de cas, comme dans le paragraphe suivant à propos de Noto.

⁴¹ LATINA C., « Le cause dei crolli », *Costruire*, n° 202, mars 2000, p. 79 (*297).

1999 (3 morts, cause indéterminée), à Foggia le 11 novembre 1999 (67 morts, cause indéterminée)... Un ton dénonciateur tente d'impliquer les différents acteurs de la vie urbaine, qu'ils soient privés ou institutionnels⁴². En effet, ces écroulements ne sont pas, pour la plupart, directement imputables à des tremblements de terre. Ces derniers jouent un rôle certain, mais souvent moins directement destructeur que révélateur de fragilités, ou encore cause de fragilités mais non d'écroulements immédiats. La perspective se renverse même si l'on songe que les tremblements de terre, par leurs effets, devraient inciter les acteurs de la vie urbaine à agir sur les bâtiments, et ainsi contribuer à accélérer les actions de réparation et de consolidation. En révélant les fragilités d'un édifice, le tremblement de terre indique à l'homme où agir au plus vite, et donc, éventuellement, permet d'éviter de pires dégâts. Le cas de la cathédrale de Noto illustre *a contrario* ce principe. Le séisme de 1990 avait fragilisé l'édifice ; l'écroulement de 1996 n'est pas à mettre au compte du séisme, mais à celui de l'inaction des autorités compétentes pendant cinq années. A Gémone, après le premier séisme de mai 1976, nombre d'édifices ont été rasés parce que considérés comme dangereux : si la destruction de ces édifices peut paraître une solution radicale, elle n'en est pas moins une action concrète visant à réduire la vulnérabilité potentielle à un autre séisme, qui a eu lieu quelques mois plus tard, la même année.

D'autre part, la majeure partie des écroulements ne concerne que des ornements architecturaux, non des structures. Ce sont des événements considérés sans gravité dans la plupart des cas. Mais l'accumulation des événements, si elle n'est pas – le plus souvent – significative en termes de victimes humaines (plusieurs événements peu graves n'égalent pas un événement grave), est en revanche désastreuse en termes de patrimoine. L'accumulation de petits écroulements, de destructions de balcons, de statues, d'ornements architecturaux, la multiplication des petites fissures dans lesquelles s'installe de la végétation, contribuent à la détérioration des édifices patrimoniaux, les plus touchés précisément parce que, par définition, les plus travaillés au niveau architectural. En septembre 2005, les balcons du palais Nicolaci de Noto avaient été dégradés ; il s'agissait, selon un architecte employé à la commune, d'un acte de vandalisme. Nous avons recensé tous les bâtiments de l'une des rues principales de Noto, la Via Ducezio : sur 173 bâtiments, 2 étaient à l'état de ruines, 29 étaient en très mauvais état, et 30 étaient passablement dégradés⁴³ (carte 1.2, cliché 1.5). Nous avons choisi cette rue pour sa représentativité, en termes de dégradation et plus généralement

⁴² Cf. par exemple IACONO B., 1996 (*453).

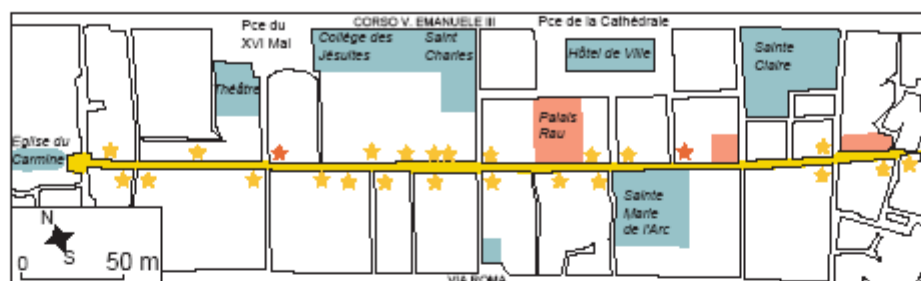
⁴³ Nous entendons par « passablement dégradé » un édifice où sont évidentes au moins deux des caractéristiques de dégradation suivantes : fissures superficielles, crépi détaché, infiltrations, végétation installée dans les murs, ornementation architecturale cassée.

d'habitat local : il s'agit pour l'essentiel d'habitations basses, anciennes, patrimoniales mais non particulièrement travaillées et ornementées. Un document officiel⁴⁴ donne une autre évaluation de la dégradation du patrimoine grâce à un catalogue des biens culturels monumentaux de Noto proposés au classement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. 10 églises monumentales et 7 palais sont recensés. Parmi ces 17 monuments, 9 églises et un palais (le palais Rau, cliché 1.6) sont jugés en mauvais état de conservation et en attente de travaux urgents ; le palais Landolina n'est pas qualifié mais des travaux de rénovation sont en cours, le palais Impellizzeri est jugé en bon état mais des interventions sont jugées nécessaires, le palais Trigona est dit en bon état (de façon surprenante, puisque seule une aile du palais a été restaurée avant le séisme de 1990), enfin 4 monuments ont été restaurés dans les toutes dernières années avant la parution de ce document. Or, tous ces bâtiments, à l'exception du Palais Battaglia, étaient protégés au titre de la loi 1089 de 1939⁴⁵.

La dégradation du patrimoine architectural en Italie est une constatation quasi unanime. Certains événements majeurs, comme l'écroulement de la cathédrale de Noto ou la perte des fresques de Giotto dans la basilique de Saint François d'Assise, ont beaucoup d'impact médiatique, mais ils ne sont que l'aspect le plus frappant d'une dégradation générale plus insidieuse. La prise de conscience de cette dégradation n'est toutefois pas si récente, et des actions ont été entreprises, dont les fruits se font sentir depuis plusieurs années déjà. Ce processus de prise de conscience et de préservation des édifices accompagne l'apparition et le succès populaire de la notion de patrimoine architectural urbain, comme en témoigne la notion de biens culturels : le patrimoine est un ensemble de biens, dont tous les citoyens sont, ensemble, les propriétaires.

⁴⁴ Il s'agit des annexes au plan de gestion du site UNESCO « villes baroques du Val de Noto », 2002, que nous évoquerons plus en détail plus loin dans ce chapitre.

⁴⁵ Loi n° 1089 du premier juin 1939, intitulée « Protection des objets d'intérêt artistique et historique ». Cf. plus loin dans ce chapitre, l'histoire de la législation des biens culturels en Italie.



**Carte 1.2. La dégradation du patrimoine urbain à Noto :
l'exemple de la Via Ducezio**

- Légende :
- Via Ducezio
- Le patrimoine monumental :
- Monuments récemment restaurés ou en travaux
 - Monuments en état de dégradation avancée
- L'architecture "mineure" :
- Bâtiments fortement dégradés
 - Ruines



Cliché 1.4. La dégradation du patrimoine urbain à Assise.



Cliché 1.5. Une habitation abandonnée dans la Via Ducezio à Noto.



Cliché 1.6. La façade du palais Rau à Noto, avec de la végétation installée dans les fissures.

b. L'exemple du projet Noto : une tentative de réaction avortée

Le projet Noto, dans les années 1980, constitue l'un des exemples les plus frappants de la dégradation d'un centre historique, de la prise de conscience de cette dégradation, et des tentatives – plus ou moins avortées – de réaction face à cette évolution. La ville éclatante filmée par Antonioni dans *L'Avventura* en 1960, voit son patrimoine urbain se dégrader progressivement, malgré certains travaux comme la restauration de l'église Saint Dominique en 1973. La volonté de « revitaliser » le centre de Noto, en rénover une partie du patrimoine architectural, est entérinée par la loi régionale n° 78 du 12 juin 1976, intitulée « Aménagement du Centre baroque de Noto⁴⁶ », qui prévoit une dépense de 340 millions de lires⁴⁷. Les projets de rénovation concernent certains bâtiments mais aussi certains segments de rue, par exemple tous les bâtiments du Corso Vittorio Emanuele entre la Place du XVI mai et la place de la Cathédrale⁴⁸ (carte 1.3). Mais pendant plus de vingt ans, les projets se succèdent et aboutissent rarement, tandis que les rares travaux réellement commencés aboutissent encore plus rarement⁴⁹. Une des raisons majeures de cette inaction est l'âpreté des luttes politiques et des polémiques au sujet de ce « Projet Noto », accusé de vouloir transformer la ville en vaste hôtel – musée⁵⁰. En 1986, le maire de Noto ferme le centre historique de Noto à la circulation des automobiles à cause du risque d'écroulement de bâtiments. Les services de la mairie quittent le palais Ducezio, qui est laissé à l'abandon et devient une façade vide et morne, sur laquelle pousse la végétation, face à la cathédrale. Les églises fermées en attente de restaurations ne se comptent plus : citons, pour ne parler que des monuments situés au cœur du centre historique de la ville, le Couvent Saint-Sauveur, le Collège des Jésuites, l'église et le monastère de Sainte-Claire, le Couvent de Saint-François, la Cathédrale elle-même... L'essayiste Corrado Stajano a décrit la situation de la façon

⁴⁶ « *Sistemazione del Centro barocco di Noto* ».

⁴⁷ En tenant compte de l'évolution de la lire dans les années 1980, la somme correspondante en euros aujourd'hui serait de l'ordre de 250 000 euros.

⁴⁸ « Progetto di restauro ambientale del Corso Vittorio Emanuele, dalla via Corrado Nicolaci alla piazza XVI maggio », dans l'article : PAGNANO G., « Il restauro ambientale e il centro storico di Noto », in IACONO B., 1996, p. 74 et suivantes (*453). Ce segment de rue comprend notamment le Collège des Jésuites et l'église Saint Charles.

⁴⁹ Cf. par exemple les volontés affichées au cours du colloque international de Noto, en septembre 1984, et en particulier l'ardeur du plaidoyer pour la ville du professeur américain Stephen Tobriner : TOBRINER S., in LATINA C. (dir), 1984, p. 501-502 (*320).

⁵⁰ Un des plus ardents opposants au « Projet Noto » fut le jeune Michele Luminati, fondateur de la « Liste Verte ». Par la suite, le même Michele Luminati écrira des articles reconnus sur Noto ; cf. notamment « Noto 1693-1703 : superamento della crisi e processi decisionali. La dimensione giuridica », in GIARRIZZO G. (dir), 1997 (*449). Cf. aussi le récit de cette période par Corrado Stajano, dans *Patrie smarrite. Racconto di un italiano*, 2001, p. 92-94 (*30).

suivante : « Dans les années 1980, Noto est en pleine décadence. Ses monuments, le Monastère du Saint-Sauveur, le Couvent des Jésuites, le palais Landolina, le Couvent de Sainte-Claire, sont en ruines. A cause de l'incurie des hommes et à cause des dégâts du temps. Le conseil communal en appelle à l'UNESCO, le Centre d'Etudes du Baroque en Sicile organise un congrès international, des comités sont créés, on lance des votes, des appels, on fait des prédictions. C'est l'urgence Noto⁵¹. » Cette urgence est constatée par une commission spéciale mise en place fin 1986, dont les conclusions alarmantes ne sont pourtant suivies d'aucune réalisation d'ampleur⁵².

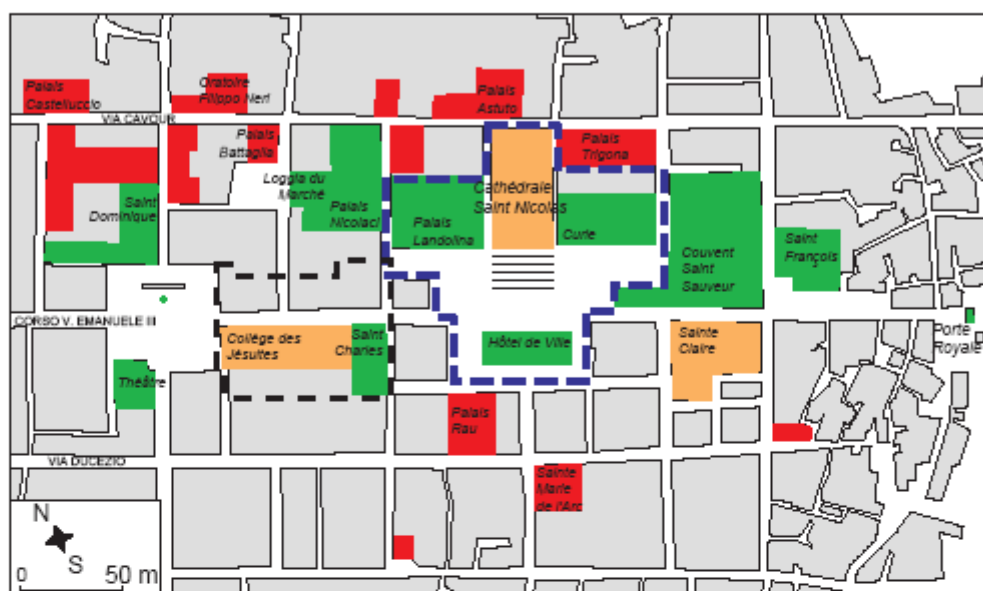
L'effondrement de la cathédrale en mars 1996 a constitué un choc supplémentaire et a relancé la politique de restaurations au point que le maire de la ville, en 2001, a pu parler de « nouvelle Renaissance » à l'échelle de Noto. Nous verrons au cours de cette recherche comment analyser plus précisément ces faits nouveaux, les politiques et leurs conséquences spatiales actuelles.

c. Les atteintes au paysage urbain

Le patrimoine urbain n'est pas seulement constitué de monuments ou de simples édifices, mais aussi du paysage qui résulte de l'assemblage de ces édifices et d'autres éléments constitutifs de l'environnement urbain. L'urbanisme en particulier fait partie du patrimoine, c'est même ce qui fait la spécificité et l'unicité du patrimoine urbain d'une ville comme Noto. Les atteintes au patrimoine urbain ne sont pas donc seulement de l'ordre de la dégradation des bâtiments, mais elles comprennent également les atteintes à l'environnement urbain, au paysage urbain. Dans cette perspective, il est évident que sont innombrables les centres urbains patrimoniaux, dits en général « historiques », défigurés par des constructions nouvelles, souvent peu esthétiques, motivées par des urgences de logement, par des volontés politiques, par des orientations de développement économique, ou encore par une mode particulière.

⁵¹ STAJANO C., 2001, p. 92 (*30). L'auteur, de renommée nationale, est en partie originaire de Noto.

⁵² Cette commission spéciale est mise en place par le décret régional n° 137 du 4 novembre 1986 : « Commissione speciale per il coordinamento operativo degli studi e dell'azione di intervento da attuare per la tutela, la salvaguardia e il recupero del patrimonio architettonico della città di Noto (Siracusa) ». Le rapport final a été présenté à Palerme le 23 décembre 1986.



Carte 1.3. La dégradation du patrimoine monumental du centre de Noto

Légende :		Bâti urbain
		Monuments récemment restaurés
		Monuments en état de dégradation avancée
		Monuments en cours de restauration
		"Area Majoris Ecclesiae"
		Projet de restauration d'ensemble urbain



Cliché 1.7. Le « gratte-ciel » de Noto.



Cliché 1.8. Constructions illégales récentes aux abords de Noto (Noto ouest).



Cliché 1.9. Constructions illégales récentes aux abords de Noto (Noto sud).

Noto est un exemple flagrant de ce type de dégradation patrimoniale. La ville est certainement l'un des exemples les plus aboutis, en Italie, d'un urbanisme pensé, éclairé, à l'époque baroque. En particulier, la ville a été pensée pour offrir à la vue du visiteur venu du Sud un panorama exceptionnel : il s'agissait d'impressionner. Or, dans les années 1960, l'expansion urbaine de Noto s'est faite de manière incontrôlée, par construction rapide de nombreux édifices bas, sur les pentes du Sud notamment, vers la vallée (clichés 1.7 à 1.9). Au milieu de ces maisons basses a été élevé, en 1963, ce qui a été immédiatement appelé « le gratte-ciel » : un immeuble d'une vingtaine d'étages, qui ruine en grande partie le panorama sur la ville vue du Sud. La construction de ce « gratte-ciel » a été très tôt dénoncée par l'association environnementaliste Italia Nostra, pendant la construction de l'édifice : « Le gratte-ciel de 15 étages construit à Noto aux abords de la merveilleuse cité historique constitue un massacre environnemental de proportions inouïes. [...] Le nouvel édifice constitue non seulement une rupture violente de l'environnement paysager dans lequel s'insère la cité historique, et une offense irréparable à la beauté du panorama, mais aussi une intrusion absurde par rapport à la ville, tant sur le plan architectural que sur le plan de l'urbanisme⁵³. »

Cet immeuble n'est que l'un des milliers de bâtiments construits à la va-vite autour du centre historique de Noto, par phases, depuis les années 1960. Il n'est pas pertinent d'établir une relation stricte d'équivalence entre construction récente et rapide, et construction qui dénature le paysage urbain ; toutefois, il est de fait qu'une grande partie des nouvelles constructions a été réalisée en dehors de tout cadre légal, et plus spécifiquement sans aucun encadrement communal ressemblant de près ou de loin à un plan d'aménagement. En effet, la construction illégale, dite en Italie « abusive », est extrêmement répandue, en particulier dans les régions du Sud, et la commune de Noto n'échappe pas à cette « règle ». Le chiffre des constructions illégales a pu être estimé de façon assez fiable en 2002, car, suite à une promesse d'amnistie du gouvernement en place, les propriétaires de maisons illégales ont fait parvenir à la mairie des demandes de régularisation. Ces demandes ont été, à Noto, au nombre d'environ cinq mille, alors que la ville compte un peu plus de vingt mille habitants, et comptait avant cette amnistie quelques douze mille édifices recensés⁵⁴. Il faut noter, concernant le phénomène de la construction illégale, que la dernière amnistie est survenue

⁵³ *Italia Nostra*, n°32, mars-mai 1963, p. 82.

⁵⁴ Cf. en annexe, l'entretien 1, avec le maire de Noto de l'époque. En septembre 2005, sur l'ensemble des demandes d'amnistie parvenues à la mairie de Noto, un peu plus de 1000 avaient été suivies d'une régularisation.

moins de dix ans après celle de 1994, elle-même votée neuf ans après celle de 1985 ; cette récurrence et cette régularité des amnisties aboutissent à un résultat paradoxal, puisqu'elles encouragent la construction illégale. De fait, les chiffres montrent toujours une forte reprise de la construction illégale l'année même du vote de l'amnistie. Les perspectives pour la commune de Noto sont donc de cet ordre, et aucune action politique communale pour aller à l'encontre de cette tendance n'a jusqu'ici été efficace ou même crédible. La construction illégale modifie donc en profondeur le paysage urbain de Noto. Certes, une partie des habitations illégales ont été édifiées le long de la côte ; mais le centre urbain n'a pas été épargné. Le touriste, comme le chercheur, ne peuvent que constater l'anarchie du développement urbain de Noto dans certaines directions, et la détérioration du panorama scénographique qui est l'une des composantes essentielles du patrimoine urbain de Noto.

La construction illégale frappe Noto particulièrement, mais moins Assise (dont la campagne est soumise à des normes de protection très sévères, et particulièrement contrôlées) et Gémone (où la culture politique est très différente⁵⁵), comme en fonction d'un gradient Sud-Nord, gradient qui rappelle le schéma traditionnel d'opposition entre l'Italie du Nord, du Centre et du Sud⁵⁶. Gémone constitue un cas à part, dans la mesure où la ville a été entièrement reconstruite après 1976, et où, actuellement, la commune soigne l'aspect de son centre urbain.

d. Ambiguïté des raisons de cette situation

Cette situation de dégradation du patrimoine architectural urbain en Italie provoque immédiatement les questions « pourquoi ? » et « comment ? ». Pourquoi laisse-t-on se dégrader un patrimoine pourtant loué et apprécié ? Est-il possible de désigner des responsables de cette évolution, et de comprendre comment elle a été possible ? D'emblée, ces questionnements font naître une suspicion : et si cette situation était le résultat de véritables choix de politiques de gestion du patrimoine ? **L'état de dégradation d'un patrimoine architectural urbain peut être le résultat d'un laisser-faire général ; mais il peut aussi être le fruit de choix de gestion. Et, pour aller encore plus loin dans**

⁵⁵ Cf. chapitre 3.

⁵⁶ Ce gradient fait référence à l'opposition entre une Italie du Sud moins développée que l'Italie du Nord, et caractérisée par une grande prégnance de l'informel. Les études plus récentes montrent toutefois que cette distinction n'est plus aussi pertinente qu'il y a vingt ans : cf. RIVIERE D., 2004 (*19).

l'hypothèse, il est également possible que la dégradation même soit le fruit d'un choix volontaire.

Nous tenterons d'explorer ces différentes pistes, pour comprendre les choix de gestion urbaine des communes étudiées ; mais pour commencer à répondre à ces questionnements, il convient avant tout d'éclairer ce que l'on entend par « patrimoine », mot semble-t-il passe-partout, utilisé parfois de façon trop large, parfois à des fins politiques qui le détournent de sa définition originelle, qui exprime également sa finalité : la **transmission d'un bien**⁵⁷ – transmission qui semble s'accommoder assez mal du terme de « dégradation ».

2. Le « patrimoine » entre définitions ambiguës et délimitations larges

Il convient de définir la notion de patrimoine, d'abord de manière générale, puis, plus spécifiquement, dans un contexte de bâti urbain, en gardant à l'esprit que la perspective de cette recherche est géographique, ce qui permet de porter un regard spécifique sur une notion utilisée dans bien des domaines, de l'histoire de l'art à la sociologie, de la philosophie au droit et à la politique. Pour un géographe, le patrimoine n'a pas seulement une définition, mais aussi une délimitation, et celle-ci ne se borne pas aux murs d'un édifice.

a. Une notion récente

La notion de patrimoine (au sens de patrimoine culturel⁵⁸) comporte des jugements de valeur qui sont historiquement et spatialement marqués. Des époques différentes, des pays différents, n'ont pas défini de la même façon ce qu'était leur « patrimoine » ; et encore, la notion est récente. En effet, l'intérêt pour les monuments du passé naît au quinzième siècle en Italie, et il est alors exclusivement tourné vers les monuments antiques grecs et romains. Peu à peu, le « patrimoine » prend une extension de plus en plus large, selon trois grandes logiques⁵⁹ : d'européen, il devient mondial ; d'uniquement tourné vers les grandes œuvres, il prend de plus en plus en compte l'architecture mineure et les centres urbains dans leur ensemble ; enfin, progressivement, il intègre les œuvres des hommes d'âge de plus en plus

⁵⁷ Cette notion de transmission est encore plus évidente en anglais : « patrimoine » se traduit par « *heritage* ».

⁵⁸ Nous n'utiliserons jamais, au cours de cette recherche, le terme de « patrimoine » dans son sens uniquement financier.

⁵⁹ Cf. CHOAY F., 1992 (*343).

contemporain. Ainsi, des objets très différents concentrent les valeurs patrimoniales pour une population donnée, de même que les repères historiques d'une nation ne sont pas tous sur le même plan dans une perspective identitaire. Comme le disent J. Babelon et A. Chastel, « La notion de patrimoine a toujours plusieurs dimensions. Elle comporte des variables, des vides et des fièvres qui peuvent étonner l'historien⁶⁰. »

Citons encore J. Babelon et A. Chastel, qui rappellent qu'au dix-neuvième siècle, la notion de patrimoine « appelait un approfondissement *historique* à travers une sélection d'édifices remarquables, qui n'a cessé de s'étendre » ; alors qu'aujourd'hui, la notion est plus « *ethnologique* » : « il s'agit plutôt de saisir au plus modeste niveau l'évolution de nos sociétés à travers les réalités matérielles, les *realia*⁶¹. » Ils poursuivent : « dans son extension récente, la notion semble devoir englober non seulement certains biens mais les facteurs dont dépend l'existence et, si l'on peut dire, les conditions mêmes de la vie et de la survie. On parlera donc de patrimoine géologique, écologique, zoologique, botanique, et, naturellement, génétique. [...] D'où la valorisation du « lieu » comme expérience humaine et de « l'espace existentiel » comme ensemble de formes et d'images réflexives qui se répondent. L'occupation de l'espace apparaît comme la grande affaire de l'espèce humaine. Toute opération constructive d'envergure est, en un sens, une consolidation de l'ordre social qu'elle suppose, mais aussi de l'ordre humain où elle s'accomplit. La confrontation avec l'acquis, l'hérité, est essentielle à notre vérité. » Outre l'aspect philosophique, c'est la dimension fondamentalement géographique du patrimoine qui est ici soulignée.

b. La dimension géographique du patrimoine

La dimension spatiale du patrimoine culturel est ce qui le différencie d'autres éléments caractéristiques d'une culture donnée, comme le résume K. Pomian : « à la différence de « l'esprit national » et du « caractère national » censés s'exprimer respectivement dans les façons d'être et de penser des individus ou dans leurs comportements, voire leurs traits somatiques, le patrimoine culturel d'une nation consiste en un ensemble d'objets visibles, de sémiophores, liés à un ensemble d'institutions. Intrinsèquement différencié du fait de sa

⁶⁰ BABELON J., CHASTEL A., 1980, p. 25 (*330).

⁶¹ *Ibid.*, p.27.

distribution dans l'espace et de son historicité, il ne saurait unifier une nation autrement qu'en lui conférant une unité invisible : celle d'un passé et d'un avenir communs⁶². »

Le patrimoine culturel est un objet spatialement délimité, qui constitue une partie essentielle du territoire d'une société. Il concentre les valeurs que celle-ci s'est forgées. Toute opération sur le patrimoine est donc une opération touchant au plus profond d'une société et de son rapport à son territoire. La gestion du patrimoine est une question doublement géographique : d'une part, par son empreinte spatiale, et d'autre part par son symbolisme caractéristique d'un rapport spécifique d'une société donnée à un territoire donné. Cette société se reconnaît dans son patrimoine ; elle l'identifie à son territoire et le défend. Le patrimoine fait ainsi partie, pour une société, de ce que I. Joseph appelle les « techniques de contrôle territorial » : grâce à cette projection d'une société dans un monument ou un site, une société garde le contrôle d'un territoire, face à l'altérité. Un patrimoine ne se partage qu'avec une certaine tolérance : « défendre un patrimoine, c'est alors traiter une intrusion⁶³. »

Dans l'optique de cette recherche, cette dimension spatiale marquée est soulignée par la restriction du champ d'application de la notion de patrimoine, puisque l'on ne s'occupe ici que du patrimoine architectural urbain. Cette recherche ne prend en compte que le patrimoine architectural, et ne s'occupe pas des autres types de patrimoine, comme le patrimoine pictural, mobilier... Nous n'insisterons pas sur ces distinctions typologiques, qui sont suffisamment claires. La recherche se concentre également sur le patrimoine urbain, par opposition au patrimoine isolé ou rural, dans la mesure où les espaces étudiés sont urbains, et où la problématique du risque impose l'étude d'un espace de densité de population importante. Le patrimoine architectural urbain est une notion à clarifier parce que la notion de patrimoine n'est pas univoque. La recherche s'attache au bâti urbain, mais ce bâti urbain est divers ; un des moyens les plus courants d'établir une hiérarchie est de classer ce bâti en fonction de sa « valeur patrimoniale », notion qu'il s'agira de définir et de discuter⁶⁴. Le risque sismique introduit un autre élément majeur qui renforce la dimension proprement géographique, en soulignant l'importance du lieu, du territoire que tente d'organiser une société ; comme le risque sismique est fonction de la vulnérabilité du bâti et de la densité de population potentiellement touchée, il souligne la pertinence de la restriction de cette recherche au patrimoine architectural urbain.

⁶² POMIAN K., « Nation et Patrimoine », in FABRE D. (dir), 1996, p. 94 (*359).

⁶³ JOSEPH I., in JEUDY H.P., *Patrimoines en folie*, 1990, p. 264 (*372). L'aspect politique du « contrôle territorial » lié à la sélection du patrimoine est développé au chapitre 4 de ce travail.

⁶⁴ La « valeur du patrimoine » fait l'objet d'un développement précis au chapitre 4.

c. La « double propriété » du patrimoine

Enfin, la question de la propriété du patrimoine est complexe : évoquons pour l'instant seulement la « double propriété », évoquée en France de façon retentissante par Victor Hugo, qui distinguait la propriété du bien matériel et celle de la beauté du bien ; distinction que l'historien de l'art Salvatore Settis reformule de la façon suivante : « Dans chaque objet ou monument qui appartient au patrimoine culturel cohabitent donc deux distinctes composantes « patrimoniales » : l'une se réfère à la propriété juridique (et à la valeur monétaire) du bien isolé, qui peut être privée ou publique ; l'autre aux valeurs historiques, artistiques et culturelles, qui sont toujours de pertinence publique (c'est-à-dire de tous les citoyens)⁶⁵. »

Cette double propriété pose de nombreux problèmes de gestion du patrimoine. En effet, nous tenterons de montrer que l'équilibre ou le déséquilibre entre les deux « propriétés » d'un bien patrimonial constituent l'une des explications et également une conséquence de certaines politiques de gestion urbaine. Le concept de « biens culturels » est, à cet égard, riche de sens, car il souligne l'aspect économique du patrimoine.

3. L'évolution de la théorie de la conservation : du patrimoine monumental au patrimoine urbain

Il convient de resituer le concept de patrimoine dans le contexte italien, où il prend une résonance particulière, alors même que le terme de « patrimoine » est concurrencé par d'autres expressions elles aussi couramment employées – telles que « biens culturels » ou « biens architecturaux, artistiques et historiques » – et dotées de sens parfois vagues, parfois précis, au point qu'il apparaît nécessaire de clarifier ces concepts, leur histoire et leur signification sociale.

⁶⁵ SETTIS S., 2002, p. 25 (*412).

a. La spécificité de l'Italie

La résonance particulière du « patrimoine culturel » en Italie est liée à différents facteurs, historiques et territoriaux. Salvatore Settis, qui fait autorité actuellement dans le domaine de l'histoire de l'art, résume de la manière suivante la spécificité italienne en matière de patrimoine culturel :

« Selon un lieu commun très diffus, l'Italie posséderait à elle seule 40 % du patrimoine artistique mondial [...]. Sans nier la particulière densité de présences d'art en Italie, ces prétendues « statistiques » sont absolument dénuées de sens. Comment arrive-t-on, en effet, à ces comptes ? Qui décide de ce qui est « patrimoine artistique de l'humanité » et de ce qui ne l'est pas ? [...] Ce même concept de « patrimoine artistique mondial » est, de par ses origines, typiquement eurocentrique, et tend à privilégier, même avec les meilleures intentions, les productions artistiques du filon central de l'art européen, des Grecs jusqu'à aujourd'hui. La seconde raison, qui concerne plus spécifiquement l'Italie, est que précisément dans notre pays s'est élaborée au cours des derniers siècles une culture de la conservation très attentive et très sophistiquée, qui a valorisé les monuments isolés, grands et petits, comme partie intégrante d'un ensemble ancré au territoire, d'un riche réseau de signifiants identitaires, dans lequel la valeur de chaque monument isolé ou objet d'art résulte non de son isolement, mais de son ancrage dans un contexte vital. C'est en tout premier lieu cette culture qui a garanti, en Italie, la conservation des monuments, dans une mesure plus grande qu'ailleurs ; et qui, fait capital, a permis de percevoir et de codifier également la signification des monuments « mineurs », en la valorisant par le biais de la référence au contexte d'origine, la trame serrée des rapports avec d'autres monuments, mineurs et majeurs, qui s'expliquent et s'éclairent les uns les autres⁶⁶. »

Ainsi, au moins trois raisons distinguent l'Italie des autres pays en matière de patrimoine culturel :

- la « particulière densité » du patrimoine artistique sur le territoire italien ;
- l'apparition historique de la conscience du patrimoine, la théorisation de sa conservation et la diffusion d'une culture du patrimoine ;
- l'importance de l'ancrage territorial du patrimoine culturel.

⁶⁶ *Ibid.*, p.14.

Ces raisons sont dépendantes l'une de l'autre. La densité du patrimoine culturel sur le territoire italien s'explique, notamment, par le fait que la notion de patrimoine se soit développée précisément sur le territoire italien, avec comme référent, par conséquent, la présence d'art sur le sol italien ; cette densité culturelle est alors aussi bien une cause que la conséquence de l'affirmation d'une culture du patrimoine. Mais c'est surtout la troisième raison qui intéresse notre recherche : l'ancrage territorial du patrimoine. En effet, selon S. Settis, il n'est pas dans la tradition de la culture italienne du patrimoine de prendre en compte un monument isolé, mis hors de son contexte territorial : « la valeur de chaque monument [...] résulte non de son isolement, mais de son ancrage dans un contexte vital. » Les constatations que nous avons effectuées sur le terrain remettent en cause cette affirmation ; ou, plus exactement, elles semblent montrer que la politique actuelle du patrimoine ne répond plus toujours à cette culture de la conservation et de l'ancrage territorial du patrimoine, et elle aurait donc comme conséquence, si S. Settis a raison, de nuire à la « valeur » du patrimoine.

En réalité, quand S. Settis insiste sur le lien entre patrimoine et territoire, et quand il considère que le monument ne prend sa véritable valeur que dans son contexte géographique et artistique, son objectif est de souligner la nécessité de ce lien, précisément parce que celui-ci est actuellement remis en question. Il est fondamental, pour notre recherche, de revenir sur ce contraste grandissant entre théorie de la conservation du patrimoine, et pratique quotidienne de la gestion de ce patrimoine. Or, ce que S. Settis dénonce, c'est le glissement tendancieux de la définition, ou, plus précisément, de la délimitation territoriale, de ce qui est, sur le terrain, considéré comme patrimoine. Une évolution de vocabulaire traduit clairement ce glissement et le contraste croissant entre experts en patrimoine et acteurs pratiques de la gestion des biens culturels : le « patrimoine monumental », expression courante, désignant les principaux palais et églises, se différencie très nettement du « patrimoine urbain », expression qui prend en compte le contexte historique et géographique, le territoire du patrimoine.

Revenons légèrement en arrière pour mieux comprendre l'histoire des termes employés pour désigner le patrimoine culturel, et saisir les significations sociales, politiques et économiques, que dénotent les changements et les glissements entre ces termes.

b. Des « objets d'intérêt historique et artistique » au « patrimoine urbain »

En Italie, sont employées couramment et de façon quasiment indifférente les expressions « patrimoine culturel », « biens culturels », ou encore « biens historiques et artistiques ». Il est rare de trouver, dans les divers types de documents étudiés, y compris les textes de loi, une définition précise du patrimoine. En réalité, plus que d'une définition, il manque une véritable délimitation, une « définition géographique », du patrimoine. En effet, définir ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas relève souvent de l'estimation au cas par cas. Plus que d'une définition conceptuelle, il y a un besoin de délimitation concrète, presque d'une cartographie, du patrimoine. Mais cette cartographie resterait problématique, car elle devrait reposer, comme toute définition conceptuelle, sur des définitions et sur des seuils, des limites, plus ou moins arbitraires ou politiques. Au final, la solution est double : sur le plan des définitions, les termes utilisés pour désigner le patrimoine sont en général vagues ; et l'interprétation de ces définitions, c'est-à-dire la délimitation géographique du patrimoine, est laissée aux acteurs locaux, publics et privés.

Dans les textes de loi, le patrimoine est entendu, en général, dans un sens extrêmement large. On parle « d'édifices d'intérêt historique et artistique », quand ce n'est pas des « **objets** d'intérêt historique et artistique » (loi de 1939)⁶⁷. Les études scientifiques sont plus précises mais conservent la définition large : par exemple, le décret d'institution du *Comitato Nazionale per la Prevenzione del Patrimonio Culturale dal Rischio Sismico*, en 1984, parle de « complexe bâti » à sauvegarder. La définition donnée dans les textes de loi et dans les textes scientifiques est donc plus large que le patrimoine monumental *stricto sensu*. Mais cette définition « large » est-elle vraiment faite pour laisser une marge d'interprétation, de délimitation territoriale, aux acteurs locaux, ou bien, au contraire, ne constitue-t-elle pas déjà une interprétation très claire, une délimitation nette, du patrimoine ? C'est sans doute ici que se situe une incompréhension majeure. Quand les experts scientifiques écrivent « complexe bâti », il s'agit d'une délimitation géographique du patrimoine urbain, et non d'une définition vague du patrimoine, au sein de laquelle les acteurs locaux devraient choisir ce qui est à protéger et ce qui ne l'est pas.

Dans les articles scientifiques, on trouve très fréquemment, à côté des articles techniques et des exemples de monuments précis, des exemples de « centres historiques », de complexes

⁶⁷ Cf. l'histoire de la législation du patrimoine, un peu plus loin.

urbains. **La définition du patrimoine comme patrimoine urbain, et non seulement monumental, est l'aboutissement d'une réflexion scientifique, retranscrite dans certains textes de loi.** Comme l'explique Françoise Choay, c'est précisément en Italie, au début du vingtième siècle, qu'est développée une théorie de la préservation du patrimoine comme intégré dans un environnement urbain et non comme monument isolé. En effet, c'est G. Giovannoni qui théorise, le premier, une restauration du patrimoine qui tienne compte de ses fonctions sociales, la protection d'un centre urbain combinée au maintien de la vie locale, sans muséification de ce centre urbain. Il emploie, systématiquement, l'expression « patrimoine urbain⁶⁸ ». Sa théorie repose sur trois grands principes : tout fragment urbain doit être intégré dans un plan d'aménagement local et régional ; le monument ne peut être pris isolément, sans ses abords, son « *ambiente* » ; les ensembles urbains appellent des procédures de préservation et de restauration qui en respectent l'échelle et la morphologie (parcelles, voies), avec une certaine marge de manœuvre, comme le voulait Camillo Boito pour les monuments. La théorie de Giovannoni s'est diffusée et reste encore aujourd'hui assez consensuelle, confortée en Italie par les théoriciens de la restauration les plus influents, dans les années 1960 et les décennies suivantes, en particulier Cesare Brandi et Giovanni Urbani. Citons par exemple le directeur actuel de l'Institut Central pour la Restauration⁶⁹, Michele Cordaro : « Les héritages culturels, fortement liés aux conditions matérielles de leur production, ne peuvent plus être considérés isolément comme des « monuments », mais doivent être insérés dans le contexte plus vaste qui les interprète et les justifie⁷⁰. »

Roberto di Stefano résume de la façon suivante l'évolution théorique de l'idée de bien culturel et de protection en Italie au vingtième siècle : il y a eu progressivement « passage de l'idée de monument historique isolé à l'idée d'ensemble historico-artistique et du concept d'objets de remarquable intérêt historico-artistique à celui de bien culturel, avec toutes les valeurs de types économiques qui sont contenues dans ce concept⁷¹ » ; les valeurs patrimoniales ont d'abord été projetées dans un « monument », puis dans un « milieu », et dans un « site », ce qui comprend le site urbain et donc le « centre historique ». De même, il y a eu passage de la « protection ponctuelle » à la « protection diffuse » puis à la « protection

⁶⁸ CHOAY F., 1992, p. 151 (*343).

⁶⁹ La nature et le rôle de cet institut sont expliqués au chapitre 2.

⁷⁰ CORDARO M., « La conoscenza del patrimonio storico a rischio », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 11 (*487).

⁷¹ DI STEFANO R., « Verso una nuova economia della conservazione del patrimonio architettonico », *Restauro*, 1983, p. 111-112 (*356) : « passaggio dalla idea di monumento storico isolato all'idea di insieme storico-artistico e dal concetto di cose di notevole interesse storico-artistico a quello di bene culturale, con tutte le valenze di tipo economico che in esso sono contenute. »

globale », tandis que la conservation, de « passive », devient « active », puis « intégrée⁷² ». Cette évolution lexicale reflète une évolution de la pensée et de la pratique de la conservation patrimoniale⁷³. Elle signifie que **l'objet de la conservation s'insère dans un environnement urbain dynamique**. La conservation du patrimoine culturel ne doit pas être séparée du cadre plus vaste de l'aménagement et du développement urbains : « le centre historique est une constituante d'un tout plus large et doit être étudié comme une partie de la réalité dynamique actuelle, non comme un objet statique de contemplation et d'attraction touristique⁷⁴. »

Au niveau international, cette prise en compte du contexte du monument est entérinée par la Charte d'Athènes dès 1931 : « la Conférence recommande de respecter, dans la construction des édifices, le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés⁷⁵. » La Charte de Venise de mai 1964 est beaucoup plus ambiguë, puisqu'elle reconnaît dans la même phrase le caractère patrimonial d'un monument « isolé » et l'importance du contexte territorial. Le premier article de cette Charte dit ainsi : « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle⁷⁶. » Mais la Charte dite d'Amsterdam, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1975, confirme l'évolution « italienne » dès son premier article : « Le patrimoine architectural européen est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit. Pendant longtemps on n'a protégé et restauré que les monuments majeurs, sans tenir compte de leur cadre. Or, ils peuvent perdre une grande partie de leur caractère si ce cadre est altéré. En

⁷² Comme nous allons le montrer, cette évolution est valable tant pour l'Italie qu'au niveau international. Notons dès à présent que l'expression « conservation intégrée » est employée dans le guide émis par l'UNESCO pour la gestion des sites inscrits sur la liste du Patrimoine de l'Humanité : cf. FEILDEN B.M., JOKILEHTO J., 1993, p. 80 (*39).

⁷³ La même évolution est visible en France. Cf. par exemple MELOT M., « Quand la culture cède la place au patrimoine : l'Inventaire général et l'évolution de la notion de « patrimoine culturel » », in BARRERE C. et al., 2005, p. 25-43 (*331).

⁷⁴ FEILDEN B.M., JOKILEHTO J., 1993, p. 80 (*39).

⁷⁵ *Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques*, Premier Congrès International des architectes et des techniciens des monuments historiques, Athènes, 1931, Troisième section des Conclusions Générales, « La mise en valeur des monuments » (*32).

⁷⁶ *Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites*, Deuxième Congrès International des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 (*36) ; Charte adoptée par l'ICOMOS en 1965.

outre, les ensembles, même en l'absence d'édifices exceptionnels, peuvent offrir une qualité d'atmosphère qui en fait des œuvres d'art diverses et articulées. Ce sont ces ensembles qu'il faut conserver aussi en tant que tels⁷⁷. »

La définition du patrimoine urbain n'est donc pas large « par défaut », mais bien par rigueur scientifique. On entend par « patrimoine urbain » non une somme de différents monuments pris isolément, mais un ensemble urbain, une forme et une ambiance urbaines ; cet ensemble prend en compte les habitations, et est spatialement délimité, le plus souvent au moyen d'une opposition entre « centre historique⁷⁸ » et quartiers périphériques. C'est cette définition qui est reprise dans les textes de loi italiens, nationaux et régionaux. Comment expliquer alors que, dans la pratique, en Italie et plus spécifiquement dans certaines des communes étudiées, ce soit le patrimoine uniquement monumental qui semble être privilégié dans la gestion urbaine ?

4. De la théorie à la pratique : du patrimoine urbain au patrimoine monumental

a. « L'urgence » à Gémone : patrimoine « majeur » contre patrimoine « mineur »

A Gémone, à la suite des séismes de 1976, il a fallu effectuer des choix relativement dans l'urgence – ou, du moins, telle est l'explication qui a été donnée pour justifier ces choix. C'est ainsi que pour « sauver » la cathédrale de Gémone, les bulldozers ont tracé un chemin parmi les décombres, détruisant sur leur passage de nombreux édifices patrimoniaux – mais considérés comme mineurs. La plupart des habitations⁷⁹ ont fait les frais de ces choix « urgents », mais aussi des édifices reconnus, dès l'époque, comme patrimoniaux : « Le dégagement des décombres était certainement une opération nécessaire : mais il ne devait pas être nécessairement conduit au prix, par exemple, de la destruction de la pharmacie du quinzième siècle de la place de Gémone »⁸⁰. Est dénoncée « une « logique des urgences⁸¹ »

⁷⁷ Charte européenne du patrimoine architectural, adoptée par le Comité des Ministres le 26 septembre 1975, article I (*35).

⁷⁸ Les « centres historiques urbains » ont été définis par la Commission Franceschini, instituée par la loi n° 310 du 26 avril 1964 : ce sont des « structures d'habitation constituant une unité culturelle ou la partie originelle et authentique des établissements humains, et témoignant des caractères d'une culture urbaine vivante ».

⁷⁹ Suite au tremblement de terre et à l'action des bulldozers, 70 % des habitations de Gémone ont été détruites.

⁸⁰ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 53 (*557).

⁸¹ Nous reviendrons longuement, au chapitre suivant, sur la place majeure accordée à la gestion de l'urgence, notamment par rapport à la prévention.

qui gomme toute perspective historique⁸² ». En juillet 1976, l'architecte Giovanni Pietro Nimis⁸³ propose une méthodologie pour la reconstruction du centre de Gémone, et il critique cette préférence donnée au patrimoine monumental, lui-même mettant l'accent sur le patrimoine urbain : « Ce n'est pas un hasard si mon discours met à l'écart le patrimoine artistique « majeur », ponctuel, que constituent les monuments, dans la mesure où c'est précisément cette mythologie des valeurs monumentales que nous voulons écarter, sans les renier – sauf si ce choix devait nous priver de financements et de travaux, lesquels ont plus perçu le deuil pour la cathédrale de Gémone que pour ses mille maisons, plus pour la géographie des « urgences » que pour l'anthropogéographie du tissu de l'habitat, fruit d'efforts millénaires, de la stratification de la vie, et d'une mesure d'échelle humaine extrêmement civile⁸⁴. »

Cet exemple est loin d'être un cas unique, et sa date déjà éloignée – les événements ont trente ans – ne signifie pas que le cas n'est pas représentatif. A Noto, la reconstruction de la cathédrale a d'ores et déjà coûté l'équivalent d'un million d'euros par habitant, alors que, dans le centre historique, certains toits menacent constamment de s'effondrer depuis des années. De même, à Assise, la basilique de Saint François et les fresques de Giotto ont capté l'essentiel de l'afflux financier consécutif au séisme de 1997⁸⁵ (clichés 1.10 à 1.13).

⁸² *Ibid.*, p.30.

⁸³ Giovanni Pietro Nimis est l'architecte de la reconstruction du centre historique de Gémone ; encore aujourd'hui, il conseille les élus au sujet de l'aménagement urbain de Gémone. Cf. annexes, entretien 8.

⁸⁴ NIMIS G. P., 1976, p. 146 (*575).

⁸⁵ En matière de financement, une analyse plus précise est menée au chapitre trois.



Cliché 1.10. L'église Saint Dominique rénovée à Noto.



Cliché 1.11. Les préfabriqués à Assise après le séisme de 1997.



Cliché 1.12. Une habitation en état de dégradation avancée à Noto Alta.



Cliché 1.13. Des réparations incertaines dans le centre de Noto.

b. Pourquoi donner la priorité au patrimoine monumental ?

Ces orientations, tendant à donner plus d'importance au patrimoine monumental par rapport au patrimoine urbain en général, sont justifiées, dans les discours (des habitants, politiques, touristiques⁸⁶), par deux grandes raisons : d'une part, l'importance symbolique et culturelle du monument pour les habitants d'une ville, et d'autre part, la valorisation touristique de l'image d'une ville. Le plus souvent, c'est un monument, et non un centre urbain, qui « représente » la ville. Dans une perspective de marketing touristique, le monumental constitue un argument de poids, comme si le patrimoine d'une ville était constitué, avant toute autre chose, de ses grandes églises et de ses palais exceptionnels. Ainsi, pour Noto, Assise et Gémone, ce sont les cathédrales et la basilique de Saint François qui sont mises en avant comme images de la ville, comme attraction touristique : en témoignent les instruments de publicité tels que les cartes postales, les sites internet, les photographies accompagnant les articles sur ces villes dans les journaux⁸⁷. Dans les années 1990 (donc bien après les premières théories soulignant la nécessité de se référer au patrimoine urbain et non seulement monumental), est lancée une grande opération de restauration dans le centre historique d'Assise, le « projet Assise⁸⁸ ». Mais le projet ne concerne que les édifices religieux monumentaux majeurs (Saint François, Sainte Claire, Saint Rufino, Saint Damien). L'initiative, promue par des communautés franciscaines et soutenue par la Surintendance et par le Ministère des Biens Culturels, est par la suite reprise et amplifiée par les autorités locales et par la Surintendance, dans le cadre des restaurations monumentales liées à l'approche du Jubilé de l'an 2000.

A Assise, le séisme de 1997 et la mise en œuvre de nouveaux instruments d'urbanisme modifient la donne à la fin des années 1990. Une nouvelle forme de gestion urbaine est alors mise en place⁸⁹, donnant plus de place au patrimoine urbain mineur et au paysage urbain. Cette évolution, plus conforme à la théorie, reste encore embryonnaire et peu répandue en Italie. Elle montre toutefois que la valorisation uniquement monumentale est un discours déjà quelque peu obsolète, en particulier en Italie, pays où les « centres historiques » possèdent une

⁸⁶ Cf., en annexe, les entretiens avec les maires des villes concernées par exemple.

⁸⁷ On pourra en avoir une bonne idée en se reportant aux sites internet officiels des communes, indiqués dans les références à la fin de ce travail.

⁸⁸ *Progetto Assisi. Iniziativa per la conservazione del patrimonio religioso, storico e artistico della città di Assisi*, 1991 (*526).

⁸⁹ Nous l'étudierons précisément à la fin de cette recherche, dans le chapitre 5.

fonction et une valeur sociales marquées, et reconnues par la loi depuis les années 1960⁹⁰. La valorisation touristique de l'image d'un centre urbain conservé est de plus en plus fréquente ; de surcroît, parmi les habitants, le « centre historique » constitue non pas une idée abstraite mais un réel espace vécu, de manière très vive dans les communes étudiées. Au cours de l'enquête menée auprès des habitants de Noto, nous avons posé la question suivante : « Qu'est-ce qui, selon vous, symbolise le mieux Noto ? » Les réponses sont significatives et sans appel⁹¹ : 68 % des personnes interrogées répondent « le centre historique », alors que seuls 20 % répondent « la cathédrale » et 3 % citent un autre monument ; 13 % parlent de la traditionnelle Fête des Fleurs (*Infiorata*), tandis que 2 % répondent « Noto Antica » et 8 % « les plages », c'est-à-dire des lieux qui sont situés en dehors de la ville actuelle de Noto.

Ainsi, **expliquer la préférence donnée au patrimoine monumental, par rapport au patrimoine urbain, simplement par le discours général des habitants ou par des orientations touristiques, est insuffisant** : d'une part, ces discours semblent déjà datés, obsolètes ; et d'autre part les orientations législatives vont clairement dans un sens opposé. Il faut donc chercher ailleurs les raisons qui expliquent l'orientation « monumentale » de la gestion urbaine.

c. Le discours évasif de la difficulté opérationnelle

L'interprétation de la conservation patrimoniale comme conservation des monuments majeurs peut se comprendre, peut-être, par la difficulté technique d'une conservation qui a pour objet un cadre urbain dans son ensemble. Mais cette objection n'est pas réellement valable dans la mesure où les évolutions de la théorie se sont accompagnées de toute une série de documents destinés, précisément, à illustrer ce passage de la théorie à la pratique, de manière extrêmement concrète. Ainsi, l'énonciation de principes généraux dans les conventions internationales est complétée par des conseils pratiques d'intervention. Par exemple, l'UNESCO a publié un guide destiné à orienter et faciliter la gestion des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Ce guide intéresse particulièrement notre recherche puisque deux des centres urbains étudiés – Noto et Assise – sont inscrits sur cette liste de l'UNESCO. Le guide insiste sur l'attention à apporter au maintien de la qualité

⁹⁰ Cf. notamment les conclusions de la Commission Franceschini (1964), déjà citées.

⁹¹ Plusieurs réponses étaient possibles.

du paysage qui constitue le contexte du monument ou du centre urbain à protéger. Dans ce but, il demande de prévoir, entre autres, des « subsides pour encourager à la fois l'entretien et des améliorations convenables, surtout au paysage urbain de la rue : contrôle des fils électriques et autres câbles, ainsi que des autres signes, devantures de magasins et publicités⁹² ». Ainsi, la conservation du patrimoine urbain en tant qu'ensemble n'est pas une simple directive dénuée d'instruments pratiques de gestion, mais bien une orientation pragmatique de gestion urbaine, destinée à mettre en cohérence la conservation du patrimoine monumental et la conservation du paysage urbain dans son ensemble.

d. Système de compétences et territoire patrimonial

En réalité, il semble qu'un **glissement sémantique – de patrimoine urbain à patrimoine monumental – s'effectue au niveau des décideurs politiques, plus précisément les surintendances**. Celles-ci ont en leur possession les circulaires ministérielles issues le plus souvent des conseils des experts scientifiques. Les textes des directives comprennent les expressions telles que « complexe bâti », « patrimoine urbain ». Or, si ces expressions ne sont pas « floues », il n'en demeure pas moins qu'elles couvrent un territoire vaste. L'ampleur spatiale des centres historiques patrimoniaux en Italie est exceptionnelle. Nous retrouvons ici une des spécificités italiennes : la grande densité des ouvrages d'art, en particulier dans les centres urbains, mais aussi à l'échelle des régions ou des provinces. Une surintendance régionale (Trieste, Pérouse, ou provinciale pour Syracuse) doit gérer des dizaines de « centres historiques », de « complexes bâtis », sans compter, précisément, le patrimoine monumental isolé, ou encore le patrimoine rural. Le **territoire patrimonial** qui leur est confié est extrêmement vaste et varié. Ces surintendances ont toujours parmi leurs compétences à la fois le patrimoine architectural et le patrimoine artistique non architectural : des tableaux aux paysages, des archives aux biens archéologiques... Dans un pays comme l'Italie – et dans n'importe quelle région de ce pays⁹³ – la tâche paraît d'une ampleur insurmontable. Or, les moyens humains sont insuffisants. Par exemple, la surintendance de Trieste emploie, au total, environ deux cents personnes – y compris le personnel des musées

⁹² FEILDEN B.M., JOKILEHTO J., 1993, p. 24 (*39).

⁹³ A part, sans doute, les régions du Val d'Aoste et du Haut Adige, plus petites, montagneuses et de contexte culturel très spécifique.

de toute la région Frioul-Vénétie Julienne⁹⁴. Le siège principal de la surintendance est à Trieste, et un office détaché à Udine s'occupe de la province d'Udine. Dans cet office détaché travaillent environ quarante personnes, de spécialisations variées : architectes, archéologues, géomètres, archivistes, divers experts, personnels administratifs, etc.

Il revient à la surintendance de choisir les priorités ; il est explicitement de sa compétence de définir ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas. Le hiatus se situe donc à ce moment, quand, devant interpréter une directive considérée comme vague, ou du moins transformer en réalisation pratique une expression couvrant un territoire extrêmement vaste, la surintendance l'interprète en fonction, le plus souvent, des catégories du goût commun : à savoir que le « patrimoine », c'est avant tout les églises et les « palais ». A cela s'ajoute la question de la propriété des biens : la surintendance peut agir directement sur les biens de propriété publique, mais pour les biens de propriété privée, c'est le propriétaire qui doit faire une demande à la surintendance. Les surintendances ont la possibilité d'imposer des travaux aux propriétaires de biens inscrits comme patrimoniaux, moyennant certains financements ou aides d'experts ; mais, comme nous venons de le voir, les surintendances n'ont pas les moyens humains de contrôler l'ensemble du territoire patrimonial qui leur est confié. La surintendance a la compétence de décider sur quel bâtiment agir, mais n'a pas les moyens de vérifier l'état de tout le bâti compris dans son « territoire patrimonial ». Cette tâche revient donc, pour les biens de propriété privée mais aussi pour une bonne partie des biens publics, soit aux particuliers, soit au niveau administratif inférieur à la surintendance, à savoir les communes ou les provinces.

En général, les surintendances sont des organismes d'échelle régionale, considérés comme des émanations directes de l'Etat central, qui a gardé des compétences exclusives en matière de biens culturels. Mais certaines compétences ont été déléguées aux régions⁹⁵, et dans les régions à statut spécial, ces compétences ont parfois été elles-mêmes déléguées aux provinces. Ainsi, en Sicile, c'est la surintendance de Syracuse qui a compétence sur le territoire de la province. Cette délégation de pouvoir paraît cohérente dans la mesure où, comme nous venons de le voir, les tâches des surintendances sont immenses : la décentralisation leur permet d'affiner la gestion en s'occupant de territoires plus restreints.

Globalement, il revient aux communes de proposer aux surintendances des actions sur leur patrimoine urbain ; les surintendances jugent le projet et se prononcent en faveur ou non

⁹⁴ Cf., en annexe, l'entretien 12, avec l'architecte Pasquali, fonctionnaire de l'office détaché de la surintendance des Biens Culturels à Udine.

⁹⁵ Cela sera énuméré plus précisément un peu plus loin.

de l'intervention. Dans la pratique, c'est donc au niveau local le plus fin que se décident les priorités quant aux restaurations à envisager, même si les surintendances demeurent l'organe décisionnel et exécutif. Or, il n'est pas de la compétence des communes de décider ce qui est patrimonial et ce qui ne l'est pas. Et ainsi, le glissement de patrimoine urbain à patrimoine monumental se comprend : **la délimitation du patrimoine urbain revient théoriquement à la surintendance, mais celle-ci ne fait le plus souvent qu'entériner ou refuser des projets issus des communes**, lesquelles s'arrogent donc, en pratique, la compétence de définition de ce qui est ou non patrimonial. Pourtant, si la compétence de définition du patrimoine urbain n'a pas été donnée aux communes, c'est pour éviter précisément ce qui arrive au final, à savoir une définition incorrecte au regard des textes ; le patrimoine est considéré isolément, et de manière parfois arbitraire. La délégation pragmatique, aux communes, de cette compétence de définition du patrimoine est encore plus surprenante et problématique au regard de la traditionnelle réticence de l'Etat italien à se défaire de la question de la définition du patrimoine culturel. Cette réticence, qui n'est d'ailleurs pas propre à l'Italie, s'explique par des motivations politiques, le patrimoine étant une expression de souveraineté et un moyen de contrôle territorial⁹⁶. **La complexité du système de compétences et la confusion entre pouvoir officiel et usage pratique aboutissent à la responsabilisation de plusieurs acteurs, ce qui revient souvent, en réalité, à leur déresponsabilisation.**

Pour comprendre le fonctionnement réel de la gestion patrimoniale dans les communes étudiées, il est donc nécessaire de développer et de tenter d'éclaircir les différents rôles des divers acteurs de la gestion urbaine en matière de patrimoine.

⁹⁶ Cf. chapitre 3.

C. La difficile gestion du patrimoine : l'enchevêtrement des compétences et des réglementations

La complexité de la répartition des compétences en matière de patrimoine urbain et la difficulté technique de gérer un territoire patrimonial vaste et varié peuvent expliquer en partie la dégradation du patrimoine urbain : tout ne peut pas être vérifié et entretenu régulièrement, toutes les actions – ou l'absence d'action – sur des édifices des centres historiques ne peuvent pas être contrôlés par les surintendances, tous les projets ne peuvent pas toujours être financés...

Toutefois, la difficulté de gestion n'explique certainement pas toute la situation actuelle du patrimoine urbain des villes étudiées ; et en ce qui concerne la répartition complexe des compétences, il faut bien admettre que le domaine des biens culturels n'est pas une exception, et que les pouvoirs publics comme les citoyens sont habitués à cette situation.

En réalité, le problème des définitions et des délimitations du patrimoine monumental et du patrimoine urbain, souvent mal distinguées, se superpose à une autre ambiguïté : le choix entre protection et mise en valeur du patrimoine. Cette ambiguïté fondamentale⁹⁷ souligne un nécessaire choix de priorités dans les actions entreprises pour conserver le patrimoine. En fonction de l'objectif, le choix de l'action de conservation diffère. Quel patrimoine doit être protégé, quel patrimoine doit être mis en valeur ? Le patrimoine urbain doit-il être protégé ou bien doit-il être mis en valeur ? La réponse est loin d'être simple. L'intérêt d'introduire cette distinction est de relier ces questions au problème de la « double propriété » du patrimoine. En effet, la mise en valeur se rattache essentiellement à la valeur économique du bien patrimonial, tandis que la préservation se rattache à la valeur sociale, culturelle, du bien. Comme nous l'avons vu, le bien patrimonial, doté à la fois d'une valeur sociale et d'une valeur économique, est à la fois propriété de tous, et juridiquement possédé par une personne physique ou morale définie. Quel rôle peuvent avoir les différents propriétaires et quels choix peuvent-ils ou doivent-ils faire en matière de préservation ou de mise en valeur du patrimoine ? La constatation de dégradation du patrimoine architectural et paysager urbain ne peut-elle pas s'expliquer par les ambiguïtés de la « double propriété » du patrimoine ?

⁹⁷ Nous reviendrons plus loin en détail (chapitre 5) sur la distinction entre protection et mise en valeur, qui est également un épineux problème de compétences.

C'est en tout cas l'idée que défendait, dès 1983, Roberto di Stefano⁹⁸, pour qui la dégradation du patrimoine urbain est la conséquence d'un déséquilibre entre l'une et l'autre de ces propriétés : « Une subtile et terrible équivoque à propos du concept d'économicité des biens culturels architecturaux fausse l'actuelle politique d'intervention dans les centres historiques [...]. On considère valide toute action, quelle qu'elle soit, qui soit tournée vers l'augmentation de l'économicité, sans prendre en compte le risque de perte des caractères particuliers du bien culturel ». **La plus-value apportée au bien culturel par la politique de mise en valeur est alors estimée d'un point de vue strictement économique, alors que cette plus-value doit être sociale, culturelle. Le problème est que les politiques de gestion patrimoniale issues de ces orientations à dominante économique aboutissent à la dégradation, voire la destruction, du patrimoine qu'elles exploitent**, malgré la prise de conscience progressive de ces dérives : « Entre les critères et les principes qui découlent de telles prises de conscience [du danger de destruction du patrimoine culturel], et les activités et réalisations pratiques, quotidiennes, subsiste un contraste énorme et effrayant. [...] Les centres historiques font l'objet d'une spéculation destructive, massive, et hypocrite (parce qu'elle prend parfois un aspect culturaliste) ».

Pour expliquer ces orientations et la situation actuelle du patrimoine urbain en Italie, il convient de revenir sur l'histoire de la gestion du patrimoine en Italie. En effet, ce pays qui fait figure de conservatoire du patrimoine a connu diverses phases théoriques et pratiques de gestion du patrimoine, qui expliquent en grande partie les orientations actuelles de la conservation du patrimoine urbain. Un aperçu du cadre administratif de la gestion urbaine est un préalable nécessaire pour la compréhension du fonctionnement des institutions et donc de la mise en place des politiques de gestion patrimoniale. Cet aperçu nous permettra de situer plus précisément les trois communes étudiées, Noto, Assise, Gémone, dans leur contexte administratif, à différentes échelles.

⁹⁸ DI STEFANO R., 1983, p. 110-111 (*356).

1. Les acteurs du patrimoine urbain : le cadre administratif

Les acteurs du patrimoine sont nombreux et variés. Il s'agit avant tout de la société qui se projette dans ce patrimoine ; acteurs institutionnels et privés, population locale mais aussi touristes, toute une population qui considère un certain objet comme un patrimoine, ou bien qui le possède, ou encore qui en jouit.

a. Les acteurs nationaux

L'Italie, pays dont on sait que l'unité est relativement récente, est divisée en plusieurs niveaux administratifs de gestion, de façon assez similaire à la France, mais la décentralisation y est plus poussée, et les différents niveaux de gestion sont le plus souvent dotés de pouvoirs importants.

L'Italie est divisée en vingt régions. Quinze sont dites à statut normal, alors que cinq possèdent un statut dit spécial, dû à des caractéristiques particulières : elles sont frontalières ou insulaires, et possèdent une culture propre. Parmi ces cinq régions, deux intéressent notre recherche : le Frioul-Vénétie Julienne, où se trouve Gémone, et la Sicile, où se trouve Noto. Quant à Assise, elle se trouve dans une région à statut normal, au centre de la péninsule, l'Ombrie.

Les régions sont à leur tour divisées en provinces. Les provinces italiennes sont à peu près au même nombre que les départements français, mais leur taille moyenne est presque deux fois inférieure. Parmi les villes étudiées, aucune ne possède de fonctions administratives de chef-lieu de région ou de province. Noto dépend de la province de Syracuse, Assise de la province de Pérouse, Gémone de celle d'Udine.

Tableau 1.3. Le contexte administratif régional des communes étudiées

Commune étudiée	Noto	Assise (Assisi)	Gémone (Gemona del Friuli)
Province	Syracuse	Pérouse	Udine
Région	Sicile	Ombrie	Frioul – Vénétie Julienne
Capitale régionale	Palerme	Pérouse	Trieste
Statut régional	spécial	normal	spécial
Nombre de provinces dans la Région	9	2	4
Nombre de communes dans la Région	390	92	219

Le niveau communal est immédiatement inférieur au niveau provincial, mais il est plus important pour la vie locale que le niveau communal français, en raison des importants pouvoirs de la commune. Les acteurs de la gestion urbaine des trois communes étudiées sont donc à considérer dans cette perspective d'emboîtement d'échelles et de hiérarchisation de compétences et de pouvoirs. Les communes de Noto, d'Assise et de Gémone gèrent leur territoire respectif en en référant aux surintendances provinciales, aux assessorats régionaux, ou aux ministères nationaux, en fonction de leurs compétences respectives.

Du point de vue financier, le principal pourvoyeur de fonds est l'Etat central italien. Celui-ci intervient par le biais des surintendances, à qui le ministère des Biens Culturels octroie des financements en fonction du budget de l'Etat, décidé chaque année. L'Etat intervient aussi par le biais du Loto, dont une partie des gains sert à financer les restaurations du patrimoine artistique et architectural. Enfin, de manière plus conjoncturelle, l'Etat finance les interventions sur le patrimoine par l'intermédiaire de lois dites extraordinaires, votées par exemple pour la reconstruction suite à une catastrophe sismique ; ces lois contiennent des votes de financement ou des promesses d'indemnisation⁹⁹.

⁹⁹ La question des financements sera étudiée de manière plus précise dans la deuxième partie, chapitre 4.

A cette série d'emboîtements d'échelles de gestion, s'ajoutent certains niveaux créés dans le but de faciliter ce qu'il est convenu d'appeler la gouvernance ; ces niveaux administratifs sont le plus souvent créés à une échelle intermédiaire entre la commune et la province, ce sont des organismes intercommunaux. Leur rôle varie, et souvent est loin d'être négligeable. Ainsi, Gémone et Assise font partie d'une « communauté de montagne » (*comunità montana*), ensemble intercommunal né à la fin des années 1960 en Italie, destiné au développement local de certaines communes par la mise en commun de leurs efforts. La communauté de montagne de Gémone joue un rôle capital pour les infrastructures et les services ; elle comporte huit communes et recouvre l'essentiel du territoire que l'on appelle « le pays gémonais » (*il Gemonese*). La communauté de montagne d'Assise, dite « communauté de montagne du Mont Subasio », est plus orientée vers la valorisation touristique de ces zones rurales. Plus récemment, Noto, dans la lignée du classement UNESCO, s'est intégrée à un « district culturel » regroupant les huit communes de Sicile sud-orientale inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les populations locales constituent bien entendu les premiers acteurs de la gestion urbaine, par leur statut d'habitants mais aussi de citoyens ; ils agissent sur le développement local de façon individuelle, mais aussi, de façon plus collective, par le biais de toute une série d'associations, promues par les populations locales, ayant divers objectifs, en général pouvant faire pression par divers moyens sur les administrations locales. L'association *Pro Glemona* tient ce rôle depuis plusieurs décennies à Gémone, comme le fait à Assise le cercle citadin du Subasio, ou l'*Accademia Properziana del Subasio* qui existe, elle, depuis le seizième siècle. A Noto, divers cercles et associations pour le développement de la ville ont vu le jour depuis les années 1970, par exemple l'ISVNA, qui tente de promouvoir le site de Noto Antica.

Les associations de développement cherchant à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel existent aussi à des échelles plus petites, régionale et nationale, sous forme de Fondations ou d'Associations : Legambiente, Italia Nostra, FAI¹⁰⁰, Civita, ne sont que les organismes les plus connus et les plus représentatifs d'un ensemble très divers de formations plus ou moins puissantes et plus ou moins locales ou nationales. Ces associations ont démontré à maintes reprises leur influence substantielle et leur capacité d'action et de mobilisation.

¹⁰⁰ Fondo per l'Ambiente Italiano (Fonds pour l'Environnement Italien).

b. Les institutions internationales

Certaines institutions internationales interviennent également en tant qu'acteurs du patrimoine. L'Union Européenne n'a pas compétence pour émettre des directives obligatoires en matière de patrimoine culturel : elle a tout de même proposé des lignes directrices pour la « Protection des Biens Culturels dans la Communauté – Orientations pour la coopération administrative entre les autorités compétentes¹⁰¹ », mais cela ne concerne que la restriction à la libre circulation des biens culturels, donc n'intéresse pas le patrimoine immobilier. En revanche, l'Union Européenne est un acteur financier du patrimoine : un programme permet d'octroyer des financements d'entretien et de restauration aux édifices dont l'usage est public, ou bien aux édifices dont la restauration fera un édifice d'usage public. Ainsi, à Noto, la restauration du palais Trigona est financée en partie par l'Union Européenne, celui-ci devenant en contrepartie un centre de congrès international.

Une autre institution internationale constitue un acteur de poids dans la gestion du patrimoine de deux des villes étudiées : l'UNESCO. Noto et Assise sont toutes deux inscrites, en tant que centres urbains, sur la liste du patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO. Ceci leur procure prestige et renom international, en même temps que certaines obligations de préservation du patrimoine culturel ; mais l'UNESCO n'est le plus souvent pas une source directe de financements. En effet, le classement n'est pas – ou très peu – doté financièrement : « l'inscription sur la liste du patrimoine mondial n'entraîne pas *ipso facto* une aide financière de la Communauté internationale¹⁰². » En outre, l'UNESCO n'intervient pas directement sur les sites, préférant déléguer les tâches de gestion à l'Etat et les tâches d'observation et de contrôle à d'autres organismes indépendants, notamment des ONG, en particulier l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM¹⁰³. En réalité, ce qui est fait sur le site classé est de compétence exclusive de l'Etat (ou d'instances régionales). En 1992, l'Italie a proposé une révision¹⁰⁴ de la Convention, qui aurait donné à l'UNESCO la possibilité d'intervenir sur les sites classés et de contrôler ce que faisait l'Etat sur le site. Mais cette demande de révision a été refusée. Le colloque international des villes du Patrimoine Mondial, qui s'est tenu à Québec, du 30 juin au 4 juillet 1991, a échoué à définir une politique de conservation applicable partout.

¹⁰¹ Comité Consultatif des Biens Culturels auprès de la Commission européenne des Taxes et des Douanes, 30 janvier 2003.

¹⁰² PRESSOUYRE L., 1992, p. 28 (*40).

¹⁰³ UICN : Union mondiale pour la Nature, ICOMOS : Conseil International sur les Monuments et les Sites, ICCROM : Centre International pour la Conservation et la Restauration des Monuments.

¹⁰⁴ UNESCO, document 139 EX / 29 du 8 avril 92.

L'UNESCO intervient donc quasiment seulement en termes de conseil et d'aide à la gestion. Elle peut également contrôler la gestion du patrimoine dans les sites classés, mais son seul moyen d'action est de brandir la menace du déclassement ou du classement sur la liste du patrimoine en péril.

2. Répartition et conflits de compétences

Les rôles respectifs de ces divers acteurs, en termes de pouvoir législatif, exécutif, ou consultatif, dans le domaine du développement urbain, de la conservation patrimoniale et de la protection civile, ne sont pas toujours clairement définis, et en outre varient en fonction du statut de la région, normal ou spécial.

a. Une compétence exclusive de l'Etat central ?

La répartition des compétences en matière de gestion des biens culturels semble, de prime abord, claire : les biens culturels sont de compétence exclusive de l'Etat central. D'emblée, cette affirmation doit être nuancée par la délégation de ce rôle aux surintendances, d'échelle régionale ou provinciale, dans le but d'assurer une gestion fine du « territoire patrimonial ». Toutefois, ainsi que nous l'avons développé plus haut, les surintendances n'ont pas les moyens d'assurer cette gestion dans son ensemble, et se fient donc en grande partie aux propositions qui leur sont faites par les communes et les particuliers. Les associations de citoyens tiennent, dans ce cadre, un rôle majeur : ce sont elles qui font les intermédiaires entre les particuliers et les communes ou les surintendances. Les associations, par leurs actions de revendications ou simplement par la diffusion d'information, tentent de faire vivre la ville qu'elles défendent ; elles sont en quelque sorte les avocats des citoyens, car elles sont aptes à comprendre et manipuler des instruments juridiques complexes. Une des plus actives en ce sens est la Pro Glemona, à Gémone : cette association déjà centenaire possède des locaux sur la place de la mairie, et exerce une activité variée, dont la composante la plus visible est sa fonction d'office de tourisme.

Sur le plan administratif, plusieurs autres nuances viennent sérieusement tempérer l'affirmation de compétence exclusive de l'Etat sur la gestion des Biens Culturels, et aboutissent souvent à une confusion certaine, quand ce n'est pas un conflit ouvert.

b. La superposition des domaines de compétence

Tout d'abord, la gestion des Biens Culturels se superpose souvent à d'autres domaines de compétences, comme il est naturel : la gestion financière du territoire, l'urbanisme et le génie civil, le tourisme et les autres activités économiques, entre autres. A l'échelle nationale, ces domaines sont de compétence d'autres ministères. Mais à l'échelle régionale, les choses se compliquent, surtout dans les régions à statut spécial. Ainsi, dans les trois régions considérées, le tourisme et les activités économiques sont de compétence régionale, ainsi que le génie civil ; en outre, dans le Frioul et en Sicile, la Région dispose d'une certaine autonomie fiscale lui permettant un éventail d'action financière assez large. Or, comme les Biens Culturels ne sont pas de compétence régionale¹⁰⁵, cela provoque parfois des conflits entre Région et surintendances, celles-ci étant chargées d'exécuter les décisions prises au niveau de l'Etat central. Mais la Région dispose de moyens d'influencer la gestion des Biens Culturels, même sur le plan des compétences officielles : par exemple, l'environnement et la conservation des paysages sont du ressort de la Région en Sicile et dans le Frioul. **La compétence de conservation des paysages urbains se situe donc, de manière ambiguë, entre Région et Etat.** Dans le Frioul, le compromis actuel réserve la gestion des paysages urbains, les Parcs naturels, et les contraintes environnementales, à la Région, tandis que la surintendance s'occupe du patrimoine monumental en tant que bien isolé. Ainsi, la prééminence de l'Etat dans la gestion des biens culturels est sérieusement remise en cause par ces compétences proches attribuées aux Régions.

Le tableau suivant récapitule, pour chacune des régions considérées, les compétences de celles-ci se rapportant plus ou moins directement aux biens culturels. Les régions répartissent leurs activités en « assessorats » eux-mêmes divisés en « offices » (Sicile), ou en « directions centrales », elles-mêmes divisées en « services » (Frioul-Vénétie Julienne et Ombrie).

¹⁰⁵ Bien entendu, cette affirmation est nuancée par la suite, en particulier pour la Sicile, et parce qu'il convient de distinguer protection, conservation, gestion et mise en valeur des biens culturels.

Tableau 1.4. Les compétences des Régions considérées en matière de Biens Culturels

Région	Compétences (listes partielles)
Frioul – Vénétie Julienne	Education, culture, sport et paix (dont le « service de la conservation du patrimoine culturel et de la gestion du centre régional pour le catalogage et la restauration des biens culturels ») Environnement et travaux publics (dont le « service des interventions en matière de reconstruction ») Aménagement du territoire, mobilités, infrastructures (dont le « service de la protection des biens paysagers ») Activités productives (dont le « service des politiques économiques et du marketing territorial » et le « service de soutien et de promotion de l'activité touristique »)
Ombrie	Culture, tourisme, éducation, formation et travail (dont les services « musées et biens culturels », « tourisme », « service temporaire des politiques et interventions actives pour la reconstruction des biens culturels ») Politiques territoriales, environnement et infrastructures (dont les services « promotion et mise en valeur des systèmes naturels et paysagers », « politiques pour la maison et la requalification urbaine »)
Sicile	Biens culturels et éducation publique (dont le « service de la conservation et des acquisitions », le « service pour le patrimoine archéologique, architectural, archivistique, bibliographique, ethno-anthropologique et historico-artistique », le « service pour la promotion et la mise en valeur », et le « service d'inspection »). De cet assessorat dépendent dix surintendances, les musées et bibliothèques régionaux, et certains offices spéciaux comme le « centre du catalogue », le « centre de la restauration », « l'office spécial pour les interventions de mise en valeur du patrimoine culturel ». Travaux publics Territoire et environnement (dont le « département urbanisme ») Tourisme, communications et transports (dont le « département tourisme, sport et spectacle », subdivisé en 4 aires interdépartementales et 8 services)

c. Le rôle croissant des régions et du privé

Deux autres dynamiques viennent remettre en cause la prééminence de l'Etat sur la gestion des biens culturels : la nouvelle décentralisation, délégation très substantielle de pouvoir aux régions et aux autres collectivités territoriales¹⁰⁶, et l'irruption de la sphère privée dans le bal des acteurs du patrimoine. Ces dynamiques dérivent de la distinction, que nous avons déjà évoquée, entre protection¹⁰⁷ et mise en valeur (*valorizzazione*) du patrimoine. Cette distinction rentre dans le champ du politique et les deux aspects de la gestion du patrimoine peuvent désormais être compétences d'organismes différents. **L'objectif est que l'Etat conserve la protection du patrimoine, tandis que sa mise en valeur peut être cédée à d'autres organismes, voire à des particuliers.** Cette orientation date de 1998 : un décret-loi¹⁰⁸ permet alors à l'Etat de déléguer aux collectivités territoriales (Régions, métropoles, provinces, communes) la mise en valeur du patrimoine (mais non sa protection, sa « tutelle »). Successivement, le second gouvernement Berlusconi, à partir de 2001, confirme cette évolution et étend la possibilité de cession de la mise en valeur du patrimoine à des organismes privés¹⁰⁹. Il s'agit, selon le discours gouvernemental, de limiter les pertes financières dues à la mauvaise gestion des biens culturels en Italie. Le postulat de base est que la conservation du patrimoine est très onéreuse, et que sa mise en valeur ne suffit pas à compenser ce coût : la gestion du patrimoine est donc structurellement déficitaire. La cession de la propriété juridique de certains biens patrimoniaux est donc conçue comme un moyen pour l'Etat de se débarrasser de boulets financiers tout en faisant des recettes grâce à la vente de ces objets patrimoniaux.

Cette orientation déclenche une très vive polémique en Italie. La tendance est dénoncée par certaines organisations¹¹⁰ et experts comme une volonté plus ou moins masquée de

¹⁰⁶ Ces délégations de compétences entrent en réalité dans le cadre de la vaste réforme de l'Etat mise en place au début des années 2000, dont Dominique Rivière fournit une analyse détaillée dans un ouvrage récent : RIVIERE D., *L'Italie. Des régions à l'Europe*, 2004 (*19) ; cf. en particulier le chapitre 4.

¹⁰⁷ Nous traduisons par « protection » le mot « *tutela* », qui est difficile à traduire. Le mot français « tutelle » peut convenir, mais en restreint le sens, tandis que l'usage français dans ce domaine préfère le terme de « protection », moins utilisé en italien ; en outre, le verbe correspondant à *tutelare* n'existe pas en français, ce qui incite à utiliser le verbe « protéger ». D'autres solutions, telles que « garantir » ou « sauvegarder » ne sont guère satisfaisantes. Nous avons donc choisi de traduire le plus souvent *tutela* par « protection », sauf dans quelques cas précis, que nous justifierons.

¹⁰⁸ Il s'agit du décret-loi 112/1998.

¹⁰⁹ Loi 448/2001, article 33.

¹¹⁰ Parmi celles-ci, citons l'organisation Civita, qui s'occupe de protection du patrimoine artistique, ou encore le FAI (*Fondo per l'Ambiente Italiano*, Fonds pour l'Environnement Italien), qui cherche à sauvegarder les sites naturels mais aussi le patrimoine artistique en Italie.

privatiser le patrimoine national, théoriquement inaliénable. Pour aller à l'encontre de cette tendance, ces organisations créent un site Internet, dont le nom signifie S.O.S. Patrimoine, et dont l'objectif est explicitement la « défense des biens culturels et environnementaux¹¹¹ ». Ce site reproduit notamment le numéro du journal officiel national où sont publiées les listes des édifices patrimoniaux mis en vente, ainsi que leur prix. Ce prix, très bas, permet encore aux détracteurs de cette loi de parler de « braderie » du patrimoine national¹¹². Par exemple, à Noto, le palais situé au numéro 24 de la Via Cavour, immédiatement derrière la cathédrale, est intégralement mis en vente pour le prix de 808 130 euros¹¹³. A Assise, le n° 1 du Viale Umberto I est mis en vente pour 398 188 euros¹¹⁴.

La loi ayant un objectif essentiellement économique, les critiques mettent le doigt sur un paradoxe : en conservant la « protection » et en se débarrassant de la « mise en valeur » du patrimoine, l'Etat conserve la partie économiquement déficitaire et se déleste de la partie potentiellement bénéficiaire. **Abstraction faite des rentrées ponctuelles d'argent dues à la vente du bien, cette logique accentue donc le caractère structurellement déficitaire de la gestion des biens culturels de compétence étatique.**

L'accent est également mis sur l'absurdité de la séparation entre protection et mise en valeur. Sur quelles définitions se fonde-t-elle, et comment, dans la pratique, peut-elle être réalisée ? Dans le décret de 1998, l'entretien des édifices fait partie de la « gestion », laquelle est comprise dans la mise en valeur, donc déléguée aux Régions. Mais comment l'Etat peut-il exercer une fonction de protection s'il n'a pas la compétence de l'entretien ? Dans quelles catégories, sous quelle compétence, ranger des pratiques telles que la restauration¹¹⁵ ? S. Settis, dans son pamphlet intitulé « l'assaut contre le patrimoine culturel », tente de démêler tous ces fils en décortiquant les différentes lois, et aboutit à d'amères constatations : « En d'autres termes, la protection est une prérogative intangible de l'Etat (la Constitution nous le rappelle) ; mais l'entretien peut être délégué aux Régions et/ou aux collectivités locales ; mais l'entretien peut aussi être délégué aux privés. De cette façon, la fonction de protection est appauvrie et vidée de toute fonctionnalité et de contenu¹¹⁶. »

¹¹¹ L'adresse du site est www.patrimoniosos.it.

¹¹² « *Beni in svendita* ».

¹¹³ Supplément à la *Gazzetta Ufficiale* n° 183 du 6 août 2002, p. 692, numéro de ligne 294.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 769, numéro de ligne 16.

¹¹⁵ Cf. le nouveau Code des biens culturels et paysagers, développé un peu plus loin. Sa lecture attentive permet de répondre partiellement à cette question : il semble que la restauration soit comprise dans la conservation, elle-même faisant partie de la protection (article 29). La gestion comprend donc l'entretien mais pas la restauration. Quant à la rénovation, fait-elle partie de la mise en valeur ?

¹¹⁶ SETTIS S., 2002, p. 107-111 (*412).

Au final, il semble que les orientations actuelles ne contribuent qu'à complexifier les répartitions des compétences entre public et privé et au sein des organismes publics, si bien que certains ont pu parler de véritable « **schizophrénie administrative**¹¹⁷ ».

d. La complexité particulière des cas de Gémone et de Noto

De surcroît, pour les trois communes étudiées, la répartition des compétences n'est pas exactement la même. En réalité, on peut différencier, d'un côté, Assise, et de l'autre, Gémone et Noto. Une fois n'est pas coutume, du point de vue administratif et de la gestion pratique, les deux communes situées tout au nord et tout au sud de l'Italie ont plus de points communs qu'avec une commune du centre. Les raisons en sont à la fois simples et complexes. Les raisons « simples » tiennent au contraste des rapports entre la région en question et l'Etat central. Le Frioul et la Sicile sont deux régions à statut spécial, géographiquement éloignées du centre de la péninsule, aux traditions et à la culture très caractérisées. Ainsi, ces deux régions sont géographiquement, juridiquement, culturellement et symboliquement, éloignées de l'Etat central italien. Les statuts spéciaux du Frioul-Vénétie Julienne et de la Sicile sont toutefois différents, et les compétences décentralisées ne sont pas les mêmes. En Sicile existe un parlement élu, et cette assemblée possède un pouvoir judiciaire dans de nombreux domaines. En matière de biens culturels, la Sicile possède une autonomie très avancée¹¹⁸, cas unique en Italie ; les surintendances ne sont pas sous l'autorité de l'Etat mais de la Région, ce qui permet à la Région de déléguer au niveau provincial un certain nombre de compétences. Dans les faits, comme le montrent les entretiens effectués auprès du personnel institutionnel régional, la Région Sicile garde la haute main sur l'ensemble des décisions en matière de patrimoine culturel, par l'intermédiaire du Centre pour la Planification et la Restauration¹¹⁹. Dans la région de Trieste, les décisions concernant les biens culturels demeurent compétence de l'Etat central, déléguée directement à la surintendance et non à un assessorat régional¹²⁰.

¹¹⁷ ZANARDI B., *Proposte per una nuova legge di tutela*, in « Le dimore storiche », 46, 2001, p.2, cité par SETTIS S., 2002, p. 79 (*412).

¹¹⁸ Cf. un peu plus loin : dans l'historique de la législation sur le patrimoine, nous citons le statut de la Région Sicile qui lui confère cette autonomie.

¹¹⁹ Cf. en annexe, l'entretien 6, avec l'architecte Garufi, du CPR de Palerme : le *Centro Regionale per la Progettazione e il Restauro* (CPR, institué par les lois régionales n° 80/77 et n° 116/80) est un organisme dépendant de l'assessorat aux Biens Culturels, mais il jouit en réalité d'une grande autonomie de gestion. C'est le CPR qui donne des directives aux surintendances, qui ne sont que des organes exécutifs.

¹²⁰ Comme nous l'a indiqué en entretien un fonctionnaire de la Région, A. Balanza, directeur du Service de la conservation du patrimoine culturel à l'assessorat aux Biens Culturels de la région Frioul-Vénétie Julienne. Cf. Annexes, entretien 9.

La surintendance est divisée en deux offices (Trieste et Udine) mais ceci ne correspond pas à une délégation de pouvoir au niveau provincial, contrairement au cas sicilien.

A l'inverse de ces deux cas de région à statut spécial, Assise est située à moins de deux heures de train de Rome, en plein centre de la péninsule, dans une région à statut normal, qui faisait historiquement partie des Etats du Pape. La Région Ombrie possède, comme toutes les régions à statut normal, des compétences décentralisées importantes dans certains domaines (social et éducatif notamment), mais n'a pas de pouvoir judiciaire en matière de biens culturels.

A l'échelle intra-régionale, des raisons plus complexes relient également Noto et Gémone, et les opposent à Assise. Assise est située dans le cœur économique de la région Ombrie, à proximité de la capitale régionale, Pérouse ; les deux communes sont limitrophes. Assise n'est pas tout à fait située sur la route principale reliant Pérouse et Rome, mais n'en est pas loin, et, avec ses 27 000 habitants, est un centre urbain secondaire appréciable.

En revanche, Noto et Gémone, eux aussi centres urbains secondaires, ont du mal à se positionner au sein de leur région. Gémone, par tradition et par sa situation géographique, possède un rôle incontesté d'étape sur la route entre Udine et la frontière autrichienne, mais la ville, avec ses 11 000 habitants, ne joue plus le rôle qu'elle a pu jouer voici quelques siècles. Noto, de son côté, est située en-dehors des grandes routes régionales et du cœur économique de la Sicile. Son passé glorieux – elle fut un temps, au Moyen Age, l'une des trois portes d'entrée de la Sicile – n'est plus du tout d'actualité, puisque ses 23 000 habitants en font une petite ville parmi tant d'autres dans une région qui compte 5 millions d'habitants.

D'autre part, au sein de leur région, Gémone et Noto font partie de sous-ensembles régionaux distincts et plus ou moins en conflit avec la capitale régionale. En Sicile, la partie sud-orientale de l'île possède une identité propre et se situe dans l'orbite de la ville de Catane, rivale économique et culturelle de Palerme. Quant au Frioul-Vénétie Julienne, le nom même de la région trahit le regroupement artificiel de plusieurs entités culturelles : la région de tradition frioulane, qui correspond à peu près à la province d'Udine, est en conflit avec la capitale Trieste, d'identité très différente.

Un exemple permet de comprendre l'ampleur de ce conflit et de ses répercussions pour notre recherche. Suite aux séismes de 1976, c'est la région Frioul-Vénétie Julienne qui a pris en charge la reconstruction. Mais pour la gestion des biens culturels – compétence exclusive de l'Etat –, la Région est entrée en compétition avec les surintendances. Ce conflit et ses répercussions sur la gestion de la crise sismique sont explicitement montrés du doigt par un « fonctionnaire de la surintendance » (appellation significative, dénotant la subordination à

l'Etat central), dans un rapport envoyé à son ministère de tutelle (le ministère des Biens Culturels), daté du 27 août 1976 : « Il semble, d'après une analyse inévitablement superficielle, que la Surintendance ait adopté un comportement de nette concurrence vis-à-vis des initiatives de la Région, sans posséder ni les instruments techniques, ni la couverture financière, pour soutenir une telle compétition. [...] En effet, on peut déjà noter que, dans le contexte des rapports difficiles exposés ci-dessus, la Surintendance tend à éluder sa fonction de contrôle de l'état de conservation, des restaurations, et du catalogue, des biens mobiliers¹²¹. » De son côté, la Région n'est pas en reste, et profite des diverses lois de reconstruction pour accorder des financements à des organismes et à des villes qui n'ont pas été touchés par le séisme, comme le port de Trieste. Les journaux dénoncent ces attitudes de concurrence : « le pouvoir central laisse entendre que c'est la région qui est responsable des retards et des dysfonctionnements, la région met en cause les maires, à qui, certainement pas par hasard, on a concédé une certaine illusion d'autonomie¹²²... » Le quotidien régional *Il Piccolo* critique un « labyrinthe inextricable de compétences¹²³ ».

Ainsi, les conflits prennent parfois le pas sur la répartition des compétences, en tout cas à Gémone et à Noto. Cet état de fait contraste avec la gestion apparemment plus facile de la commune d'Assise. Le statut normal de l'Ombrie et sa proximité avec Rome placent cette région dans l'orbite directe de l'Etat central, comme le confirment divers entretiens avec le personnel institutionnel¹²⁴. Cette situation est confortée par la renommée internationale de la ville d'Assise. En outre, une grande partie de l'entretien du patrimoine urbain est assurée par les congrégations religieuses, qui sont propriétaires de nombreux édifices et qui sont dotées de larges ressources financières, grâce au système des 8 %¹²⁵ et aux dons qu'elles reçoivent du monde entier.

¹²¹ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 41 (*557).

¹²² *Corriere della Sera* du 14 juillet 1976, cité dans NIMIS G. P., 1976, p. 79 (*575).

¹²³ *Il Piccolo* du 25 juin 1976, cité dans EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 8 (*557).

¹²⁴ Cf. en annexe, l'entretien 9, au cours duquel A. Balanza évoque l'Ombrie comme modèle de collaboration entre l'Etat et la Région.

¹²⁵ Ce système, mis en place en Italie dans le cadre de la révision du Concordat de 1984, attribue aux différents cultes ou à l'Etat, au choix des particuliers, une part équivalente à 8 % de l'impôt sur le revenu. En pratique, l'Eglise catholique est le bénéficiaire majeur de cet impôt. Cet argent est destiné en partie à l'entretien du patrimoine immobilier de l'Eglise.

3. Le contexte législatif des politiques de préservation du patrimoine

La répartition parfois confuse des compétences et les conflits qui peuvent en découler constituent des obstacles à l'application pratique de la législation sur les biens culturels. Or, et cela ne simplifie pas la situation, cette législation même est loin d'être claire. Il convient à présent d'en faire un tableau d'ensemble, en montrant son évolution et éventuellement les différenciations régionales impliquées par les différences de statuts des Régions.

a. Les textes fondamentaux

La loi fondamentale concernant les biens culturels en Italie est, aujourd'hui encore, la loi n° 1089 du premier juin 1939, intitulée « Protection des objets d'intérêt artistique et historique¹²⁶ ». Les articles 1 et 2 de cette loi définissent les cibles de cette protection : ce sont les biens mobiliers et immobiliers qui « présentent un intérêt artistique, historique, archéologique ou ethnographique » ; les articles suivants précisent ultérieurement ces définitions et définissent l'action de l'Etat italien dans l'optique de leur protection. Tous les objets officiellement désignés par le ministère compétent (à l'époque, le ministère de l'Education Nationale) sont protégés par l'Etat ; l'article 18, notamment, précise que « les propriétaires [...] des objets mobiles ou immobiliers concernés par la présente loi, ont l'obligation de soumettre à la surintendance compétente les projets des travaux de tous genres qu'ils ont l'intention de mettre en œuvre ». Les surintendances ont, à leur tour, le pouvoir d'entreprendre des travaux même sur des édifices non publics, s'ils sont concernés par cette loi. La loi est également très précise pour ce qui regarde la vente et l'aliénation du patrimoine culturel, autorisée sous certaines conditions et rigoureusement contrôlée par l'Etat.

La Constitution italienne, promulguée en 1947, est également une référence fondamentale. L'article 9 affirme : « la République [...] protège le paysage et le patrimoine historique et artistique de la Nation » (« *la Repubblica [...] tutela il paesaggio e il patrimonio storico e artistico della Nazione* »). Cela signifie que la protection du patrimoine culturel est de compétence de l'Etat, comme le confirme l'énumération des compétences étatiques et

¹²⁶ « *Tutela delle cose d'interesse artistico e storico* ».

régionales dans la Deuxième Partie de la Constitution. Cette tâche est donc confiée au Ministère de l'Education Nationale jusqu'à la création d'un Ministère particulier, au milieu des années 1970, lorsque le décret-loi n° 657 du 14 décembre 1974 crée le « Ministère pour les biens culturels et environnementaux ». L'article 2 de ce décret affirme très clairement que « le Ministère assure la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel du Pays. »

Les années 1980 et 1990 connaissent une très impressionnante inflation législative concernant les biens culturels. Les lois, décrets législatifs, règlements, directives, circulaires, se dénombrent par centaines, et cela sans parler ni des lois et réglementations régionales, ni de la jurisprudence. Cela s'explique, au moins en partie, par le grand nombre de lois et de décrets relatifs à un objet particulier ; mais également par la grande instabilité gouvernementale et la continuelle modification des textes de lois.

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 qu'ont lieu quelques tentatives de clarification. La loi n° 352 du 8 octobre 1997, intitulée « Dispositions sur les biens culturels », prévoit la mise en place d'un texte unique ; celui-ci est mis en place par le décret législatif n° 490 du 29 octobre 1999. Ce « texte unique », long de 166 articles, constitue une somme en matière de législation des biens culturels. Il fait constamment référence aux lois et aux décrets antérieurs, mais comme il en abroge certains articles et en reprend d'autres textuellement, il n'est pas évident que la compréhension pratique de la législation en soit facilitée.

b. L'encadrement législatif de la délégation de compétences aux collectivités territoriales

Entre-temps, de surcroît, se met en place la délégation officielle aux Régions et aux collectivités locales des compétences de « gestion » et de « mise en valeur » du patrimoine culturel : c'est l'objet du décret législatif n° 112 du 31 mars 1998. Au Titre IV, Chapitre V, ce décret donne les définitions suivantes :

- protection¹²⁷ : « toute activité visant à reconnaître, conserver et protéger les biens culturels et environnementaux » ;

¹²⁷ Le terme italien est *tutela* ; mais dans la définition qui suit, le verbe employé est bien *proteggere*.

- gestion : « toute activité visant, par l'organisation des ressources humaines et matérielles, à assurer l'usage des biens culturels et environnementaux, concourant à la finalité de protection et de mise en valeur » ;
- mise en valeur : « toute activité visant à améliorer les conditions de connaissance et de conservation des biens culturels et environnementaux et à en augmenter l'usage. »

Certaines des tâches sont énumérées plus précisément dans le décret-loi ; mais si la protection demeure compétence exclusive de l'Etat, celui-ci peut, en pratique, déléguer aux différentes collectivités territoriales la plus grande partie de la « gestion » au sens large.

La même année, le Ministère pour les biens culturels et environnementaux devient « Ministère pour les biens et les activités culturelles¹²⁸ ». Il s'agit d'un élargissement des domaines de compétence du Ministère, dans le même temps où, en réalité, ses compétences sont partiellement transférées aux Régions et aux autres collectivités territoriales. Ainsi, le Ministère est doublement éloigné de la gestion des biens culturels : d'un côté, celle-ci lui échappe partiellement, et de l'autre, il se voit donner d'autres domaines de compétence (relatifs aux spectacles et à la culture de manière générale).

Le transfert de pouvoir aux Régions et autres collectivités locales nécessite une révision de la Constitution, plus précisément du Titre V de la Deuxième Partie de la Constitution, où sont énumérées les compétences de l'Etat et des Régions. La loi constitutionnelle n° 3 du 18 octobre 2001 modifie substantiellement ces compétences. L'article 3 de cette loi constitutionnelle laisse à l'Etat la compétence exclusive sur la « protection de l'environnement, de l'écosystème et des biens culturels », tandis que la compétence peut être déléguée aux Régions ou aux collectivités locales en matière, entre autres, de « mise en valeur des biens culturels et environnementaux¹²⁹ ».

Suit une série de lois organisant la possibilité de privatisation et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier, parmi lesquelles les plus significatives sont la loi n° 410 du 23 novembre 2001, la loi n° 112 du 15 juin 2002, et la loi n° 104 du 23 avril 2004. La loi de 2002 constitue un jalon, dans la mesure où elle institue les sociétés destinées à encadrer la vente du patrimoine immobilier. L'article 7 de cette loi indique en effet : « Pour la mise en valeur, la gestion et l'aliénation du patrimoine de l'Etat et dans le respect des exigences et des finalités propres aux biens publics, est instituée une société par actions, qui prend le nom de « Patrimonio dello Stato S.p.a. » ».

¹²⁸ Décret législatif n° 368 du 20 octobre 1998.

¹²⁹ *Gazzetta Ufficiale*, n° 248, du 24 octobre 2001.

La délégation de pouvoir aux Régions et aux autres collectivités locales demeure toutefois partielle, et l'Etat conserve un rôle important, comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant. Toutefois, la Sicile fait exception : grâce à son statut spécial (qui remonte à 1946), la Région sicilienne possède une très grande autonomie en matière de biens culturels, même pour la définition et la protection de ceux-ci. L'article 14 de ce statut indique que l'Assemblée régionale a un pouvoir législatif **exclusif** en différents domaines, dont le domaine intitulé « tourisme, surveillance de l'hôtellerie et protection du paysage ; conservation des antiquités et des œuvres d'art ». La loi régionale n° 80 du 1^{er} août 1977 a établi les normes et les compétences de la Région, dans le détail, en matière de définition et de protection des biens culturels, et a institué les surintendances provinciales pour les biens culturels¹³⁰. Ainsi, dans le cas sicilien, l'Etat conserve un rôle de contrôle, mais l'essentiel de la gestion des biens culturels est de compétence régionale.

c. Les clarifications apportées par le nouveau Code des biens culturels et du paysage

Une autre tentative de clarification a lieu en 2004, avec la mise en place du nouveau « code des biens culturels et du paysage ». Ce texte de 184 articles, issu de la loi n° 137 du 6 juillet 2002 et publié dans le décret législatif n° 42 du 22 janvier 2004, est lui aussi une somme. Il présente un grand intérêt, non seulement par l'effective clarification qu'il apporte dans le domaine de la législation sur le patrimoine culturel, mais aussi par les évolutions qu'il entérine. Le ministre des biens et des activités culturels de l'époque, Giuliano Urbani, présente ce texte de la façon suivante¹³¹ : « La nécessité de ce texte naît de plusieurs raisons. La toute première est bien entendu le devoir de répondre au mieux aux grandes traditions historiques du *Bel Paese*, compris comme *ensemble indissoluble* d'authentiques beautés naturelles et paysagères, mais aussi de beautés urbaines, artistiques et monumentales tout aussi admirables. [...] Cela pourra apparaître comme un incroyable paradoxe : mais jusqu'à maintenant, le *Bel paese*, précisément, avec tout son immense patrimoine naturel et artistique, ne possédait pas de législation unitaire en la matière, avec toutes les conséquences extrêmement négatives que l'on a pu voir au cours des dernières décennies (dégradation,

¹³⁰ Les détails des compétences de la région Sicile en matière de protection du patrimoine culturel architectural sont énumérés sur le site www.regione.sicilia.it/beniculturali/dirbenicult/.

¹³¹ *Codice dei Beni Culturali e del Paesaggio*, 2004, p. 3 (*61).

abandon, absence de protection et de mise en valeur) ». La seconde raison qu'il invoque est la nécessité d'encadrer de façon précise l'évolution de la gestion du patrimoine culturel dans un contexte de délégation de pouvoir aux régions : c'est-à-dire que ce texte a l'ambition d'établir, de façon claire et précise, la réorganisation des compétences suite aux modifications de la fin des années 1990 et du début des années 2000.

Pourtant, le texte du Code des biens culturels est loin d'être pleinement satisfaisant. Certes, des définitions apparemment simples sont données. Mais dans le détail, les choses demeurent complexes. Par exemple, l'article 2 définit **le « patrimoine culturel » comme étant « constitué des biens culturels et des biens paysagers »**. Cette définition apparemment simple se complique lorsque le texte liste la nature des biens en question. Pour ce qui concerne notre recherche, nous avons essayé de comprendre dans quelle catégorie pouvait se situer le « patrimoine urbain », le patrimoine monumental étant clairement dans la catégorie des biens culturels. Il n'est pas absurde de vouloir comprendre comment est classifiée une des catégories de patrimoine les plus employées en Italie, correspondant au « centre historique ». **Le centre historique est-il un bien culturel ou un bien paysager ?** La question prend tout son sens lorsque l'on souligne le fait que, en fonction de cette catégorisation, l'organisme compétent ne sera pas le même. Les textes italiens antérieurs considèrent le centre historique comme une sous-catégorie de bien culturel¹³². Le Code des biens culturels et paysagers ne tranche pas : il semble que les centres historiques appartiennent plus ou moins aux deux catégories. En effet, ils sont des biens paysagers puisque ceux-ci comprennent les « complexes d'objets immobiliers qui composent un aspect caractéristique ayant une valeur esthétique et traditionnelle » (article 136). Mais parmi les biens culturels sont compris non seulement les objets singuliers, mais aussi les « séries d'objets [...] qui revêtent en tant que complexe un exceptionnel intérêt artistique ou historique », les « aires publiques de valeur culturelle », les « places publiques, voies, rues et autres espaces ouverts urbains d'intérêt artistique ou historique ». Il ressort au final que **le patrimoine urbain pris comme une unité est un bien paysager, mais qu'en pratique, c'est en tant qu'ensemble de biens culturels qu'il est soumis à la protection et à la mise en valeur du patrimoine telles que définies par le Code**. Concrètement, la protection du centre urbain de Gémone, par exemple, est de la compétence de la surintendance des biens culturels d'Udine (donc une compétence de l'Etat), et non du service de protection des biens

¹³² Cela n'était pas non plus évident auparavant. Ainsi, la note explicative jointe à la Déclaration XL (« Les centres historiques et leur protection ») de la Commission Franceschini (loi n° 310 du 26 avril 1964) considère que les centres historiques urbains sont une « sous-classe particulière » des « Biens environnementaux urbains »...

paysagers de la direction centrale de l'aménagement du territoire de Trieste (compétence régionale).

Quant aux définitions des compétences en fonction des différentes tâches de conservation du patrimoine culturel, le texte ne modifie pas les lois existantes et ne contribue pas à simplifier leur compréhension, en demeurant très vague. Ainsi, l'article 3 se contente d'affirmer : « L'Etat, les régions, les métropoles, les provinces et les communes assurent et soutiennent la conservation du patrimoine culturel et en favorisent l'usage public et la mise en valeur. » L'article 5 explique que les collectivités territoriales doivent « coopérer » avec le Ministère pour les fonctions de protection. L'article 7 note toutefois que « le présent code fixe les principes fondamentaux en matière de mise en valeur du patrimoine culturel » et que « dans le respect de ces principes, les régions exercent leur propre pouvoir législatif. »

Ainsi, le Code réaffirme l'autorité de l'Etat sur la protection des biens et la compétence des régions ou d'autres organismes sur leur mise en valeur. Il résulte de ces évolutions que, pour ce qui concerne notre recherche, **les politiques de conservation du patrimoine urbain sont du ressort de l'Etat**¹³³, certes aidé en cela par la coopération et le soutien des collectivités territoriales et des acteurs privés. En effet, la protection comprend, toujours selon ce nouveau Code, la désignation de l'objet patrimonial, ainsi que sa conservation ; la conservation, qui signifie la préservation de l'objet contre une éventuelle destruction ou un endommagement, comprend à son tour les travaux de prévention et de restauration (article 29).

Dans la pratique, tous les travaux importants¹³⁴ prévus sur un édifice reconnu comme bien culturel demandent l'autorisation de la surintendance¹³⁵ ; celle-ci est aussi le référent en cas de vente d'un bien culturel public. Pour le reste des actions comprises dans la gestion et la mise en valeur des biens culturels, les propriétaires des biens sont beaucoup plus libres, dans la mesure où ils respectent la valeur, l'esprit et l'authenticité du bien. Mais ces actions ne concernent que secondairement notre travail : en effet, si nous avons choisi de centrer notre travail sur la conservation du patrimoine (et non sa mise en valeur), c'est parce que c'est cet aspect qui « dialogue » le plus avec le risque sismique. Par exemple, les travaux de mise aux

¹³³ Avec, encore une fois, une nuance pour la Sicile : dans cette région, l'autonomie *de jure* et *de facto* est beaucoup plus grande. Toutefois la place de l'Etat reste importante : l'Institut Central pour la Restauration, à Rome, garde la main haute sur le contrôle des actions de restauration (cf. chapitre 2 et entretien 6, en annexe).

¹³⁴ Le seuil de « l'importance » des travaux est laissé à l'appréciation au cas par cas.

¹³⁵ Une récente modification du Code (Décret Législatif n° 156 du 24 mars 2006) consolide ce rôle de la Surintendance. En particulier, la règle du « silence = consentement » est retirée, c'est-à-dire que désormais, si un particulier demande une autorisation de travaux et que la surintendance ne répond pas dans le délai imparti, cela ne signifie pas qu'elle donne son accord. Cf. CHERCHI A., « Il paesaggio riconquista una tutela. Cancellata la regola del silenzio-assenso », *Il Sole 24 Ore – Rapporti Beni Culturali*, 27 novembre 2005, p. 1 (*340).

normes parasismiques font pleinement partie de la conservation du patrimoine culturel. Dans une région à risque sismique, les travaux conséquents sur tout bâtiment doivent prendre en compte le risque de tremblement de terre. Du point de vue inverse, un séisme d'une violence non négligeable a des conséquences sur les bâtiments et conduit à des nécessités et des priorités de réparation et de restauration. **Dans les communes étudiées, tous les travaux de prévention et de restauration, visant à la conservation du patrimoine culturel, et donc sous l'autorité de l'Etat par l'intermédiaire des surintendances, ont un rapport, de près ou de loin, avec le risque sismique.** Du moins – et la nuance n'est pas négligeable – telle est la théorie et tel est le cadre juridique de ces politiques de conservation du patrimoine urbain. Nous verrons si, dans la pratique, ce cadre est respecté.

Conclusion

La conservation du patrimoine culturel est de la compétence de l'Etat, mais de sérieuses nuances et réserves doivent être ajoutées à cette affirmation. Tout d'abord, ce cadre législatif ne concerne que les aires ou les édifices qui ont été déclarés patrimoine culturel. A Gémone, avant le séisme de mai 1976, la protection à ce titre ne concernait qu'un nombre très réduit d'édifices. Pour la grande partie des aires urbaines ou des bâtiments non désignés comme patrimoine culturel officiel, les propriétaires sont libres de faire les travaux qu'ils veulent, avec toutefois l'autorisation de la commune comme pour toute entreprise de construction. Une partie conséquente du patrimoine urbain échappe donc à la tutelle de l'Etat italien.

Dans la pratique, les surintendances n'ont pas les moyens humains ni financiers de gérer effectivement la conservation de tout leur territoire patrimonial ; l'état de l'ensemble du patrimoine urbain ne peut pas être régulièrement contrôlé, et tous les édifices ne peuvent pas être restaurés ou consolidés quand ce serait nécessaire. Des choix sont effectués, qui résultent de situations urgentes ou de demandes émises par les communes ou les privés. De cette situation résulte aussi, dans certaines communes, un esprit d'indépendance : par exemple, dans le Frioul, après 1976, la population locale a commencé à reconstruire sans attendre les autorisations de la surintendance. La carence des contrôles aboutit aussi à la prise individuelle d'initiatives comme à Noto ou à Assise, où il n'est pas rare qu'un étage soit ajouté sans autorisation à un édifice pourtant patrimonial. **Entre les politiques de conservation du patrimoine urbain et la réalité de cette conservation existe donc un écart parfois important.** Ce contraste est porteur de conséquences de taille en matière de gestion du risque sismique.

Jusqu'à une période très récente, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine culturel étaient également des compétences exclusives de l'Etat italien, avec les mêmes réserves que nous venons de voir pour la conservation. **Les évolutions récentes sont une tentative de réaction face à un état de dégradation du patrimoine consécutif aux carences de cette gestion étatique.** La dégradation du patrimoine urbain et le manque de moyens ou de volonté politique pour l'affronter, constituent un cercle vicieux. Moins on en fait pour conserver le patrimoine, et plus il se dégrade. Plus il se dégrade, et plus les moyens nécessaires augmentent. Dans les communes étudiées, le risque sismique constitue une donnée supplémentaire à prendre en compte dans les politiques de conservation du

patrimoine, et plus globalement dans les politiques de gestion du développement urbain. Le cercle vicieux semble alors encore plus fermé. La consolidation ou la mise aux normes parasismiques exige encore plus de moyens que la seule restauration d'un bâtiment ; les moyens et les actions sont donc encore plus insuffisants et sélectifs ; la sismicité provoque des dommages et la dégradation rapide du patrimoine urbain ; la dégradation du patrimoine est un facteur de vulnérabilité face aux séismes.

Toutefois, à ce tableau noir il convient d'ajouter des motivations et des dynamiques qui vont dans le sens opposé. La conscience et la réalité du risque sismique drainent des financements ; elles sont aussi à l'origine de la recherche de précieuses innovations techniques. En outre, dans les régions sismiques, il peut y avoir dans la population ce que l'on appelle une culture du risque¹³⁶, dont les conséquences sur l'urbanisme et l'architecture, depuis des siècles, sont loin d'être des éléments négligeables. Le patrimoine urbain, même très ancien, peut avoir des caractéristiques tout à fait particulières précisément parce qu'il est situé dans une région fortement sismique. Ainsi, les rapports entre conservation du patrimoine et risque sismique sont loin d'être simples ou à sens unique. Il convient à présent d'évaluer ce rôle du risque sismique dans les communes étudiées.

¹³⁶ Nous développerons cet aspect dans le chapitre 3.

Chapitre 2

Les contrastes de la gestion du risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone

Conservation et dégradation du patrimoine urbain se déclinent à différentes échelles et sur des plans variés en fonction des bâtiments, des quartiers, et des villes étudiées. Nous avons vu que le contexte politique et juridique constituait un début d'explication aux situations rencontrées. Il convient à présent d'approfondir le rôle du risque sismique dans ces problématiques territoriales. Les trois communes étudiées se trouvent dans une région à fort risque sismique ; or, le risque sismique et le couple conservation / dégradation du patrimoine urbain sont reliés par des interactions complexes¹³⁷. Quelle est la part du risque sismique dans la dégradation ou dans la conservation du patrimoine urbain des communes étudiées ? Nous tenterons dans ce chapitre de délimiter les différents aspects de la question et d'essayer de dégager une méthode permettant d'apporter quelques éléments de réponse. Comment aborder de façon méthodique les rapports complexes entre le risque sismique et la conservation du patrimoine urbain ? La question est d'autant plus délicate qu'il ne s'agit pas de faire un résumé abstrait de tous les liens logiques qui peuvent exister entre ces deux termes, mais bien de replacer ces liens dans trois contextes urbains distincts, et de les comparer. Nous ne pouvons donc pas, dans ce chapitre, faire l'économie d'un tableau de la situation des communes concernées par rapport au risque sismique. Ce tableau nous permettra d'évaluer le risque sismique dans les communes concernées, tant du point de vue de l'aléa qu'en ce qui concerne leur vulnérabilité. L'estimation du risque sismique est un préalable nécessaire à la compréhension du rôle du risque dans la dégradation ou la conservation du patrimoine urbain.

Cependant, il convient avant toute chose de définir plus précisément le risque sismique, expression elle-même sujette à bien des nuances. Cette définition permettra de montrer l'importance de l'histoire sismique dans la définition d'un risque actuel. Et ainsi, naturellement, nous arriverons à répondre à une première partie de l'interrogation : quel est le rôle, non du risque sismique, mais des séismes passés, dans la dégradation du patrimoine

¹³⁷ Nous employons à dessein cette expression qui renvoie à une méthode scientifique spécifique. Bien que nous ne nous situons pas dans une perspective systémique, nous souhaitons souligner le caractère non linéaire des relations que nous tentons d'explicitier.

urbain ? Nous insisterons alors particulièrement sur les séismes récents, pour comprendre une partie des dynamiques actuelles sur le plan de la conservation du patrimoine urbain. Les trois villes étudiées ont subi, dans les dernières décennies, une crise sismique plus ou moins violente – cette donnée est entrée en ligne de compte dans les critères de choix des communes étudiées – ce qui fournit un cadre spécifique en matière de politiques urbaines. Nous essayerons alors d'évaluer un facteur majeur de compréhension du rôle du risque sismique dans les politiques actuelles de conservation du patrimoine urbain : la vulnérabilité.

L'étude de la vulnérabilité des centres urbains peut se faire à différentes échelles : la ville entière, l'échelle intra-urbaine (les quartiers), les bâtiments pris isolément. Ces différentes échelles impliquent différentes formes de gestion du risque, comme nous le verrons plus loin ; mais elles sont solidaires. L'échelle de la ville entière permet de comparer les villes entre elles. L'échelle intra-urbaine permet d'évaluer, notamment, la part de l'enjeu patrimonial. Ainsi, notre recherche s'appuie essentiellement sur l'étude des centres patrimoniaux, mais nous n'éluderons pas la question de leurs rapports avec les quartiers périphériques. Quant à l'échelle de l'édifice isolé, une des questions majeures de cette recherche est de comprendre les liens entre cette échelle et l'échelle intra-urbaine : de même que la conservation du patrimoine interroge les rapports entre le monument isolé et son environnement urbain, la gestion du risque sismique doit-elle être conçue en fonction de bâtiments isolés, ou en fonction d'ensembles urbains ?

Nous préciserons donc en premier lieu la définition du risque sismique, en soulignant la complexité de la notion et les difficultés de l'évaluation du risque. Nous pourrions alors revenir à l'étude des cas de Noto, d'Assise et de Gémone, pour comprendre la vulnérabilité de ces centres urbains soumis au risque sismique. Enfin, nous verrons quels instruments de gestion du risque sismique sont mis en place, à différentes échelles : les principes théoriques et l'organisation pratique de la gestion du risque sismique sont-ils les mêmes à Noto, à Assise et à Gémone ?

A. Définition du risque sismique

Nombreuses sont les définitions du concept de « risque », notamment en fonction des domaines d'utilisation du terme. En géographie, le concept de risque a même donné naissance à une branche d'études appelée la cindynique, ou géocindynique¹³⁸. Les diverses définitions du risque cherchent à préciser le concept par rapport à des termes proches, mais plus vagues, comme danger ou menace, dont les définitions sont scientifiquement moins établies¹³⁹.

1. Appréhender le risque dans une perspective de gestion du risque

Le fondement le plus élémentaire d'une approche scientifique du risque et de ses déclinaisons exige de comprendre que ce qui est nommé « risque » n'est pas un fait de la nature, mais bien une notion sociale. Cette approche exige d'appréhender un aléa en fonction des enjeux humains et économiques. En tant que confrontation entre une donnée du milieu naturel et un contexte social, le risque est un concept éminemment géographique, qui permet d'adopter une perspective spécifique sur l'organisation d'un territoire.

Le risque sismique ne se limite donc pas, loin s'en faut, à la compréhension de l'aléa géophysique « tremblement de terre ». Le contexte social est essentiel, pour diverses raisons. Tout d'abord, l'importance de la population impliquée constitue un facteur déterminant de la vulnérabilité. Intuitivement, il semble évident que le risque augmente avec la population potentiellement touchée ; même si, comme nous le verrons, la relation n'est pas linéaire, et bien d'autres éléments doivent être pris en compte. Mais surtout, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement, le risque ne peut être séparé de la gestion du risque, quelle que soit la forme de celle-ci, de la plus primaire à la plus élaborée. En effet, l'histoire et l'actualité offrent en permanence des exemples d'événements sismiques de même magnitude, qui ont pourtant des conséquences très différentes sur l'espace concerné, en fonction de la gestion du risque qui a pu y être menée à bien. Si le contexte géophysique est, de toute évidence, une donnée

¹³⁸ Cf. FAUGERES L., « La géo-cindynique, géo-science du risque », 1991 (*207).

¹³⁹ Les termes « danger » et « menace » font partie d'un registre différent de celui du « risque », plus politique et social que technico-scientifique.

fondamentale, tout aussi important est le contexte social, politique et économique, de l'espace considéré.

Le risque sismique ne se réduit pas à l'aléa : certes, il comprend l'éventualité de l'occurrence de l'aléa, mais il est tout autant une résultante de la gestion du risque. En cela, il fait partie du domaine de l'aménagement du territoire par une société. Le risque sismique n'est donc que partiellement une « contrainte naturelle » : c'est surtout une projection, sur un territoire donné, des orientations des politiques menées par une société, et des perceptions des habitants qui peuvent en résulter.

C'est ce que soulignent les auteurs – un sismologue et un journaliste – de l'affirmation suivante, lapidaire mais pertinente : « Toujours, en Italie, les tremblements de terre font des victimes et des dégâts de manière excessive par rapport à leur violence. Le cas du tremblement de terre de décembre 1990 en Sicile sud-orientale est exemplaire. Il atteignit le degré VII-VIII sur l'échelle de Mercalli, mais provoqua la mort de 18 personnes, fit 15 000 sans-abri et un millier de milliards de lires¹⁴⁰ de dommages. Une secousse similaire au Japon ou en Californie aurait fait, tout au plus, quelques blessés, quelques embouteillages et quelques heures d'interruption des activités normales. Et les effets de la dernière crise sismique en Ombrie et dans les Marches sont également considérés comme excessifs par rapport à l'intensité des secousses¹⁴¹. » Le directeur du Service Sismique National italien confirme exactement cette idée : « Un événement de modeste intensité tel que le séisme d'Ombrie – Marches a, de fait, causé des dégâts vraiment considérables précisément là où le patrimoine était le plus fragile, touchant des objets précieux, sans faire de distinction entre les plus célèbres – ceux qui ont immédiatement fait la une des journaux – et les moins reconnus, plus épars, auxquels on attribue tout de même une fonction de connotation du territoire du point de vue culturel¹⁴². » A Assise, l'écroulement partiel de la basilique en 1997 a été amplifié par le rejeu d'anciennes fissures : la vulnérabilité due à la fréquence et non seulement à la violence des secousses permet de souligner encore l'importance de la gestion du risque et des réparations de dommages.

Le risque sismique ne peut donc être appréhendé, dans le cadre d'une recherche en géographie, que dans une perspective de gestion du risque : ce que les hommes font d'une donnée naturelle, comment les sociétés la gèrent, si elles la subissent ou l'exploitent, si elles

¹⁴⁰ Soit environ cinq cent millions d'euros.

¹⁴¹ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 74 (*175).

¹⁴² DE MARCO R., « Le politiche di prevenzione sismica », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 13 (*487).

la contournent ou l'affrontent¹⁴³. C'est une perspective renversée par rapport à l'image que renvoient les médias et le sens commun face aux risques de tremblements de terre ; il ne s'agit pas, ici, de comprendre en quoi une donnée naturelle affecte plus ou moins une société, mais comment une société gère plus ou moins une donnée naturelle.

2. Le « risque » : une notion complexe

a. Le risque comme produit de l'aléa et de la vulnérabilité

La notion de risque a été définie au niveau international de manière simple et claire, dans un but à la fois d'organisation théorique et de fonctionnalité pratique. Dans ce contexte, le risque est conçu comme le produit d'un aléa et d'une vulnérabilité. Cette distinction est remise en cause par certaines recherches, qui mettent en avant la notion d'endommagement¹⁴⁴, en particulier ; mais, si cette distinction aléa / vulnérabilité est effectivement discutable, elle a le mérite de permettre, en première analyse, une lecture simple du risque sismique et, partant, des caractéristiques fondamentales de ce que doit être la gestion de celui-ci. Pour cette raison, nous nous appuierons au cours de cette recherche sur cette distinction, tout en mentionnant ses éventuelles faiblesses.

Le risque se définit par rapport à un aléa : c'est la probabilité d'occurrence d'un aléa donné, l'aléa représentant une menace potentielle pour les sociétés humaines. Antoine Bailly le définit de la manière suivante : « en géographie, le risque se définit comme un danger éventuel, plus ou moins prévisible, dans une aire non précisément délimitée, d'une durée indéterminée¹⁴⁵. » Cette définition souligne à juste titre le contraste majeur entre l'occurrence probable d'un aléa, et la très grande indétermination de sa prévisibilité. Ce contraste révèle déjà la nécessité d'une gestion du risque et les obstacles que celle-ci doit surmonter. Nous nous attacherons ici à la définition d'un risque particulier, le « risque sismique ». Cela nous permettra de définir progressivement la perspective adoptée au cours de cette recherche, par rapport à un concept extrêmement complexe, qui peut être compris aussi bien selon une

¹⁴³ En réalité, ces réflexions ne se limitent pas au risque sismique et au cadre de cette recherche, mais peuvent être généralisées. Par exemple, F.-X. Albouy estime qu'il n'existe pas de théorie du risque satisfaisante, mais seulement des théories de la décision dans l'incertitude, issues essentiellement de la théorie des jeux de Johannes von Neumann et Oskar Morgenstern : cf. ALBOUY F.-X., 2002, p. 113 (*159).

¹⁴⁴ Voir, notamment, les recherches de P. Pigeon et R. d'Ercole. On trouvera un schéma de synthèse très clair dans l'article suivant : D'ERCOLE R., « Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologies, modes d'analyse », *Revue de Géographie Alpine*, n° 82, 4, 1994, p. 95 (*198).

¹⁴⁵ BAILLY A. (dir), 1996, p. 2 (*164).

approche quantitative et mathématique, que dans une perspective de géographie des représentations.

b. Un risque « naturel » ?

De nombreuses classifications, qui se résument parfois à des épithètes plus ou moins heureuses, servent à mieux comprendre la notion de risque, et à différencier les types de risques. Ainsi, il est courant de voir qualifier le risque sismique de risque « naturel » ; on le classe parmi les risques géophysiques, ou encore, plus simplement, parmi les risques majeurs. Notre intention n'est pas de remettre en question ces classifications qui peuvent être opératoires d'un point de vue pragmatique, mais il convient de les expliquer un tant soit peu pour les nuancer et préciser le point de vue de cette recherche. Nous nous contenterons donc de faire quelques remarques à propos de ces classifications.

Celles-ci visent à mettre de l'ordre et à établir une hiérarchie entre les différents types de risque, parfois dans un but pédagogique et opératoire d'aide à la gestion du risque. Ainsi, quand on parle de risque « naturel », c'est le plus souvent par opposition à d'autres catégories de risques, d'ailleurs nombreuses et plutôt vagues : les risques sociaux, industriels, technologiques, économiques, terroristes, etc. Le risque sismique serait naturel parce qu'un tremblement de terre est un phénomène naturel. Cette classification est, certes, utile, mais elle est erronée pour au moins trois raisons. Tout d'abord, les tremblements de terre ne sont pas toujours des phénomènes naturels. Il existe plusieurs causes humaines de tremblements de terre, de l'explosion nucléaire à la mise en eau d'un barrage. La confusion réside sans doute dans l'impression qu'un tremblement de terre doit être quelque chose de « fort », alors que cela désigne simplement l'effet de la propagation de certaines ondes dans une partie du globe terrestre. La seconde raison est plus fondamentale. Parler de « risque naturel » instaure une confusion malvenue. Cela tend à identifier le risque et l'aléa qui est à son origine. Dans cette expression, c'est en réalité l'aléa que l'on qualifie de « naturel ». Or, le risque ne se réduit pas à l'aléa. Le risque sismique n'est pas naturel, dans la mesure où il n'y a risque que s'il y a des hommes ou des constructions sociales qui peuvent être menacées par l'aléa sismique. Une troisième raison, également fondamentale comme nous le verrons au cours de la recherche, souligne le fait que l'expression « risque naturel » est inadéquate. En effet, parler de risque naturel donne l'idée de quelque chose d'inexorable, contre lequel on ne peut lutter, ce qui est contre-productif dans une optique de gestion du risque.

Les autres classifications sont sujettes aux mêmes remarques critiques. Ainsi, au sein des risques dits naturels, le risque sismique est classé parmi les risques géophysiques, ce qui le distingue, notamment, des risques climatiques, comme les tempêtes. Mais là encore, l'adjectif accolé au terme « risque » ne constitue pas une précision sur le risque même, mais sur la nature de l'aléa qui provoque le risque. C'est le tremblement de terre qui est une donnée géophysique, non le risque qui résulte seulement en partie de cette donnée. Il y a donc bien une tendance à l'identification du risque avec l'aléa. Même si le terme « géophysique » semble plus « scientifique » que le terme « naturel », la confusion est similaire et aboutit aux mêmes conséquences contre-productives en matière de gestion du risque.

c. Un risque « majeur » ?

Le terme de « risque majeur » est encore plus discutable. De prime abord, il semble que, contrairement aux classifications évoquées ci-dessus, l'épithète « majeur » qualifie effectivement le risque, et non l'aléa. Dans ce cas, l'expression pourrait être justifiée. Mais ce n'est pas si simple, et en réalité l'utilisation de cette expression peut conduire à une confusion encore plus grande et encore plus néfaste. Certes, un risque localisé peut être qualifié de majeur ou de mineur : mais est-ce vraiment dans ce sens que l'expression est couramment utilisée ? N'assiste-t-on pas plutôt, au contraire, à une utilisation générique du terme « majeur », comme si on identifiait les qualificatifs « sismique » et « majeur » ? Cela peut paraître un détail, mais c'est fondamental. Le qualificatif « majeur » ne peut pas être attribué seulement en fonction de la nature de l'aléa. Lorsque tel est le cas, l'expression tend à affirmer que les dégâts causés sont uniquement liés à la nature de l'aléa. En d'autres termes, qualifier le risque sismique, en général, de risque majeur, est tout simplement faux. On peut qualifier le risque de mineur ou majeur lorsque l'on étudie une situation donnée, un cas particulier, spatialement et historiquement situé. Mais, lorsque le discours est général, il est faux de dire que le risque sismique est un risque majeur. Dans de nombreuses régions du monde, le risque sismique existe, mais il est minime ; et cela parfois à cause d'un aléa minime, parfois grâce à une vulnérabilité réduite. Affirmer que le risque sismique en général est un risque majeur peut constituer une entrave supplémentaire à la gestion du risque, car cela revient à négliger les caractéristiques des sites étudiés et de la gestion du risque qui y a été menée.

d. La complexité de l'évaluation du risque

Le risque sismique en général n'est donc ni un risque « naturel », ni un risque « majeur ». Les classifications simplifient la réalité complexe du risque et aboutissent parfois à des confusions qui nuisent à la gestion du risque. La logique poussée plus loin encore exigerait que l'on nuance même l'expression de « risque sismique ». Toutefois, ne pas utiliser cette expression nuirait à la clarté de l'exposé ; aussi, nous parlerons ici du risque sismique, sans le qualifier autrement, mais en ayant à l'esprit, constamment, une perspective de gestion du risque.

Une autre conclusion s'impose : il n'est pas possible de qualifier un risque de manière générique, mais il convient de parler de cas spatialement et historiquement définis. Nous verrons donc comment qualifier et appréhender le risque dans les cas précis de Noto, d'Assise et de Gémone.

Enfin, un autre obstacle majeur lié à la définition du risque comme produit de l'aléa et de la vulnérabilité est que cette définition ne donne lieu, telle quelle, à aucune mesure, aucune valeur. Comment multiplier une valeur d'intensité par une valeur de magnitude ? Et, par conséquent, comment gérer le risque, si on ne peut le mesurer, l'évaluer ? Expliciter les définitions de l'aléa et de la vulnérabilité, ainsi que leurs présupposés, permet de mieux cerner ces obstacles et d'apporter quelques éléments de réponse, avant d'étudier les cas précis de Noto, d'Assise et de Gémone.

3. L'aléa : définition et mesures

a. Entre hasard¹⁴⁶ et prévisibilité

C'est donc pour comprendre les contraintes pesant sur la gestion du risque, que sera précisée ici la définition de l'aléa sismique. L'aléa est défini par Pierre George comme un « phénomène entrant dans le domaine des possibilités, donc des prévisions sans que le moment, les formes ou la fréquence en soient déterminables à l'avance¹⁴⁷ ». Cette définition

¹⁴⁶ Le terme « hasard » employé ici permet de faire référence à la traduction anglaise du concept d'aléa : « *hazard* ».

¹⁴⁷ GEORGE P., *Dictionnaire de la Géographie*, 1996, article « aléa » (*23).

large permet de comprendre qu'un aléa n'est pas forcément « naturel », mais peut correspondre à des événements sociaux comme les émeutes ou les guerres, ou encore à des épidémies. L'intérêt du concept d'aléa réside principalement dans le décalage entre la conscience de sa potentielle occurrence, et l'ignorance des modalités de son occurrence. D'un côté, la conscience de sa potentielle occurrence incite les hommes à l'action de prévention : il s'agit d'un phénomène prévisible, attendu, et qui peut se traduire par de graves conséquences ; les acteurs sociaux doivent donc le prendre en compte et tenter de limiter les dégâts qu'il pourra causer lors de son occurrence. Mais, à l'inverse, l'ignorance des modalités de son occurrence accroît la marge d'incertitude, la complexité de la gestion du risque, le coût de la prévention.

Dans le cas du risque sismique, l'aléa est le tremblement de terre, ou séisme : c'est-à-dire, selon le même dictionnaire de Pierre George, des « vibrations provoquées par un ébranlement en un point de l'écorce terrestre¹⁴⁸ ». Les secousses (dites « sismiques », expression pléonastique mais plus évidente pour le grand public) peuvent prendre diverses formes, être plus ou moins violentes, survenir à différents moments. Les ondes sismiques sont de divers types : de compression ou de cisaillement, de volume ou de surface. Elles sont mesurées en divers endroits, car elles varient considérablement pour un même séisme, en fonction notamment de la distance à l'épicentre, de la profondeur du séisme, de la structure et de la morphologie des sites traversés par les ondes. Ces variations ont des conséquences en termes de gestion locale du risque, et c'est pourquoi nous étudierons quelques exemples d'effets de site¹⁴⁹, notamment dans le cas de Noto. La puissance d'un séisme est mesurée par diverses grandeurs, dont la plus connue est la magnitude définie par Richter en 1935¹⁵⁰. C'est un nombre sans dimension, noté sur une « échelle¹⁵¹ » ouverte, qui permet de comparer les séismes entre eux : « l'augmentation d'une unité de magnitude correspond à peu près à la

¹⁴⁸ *Ibid.*, article « séisme ».

¹⁴⁹ Effets de site : « effets d'amplification dus aux caractéristiques géométriques ou géomécaniques du sol ». Cf. MADARIAGA R., PERRIER G., 1991, p. 177 (*233).

¹⁵⁰ Mathématiquement, la magnitude est le logarithme décimal de l'amplitude maximum d'une onde, de crête à crête, à une distance standard du foyer. Aujourd'hui, on mesure différentes magnitudes en fonction des ondes et de ce que l'on cherche à mesurer. La magnitude de Richter, la plus couramment utilisée par le grand public, correspond à la magnitude locale pour les ondes de surface. Aujourd'hui, les scientifiques préfèrent calculer l'énergie du séisme, grâce à une autre mesure de magnitude, notée Mw, calculée à partir du *moment sismique*. Celui-ci mesure la distorsion produite par un séisme dans la zone de rupture du tremblement de terre. Il permet une caractérisation unique du séisme partout où il est enregistré. C'est en raison de cette nouvelle mesure que les magnitudes des séismes historiques ont été souvent revues à la hausse et atteignent désormais des chiffres supérieurs à 8, voire 9.

¹⁵¹ L'expression est impropre, comme l'explique P. Martin dans *Ces risques que l'on dit naturels*, 1998, p. 71 (*235), puisque « la magnitude est une fonction logarithmique, donc continue et ouverte dans les deux sens ».

multiplication par trente de l'énergie d'un séisme¹⁵². » La magnitude n'apporte pas une description complète d'un séisme, loin s'en faut (il faut tenir compte de la profondeur du foyer, de la fréquence des ondulations¹⁵³...) mais elle constitue une grandeur indicative pertinente et suffisante pour le propos de notre recherche, qui ne s'attache pas à la mesure des séismes.

b. La « région sismique »

L'aléa tremblement de terre se produit dans une région donnée, dite sismique, c'est-à-dire un espace plus ou moins étendu où, historiquement, ont déjà eu lieu des tremblements de terre. Si un tremblement de terre violent a déjà eu lieu dans une région donnée, le même tremblement de terre, avec la même violence, peut se reproduire dans cette région, dans la mesure où les conditions de sa production ne changent pas, ou très peu, à l'échelle historique : les conditions tectoniques ou topographiques connaissent des modifications le plus souvent négligeables à cette échelle de temps (en tout cas pour les communes étudiées), qui n'affectent pas ou très peu la sismicité. Les régions sismiques qui nous intéressent sont la Sicile sud-orientale, l'Apennin central et le Frioul central ; nous décrirons plus précisément dans les prochains paragraphes les aspects géophysiques des sites étudiés.

Or, dans une région sismique, on peut affirmer avec certitude qu'un tremblement de terre aura lieu à l'avenir, et on peut même affirmer, en fonction de la sismicité historique, qu'il sera violent – mais on ne peut prévoir quand il aura lieu. B. M. Feilden écrit ainsi dans l'ouvrage précisément intitulé *Between Two Earthquakes*¹⁵⁴ : « nous devons apprendre que nous vivons toujours entre deux tremblements de terre ». Cette phrase souligne non seulement la nature récurrente de l'aléa, mais surtout la nécessité de prendre conscience (« nous devons apprendre ») de cette potentielle occurrence de l'aléa. Citons également Haroun Tazieff, à propos des tremblements de terre en France : « il y en a toujours eu, donc toujours il y en aura. Et s'obturer les yeux face à cette évidence scientifique serait faire preuve d'ignorance et d'irresponsabilité¹⁵⁵. » C'est-à-dire que **la seule nature de l'aléa doit déjà déterminer certaines caractéristiques de la gestion du risque. La gestion du risque doit affronter un**

¹⁵² MARTIN P., 1998, p. 71 (*235).

¹⁵³ Pour plus de précisions, on pourra se reporter à divers ouvrages signalés en bibliographie, dont, notamment, les annexes de MADARIAGA R., PERRIER G., 1991 (*233).

¹⁵⁴ FEILDEN B.M., *Between two Earthquakes : Cultural Property in Seismic Zones*, 1987 (*285).

¹⁵⁵ TAZIEFF H., « Patrimoine culturel et risques naturels », in *Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel*, 1987, p. 114 (*312).

phénomène récurrent mais selon une fréquence irrégulière, et variable dans sa forme et dans sa puissance. Etant donné que les acteurs humains ont peu de moyens d’agir sur l’aléa sismique, la gestion du risque se concentre sur l’autre composante majeure du risque : la vulnérabilité.

4. La vulnérabilité, fondement de la gestion du risque

a. Définition de la vulnérabilité

Comprendre un risque nécessite de prendre en compte les enjeux humains, matériels et économiques qui peuvent être confrontés à un aléa donné, en l’occurrence un tremblement de terre. Le concept de vulnérabilité répond à cette exigence. Ce concept est large et n’est pas compris de la même façon par tous. Les assurances, les urbanistes, les politiques, n’ont pas la même vision de la vulnérabilité d’un territoire. Le sens commun tend parfois à confondre la vulnérabilité et le risque, par exemple dans des phrases telles que « prendre des risques » : le rôle majeur est assumé par l’homme, et le risque est confondu avec l’exposition, plus ou moins volontaire, de l’homme à l’aléa, c’est-à-dire avec la vulnérabilité.

Face à cette imprécision, les définitions scientifiques ne sont pas toutes concordantes. Pour certains, la vulnérabilité « mesure l’endommagement potentiel des biens et des personnes et ses répercussions sur l’environnement économique », pour d’autres il s’agit de la « capacité de réponse [des sociétés] à des crises potentielles¹⁵⁶. » Il s’agit de deux perspectives différentes sur un phénomène potentiel ; toutefois, les deux optiques conduisent à des choix de gestion du risque, et sont complémentaires plus que contradictoires¹⁵⁷. En termes de gestion de la vulnérabilité d’un territoire, **modifier les capacités de réponse d’une société à une crise potentielle revient à agir sur l’endommagement potentiel.** Dans le cadre de cette recherche, nous donnerons donc au concept de vulnérabilité son sens théorique le plus large, mais dans une optique géographique et en demeurant au plus proche des problématiques liées au patrimoine urbain. Un moyen pertinent de préciser cette approche est

¹⁵⁶ D’ERCOLE R., 1994, p. 94 (*198).

¹⁵⁷ On se référera, dans D’ERCOLE R., 1994, p. 95 (*198), au schéma très éclairant synthétisant les différentes approches de la vulnérabilité.

de définir quels sont les facteurs qui interviennent dans l'évaluation de la vulnérabilité d'un territoire soumis à un risque sismique.

b. Les facteurs de vulnérabilité

Les facteurs de vulnérabilité sont souvent nombreux et interagissent de façon complexe. En matière de risque sismique, les facteurs de vulnérabilité sont aussi variés que la densité de population, la densité du bâti, les caractéristiques de ce bâti, la qualité des divers réseaux de distribution (électricité, gaz, eau...) ¹⁵⁸, l'état des voies d'évacuation, la qualité de l'information à la population et la culture du risque, etc. Toutefois, un des facteurs de vulnérabilité les plus fondamentaux, et qui en quelque sorte englobe tous les précédents, est la gestion du risque.

Dans une étude sur les tremblements de terre survenus en Italie avant l'an mille, le professeur Emanuela Guidoboni introduit de la façon suivante la notion de vulnérabilité : « la sismicité est plutôt connotée comme une contrainte du milieu naturel sur les systèmes habités et construits des civilisations établies ; une contrainte qui s'est mêlée à la grande diversité des contingences historiques et naturelles, aux caractères culturels, aux niveaux économiques et aux styles de vie, variés selon les régions et les époques ¹⁵⁹. » Le risque tel que nous l'entendons ici est bien le résultat de la corrélation entre la « contrainte » (l'aléa) et la vulnérabilité, caractérisée par cet ensemble de « contingences » extrêmement diverses. Le terme de contingence ne signifie nullement « hasard », et il convient d'insister fermement sur cette distinction, d'autant plus que le terme anglais « *hazard* » se traduit par « aléa », se situant donc à l'opposé de la vulnérabilité ¹⁶⁰. Les « contingences » dont parle Emanuela Guidoboni reflètent en réalité la diversité des situations face au risque. Elles confirment la nécessité d'appréhender le risque au cas par cas, en fonction des situations particulières. Ces contingences sont déjà une anticipation, ou une conséquence, de la gestion du risque, de la confrontation des sociétés avec des contraintes naturelles dont fait partie l'aléa sismique. En effet, sans que l'expression « gestion du risque » soit employée, il s'agit bien de cela, lorsque les sociétés d'une région sismique donnée se sont construites, entre autres bien entendu, en

¹⁵⁸ Cf. BLANCHER P., 1995, p. 109-118 (*172).

¹⁵⁹ GUIDOBONI E., 1989, p. 22 (*113).

¹⁶⁰ Notons qu'en italien, le terme correspondant au concept d'aléa peut se traduire soit par l'anglicisme *azzardo*, soit par le terme plus italien de *pericolosità* (lequel se traduirait en français, habituellement, par « dangerosité »). La vulnérabilité est un terme plus consensuel et ses traductions sont sans ambiguïté (*vulnerability* et *vulnerabilità*).

fonction de contraintes naturelles comme les séismes. L'urbanisme de la ville actuelle de Noto en est un exemple, puisque les rues du centre ont été reconstruites, après le séisme de 1693, en fonction d'une certaine logique parasismique, plus rectilignes et plus larges qu'auparavant. L'histoire du risque et de sa gestion fait partie des contingences qui définissent la vulnérabilité. Ainsi, **vulnérabilité et gestion du risque se nourrissent l'une l'autre**. René Neboit-Guilhot formule clairement cette ambivalence : « Un risque naturel s'analyse donc, au premier degré, comme une contrainte aléatoire pour une population qui y est exposée, ou qui s'y expose ; entre les deux formulations se glisse déjà plus qu'une nuance. Les sociétés sont l'objet de contraintes, mais elles jouent aussi un rôle actif dans l'enchaînement des causes qui aboutit aux dommages subis¹⁶¹. »

Souligner ce « rôle actif » de la société, ce n'est pas seulement mettre l'accent sur la gestion du risque en tant que facteur majeur de réduction ou d'augmentation du risque. Le « rôle actif » de la population souligne également l'aspect fondamentalement social, et non naturel, du risque sismique. Deux tremblements de terre d'égale magnitude, dans des régions différentes, auront des conséquences extrêmement contrastées en fonction de la vulnérabilité des zones touchées. Plus fondamentalement, il n'y a pas de risque quand il n'y a pas de population exposée au risque. Ainsi, quand un séisme, quelle que soit sa violence, a lieu dans une région de densité de peuplement très basse, le risque est quasiment nul, puisque la vulnérabilité est très réduite.

C'est aussi pour ces raisons que l'expression « catastrophe naturelle » n'est pas judicieuse en matière de risque sismique¹⁶². Dans l'ouvrage cité ci-dessus, Emanuela Guidoboni rejette cette expression comme ambiguë. En effet, s'il y a une catastrophe, elle n'est pas « naturelle » : son origine ne l'est qu'en partie, et son objet ne l'est pas, puisque les enjeux du risque sismique sont essentiellement humains et matériels. En outre, cette expression peut avoir des conséquences néfastes sur la culture du risque et la gestion du risque, parce qu'elle méconnaît l'histoire sismique et les facteurs stables de l'habitat qui interviennent dans le fait sismique. En d'autres termes, il s'agit de la tendance à rendre la nature coupable, ce qui dissimule les erreurs humaines et freine la réparation de ces erreurs en prévision d'un nouveau séisme. Parler de risque naturel et ou de catastrophe naturelle, c'est souvent éviter de désigner clairement d'autres responsabilités, et donc ne pas traiter le mal à sa racine : en termes de gestion du risque, cela est contre-productif et peut constituer une augmentation du risque.

¹⁶¹ NEBOIT-GUILHOT R., 1991, p. 253 (*241).

¹⁶² Nous avons de même montré plus haut que l'expression « risque naturel » n'était pas adéquate. La démonstration est toutefois légèrement différente dans le cas de la « catastrophe », qui qualifie une situation advenue, réalisée, et non potentielle.

c. Les mesures de la vulnérabilité

La vulnérabilité donne lieu à des mesures moins précises, moins objectives, que l'aléa sismique¹⁶³. Le moyen le plus fréquent pour la caractériser est la mesure de l'intensité d'un séisme, c'est-à-dire l'ampleur des dommages constatés lors du séisme. Ainsi, alors que la puissance d'un séisme est mesurée, notamment par la magnitude de Richter, l'intensité d'un séisme n'est pas mesurée, mais estimée. Cette estimation est exprimée sur une échelle graduée et fermée, comprenant douze degrés, appelée diversement en fonction de ses auteurs, car cette échelle a connu de nombreuses variations. L'échelle de Mercalli, qui date de 1902, est l'une des plus utilisées ; diverses modifications de cette échelle ont abouti à l'échelle MSK¹⁶⁴, elle-même successivement modifiée plusieurs fois. Les degrés de ces échelles sont notés en chiffres romains, de I à XII, de l'intensité la plus faible à l'intensité la plus forte¹⁶⁵. Cette échelle a le mérite d'être imagée et plus accessible au grand public que la mesure de la magnitude d'un séisme. D'autre part, l'estimation de l'intensité d'un séisme est par définition liée à un événement sismique : c'est une évaluation postérieure et non antérieure à un séisme. Evaluer la vulnérabilité d'un lieu donné en dehors de tout événement sismique tient encore plus de la conjecture. Les outils ne manquent pas, avec en premier lieu les statistiques et l'histoire sismique d'un lieu, données qui fournissent de sérieuses indications sur les capacités de réponse des sociétés confrontées à des événements sismiques. Il n'en demeure pas moins que ces instruments d'évaluation de la vulnérabilité présente d'un lieu sont à manipuler avec de grandes précautions. Dans les années 1990, les spécialistes italiens ont mis au point un indice, appelé indice de risque, qui est essentiellement un outil d'estimation de la vulnérabilité.

¹⁶³ Des tentatives existent toutefois, plus ou moins approfondies et plus ou moins opérationnelles. Pour mesurer la complexité de ces tentatives, citons un article proposant une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des *lifelines*, ces réseaux de distribution d'eau, d'électricité, de gaz : PETRINI V. *et al.*, « Vulnerabilità sismica delle infrastrutture a rete », *Ingegneria Sismica. Quadrimestrale tecnico-scientifico*, n° 2, mai-août 2000, p. 36-55 (*248).

¹⁶⁴ Du nom de trois scientifiques : Medvedev, Sponheuer, Karnik.

¹⁶⁵ Cf. annexes.

d. L'indice de risque : une mesure opératoire ?

Les mesures de l'intensité d'un séisme réellement advenu sont une indication, mais ne préjugent pas de la vulnérabilité réelle et actuelle du lieu face à un autre séisme potentiel. Comment calculer cette vulnérabilité ? En Italie, les sismologues ont tenté d'apporter des réponses à ce problème en créant un indice de risque, à partir duquel sont définies les communes soumises à un risque sismique élevé. Cet indice, théoriquement, doit servir de base objective pour la définition d'une gestion du risque et de politiques de développement des communes concernées.

L'indice de risque a été défini pour toutes les communes italiennes en 1998, d'après les études conjointes de divers organismes¹⁶⁶, soutenus par le Département de la Protection Civile italienne. Cet indice de risque est essentiellement fondé sur la vulnérabilité. Il synthétise deux taux, qui sont une moyenne annuelle calculée sur une période d'un siècle. Le premier taux concerne la perte de vies humaines due à des séismes, le second taux les dommages économiques dus aux séismes. Pour le premier taux, une équivalence est faite entre les personnes blessées ou mortes au cours de séismes passés, et les personnes touchées par des écroulements d'habitations ; la moyenne annuelle de ce nombre constitue donc, pour le raisonnement logique, le nombre de personnes potentiellement touchées par des écroulements, donc un nombre potentiel de blessés ou de morts pour un séisme futur. Ce double glissement est certes discutable mais il a le mérite d'établir une mesure de la vulnérabilité en termes de vies humaines. Le second taux est la moyenne annuelle de la surface endommagée, en mètres carrés. Ce taux devient, pour l'indice de vulnérabilité, une expression de la surface potentiellement endommagée dans un futur séisme, ce qui exprime une valeur économique : l'étude considère en effet que les coûts potentiels de réparation augmentent proportionnellement à la surface endommagée.

L'indice combiné de ces deux taux est une expression de la vulnérabilité d'une commune, puisqu'il prend en compte aussi bien les potentielles pertes de vies humaines que les potentiels dégâts et pertes économiques. L'objection est alors l'apparente absence de prise en compte de l'aléa. En réalité, l'aléa est pris en compte, mais de façon indirecte. En effet, ce que l'étude nomme indice de risque ne combine pas à parts égales les deux taux décrits ci-

¹⁶⁶ Ces organismes sont : le *Gruppo Nazionale per la Difesa dai Terremoti* (GNDT, Groupement National pour la Défense contre les Tremblements de terre), le *Servizio Sismico Nazionale* (SSN, Service Sismique National), et l'*Istituto Nazionale di Geofisica* (ING, devenu aujourd'hui INGV, Institut National de Géophysique et de Vulcanologie). Leurs compétences respectives sont développées plus loin.

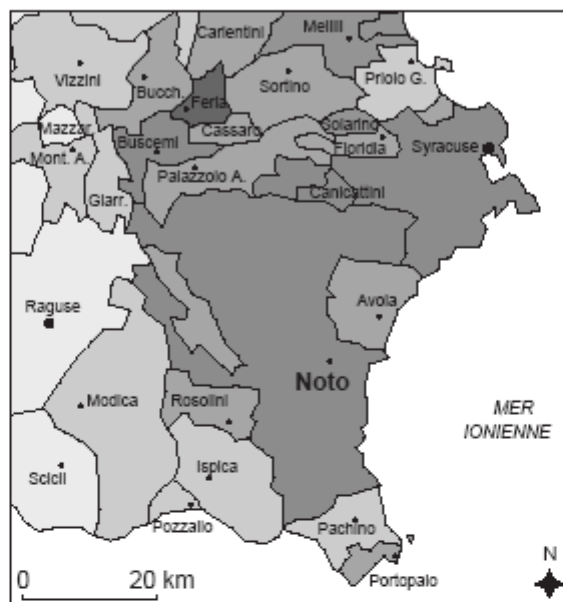
dessus. Elle considère que la perte de vies humaines est plus importante : « puisque les deux types de pertes sont significatifs, il a été décidé de calculer un indice synthétique, qui combine les deux différentes mesures du risque, en donnant plus de poids (le double) au risque pour la vie humaine¹⁶⁷. » Or, le risque pour la vie humaine est caractéristique d'un type d'aléa différent de celui qui cause seulement des dommages économiques. En effet, les pertes de vies humaines n'interviennent quasiment que dans des événements sismiques violents et rares, tandis que les pertes économiques sont le plus souvent le reflet d'aléas moins violents et plus fréquents. Ce contraste est souligné par l'étude : « le pourcentage de population touchée par des écroulements et le pourcentage de patrimoine endommagé ont des significations assez différentes [...]. Le premier atteint les valeurs les plus élevées là où la sismicité s'exprime par des événements très forts et très rares (en Calabre, au premier rang), le second atteint les valeurs maximales dans des zones caractérisées par des séismes fréquents bien que non catastrophiques (Apennin central)¹⁶⁸. » L'indice de risque, calculé en donnant à la mesure du risque pour la vie humaine un poids double de celui des pertes économiques, prend donc bien en considération, par ce biais, l'importance de l'aléa : mathématiquement, l'indice de risque sera plus élevé dans les zones où l'aléa est le plus fort.

L'indice de risque est noté sous forme d'un chiffre compris entre 0 et 1. L'indice moyen des communes italiennes est égal (selon le calcul effectué en 1998) à 0,0455. Selon l'étude, toutes les communes dont l'indice est supérieur à cette moyenne sont définies comme « à haut risque sismique » (*ad elevato rischio sismico*)¹⁶⁹.

¹⁶⁷ *Supplemento ordinario alla Gazzetta Ufficiale*, serie generale, n°146, 25 juin 1998, p.6.

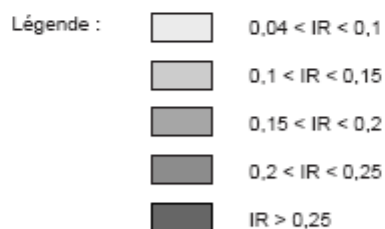
¹⁶⁸ *Ibid.*, p.6.

¹⁶⁹ Soit un total de 2578 communes en Italie. A ce total, l'étude ajoute les 749 communes dont l'indice de risque est inférieur à la moyenne, mais qui étaient déjà classées, avant l'étude, comme à haut risque sismique, ainsi que 64 autres communes non classées et à l'indice de risque inférieur à la moyenne, mais qui ont historiquement subi des séismes violents ou qui ont fait l'objet d'interventions récentes de réparations suites à des événements sismiques.



Source : Gazzetta Ufficiale 25/06/1998

**Carte 2.1. L'indice de risque à Noto
et dans les communes voisines**

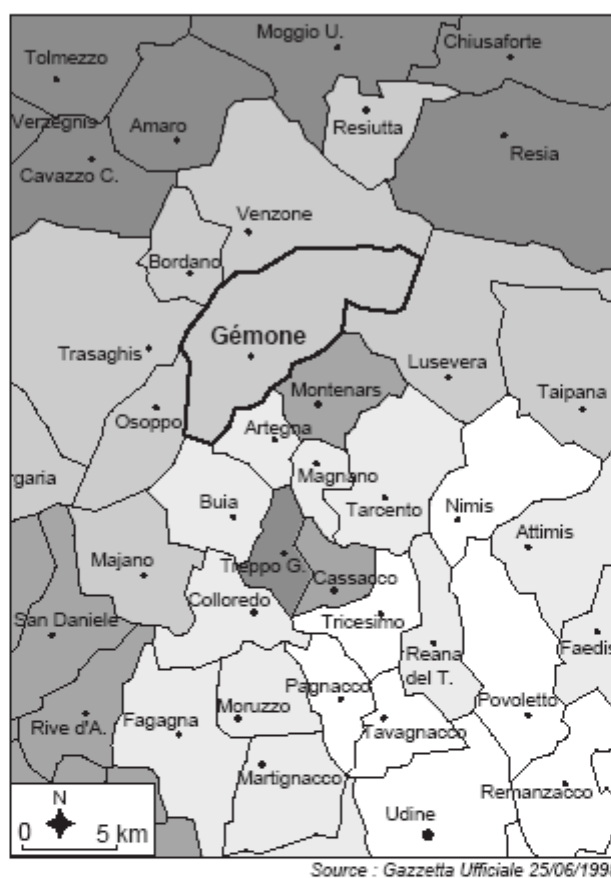




Source : Gazzetta Ufficiale 25/06/1998

Carte 2.2. L'indice de risque à Assise et dans les communes voisines





Carte 2.3. L'indice de risque à Gémone et dans les communes voisines

Légende :

	$IR < 0,04$
	$0,04 < IR < 0,1$
	$0,1 < IR < 0,15$
	$0,15 < IR < 0,2$
	$0,2 < IR < 0,25$

Pour discutables que soient les glissements dans les définitions des taux, ainsi que certains choix (comme donner deux fois plus de poids aux pertes de vies humaines), l'indice de risque ainsi défini constitue effectivement une **mesure du risque** encouru dans les communes qu'il concerne, et n'est pas seulement une mesure de la vulnérabilité. Il permet de comparer entre elles les communes et de comprendre les nécessités des orientations des politiques de gestion du risque. En effet, la simple comparaison de l'indice de risque de deux communes limitrophes, qui ont eu à peu près la même histoire sismique, permet **d'évaluer les politiques de gestion du risque** de ces deux communes, de façon certes approximative, mais non dépourvue de sens. Ainsi, en Sicile sud-orientale, on constate des différences notables entre des communes voisines, ce qui incite au questionnement¹⁷⁰ : l'indice de risque de Noto est 0,2844, alors que celui de Rosolini est 0,2446, celui de Modica 0,1545, celui de Scicli 0,0362 (carte 2.1).

Quant à Assise et Gémone, leurs indices de risque sont, respectivement, de 0,1196 et 0,0621. Parmi les villes voisines d'Assise, Pérouse, Bastia et Gubbio ont respectivement un indice de 0,0302, 0,0533, et 0,0675 : parmi les villes voisines de Gémone, Udine, Artegna, Venzona, ont respectivement un indice de 0,0177, 0,0506, 0,0620. Dans le Frioul, les indices sont faibles et les différences entre communes ne sont pas très grandes, même si Gémone est tout de même dans la catégorie supérieure, à indice de risque plus élevé. En Ombrie, l'indice de risque est déjà plus important, et Assise se démarque des villes voisines (cartes 2.2 et 2.3).

Ces contrastes sont significatifs, tant au niveau intra-régional que lorsqu'on compare les trois indices de Noto, d'Assise et de Gémone. Noto a un indice de risque très élevé par rapport à Assise et Gémone. Comprendre ce contraste est l'une des ambitions de cette recherche.

e. De l'estimation de la vulnérabilité à la gestion du risque

Cependant, l'indice de risque n'est pas une référence obligatoire, et, mis à part le classement officiel des communes et donc l'obligation de construire selon certaines normes, il ne donne pas lieu systématiquement à des politiques d'évaluation et de gestion du risque. Il est donc toujours possible de critiquer l'évaluation de la vulnérabilité. Il s'agit d'une

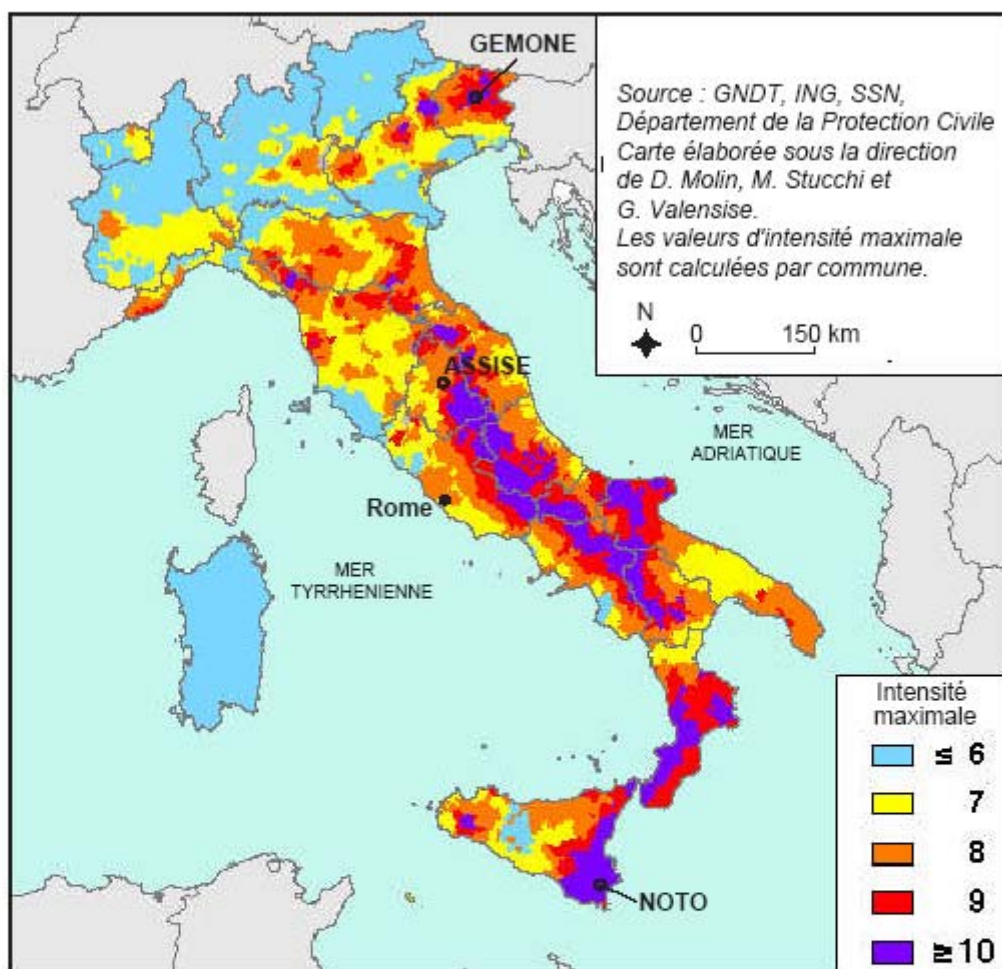
¹⁷⁰ Pour la clarté de l'exemple, on a choisi des communes dont la population est sensiblement la même, bien que l'indice de risque prenne en compte des pourcentages. Les communes choisies sont donc comparables par leur environnement urbain et par leur histoire sismique.

estimation, moins objective que la mesure de la magnitude ; elle prend en compte des critères très différents (des victimes humaines aux écroulements et aux dégâts économiques) ; et c'est une approche opérationnelle après un événement sismique, ce qui revient à fonder sur des mesures d'intensité de séismes passés l'évaluation de la vulnérabilité préalable à l'estimation du risque sismique. Ces réflexions permettent de comprendre la complexité d'une prévention du risque fondée sur une évaluation de la vulnérabilité pourtant nécessaire. En effet, la gestion du risque sismique est principalement une action **préventive**, effectuée en prévision d'un séisme : elle se fonde donc sur une mesure estimée de la vulnérabilité **actuelle** d'un lieu donné. Une des difficultés majeures de la gestion du risque provient de ce contraste entre, d'une part, la nécessité de prévenir le risque et par conséquent le besoin d'estimer la vulnérabilité, et, d'autre part, le fait que la vulnérabilité soit non seulement une estimation, mais une valeur concernant un séisme donné, calculée après un séisme, et ayant difficilement valeur de prospective.

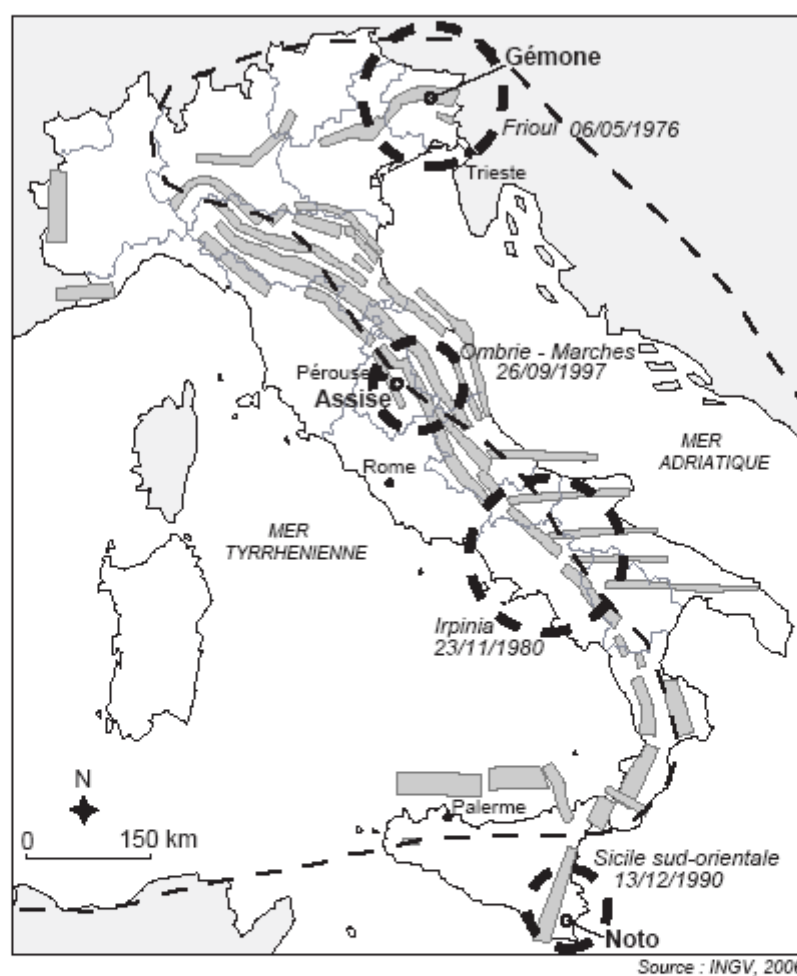
Comment se développe cette gestion du risque, quels sont ses principes et ses conséquences spatiales ? Est-elle constituée de règles générales applicables partout, ou bien doit-elle être différenciée en fonction de chaque lieu, de chaque ville ? Avant de répondre à ces questions en étudiant les exemples de Noto, d'Assise et de Gémone, il convient de présenter ces communes à la lumière des données sur le risque sismique, en tentant de répondre, d'ores et déjà, à la question fondamentale : quelle est la vulnérabilité de ces centres urbains face au risque sismique ?

B. Similitudes et contrastes de la vulnérabilité de Noto, d'Assise et de Gémone

Les caractéristiques géophysiques des régions étudiées sont essentielles pour comprendre le fonctionnement des tremblements de terre ; nous évoquerons donc, pour chaque commune étudiée, ses caractéristiques géologiques et son site. Toutefois, l'évaluation de l'aléa tremblement de terre ne constitue pas ici un questionnement. En effet, cette évaluation a été réalisée en amont de la recherche, puisque nous avons choisi les communes à étudier en fonction notamment de leur histoire sismique, critère unique d'évaluation de l'aléa. En d'autres termes, les villes étudiées peuvent être frappées par des séismes d'une certaine intensité puisque, historiquement, cela est déjà arrivé. Ainsi, l'étude des caractéristiques structurales et topographiques des sites constitue plus une mise en contexte du risque sismique, qu'un facteur d'analyse du risque et de différenciation des communes étudiées. De même, nous verrons que, malgré des différences certaines, les histoires sismiques de Noto, d'Assise et de Gémone sont comparables. De ces situations semblables par bien des aspects, nous tenterons de tirer des conclusions quant à leur vulnérabilité présente et aux réels facteurs de différenciation de ces communes face au risque sismique.

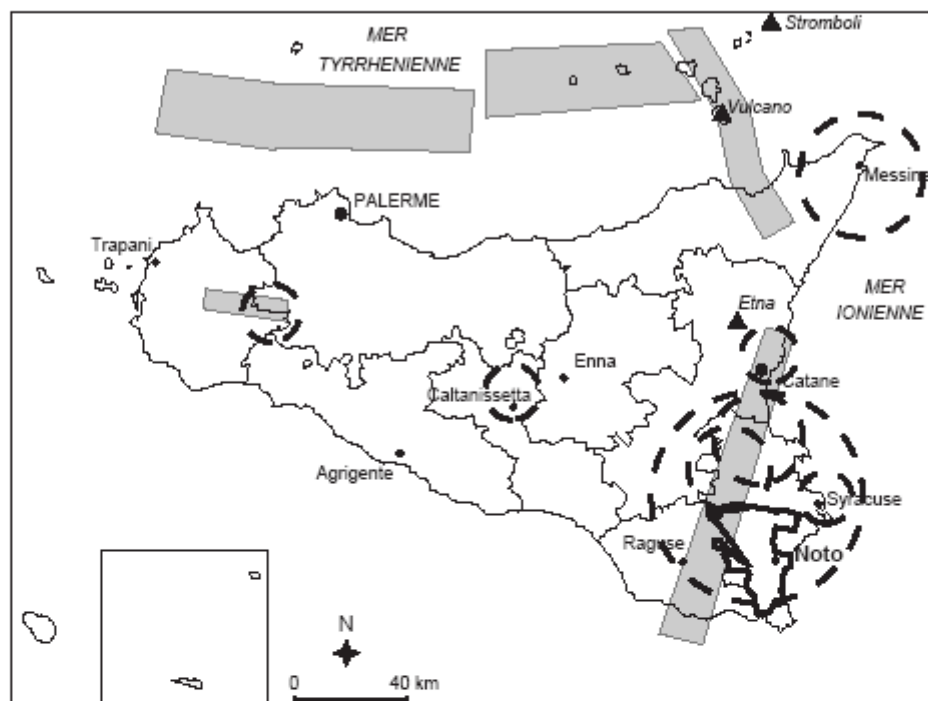


Carte 2.4. Intensité sismique maximale historiquement perçue en Italie



Carte 2.5. Le cadre sismique italien

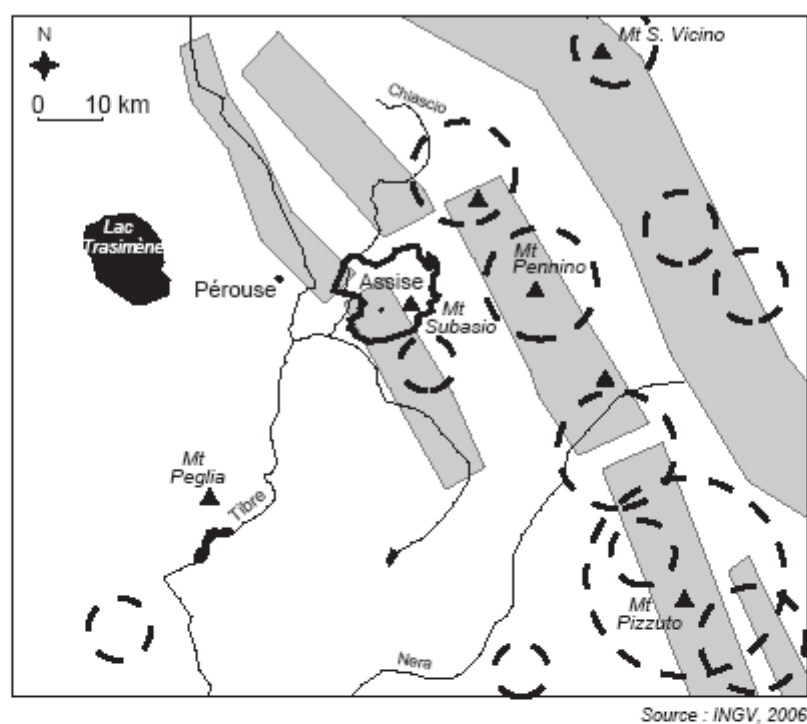
- Légende :
- Limite tectonique approximative
 - Sources sismiques
 - ⊙ Récents séismes destructeurs. Le diamètre est proportionnel à l'intensité du séisme.
 - Gémone Commune étudiée



Source : INGV, 2006

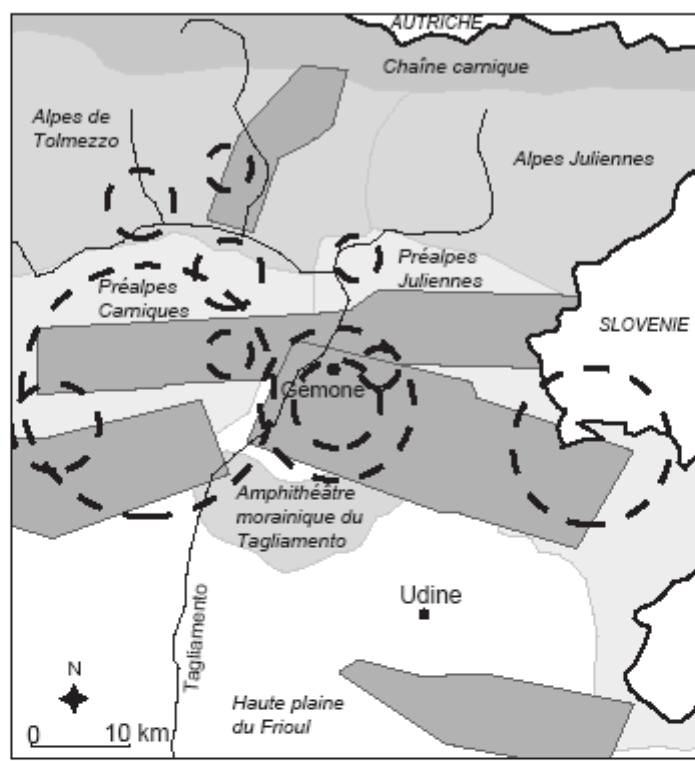
Carte 2.6. Le cadre sismique sicilien

- Légende :
-  Commune de Noto
 -  Forts séismes historiques
 -  Sources sismiques
 -  Volcans



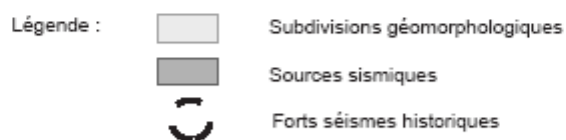
Carte 2.7. Le cadre sismique en Ombrie centrale

- Légende :
- Commune d'Assise
 - Forts séismes historiques
 - Sources sismiques
 - Principaux sommets



Source : INGV, 2006

Carte 2.8. Le cadre sismique dans le Frioul central



1. Les données des sites

Globalement, les sites étudiés présentent des similitudes importantes. Ils sont situés à proximité de la ligne de collision des plaques tectoniques africaine et eurasiatique, et sont caractérisés par la présence de failles nombreuses, à l'origine de séismes d'intensité variable. Sur le plan topographique, ce sont des sites de piémont, accrochés à des pentes plus ou moins abruptes, sur des roches sédimentaires.

a. La situation tectonique

Toute la péninsule italienne est à cheval sur deux plaques tectoniques. La plaque africaine avance vers le nord au rythme de 0,7 cm par an en moyenne, tandis que la plaque eurasiatique a un mouvement orienté vers l'est. La collision des deux plaques a donné naissance aux deux principales chaînes de montagne qui caractérisent les paysages italiens : les Apennins et les Alpes. Les séismes naissent le long de nombreuses failles liées à ces mouvements, par ailleurs plus complexes puisque la limite tectonique n'est pas rectiligne, loin s'en faut. En effet, les limites de plaques en tectonique de subduction sont en général beaucoup plus nettes qu'en tectonique de collision ; or, l'Italie correspond à une zone de collision¹⁷¹. En particulier, de ces mouvements, qui déforment de manière complexe les grandes plaques, est issue la microplaque adriatique (cartes 2.4 à 2.8).

De manière simplifiée donc, la limite tectonique traverse la Méditerranée occidentale d'ouest en est. Elle divise en deux la Sicile et donne naissance aux monts Nebrodi et Péloritains, annonceurs des Apennins. La Sicile sud-orientale est un fragment du socle africain : les monts Iblei et les îles maltaises forment un bloc solidaire, soulevé, le long d'une grande ligne de faille de direction sud-ouest – nord-est, source majeure de séismes en Sicile sud-orientale.

Au-delà de la Sicile, la limite tectonique se courbe vers le nord-ouest, au niveau de ce que l'on appelle l'arc calabrais, pour remonter ensuite jusqu'à la Ligurie. A la hauteur de l'Ombrie, la limite tectonique a une direction méridionale ; les Apennins centraux sont formés de plusieurs massifs de direction méridionale (puis sud-est – nord-ouest), parallèles, séparés

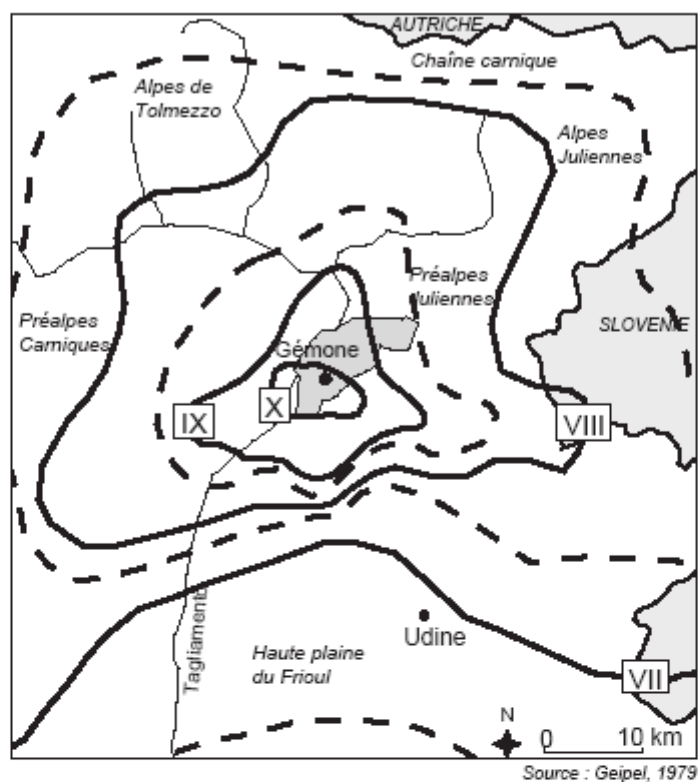
¹⁷¹ La situation est en réalité plus complexe, puisque demeurent quelques zones de subduction (Calabre), traces d'une tectonique plus ancienne.

par de larges dépressions comme celle du Tibre au niveau d'Assise, et les montagnes n'y sont pas très hautes (autour de 1000 mètres) : c'est le système ombro-marchesan. L'Ombrie est l'une des régions sismiques les plus actives en Italie. A l'est d'Assise, l'axe des Apennins centraux souligne la source majeure des séismes de la région ; mais la région est caractérisée par de nombreuses autres sources sismiques, dont certaines beaucoup plus proches d'Assise, en particulier la ligne de faille de la vallée du Topino.

Ce système se poursuit en Toscane ; puis la limite tectonique se courbe à nouveau vers l'ouest, en Ligurie, et les Apennins laissent place à la chaîne alpine. Le massif alpin marque ensuite cette limite, qui se recourbe complètement vers l'est, jusqu'aux Dinarides, où elle se dirige vers le sud-est, enveloppant ainsi la dépression adriatique. Cette mer correspond de la sorte à une proéminence, en forme de doigt, de la plaque africaine dans la plaque eurasiatique ; le Frioul se trouve à l'extrémité nord de cette « saillie ». La région du Frioul est donc soumise à d'intenses mouvements tectoniques, et elle est cisailée par un grand nombre de failles, de direction générale est-ouest. Parmi celles-ci, l'une des plus significatives est la faille dite périadriatique, qui sépare la zone montagneuse alpine et le Frioul collinaire, et qui passe légèrement au sud de Gémone. C'est ce Frioul central qui a été le plus durement touché par les séismes de 1976 (carte 2.9).

Ainsi, les trois sites ont des caractéristiques structurales différentes dans le détail, mais comparables par au moins un aspect fondamental : la proximité de lignes de failles importantes liées à une limite tectonique majeure. Notons que la tectonique de collision, statistiquement, provoque des séismes moins fréquents mais plus violents¹⁷² ; les communes considérées sont donc soumises théoriquement à une sismicité plus violente, mais l'étude de l'histoire sismique de Noto, d'Assise et de Gémone, nous permettra de démontrer que la fréquence des séismes y reste élevée.

¹⁷² MADARIAGA R., PERRIER G., 1991, p. 51 (*233).



Carte 2.9. Le séisme du 6 mai 1976 à Gémone

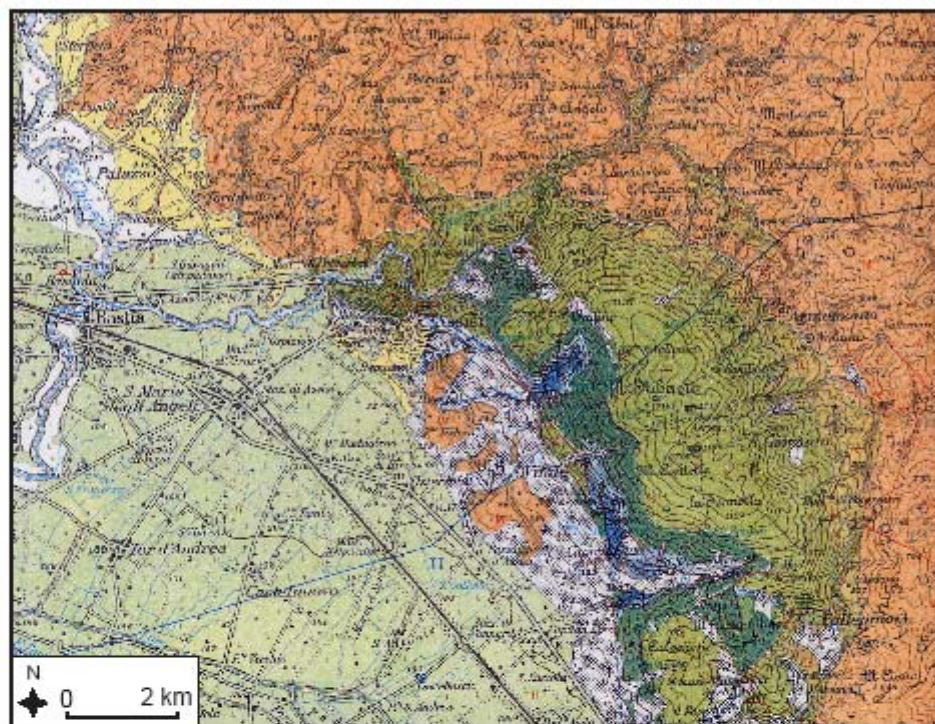
- Légende :
-  Courbes isosismiques
 -  Intensité du séisme, échelle de Mercalli
 -  Commune de Gémone



Source : IGM, 1886

Carte 2.10. Carte géologique de Noto

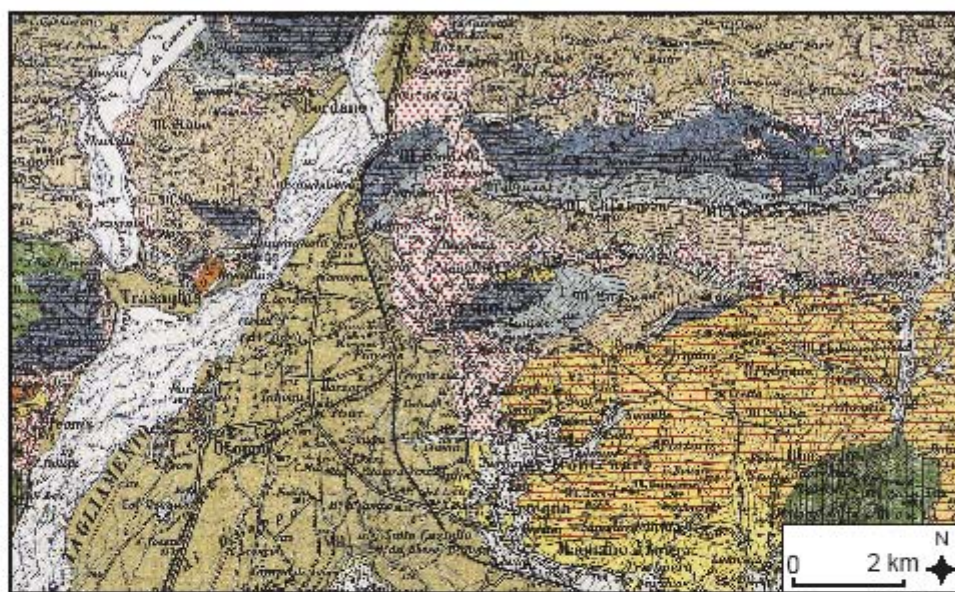
Légende :		Alluvions et formations récentes
		Tuf calcaire (Pléistocène - Holocène)
		Tuf calcaire (Pliocène supérieur)
		Argilles et sables (Miocène supérieur)
		Calcaire du Val de Noto (Miocène)



Source : IGM, 1968

Carte 2.11. Carte géologique d'Assise

Légende :		Alluvions et formations récentes
		Sédiments fluvio-lacustres (Pléistocène - Holocène)
		Sédiments fluvio-lacustres (Pliocène)
		Marnes argilleuses (Miocène)
		Calcaires et marnes (Oligocène)
		Calcaires et marnes (Eocène)
		Calcaires et marnes (Crétacé supérieur)
		Calcaires (Crétacé inférieur)



Carte 2.12. Carte géologique de Gémone

Légende :		Alluvions récentes
		Cônes de déjection
		Dépôts fluvioglaciers récents
		Marnes et argilles (Oligocène)
		Flysch (Eocène)
		Flysch et calcaires (Eocène)
		Calcaires (Crétacé)
		Calcaires (Jurassique)
		Calcaires (Lias)
		Dolomie (Trias supérieur)

b. La situation topographique

L'aléa sismique dépend également des « effets de site », c'est-à-dire des différences de répartition et d'accélération des ondes sismiques en fonction de la topographie, de la lithologie et de la structure à une échelle plus fine¹⁷³. Toutefois, il n'est que l'un des facteurs de la variabilité, à l'échelle locale, du risque sismique : les différences de vulnérabilité entrent également en ligne de compte, par exemple dans la différence de risque d'un quartier à l'autre d'une même ville. Nous nous contenterons par conséquent, pour le moment, de préciser le contexte topographique des villes étudiées, et nous développerons plus précisément un exemple d'effet de site un peu plus loin, lors du développement concernant la vulnérabilité à l'échelle intra-urbaine.

A six kilomètres de la mer, la ville de Noto est installée sur les premières pentes des monts Iblei, sur le versant méridional du plateau des Meti. Culminant au Mont Lauro (986 mètres), les monts Iblei prennent la forme d'une vaste coupole calcaire (Miocène et Pliocène pour l'essentiel), offrant des paysages de causses entaillés par de larges vallées, souvent disproportionnées par rapport aux cours d'eau. C'est le cas de la vallée de l'Asinaro, petit cours d'eau qui serpente aux pieds de Noto¹⁷⁴. La ville a été construite sur les pentes et sur le sommet du petit plateau, entre 80 et 160 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le site de Noto ne paraît pas particulièrement propice à l'établissement d'une ville : « Le plateau des Meti est un solide bloc de travertin relativement plane, entouré de pentes parmi lesquelles la pente méridionale, particulièrement instable et plus abrupte que les autres, faisait originellement penser que la ville ne devrait pas se développer dans cette direction¹⁷⁵. » Noto s'est pourtant étendue dans cette direction, autour du centre construit sur ce versant méridional pour des raisons de scénographie urbaine, la cathédrale à la pierre blonde faisant face au soleil.

¹⁷³ Quelques exemples d'effets de site : généralement, les effets d'un séisme sont plus forts au sommet d'un relief, par réflexion et concentration des vibrations. Un sol meuble permet d'atténuer les vibrations mais leur résonance est amplifiée, donc les effets au final sont plus dévastateurs. Les ondes peuvent aussi liquéfier un sol, et ainsi littéralement couper un édifice de son socle, comme si celui-ci reposait temporairement sur du liquide, d'où des conséquences désastreuses sur la stabilité de l'édifice.

¹⁷⁴ Il s'agit sans doute du fleuve nommé Assinaros par Thucydide, triste lieu du désastre final des Athéniens en Sicile. L'auteur explique le rôle de la topographie : « Les Athéniens cherchaient à gagner en hâte le fleuve Assinaros [...]. Postés, d'autre part, sur la rive opposée – l'endroit était escarpé – les Syracusains tiraient d'en haut sur les Athéniens » (*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, Livre VII, paragraphes LXXXIV 2-4, dans la traduction de Jacqueline de Romilly).

¹⁷⁵ LATINA C., 1987, p. 43 (*455).

Assise également est située sur des pentes assez abruptes de piémont. Adossée au mont Subasio (1290 mètres), la ville s'est aussi développée sur du matériel sédimentaire essentiellement calcaire. Elle domine une vaste plaine, l'ancien *lago tiberino* (lac du Tibre), où coulent aujourd'hui le Tibre et ses affluents, notamment le Chiascio et le Topino, qui encadrent Assise. Cet ancien lac forme aujourd'hui la *valle umbra*, la vallée de l'Ombrie, dépression la plus caractéristique de l'Ombrie au niveau des paysages et de l'histoire. A la hauteur d'Assise, cette vallée est large de dix kilomètres ; le lac et les marécages qui y subsistaient encore à l'époque romaine ont été bonifiés au dix-neuvième siècle.

Enfin, Gémone aussi est une ville de piémont accrochée à des pentes plus meubles, sur le substratum essentiellement calcaire (dolomies) des Préalpes Juliennes, comme beaucoup d'autres petites villes du Frioul central. Le centre urbain est situé sur un cône de déjection au pied du Mont Chiampon (1710 mètres), à la limite des Préalpes Juliennes et au bord de l'ample amphithéâtre morainique formé par l'ancien glacier du Tagliamento. Dans toute la plaine du Tagliamento, les roches sont donc d'origine glaciaire et fluviale, le sol est moins homogène et moins cohérent (marnes, sables, graviers). Les dégâts causés par la catastrophe de 1976 ont été majeurs dans ces régions où le sol est moins stable.

Cet aperçu des données lithologiques et topographiques permet d'établir le contexte du risque de tremblement de terre et d'expliquer l'importance des séismes dans les régions étudiées. Les histoires sismiques des communes confirment cette importance de l'aléa tremblement de terre.

2. Histoire sismique de Noto, d'Assise et de Gémone

Les histoires sismiques des communes étudiées sont très comparables, en tout cas par la fréquence des séismes d'intensité moyenne ; de plus, chaque commune a subi dans la période récente un traumatisme sismique plus ou moins violent.

a. Noto

L'histoire sismique de Noto commence, pourrait-on dire, avec le séisme de 1693, dans la mesure où la ville a changé de site après ce séisme destructeur. Si Noto a un passé antique

et médiéval glorieux, la ville actuelle est entièrement née à la suite de cet événement¹⁷⁶. L'urbanisme est entièrement renouvelé, la population et l'économie doivent être restructurées après cette crise majeure. Au cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles, les séismes sont nombreux, moins violents mais parfois assez destructeurs, comme en 1818. Au vingtième siècle, comme le montre le tableau ci-dessous, Noto a subi un nombre non négligeable de secousses telluriques : entre 1903 et 1980, au moins neuf séismes d'intensité égale ou supérieure à IV sur l'échelle de Mercalli ont touché la ville. Mais les intensités n'ont jamais dépassé VII, ce qui signifie que les séismes étaient peu violents, et que les dégâts causés par ces secousses ont toujours été mineurs. Ainsi, le récent séisme du 13 décembre 1990 est intervenu après une longue période de relatif calme sismique : environ un siècle et demi. Ce séisme n'a pas été d'une violence exceptionnelle (5,6 de magnitude de Richter), mais il a causé des dégâts importants : 18 morts et 15 000 sans-abri dans la région touchée, beaucoup de petits effondrements à Noto, soldés quelques années plus tard par l'effondrement de la cathédrale.

Tableau 2.1. Histoire sismique de Noto au vingtième siècle
(Séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)

Date	Région épiscopale	Intensité à Noto	Magnitude à l'épicentre
1903	Noto	VI	4,4
1907	Ferruzzano	III-IV	5,9
10/12/1908	Novara di Sicilia	III-IV	5
28/12/1908	Calabre-Messine	VI	7,3
1924	Monts Iblei	IV	4,7
1934	Madonie	V	4,6
1949	Noto	VI-VII	4,8
1959	Plaine de Catane	IV	4,7
1978	Golfe de Patti	IV	5,8
1990	Sicile sud-orientale	VII	5,6

¹⁷⁶ Les raisons du transfert de la ville sur un autre site ont été largement étudiées. Cf. en particulier DUFOUR L., RAYMOND H., *Dalle baracche al barocco. La ricostruzione di Noto. Il caso e la necessità*, 1990 (*439).

Tableau 2.2. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région de Noto

Date	Région épacentrale	Intensité à Noto	Magnitude à l'épicentre
04/02/1169	Sicile orientale	X	7,3
11/01/1693	Sicile orientale	X	7

b. Assise

L'histoire sismique d'Assise montre également la grande fréquence de petits séismes ; en revanche, elle se distingue de celle de Noto et de Gémone par l'absence de traumatisme majeur : l'intensité maximale historiquement ressentie à Assise ne dépasse pas VIII¹⁷⁷, et les séismes de cette intensité sont anciens (quatorzième et dix-neuvième siècle), à l'exception, précisément, des secousses de 1997. Nous verrons toutefois que cette différence (l'absence de traumatisme majeur) a des conséquences tout à fait modérées pour ce qui concerne la gestion du risque¹⁷⁸. Au vingtième siècle, Assise a connu pas moins de 13 tremblements de terre dont l'intensité a été égale ou supérieure à IV. Le séisme de 1997 a été l'un des plus violents jamais ressentis à Assise. D'une magnitude de 5,8 et d'une intensité de degré VIII, il a causé la mort de quatre personnes à Assise et a provoqué effondrements, fissures et déséquilibres dans un grand nombre d'édifices de la ville.

¹⁷⁷ Ou peut-être IX : les estimations des intensités varient en fonction des sources.

¹⁷⁸ En effet, nous verrons en deuxième partie (chapitre 3) que la gestion du risque se fonde sur la notion de risque *acceptable*. Cette notion fondamentale repose sur l'idée que, contre un séisme trop violent, les dégâts sont inévitables. La gestion du risque se fonde donc sur des probabilités de séismes d'intensité non catastrophique.

**Tableau 2.3. Histoire sismique d'Assise au vingtième siècle
(Séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)**

Date	Région épacentrale	Intensité à Assise	Magnitude à l'épicentre
1903	Valnerina	IV	4,7
13/01/1915	Avezzano	V-VI	7
26/03/1915	Assise	VII	4,7
1917	Monterchi-Citerna	III-IV	5,6
1918	Giano dell'Umbria	IV	4,7
1920	Garfagnana	III-IV	6,5
05/04/1936	Foligno	V	3,7
09/12/1936	Caldarola	V	4,2
1950	Gran Sasso	IV	5,6
1951	Sarnano	V	5
1979	Norcia	V-VI	5,9
1984	Ombrie	VII-VIII	5,6
26/09/1997	Ombrie-Marches	VII	5,9

Tableau 2.4. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région d'Assise

Date	Région épacentrale	Intensité à Assise	Magnitude à l'épicentre
09/1349	Venafro	VII-VIII	6,7
13/01/1832	Foligno	VII-VIII	5,9
29/04/1984	Ombrie	VII-VIII	5,6
26/09/1997	Ombrie-Marches	VII	5,9

c. Gémone

Gémone est appelée couramment la « capitale du tremblement de terre du Frioul ». Le séisme du 6 mai 1976, de magnitude 6,4 et d'intensité X¹⁷⁹, a causé la mort de 396 personnes à Gémone, 989 au total dans la région touchée. Une zone de plus de 3500 km² est alors quasiment entièrement détruite, et Gémone est le centre urbain le plus peuplé de la zone où l'intensité sismique a été la plus forte.

¹⁷⁹ Magnitude de Richter et intensité sur l'échelle de Mercalli. La seconde secousse, vers 21h le soir du 6 mai 1976, a duré 54 secondes.

L'histoire sismique du Frioul confirme ce risque majeur : l'historien Francesco Durante parle d'un « passé consistant, marqué par une très longue série de plus de deux mille mouvements telluriques » documentés ou mesurés¹⁸⁰. En 1116, 1348 et 1511, le Frioul subit des séismes violents, d'intensité supérieure à X sur l'échelle de Mercalli. Au vingtième siècle, on dénombre une quinzaine de séismes d'intensité égale ou supérieure à IV. Ainsi, si les séismes de 1976 interviennent après une longue période d'absence de séismes violents, la période contemporaine n'est pas exempte de séismes de magnitude moyenne, loin s'en faut.

Tableau 2.5. Histoire sismique de Gémone au vingtième siècle
(Séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)

Date	Région épacentrale	Intensité à Gémone	Magnitude à l'épicentre
1900	Valdobbiadene	IV	4,4
1908	Carnia	VI	5
1920	Carnia	V	5,3
1924	Carnia	V	5,4
1928	Carnia	V-VI	5,6
1931	Tarcento	VI	5,2
1934	Carnia	IV	4,3
1956	Paluzza	IV	4,8
1959	Carnia	V	4,9
1960	Tolmezzo	IV	4,1
06/05/1976	Frioul	IX-X	6,5
15/09/1976	Frioul	VIII	5,9
1988	Frioul	VI	4
2004	Alpes juliennes	V	5,2

Tableau 2.6. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région de Gémone

Date	Région épacentrale	Intensité à Gémone	Magnitude à l'épicentre
25/01/1348	Carnia	IX-X	6,4
26/03/1511	Gémone	IX	6,2
06/05/1976	Frioul	IX-X	6,5

¹⁸⁰ DURANTE F., 1976, p. 11 (*556).

Le cas de Gémone est particulier, car la vulnérabilité actuelle de la ville semble très réduite, grâce aux actions de consolidation et de mise aux normes parasismiques entreprises après les séismes de 1976, au cours de la reconstruction de la ville. Tous les entretiens menés au cours de notre recherche confirment cette confiance : le maire de Gémone parle d'un « risque très limité¹⁸¹ », un architecte fonctionnaire de la Région pense qu'il « n'est pas possible de faire mieux¹⁸² » que ce qui a été fait en matière de prévention parasismique à Gémone. Les études confirment globalement cette idée, mais sont plus nuancées quant aux conditions et sacrifices qui ont permis d'atteindre cet objectif¹⁸³.

De manière plus générale, la reconstruction du Frioul a marqué un tournant dans les politiques de reconstruction en Italie : « Pour la reconstruction du Frioul, on a choisi, pour la première fois en Italie, de mettre en œuvre des interventions systématiques de restauration parasismique de dizaines de milliers d'édifices de divers types¹⁸⁴ ». On préfère restaurer et consolider l'existant dans le but explicite de ne pas faire disparaître un patrimoine et détruire une identité, plutôt que de reconstruire *ex nihilo* en un lieu différent, comme dans le cas du Belice avec la ville de Gibellina (1968). Au-delà de la préservation de l'identité d'un peuple, ces logiques constituent aussi une réduction de la vulnérabilité et le socle de l'affirmation d'une culture du risque. A une échelle plus fine, l'organisation spatiale de l'habitat a changé par rapport aux structures traditionnelles des habitations. Comme le montre Robert Geipel¹⁸⁵, les anciens blocs de maisons, sur rue, avec à l'arrière des jardins contigus, laissent place à des ensembles disjoints, avec des maisons entourées par un espace libre, en général un jardin plus ou moins vaste. Cette modification substantielle de la structure de l'habitat, sur laquelle nous reviendrons, constitue une réduction de la vulnérabilité puisque les bâtiments sont indépendants¹⁸⁶ et distants et qu'il existe au cœur de la ville plus d'espaces ouverts non bâtis.

¹⁸¹ Cf. en annexe, l'entretien 7, avec G. Marini, maire de Gémone.

¹⁸² Cf. en annexe, l'entretien 11, avec l'architecte Macutan, de la Direction Régionale à l'Aménagement du Territoire et à la Protection du Paysage.

¹⁸³ Comme nous le verrons dans la deuxième partie, chapitre 5.

¹⁸⁴ Di SOPRA L., 1992, p. 93 (*202).

¹⁸⁵ Nous reproduisons deux schémas éclairants extraits de GEIPEL R., 1988, p. 108-109 (*566).

¹⁸⁶ En réalité, la vulnérabilité des édifices n'est pas liée de façon linéaire à leur isolement ou au contraire à leur contiguïté avec d'autres édifices. Des édifices contigus mais bâtis avec des méthodes et normes spécifiques peuvent présenter une vulnérabilité moindre qu'un édifice isolé. Toutefois, ce n'était pas le cas à Gémone. Citons une étude précise d'un cas proche d'Assise, menée après 1997 : AVORIO A., BORRI A., DE MARIA A., « Sisma umbro-marchigiano del settembre 1997 e successivi a Sellano : comportamento di una schiera di edifici consolidati », *Ingegneria Sismica*, n° 2, mai-août 2002, p. 54-71 (*163).

3. Vulnérabilité des centres urbains étudiés

a. Pertinence de l'échelle intra-urbaine pour l'évaluation de la vulnérabilité

Comme nous venons de le voir et comme cela était présupposé par les hypothèses de base de cette recherche, du point de vue de l'aléa, les communes concernées sont dans des situations comparables. La situation tectonique et l'histoire sismique des communes étudiées confirment que l'aléa tremblement de terre est une donnée très importante pour le contexte régional. Certes, l'affirmation est vague ; mais il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances et des techniques, de préciser l'éventualité de la survenue d'un séisme. Les statistiques, ainsi qu'une règle de fréquence décroissante en fonction de la violence du séisme¹⁸⁷, permettent simplement d'estimer les périodes de récurrence de séismes d'intensités données. Mais ces calculs demeurent des estimations, des probabilités. Ainsi, la comparaison des situations des trois communes, face à un aléa potentiel, ne peut que s'arrêter à la confirmation d'un risque. L'ambiguïté du risque tient dans cette affirmation à la fois très vague et tout à fait certaine : nous pouvons affirmer qu'il est probable qu'un séisme d'intensité moyenne à forte se produise à moyen terme sur les territoires des trois communes étudiées.

C'est pourquoi cette recherche est centrée sur la vulnérabilité. Si les communes sont dans une situation à peu près comparable face à la potentialité de l'aléa « séisme », il en résulte que les différences de risque encouru sont essentiellement dues aux différences de vulnérabilité et de gestion du risque, ces deux derniers aspects étant solidaires. Or, à l'inverse de l'aléa, la vulnérabilité est un facteur de risque qu'il est tout à fait possible d'évaluer de manière précise.

L'échelle intra-urbaine paraît la plus indiquée pour étudier la vulnérabilité de ces villes : en effet, l'échelle de l'édifice isolé peut fournir des exemples, mais n'est sans doute pas pertinente pour une vue d'ensemble des dynamiques affectant l'espace urbain. A l'échelle de l'édifice isolé, nous avons déjà établi, dans les grandes lignes, l'état critique du patrimoine urbain de Noto, et l'état également dégradé du patrimoine d'Assise. A Gémone, la situation actuelle en matière de vulnérabilité sismique est très différente : elle est une conséquence directe des événements de 1976. Les maisons reconstruites l'ont été en fonction de normes parasismiques ; les parties non détruites ont été renforcées par des chaînes métalliques¹⁸⁸.

¹⁸⁷ Règle par ailleurs relativement intuitive : plus un séisme est violent, plus sa période de retour est longue.

¹⁸⁸ Des exemples plus précis sont développés plus loin.

L'échelle intra-urbaine permet, mieux que l'échelle des bâtiments isolés, de comprendre plus précisément les effets de site et leurs liens avec la gestion du risque.

b. Différenciation des quartiers dans les communes étudiées

Les trois centres historiques sont situés sur les pentes, et sont de taille comparable : 21 hectares pour Noto, 19 hectares pour Assise, 22 hectares pour Gémone. Le développement de la ville s'est fait autour du centre et dans certaines directions majeures, liées en partie aux contraintes du site, dans le cas de Noto et de Gémone. A Assise, la ville est très tôt descendue dans la vallée, le développement autour du centre ancien étant bloqué par les murs de la ville médiévale et par l'importance des terrains de propriété de l'église. Assise est devenue une ville bipolaire, avec un fort contraste entre la ville d'Assise proprement dite, à l'intérieur du centre ancien, bien conservé, et la ville basse, appelée Santa Maria degli Angeli, distante de plusieurs kilomètres sans continuité du bâti¹⁸⁹. Le tourisme de luxe, depuis la fin du dix-neuvième siècle, puis le fascisme, ont modifié l'aspect de la ville à l'intérieur des murs, mais souvent l'œil non-expert ne voit pas les différences dans les constructions, qui ont été réalisées, souvent, dans le style de la ville médiévale. Le centre patrimonial est donc dans les trois cas situé sur les pentes, mais Assise est une ville nettement bipolaire, Noto est constituée de quartiers clairement distincts, tandis que Gémone est encore un cas particulier, avec une forme urbaine plus confuse, presque entièrement redessinée après la destruction de la ville par le séisme de 1976, et beaucoup plus éclatée que regroupée.

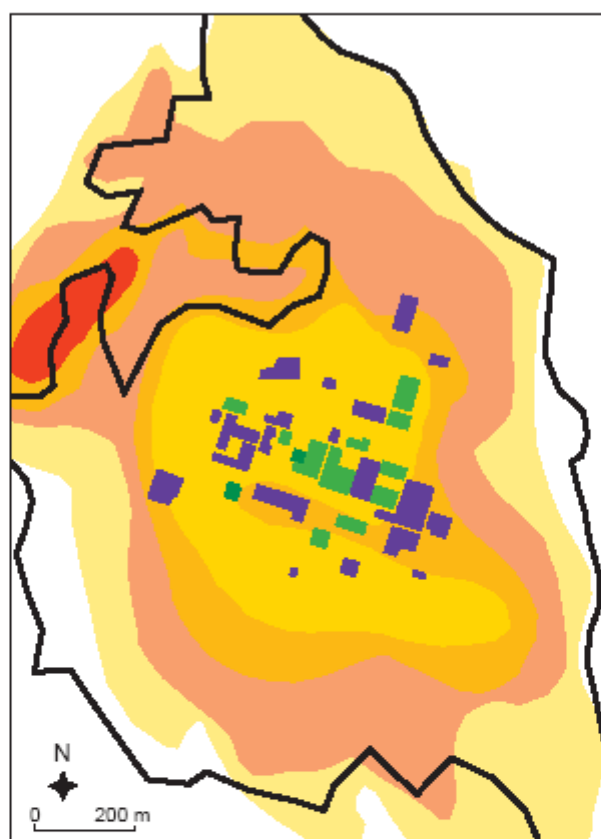
La situation des centres anciens sur les pentes n'est pas rare, loin s'en faut, et les motivations d'ordre stratégique, économique, social, ne manquent pas. Mais, pour s'en tenir à ce qui intéresse cette étude, la construction de monuments sur des pentes est rarement fortuite. Il s'agit en général d'exploiter le site à des fins symboliques, le plus souvent en construisant la cathédrale sur un promontoire, ou en tout cas dans une position de domination. La position des autres palais, par rapport au site et les uns par rapport aux autres, était une affaire de prestige ; ainsi, l'orientation vers le sud et la disposition des palais à mi-pente, constituent des trames récurrentes dans les trois villes, et d'ailleurs dans bien d'autres villes italiennes. Le

¹⁸⁹ Cette nette distinction entre le centre historique d'Assise et le quartier de Santa Maria degli Angeli rend les comparaisons moins intéressantes, car les contextes sont aussi différents que pour deux villes distinctes, ou, plus exactement, deux *écarti* (*frazioni*) distincts. De même, nous avons choisi de laisser de côté, dans cette étude, les *frazioni* d'Ospedaletto dans la commune de Gémone (à 3 kilomètres du centre principal), ou de San Corrado dans la commune de Noto (situé à une dizaine de kilomètres de la ville).

château de Gémone est situé sur un promontoire au cœur de la ville ancienne, la cathédrale de Noto domine directement la mairie (siège du pouvoir civil), et la cathédrale d'Assise, Saint Rufino, jouit aussi d'une situation prestigieuse, plus élevée que la mairie et les deux basiliques majeures.

Ce sont aujourd'hui des enjeux patrimoniaux qui posent de nombreux problèmes en matière de risque sismique. La relation entre la situation du centre patrimonial sur les pentes et l'importance du risque sismique n'est pas linéaire, elle est complexe. Le risque ne dépend pas exclusivement des caractéristiques du relief ; mais il s'agit d'un élément à prendre en compte. Le risque est-il le même dans des quartiers différents, si le site de ceux-ci change sensiblement ? La gestion du risque est-elle la même, puisque dans le centre les bâtiments sont patrimoniaux et dans les quartiers périphériques les constructions sont plus récentes ? Enfin le risque ne change-t-il pas précisément en fonction de la différence de gestion ?

Du point de vue de la vulnérabilité, à l'échelle intra-urbaine, la violence des effets du séisme change en fonction du quartier, pour différentes raisons. Ainsi, souvent, les bâtiments sont solidaires les uns des autres, et pour les acteurs de la gestion du risque, il faut donc raisonner non pas en termes d'édifices isolés, mais en termes d'ensemble bâti ou de quartier. En outre, pour des raisons historiques évidentes, les différents quartiers sont le plus souvent construits à une même époque : les centres historiques d'une part, les quartiers périphériques d'autre part, ont été construits avec certaines techniques de construction et avec des matériaux spécifiques, plus ou moins communs à l'ensemble du quartier. S'il faut bien analyser les édifices de façon isolée, il n'en est donc pas moins nécessaire de raisonner, en termes de gestion du risque sismique, à l'échelle de quartiers.



Source : Maugeri, 2000

Carte 2.13. Monumentalité et risque sismique à Noto

Légende : Forme urbaine de Noto

-  Extension urbaine actuelle
-  Eglises baroques
-  Palais baroques
-  Autres monuments

Accélération sismique maximale

-  1,66 - 1,88
-  1,73 - 1,75
-  1,88 - 1,90
-  2,11 - 2,13
-  2,53 - 2,55



Cliché 2.1. Les quartiers périphériques à Noto. Les quartiers ouest, récents et installés sur des pentes raides.



Cliché 2.2. Les quartiers périphériques à Noto. Les pentes immédiatement en contrebas de Noto Alta, et au premier plan le nouveau parc Fazello.



Cliché 2.3. Consolidation du palais des Jésuites à Noto.

c. La vulnérabilité à l'échelle intra-urbaine : l'exemple de Noto

Pour étudier la vulnérabilité à l'échelle intra-urbaine, il faut disposer de données nombreuses et précises, en fonction de la finesse de l'analyse que l'on veut mener. Notre objectif n'est pas d'atteindre à une telle précision technique, et nous laisserons donc de côté des facteurs de vulnérabilité que nous avons mentionnés, tels que l'état précis des réseaux électriques ou d'eau en fonction des quartiers, ou les fonctions des bâtiments (hôpitaux, écoles...), élément qui est moins significatif à l'échelle du quartier. Nous prenons en considération simplement quelques éléments majeurs tels que la densité, l'homogénéité et la continuité du bâti, et l'état de dégradation des bâtiments ; en outre, quand les données sont disponibles, il est utile de revenir sur l'aléa et de préciser celui-ci en fonction des différences de site à l'intérieur de l'espace urbain. Il n'est pas possible de disposer, pour toutes les communes, de sondages et d'un zonage sismique local ; cela a toutefois été réalisé à Noto, car la commune a fait l'objet d'une étude poussée menée par la surintendance de Syracuse. L'échelle du quartier est en outre une approche judicieuse pour Noto, dont les quartiers sont assez nettement différenciés. Le bâti est très homogène dans chaque quartier et des groupes de bâtiments se distinguent assez nettement. Il semble donc possible, dans le cas de Noto, de raisonner par quartiers. Il convient alors de se demander si la vulnérabilité peut être différente d'un quartier à l'autre, et si cette différence est ou non négligeable dans une perspective de gestion du risque. Si nous étudions la carte du microzonage sismique de Noto (carte 2.13), il est clair que l'aléa sismique se fait plus violent, par un effet de site, sur certaines pentes fortes ; précisément là où s'est développée l'urbanisation récente. Cette conjonction n'est sans doute pas fortuite, et peut être interprétée comme un choix plus ou moins conscient : le centre de Noto a été reconstruit après 1693 sur un site moins endommagé par le séisme, tandis que l'urbanisation récente a conquis des pentes plus dangereuses. Toutefois, les variations des accélérations des ondes entre les différents quartiers ne sont pas très marquées et interviennent assez peu, dans l'évaluation de la vulnérabilité, par rapport à d'autres facteurs. Pour la reconstruction de Noto ont été mis en œuvre des principes d'urbanisme qui ne sont pas seulement liés à l'esprit baroque, mais qui ont une composante véritablement parasismique. Ainsi, le centre de Noto est organisé en longues rues rectilignes se croisant à angle droit, avec des artères secondaires, de nombreuses places publiques qui sont autant d'aires potentielles de rassemblement d'urgence. Sur le plan architectural, les bâtiments du centre sont plus bas qu'avant la destruction, tandis qu'ont disparu les loggias, les portiques et les campaniles

élancés¹⁹⁰. Cependant, selon d'autres critères, la vulnérabilité des quartiers périphériques peut être moins grande que celle du centre. Les quartiers périphériques, de construction plus récente, sont constitués d'édifices non solidaires, non contigus, contrairement au centre historique. En outre, les édifices récents des quartiers périphériques sont construits, pour la plupart, avec des structures en béton armé. Le matériau de construction n'est pas forcément un gage de résistance aux séismes, mais il offre une résistance plus grande aux dégradations secondaires qui fragilisent beaucoup les édifices construits en pierre calcaire du centre de Noto (désintégration des pierres par le vent sableux, par l'humidité, invasion et fissuration des pierres par la végétation). Toutefois, une grande partie de l'habitat périphérique a été construit sans permis de construire, rapidement, dans les années 1960 et 1970 : ce sont d'anciennes habitations dites abusives, aujourd'hui légalisées, construites sans architecte et sans les moindres normes parasismiques.

En somme, il est extrêmement complexe de comparer la vulnérabilité de différents quartiers. Les facteurs de vulnérabilité sont non seulement nombreux, mais aussi très divers, et il est difficile de les confronter et de les combiner les uns avec les autres. Différents experts ont proposé des méthodologies de mesure de la vulnérabilité, en calculant des indices synthétiques donnant des poids variés aux différents facteurs de vulnérabilité. Par exemple, Adriana Galderisi, qui souligne la nécessité de réfléchir à l'échelle d'unités territoriales homogènes telles que le quartier, considère essentiellement trois grands facteurs de vulnérabilité liés à trois types d'exposition : l'exposition fonctionnelle (liée à la concentration de services dans un quartier), l'exposition stratégique (liée à la concentration d'équipements essentiels) et l'exposition historico-culturelle (qui définit l'identité urbaine). La prise en compte des biens culturels montre que la vulnérabilité d'une société urbaine ne doit pas seulement être mesurée en termes de vies humaines ou de dégâts économiques, mais aussi en termes plus identitaires, sociaux et symboliques. L'indice synthétique issu de ces évaluations de vulnérabilité doit, selon Adriana Galderisi, être appliqué sur des unités territoriales homogènes, petits quartiers définis de façon cohérente par rapport à leur morphologie (notamment les pentes, les seuils plus ou moins naturels), les caractéristiques typologiques et fonctionnels du bâti, ainsi que les divisions administratives¹⁹¹, critère qui permet à cet indice de pouvoir être mis en œuvre facilement. Cette méthodologie montre qu'il existe des possibilités d'évaluer la vulnérabilité et de comparer les vulnérabilités des différents quartiers

¹⁹⁰ DATO G., « Pianificazione antisismica per i centri storici », in LA GRECA P., SANFILIPPO E. D. (dir), 1995, p. 130 (*375).

¹⁹¹ GALDERISI A., « Esposizione, vulnerabilità e gestione dell'emergenza nei grandi sistemi urbani : una proposta di metodo », in GALDERISI A., 2004, p. 91-93 (*213).

d'une ville. Toutefois, ces propositions restent discutables en raison de certains choix inévitables et qui ne sont pas les mêmes pour tous les experts (par exemple, dans le même ouvrage, Marialuce Stanganelli propose de considérer comme prioritaires des formes d'exposition qui diffèrent légèrement de celles proposées par Adriana Galderisi¹⁹²). Une des seules orientations sur lesquelles semblent s'accorder désormais la majorité des experts est la pertinence de la réflexion à l'échelle du quartier. Le cas de Noto, mais aussi les cas d'Assise et de Gémone, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, justifient la mise en place d'une politique de gestion du risque qui prenne en compte les différences de vulnérabilité entre les quartiers. Nous montrerons donc dans la suite de ce travail comment la question de la vulnérabilité à l'échelle intra-urbaine peut être prise en charge de façon efficace par la gestion urbaine intégrée à l'échelle des quartiers et des groupes de bâtiments.

L'évaluation du risque dans les communes étudiées est complexe ; pour faciliter la comparaison et donner un aperçu global de la vulnérabilité de ces communes, nous proposons dans le tableau suivant une synthèse des données significatives en la matière : le nombre d'habitants (et la tendance démographique), le nombre d'habitations, la date de classification en zone à risque sismique élevé (donnée essentielle, car les édifices construits avant cette date ne devaient pas respecter des normes parasismiques), les données des derniers séismes significatifs, enfin l'indice de risque défini par l'Institut National de Géophysique.

¹⁹² STANGANELLI M., « L'esposizione dei sistemi urbani al rischio sismico », in GALDERISI A., 2004, p. 99-113 (*213).

Tableau 2.7. Récapitulatif des données relatives au risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone

Commune et code ISTAT	Noto (19089013)	Assise (10054001)	Gémone (6030043)
Population résidente 2001	23065	24443	11073
Population résidente 1991	21704	24626	11316
Nombre d'habitations 1991	12710	8892	4858
Date de classification en zone à haut risque sismique	Septembre 1981	Juin 1981	Septembre 1976
Intensité maximale observée	XI	VIII	X
Dernier tremblement de terre significatif	13/12/1990	26/09/1997	06/05/1976, 15/09/1976
Magnitude du séisme	5,6	5,9	6,4
Intensité locale	VII	VII	X
Nombre de victimes	0	4	396
Dégâts significatifs	Fissures et légers écroulements. Effondrement de la cathédrale cinq ans après.	Nombreuses lésions sur divers bâtiments, y compris les basiliques.	Destruction totale de 70 % des habitations. Cathédrale à moitié détruite.
Indice de risque (prend en compte jusqu'à 1990 inclus)	0,2844	0,1196	0,0621

Une image plus claire se dégage de ce tableau : dans des contextes de vulnérabilité comparables (population, nombre d'habitations, date de classification), les données sismiques sont quelque peu contrastées entre les trois communes ; s'opposent en particulier Gémone, avec une catastrophe sismique récente, et Assise et Noto, avec des séismes récents peu destructeurs. Pourtant, Gémone est gratifiée d'un indice de risque faible, alors qu'Assise et surtout Noto ont un indice de risque plus élevé. Ces contrastes soulèvent un certain nombre de questionnements, que nous tenterons d'explicitier.

L'évaluation de la vulnérabilité permet d'apporter des éléments de réponse à l'interrogation fondamentale qui sous-tend ce chapitre : quel est le rôle du risque sismique dans la dégradation du patrimoine urbain des communes étudiées ? Si la réponse est loin d'être évidente, il est relativement aisé de répondre à la question secondaire, sous-entendue, à savoir le rôle des séismes passés dans la dégradation du patrimoine urbain. Les séismes passés ont eu des effets plus ou moins désastreux sur le patrimoine urbain, effets qui sont directs (écroulements de Gémone, de la basilique de Saint François à Assise) ou « à retardement » (effondrement de la cathédrale de Noto). La question recouvre aussi les effets, moins spectaculaires, mais tout aussi néfastes à long terme, de la succession et de la fréquence de séismes mineurs : dégradations plus insidieuses des bâtiments, déstabilisation et modifications légères des équilibres architecturaux, fissures de divers types plus ou moins marquées, fragilisation et ruptures d'éléments d'ornementation architecturale, jeu des fondations, entre autres. **Dans les communes étudiées, les séismes constituent un facteur majeur de dégradation du bâti et en particulier du mauvais état de conservation du patrimoine.**

Mais le rôle du « risque sismique » est une question plus large : le risque sismique ne peut pas être considéré seulement comme facteur de dégradation du patrimoine. En effet, **le risque conduit à des politiques spécifiques de conservation du patrimoine.** Ainsi, le rôle du risque sismique en faveur de la conservation du patrimoine urbain est une question moins habituelle, mais d'une grande pertinence. Cet aspect renvoie aux politiques de gestion du risque : comment la prise en compte du risque intervient-elle dans la gestion du patrimoine urbain ? Nous touchons ici au problème de la réduction de la vulnérabilité. Or, pour chercher à réduire la vulnérabilité, il faut d'abord pouvoir mesurer celle-ci, l'évaluer ; et comme nous l'avons exposé dans ce chapitre, l'estimation de la vulnérabilité est complexe.

Comment l'évaluation de la vulnérabilité peut-elle être un critère fiable, sur lequel fonder des politiques urbaines volontaristes ? La vulnérabilité de Noto, d'Assise et de Gémone est différente, et à l'échelle intra-urbaine, la vulnérabilité des différents quartiers varie également. Comment ces différences sont-elles prises en compte dans les politiques urbaines, et dans quelle mesure le critère patrimonial intervient-il pour privilégier certains quartiers au détriment d'autres ? Quelle politique mener, alors que les contrastes dans la gestion du risque sont à la fois conséquences et facteurs des différences de vulnérabilité ? **La gestion du risque sismique est à la fois un facteur de diminution ou d'augmentation du risque sismique, et un mode particulier de l'action de conservation du patrimoine urbain.** C'est pourquoi nous allons à présent étudier plus précisément les moyens et les objectifs de la gestion du risque dans les communes étudiées, en suivant un fil directeur

parallèle à celui qui dirigeait la réflexion sur les politiques de conservation du patrimoine : à quelle échelle la gestion du risque sismique est-elle mise en œuvre ? Nous verrons que, comme pour la délimitation du patrimoine urbain, la réponse n'est pas si simple, et que la gestion du risque sismique semble souvent hésiter entre l'échelle du bâtiment individuel et l'échelle du quartier.

C. Principes et organisation de la gestion du risque sismique en milieu urbain

1. De la connaissance à la gestion du risque

La gestion du risque est fondamentalement basée sur un postulat que nous avons déjà souligné¹⁹³ : dans une zone déjà frappée par un séisme au cours de l'histoire, un autre séisme peut avoir lieu à l'avenir. Une situation post-sismique est également toujours, par définition, une situation pré-sismique, même si les échelles de temps sont différentes. Ainsi, une région dite sismique se trouve **toujours dans une situation pré-sismique**. Si on ne sait pas quand aura lieu le tremblement de terre, il est au moins une certitude : il aura lieu. Or, la formulation de cette donnée n'est pas indifférente : dire qu'une région se trouve en situation pré-sismique sous-entend que cette situation pré-sismique constitue un risque qui doit être évalué et éventuellement réduit. Il revient aux acteurs locaux ou nationaux, publics ou privés, de choisir leur mode de prise en compte, ou l'absence de prise en compte, de cette situation pré-sismique, dans leur gestion territoriale. Dans une région sismique, la gestion du risque est une nécessité.

Mais qu'entend-on par « gestion du risque » ? L'ensemble des éléments de contexte dégagés jusqu'ici tend à montrer la complexité des implications de cette expression apparemment simple. La « gestion », selon le sociologue D. Duclos¹⁹⁴, est une façon de *rationaliser* dans un but de prévention ou de réaction à un événement. La définition est large, et notre recherche nous permettra de la préciser en examinant de quoi est faite, dans la pratique, la gestion du risque : prévention ou réaction ? De même, nous avons vu que la définition du « risque » était moins transparente que l'usage courant du terme semble le faire croire. La définition et l'évaluation du risque sont loin d'être simples, alors qu'une politique de gestion du risque a besoin de ces données comme hypothèse de départ. La définition de l'objet menacé pose de difficiles dilemmes : comment établir une hiérarchie entre les vies humaines et les dégâts économiques ? Quelles priorités choisir entre les bâtiments ou les ensembles de bâtiments ? A quelle échelle appréhender l'objet de la gestion du risque ? Nous verrons comment ces questions s'intègrent naturellement à notre problématique de recherche,

¹⁹³ Cf. chapitre 2 : la définition de la « région sismique ».

¹⁹⁴ DUCLOS D., « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'année sociologique*, 46, 1996, p. 331 (*203).

dans la mesure où la gestion du risque s'attache principalement au bâti urbain, et que des choix doivent être effectués en fonction de priorités souvent contestables. Nous nous demanderons en particulier comment l'aspect patrimonial est pris en compte dans la gestion du risque.

Toutes ces questions font l'objet de compromis entre les différents acteurs de la gestion du risque. Des instruments sont mis en place pour permettre l'application de solutions pratiques, parfois à défaut de solutions théoriques. Nous essaierons à présent de clarifier la situation en la matière : quels sont les principes de la gestion du risque sismique, comment sont-ils mis en application en Italie et plus spécifiquement dans les communes étudiées, par quels acteurs et avec quels moyens ?

2. La gestion du risque sismique en milieu urbain : le rôle fondamental de la prévention

La gestion du risque sismique nécessite des études scientifiques mesurant l'aléa (étude de la sismicité historique et statistiques, sondages locaux, microzonages sismiques...). Mais, comme l'explique J. Betbeder-Matibet, « l'importance d'une connaissance précise de l'aléa est fortement surestimée par rapport aux véritables fondements de la prévention parasismique, c'est-à-dire une conception saine et une bonne qualité de construction¹⁹⁵ ». La gestion du risque sismique se ramène-t-elle à la prévention, et la prévention n'est-elle qu'une question de qualité du bâti ? Les exemples étudiés et l'histoire sismique tendent à apporter à ces questions des réponses nuancées, mais plutôt affirmatives.

a. La prévention du risque comme préparation à la situation d'urgence

La gestion du risque sismique possède plusieurs volets d'action, qui peuvent être déduits de la chronologie d'un événement sismique. Un premier ensemble de mesures constitue la partie antérieure au séisme, la prévention du risque au sens strict. La prévention se définit comme « l'ensemble des actes d'organisation, de mesures et d'interventions adoptés avant un événement dans le but d'en réduire l'impact¹⁹⁶ ».

¹⁹⁵ BETBEDER-MATIBET J., 2003, vol. 3, p. 360 (*169).

¹⁹⁶ Di SOPRA L., 1992, p. 171 (*202).

Un premier ensemble de mesures se rapporte à la prévention du risque sismique. L'information à la population est une mesure essentielle, tandis que les bâtiments sont soumis à différentes actions (réparations, consolidations...). Le deuxième ensemble de mesures est postérieur au séisme : quand un séisme a lieu, la première phase d'organisation est la gestion de l'urgence, à laquelle succèdent diverses phases de reconstruction matérielle, économique, et humaine (psychologique, familiale, sociale). De prime abord, il semble que ce deuxième ensemble de mesures se rapporte non à la gestion du risque, mais à la gestion de la catastrophe. En effet, une fois le désastre survenu, la situation de risque n'est plus la même ; les politiques traitent d'un événement réel, mesuré, dont il s'agit d'évaluer les dégâts, pour ensuite organiser une nouvelle politique de gestion du territoire touché par le séisme.

Cette perspective, toutefois, est réductrice ; du point de vue de la dynamique du risque et de la logique de la gestion du risque, les phases de gestion de l'urgence et de reconstruction font partie intégrante de la gestion du risque sismique, pour deux raisons. Tout d'abord, ce sont des phases qui doivent être organisées et prévues avant la réalisation de la catastrophe. De ce point de vue, une prévention rigoureuse du risque prend en compte l'organisation de la gestion de l'urgence et prépare déjà des instruments pour la reconstruction éventuelle. Par exemple, les communes concernées par le risque sismique doivent définir des emplacements d'aires d'urgence pour l'accueil des familles sinistrées ; aires desservies par les réseaux d'eau, d'électricité, et par les égouts. La commune d'Assise, au moment du séisme de 1997, n'avait pas encore mis en place ces aires d'urgence, alors que celles-ci étaient prévues depuis longtemps¹⁹⁷. La prévention prend en compte l'organisation de l'urgence aussi en établissant une hiérarchie entre les bâtiments : il est fondamental que les hôpitaux en particulier soient fonctionnels après un séisme. Ce n'était pas le cas à Gémone, où le séisme de 1976 a détruit le vieil hôpital et une grande partie du nouvel hôpital en cours de construction, ainsi que certains hôpitaux des communes voisines comme San Daniele¹⁹⁸.

D'autre part, cet ensemble d'actions postérieures à un séisme – actions d'urgence et reconstruction – ne constitue pas seulement une réponse sociale à un événement survenu, mais aussi une anticipation d'un événement futur. La société reconstruite après un événement sismique doit déjà penser en termes de prévention d'un séisme futur. C'est dès le début de la phase d'urgence que les différentes actions entreprises doivent prendre en compte l'éventualité d'un séisme futur. A court terme, parce que la majorité des grands séismes sont

¹⁹⁷ L'exemple sera développé dans le chapitre 3.

¹⁹⁸ NIMIS G. P., 1976, p. 18 (*575).

suivis de répliques plus ou moins violentes ; et à long terme, parce que la reconstruction génère une nouvelle forme urbaine qui sera soumise au risque sismique.

Prenons deux exemples significatifs. Le séisme destructeur de 1693 en Sicile sud-orientale a eu lieu en deux temps. Le 9 janvier, une première secousse fait des dégâts importants ; après avoir fui dans un premier temps, et croyant que le pire était passé, les habitants reviennent en ville le 11 janvier, et c'est alors qu'a lieu la secousse la plus destructrice. Au cours de cet épisode sismique, Noto perd la moitié de ses 26 000 habitants. Plus récemment, à Gémone, après le premier séisme de mai 1976, se met en place, lentement, la phase de reconstruction. Certains édifices sont consolidés par des structures en fer, d'autres sont détruits parce que considérés comme trop dangereux. En septembre de la même année, de nouvelles secousses causent de nombreux dégâts supplémentaires. Si le séisme de septembre a été perçu comme le coup de grâce, c'est parce qu'il a eu lieu pendant cette phase de gestion de l'urgence. Selon certains responsables de la ville, la gestion de l'urgence a toutefois permis de sauver certaines vies et certains édifices, parce qu'elle a pris en compte l'éventualité d'une réplique¹⁹⁹. Ces affirmations sont contestées. Ainsi, M. Conti dénonce l'impréparation du Frioul face au séisme et parle « d'échec » de ces réparations d'urgence, effectuées d'après lui sans tenir compte des normes parasismiques²⁰⁰, échec dont les répliques de septembre ont fait comprendre la gravité. Lors de l'ouverture du second séminaire de travail du Comité National pour la Prévention du Patrimoine Culturel contre le Risque Sismique, M. Serio confirme cette critique : « L'ensemble des connaissances dont on disposait s'est révélé, dès les premières vérifications effectuées suite aux séismes du Frioul en 1976, immédiatement inadéquat face aux thèmes de la restauration architecturale, que ce soit dans la théorie ou sur le terrain²⁰¹. » Dans la pratique comme en théorie, il n'a pas été prévu, à l'époque, de prévenir une future crise sismique au moment de la reconstruction. Aujourd'hui, tous les théoriciens soulignent que la phase de reconstruction en tant que prévention est une phase critique. Il est unanimement reconnu²⁰² que la gestion de la phase de reconstruction doit être coordonnée et organisée en fonction d'un plan d'ensemble de développement de la région concernée. **Inclure dans la phase d'urgence la prévention d'un risque futur ne va pas de soi ; c'est pourquoi il convient d'inclure dans la phase de prévention la gestion de l'urgence et la préparation d'un plan de reconstruction.**

¹⁹⁹ Cf. les entretiens en annexe.

²⁰⁰ « failure to incorporate aseismic features into the first repairs », CONTI M., in FABBRO S. (dir), 1986, p. 162 (*559).

²⁰¹ SERIO M., in BALLARDINI R., DAVID P.R., GUCCIONE M. (dir), 1997, p. 2 (*269).

²⁰² Cf. par exemple GEIPEL R. (*565), ou BALLARDINI R., 1987 (*542).

La prévention du risque consiste donc, notamment, en l'élaboration systématique, pour une région sismique, d'un plan de gestion du risque, comprenant tous les éléments nécessaires à la gestion de l'urgence, de la reconstruction du bâti, et de la reconstruction économique. Certains théoriciens²⁰³ différencient donc trois types de prévention :

- la prévention « primaire » a pour objet les interventions structurelles sur les édifices (prévention au sens strict) ;
- la prévention « secondaire » consiste à prévoir et améliorer l'efficacité des secours (phase d'urgence) ;
- la prévention « tertiaire » concerne la préparation de la reconstruction pour éviter d'ultérieurs dégâts, les lenteurs des processus, le gâchis de ressources (préparation d'un plan de reconstruction).

b. Les différents aspects de la prévention du risque sismique

Si la prévention comprend la préparation de la phase d'urgence et de la reconstruction, son objectif majeur n'en demeure pas moins d'éviter les dégâts, de limiter la catastrophe et donc les nécessités de l'urgence et de la reconstruction. La prévention du risque sismique est essentiellement une logique de phase pré-sismique, et non post-sismique. Au sens strict, donc, la prévention du risque sismique s'attache aux actions qui doivent permettre d'éviter les pertes de vies humaines et les dégâts matériels.

Pour mieux comprendre et gérer le risque sismique, il importe d'analyser la nature de ces potentiels dommages. Il s'agit d'une part d'éviter ou de limiter le nombre de victimes, et d'autre part de réduire le coût économique des dommages matériels. Mais, comme nous allons le voir, la perte de vies humaines est rarement une conséquence directe du séisme : elle en est bien plus souvent une conséquence indirecte, c'est-à-dire qu'elle est causée par les dégâts matériels eux-mêmes engendrés par le séisme. Il convient donc de s'attacher, en premier lieu, à ces dommages matériels. La description de ces dommages potentiels est un préalable à l'évaluation de la vulnérabilité et donc à la gestion du risque.

²⁰³ Par exemple Luciano di Sopra : Di SOPRA L., 1992, p. 171 (*202).

i. La variété des dommages potentiels

Les dommages matériels touchent les bâtiments et les infrastructures : routes, conduites d'eau ou de gaz, câbles électriques²⁰⁴... Les dommages au milieu naturel ne seront pas étudiés ici, puisque le cadre de cette recherche est le milieu urbain. Certes, les conséquences d'un séisme sur le milieu naturel peuvent être prises en compte en tant que potentiels facteurs de dommages en milieu urbain. Ces conséquences sont très variées, de la chute d'un arbre au glissement de terrain et au détournement du cours d'une rivière. Toutefois, elles sont moins prévisibles, et donc moins accessibles à la prévention en milieu urbain, puisqu'elles sont des causes indirectes de dommages. En revanche, les dommages aux infrastructures sont essentiels, pour diverses raisons. Les routes sont les principales voies d'évacuation en cas de catastrophe, et également d'arrivée des secours. Si elles sont coupées, la gestion de la catastrophe en est rendue très difficile. Le cas du Frioul a été exemplaire en ce sens, puisque les bulldozers ont mis beaucoup de temps à dégager des voies d'accès pour arriver jusqu'aux centres des villes détruites : « Il faut reconnaître que la phase initiale des déblaiements et des démolitions a comporté quelques excès. Ceci, naturellement, doit être mis au compte de la préoccupation prioritaire pour les vies humaines²⁰⁵ ». La prévention du risque doit donc porter une grande attention à éviter les dégâts aux routes. De même, les dommages aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, ou de télécommunications, sont très importants. Le manque d'eau après une catastrophe peut être la cause de nombreuses victimes indirectes du séisme. La rupture de conduites de gaz ou d'électricité peut générer des incendies catastrophiques²⁰⁶. Les dommages aux bâtiments peuvent aller de la destruction totale à la chute d'ornements architecturaux, en passant par l'écroulement partiel. Les bâtiments peuvent être rendus inhabitables à cause de séismes qui ont fragilisé les murs, rompu les équilibres de répartition des pressions, etc.

Les causes de mortalité ou de blessures pour les hommes sont essentiellement les dommages aux bâtiments. Les hommes sont aussi victimes de chutes d'objets ou de meubles. Comme nous l'avons vu, les dommages aux infrastructures peuvent également être à l'origine de nombreuses victimes. De façon plus directe, certaines catégories de la population, et

²⁰⁴ Ces divers conduits et câbles sont regroupés généralement sous le vocable anglais de *lifelines*, terme évocateur et très pertinent en pareil contexte.

²⁰⁵ Le professeur Ercole Casolo, cité dans NIMIS G. P., 1976, p. 129 (*575).

²⁰⁶ Comme le montre le malheureux exemple du séisme de Kobé en janvier 1995 : l'essentiel des 6433 victimes a péri dans les incendies qui ont suivi le séisme.

certaines tranches d'âge, peuvent être des victimes directes des séismes, suite à des chutes ou à des infarctus.

L'énumération de ces potentiels dommages sert à comprendre quelle doit être la prévention du risque. Afin d'éviter les victimes humaines et les dégâts matériels, plusieurs types de mesures sont possibles, mais elles se regroupent en deux grands types : d'une part, l'information à la population, d'autre part l'action, sous diverses formes, sur les objets potentiellement endommagés (bâtiments, infrastructures).

ii. Les formes de la prévention associées à ces dommages

L'information à la population est essentielle pour limiter le nombre de victimes. Le temps de réaction pendant un tremblement de terre est extrêmement court : l'éducation préalable permet, en théorie, d'avoir des réflexes plus rapides, pour protéger les vies humaines. L'information peut être donnée de différentes façons ; l'une des plus fréquentes et des plus porteuses de résultats est la réalisation régulière d'exercices, de simulations d'alertes sismiques, en particulier dans les écoles. Mais l'information à la population est un type très flou de prévention. Il est difficile d'évaluer ses réels effets. C'est une prévention à la fois fondamentale et mineure, dans le sens où son efficacité réelle est très difficile à mesurer. Les enquêtes menées sur le terrain ne donnent guère plus que des indices en ce sens. A Noto, 49 % des personnes interrogées déclarent ne pas être suffisamment informées sur le sujet du risque sismique. 65 % affirment qu'il n'y a pas de mesures de prévention parasismique ; et sur le total des personnes interrogées, seulement 5 % parlent d'exercices dans les écoles. A Gémone, la population semble mieux préparée, puisque 78 % des personnes interrogées disent être suffisamment informées ; et le pourcentage des personnes citant des exercices de simulation d'alerte est de 27 %, ce qui est un chiffre non négligeable. Plus généralement, le travail de terrain que nous avons mené, entre enquêtes, entretiens, et recherches documentaires auprès de diverses sources, nous a convaincu que l'accès à l'information concernant le risque sismique était, dans l'ensemble, très médiocre, et cela dans les trois communes concernées. En Sicile sud-orientale, la surintendance a publié un livret d'informations, mais il n'est plus disponible ; la commune de Noto n'a pas suivi l'exemple de la commune, non lointaine, de Caltagirone, où nous avons trouvé, dans les églises, des feuillets informatifs relatifs au risque sismique.

En réalité, la prévention du risque sismique se porte principalement sur l'action sur les bâtiments et sur les infrastructures. Cet aspect de la prévention, et plus spécifiquement l'action sur les bâtiments, intéresse fortement notre problématique.

La prévention du risque concernant les infrastructures est limitée, par l'inaccessibilité de certaines infrastructures et par leur fragilité structurelle, par exemple pour les réseaux câblés. Une technique de prévention en la matière est l'enterrement des réseaux câblés, car la fragilité des réseaux souterrains est moindre, et les conséquences d'une rupture le sont également (moindre risque d'incendie). Cette solution a été en partie choisie à Assise et à Gémone, même si les motivations à Assise étaient sans doute d'ordre plus esthétique et touristique. Cette solution a, cependant, un inconvénient majeur : l'accessibilité à ces réseaux est réduite en cas de rupture et de nécessaire réparation. En outre, les risques indirects liés aux séismes (notamment les incendies) peuvent avoir une origine humaine involontaire, par exemple l'oubli de l'extinction d'une gazinière dans la panique : ainsi, ce risque fait appel essentiellement, pour ce qui est du type de prévention, à l'information à la population.

L'action sur les bâtiments, portée par les pouvoirs publics ou par les privés, permet de réduire tant les conséquences matérielles directes des séismes, que les conséquences indirectes en termes de pertes de vies humaines ou de blessures suite à des écroulements ou des chutes de pierres, de tuiles, d'ornements architecturaux²⁰⁷. L'action sur les bâtiments intéresse particulièrement cette recherche, car un des points nodaux de la prévention du risque est le choix des bâtiments sur lesquels agir en priorité, et en particulier la place des édifices patrimoniaux, qui posent de nombreux problèmes spécifiques. Notons dans cette perspective l'exemple caractéristique d'une habitation individuelle, en plein cœur du centre historique de Noto, mais dont le toit a été réparé de façon évidemment superficielle, au moyen de tôles maintenues ensemble par le poids de briques simplement posées dessus (voir cliché 1.13) : la situation constitue un risque important pour un éventuel passant, et pas seulement en cas de séisme ; mais cette réparation n'a pas été modifiée depuis le début de notre travail de recherche.

Ainsi, la prévention du risque, que ce soit au sens strict (gestion d'une situation pré-sismique) ou au sens large (gestion d'une situation post-sismique), concerne essentiellement l'action sur le bâti : consolidation et mise aux normes parasismiques dans la première situation, réparation ou restauration dans le deuxième cas. L'action sur les bâtiments

²⁰⁷ Nous avons déjà parlé, dans le chapitre 1, du cas du centre de Noto et des multiples écroulements d'ornements architecturaux dans le centre historique, dans les années 1980.

peut être de divers ordres, et quelques précisions conceptuelles s'imposent pour expliquer les types d'action de prévention possibles.

c. Les actions sur le bâti : précisions conceptuelles

La gestion du risque sismique n'est pas uniforme. En fonction de l'urgence, des acteurs impliqués, des moyens humains, techniques et financiers, mais aussi en fonction des cultures, des traditions ainsi que des modes, le risque sismique est appréhendé et géré de diverses façons. La théorie scientifique tente de rendre compte de cette diversité dans la gestion quotidienne du risque sismique, notamment en utilisant de façon pointue un vocabulaire qui pourrait, à première vue, sembler facile à comprendre. C'est pourquoi il importe d'énumérer ici les principaux termes d'usage courant, mais qui prennent un sens très précis dans le cadre de la gestion du risque sismique. Il convient de souligner que la plupart de ces termes font désormais l'objet de définitions internationales, et ont donc un sens fixé de façon certaine²⁰⁸. Ces définitions étant celles de l'UNESCO, elles sont valables tant pour les monuments isolés que pour les centres urbains ou les sites naturels. Pour simplifier, nous utiliserons ici simplement le terme « monument ».

Il est utile, tout d'abord, de rappeler certaines définitions qui ont déjà été précisées au cours de ce travail.

La **protection** est l'action requise pour que le monument survive. En Italie, le terme le plus souvent employé est celui de **tutelle** (*tutela*). La protection d'un monument peut être une simple préservation ou, de façon plus ambitieuse, la conservation.

La **préservation** vise à maintenir le monument dans l'état où il se trouve.

La **conservation** est la prolongation de la vie du monument.

La **mise en valeur** d'un monument (*valorizzazione*) va au-delà de la protection : elle est liée à une ambition de développement économique et social.

A ces objectifs de protection correspondent différentes formes d'action.

La **réparation** est l'action associée à l'objectif de préservation. Elle intervient après constatation d'un dommage. Une grande partie des actions entreprises à Assise après le séisme de 1997 sont des réparations, sans consolidation ; ce choix est justifié par le fait que

²⁰⁸ Cf. FEILDEN B.M., JOKILEHTO J., 1993, p. 61 et suivantes (*39).

les dégâts n'ont souvent touché que des parties d'édifices. Tant que les structures ne sont pas déstabilisées, le séisme peut être considéré comme une sorte de test, servant à démontrer que les structures ont résisté et donc n'ont pas besoin d'être modifiées.

La **consolidation**, associée à l'objectif de conservation, se distingue de la réparation : elle vise à éviter une destruction prévisible, ou la dégradation d'un dommage déjà constaté. La consolidation de la cathédrale de Noto (qui est aussi une reconstruction partielle) est le cas extrême de ce type d'action, mais la consolidation est un objectif fréquent. L'hôtel de ville de Noto a fait l'objet d'une telle consolidation, de même que les édifices de la rue Bini à Gémone.

La **restauration** est le retour à une apparence perdue. Le terme possède, dans le domaine artistique, une définition très précise, sur laquelle nous reviendrons. Le travail de restauration est soumis à des règles strictes et doit être documenté scientifiquement. La **restauration préventive** est à la restauration ce que la consolidation est à la réparation : elle vise à préserver d'un dégât prévisible. C'est un travail mené assez fréquemment en Italie sur les façades des églises et des palais : le palais Landolina et le palais Nicolaci à Noto, l'église Saint Dominique à Noto, la cathédrale d'Assise, ont été restaurés. La restauration préventive est la théorie qui a guidé le projet et la réalisation de la Carte du Risque du Patrimoine Culturel²⁰⁹.

La **rénovation** est un terme plus vague. Selon les cas, ce terme indique des travaux de structure ou des travaux d'embellissement ; la rénovation peut donc comprendre des travaux de réparation, de consolidation, et de restauration.

La **réfection** est la reconstruction totale ou partielle d'un édifice. Il s'agit d'un faux historique et artistique. Dans certains cas très précis, la théorie de la restauration l'autorise, en particulier si l'édifice détruit est reconstruit avec les mêmes matériaux (anastylose) : cela a été le cas de la cathédrale de Gémone notamment.

²⁰⁹ Ce projet est expliqué au paragraphe suivant, car il est inséparable de l'action d'un organisme spécialisé, l'Institut Central pour la Restauration.



Cliché 2.4. Consolidations parasismiques sur un bâtiment à Assise.



Cliché 2.5. Un éperon mural à Assise.

La **mitigation** est la réduction de la vulnérabilité d'un bâtiment. Elle prend souvent la forme d'une **mise aux normes parasismiques** (dites aussi, parfois, antisismiques²¹⁰). Les travaux peuvent être de structure ou non, ils peuvent comprendre des actions de réparation et de restauration, mais il s'agit surtout de consolidation, puisque la mise aux normes parasismiques vise à éviter un dommage prévisible. Etant donné que le risque zéro n'existe pas, la mise aux normes parasismiques est l'abaissement du niveau de risque à un degré acceptable. Quand l'objectif des travaux est d'atteindre ce degré acceptable, on parle **d'adaptation** aux normes parasismiques (*adeguamento antisismico*). Ce n'est pas toujours possible : le plus souvent, les travaux visent une simple **amélioration** (*miglioramento antisismico*), travail moins ambitieux et moins coûteux, qui tend à diminuer la vulnérabilité de l'édifice mais ne touche pas la structure globale du bâtiment. Selon les normes techniques en vigueur en Italie²¹¹, l'amélioration est « l'exécution d'un ou de plusieurs travaux concernant les éléments structuraux isolés de l'édifice, dans le but de parvenir à un meilleur niveau de sécurité, sans pour autant en modifier de manière substantielle le comportement global²¹² », alors que l'adaptation est « l'exécution d'un ensemble de travaux qui soient nécessaires pour rendre l'édifice apte à résister aux actions sismiques²¹³ » d'une ampleur définie. Dans les communes classées à haut risque sismique (dont Noto, Assise et Gémone), tous les travaux de réparation et de restauration doivent comprendre, si l'édifice n'est pas aux normes parasismiques, une amélioration (au moins) parasismique. Ainsi, à Assise, tous les panneaux indiquant des chantiers de travaux sur des édifices du centre historique contiennent les mentions « amélioration parasismique » ou « adaptation parasismique » accolées à la mention « restauration » (voir photo). D'après un architecte fonctionnaire de la surintendance d'Udine, lors de la reconstruction du Frioul, certains biens culturels ont bénéficié d'une dérogation par rapport à l'obligation de mise aux normes parasismiques, de façon à privilégier la

²¹⁰ La différence entre les deux termes n'est pas très nette. Cela dépend des langues et des pays, le plus souvent les deux sont utilisés comme synonymes. En français, on emploie de préférence le terme « parasismique », tandis que l'italien préfère le mot « *antisismico* ». L'anglais utilise parfois dans ce sens le terme « *aseismic* », mais en français le mot « asismique » renvoie plutôt à une absence de séisme, non à une résistance aux séismes. Nous avons choisi dans cette recherche d'employer le terme français officiel « parasismique » ; d'autant plus que l'on peut tout de même le différencier du mot « antisismique », de façon plus ou moins analogue à la distinction entre amélioration et adaptation (voir plus loin dans le même paragraphe). Le terme « antisismique » signifierait alors atteindre un degré supplémentaire d'efficacité face au risque sismique, par rapport au terme « parasismique ». Le dictionnaire français confirme cette nuance, puisqu'il définit comme « antisismique » quelque chose qui « résiste » aux séismes, tandis que « parasismique » qualifie plutôt un instrument qui aide à « protéger » des séismes (dictionnaire Robert). Dans ce sens, il est plus cohérent de parler de normes parasismiques, et non antisismiques.

²¹¹ BALLARDINI R., DAVID P.R., GUCCIONE M. (dir), 1997, p.169 (*269).

²¹² *Ibid.*, p.169.

²¹³ *Ibid.*, p. 169.

conservation de leur aspect : ainsi, ces biens culturels ont fait l'objet non d'une adaptation, mais d'une amélioration parasismique²¹⁴.

Au terme de cette présentation des fondements de la gestion du risque sismique, nous avons abouti à plusieurs principes généraux qui permettent de mieux cerner l'objet de cette recherche. En premier lieu, la gestion du risque sismique est essentiellement constituée d'un ensemble d'actions de prévention. Deuxièmement, la composante principale de la prévention du risque sismique est l'action sur le bâti. Troisièmement, cette action sur le bâti peut se décliner de diverses façons, en fonction de différents critères. La qualité patrimoniale du bâti est un de ces critères de choix des actions menées, et inversement, ces actions (ou inactions) mettent en jeu la qualité patrimoniale du bâti.

Il convient à présent de préciser comment ces principes théoriques sont mis en pratique en Italie et dans les communes étudiées, par le biais de quels organismes et au moyen de quels instruments.

3. Organismes et instruments de la gestion du risque sismique

a. Organismes et outils de la gestion du risque sismique

Il convient de distinguer plusieurs types d'acteurs de la gestion du risque en Italie, en particulier les organismes de recherche et les organismes de gestion du risque et de l'urgence. Toutefois, la réorganisation quasi complète opérée depuis les années 1990 dans le secteur de la prévention du risque et de la gestion de l'urgence a placé le service national de la Protection Civile au centre de toutes ces problématiques et de ces acteurs scientifiques, techniques et opérationnels.

²¹⁴ Cf. en annexe, l'entretien 12.

i. Au cœur du système : la Protection Civile

La Protection Civile Nationale (*Protezione Civile Nazionale*) est un projet qui existe juridiquement depuis 1970, mais dont la mise en place effective ne date que de 1992 (loi n° 225 du 24 février 1992, intitulée « Institution du Service National de la Protection Civile »). Lorsque a lieu un événement catastrophique, c'est la Protection Civile qui coordonne l'action d'urgence et l'information à la population. C'est un système de gestion de l'urgence, mais aussi de la prévention, qui concerne tous les types de risques pouvant survenir en Italie, à toutes les échelles.

La Protection Civile n'est pas à proprement parler un organisme particulier, mais un « service » : c'est-à-dire, en réalité, l'ensemble des structures et activités de l'Etat destinées à « protéger l'intégrité de la vie, les biens, les établissements et l'environnement des dommages ou du risque de dommages dérivants de calamités naturelles, de catastrophes et d'autres événements calamiteux²¹⁵. » Sous l'autorité directe du Président du Conseil italien, la Protection Civile comprend donc toutes les administrations de l'Etat, centrales et périphériques : régions, provinces, communes, autres organes publics nationaux et décentralisés, ainsi que des institutions privées d'échelle nationale ; elle comprend enfin un grand nombre d'associations de citoyens, d'échelle en général communale, appelées associations de protection civile et composées de volontaires (au nombre de 1,2 million en Italie en 2005). Ce système est chapeauté au niveau national par le Département de la Protection Civile de la Présidence du Conseil des Ministres²¹⁶. Cela permet l'intervention rapide des différentes autorités compétentes en fonction de l'échelle de la catastrophe. Ainsi, l'échelle de décision dépend de l'intensité du désastre. Par exemple, au niveau communal, le maire est le seul fonctionnaire avec les pouvoirs de protection civile. Il est, dans les communes les plus grandes, assisté d'un conseiller pour la Protection Civile. La plupart des régions italiennes se sont dotées d'organismes spécifiques chargés de la protection civile à l'échelle de la région, en particulier les régions à statut spécial, plus autonomes en matière législative. En Ombrie, la Protection Civile est basée dans la capitale régionale, Pérouse. Le siège de la Protection Civile pour la région Frioul – Vénétie Julienne est situé non dans la

²¹⁵ Loi n° 225 du 24 février 1992, article 1. Le texte est disponible sur le site internet de la Protection Civile : www.protezionecivile.it/sistema/index.php.

²¹⁶ Le Département de la Protection Civile est lui-même divisé en 8 offices et 43 services : office de la prévention des risques, office de la gestion des urgences, office de la logistique, etc. Un de ces offices est précisément le Service Sismique National.

capitale régionale, trop excentrée, mais à Palmanova, au Sud d'Udine, dans la plaine frioulane. En Sicile, la région a décentralisé les fonctions de protection civile, et chaque province s'est dotée de son organisme de Protection Civile ; c'est donc de la Protection Civile de Syracuse que dépend la commune de Noto²¹⁷.

En fonction de l'échelle du désastre, le fonctionnaire le plus haut placé dans la hiérarchie prend la tête des opérations de protection civile ; il a essentiellement un rôle de coordination. C'est une tâche difficile, car les acteurs de gestion de l'urgence sont très nombreux et le risque de confusion est très grand, entre les volontaires, les forces armées, les forces de sécurité publique, les gardes des finances, les gardes forestiers, les pompiers (dont le rôle est souligné comme essentiel), la Croix Rouge italienne, les maires, préfets et présidents de région, tous plus ou moins impliqués en fonction du niveau de risque, de l'échelle, mais également de la médiatisation de la catastrophe. Si celle-ci est de grande ampleur, le Département de la Protection Civile (d'échelle nationale) doit aussi coordonner l'aide internationale, elle-même diverse. En réalité, dans le cas « exceptionnel » (mais relativement fréquent en Italie) d'une catastrophe sismique, le gouvernement prend des mesures exceptionnelles et nomme un commissaire spécial doté de pouvoirs extraordinaires. La première expérience de ce type fut précisément le Frioul en 1976 : le gouvernement nomma le commissaire Zamberletti²¹⁸, qui eut un rôle décisif, chargé de coordonner les actions à l'échelle régionale de tous les acteurs de la gestion de crise, y compris l'armée italienne (présente en grand nombre à cette époque, le Frioul étant frontalier avec la Yougoslavie communiste) : après le second épisode sismique de 1976 dans le Frioul, un décret permet au Commissaire spécial d'adopter « toute mesure opportune et nécessaire pour le secours et l'assistance aux populations concernées et pour les interventions nécessaires à la mise en œuvre de la reconstruction civile, administrative, sociale et économique des territoires intéressés²¹⁹. »

²¹⁷ On pourra trouver quelques réflexions géographiques à propos de la mise en place de la Protection Civile en Italie dans MICOLI P., « Il rischio, le calamità naturali e la protezione civile nella politica italiana. Note di un geografo », *Geografia*, n° 3-4, juillet-décembre 1996, p. 194 (*239).

²¹⁸ Le même Zamberletti fut d'ailleurs de nouveau commissaire spécial chargé de la gestion de la crise sismique de 1980 dans l'Irpinia.

²¹⁹ Décret législatif n° 648 du 18 septembre 1976.

ii. Les organismes scientifiques et techniques

La recherche scientifique et l'organisation de la gestion du risque sont étroitement liées, mais les organismes sont distincts et, pour la plupart, fonctionnent de façon hiérarchisée, avec un organe central et des antennes décentralisées.

Le Service Sismique National (SSN, *Servizio Sismico Nazionale*), l'Institut National de Géophysique et du Vulcanologie (INGV, *Istituto Nazionale di Geofisica e di Vulcanologia*), et le Groupement National pour la Défense contre les Tremblements de terre (GNDT, *Gruppo Nazionale per la Difesa dai Terremoti*), sont les principaux organismes nationaux de recherche en sismologie et de gestion du risque sismique. Leur rôle n'est pas seulement de mesurer les séismes, mais aussi d'évaluer les vulnérabilités, d'alerter les pouvoirs publics, de fournir une information détaillée et une aide à la population. Les compétences sont clairement définies mais ils travaillent en étroite collaboration.

Le SSN est un office du Département de la Protection Civile nationale, qui dépend de la Présidence du Conseil des Ministres. C'est donc un organe gouvernemental, qui s'occupe à la fois d'information à la population, de législation (il élabore des propositions pour le gouvernement), et d'intervention d'urgence ou de consolidation dans les zones touchées par un séisme.

L'INGV est issu de la fusion, en 1999²²⁰, de plusieurs groupes et laboratoires de recherche distincts, répartis dans divers centres universitaires et scientifiques en Italie. L'INGV comprend notamment deux grands « groupes nationaux », le Groupe National de Vulcanologie et le GNDT. L'INGV gère le réseau d'information et de mesure des séismes. Il élabore les statistiques, gère les bases de données sismiques, et constitue les catalogues sismiques.

Le GNDT s'occupe de la prévention contre le risque sismique d'un point de vue technique et pratique. Son statut est complexe. A l'origine (1983), c'était un laboratoire du Conseil National des Recherches (CNR). Il devient autonome en 1992 lorsqu'est créée la Protection Civile italienne²²¹, dont il devient l'une des structures majeures, opérant dans le secteur de la prévention du risque sismique. Depuis 1999, le GNDT est transféré sous l'autorité de l'INGV, mais garde l'autonomie prévue par la loi de 1992.

²²⁰ Décret législatif n° 381 du 29 septembre 1999, réorganisant la recherche scientifique italienne.

²²¹ Loi n° 225 du 24 février 1992.

A ces organismes s'est ajoutée la « Commission nationale pour la prévision et la prévention des grands risques²²² ». Cette Commission a un rôle de conseil et de proposition auprès du Département de la Protection Civile. Elle est présidée par le Président du Conseil et par le directeur du Département de la Protection Civile ; elle est composée d'experts scientifiques des diverses agences et organismes de l'Etat. C'est suite aux travaux de cette commission qu'a été définitivement adoptée la réorganisation du système d'évaluation du risque sismique et de classement des communes situées dans des zones à risque sismique, comme nous allons le voir un peu plus loin.

iii. Les organismes spécialisés dans la gestion du risque sismique concernant le patrimoine culturel

L'Institut Central pour la restauration (ICR, *Istituto Centrale per il restauro*) est une autre administration de l'Etat, compétente pour la « protection du patrimoine historique monumental ». L'Institut a été créé dès 1939 par Cesare Brandi ; ses compétences sont essentiellement scientifiques, techniques et didactiques (décret n° 805 de 1975) et sont orientées à la conservation du patrimoine culturel ; sous la tutelle directe du Ministère des Biens Culturels, il s'occupe de la conservation et de la restauration des biens archéologiques, historico-artistiques, et architecturaux. Lors de crises sismiques, c'est le seul organisme compétent, à l'échelle de l'Italie, en ce qui concerne les édifices inscrits comme biens culturels, c'est-à-dire essentiellement des édifices monumentaux isolés. C'est, notamment, l'organisme responsable de la reconstitution des fresques de Giotto et de la recomposition de la voûte de la basilique de Saint François à Assise. Cet organisme possède un pouvoir très grand : les divers entretiens menés auprès des surintendances du Frioul et de Sicile²²³ montrent que c'est l'ICR qui, en dernière instance, décide des actions à mener ou non sur le patrimoine culturel.

En 1984 a été mis en place un organisme spécial chargé des biens culturels soumis au risque sismique, le *Comitato Nazionale per la Prevenzione del Patrimonio Culturale dal Rischio Sismico* (Comité National pour la Prévention du Patrimoine Culturel contre le Risque

²²² Décret du Président du Conseil des Ministres du 12 avril 2002 « Costituzione della Commissione nazionale per la previsione e la prevenzione dei grandi rischi. », publié dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 91 du 18 avril 2002.

²²³ Cf. en annexe.

Sismique²²⁴). Cet organisme réunit des experts italiens et internationaux ; il élabore des projets qu'il soumet ensuite au gouvernement, qui peut en tirer des lois ou des circulaires à l'intention des surintendances chargées de la gestion des biens culturels. En particulier, les membres du Comité ont émis en juin 1986 une série de recommandations à destination des acteurs de la conservation du patrimoine. Ces recommandations dérivent largement de la Charte de la Restauration de 1972 et de réflexions consécutives, notamment de Giuliano Urbani. Elles concernent l'ensemble du patrimoine culturel mais font une place à part pour la protection des centres historiques. Elles ont été en grande partie réaffirmées, en 1987, dans une Charte de la conservation et de la restauration des objets d'art et de culture, coordonnée par Paolo Marconi²²⁵.

iv. La Carte du Risque du Patrimoine Culturel

L'ICR et le Service Sismique national ont lancé, dans les années 1990 (loi n° 84 de 1990), un projet ambitieux²²⁶ : la *Carta del Rischio del Patrimonio Culturale* (carte du risque du patrimoine culturel). Le projet est doté d'un financement conséquent : 28 milliards de lires, soit environ 14 millions d'euros. Il s'agit, fondamentalement, d'un Système d'Information Géographique extrêmement vaste, couvrant l'ensemble du territoire, et qui recense un grand nombre de données sur une liste constamment renouvelée de biens culturels soumis à tous types de risques. La réalisation du SIG commence en 1992 avec la création d'une banque de données sur le patrimoine culturel. Début 2005, cette banque de données centralisée rassemble 57 000 éléments patrimoniaux (sites archéologiques, monuments isolés, mais aussi centres urbains) répartis sur tout le territoire italien. Ces éléments sont géoréférencés et aboutissent à une cartographie de la distribution du patrimoine en Italie. La deuxième phase du projet concerne l'évaluation des risques de tous types qui menacent tous les éléments individualisés : risque sismique, mais aussi risque de glissement de terrain, d'inondation, d'avalanche, risque de dégradation due à la pollution ou aux caractéristiques climatiques, ainsi que les risques dénommés « anthropiques », liés à la densité de population, à l'abandon des centres habités, aux flux touristiques, aux vols. Théoriquement, ce système ambitieux

²²⁴ La traduction est un peu maladroite, mais nous avons préféré garder la formulation la plus proche de la nomenclature italienne.

²²⁵ Cf. *Carta del Restauro*, 1972 (*33) ; *Carta della conservazione e del restauro degli oggetti d'arte e di cultura*, 1987 (*34) ; ainsi que MARCONI P., 1993 (*386).

²²⁶ Le projet est expliqué en détail, avec les réalisations et des mises à jour régulières, sur le site internet www.icr.beniculturali.it/rischio00.htm.

devrait permettre de gérer en continu la dégradation du patrimoine culturel italien, et notamment d'intervenir de manière rapide et ciblée sur le patrimoine après un événement sismique. Après le séisme d'Ombrie – Marches de 1997, les données déjà existantes rassemblées dans le SIG de l'ICR ont permis une information et une action très rapides : « Cette organisation du système a permis en effet de fournir immédiatement – c'est-à-dire dans les deux heures qui ont suivi la seconde secousse du 26 septembre – des informations sur la nature, la distribution, la typologie et la localisation des biens présents dans les territoires des communes touchées²²⁷. » La banque de données n'était pas complète et donc ces informations étaient incomplètes, mais cette efficacité a servi de test et a conforté le projet. De fait, les experts chargés de la coordination du projet de la Carte du Risque écrivent alors que ce projet doit se fonder sur cette expérience de tremblement de terre pour constituer « une première base pour l'élaboration de politiques et d'actions de prévention pour les événements futurs²²⁸. » Le projet n'est pas terminé – et il doit être constamment mis à jour – mais, en tant qu'instrument de gestion mis à disposition des autorités compétentes, il remplit certainement un manque important. Toutefois, comme nous le verrons, demeure la question problématique du passage de l'instrument à la pratique ; sans compter qu'il ne concerne que ce qui est défini et recensé comme « patrimoine culturel », essentiellement le patrimoine monumental, comme l'admet un des architectes employés par un organisme régional dépendant de l'ICR²²⁹. Un géographe italien, dans un article précis privilégiant une approche statistique et descriptive de la Carte du Risque, reconnaît implicitement que cette dernière pâtit du manque de contextualisation, en suggérant de réfléchir de manière plus systémique et à une échelle plus petite, prenant en considération l'environnement du monument²³⁰.

²²⁷ ACCARDO G., BIANCHI A., « La « Carta del rischio » sul terremoto », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 17 (*487).

²²⁸ *Ibid.*, p. 16.

²²⁹ Cf. en annexe l'entretien 6, avec l'architecte Garufi, du Centre pour la Planification et la Restauration, organe régional sicilien dont les orientations sont données par l'ICR de Rome.

²³⁰ CICERCHIA A., 2000, p. 28-29 (*273).

b. Répartition et superposition des compétences

i. La délégation de pouvoir aux régions

En 1998-1999, plusieurs décrets, dits Bassanini, délèguent aux Régions et aux autres collectivités territoriales un certain nombre de pouvoirs et de devoirs en matière de gestion et de prévention des risques (donc, en particulier, du risque sismique)²³¹. Par exemple, il appartient désormais aux Régions de mettre aux normes les bâtiments publics. Le décret législatif n° 112 du 31 mars 1998 réorganise les compétences en matière de prévention du risque. La préparation et la mise en place de programmes de prévention du risque devient compétence régionale, mais les régions doivent suivre le modèle et les directives établis à l'échelon national. Les provinces doivent également préparer des plans de prévention des risques, en fonction des plans préparés par la région dont elles font partie. A leur tour, les communes doivent préparer des plans de prévention des risques en fonction des plans provinciaux. Les communes sont également chargées du contrôle du bon fonctionnement de services d'urgence, et de l'organisation du volontariat (là encore, en fonction des directives nationales et régionales).

La délégation de pouvoir aux collectivités territoriales ne constitue donc pas réellement une simplification des procédures, mais une hiérarchisation des compétences. Il semble que la démarche et le résultat d'une telle réforme soient plus politiques qu'opérationnels. Le directeur du Service Sismique National²³², Roberto de Marco, constate ainsi : « **le problème de savoir quelles structures et quelles compétences doivent mettre en œuvre une politique efficace de prévention et de réduction du risque sismique demeure une question encore non résolue dans ce Pays, où l'on a continuellement recours aux urgences, en particulier celles qui sont liées aux effets produits par les tremblements de terre**²³³. »

²³¹ Ces décrets sont contemporains mais distincts des décrets de délégation de pouvoirs aux régions et autres collectivités territoriales en matière de biens culturels.

²³² Au moment du séisme d'Ombrie – Marches.

²³³ DE MARCO R., « Le politiche di prevenzione sismica », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 13 (*487).

ii. Les conflits de compétence

Cette organisation est le résultat de tâtonnements nombreux pendant plusieurs décennies. Mais les superpositions de compétences, les confusions, les cafouillages, sont encore d'actualité à chaque tremblement de terre, outre que les populations locales ne sont pas toujours bien disposées à l'égard d'organismes peu présents d'ordinaire et qui apparaissent soudainement, après une catastrophe, avec la prétention d'organiser la vie des sinistrés²³⁴...

Même le directeur de l'INGV dénonce cette confusion : « l'étude des tremblements de terre en Italie a toujours été de la compétence d'un tel nombre d'institutions qu'il finit par n'être plus de la compétence de personne : le Service géologique national, le Service sismique national, l'Enel [Office italien de l'énergie], les observatoires vulcanologiques, l'Institut national de géophysique, l'observatoire de géophysique expérimentale, les facultés et les instituts universitaires des Sciences de la Terre, de Géologie, de Géotechnique, les instituts et les groupes d'études du Conseil national des recherches, les services sismiques de certaines régions, auxquels il faut ajouter un numéro incalculable de centres de recherche privés, presque toujours constitués seulement d'un vieux sismographe situé dans un couvent ou un lycée²³⁵. »

En dehors des situations d'urgence, les acteurs de la gestion du risque sismique au sens strict doivent également composer avec les autres acteurs de la gestion urbaine, acteurs politiques, citoyens, mais aussi offices techniques, d'urbanisme, de développement, de mise en valeur patrimoniale... Tous ces acteurs de la gestion urbaine sont des acteurs de la prévention du risque sismique, dans la mesure où les décisions prises en matière de développement urbain ont toujours une répercussion sur la vulnérabilité de la ville.

En situation d'urgence, cette imprécision de répartition des compétences peut provoquer des pertes humaines et économiques importantes. Dans le cas de situations catastrophiques et de la nomination d'un commissaire spécial, la gestion de l'urgence peut fonctionner, comme dans le cas du Frioul en 1976 – mais cette même stratégie de gestion de l'urgence, avec le même commissaire spécial, a été fortement critiquée dans le cas du séisme de l'Irpinia en 1980. En revanche, dans le cas de séismes mineurs ou de moyenne intensité, aucun commissaire spécial n'est nommé, et la hiérarchie des compétences et des organismes doit

²³⁴ Lors d'entretiens avec des habitants d'Assise, Noto et Gémone, cette méfiance à l'égard des appareils étatiques ou régionaux apparaît régulièrement. En particulier dans le Frioul et en Sicile, régions à statut spécial et dont l'identité culturelle est marquée, l'intervention de l'Etat est souvent perçue avec défiance.

²³⁵ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 129 (*175).

fonctionner. C'est dans ce type de cas, le plus fréquent, que les mécanismes se révèlent souvent mal huilés.

Dans ces circonstances, la Protection Civile est censée coordonner les diverses actions, mais dans les faits, la situation est diverse. Il est évident que les pompiers n'attendent pas le feu vert de la bureaucratie de l'Etat central pour intervenir dans des situations d'urgence. C'est ce qui ressort d'un entretien avec un pompier qui a participé à la gestion de crise de différents séismes, dont celui d'Assise en 1997²³⁶.

C'est suite aux événements du Frioul, qui ont fait office de révélateur des dysfonctionnements institutionnels, qu'a été « accélérée » la mise en place de la Protection Civile. En réalité, il a fallu encore seize années pour que celle-ci existe juridiquement, entre 1976 et 1992, et encore aujourd'hui les conflits de compétence conduisent à des tragédies. C'est ce qu'illustre l'exemple suivant, situé dans une commune autre que celles étudiées ici, mais révélateur de logiques à l'œuvre dans le reste du pays. Le 31 octobre 2002, à San Giuliano di Puglia (province de Campobasso, dans le Molise), un tremblement de terre de magnitude moyenne (5,4 de magnitude de Richter), provoque l'effondrement du toit d'une école et cause la mort de 29 personnes, dont 26 écoliers. Cinq ans plus tôt, une nouvelle classification sismique était proposée au Conseil Supérieur des Travaux Publics, et San Giuliano di Puglia y figurait. Comme nous l'avons vu, il appartient aux Régions, depuis les décrets Bassanini de 1998-1999, de mettre aux normes les bâtiments publics ; les écoles sont des bâtiments prioritaires, car elles accueillent un grand nombre de personnes. Selon le journal *La Repubblica*, si rien n'a été fait entre avril 1999 (date de présentation des nouvelles cartes du risque aux régions) et octobre 2002, c'est à cause des conflits de compétence entre la Protection Civile et le ministère des Travaux Publics d'une part, et entre instances étatiques et régionales d'autre part : le quotidien dénonce « un imbroglio de normes, actes politiques et administratifs », comme responsable de la tragédie²³⁷. L'école, rouverte en 2004, a été fermée à nouveau un an après pour non respect des normes de sécurité.

²³⁶ Cf. entretien 3, en annexe.

²³⁷ *La Repubblica*, 3 novembre 2002.

c. Le classement en zone sismique

i. L'importance de la date de classement

Le classement en zone sismique est une donnée très importante, tant du point de vue de la culture du risque que pour la gestion du risque et la mise aux normes parasismiques. Ce classement est important surtout par la date de classement en zone à risque sismique, ce qui permet de savoir quelles normes ont été mises en place et quand, pour les communes concernées.

En Italie, le premier classement national des communes situées en zone sismique date de 1909 : il est une conséquence directe des violents séismes de 1908 en Sicile et en Calabre, et est associé à une série de règlements de construction parasismique. Le classement n'est pas substantiellement modifié jusqu'à une loi de 1974 ; cette loi prévoit un nouveau classement, mais celui-ci n'est mis en place qu'en 1981. Ce sont en réalité les séismes du Frioul (1976) et surtout de l'Irpinia (1980) qui font prendre conscience du caractère obsolète du classement. Celui-ci ne correspond pas à la réalité, parce qu'il est fondé sur des critères peu judicieux. Ainsi, ce classement ne prenait en compte, pour chaque commune, que l'histoire sismique du siècle précédent, et une commune n'était classée à risque sismique que si elle avait subi un tremblement de terre. Comme le font remarquer Livio Siro et Marcello Riusetti, « avant 1981, en réalité, l'inclusion d'une ville dans la liste des territoires sismiques était conséquente à un tremblement de terre (ayant eu lieu pendant ce siècle) dont l'intensité était considérée comme forte, sur des bases non définies et non connues. Avec cette approche, Catane, qui a subi une destruction presque totale au moins trois fois dans son histoire (mais la dernière fut en 1693), n'était pas incluse, alors qu'Ancône, frappée par une secousse très mineure en 1972, l'était. De même, le tremblement de terre du Frioul a touché, avec des dégâts considérables, de très nombreux villages « asismiques », comme Gémone²³⁸. »

Classer des communes à risque sismique après que celles-ci ont été touchées par un séisme n'est pas un critère très opérationnel, dans la mesure où, après occurrence d'un séisme, il est moins probable qu'un autre séisme survienne. A l'inverse, là où un séisme n'est pas survenu depuis une longue période, il est chaque jour plus probable qu'il arrive. Ainsi, la législation d'avant 1981 aboutissait à ce paradoxe néfaste : les communes classées étaient les

²³⁸ RIUSETTI M., SIRO L., in FABBRO S. (dir), 1986, p. 161 (*559).

moins à risque, tandis que le risque le plus élevé touchait les communes non classées. En outre, avec ce système, les entrées et sorties de communes de la liste du risque sismique étaient fréquentes. Par exemple, en 1937, disparaissent de la liste des provinces entières, parmi lesquelles Parme, Reggio Emilia, Modène, et Rome. Ce catalogue du risque sismique qui est modifié « en accordéon²³⁹ » en fonction des zones touchées ou non par les séismes n'a certainement pas contribué à ancrer une culture du risque cohérente dans les communes concernées.

Ainsi, le classement sismique d'avant 1981 confondait l'échelle de la période de retour des séismes, à savoir une échelle de temps au moins historique, et l'échelle de la vie humaine, puisque le classement prenait en compte une période d'un siècle. Les classements successifs à la tragédie de l'Irpinia corrigent cette erreur grave et réintroduisent la sismicité historique dans l'échelonnement de l'évaluation du risque. Aussi surprenant que cela paraisse à la lumière des faits historiques, Assise et Noto sont seulement à cette date (1981) classées à haut risque sismique, alors que l'acte de naissance de Noto en son site actuel est précisément la catastrophe sismique de 1693, et qu'Assise a été frappée par pas moins de six séismes d'intensité égale ou supérieure à V sur l'échelle de Mercalli entre 1915 et 1981. Quant à Gémone, elle a été classée à haut risque sismique en septembre 1976, c'est-à-dire après le second épisode sismique violent du Frioul.

ii. Les différentes classifications

Nous avons vu que c'était au début du vingtième siècle qu'avaient été mises en place les bases de la classification en zone sismique. La loi de 1909²⁴⁰ distingue simplement les communes soumises à risque sismique et les communes non classées ; en 1927²⁴¹, les communes classées sont distinguées en deux classes de risque. C'est la loi n° 64 du 2 février 1974 qui met en place une classification sismique plus élaborée, encore utilisée par certains aujourd'hui bien que le classement ait changé : au cours des entretiens, nous avons rencontré très fréquemment des personnes qui faisaient allusion aux classes sismiques issues de cette loi. Les communes sont classées en fonction d'un indice de sismicité, noté S=12

²³⁹ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 130 (*175) : « un elenco di zone sismiche che si è mosso a « fisarmonica » per oltre sei decenni. »

²⁴⁰ Décret royal n° 193 du 18 avril 1909.

²⁴¹ Décret royal n° 431 de 1927.

(correspondant à la sismicité la plus élevée), S=9 (sismicité moyenne), et S=6 (sismicité basse).

A la suite de cette loi, le Conseil Supérieur des Travaux Publics met en place une Commission pour la Reclassification Sismique, qui établit de façon précise les critères de classement des communes pour tout le territoire italien. Une série de décrets sont promulgués entre 1979 et 1984 pour classer nominativement toutes les communes concernées, dont Noto et Assise.

Au milieu des années 1990, des procédures de révision sont à nouveau lancées, à la fois pour compléter et simplifier ce classement. Une proposition de nouveau classement est émise en 1998, par le groupe de travail créé par la Commission Nationale de Prévision et de Prévention des Grands Risques ; c'est finalement en 2003²⁴² que le nouveau classement est mis en place, avec des normes plus rigoureuses que le précédent. Plus de 2000 communes sont reclassées dans la catégorie supérieure (la loi interdit le déclassement d'une commune). Les catégories sont désormais simplifiées et les communes sont réparties en quatre classes : la première classe concerne les communes où le risque est le plus élevé (l'ancienne classe S=12), la quatrième classe concerne les communes non soumises à un risque sismique²⁴³. Gémone, classée en première catégorie depuis 1976, ne bouge pas ; Assise, classée en deuxième catégorie en 1981, reste au même niveau ; de même que Noto, classée également en deuxième catégorie en 1981 et 2003.

La loi de 2003 est modifiée de manière substantielle dès l'année suivante²⁴⁴, par un décret qui confère aux Régions le pouvoir de surclasser ou de déclasser des communes, avec une marge de manœuvre limitée à une catégorie. Au moment où nous rédigeons cette recherche, les communes étudiées n'ont pas subi de modification de leur classement de la part de leurs institutions régionales respectives.

Actuellement, les trois communes étudiées sont donc classées à risque sismique, mais **ce classement est récent par rapport à l'âge moyen des constructions**. C'est ce qui explique que la majeure partie des édifices ne soient pas aux normes parasismiques. En Italie, dans les communes classées à risque sismique élevé, plus de 60 % des habitations échappent à ces normes. Globalement, plus de 45 % des communes italiennes sont considérées à haut ou

²⁴² Ordonnance n° 3274 du 20 mars 2003, publiée dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 105 du 8 mai 2003.

²⁴³ Les 8100 communes italiennes sont désormais réparties de la façon suivante : 716 communes en classe 1 (très forte sismicité), 2323 communes en classe 2 (forte sismicité), 1632 communes en classe 3 (faible sismicité), 3429 communes en classe 4 (absence de sismicité).

²⁴⁴ Ordonnance n° 3333 du 23 janvier 2004.

moyen risque sismique ; pourtant, le Service Sismique National estime que seuls 14 % des édifices sont aux normes parasismiques.

Le classement constitue une contrainte pour les communes classées, qui doivent construire en fonction de normes parasismiques, et également mettre aux normes parasismiques les bâtiments anciens dans la mesure du possible. C'est notamment cette « mesure du possible », et plus largement les politiques urbaines liées à cette obligation, que nous allons essayer de comprendre dans la deuxième partie de cette recherche.

La gestion du risque sismique en milieu urbain se fonde sur certains principes clairement définis et opérationnels. Les politiques de prévention constituent la partie la plus importante de cette gestion, dont la cible est essentiellement l'ensemble du bâti urbain, même si l'information à la population est une composante fondamentale d'une gestion du risque efficace. Les acteurs et les outils de cette gestion sont divers, mais une hiérarchie fine a été mise en place au fil du temps en Italie. La question principale est de savoir si l'efficacité du système mis en place n'est pas, en pratique, plus dirigée vers la gestion de l'urgence, plutôt que vers la prévention du risque. Nous essaierons de répondre à cette interrogation au cours des chapitres suivants, en analysant les politiques réellement mises en œuvre, les acteurs impliqués et les instruments exploités dans les communes étudiées.

Conclusion

Au cours de ce deuxième chapitre, nous avons tenté de préciser la notion de risque sismique et ses conséquences spatiales dans les communes étudiées, dans l'objectif de comprendre la part de responsabilité du risque sismique dans la condition actuelle du patrimoine urbain de ces communes. Nous avons essentiellement voulu montrer que le rôle du risque sismique n'était pas exclusivement, loin s'en faut, un rôle destructeur. Le risque sismique ne se limite pas aux séismes ; il est en étroite interdépendance avec la gestion du risque à différentes échelles.

Plusieurs tendances doivent être distinguées. D'un côté, nous avons identifié, classiquement, **le rôle destructeur des séismes**. A Noto, à Assise et à Gémone, l'histoire sismique est responsable de larges destructions de bâtiments. Gémone et Noto ont même été, au moins une fois dans leur histoire, intégralement détruites. Actuellement, l'état de dégradation du patrimoine urbain de Noto et d'Assise est imputable, en partie, aux phénomènes sismiques. Les effondrements partiels de la basilique de Saint François d'Assise et de la cathédrale de Noto en sont les témoignages les plus médiatisés. Mais d'un autre côté, il est nécessaire de souligner **l'aspect constructif du risque sismique**. La conscience de la menace est à l'origine de mesures de prévention, de politiques de réduction de la vulnérabilité. Le classement à haut risque sismique de Noto, d'Assise et de Gémone contraint ces communes à construire les nouveaux édifices en fonction de normes parasismiques. Les travaux de restauration entrepris sur les bâtiments patrimoniaux notamment doivent prendre en compte ce facteur. A l'extrême, les catastrophes peuvent aussi avoir un caractère constructif pour le futur. Les séismes de 1976 à Gémone ont eu pour conséquence la réduction très substantielle du risque sismique : car la reconstruction de la ville a intégré la prévention de ce risque, que ce soit sur le plan de l'urbanisme (la ville actuelle est plus éclatée, moins dense) ou à l'échelle du bâtiment (les édifices ont été reconstruits en fonction de normes parasismiques). Cela explique que l'indice de risque attribué à Gémone soit très bas : la ville a certes subi une catastrophe sismique il y a peu, mais elle est bien armée pour faire face à un futur séisme.

Dans une région sismique, **les phénomènes sismiques peuvent engendrer une dégradation du bâti, mais la prise en compte de ce risque, en théorie, aboutit à la mise en place d'une gestion urbaine spécifique**. En pratique, dans les communes étudiées, cette

gestion du risque est mise en œuvre dans certains cas, mais l'état de dégradation générale du bâti montre qu'elle ne concerne pas tous les bâtiments au même titre. Ainsi, le risque sismique aboutit à un contraste fort dans la gestion urbaine : à une véritable **hiérarchisation des bâtiments**.

Conclusion de la première partie

L'analyse des principes fondamentaux de la prévention du risque nous a permis de recentrer notre propos sur le lien entre le risque sismique et le patrimoine urbain. En effet, nous venons de voir qu'une partie essentielle de la prévention du risque était constituée par l'action sur le bâti, et que celle-ci aboutissait à une hiérarchisation des bâtiments à l'échelle de la ville. Le critère patrimonial est-il un critère majeur dans cette hiérarchisation des bâtiments ? **Priorité est-elle donnée au patrimoine, quand il s'agit de réduire le risque sismique ?** Rappelons la conclusion du premier chapitre. Le manque de moyens financiers et l'insuffisance des restaurations accentuent le risque et augmentent en retour les moyens nécessaires à la restauration et à la réduction du risque. Ce cercle vicieux rappelle la boucle de rétroaction entre gestion du risque et vulnérabilité. Quelle est la place du bâti patrimonial dans ces problématiques ? Peu à peu, l'objet central de la recherche prend consistance en termes dynamiques : c'est un objet géographique et urbain, relié par des liens complexes de cause et de conséquence à la vulnérabilité sismique, et donc logiquement cible des politiques de gestion du risque ; il reste à en définir certaines caractéristiques, et notamment l'échelle : **les politiques de gestion du bâti urbain soumis au risque sismique s'attachent-elles, ou devraient-elles s'attacher, à un bâtiment isolé ou à un ensemble urbain ? Doivent-elles, ou non, donner la priorité aux édifices ou aux ensembles patrimoniaux, par rapport aux autres bâtiments ?**

Le risque sismique est une donnée fondamentale pour les communes qui veulent mettre en place des politiques de conservation du patrimoine. Les acteurs sociaux doivent prendre en compte ces facteurs si l'objectif est celui que Roberto di Stefano appelle « l'exigence irrévocable d'assurer la continuité culturelle²⁴⁵. » Pourtant, comme nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres de cette recherche, cet objectif apparaît peu soutenu, dans la pratique, par des actes efficaces et cohérents. A la fin des années 1990, Michele Cordaro, directeur de l'ICR, constatait : « Les résultats d'une action efficace de protection et de conservation du patrimoine culturel présupposent une définition et une caractérisation précises des biens ou

²⁴⁵ DI STEFANO R., 1983, p. 112 (*356).

des ensembles de biens qui sont, justement, l'objet de la protection et de la conservation. Cela semblerait être une évidence, si l'on ne réfléchissait pas au fait que cet objectif n'est pas encore atteint. Et les raisons de cette difficulté ne sont pas de peu de poids²⁴⁶. » Ces remarques sont-elles toujours d'actualité ? Le travail accompli par l'ICR et l'avancée du Catalogue des biens culturels ont considérablement réduit les lacunes observées par M. Cordaro, mais le travail semble loin d'être achevé ; sans compter que le recensement des biens culturels n'est effectivement qu'un préalable, qui ne préjuge pas des véritables actions de prévention et de conservation.

Le géographe intervient à la charnière entre la théorie et ce qui se passe sur le terrain ; or, tant dans le domaine de la conservation du patrimoine que dans celui de la gestion du risque, nous avons souligné le contraste entre le discours et les pratiques, contraste lié à la multiplicité des échelles et des acteurs. Denis Retaille indique, à propos des risques en général, que « c'est l'écart d'échelle qui sépare l'action (multiple) et le réel (global) que les géographes sauront traiter²⁴⁷ ». Il entend par là souligner le contraste entre l'échelle du risque et l'échelle des politiques de prévention, mais ce propos peut s'entendre aussi dans un sens plus large. C'est le rôle et la compétence du géographe que d'analyser les écarts entre les échelles et les acteurs de la prévention du risque et de la conservation du patrimoine, dans l'optique de proposer des indications d'échelles et d'acteurs pouvant effectivement prendre en compte le territoire et éventuellement le modeler et le faire vivre en fonction d'orientations cohérentes avec l'idéal de sécurité des habitants, de développement urbain durable, et de sauvegarde de l'identité locale par le biais de la conservation patrimoniale. Comme l'affirme le géographe italien Alberto Di Blasi, « afin qu'une culture géographique de l'aménagement des territoires soumis au risque sismique contribue à fournir des explications sur les phénomènes évolutifs liés à l'organisation de l'espace, il est nécessaire que les instruments conceptuels de la recherche géographique rentrent dans la formation culturelle des responsables publics et se diffuse grâce à un apport professionnel qualifié de la part des géographes²⁴⁸. » C'est cette idée qui guide la seconde partie de notre recherche : comment notre étude peut-elle s'insérer dans les politiques de gestion du patrimoine et du risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone ? Quel apport notre réflexion peut-elle fournir aux

²⁴⁶ CORDARO M., « La conoscenza del patrimonio storico a rischio », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 11 (*487).

²⁴⁷ RETAILLE D., « Editorial », *L'Information Géographique*, Dossier Risques, n° 1, mars 2006, p. 1.

²⁴⁸ DI BLASI A., « Il contributo del geografo », in LA GRECA P., SANFILIPPO E. D. (dir), 1995, p. 360 (*375).

acteurs du territoire ? Les analyses que nous menons, en tant que géographe, avec une méthode spécifique, et la comparaison que nous avons choisi de mener entre trois communes, peuvent-elles aboutir à la définition de critères ou de politiques communs, pertinents et applicables ?

Deuxième partie

**Les politiques de conservation du patrimoine : des orientations
divergentes à un véritable outil de gestion du risque sismique**

Introduction

Dans son ouvrage-somme sur le génie parasismique, Jacques Betbeder-Matibet pose une question à partir d'un raisonnement simple et efficace : entre tous les risques, le risque sismique fait partie de ceux que la société considère comme inacceptables, notamment en raison du nombre de victimes que peut provoquer une seule catastrophe sismique. La prévention de ce risque est donc nécessaire, et l'opinion publique soutient cette idée de prévention, qui par ailleurs est techniquement possible. Pourquoi, dans ces conditions, observe-t-on de tels manquements dans la prévention de ce risque ? A cette question, J. Betbeder-Matibet donne deux réponses : d'une part, la réglementation des constructions est un sujet sensible, surtout à cause du coût d'opérations de mises aux normes parasismiques. D'autre part, cette mise aux normes parasismiques n'est rentable qu'à long terme, tandis que le « climat actuel du discours politique et médiatique » va en sens inverse²⁴⁹. Le manque de prévention du risque sismique serait donc dû à des **raisons financières et politiques**. Nous verrons dans cette partie si ces hypothèses se vérifient dans le cas des communes étudiées.

La dimension patrimoniale s'ajoute à la complexité des questions politiques et financières. En effet, conserver le patrimoine comporte un coût financier considérable mais peut constituer un enjeu politique majeur. Conserver le patrimoine architectural urbain dans un contexte de risque sismique constitue donc un problème doté de multiples facettes, parfois contradictoires, que nous pouvons ramener à cinq grandes problématiques :

- une problématique **thématique** couvrant l'ensemble des politiques urbaines partagées entre prévention du risque sismique et conservation du patrimoine urbain ;
- deux problématiques **spatiales** : d'une part, les rapports entre les différents quartiers d'une ville, et en particulier entre le centre historique et les quartiers périphériques ; d'autre part, l'importance du choix de l'échelle d'analyse et d'action, de l'édifice isolé au complexe bâti plus ou moins conséquent.
- une problématique **temporelle** : les échelles de temps sont très variées en fonction des différents objectifs de la gestion urbaine. Actions à court terme et prévention à long terme interagissent de façon complexe.

²⁴⁹ BETBEDER-MATIBET J., 2003, vol. 3, p. 355 (*169).

- une problématique **politique**, qui peut être ramenée au difficile problème du passage de la théorie à la pratique.

Nous essaierons au cours de cette seconde partie de montrer comment ces différentes problématiques se combinent et sont abordées différemment à Noto, à Assise et à Gémone. Nous traiterons des enjeux politiques et financiers qui sous-tendent ces problématiques, avant de montrer qu'elles aboutissent à un nécessaire choix de priorités sur le plan spatial. Nous montrerons donc, dans un premier temps, quelles sont les conséquences spatiales des différents clivages territoriaux et sociaux soulignés par la gestion du risque et la conservation patrimoniale. Le poids des enjeux politiques mobilisés par ces thématiques, et l'influence de la culture régionale et locale, aboutissent à une gestion territoriale très diverse en fonction des communes et à l'origine de mutations spatiales substantielles. Dans un deuxième temps, nous nous attacherons à dégager les fondements économiques de ces politiques et de leurs conséquences spatiales. Les enjeux financiers liés à la gestion du risque sismique et à la conservation du patrimoine sont considérables et interviennent lourdement dans les processus de décision. Ces politiques coûteuses sont porteuses de bénéfices incertains ; sur le plan économique, la ressource touristique, qui sert à justifier des investissements majeurs dans la conservation du patrimoine mais aussi dans la prévention du risque, constitue un bénéfice discutable. Le dernier chapitre tentera enfin de définir quelles orientations les politiques urbaines peuvent prendre, dans les communes considérées, pour résoudre au mieux les problèmes et les contradictions posés par les problématiques étudiées. Entre équilibre et efficacité, les politiques patrimoniales peuvent être aussi des instruments de la gestion du risque sismique, à condition que les acteurs concernés optent pour des choix spécifiques de gestion territoriale.

Chapitre 3

Acteurs sociaux et clivages territoriaux : les conséquences spatiales des différentes politiques de gestion du risque et du patrimoine

Le contexte politique et culturel constitue une donnée indispensable pour la compréhension des politiques urbaines, en particulier dans les domaines de la gestion du risque et de la conservation du patrimoine. Pourquoi veut-on restaurer certains bâtiments et pas d'autres ? Pourquoi choisit-on d'aménager le territoire urbain de telle ou telle façon ? La logique de gestion du risque sismique est-elle sous-tendue par un présupposé égalitaire, ou bien privilégie-t-elle certains quartiers au détriment d'autres ? Selon Roberto di Stefano, l'aspect politique est essentiel : les opérations de rénovation urbaine, « avant même de prendre en compte les aspects techniques, postulent des prises de position précises sur des questions de grand intérêt social, telles que la discipline du droit de propriété, l'équilibre entre intérêt public et intérêt privé, la priorité de l'engagement politique d'assurer le bien-être pour tous, pas seulement économique, mais humain²⁵⁰. » Choix politique, mais aussi choix de société, comme l'explique Jean-Yves Le Déaut, Président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques en 1998 : « Le risque est une construction autant sociale que scientifique. Il n'est pas seulement défini par une série de données objectives ; il est aussi perçu, construit, inventé. C'est dire combien il est important de tenir compte des mentalités dans l'élaboration des politiques de prévention. La protection contre les risques constitue un choix de société²⁵¹. » Dans quelle mesure les politiques de conservation du patrimoine, mais aussi les réglementations parasismiques, sont-elles tributaires d'effets de mode, de l'air du temps ?

Nous verrons dans ce chapitre que les enjeux politiques et culturels caractérisent de manière fondamentale les politiques de gestion du risque et de conservation du patrimoine : la comparaison des trois villes étudiées apporte une lumière particulière sur ces logiques. **Les logiques politiques et les différences culturelles permettent-elles d'expliquer les**

²⁵⁰ DI STEFANO R., 1983, p. 114 (*356).

²⁵¹ LE DEAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », in CARDE C., PAGES J.-P., TUBIANA M., VROUSOS C. (dir), 1999, p. 270 (*183).

différences de gestion du risque sismique et de conservation du patrimoine urbain à Noto, à Assise et à Gémone ?

A. Les politiques patrimoniales et de gestion du risque : de puissants instruments de contrôle du territoire

Les questions politiques ont, pour notre recherche, des implications spatiales très fortes et constituent des enjeux géographiques que nous ne pouvons pas éluder. La « gestion » du patrimoine, la « gestion » du risque, sont des instruments de transformation des territoires. Au sens où nous l'entendons, la « gestion » est un exercice du pouvoir sur un territoire donné ; elle est une tentative d'organiser et de maîtriser des formes spatiales et sociales particulières. Or, la première partie de notre recherche nous a permis de comprendre que la gestion du patrimoine était sélective, et que la gestion du risque aboutissait à une hiérarchisation des bâtiments. **La conservation sélective du patrimoine, et les priorités de prévention du risque, ne sont-elles pas des instruments de contrôle politique du territoire²⁵² ?** Les logiques politiques ont une résonance géographique forte, par la sélection des bâtiments et le zonage normatif qu'elles mettent en œuvre : nous essaierons de montrer dans quelle mesure, en comparant leurs poids et leurs conséquences spatiales à Noto, à Assise et à Gémone.

Il est nécessaire, dans un tel chapitre, de rappeler le contexte de la culture politique à l'échelle de l'Europe, de l'Italie et des régions italiennes. Toutefois, nous ne pouvons dans le cadre de cette recherche prétendre définir ce contexte de manière précise et objective. Nous nous contenterons donc de l'évoquer de manière simplifiée, en essayant de nuancer ce qui peut apparaître comme des idées reçues, mais qui influence tout de même la culture politique des populations des villes étudiées et donc permet de comprendre les réactions et les dynamiques en jeu. Nous montrerons tout d'abord en quoi les choix des politiques de conservation du patrimoine et de gestion du risque sismique constituent des enjeux électoraux, et surtout de puissants instruments de contrôle du territoire. En particulier, la mise en valeur sélective du patrimoine est un outil politique puissant. A ces objectifs politiques correspondent des instruments, et nous verrons que l'un des biais les plus exploités est le passage de la théorie à la pratique, que nous avons déjà identifié comme l'un des obstacles

²⁵² Pour les aspects politiques de la conservation du patrimoine, nous nous sommes appuyés en particulier sur LAYTON R., STONE P.G., THOMAS J. (dir), 2001 (*298).

majeurs à une gestion cohérente du patrimoine et du risque ; ainsi, nous comprendrons que certains choix de gestion incohérents, voire dangereux, peuvent être volontaires, et nous donnerons pour exemple le cas des normes parasismiques.

1. Des enjeux politiques déterminants

La gestion du risque et la conservation du patrimoine sont deux domaines très sensibles pour les opinions publiques occidentales aujourd'hui²⁵³. Le pouvoir politique est impliqué à plusieurs niveaux dans ces logiques, et les motivations politiques notamment constituent des facteurs de décision qu'il est important de souligner pour comprendre les orientations de la gestion du risque et de la conservation du patrimoine. Par exemple, en ce qui concerne le risque de catastrophe, l'opinion publique attend du pouvoir politique une démonstration de sa capacité à gérer la crise, comme l'explique Claude Gilbert : « Le phénomène de crise lui-même suffit très souvent à expliquer ce paradoxe faisant que les principaux responsables de la sécurité collective peuvent décider sans rien maîtriser vraiment. L'analyse des situations post-accidentelles montre effectivement la rapidité avec laquelle ils se trouvent enfermés dans la crise et sont conduits à rechercher les « problèmes » correspondant aux « solutions » les plus immédiates. De l'analyse à la justification, il n'y a parfois qu'un pas, puisqu'il est généralement admis que les difficultés en temps de crise sont telles que les responsables font ce qu'ils peuvent faire en prenant en compte la pire hypothèse dans l'intérêt des populations. Même si cette attitude [...] peut être parfaitement contre-productive et engendrer de nouveaux risques, elle est finalement assez bien comprise²⁵⁴ ». Ainsi, selon Claude Gilbert, les situations de crise sont l'occasion pour le pouvoir de s'affirmer, d'en tirer un avantage politique durable : « Par un détour inattendu, le politique dans ses définitions les plus classiques, voire les plus archaïques, tend donc à ressurgir à l'occasion de crises post-accidentelles qui marquent surtout la limite de tout véritable exercice du pouvoir si l'on entend par là la capacité à maîtriser la réalité. Le régalién, figure traditionnelle du politique [...] tend à réapparaître. [...] On peut aussi considérer qu'il s'agit de la modernisation d'un pouvoir acceptant d'être « modeste », de fonctionner avant tout comme une instance d'accompagnement d'une société difficilement contrôlable car trop complexe, sans cependant

²⁵³ Cf. par exemple les différentes études rassemblées dans CVETKOVICH G., LOFSTEDT R. E. (dir), *Social trust and the management of risk*, 1999 (*192). Ces réflexions sur la perception du risque et la communication sur le risque montrent le rôle fondamental de la « confiance sociale » en la gestion du risque par les institutions.

²⁵⁴ GILBERT C., 1992, p. 240 (*219).

abandonner son privilège : continuer à définir la réalité quand, soudainement, elle semble échapper à toute définition²⁵⁵. »

Est-ce un hasard si le pouvoir s'affirme plus dans les situations de crise que lorsqu'il s'agit de mettre en place des politiques de prévention ? Quelles sont les conséquences de cette logique ? La question de l'intentionnalité se pose de façon aiguë : **si le pouvoir s'affirme plus dans les situations de crise, les déficiences de la prévention du risque sont-elles intentionnelles ?** Il est certainement difficile d'apporter une réponse à cette question, mais il est possible, et nécessaire, d'explicitier les enjeux politiques réels de ces choix de gestion.

a. Intentionnalité et enjeux politiques

La prévention du risque sismique et la conservation du patrimoine architectural mettent en balance des facteurs culturels, sociaux et économiques considérables, ce qui fait de ces choix des enjeux politiques cruciaux. Un enjeu géographique et politique majeur est celui du contrôle régional, de la **maîtrise du territoire** par le biais des choix de conservation et de mise en valeur du patrimoine. En effet, ces choix définissent une culture officielle de manière plus ou moins violente ou légitime. **L'enjeu électoral** quant à lui est loin d'être négligeable, et il dérive notamment d'aspects sécuritaires liés à la prévention ou à la réparation d'une catastrophe, mais aussi d'aspects financiers liés au développement touristique par exemple.

i. La sélection du patrimoine comme outil de contrôle du territoire

La maîtrise du territoire constitue un enjeu très sensible, fondamental pour les politiques et plus généralement pour tous les habitants d'une région donnée. Les choix de conservation du patrimoine et de gestion du risque sismique constituent alors des orientations politiques dont les conséquences sociales, culturelles et économiques sont très vastes, à différentes échelles de temps. M. Guillaume en parle en ces termes : « la conservation du passé [...] est présentée comme une évidence transhistorique, un impératif catégorique²⁵⁶ », d'où un discours souvent naïf ou moralisateur. En fait, les politiques de protection constituent une

²⁵⁵ *Ibid.*, p.244-245.

²⁵⁶ GUILLAUME M., « Invention et stratégies du patrimoine », in JEUDY H.P., *Patrimoines en folie*, 1990, p. 13-20 (*372).

interprétation du passé, elles donnent un sens politique au présent. « Dans nos sociétés, le patrimoine fonctionne plutôt comme un *appareil idéologique de la mémoire*, avec une grande efficacité. [...] La conservation des traces [...] sert de réservoir *pour alimenter les fictions d'histoire que l'on construit à propos du passé* ». Il analyse la société moderne, qui ne peut plus affronter la destruction sans médiation : « la gestion de la destruction différentielle, et donc de la conservation, est *déléguée* à des appareils spécialisés sous le contrôle de la puissance publique. » Un ouvrage collectif sur le patrimoine, dirigé par des sociologues²⁵⁷, aboutit aux mêmes conclusions : la conservation du patrimoine sert à interpréter le passé, à « mettre en scène une histoire » dans un but politique.

L'exemple du Frioul constitue une illustration probante de ces remarques, même si le caractère de dénonciation politique exige de prendre des distances vis-à-vis de certaines affirmations. La reconstruction du Frioul est passée par une première phase de destruction : par exemple, ont été abattus des édifices considérés comme dangereux, ou qui empêchaient de porter des secours d'urgence. Pour arriver à la Via Bini et « sauver » la cathédrale, les bulldozers ont détruit la quasi-totalité des habitations encore debout sur les basses pentes de Gémone. Cette « reconstruction » a été immédiatement dénoncée par certains historiens frioulans comme plus destructrice encore que les séismes eux-mêmes ; et au-delà de ces critiques, certains sont même allés jusqu'à affirmer qu'il s'agissait d'une entreprise volontaire, de la part de la région²⁵⁸, de destruction du patrimoine culturel frioulan, dans un but de réduction de la force de cette culture d'opposition au pouvoir régional. Ces accusations ne sont pas des paroles prononcées à la légère par des individus plus revendicateurs que d'autres, mais des dénonciations écrites par des historiens, historiens de l'art, juristes et archéologues reconnus, notamment par Andrea Emiliani. Ceux-ci dénoncent une politique de destruction délibérée du patrimoine culturel frioulan : « Il est difficile de ne pas soupçonner qu'il y ait une *intentionnalité* derrière autant de décisions, destinées à dénaturer une des données qui affirmait encore avec force l'originalité de la culture, ainsi que de la vie économique et sociale, du Frioul²⁵⁹. » Ils mettent en avant plusieurs raisons : le patrimoine n'a pas été préservé « non seulement à cause des innombrables conflits de compétence, et de l'incapacité et des limites de certains, mais aussi à cause de cette logique politique de tonalité coloniale qui a toujours eu pour objectif, dans les zones marginales et différentes, de faire

²⁵⁷ INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE, 1980, p. 111 (*370).

²⁵⁸ Rappelons que la Région administrative rassemble la Vénétie Julienne et le Frioul, de cultures très différentes.

²⁵⁹ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 69 (*557).

disparaître les signes de l'identité ethnique, historique, linguistique et sociale des populations²⁶⁰. »

Cet exemple permet de revenir sur une des questions que nous nous sommes posées au début de cette recherche : la dégradation du patrimoine urbain n'est-elle pas le fruit d'un choix délibéré ? L'exemple du Frioul a le mérite de poser la question en termes politiques très clairs. Les auteurs déjà cités poursuivent ainsi : « Ce qui est accompli de cette façon, en réalité, sous le masque de la protection, c'est la destruction du patrimoine culturel : la politique de l'intervention unique et exemplaire acquiert inévitablement une signification politico-culturelle précise, celle de la conservation des œuvres que la culture officielle, dominante, reconnaît comme « œuvres d'art », tandis qu'est perdu un patrimoine culturel diffus (et considéré comme « mineur »), dont une entière collectivité est titulaire : la Cathédrale de Venzon doit être sauvée, même au prix de l'achèvement de la destruction du tracé des rues du bourg médiéval. Et cela même si, ensuite, on se montrera incapable de sauver la Cathédrale²⁶¹. » Ces accusations sont étayées par nombre d'articles de journaux et de références aux lois d'urgence et aux déclarations officielles datant des mois qui ont suivi les séismes²⁶².

Le cas de Gémone n'est pas isolé, et la conservation sélective du patrimoine à des fins politiques est patente également à Assise et à Noto : en témoigne par exemple la priorité donnée à la restauration, à Noto, du palais Ducezio, redevenu en 2002 le siège du pouvoir civil, au cœur de la ville, après plus de dix ans de véritable marginalisation, géographique et symbolique. Pour montrer que ces logiques ne sont pas spécifiquement italiennes, nous pouvons citer le cas de Bucarest : après le séisme de 1977 en Roumanie, les bâtiments historiques, dans l'ensemble beaucoup moins endommagés que les bâtiments modernes, n'en ont pas moins été volontairement détruits : le tremblement de terre a servi de prétexte à une motivation politique du dictateur, avec l'idée d'effacer les traces du passé de la ville²⁶³.

ii. Le patrimoine, comme source de développement local, est un enjeu électoral

Ainsi, la conservation du patrimoine n'est pas un enjeu politique simple. Toutefois, même si cette dernière n'est pas neutre politiquement, elle demeure, en général, connotée de

²⁶⁰ *Ibid.*, p.37.

²⁶¹ *Ibid.*, p.51.

²⁶² Cf. en particulier les journaux suivants : *Il Corriere della Sera* du 13/05/1976 et *Messaggero Veneto* du 05/01/1977.

²⁶³ GANE S., « Séisme et patrimoine », in *Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel*, 1987, p. 399-406 (*312).

manière positive. Lorsque des politiques doivent effectuer des choix d'investissement et prononcer des discours d'annonce, l'investissement dans le patrimoine, dans sa mise en valeur, est rentable du point de vue politique. La constitution d'un réseau de villes en Sicile sud-orientale s'inscrit dans cette perspective : à la suite du classement de huit villes de la Vallée de Noto sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ces huit villes se sont regroupées pour former un « district culturel », en affichant l'ambition de valoriser leur patrimoine culturel, architectural et artisanal. Ce district constitue une vitrine de marque et un vecteur de publicité, bien que les réalisations effectives soient très limitées²⁶⁴. Le classement sur la liste de l'UNESCO et l'existence du district culturel sont des sources de fierté et sont exploités à des fins politiques. En pleine campagne électorale pour les élections municipales, l'ancien maire de Noto, Raffaele Leone, parlait de la « petite Renaissance » de Noto, lors de l'inauguration du nouveau siège de la Mairie après une dizaine d'années de travaux. La restauration du patrimoine et les promesses de restauration procurent un bénéfice politique non négligeable : « au niveau local, ce thème du patrimoine et de la mise en valeur de l'architecture ancienne, ainsi que les objectifs de revalorisation économique, sont un *enjeu électoral* de poids²⁶⁵. »

iii. L'ambiguïté de la gestion du risque comme enjeu politique

Si la mise en valeur du patrimoine procure un bénéfice politique, il n'en va pas de même, semble-t-il, de la prévention du risque sismique. Celle-ci est également présente dans le discours politique, mais sous une forme tout autre, en tout cas d'après nos entretiens et nos études de terrain dans les communes considérées. **La prévention du risque est présentée de manière négative par rapport aux bénéfices politiques qu'apporte la gestion de l'urgence.**

Par exemple, il apparaît qu'il est politiquement rentable d'élargir la « zone de reconstruction », c'est-à-dire le nombre de communes qui recevront des aides financières de l'Etat. L'exemple le plus frappant est le cas du Vajont en 1963 : la rupture de ce barrage, situé dans le Frioul, fit 2118 victimes. Trois communes furent effectivement touchées, pour une population de 8 917 habitants, mais le périmètre de la zone d'allocation des aides couvrit

²⁶⁴ Deux ans après la mise en place du district, les communes ne se sont mises d'accord que sur une publicité commune, en particulier sur internet, mais il n'y a eu aucune mesure concrète d'aide aux entreprises culturelles ou de répartition des flux touristiques entre les communes. Le « réseau » de villes demeure ainsi, pour l'instant, un concept sans consistance réelle. Un « train baroque », à vocation touristique, a été mis en place, mais il ne dessert pas toutes les villes du district.

²⁶⁵ INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE, 1980, p. 174 (*370).

42 communes, pour une population de 165 387 habitants. Cet élargissement de la zone de reconstruction a ses promoteurs et ses détracteurs ; il peut se justifier par l'atteinte au tissu économique régional, par exemple. Mais, selon Luciano di Sopra²⁶⁶, cet élargissement est essentiellement un prétexte politique, et constitue une grave erreur théorique, provenant d'une confusion entre reconstruction et développement. Il parle d'un « indice de dilution » : d'après lui, cette tendance « neutralise ou atténue le caractère exceptionnel et la spécificité des tâches consécutives à l'impact de la catastrophe. » Le périmètre de la zone d'aide pour le Frioul, après les séismes de 1976, a lui aussi subi un élargissement contestable, puisque la ville de Trieste a touché des aides, alors qu'elle n'a subi aucun dégât ; mais le rapport entre le nombre d'habitants inclus dans la zone de dégâts graves et le périmètre d'allocation d'aides est moins contrasté que pour le Vajont : 569 000 habitants dans la zone de reconstruction pour 256 000 habitants dans la zone de dégâts graves. L'aspect politique de l'élargissement de la zone de reconstruction est certainement non négligeable dans le cas du Frioul, comme nous l'avons vu : il permet de sélectionner et de mettre en avant certains aspects culturels particuliers pour uniformiser le territoire et mieux le contrôler. S'il semble justifié de fournir des aides à la reconstruction aux zones non sinistrées mais ayant tout de même subi des dégâts, il n'en reste pas moins que l'extension excessive (jusqu'à Trieste) du périmètre d'allocation des aides a une origine, et donc une signification, politique.

Ainsi, la gestion de l'urgence et la manipulation politique des situations d'urgence permettent d'obtenir des bénéfices politiques ; à l'inverse, la prévention n'est pas considérée comme un vecteur de profit politique. C'est ce qu'explique le directeur du Service Sismique National italien, pour qui **l'enjeu électoral de la prévention du risque sismique est tendanciellement opposé aux dynamiques majeures caractéristiques d'une bonne gestion du risque** : « Du point de vue électoral, du contrôle du consensus, de la gestion des clientèles, la prévention du séisme n'est pas rentable. Au contraire, c'est une affaire à perte. Imposer aux électeurs un coût plus important dans le projet et dans la construction des édifices et des ouvrages publics dans le but de les rendre parasismiques, sans un motif immédiatement évident et pour éviter un risque en apparence éloigné, voire interdire la construction de ces édifices, peut aliéner beaucoup de sympathies électorales. [...] A l'inverse, il est extrêmement rentable d'élargir les aides et d'indemniser les dommages provoqués par une imprévisible « catastrophe naturelle », poussés en cela par l'urgence et par la nécessité immédiate de « fournir un toit aux victimes du tremblement de terre ». La catastrophe n'est la faute de

²⁶⁶ Di SOPRA L., 1992, p. 186 (*202).

personne, alors qu'on met très certainement un nom et un prénom sur le mérite de pouvoir reconstruire les maisons à la charge de l'Etat, avec un peu de chance sans contrôle excessif de la réelle gravité des dommages. Si, ensuite, les fonds n'arrivent pas, ou arrivent en retard, ou ne sont pas du montant promis, on peut toujours en faire porter la faute à la crise économique, à l'opposition, à la lenteur du Parlement, à l'hostilité du ministre compétent²⁶⁷. »

Il convient de noter qu'à l'inverse de cette tendance, le discours peut également souligner le risque, voire l'amplifier, à des fins politiques : c'est ce qu'une équipe de chercheurs américains, menée par Roger Kasperson, a appelé « l'amplification sociale » du risque, en mettant en place une série de modèles²⁶⁸. Dans la lignée de ces recherches, Paul Slovic explique ainsi qu'il arrive qu'un « avantage politique puisse être obtenu en exploitant un risque donné. Jusqu'au point où le risque devient un thème central dans une campagne politique ou dans un conflit entre groupes sociaux ; il sera alors résolument porté à l'attention du public, souvent associé à une interprétation idéologique du processus de gestion du risque²⁶⁹. » Nous n'insistons pas sur ce concept, car l'amplification sociale du risque n'est pas apparue comme significative dans nos recherches sur le terrain²⁷⁰ : il semble que l'orientation essentielle du discours politique et social à Noto, à Assise et à Gémone ne soit pas de cet ordre, mais tende plutôt à **l'atténuation du risque**, en cherchant à donner confiance aux citoyens et en montrant que la municipalité est active. Citons le maire de Gémone²⁷¹, qui annonce que Gémone « est entièrement antisismique » et se dit « optimiste pour le futur de la ville ». Il regrette toutefois « le manque de culture du risque chez les jeunes ». L'ancien maire de Noto tenait le même discours²⁷² : « Je suis très confiant sur le futur de Noto. Je suis partisan du développement durable, lié sans aucun doute à un tourisme durable », mais se montre peu disert sur le risque sismique : « La commune de Noto est classée depuis 1981 à haut risque sismique. Mais la population est, effectivement, mal informée. C'est pourquoi nous essayons de l'informer, notamment en accueillant des congrès sur la question ; nous voudrions aussi informer les jeunes dans les écoles. »

²⁶⁷ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 132 (*175).

²⁶⁸ Cf. KASPERSON R., « The social attenuation and amplification of risk », in CARDE C., PAGES J.-P., TUBIANA M., VROUSOS C. (dir), 1999, p. 111-122 (*183).

²⁶⁹ SLOVIC P., « Perceptions of Risk : Paradox and Challenge », in BREHMER B., SAHLIN N.-E., 1994, p. 73 (*180).

²⁷⁰ La logique d'amplification sociale du risque est sans doute plus flagrante pour des risques d'une autre nature (risques sociaux et urbains, risques industriels...).

²⁷¹ Cf. en annexe, l'entretien 7.

²⁷² Cf. en annexe, l'entretien 1.

Cet aspect semble commun aux trois communes étudiées : en effet, les trois municipalités adoptent un comportement similaire²⁷³, tournant autour du binôme suivant : atténuation du risque dans le discours / insistance sur la gestion de crise plutôt que sur la prévention. En termes d'enjeu électoral, c'est donc la confiance qui est privilégiée, et celle-ci est corrélée à un discours d'atténuation, qu'on pourrait presque qualifier de dissimulation. Plus profondément, ces choix politiques posent une question troublante : n'y a-t-il pas parfois, de la part des politiques, un choix délibéré d'attendre, voire de provoquer une crise, afin d'en tirer un profit politique ? Cette attitude se rapprocherait alors du comportement de certains habitants de Noto, qui nous ont affirmé, explicitement, qu'ils attendaient une crise sismique pour obtenir des financements de réparation, plutôt que d'entreprendre des travaux de consolidation et de prévention qui seraient à leur charge.

Les enjeux politiques sont donc complexes et reposent sur de savantes alliances entre discours et pratiques, et entre gestion du risque et gestion du patrimoine. Dans les communes étudiées, le discours politique tend nettement à souligner la nécessité de la restauration du patrimoine, mais sans insister sur le risque sismique. Comment cette tendance peut-elle être mise en relation avec la gestion du risque ? Peut-on en déduire des conséquences sur les politiques effectives des municipalités ? Il semble en tout cas qu'il faille la mettre en rapport avec le manque de culture du risque des populations des communes considérées : le discours politique de dissimulation du risque n'est pas anodin et peut être une cause ou une conséquence de l'attitude de déni de risque, comme nous le verrons plus loin. Il convient avant cela de montrer précisément dans quelle mesure les interrogations que nous venons de souligner s'appliquent aux communes étudiées. Les disparités dues aux différences de culture politique régionale, entre Noto, Assise et Gémone, permettent-elles d'expliquer les différences de gestion du risque et du patrimoine ?

²⁷³ Nous verrons plus loin que ce discours est de moins en moins justifié, depuis quelques années, dans le cas d'Assise.

b. Culture politique et disparités régionales

i. La culture politique nationale : la présence-absence de l'Etat italien

Qu'entendons-nous par l'expression « culture politique » ? Nous prendrons la définition large donnée par Maria Weber : la culture politique est « un ensemble de comportements, croyances et orientations que les membres d'un système ont par rapport à la politique²⁷⁴. » Selon elle, la culture politique italienne est très particulière, même si elle se rapproche de plus en plus de celle des autres pays européens²⁷⁵. Elle souligne tout de même la permanence de certains caractères, comme la « fragmentation » extrême, le désintérêt de la politique et de l'Etat. La « fragmentation » qui caractérise l'Italie de ce point de vue nous intéresse particulièrement : en effet, elle justifie et explique l'intérêt que nous portons aux différences entre les cultures politiques du Frioul, de l'Ombrie et de la Sicile. L'étude des disparités régionales entre les cultures politiques nous permettra de revenir plus précisément sur ce thème, ainsi que sur celui de la faiblesse de l'Etat. Cette dernière, bien qu'elle ait été, souvent, exagérément soulignée, comme l'indique Dominique Rivière²⁷⁶, se traduit par l'existence et la force d'économies et de systèmes de régulation sociale parallèles, non exempts de conséquences dans les domaines qui nous intéressent. Cette caractéristique est particulièrement développée dans les régions du Sud, et notamment en Sicile.

Mais avant d'étudier les disparités interrégionales, il est important de souligner, brièvement, quelques aspects de ce qu'on peut appeler la culture politique italienne. En effet, à cette autre échelle, une opposition fondamentale a été souvent relevée, voire démontrée²⁷⁷, entre les Etats-Unis et l'Europe : les mentalités, les traditions, sont, du côté américain, plus individuelles, respectueuses de la propriété privée, et liées aux assurances, et du côté européen, plus collectives et habituées à l'assistance de l'Etat. Cette distinction permet notamment de comprendre la rareté du classement d'édifices anciens aux Etats-Unis : cette

²⁷⁴ Cf. WEBER M., 1986, p. 15 (*420). L'auteur revient sur l'évolution et la variété des sens du mot « culture » avant de préciser le sens qu'elle donne à l'expression « culture politique », dont elle retrace également l'histoire. Pour simplifier, la culture politique des individus est constituée de trois composantes : les orientations cognitives (connaissance des objets politiques, des mécanismes), affectives (sentiments d'attachement, d'identification...), et de valeur (jugements et opinions).

²⁷⁵ Notons toutefois que le livre de Maria Weber est quelque peu daté pour ce qui concerne l'analyse de la vie politique italienne, puisqu'il date du milieu des années 1980.

²⁷⁶ Cf. RIVIERE D., 2004 (*19), en particulier le chapitre 2.

²⁷⁷ Par exemple par Françoise Benhamou : BENHAMOU F., « L'économie du monument », in DEBRAY R., 1999, p. 153 (*350) ; cf. un article plus ancien et plus axé sur la question des assurances, de FOUCHER M., « Esquisse d'une géographie humaine des risques naturels », *Hérodote*, n° 24, 1982, p. 40-67 (*211).

rareté n'est pas due à la rareté des édifices patrimoniaux, mais à la culture du respect absolu de la propriété privée. Cette différence est capitale pour comprendre les réactions face au risque, qui est individuel pour les uns, collectif pour les autres. Ainsi, en Europe, c'est la collectivité qui paie pour réparer les dommages générés par une catastrophe. Les entretiens menés en Italie confirment cette idée, partagée par exemple par le professeur M. Stucchi²⁷⁸ : selon lui, il y a en Italie comme une attente, une culture de l'assistance de l'Etat, considérée comme naturelle après un séisme. Il ajoute que si l'Etat tente, depuis quelques décennies, de favoriser la prévention, c'est dans l'optique de se délester de ce rôle ; mais ce rôle, précisément, n'est pas obligatoirement joué par l'Etat, il pourrait être repris par les assurances, comme aux Etats-Unis. Ce contraste éclaire en partie les différences d'attitude face à la prévention du risque : aux Etats-Unis, les individus ont un avantage matériel, financier, à faire de la prévention, puisque la réparation peut leur coûter plus cher. En Europe, **la prévention est comprise comme un coût supplémentaire par rapport à la réparation d'éventuels dégâts potentiellement payés par l'Etat** ; et les incitations fiscales en matière de prévention du risque sont faibles (comme en Ombrie, même si depuis 1997 la législation a accentué cette orientation) ou inexistantes (comme à Noto)²⁷⁹.

ii. L'importance traditionnelle de la propriété privée

Une autre question liée à la tradition et à la culture politique est lourde de conséquences en matière de gestion du risque et du patrimoine : la question de la propriété. En effet, dans le cas des propriétés privées, ce sont les propriétaires qui doivent faire la demande à la surintendance pour effectuer des travaux ; ce n'est que dans des cas exceptionnels, ou urgents, que la surintendance prend l'initiative des travaux sur des propriétés non publiques. Or, dans les trois communes étudiées, la majeure partie des habitants est propriétaire de son logement, particulièrement dans le centre historique. Aujourd'hui, la location se développe, mais lentement, et seulement dans les quartiers périphériques, notamment pour les jeunes. Dans les centres, beaucoup de maisons sont fermées, parce que considérées comme inhabitables, ou parce qu'elles sont régulièrement louées à des touristes. Nous avons rencontré un habitant de Noto, employé des chemins de fer, qui est propriétaire d'un appartement dans un palais du

²⁷⁸ STUCCHI M., in LATINA C. (dir), 1984, p. 534 (*451).

²⁷⁹ Les aspects financiers sont détaillés dans le chapitre suivant.

centre, d'une maison à Noto Bassa, et de deux appartements sur la côte nétime²⁸⁰. L'appartement dans le palais du centre provient de la division du palais suite à un héritage, logique assez courante dans la ville et qui aboutit à des problèmes de gestion et d'entretien ordinaire de l'édifice. C'est aussi pour ce type de raisons que certains palais n'ont pu être restaurés qu'à moitié (palais Trigona, palais Nicolaci). Ces logiques aboutissent à une grande « fragmentation » de la propriété, comme nous l'a indiqué le maire de Gémone²⁸¹ : dans cette ville, d'après lui, les maisons et appartements demeurent assez petits, bien qu'ils aient été agrandis après 1976. La fréquence de la propriété privée et la fragmentation de la propriété rendent plus difficiles la gestion et l'entretien du patrimoine, ainsi que la réduction de sa vulnérabilité. Un bâtiment patrimonial a souvent plusieurs propriétaires, parfois publics, parfois privés, et ces copropriétés sont complexes à gérer. A Noto, cela a abouti à des compromis absurdes, tels que la réfection de la moitié – de propriété publique – du palais Trigona, grâce aux financements de l'Union Européenne, attribués seulement à des édifices publics. L'autre moitié, de propriété privée, n'a pas été restaurée.

Le rapport entre la question de la propriété et celle de la culture politique doit être nuancé en fonction des régions. En effet, l'expérience du Frioul montre que la culture politique frioulane s'oppose à un esprit d'attente, de passivité ou de demande d'assistance, plus caractéristique des régions méridionales. Selon Lorenzo Londero, conseiller communal de Gémone entre 1975 et 1995, les habitants de Gémone, après le séisme, ont fait preuve d'un « grand sens de la responsabilité », lié à une « tradition de bonne gestion » : grâce à ces traditions, une confiance a été instaurée entre les différents organismes, ce qui a permis de reconstruire de manière efficace et rapide : « L'Etat a délégué à la Région, qui a délégué aux communes²⁸². » Dans ce cas, le fait d'être propriétaire devient un atout pour les habitants, capables de prendre en main la reconstruction ou la restauration de leur habitation.

iii. De fortes disparités régionales

Comme cet exemple le montre, il est nécessaire de souligner les disparités régionales dans la culture politique en Italie. Ces sujets pourraient faire l'objet de développements très

²⁸⁰ Le fait de posséder au moins une « résidence secondaire » au bord de la mer, même si la résidence principale n'est qu'à quelques kilomètres de la mer, est très courant en Sicile ; il est même courant d'avoir une troisième résidence, « à la campagne ». Cette situation n'est pas spécifiquement sicilienne puisqu'on la retrouve dans toute l'Italie, mais elle est particulièrement accentuée en Sicile en termes de proximité géographique des résidences et de pourcentage de la population qui possède au moins deux résidences.

²⁸¹ Cf. en annexe, l'entretien 7.

²⁸² Cf. en annexe, l'entretien 8.

longs, mais il s'agit seulement ici d'évoquer quelques idées qui aident à comprendre le contexte politique et culturel des villes étudiées.

La Sicile, du point de vue de la culture politique, est une entité très particulière²⁸³. Il n'est pas possible ici de faire la part des choses entre mythes, clichés, et réalités de cette île et de ses habitants ; mais l'insularité et l'histoire très riche de la Sicile ont sans nul doute contribué à l'apparition d'une culture particulière. Il est peut-être préférable ici de laisser la parole à quelques auteurs siciliens. Tommaso di Lampedusa, Leonardo Sciascia²⁸⁴, décrivent dans leurs romans des personnages et des vies qui se définissent plus par leurs silences que par leurs paroles ; dans cette île où les réseaux de divers ordres sont implantés de manière viscérale, où le travail informel est un mode de vie²⁸⁵, l'Etat apparaît souvent comme une simple façade, tandis que le non-dit et l'implicite sont rois. Citons Corrado Stajano²⁸⁶ : « la Sicile est un lieu de tabous. Ici, les mythes deviennent des conventions intellectuelles. » Cette culture rend plus difficile la tâche du chercheur. Plus, sans doute, que dans aucune autre région italienne, il convient de chercher, en Sicile, le discours sous le discours ; de comprendre qu'il y a presque toujours, d'un côté, les textes officiels, les directives et les contrôles étatiques, et de l'autre, en filigrane, l'activité réelle, les subtils et très divers instruments qui constituent une sorte de deuxième strate de vie locale, plus profonde, plus sicilienne.

Quelles conclusions tirer de ces remarques ? Il est bien entendu très délicat d'utiliser des arguments évoqués aussi rapidement. Toutefois, une des caractéristiques de cette culture particulière sicilienne est une sorte de paradoxe : les Siciliens ont peu confiance en l'Etat italien, mais ils attendent que l'Etat les aide en cas de catastrophe. Ce paradoxe est donc celui d'un fatalisme de tonalité désabusée, face à l'Etat comme face aux catastrophes « naturelles », mais aussi face à la corruption supposée des hommes au pouvoir. Ce fatalisme est probablement, en Sicile, l'un des pires ennemis des politiques de prévention. Enfin, sans aller jusqu'à parler de détournement de fonds, il est clair que les financements et les réparations accordés par l'Etat ou par la Région, faute de contrôles suffisants, n'arrivent pas toujours à destination, ou y arrivent après un parcours administratif complexe et qui prend beaucoup de temps. Les aides étatiques versées au titre de réparation des dégâts causés par le séisme de 1990 ont commencé à arriver vers la fin des années 1990.

²⁸³ C'est d'ailleurs en partie pour comprendre les particularismes siciliens que nous avons choisi de mener une comparaison entre une ville sicilienne et deux villes d'autres régions italiennes.

²⁸⁴ Cf. par exemple SCIASCIA L., *La Sicile comme métaphore*, Paris, Stock, 1993.

²⁸⁵ Cf. ROCHEFORT R., 1961 (*20).

²⁸⁶ STAJANO C., 2001, p. 105 (*30).

Le Frioul a, de ce point de vue, une culture politique exactement inverse. Les monographies historiques et anthropologiques décrivent un peuple à l'identité très marquée par un pragmatisme fort et par une faible attente vis-à-vis de l'Etat central. La professeure de sociologie Caterina Federici nous a expliqué, au cours d'un entretien, comment, suite aux séismes de 1976, les Frioulans s'étaient immédiatement mis au travail, commençant à réparer et à reconstruire sans attendre les aides et les directives de l'Etat central. Citons à nouveau notre entretien avec Lorenzo Londero, ancien conseiller communal de Gémone²⁸⁷. Celui-ci nous affirme que la culture traditionnelle frioulane explique les réactions rapides après le séisme : les Frioulans sont « des maçons », et leur caractère est « actif et solidaire » ; ils ont en outre « un mythe de la maison », ce qu'ils appellent « la manie de la brique », lié à la tradition d'émigration et au mythe du retour à la maison de ces émigrés. Les études sociologiques regroupées dans l'ouvrage de Bernardo Cattarinussi et Raimondo Strassoldo intitulé *Friuli : la prova del terremoto* (1978)²⁸⁸ confirment ces caractères frioulans et leur rôle capital dans la gestion de l'urgence après les séismes de 1976.

Il semble que l'Ombrie ait ici encore une position médiane : région beaucoup plus proche du pouvoir central, elle en attend beaucoup et fait apparemment bonne utilisation de ce que l'Etat lui apporte. Toutefois, les tendances évoquées pour la Sicile ont des répercussions, dans la mesure où les systèmes mafieux au sens large ont étendu leurs réseaux et leurs territoires, comme l'explique Fabrizio Maccaglia ; ainsi, les mafias napolitaine et calabraise se seraient implantées en Ombrie à la faveur de l'afflux massif de fonds suite aux séismes de 1997, dans le but de détourner une partie de ces fonds publics²⁸⁹.

Les différences régionales dans la culture politique se manifestent particulièrement au cours des phases d'urgence et de reconstruction. En effet, la phase de reconstruction est marquée par une exceptionnelle activité dans la construction et les choix d'urbanisme ; la réaction par rapport à ces problématiques est nécessairement plus ou moins marquée par l'existence d'une tradition, d'expériences d'aménagement, de structures et de compétences. Or, « particulièrement dans les régions du Sud prévaut une certaine indifférence par rapport aux outils d'aménagement du territoire, expression d'une volonté d'éviter toute normalisation dans l'usage du territoire. Ce comportement politico-culturel [...] ne manque pas d'avoir des

²⁸⁷ Cf. en annexe, l'entretien 8.

²⁸⁸ CATTARINUSSI B., STRASSOLDI R. (dir), 1978 (*548). Le chapitre 4 traite en particulier de la « personnalité » et de la culture des Frioulans, tandis que les chapitres 7 et 10 proposent des analyses des comportements des acteurs sociaux, institutionnels ou non, pendant la phase d'urgence et le début de la reconstruction.

²⁸⁹ MACCAGLIA F., « Territoires parallèles. Pouvoir et contre-pouvoir criminels dans l'Italie contemporaine », in VALLAT C. (dir), 2004, p. 28 (*21).

conséquences sur les problématiques de l'urgence et de la reconstruction²⁹⁰. » A l'inverse, la Région Frioul-Vénétie Julienne peut être considérée comme l'une des régions italiennes les plus avancées en matière d'aménagement du territoire, car elle s'était dotée d'instruments d'aménagement efficaces bien avant le séisme de 1976.

2. Le contraste significatif entre les principes de gestion et leur mise en œuvre

Il n'en reste pas moins que la culture politique italienne possède quelques particularités qui se retrouvent du Nord au Sud, et donc à Gémone autant qu'à Noto ou Assise. Le **contraste entre le discours et sa mise en œuvre** est l'une de ces particularités, même si, en soi, ce contraste n'est certainement pas l'apanage de l'Italie. Souligner ce contraste n'est pas non plus d'une grande originalité, et les raisons de ces promesses non tenues peuvent être multiples : discours électoralistes, manque de moyens humains, techniques et financiers, oubli, divergences politiques, réalisations défectueuses... La contradiction entre les principes et la pratique touche particulièrement les domaines de la prévention du risque sismique et de la protection du patrimoine architectural : « L'idéal de protection, auquel aucune force politique n'ose explicitement se déclarer contraire, réussit à s'imposer sur le plan des accords politiques dans les assemblées électives et à être traduit en dispositions normatives à caractère de programmation ; mais sa traduction opérationnelle est beaucoup plus difficile et incertaine²⁹¹. » Le spécialiste de la restauration patrimoniale Gian Paolo Treccani est plus cynique encore : d'après lui, c'est même la « liste des choses à ne pas faire » qui définit – « avec une géométrie incertaine » – la réalité des pratiques²⁹². Ce contraste entre théorie et pratique est généralement expliqué par des motivations politiques²⁹³.

Le cas du Frioul illustre ce contraste appuyé et montre que celui-ci n'est pas l'attribut unique de l'Italie méridionale. En effet, toujours dans le cadre de la phase d'urgence post-sismique de 1976, et dans le contexte de conflit entre la région Frioul-Vénétie Julienne, les prérogatives de l'Etat, et la population frioulane, le discours n'a souvent pas été suivi de dispositions adéquates. Ainsi, la population a pu entendre des « affirmations réitérées de

²⁹⁰ Di SOPRA L., 1992, p. 181 (*202).

²⁹¹ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 57 (*557).

²⁹² TRECCANI G. P., « Restauro e conservazione », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 1, p. 9 (*303).

²⁹³ Un exemple extrême, pour illustrer l'aspect politique de l'urbanisme et de la restauration des édifices, est l'attitude du fascisme vis-à-vis de l'urbanisme ancien, attitude destructrice peu soucieuse des théories de la restauration. Cf. notamment l'essai de Chiara Rostagno, qui lie explicitement le contraste entre théorie et pratique à une question politique : ROSTAGNO C., « Vecchi e nuovi orizzonti del rapporto tra urbanistica e restauro », in VENTURA F. (dir), 2001, p. 108 (*419).

disponibilité théorique à considérer les problèmes de rénovation des centres historiques, auxquelles correspondait la politique, perverse et obstinée, de la *tabula rasa*. Et ce hiatus entre les déclarations de principe et les choix opérationnels devait se révéler dans toute sa gravité au moment de la promulgation de la loi régionale n° 63 du 23 décembre 1977, sur la reconstruction du patrimoine bâti détruit : dans cette norme qui aurait dû concrétiser les indications du *Document sur la reconstruction* du mois de février précédent, pas un seul article, et pas une seule disposition, ne concernent les centres historiques²⁹⁴. »

Dans ce cas, le contraste entre théorie et pratique est interprété par les auteurs comme un acte politique volontaire : « contrairement à ces affirmations législatives, le comportement concret de la Région, même si celle-ci a été efficace en ce qui concerne la restauration des biens mobiliers (lesquels, d'ailleurs, ne sont pas de compétence régionale), a pris de fait une tournure hostile à la protection, à cause d'au moins deux raisons : le report continu d'une loi spécifique pour la sauvegarde des centres historiques, et le très grave retard pris dans les interventions de reconstruction, dont la Région est responsable. Pendant que s'atténue la mémoire du passé, augmente le désespoir de la population, que l'on tente de persuader que la reconstruction des centres historiques est techniquement impossible, et que l'on incite donc à se résigner à accepter n'importe quel toit, fût-il standardisé, et même s'il est distant de la zone touchée par le séisme, considérée comme économiquement arriérée et donc comme un boulet au pied pour le développement régional²⁹⁵. »

La difficulté du passage de la théorie à la pratique a, au moins en partie, des explications d'ordre politique. Le non-respect de promesses ou de principes théoriques souvent clairement énoncés peut être volontaire et avoir des implications politiques marquées. Celles-ci se traduisent à leur tour par des conséquences spatiales plus ou moins substantielles et plus ou moins immédiatement perceptibles.

²⁹⁴ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 68 (*557).

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 58.

3. L'exemple des normes parasismiques

L'exemple des normes parasismiques permet d'illustrer les problèmes essentiels que pose le passage de la théorie à la pratique. Cet exemple est très significatif pour notre étude, dans la mesure où la mise au point de normes parasismiques et leur application modifient considérablement la vulnérabilité des bâtiments et donc l'approche de la gestion du patrimoine urbain soumis à risque sismique.

Une grande partie de la gestion du risque sismique est fondée sur la construction des bâtiments selon des normes dites parasismiques. Le postulat généralement admis est que ces normes parasismiques permettront d'éviter ou de limiter les dommages lors de l'occurrence d'un séisme. Pourtant, ces normes évoluent en fonction des connaissances scientifiques, tant sur le fonctionnement des séismes que sur les matériaux et les techniques de construction. Elles sont historiquement marquées. Avant de constater leur degré d'application dans les villes étudiées, il convient de rappeler quelques caractéristiques techniques et historiques concernant ces normes.

a. Des normes complexes et variables

Aujourd'hui, les normes parasismiques en Italie sont fondées sur un code de construction fixé à l'échelle européenne, qui propose une réglementation homogène : l'Eurocode 8²⁹⁶. Mais cette homogénéité dissimule une grande variabilité régionale, ainsi que des contrastes et des incertitudes non seulement dans l'application de ces normes, mais même dans leur validité scientifique. En effet, les normes parasismiques ont historiquement beaucoup évolué. Elles ne sont pas, contrairement à un discours répandu, récentes. On trouve de véritables règlements de construction parasismique depuis plusieurs siècles dans les régions sismiques. A. Giuffrè²⁹⁷ notamment l'explique : pour les édifices anciens, les normes parasismiques existaient, même si elles n'étaient pas appelées ainsi : tous les auteurs de traités parlent de la sécurité des édifices. Il existait une règle de l'art (*regola d'arte*), une sorte de code technique

²⁹⁶ Les Eurocodes sont des ensembles de normes européennes, relatifs au bâtiment et au génie civil. L'Eurocode 8 concerne la « conception et [le] dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes » et propose une réglementation homogène à l'échelle européenne. Il a été élaboré sous la tutelle de l'ESC (Commission Sismologique Européenne). Ce code est disponible sur Internet : www.eurocode1.com/fr/eurocode8.html.

²⁹⁷ GIUFFRÈ A., 1990, p. 127-134 (*292).

connu et partagé, que Giuffrè appelle « code de pratique ». Cette règle est bien expliquée dans les traités, de sorte que l'on connaît la structure des édifices anciens.

Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'idée d'un progrès des connaissances scientifiques et techniques, les méthodes et les normes actuelles sont tout à fait semblables à ce que l'on connaissait il y a cinq siècles. Les normes actuelles sont nouvelles en ce qui concerne, d'évidence, les nouveaux matériaux, mais comparables aux normes anciennes en ce qui concerne les techniques de construction. Il est tout de même important de souligner l'effectif progrès que constitue l'utilisation de nouveaux matériaux, plus solides ou plus souples, mais surtout, aujourd'hui, moins chers. Le « progrès » est, cependant, ambivalent, puisque déjà le « tout en béton armé » est obsolète.

Un des problèmes majeurs des normes parasismiques est qu'elles doivent prendre en compte les disparités régionales concernant les moyens de réduire la vulnérabilité d'un édifice. En effet, ces moyens diffèrent d'une région à l'autre, puisqu'ils dépendent des matériaux de construction, souvent issus des disponibilités locales, et des techniques de construction, également souvent liées à des traditions locales. Les normes parasismiques définies à une échelle nationale ne sont pas toujours de bons outils de gestion du risque sismique, par rapport à des techniques de construction locales issues de traditions et de cultures habituées à un risque sismique particulier et ayant engendré un travail spécifique de matériaux locaux.

Un autre obstacle majeur est la complexité des problèmes et des solutions. Le béton armé est effectivement très résistant, mais il est très lourd, et fait supporter aux murs un poids excessif : quand un séisme le fait bouger verticalement, le poids de sa chute sur le mur peut entraîner l'écroulement total de l'édifice. Le bois est un matériau très utilisé, pour sa robustesse et sa souplesse à la fois : mais il est très sensible au feu, or les incendies sont un risque majeur en cas de séisme, suite à d'éventuelles ruptures de canalisations... Les solutions sont parfois valables pour un certain type d'édifice face à un certain type d'ondes, et pas pour d'autres. A Noto, à la fin des années 1980, le palais Trigona a été, pour partie, restauré, et les travaux ont tenu compte des normes parasismiques. Pourtant, l'aile restaurée du palais a subi plus de dégâts que l'aile non restaurée lors du séisme de 1990.

Un édifice est soumis à des pressions de divers types ; en outre, il peut être appréhendé isolément ou considéré comme solidaire des bâtiments qui le jouxtent. En fonction de cela, les solutions envisagées seront différentes. L'exemple des arcs-boutants est significatif. Dans un bâtiment construit avec des voûtes, celles-ci font porter sur les murs des côtés de l'édifice une pression horizontale vers l'extérieur. Une des solutions de consolidation de ces murs est alors

de rendre solidaires deux édifices contigus : les pressions horizontales vers l'extérieur s'annulent. Quand deux édifices sont proches mais non contigus, une solution, qui a longtemps été privilégiée par les architectes, était de construire, entre les deux édifices, un arc-boutant. Celui-ci fournit une pression horizontale aux murs vers l'intérieur, ce qui doit donc annuler la pression des voûtes de chaque bâtiment. Mais c'est un risque important qui est pris : en effet, c'est une pression supplémentaire qui est rajoutée ; tant qu'elle annule une autre pression équivalente, l'ensemble est stable, mais si un déséquilibre est introduit, l'ensemble devient extrêmement vulnérable. Cette technique de l'arc-boutant a causé de très graves dommages lors des séismes du début du vingtième siècle dans le sud de l'Italie. Par la suite, elle a donc été formellement interdite en Italie, en 1909, après avoir été fortement conseillée.

La variabilité des normes parasismiques est toujours d'actualité, et les normes actuelles n'échappent pas aux critiques issues d'un examen attentif de l'histoire des séismes et des constructions. Ainsi, dans de nombreuses régions italiennes, on continue de conseiller la technique de l'éperon mural, contrefort qui donne une assise de fondation plus large au mur. Pourtant, cette technique avait été fortement déconseillée à une époque donnée (règlement de 1884), parce qu'elle favorise l'infiltration des eaux de pluie, ce qui fragilise les fondations de l'édifice²⁹⁸... C'est d'ailleurs une technique de renforcement qui a été beaucoup utilisée à Assise (cliché 2.5).

b. Difficulté de l'application des normes et du contrôle de cette application

A cette variabilité des normes se superpose la complexité des codes de construction et la difficulté de comprendre et de faire appliquer ces normes. Le professeur F. Ventura²⁹⁹ émet ainsi des doutes sur la capacité des administrations à comprendre et à mettre en œuvre les normes parasismiques, qui doivent être insérées dans un ensemble de normes et de lois d'une complexité exceptionnelle, à cause d'une mise à jour constante et pas toujours cohérente. Et en aval se pose le problème de la réalisation des travaux : **les premiers acteurs de la gestion du risque sismique ne sont-ils pas les architectes et les ouvriers du bâtiment ?**

Nous retrouvons ici le contraste entre les principes et la pratique, entre la théorie et son application. En effet, le contrôle sur la réalisation des travaux laisse trop à désirer dans de

²⁹⁸ De IOANNA A., PICCARRETA F., 2000, p. 93-124 (*197).

²⁹⁹ VENTURA F., in LATINA C. (dir), 1984, p. 228 (*451).

nombreuses régions italiennes pour que l'application des normes parasismiques soit considérée comme acquise. Certains dénoncent même une véritable « atrophie de la culture de la construction parasismique³⁰⁰ » en Italie. Les principes de construction parasismique peuvent ne pas être pris en compte dans les constructions, ou plus exactement peuvent n'être pris en compte que de manière officielle, dans les discours, et non dans la réalisation des travaux. Les conséquences en sont bien entendu désastreuses, puisque non seulement les édifices ainsi réalisés ne sont pas aux normes parasismiques et sont donc vulnérables, mais de surcroît, ces édifices sont considérés comme parasismiques et non vulnérables, et peuvent être utilisés comme des refuges en cas de séisme, alors que précisément ils sont vulnérables : « il n'est pas du tout certain que les maisons construites après l'introduction des lois parasismiques soient effectivement construites dans les règles de l'art et respectent les normes de sécurité, même si, sur le papier, elles devraient l'être. En effet, dans les années suivant le tremblement de terre de l'Irpinia, la vérification de l'application correcte des normes dans la construction des édifices est passée de la compétence du Génie civil à celle des Régions, en même temps que la loi autorisait que les contrôles aient lieu non sur toutes les constructions, mais sur un échantillon maximal de 10 % de celles-ci. Il semble que dans certaines régions, comme le Piémont et les Abruzzes, les contrôles aient lieu sur toutes les constructions, ou du moins sur une grande partie de celles-ci. Mais dans d'autres régions, on n'arrive même pas à ces 10 %. Ainsi, dans ces cas-là, pour les constructeurs ou les propriétaires peu consciencieux, la tentation d'oublier les prescriptions de la loi peut être forte, puisque les probabilités que cela soit découvert sont très basses. Sans prendre en compte l'univers des constructions illégales : aux yeux de la loi, elles n'existent tout simplement pas³⁰¹. » Nous pouvons ici à nouveau évoquer le rôle de la gestion clientéliste, voire mafieuse, des appels d'offre et des réalisations des travaux. En effet, les travaux publics sont l'un des domaines de prédilection des mafias contemporaines, avec des conséquences majeures : « A l'allongement des délais de réalisation et à l'augmentation des coûts, s'ajoutent le non respect des normes de construction et du cahier des charges, et l'utilisation de matériaux impropres ou périmés³⁰². »

La définition et l'application des normes parasismiques ne vont donc pas de soi. Des modifications substantielles apparaissent en fonction de l'échelle – nationale, régionale ou locale – que l'on prend en considération. En réalité, et comme l'indiquait déjà Alberti voici

³⁰⁰ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 127 (*175).

³⁰¹ *Ibid.*, p.132.

³⁰² MACCAGLIA F., « Territoires parallèles. Pouvoir et contre-pouvoir criminels dans l'Italie contemporaine », in VALLAT C. (dir), 2004, p. 44 (*21).

plus de cinq siècles dans le *De re aedificatoria*, l'unique nécessité, universelle, est que l'exécution du travail soit bonne. Même si aucune certitude n'est totalement fiable dans le domaine du risque sismique, la seule véritable norme parasismique valable pour tous les édifices est de construire dans les règles de l'art. Cette condition n'a pas été remplie à Assise dans le cas de la basilique de Saint François, ni à Noto, pour la cathédrale, effondrée en 1996, ou pour l'ancienne église des *Padri Crociferi*, détruite dans les années 1930 à cause de ses défauts de construction, et remplacée aujourd'hui par un parking, en face de la Loggia du Marché. Il semble donc *in fine* que, pour que l'application des normes parasismiques entre dans les mœurs, il faut qu'une condition fondamentale soit remplie : l'existence d'une culture du risque, même minime, dans les régions considérées.

L'application des normes parasismiques, et de manière plus générale la mise en place de politiques de prévention du risque sismique, en particulier dans le but de conserver le patrimoine architectural, se heurtent à des enjeux issus d'une culture politique spécifique. Cette culture politique a une résonance géographique particulièrement accentuée : **elle organise et modèle le territoire par les choix de conservation du patrimoine et par les priorités de prévention du risque.** En effet, elle s'attache à façonner un rapport particulier de la société à son espace, rapport qui se traduit, d'une part, par une certaine sélection des bâtiments restaurés, consolidés, ou à l'inverse délaissés, voire détruits ; mais aussi par un contrôle politique du territoire, par le biais d'un véritable zonage fondé sur des normes de construction parasismique et de conservation architecturale, ainsi que sur les exigences de la prévention du risque sur le plan de l'urbanisme.

Il n'est guère original d'affirmer que le politique joue un rôle majeur dans les choix de gestion urbaine – c'est même une tautologie au regard de l'étymologie grecque « polis », la ville. Cependant, nous avons tenté d'établir cette même réalité dans le domaine plus spécifique de la gestion du risque sismique et de la conservation du patrimoine. Nous avons montré que les aspects politiques pouvaient aller à l'encontre des principes théoriques de prévention du risque et de conservation durable du patrimoine. Il ressort de ce chapitre que les différences de culture politique entre Noto, Assise et Gémone, sont l'un des facteurs majeurs de différenciation de la gestion du bâti. Nous pouvons souscrire à la conclusion des géographes Philippe Garnier et Sylvain Rode, même si leur étude porte sur les risques d'inondation : « c'est la culture politique de chaque municipalité qui détermine largement

l'attitude adoptée dans la gestion du risque³⁰³. » Par les choix effectués, les priorités définies, les différentes hiérarchies entre les bâtiments et les quartiers, les politiques interviennent et modifient les réponses locales à la dégradation du bâti urbain et au risque sismique. Si la dégradation du patrimoine est aussi frappante à Noto, cela s'explique notamment par des raisons politiques. Si le séisme de 1997 à Assise a fait autant de dégâts alors que sa magnitude locale était modérée, c'est pour une part le résultat de choix politiques. La destruction de Gémone en 1976 et les modalités de sa reconstruction sont aussi, en partie, les conséquences de décisions politiques. Nous disons toujours « en partie » : Noto, Assise et Gémone se différencient par le rôle plus ou moins important du politique, l'intervention plus ou moins autoritaire du politique dans la gestion du risque et dans la conservation du patrimoine. L'intervention superficielle ou profonde du politique, en faveur ou à l'encontre des principes théoriques de gestion cohérente du patrimoine, constitue un facteur d'explication de l'état de dégradation du patrimoine plus ou moins avancé selon les communes étudiées. **Nous constatons une intervention forte du politique dans les trois communes étudiées : partout, une minimisation du risque sismique dans les discours ; à Gémone, une exploitation politique de la conservation du patrimoine ; à Assise, une gestion plus en accord avec les principes scientifiques mais avec des lacunes liées à la politisation du risque sismique ; à Noto, des décisions politiques qui n'ont pas abouti à une gestion rationnelle du risque sismique et ont directement nui à la bonne conservation du patrimoine.**

Toutefois, dans les communes étudiées et plus généralement en Italie, la culture politique a été sensiblement modifiée depuis les séismes du Frioul (1976), de l'Irpinia (1980), et d'Ombrie-Marches pour Assise. Par leur ampleur, ces catastrophes ont frappé les esprits, et pas seulement dans les zones durement touchées. Elles ont engendré une mémoire du risque, et même une culture du risque : c'est-à-dire un début de modification de la culture politique, par une autre forme de conscience du territoire et par une volonté de prendre en compte pragmatiquement ces logiques. La culture du risque devient-elle ainsi un instrument capable de modifier la culture politique en faveur de la mise en place d'une gestion cohérente du risque sismique ?

³⁰³ GARNIER P., RODE S., 2006, p. 40 (*214).

B. La « culture du risque » : une expression spatiale à la fois profonde et précaire

Nous avons vu que la culture politique était un facteur essentiel d'explication des différences de gestion du risque sismique et de conservation du patrimoine dans les communes étudiées. Or, la culture politique d'une population donnée peut être substantiellement influencée par ce qui est couramment appelé la culture du risque. Nous verrons que la culture du risque contribue grandement à expliquer les disparités des logiques spatiales en œuvre à Noto, à Assise et à Gémone. Notons, d'emblée, qu'étudier la culture du risque ne signifie pas mettre de côté les aspects patrimoniaux : nous avons déjà montré combien l'état de conservation du patrimoine était lui-même lié au risque sismique.

Nous reprendrons ici le sens du terme « culture » que nous avons employé plus haut dans l'expression « culture politique » : l'ensemble des comportements, croyances et orientations d'un groupe social par rapport à un risque donné constitue la culture du risque de ce groupe social. La culture du risque a été longuement étudiée par de nombreux spécialistes, en particulier depuis la publication de l'ouvrage d'U. Beck, *La Société du risque*, en 1986³⁰⁴. Pour que l'on puisse parler d'une véritable culture du risque, il importe que la mémoire de la catastrophe et la conscience du risque soient empreintes d'une certaine **durabilité**. Nous verrons si nous pouvons parler de culture du risque dans les communes considérées, et quel peut être l'impact de celle-ci sur les politiques de gestion du risque et de conservation du patrimoine.

La culture du risque n'est pas la conscience du risque : certaines formes de culture du risque ne sont pas conscientes, pour un individu ou une communauté. Toutefois, la perception du risque demeure un préalable à l'établissement d'une culture du risque. Avant de pouvoir parler de la culture du risque, il convient donc d'étudier les formes de perception du risque et d'évaluer cette perception du risque dans les communes étudiées. L'apparition et le maintien d'une culture du risque dépendent de l'appréhension du risque, de la forme de sa perception.

³⁰⁴ On pourra se référer à un ouvrage plus récent, qui met à jour la théorie de Beck en reprenant et argumentant les critiques qui lui ont été opposées, ainsi que les réponses à ces critiques : ADAM B., BECK U., VAN LOON J. (dir), *The risk society and beyond. Critical issues for social theory*, 2000 (*158). Notons que le sens que nous avons choisi pour l'expression « culture du risque » ne correspond pas à celui que lui donne l'un des contributeurs à cet ouvrage, Scott Lash. Celui-ci emploie cette expression pour remplacer celle de « société du risque », trop cloisonnée et trop institutionnelle à son sens. Il y aurait selon lui des cultures du risque comme il y a des sociétés du risque (LASH S., « Risk Culture », p.47-62).

Ces réflexions nous permettront ensuite d'évaluer la profondeur ou l'absence de culture du risque à Noto, à Assise et à Gémone, et les conséquences de ces contrastes sur les territoires.

1. La perception du risque et ses implications sur la gestion du risque

La perception du risque – pas forcément consciente – et les modalités de cette perception sont fondamentales pour la gestion du risque, car elles modifient la prise en compte du risque par la population et par les instances de décision. La gestion du risque est subordonnée à la perception du risque³⁰⁵. Nous avons vu, dans le deuxième chapitre de cette recherche, que la gestion du risque devait se fonder sur une estimation du risque. Or, pour les théoriciens, l'estimation du risque doit prendre en compte la perception subjective du risque. Ainsi, pour Berndt Brehmer, **la prise en compte de la perception du risque par les populations est indispensable à la prise de décisions politiques adéquates**³⁰⁶. De surcroît, ajoute-t-il, la prétention scientifique à l'objectivité dans l'évaluation du risque n'est pas pertinente. Le terme « objectif » permet, certes, de faire la distinction nécessaire entre l'évaluation du risque par les populations et par les scientifiques ; mais l'évaluation « scientifique » du risque est loin d'être objective, ainsi que l'explique un autre théoricien, Kevin Smith : « Il n'est pas possible de maintenir une distinction claire entre le risque « statistique objectif » et le risque « perçu subjectif » pour les décisions relatives à la gestion du risque, [...] notamment parce que l'estimation « objective » du risque implique elle-même des jugements de valeur, tels que la définition des aléas et le cadre spatio-temporel choisi pour ces événements aléatoires³⁰⁷. » Il convient donc ici d'évoquer les diverses modalités de la perception du risque par une population donnée, puisque cette perception du risque est à la base des orientations de la gestion du risque.

³⁰⁵ Les études sur la perception du risque ont mis en place une approche appelée « paradigme psychométrique », qui produit des « cartes cognitives » de la perception du risque et des attitudes qui lui sont corrélées. Il en ressort, globalement, une typologie assez simplifiée associant groupes de risques et attitudes face à ces risques. Ainsi, les aléas perçus comme catastrophiques sont le plus souvent considérés comme incontrôlables et involontaires ; en outre, plus le risque perçu est grand, plus les populations souhaitent que soient mises en œuvre des politiques de prévention. Dans le cas du risque sismique en Italie, la faiblesse des politiques de prévention indique, au moins, que ces politiques ne sont pas soutenues par une demande de prévention, elle-même due à une perception insuffisante du risque. SLOVIC P., « Perceptions of Risk : Paradox and Challenge », in BREHMER B., SAHLIN N.-E., 1994, p. 66 (*180).

³⁰⁶ BREHMER B., « Some Notes on Psychological Research Related to Risk », in BREHMER B., SAHLIN N.-E., 1994, p. 80 (*180).

³⁰⁷ SMITH K., 1996, p. 66 (*257).

a. Les modèles généraux de la perception du risque

Kevin Smith propose de distinguer, de manière simplifiée, trois modèles généraux de perception du risque : la perception déterminée (*determinate perception*), la perception dissonante (*dissonant perception*), la perception probabiliste (*probabilistic perception*). Ces trois modèles aident à comprendre les orientations possibles de la gestion du risque.

Pour le premier modèle (la perception déterminée), l'aléa existe, mais il est replacé dans un cadre ordonné, notamment temporel : l'aléa revient par cycles plus ou moins réguliers. Ce modèle concerne plutôt d'autres types de risques (par exemple les inondations) et ne constitue pas un outil majeur de compréhension pour la perception du risque sismique, dont les périodes de retour ne sont pas suffisamment régulières à l'échelle de la vie humaine. Toutefois, certains types de perception du risque sismique s'inscrivent dans ce modèle, comme la peur, à Noto, du retour du grand séisme de 1693, trois cents ans après. Il est difficile d'établir des bases de gestion du risque à partir de ce modèle de perception du risque sismique.

Le deuxième modèle, la perception dissonante, est le déni de risque : les événements sont considérés comme uniques ou trop rares, n'ayant pas de probabilité de retour. A Noto, la culture populaire véhicule la peur d'un grand séisme, mais sans le prendre en compte dans le quotidien : cette réaction peut être conçue comme une perception dissonante du risque. Selon cette interprétation, il s'agit d'une réaction classique de minimisation du risque, par laquelle les individus situent le risque sur un axe temporel perçu distinct de celui du quotidien³⁰⁸. Dans l'optique de la gestion du risque, la théorie de la « dissonance cognitive³⁰⁹ » explique que le risque puisse ainsi être intégré par les populations sans qu'elles le gèrent effectivement. Ce déni de risque aboutit à une absence de gestion du risque dans le quotidien des individus.

³⁰⁸ C'est ainsi qu'Adelina Miranda explique, par exemple, la minimisation du risque volcanique par les populations vivant sur les pentes du Vésuve : le volcan est devenu, dans les représentations, un cadre touristique, urbain, plutôt qu'un risque volcanique. Cf. MIRANDA A., « Une présence silencieuse. Mémoire et oubli des éruptions du Vésuve au XXe siècle. », in FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M. (dir), 2000 (*210).

³⁰⁹ POITOU J.-P., 1974 (*251).

b. De la perception probabiliste aux formes de gestion du risque

Le troisième modèle (la perception probabiliste) est plus sophistiqué. Dans ce modèle, l'individu accepte l'aléa, sa probabilité de retour, ainsi que son aspect aléatoire. Mais ce modèle aboutit parfois à un transfert de « responsabilité » de l'aléa à une autorité haute, comme l'Etat ou Dieu ; en conséquence, « les individus ne se sentent pas de responsabilité personnelle pour la réponse à l'aléa et souhaitent éviter les dépenses de réduction du risque³¹⁰. » Les entretiens auprès des habitants de Noto, mais aussi de Gémone et d'Assise, montrent que cette « dérive » de la perception probabiliste est encore très présente. La conséquence est, ici encore, une absence de gestion du risque au quotidien par les individus concernés.

Ce troisième modèle, qui intègre l'existence du risque, aboutit donc à des réponses différentes du point de vue de la gestion du risque : certains peuvent y répondre par une gestion nuancée, individuelle, du risque encouru ; d'autres verront au contraire dans le risque et donc dans la catastrophe l'œuvre de Dieu, qu'aucune gestion préalable ne saurait empêcher, ce qui implique l'inutilité de la gestion. Mais en Italie, l'interprétation la plus courante aujourd'hui est certainement l'attente de l'intervention de l'Etat. Or, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, l'Etat interventionniste en matière de gestion du risque a, pour le moment, une culture de la gestion de l'urgence, beaucoup plus qu'une culture de la prévention. En témoigne cette affirmation de l'ancien directeur du Groupe National pour la Défense contre les Tremblements de Terre : « Le séisme compris comme fléau, fatalité, calamité naturelle inévitable, renvoie à des concepts qui sont désormais considérés comme datant du Moyen-Age, obsolètes, lointains. Pourtant, [...] il y a quelques années encore, les actions concrètes qui étaient menées n'étaient pas du tout si éloignées de ces concepts, au contraire, elles se situaient parfaitement dans leur lignée³¹¹. » D'après lui, le classement en zone sismique **après** un séisme signifiait que l'optique était celle de l'aide à la reconstruction, non de la prévention. **L'attente de la catastrophe et de la réparation, par opposition à la prévention, reflétait, au mieux, une conscience de l'aléa et non une culture du risque.**

La perception du risque à Noto, à Assise et à Gémone se situe plutôt dans cette perspective probabiliste. Le rejet fréquent de la responsabilité de la catastrophe sur l'Etat ou

³¹⁰ SMITH K., 1996, p. 70 (*257).

³¹¹ PETRINI V., in LATINA C. (dir), 1984, p. 47-48 (*247).

sur le gouvernement³¹² ne favorise pas la consolidation d'une culture du risque qui, au contraire, devrait responsabiliser les individus et mettre en œuvre des actions de prévention généralisées et plus efficaces. Or, comme nous allons le voir, la culture du risque est aussi un aspect de la confrontation entre une société et son territoire ; elle symbolise une relation forte qu'une société peut entretenir avec l'espace qu'elle a aménagé. A Noto, à Assise et à Gémone, la perception du risque est sous-tendue par une même logique probabiliste, mais la culture du risque est très différente : cette perception du territoire et de l'implantation humaine et économique permet-elle d'expliquer les différences de gestion du risque entre les trois communes ?

2. La culture du risque en Italie

a. Le risque sismique, un « inconvénient administratif » ?

La culture du risque ne se ramène pas à la conscience du risque et encore moins à la conscience de l'aléa. Elle n'est pas uniquement dépendante de l'histoire sismique effective des espaces considérés, loin s'en faut. La culture du risque dépend également de tout un ensemble de traditions, plus ou moins conscientes, et de données tant sociales et culturelles que politiques et institutionnelles. Ainsi, un exemple de culture du risque en Sicile est une tradition populaire de la région de Catane, incitant les habitants, en cas de tremblement de terre, à se mettre à genoux devant une image de Sainte Agathe, censée les protéger. Or, cette image étant traditionnellement accrochée sur la porte d'entrée, à l'intérieur de la maison, le rôle de protection de Sainte Agathe, en l'occurrence, se vérifie : comme les règles élémentaires le veulent en cas de séisme, les habitants se rapprochent d'un mur porteur.

Au-delà de ces traditions plus ou moins anecdotiques et qui changent du tout au tout d'un village à l'autre, on constate de manière générale, en Italie, un manque flagrant de culture du risque, alors que toutes les régions du pays (à l'exception de la Sardaigne) sont sujettes aux tremblements de terre. Ce manque de culture du risque est dénoncé régulièrement par les experts. A la suite du séisme de 1997, le directeur de l'Institut National de Géophysique, une des plus grandes autorités nationales en matière de risque sismique, s'est joint à un journaliste de renom pour écrire un ouvrage de vulgarisation, dans le but de

³¹² Un dicton italien rappelle de manière ironique, mais significative, cette tendance à faire abusivement porter la faute au gouvernement : « *piove, governo ladro !* » (« Il pleut, le gouvernement nous a volé ! »).

mobiliser une culture du risque parmi les Italiens. Les deux auteurs écrivent qu'en Italie, dans les zones concernées par un fort risque sismique, « vivent aujourd'hui 23 millions de personnes, et 65 % des maisons dans lesquelles ils habitent peuvent s'écrouler suite à une secousse même peu forte. Dans les seules cinquante dernières années ont été dépensés plus de 100 000 milliards³¹³ pour reconstruire ce que les tremblements de terre ont détruit. Et pourtant, dans la culture et la société italiennes, la vision du tremblement de terre et du rapport à celui-ci, à la veille de l'an 2000, semble inéluctablement canalisée entre deux quais rigides : acceptation, fatalisme et résignation de la part de ceux qui le subissent ; surprise incrédule, démonstrations velléitaires et en fin de compte oubli, de la part de ceux qui devraient le prévenir³¹⁴. »

Toujours selon Enzo Boschi et Franco Bordieri, « L'inscription de sa propre commune, et donc de sa propre maison, dans la liste des communes à risque sismique, demeure pour le citoyen un accident bureaucratique, une étiquette, tout au plus un prétexte pour les passionnés d'histoire locale pour recueillir des informations sur les tremblements de terre passés, d'ailleurs utiles pour la constitution de catalogues sismiques. Elle se traduit difficilement en une demande de tutelle³¹⁵, d'interventions préventives, d'utilisation ponctuelle d'instruments techniques et législatifs qui pourraient le protéger du désastre. D'autre part, pour les responsables de la chose publique, surtout au niveau local, le risque sismique se transforme très difficilement en une recherche des moyens les plus adaptés à réduire les conséquences du séisme, en un attentif travail administratif, en une judicieuse application des normes, en un constant contrôle de leur observation³¹⁶ » (cartes 3.1 et 3.2).

Cette absence d'intérêt pour le risque sismique, cette idée que le risque sismique est quelque chose d'abstrait, ou tout au plus un inconvénient administratif, a donc son corollaire politique tout aussi néfaste en termes de gestion du risque : et Enzo Boschi de dénoncer « les dures batailles engagées encore récemment par certains parlementaires pour faire exclure des communes appartenant à leur circonscription électorale de la liste du risque sismique : de toute évidence, une telle inscription est considérée comme un poids, et son annulation une bonne affaire d'un point de vue électoral³¹⁷. » La culture du risque est donc bien fortement liée à l'enjeu politique que nous avons déjà souligné.

³¹³ De lres ; soit environ 50 milliards d'euros.

³¹⁴ BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 120 (*175).

³¹⁵ Le terme traduit est *tutela* ; mais ici, le terme de « protection » semble moins indiqué que la traduction littérale.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 122.

³¹⁷ *Ibid.*, p. 122.



Source : INGV, 1998

Classification de 1984



Source : Protection Civile nationale, 2006

Classification de 2004

Cartes 3.1 et 3.2. L'évolution de la classification sismique en Italie

- Légende :
- Risque sismique faible (classe 4)
 - Risque sismique moyen (classe 3)
 - Risque sismique élevé (classe 2)
 - Risque sismique très élevé (classe 1)

Dans la carte de 1984, la classe 2 et la classe 3 ne sont pas distinguées au vu du faible nombre de communes incluses dans la classe 3 (99 sur 8088)

Ces réflexions et dénonciations ne s'appliquent pas seulement aux politiques, loin s'en faut : la gestion du risque sismique est aussi un enjeu pour les acteurs sociaux les plus variés, et beaucoup sont également visés par des critiques assez dramatiques. Alors que la prévention est un coût à la charge du particulier³¹⁸, l'urgence et la reconstruction constituent des situations propices aux abus, aux utilisations frauduleuses et peu contrôlées des financements destinés aux réparations, ainsi qu'aux plaintes très diverses sans réel lien avec le séisme. Ces affirmations sont démontrées par Sergio Pappalardo³¹⁹, qui a étudié très précisément les sentences des tribunaux après plusieurs tremblements de terre, dont celui du Frioul et celui de l'Irpinia en 1980. Selon lui, l'urgence bénéficie notamment à des réseaux de type mafieux³²⁰. Nous ne pouvons dans le cadre de cette recherche développer ces aspects, mais nous pouvons, prudemment, poser une question par ailleurs déjà rencontrée plusieurs fois : puisque le tremblement de terre et l'urgence profitent à certains, la prévention n'est-elle pas, dans ces cas, considérée comme une perte de profits potentiels ? Ce qui confirme que la culture du risque ne se ramène pas à la seule conscience du risque : ce n'est pas parce qu'une personne a conscience du risque sismique qu'elle va chercher à éviter la catastrophe.

Qu'en est-il, à une échelle locale, dans les communes étudiées ?

b. Noto, un cas paradoxal

Noto se révèle être un cas paradoxal, à cause d'un contraste marqué entre la conscience du risque et l'absence de gestion de ce risque. Certes, le séisme de 1990 a eu lieu après un siècle et demi de relatif calme sismique ; cela signifie qu'aucune génération vivante à Noto n'avait vécu, dans la région, un séisme violent. Toutefois, plusieurs facteurs indiquent que la population avait une certaine conscience du risque. Tout d'abord, le calme sismique était relatif, puisqu'une dizaine de séismes d'intensité non négligeable ont frappé Noto au

³¹⁸ Dans la plupart des cas, seule une partie du coût est prise en charge par des autorités locales ou nationales. Nous précisons cette analyse dans le chapitre suivant, qui traite des aspects financiers.

³¹⁹ PAPPALARDO S., *Un terremoto per amico : potere, trasgressioni e dispute dopo una calamità naturale*, 1994 (*244). La thèse de l'auteur, explicite dans le titre, est que les séismes sont les « amis » de certaines personnes, qui en profitent pour s'enrichir.

³²⁰ L'étude de Sergio Pappalardo nous paraît extrêmement rigoureuse. Toutefois, son travail se porte très largement sur l'Irpinia, et même s'il généralise ses conclusions, nous ne pouvons, par honnêteté et rigueur scientifique, que la proposer au lecteur, et non l'appliquer telle quelle aux cas étudiés. Il n'en reste pas moins qu'il évoque le cas du Frioul, ainsi que la Sicile, s'appuyant sur des recherches précises et révélatrices.

vingtième siècle³²¹. La mémoire du séisme de 1693 constitue un autre facteur de la conscience du risque. En effet, Noto est née de ce séisme violent : toutes les constructions, l'urbanisme, et jusqu'au site de la ville, sont une conséquence de cet épisode dramatique.

Mais surtout, les années 1980, suite aux séismes du Frioul et surtout de l'Irpinia, avaient engendré un vaste débat en Italie, qui n'avait pas épargné Noto : toute l'Italie, y compris Noto, renouvelle alors son approche du risque sismique. Les aléas sont méthodiquement réévalués, la vulnérabilité est reconsidérée, la gestion du risque s'enrichit de nouveaux instruments : en témoigne la nouvelle classification des communes à risque sismique de 1981. C'est à cette date, par cette nouvelle classification, que Noto est incluse dans la liste des communes à haut risque. En outre, dans les années 1980, la ville de Noto est fortement divisée par des débats intenses sur la réhabilitation du baroque nêtin, notamment autour du « Projet Noto ». Dans le cadre de ce débat, le risque sismique est abordé. En 1984, se tient à Noto un congrès international de haut niveau scientifique, ayant pour thème « Vulnérabilité face aux tremblements de terre et méthodes pour la réduction du risque sismique³²² ». Ce congrès a un retentissement important dans la presse locale³²³.

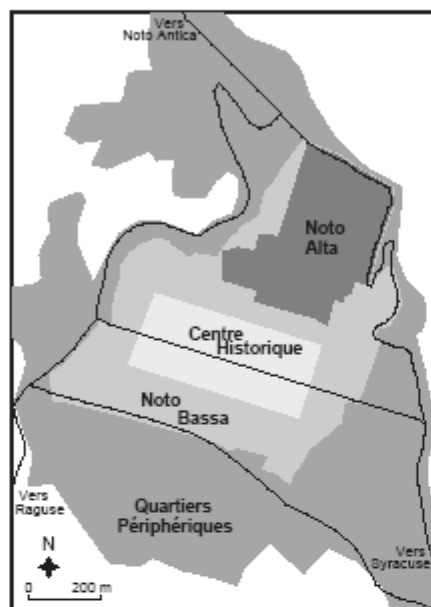
Il est donc clair que, dans les années 1980, des éléments ne manquent pas pour faire prendre conscience du risque sismique aux habitants de Noto. Depuis, d'autres événements ont eu lieu : un séisme a frappé la ville en décembre 1990, et les financements pour la reconstruction sont arrivés à la fin des années 1990 ; la cathédrale s'est effondrée en 1996, elle est encore en travaux, et les habitants relient cet écroulement à la mémoire du séisme. Dans l'enquête menée auprès des habitants de la ville³²⁴, nous avons posé la question « **Savez-vous que Noto se trouve dans une zone de tremblements de terre ?** ». La question, pourra-t-on objecter, est orientée : il n'en reste pas moins que toutes les personnes interrogées, sans exception, ont répondu « oui ». Or, dans les enquêtes menées à Assise et Gémone, à la même question, les réponses positives ne sont pas aussi unanimes. En revanche, à la question « **Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?** », près de la moitié des personnes interrogées (49 %) répondent « non » ; et 65 % déclarent qu'il n'y a aucune mesure de prévention parasismique (carte 3.3).

³²¹ Cf. chapitre 2.

³²² Les actes de ce congrès ont été publiés : LATINA C. (dir), *Vulnerabilità ai Terremoti e Metodi per la Riduzione del Rischio Sismico*, Noto, Actes du Séminaire International du 27-30 septembre 1984, 1988, 587 p. (*451).

³²³ Cf. IACONO B., 1996 (*453).

³²⁴ Le questionnaire et les résultats de l'enquête se trouvent en annexe.



Carte 3.3. Information et culture du risque à Noto

- Légende :
-  Information suffisante mais mesures de prévention insuffisantes
 -  Information et mesures de prévention insuffisantes
 -  Information suffisante mais mesures de prévention très insuffisantes
 -  Information et mesures de prévention très insuffisantes

Les catégories ont été élaborées en fonction des réponses des habitants de Noto à notre enquête (2004 ; cf. annexes)

Ces résultats contrastés tendent à souligner que la seule conscience du risque, par ailleurs difficile à estimer, ne suffit pas à la constitution d'une véritable culture du risque, qui mènerait à la gestion de ce risque. En effet, même si une certaine conscience du risque existe parmi les habitants de la ville, on ne peut pas en dire autant d'une culture du risque. Le risque sismique est évoqué, mais il semble que l'intérêt général se porte plus sur la dégradation du patrimoine urbain baroque que sur le risque sismique. La dégradation du patrimoine urbain n'est pas attribuée véritablement aux séismes, mais à l'incurie. Beaucoup dénoncent³²⁵ le manque d'entretien de la part des habitants et surtout de la commune et de la surintendance de Syracuse. La longue période de calme sismique que traverse Noto entre le milieu du dix-neuvième siècle et 1990 contribue à ce que le risque sismique ne soit pas considéré comme une cause majeure de la dégradation du patrimoine et du risque d'écroulements. Le manque de culture du risque est également révélé par la stupéfaction générale³²⁶ lorsque, en 1986, le maire de Noto interdit à la circulation le centre ancien de Noto, pour cause de dangerosité : les risques de petits écroulements deviennent trop nombreux, et certains bâtiments entiers menacent de s'effondrer (Collège des Jésuites, Couvent de Sainte Claire). Cet acte fort n'était pas seulement lié au risque sismique : l'état de dégradation du patrimoine monumental de Noto était alors dû également à l'incurie (fissures non traitées dues aux vibrations causées par la circulation, infiltration de végétation dans les pierres...).

Le séisme de 1990 intervient donc paradoxalement dans une ville qui n'est pas préparée aux séismes, malgré son histoire fortement liée aux tremblements de terre et malgré cette effervescence autour de la dégradation du patrimoine dans les années qui précèdent le séisme. Le séisme de 1990 ne change pas profondément la donne. Les débats sur le patrimoine du début des années 1980 se sont apaisés vers la fin des années 1980, et le séisme relance seulement partiellement le débat. Ce n'est qu'en 1996 que l'effondrement de la cathédrale provoque un véritable choc. A partir de cette date, la politique urbaine de Noto change radicalement et prend une ampleur tout autre : est entrepris un vaste programme de restaurations, en même temps que commencent les travaux de reconstruction de la cathédrale. Les entretiens et les enquêtes menées auprès de la population ne permettent toutefois pas de parler de l'émergence d'une véritable culture du risque. **La réalité de l'incurie comme cause de la dégradation du patrimoine occulte le fait sismique.**

³²⁵ Cf. Biagio Iacono (*453) ou Corrado Latina (*455-457), mais aussi André Chastel (*330).

³²⁶ Cf. les articles de journaux dans *La Repubblica* ou le *Corriere della Sera* (*435, *483).

Les petits tremblements de terre ne constituent pas, dans l'esprit de la population nétine, un véritable risque. Ils sont considérés comme moins néfastes que l'incurie et les querelles politiques qui aboutissent à l'inaction. Cependant, nous avons constaté que les habitants ont une culture du risque, en quelque sorte, ciblée. Il existe une certaine mythologie relative aux très forts tremblements de terre, mythologie en partie fondée sur des faits historiques puisque la ville actuelle de Noto date du séisme de 1693. L'aspect « mythologique » relève plutôt d'une crainte populaire : l'idée est qu'un séisme violent a une période de retour longue, et qu'après trois cents ans sans séisme majeur, le temps d'un nouveau séisme violent est peut-être arrivé. Cette crainte est d'ailleurs relayée par des données statistiques, de façon plus ou moins scientifique³²⁷. Corrado Stajano écrit ainsi, à propos de sa ville d'origine : « Une légende populaire raconte que les tremblements de terre ont lieu l'hiver, tous les trois siècles, et le troisième centenaire, après le tremblement de terre de 1693, qui détruisit le Val de Noto, frappa 58 villes et villages de Sicile et provoqua la mort de 53 757 personnes, est dépassé depuis cinq ans. Qu'est-ce qui pourra bien arriver maintenant ? Que faire ? Attendre, en retenant son souffle, que les jours défilent ? Suivre les règles de la Protection Civile [...] ? Comme s'il y avait tant de temps pour raisonner quand la terre tremble. Surtout dans une ville où ne sont pas rares les maisons du centre historique blessées, fissurées, maintenues par des armatures métalliques, par des murs de soutien, et où les maisons de Noto Marina sont en grande partie hors-la-loi, construites au mépris de toute règle de sécurité parasismique, souvent avec du sable de mer comme ciment³²⁸. » Toutefois, il faut se garder d'établir une équivalence hâtive entre constructions illégales et constructions vulnérables au risque sismique ; les constructions abusives ne sont pas forcément plus vulnérables que les constructions anciennes du centre de Noto, comme le fait remarquer le professeur F. Ventura³²⁹ : selon lui, les habitants de Noto ont fait le choix des maisons en béton armé et non des palais baroques, notamment par volonté de se protéger du risque sismique. Cette volonté ne préjuge pas du résultat, mais elle montre combien les habitations du centre sont considérées comme plus dangereuses.

Pour conclure sur la culture du risque à Noto, nous soulignerons la justesse, à notre sens, d'une proposition émise dès les années 1980 par le Professeur Ian Davis. Celui-ci suggère, entre autres, d'instituer des journées de commémoration des séismes de 1693, chaque année

³²⁷ Statistiquement, l'idée est fausse puisque la période de retour d'un séisme d'intensité XI est de plusieurs milliers d'années à Noto – mais les statistiques, en matière de risque sismique, ne sont guère fiables. Cf. LATINA C., 1987, p. 42-55 (*455).

³²⁸ STAJANO C., 2001, p. 13 (*30).

³²⁹ VENTURA F., in LATINA C. (dir), 1984, p. 536 (*451).

du 9 au 11 janvier³³⁰. Une telle initiative, bien qu'insuffisante à elle seule, ne pourrait qu'être bénéfique par rapport à la constitution et au maintien d'une véritable culture du risque à Noto.

c. Assise : une culture du risque insuffisante

A Assise, contrairement à Noto et à Gémone, le séisme de 1997 n'a pas constitué une surprise majeure³³¹. La culture du risque sismique est plus établie en Ombrie, région régulièrement touchée par des séismes d'intensité moyenne. Il ressort des entretiens et des enquêtes menées dans cette commune une habitude des exercices de prévention plus ancrée qu'à Gémone et qu'à Noto, et une confiance dans les normes de construction plus grande qu'à Noto. Assise a en outre une tradition de gestion urbaine programmée plus ancrée (et moins théorique) que Gémone et Noto. Le Plan Régulateur Général (PRG), principal instrument d'urbanisme des communes italiennes, a été conçu par l'urbaniste Giovanni Astengo dès la fin des années 1950. Nous reviendrons sur ce plan dans le chapitre 5 ; soulignons simplement ici qu'une version atténuée de ce plan est appliquée à partir de 1969, dans un esprit innovant et proche des théories qui seront par la suite généralisées, notamment par Giovanni Urbani, théories auxquelles nous faisons un large écho dans ce travail puisqu'elles insistent sur l'échelle intra-urbaine et sur l'inscription dans le territoire du patrimoine urbain. Le plan de Giovanni Astengo pose les fondements d'une gestion intégrée et programmée du centre historique. Toutefois, le risque sismique n'y apparaît pas de manière systématique, car à l'époque la ville n'est pas encore classée à risque sismique. Malgré cette tradition de gestion urbaine cohérente, la culture du risque n'est donc pas réellement établie à Assise. C'est ainsi que les secousses de 1997 ont pu surprendre par leur intensité. En 1997, malgré une conscience du risque un peu plus établie, les conséquences du séisme ont mis en lumière les lacunes de la culture du risque à Assise. En effet, pas une seule des communes touchées par le séisme d'Ombrie-Marches de 1997 n'avait prévu (et encore moins réalisé) d'aire d'accueil pour préfabriqués en cas de désastre, malgré les incitations régulières de la Protection Civile, pendant plus de dix ans. En conséquence, lors du tremblement de terre de 1997, les secours ont dû affronter, avant même de s'occuper des sinistrés, le problème de trouver des aires

³³⁰ DAVIS I., in LATINA C. (dir), 1984, p. 507 (*451).

³³¹ Ce fut tout de même une surprise, même si celle-ci doit être relativisée. Cet aspect est intéressant et nous y revenons à la fin de ce paragraphe.

d'accueil adaptées et de les équiper en infrastructures nécessaires pour l'eau et l'énergie³³². Dans une interview donnée deux ans après le séisme, le maire d'Assise reconnaît que « le plan d'urgence était sans aucun doute sous-dimensionné par rapport à l'événement, c'est-à-dire qu'il était prévu pour un événement sismique plus modeste³³³. » Notre entretien avec un responsable de la Protection Civile confirme cette analyse³³⁴. Cette affirmation peut étonner dans la mesure où le séisme de 1997 a eu à Assise une intensité moyenne (VII sur l'échelle MSK). L'intérêt d'un plan d'urgence conçu pour remédier à une situation de dégâts très mineurs peut être mis en doute. Nous constatons donc à Assise une intervention du politique non cohérente avec les objectifs de la prévention du risque, pourtant bien définis suite à l'existence d'une culture du risque réelle, bien qu'apparemment insuffisante au regard des événements. A la suite des tremblements de terre de 1997, des aires d'urgence ont été mises en place (une dizaine sur le territoire communal d'Assise, dont deux entre le centre historique d'Assise et Santa Maria degli Angeli³³⁵). Par ailleurs, la culture du risque semble s'être établie depuis quelques années, grâce à la volonté politique de mettre en place un aménagement du territoire tenant compte des impératifs de la prévention, comme nous le verrons à la fin de ce travail.

d. A Gémone, les séismes de 1976 ont profondément modifié la donne

A Gémone, les séismes de 1976 étaient inattendus, en tout cas dans leur violence. La catastrophe a résulté notamment de l'impréparation quasi totale d'une région qui avait oublié qu'elle était située dans une région sismique. Dans la monographie sur le Frioul publiée en 1973 par la géographe Brigitte Prost, intitulée *Le Frioul, région d'affrontements*³³⁶, le risque sismique n'est même pas mentionné. A. Cremonesi dénonce, un an après la catastrophe, cette impréparation et cette absence de culture du risque, relayée selon lui par une coupable absence de culture historique régionale : « Après le tremblement de terre du 6 mai de l'année passée, les scientifiques et les journalistes ont découvert que le Frioul était, géologiquement, la région la plus névralgique et la plus vulnérable de l'entière péninsule italienne. En réalité, cela était bien connu auparavant, mais on n'y avait pas porté attention, et ainsi la tragédie a eu

³³² BOSCHI E., BORDIERI F., 1998, p. 122 (*175).

³³³ ZARATTINI V.C., « Sette domande ai sindaci delle zone terremotate », *Bollettino di Italia Nostra*, n° 355, mars-avril 1999, p. 18 (*511).

³³⁴ Cf. en annexe, l'entretien 13, avec le géologue Giorgio Ermini.

³³⁵ Nous reviendrons plus en détail, au chapitre 5, sur ces aménagements récents.

³³⁶ PROST B., 1973 (*18).

lieu, de manière inattendue. Les gens en font porter le chapeau aux politiques [...]. [Quant aux historiens frioulans,] dans son histoire du Frioul, Leicht dédie aux deux terribles tremblements de terre de 1348 et de 1511, respectivement, six et trois lignes ; Paschini offre une bonne page au premier et à peine plus d'une ligne au second, tandis que Menis ne les mentionne même pas. [...] Il ne faut donc pas s'étonner que les Frioulans, en général, ne connaissent pas les infortunes naturelles qui ont frappé leur terre au cours des siècles³³⁷. » Francesco Durante s'étonne également de cette absence de culture du risque, à ses yeux « quasiment inexplicable ». Il propose une explication partielle, de prime abord surprenante, et pourtant assez représentative : la **volonté de ne pas transmettre la mémoire de la catastrophe**. Pour lui, « c'est la peur du tremblement de terre, la peur quand le tremblement de terre arrive et la peur de s'en souvenir, ou peut-être – et, dans le cas de nous autres Frioulans, plus exactement – la volonté de vaincre cette peur pour pouvoir reconstruire et donc reprendre le cours normal de la vie³³⁸. » Du reste, la volonté d'oublier, l'occultation d'un traumatisme majeur, est une notion désormais largement étudiée et expliquée par la psychanalyse, et constitue l'une des modalités de la perception dissonante du risque.

La situation, sur le plan de la culture du risque, a été bouleversée par les événements de 1976. L'aspect nouveau du patrimoine urbain (de style architectural post-moderne), mais aussi les traces restantes du séisme, telles que le château ou l'église Sainte Marie des Anges, maintiennent parmi la population la mémoire du séisme et la conscience du risque. Au cours de l'enquête menée à Gémone³³⁹, nous avons posé la question « **Savez-vous s'il reste des traces visibles des tremblements de terre de 1976 ?** » Les réponses ont été significatives : très peu de personnes ont répondu qu'ils ne savaient pas (13 %) ou qu'il n'en restait pas (11 %), tandis que 76 % ont cité au moins un édifice. L'édifice le plus cité (42 %) est l'église Sainte Marie des Anges, dont les ruines ont été volontairement maintenues telles quelles et sont actuellement un lieu de promenade au centre de la ville : il s'agit d'un exemple apparemment réussi de la mise en place d'une culture du risque³⁴⁰. La culture du risque à Gémone s'appuie donc essentiellement sur la mémoire de la catastrophe de 1976 (cliché 3.1). En témoigne la fréquence des événements de remémoration : le vingt-cinquième anniversaire du séisme a été commémoré en 2001, et en 2006 le trentième anniversaire a été l'occasion de

³³⁷ CREMONESI A., 1977, p. 7 (*553).

³³⁸ DURANTE F., 1976, p. 11 (*556).

³³⁹ Cf. les résultats généraux en annexe.

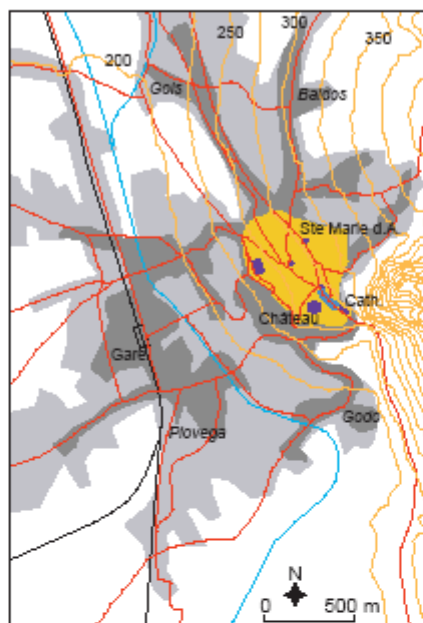
³⁴⁰ Nous développerons le cas de l'église Sainte Marie des Anges au chapitre 5, dans le paragraphe sur la conservation des ruines.

très nombreux événements organisés par la commune de Gémone, notamment une série d'expositions photographiques, pendant plus de quatre mois (cf. dépliant, en annexe).

3. La transformation des territoires

La culture du risque génère une dynamique territoriale. En effet, par le biais de cette culture du risque, les habitants pensent et vivent différemment leur rapport au territoire. La transformation des territoires par l'adaptation au risque ne peut survenir que dans un contexte de gestion du risque ou au moins de conscience du risque. Les acteurs sociaux réagissent face à une situation qu'ils connaissent, et cette logique de réactivité ne peut avoir lieu quand il n'y a pas de conscience du risque. L'adaptation des territoires face au risque implique donc soit la gestion du risque par différents acteurs sociaux, de l'individu aux collectivités territoriales de différents niveaux, soit une culture du risque plus ou moins diffuse et consciente, qui amène les populations à agir sur leur territoire de manière à réduire le risque. Cette adaptation des territoires et des acteurs sociaux face au risque fait partie de ce que C. Chaline et J. Dubois-Maury appellent les **effets positifs des risques**³⁴¹.

³⁴¹ CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., 1994, Troisième partie (*184).



Carte 3.4. L'extension de Gémone vers la plaine

Légende : I - L'extension du bâti récent

- Limites du bâti avant 1978
- Bâti continu récent
- Routes principales
- Voie ferrée
- Gois Bourg, centre secondaire

II - Le centre ancien patrimonial

- Limites du centre ancien
- Monuments remarquables
- La rue Bini, reconstruite à l'identique



Cliché 3.1. A Gémone, un édifice reconstruit en conservant les traces de l'ancien bâtiment.



Cliché 3.2. L'extension de Gémone vers la plaine du Tagliamento.



Cliché 3.3. A Gémone, le centre historique n'est plus le pôle principal du commerce et des services.



Cliché 3.4. La Porte Perlici à Assise, une des deux ouvertures de l'enceinte de la ville vers le nord.

Les exemples sont multiples et variés, mais non partout, ce qui tend à refléter, précisément, l'absence ou la faiblesse de la culture du risque dans certaines communes. Les exemples peuvent d'abord être trouvés dans le passé. La reconstruction de Noto après le séisme de 1693 est représentative de ces logiques. La ville n'a pas été reconstruite sur le même site et l'urbanisme de la nouvelle entité urbaine est très différent ; les rues sont plus larges et extrêmement rectilignes, les angles sont droits, les bâtiments ne sont pas très élevés. Toutes ces caractéristiques ne sont pas entièrement dues à une volonté explicite de réduction du risque, mais cette idée est présente dans la conception de ces modifications urbaines. Cet exemple illustre une dynamique déjà rencontrée au cours de cette recherche : l'adaptation des territoires est plus marquée non pas face au risque mais après une catastrophe. Les transformations urbaines interviennent souvent après un événement sismique. A Assise, la technique des contreforts des bâtiments a été intensément utilisée à la fin du dix-neuvième siècle, à la suite d'une période de fréquents séismes de faible intensité. A Gémone, l'exemple est un modèle : après 1976, la ville a été presque intégralement reconstruite en respectant le tracé viaire ancien et une certaine esthétique, mais surtout en fonction de normes parasismiques.

Le cas de Gémone, pourtant, indique une autre transformation des territoires : celle du vécu des habitants. Le centre ancien de la ville n'est plus le cœur vivant de la commune ; après le séisme, les habitants ont préféré s'installer plus loin du centre, dans la plaine et sur les pentes les moins fortes (carte 3.4, cliché 3.2). Un certain nombre de facteurs ont joué dans cette délocalisation, parmi lesquels une volonté de réduire la vulnérabilité face au risque, comme nous l'ont affirmé certains habitants. Ainsi, **l'adaptation des territoires face au risque réside aussi dans un changement des comportements qui se traduit par une modification des polarités et des circulations**. Gémone est devenue une ville éclatée, aux densités plus faibles, avec des habitations plus éloignées les unes des autres, et une utilisation plus fréquente de la voiture individuelle, due à la distance entre les habitations et les services urbains et commerciaux. C'est peut-être dans cet usage de l'automobile que réside l'une des explications du moindre dynamisme du centre ancien, de son aspect plus froid, moins vécu (clichés 3.3 et 4.2).

Un autre changement des polarités et des circulations dû au risque est la mise en place d'aires destinées à accueillir les populations évacuées dans l'urgence ; ou, à une échelle plus grande, la rationalisation des circulations intérieures et des possibilités d'évacuation des bâtiments, le renforcement des escaliers d'usage ou de secours. Ces logiques demeurent

cependant assez limitées à Noto et à Assise, alors qu'elles sont un peu plus systématiques à Gémone suite à la reconstruction. Les aires d'urgence n'existent toujours pas à Noto, et viennent d'être mises en place à Assise, malgré les projets déjà anciens, datant du début des années 1990. Toujours à Assise, l'évacuation devrait se faire en direction des parkings pour cars et voitures de touristes, situés à l'extérieur de l'enceinte de la ville ; mais précisément, les sorties de la ville ouvertes et dimensionnées ne sont pas nombreuses, et l'étroitesse des accès constituerait en cas d'évacuation d'urgence un goulot d'étranglement. La ville compte huit portes dans l'enceinte, dont deux donnent sur le sommet de la colline, et parmi les autres, seules trois débouchent sur une route majeure (cliché 3.4). La circulation dans la ville se fait globalement en fonction d'un trajet nord-ouest – sud-est, de façon longitudinale par rapport à la pente de la colline, ce qui correspond à la direction de développement du centre : c'est donc le trajet le plus long pour quitter le centre de la ville, alors que l'évacuation du centre par une descente directe de la colline (en direction du sud-ouest) est rendue difficile par l'urbanisme fait de ruelles et d'escaliers étroits, par la présence de jardins en contrebas d'habitations privées, et par l'absence de portes dans l'enceinte méridionale de la ville.

Enfin, nous pouvons préciser le cas déjà mentionné de l'interdiction de circulation automobile dans le centre de Noto à partir du milieu des années 1980. Le risque sismique n'est pas directement, ou du moins pas seulement, à l'origine de cette décision. Les vibrations dues aux voitures avaient fragilisé les bâtiments dont les fondations avaient déjà été mises à jour par l'aplanissement et la mise à niveau des trois grands axes longitudinaux principaux de la ville, provoquant l'augmentation du risque d'effondrement ou d'endommagement des édifices baroques. Cette décision a profondément modifié les habitudes des habitants de la ville en réorganisant complètement les circulations, puisque désormais le cœur de la ville ne pouvait plus être traversé, sauf sur autorisation spécifique. Une conséquence de cette interdiction a été la requalification, à moyen terme, de ce centre-ville devenu désormais piéton. La circulation en voiture dans la ville de Noto est devenue tellement complexe, avec de nombreux sens interdits, des pentes fortes, des rues qui débouchent sur des escaliers, des virages très serrés, que les cars et les bus ne pénètrent pas dans la ville patrimoniale (le centre élargi) et que le nombre de voitures individuelles est très réduit. Ce résultat est positif sur le plan de la gestion du risque et de la conservation du patrimoine, mais peut être l'un des facteurs du moindre dynamisme commercial et entrepreneurial de la ville centre, tandis que les quartiers périphériques s'étendent. Encore une fois, ces résultats ne sont certainement pas la conséquence de la seule interdiction de circulation dans le centre, mais celle-ci a joué un

rôle très substantiel. Il s'agit donc d'un exemple marquant de réorganisation d'un territoire urbain confronté au risque.

Une culture du risque faiblement ancrée dans les esprits, mais des territoires fortement remodelés par le risque : Noto, Assise et Gémone ont apporté des réponses diverses à ce paradoxe. Le risque sismique et les tremblements de terre ont laissé des empreintes spatiales plus ou moins fortes : à Gémone, la reconstruction presque totale de la ville, des ruines volontairement conservées, des circulations renouvelées ; à Assise, quelques ruines, quelques bâtiments non restaurés, une mémoire encore très vive du dernier séisme ; à Noto, un patrimoine urbain très dégradé, des circulations complètement réorganisées, un centre historique de moins en moins habité et de plus en plus « muséifié ». Malgré cette empreinte territoriale forte, la culture du risque semble très réduite à Noto, plus ancrée à Assise, et oscille à Gémone entre conscience du risque et confiance dans la prévention mise en place après 1976. C'est le cas de Noto qui est le plus paradoxal. Les habitants n'attribuent pas au risque sismique le rôle qu'il a réellement joué dans l'histoire récente de la ville. A Gémone au contraire, ce rôle est clairement perçu, mais la gestion de la catastrophe a généré de la confiance, et c'est le danger potentiel d'un séisme à venir qui est minimisé. Dans les deux cas, il y a bien un déni de risque : la perception du risque est dissonante. Assise constitue un cas plus modérément étonnant, puisque les habitants ont conscience du risque mais se fient aux institutions sans établir les bases d'une réelle culture du risque : la perception du risque est probabiliste. Certes, les dernières années montrent un réel changement d'attitude des institutions et de la population, mais il n'est pas encore possible de conclure avec certitude à la durabilité de ces tendances, trop récentes.

L'établissement d'une culture du risque contribue à réduire la vulnérabilité d'une société, caractérisée notamment par la capacité de réponse d'une société à un événement sismique. **En l'absence de culture du risque, la société se trouve en état d'impréparation face à un événement sismique**, qui peut devenir dès lors une catastrophe. **L'absence de culture du risque est un facteur aggravant en cas d'événement sismique.** Mais il ne suffit pas de constater la faiblesse de la culture du risque, il convient d'en souligner les raisons. La faiblesse de la culture du risque sismique est issue de l'insuffisance de l'information à la population, qui résulte elle-même d'un manque de prévention du risque. Les raisons de ces lacunes sont en partie politiques et culturelles, c'est-à-dire que nous retrouvons comme

facteur de cette insuffisance le manque de culture du risque. Comment éviter cette logique qui s'auto-alimente ? Comment construire une culture du risque et renforcer les dynamiques de prévention du risque ? Faut-il pour cela modifier les cultures politiques traditionnelles locales ? Comment mettre en œuvre une telle mutation ?

Conclusion

L'approche par le biais politique et culturel pose le problème de l'évaluation, plus ou moins méthodique et objective, du risque. Comment estimer un fait social, politique et culturel, comment lui donner une valeur, et comment transformer, ensuite, cette appréciation en base pour l'action ? Comment affronter le problème du rapport entre une vision mathématique ou statistique du risque, et d'une approche culturelle, plus subjective et intuitive ? Nous avons constaté à Noto, à Assise et à Gémone une tendance à la minimisation politique et sociale du risque par rapport à son estimation statistique et géographique. L'évaluation politique et sociale du risque minimise ce dernier : or, c'est au niveau politique, social et culturel que se décide la gestion du risque. C'est de ce décalage entre deux types d'évaluation du risque que résultent les insuffisances de la prévention du risque sismique. Comment relancer une dynamique positive de gestion du risque, associant volonté de prévention, information à la population, conscience du risque, culture du risque, réduction de la vulnérabilité ? **Les pesanteurs traditionnelles d'ordre politique et culturel sont-elles si fortes qu'elles empêchent de mettre en place une dynamique de prévention aussi évidente ?**

Nous avons souligné le même décalage entre les principes théoriques de la conservation du patrimoine et l'application pratique de la conservation, qui s'en écarte largement suite à des pressions d'ordre politique et culturel. La politisation de la gestion patrimoniale intervient de façon plus ou moins violente, au point de remodeler parfois profondément les territoires concernés. Cela a été le cas du Frioul, privé après 1976 d'une partie de son patrimoine mineur, représentatif de l'identité frioulane, par opposition au patrimoine monumental majeur, projection d'une culture officielle italienne, et dont la restauration a été privilégiée après les séismes. Nous avons vu de surcroît que la politisation des questions patrimoniales pouvait être à l'origine d'une augmentation de la vulnérabilité à l'égard du risque sismique. **La gestion politisée du patrimoine a des conséquences sur la gestion du risque sismique.** Si l'aspect politique ne peut être mis de côté, il convient de modifier la question : quelles politiques de gestion du bâti urbain peuvent offrir un bénéfice politique sans remettre en cause les principes fondamentaux d'une prévention du risque sismique efficace et d'une saine conservation du patrimoine architectural ? Comment construire une culture du risque et de la conservation du patrimoine suffisante pour modifier l'approche politique de ces questions ?

Nous pouvons répondre à ces questions en abordant plus précisément un aspect qui a été, jusqu'ici, laissé de côté, mais qui constitue une motivation fondamentale des choix des politiques de gestion du risque et du patrimoine : l'aspect économique et financier de ces dynamiques.

Chapitre 4

Des politiques coûteuses aux bénéfices incertains : la complexité des enjeux financiers

Les politiques de gestion du risque sismique et de conservation du patrimoine architectural se heurtent, nous l'avons vu, à des problèmes de nature politique et culturelle. Une composante essentielle de ces problèmes est le financement des politiques de gestion. En effet, les moyens financiers constituent souvent un obstacle majeur à la mise en place de politiques de prévention et de conservation ; parfois, cependant, ils sont un levier puissant qui accélère leur exécution. De manière générale, les moyens financiers dévolus en Italie à la gestion du risque sismique et à la conservation du patrimoine sont très insuffisants³⁴². Citons simplement le constat qui a été unanimement fait après le tremblement de terre d'Assise de 1997 : « Les mesures entreprises jusqu'à aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour protéger de manière sérieuse le patrimoine bâti le plus ancien, les simples objets de valeur artistique et culturelle, et les centres historiques dans leur ensemble. L'alibi, au fond, a toujours été celui de l'aspect impraticable d'une action de réduction du risque aussi coûteuse, quantifiée en dizaines et dizaines de milliards [d'euros]³⁴³. »

La question des financements est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord. En effet, elle présuppose d'autres questionnements, fondamentaux, en particulier les questions suivantes :

- la destination des financements implique un choix de priorités. Selon quels critères définir ces priorités, par exemple entre différents édifices, patrimoniaux ou non, habités ou non, publics ou privés, plus ou moins sismiquement vulnérables, et dont la restauration serait plus ou moins coûteuse ?

- les choix de ces priorités reposent sur la valeur qui est donnée aux édifices en jeu. Mais comment définir et comment mesurer cette valeur, qui peut être strictement économique, mais aussi historique et culturelle, sociale ou individuelle, psychologique ? Même la valeur « strictement » économique est très difficile à mesurer, puisqu'elle peut comprendre le coût de

³⁴² Cf. par exemple SETTIS S., 2002, p. 81 (*412).

³⁴³ DE MARCO R., « Le politiche di prevenzione sismica », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 13 (*487).

la construction de l'édifice, de son entretien ordinaire, de sa restauration éventuelle, aussi bien que la rentabilité de la mise en valeur de l'édifice...

- comment introduire, dans le calcul financier, des variables qualitatives telles que le confort de vie, l'identité culturelle, mais aussi, plus fondamentalement, les conditions de survie des habitants ? N'est-il pas nécessaire, pour mener à bien une politique de gestion du risque, de quantifier, de mesurer le coût d'une vie humaine ? La réduction du risque sismique passe nécessairement par des choix et des financements, et la réflexion en termes de coûts et de bénéfices intègre des aspects quantitatifs aussi bien que qualitatifs ; financer trop largement, au-delà d'une estimation raisonnable, la réduction du risque sismique, revient à priver de financements d'autres secteurs de la vie économique et sociale. Mais comment définir cette estimation raisonnable du risque, ce seuil de risque acceptable ?

Les politiques de gestion du risque et de conservation du patrimoine ne vont pas de soi, parce qu'elles ont un coût pour les sociétés qui les mettent en œuvre. Il convient de réfléchir à ce coût par rapport aux résultats escomptés, ces derniers se mesurant en termes de vies humaines et de confort de vie, mais aussi en termes économiques et financiers. En effet, le patrimoine est aussi un capital, à l'origine d'une dynamique économique³⁴⁴. Par exemple, le tourisme constitue une ressource très importante pour Assise et Noto, mais l'ampleur du flux touristique dépend de l'état du patrimoine et du niveau de sécurité par rapport au risque sismique. L'analyse coût-bénéfice est un outil qui, utilisé avec précaution, permet de proposer des comparaisons et constitue une aide au choix des priorités. Nous verrons dans ce chapitre comment, dans les trois communes étudiées, ces questions et ces instruments sont ou ne sont pas exploités et approfondis. Nous aborderons tout d'abord la question de la valeur du patrimoine, en particulier monumental, ce qui permettra de comprendre dans quelle mesure il est justifié de dépenser des sommes considérables pour la restauration et la mise aux normes parasismiques. Nous verrons ensuite comment les municipalités gèrent le coût des politiques de réduction du risque, en définissant de manière pragmatique un seuil de risque acceptable vers lequel tendent leurs efforts financiers. Enfin, nous étudierons en détail les bénéfices économiques attendus par de telles politiques, en particulier grâce à la ressource touristique. Nous tenterons ainsi de donner une idée du cadre économique, à l'échelle communale, des politiques de conservation du patrimoine et de prévention du risque sismique.

³⁴⁴ BARRERE C., « Les dynamiques économiques du patrimoine », in BARRERE C. *et al.*, 2005, p. 109-120 (*331).

A. La valeur du patrimoine

Les politiques de conservation du patrimoine urbain se posent aujourd'hui comme simples et évidentes, alors qu'elles sont issues de choix politiques et d'évolutions culturelles complexes. Les orientations actuelles de ces politiques, en Italie comme ailleurs, sont historiquement marquées, notamment par certains penseurs des dix-neuvième et vingtième siècles. Fondamentalement, la volonté de conserver le patrimoine présuppose une définition, bâtiment par bâtiment, de ce patrimoine, et de la valeur de chacun de ces édifices. **Vouloir conserver un patrimoine, c'est le doter d'une certaine valeur.** Mais la définition et la mesure de cette valeur sont très problématiques. La valeur que l'on donne à un bâtiment conditionne l'ampleur des moyens financiers et la nature des politiques de conservation qui seront mises en œuvre pour sa restauration ou sa mise aux normes parasismiques. Paradoxalement, nous verrons que dans certains cas, c'est l'inverse qui se produit et qui rend la situation encore plus problématique : la valeur d'un édifice peut être mesurée précisément par le montant que la société est disposée à payer pour lui. Nous parlerons ici de la valeur des « monuments », parce qu'un monument, comme nous le verrons, met en jeu un plus grand nombre de valeurs qu'une habitation individuelle non monumentale ; il convient d'étudier la plus grande complexité du monument, pour mieux comprendre ensuite l'opposition plus ou moins justifiée entre le monumental et le non monumental³⁴⁵.

1. Comment mesurer la valeur des monuments ?

Employer les termes de « monument » et de « patrimoine » implique un jugement de valeur : une société attache plus d'importance à des édifices ainsi caractérisés, par rapport à d'autres bâtiments. Selon Aloïs Riegl, les monuments se définissent précisément, par rapport aux édifices non monumentaux, par leur valeur. Ce sont des édifices considérés comme des biens collectifs et non individuels ; le patrimoine est, par définition, un bien qui se transmet, qu'il faut préserver de manière prioritaire par rapport à d'autres bâtiments. Pourtant, nous

³⁴⁵ La littérature scientifique concernant la valeur du patrimoine et son estimation est abondante. Nous renvoyons au cours de ce chapitre à un certain nombre d'auteurs reconnus, mais citons d'emblée un article synthétique et limpide qui permet d'introduire ces questions : THROSBY D., « Seven Questions in the Economics of Cultural Heritage », in HUTTER M., RIZZO I. (dir), 1997, p. 13-30 (*369).

verrons que cette priorité, accordée semble-t-il d'emblée aux édifices patrimoniaux, peut être remise en cause, notamment lorsque sont prises en considération les perspectives financières. En effet, si l'on accorde une valeur supérieure (monétaire ou non) aux édifices patrimoniaux, le coût de leur entretien ou de leur réparation est également très supérieur à l'entretien d'édifices plus ordinaires. L'ampleur des bénéfices attendus (pas seulement économiques) justifie-t-elle le gonflement des coûts ? La reconstruction de la cathédrale de Noto, la reconstitution des fresques de Giotto dans la basilique de Saint François d'Assise, la reconstruction par anastylose de la cathédrale de Gémone, apportent-elles aux sociétés locales un bénéfice culturel et économique, individuel et collectif, qui justifie le coût de ces travaux ?

a. Les monuments sont dotés de valeurs nombreuses et d'ordre très différent

Comment mesurer la valeur des monuments ? Ne constituent-ils pas un bien qualitatif, de valeur non quantifiable, parce qu'ils sont non reproductibles et donc irremplaçables ? De nombreux auteurs ont réfléchi à ce problème. Selon F. Adamo³⁴⁶, il est indispensable de donner une valeur monétaire aux biens culturels, afin que, dans le cadre d'une politique systématique de développement local, on puisse prendre en compte ces biens en termes économiques, de coûts et bénéfices, et en tirer des conclusions. La possibilité de donner une valeur monétaire au patrimoine est démontrée dans la pratique, puisque le patrimoine peut être vendu : l'Italie a lancé, en 2003, une vaste opération de vente d'un certain nombre de bâtiments patrimoniaux, dont un palais baroque à Noto et un autre à Assise³⁴⁷.

Mais cela implique de ramener à une valeur monétaire toute la gamme des valeurs qui caractérisent les monuments. Ces valeurs sont très variées, comme le démontre l'analyse de Sir B.M. Feilden, pour le compte de l'ICCROM³⁴⁸ ; celui-ci, dans un esprit plus pragmatique que théorique, résume les valeurs d'un monument, dans l'ordre de la plus grande à la plus faible priorité : valeur sociale (continuité, identité, valeur spirituelle et de vénération, valeur symbolique), valeur culturelle (archéologique, architecturale, artistique, documentaire, historique, paysagère, scientifique, de paysage urbain), valeur d'usage (économique, fonctionnelle, politique). Ces valeurs étaient déjà énumérées à la fin du dix-neuvième siècle par le théoricien Aloïs Riegl, dans *Le culte moderne des monuments*, livre jalon de la pensée

³⁴⁶ ADAMO F., 1999, p. 635-652 (*323).

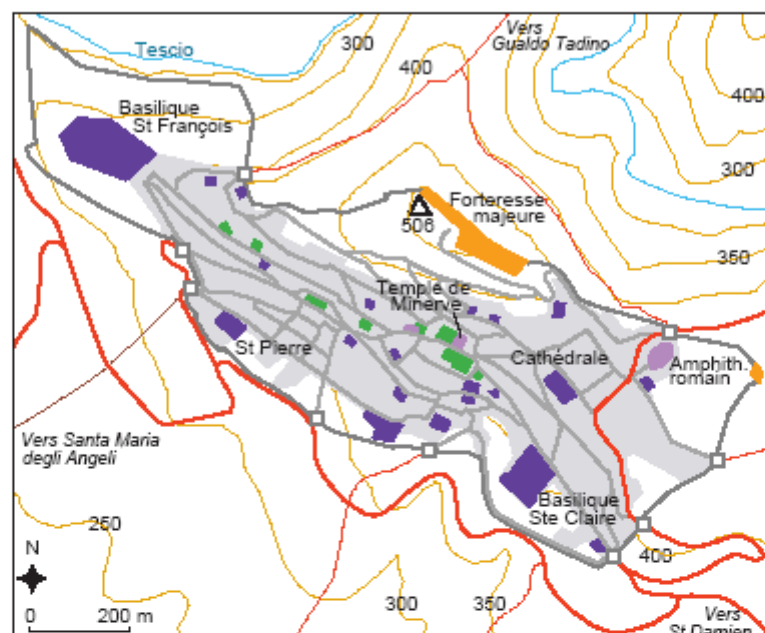
³⁴⁷ Cf. chapitre 1.

³⁴⁸ Centre International pour la Conservation et la Restauration des Monuments. Cf. FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993 (*39).

de l'histoire de l'art. D'après lui, un monument est doté de deux grands types de valeurs : les valeurs de remémoration et les valeurs de contemporanéité. Parmi les premières, on trouve l'ancienneté, la valeur historique, la valeur de remémoration intentionnelle ; parmi les secondes, la valeur d'usage et la valeur d'art. A cette liste, le géographe se doit d'introduire la variable territoriale : le monument a aussi une fonction, donc une valeur, du point de vue de l'organisation du territoire urbain ; il constitue un jalon spatial dans un ensemble bâti et il est en tant que tel doté d'une valeur territoriale (cartes 4.1 et 4.2). La disparition d'un monument engendre une réorganisation de l'espace urbain, plus ou moins en profondeur en fonction, précisément, de la valeur territoriale de ce monument. De nombreux exemples illustrent cette réalité, comme le réaménagement de la place Simonetti à Gémone suite à la destruction de l'église Sainte Marie des Anges³⁴⁹.

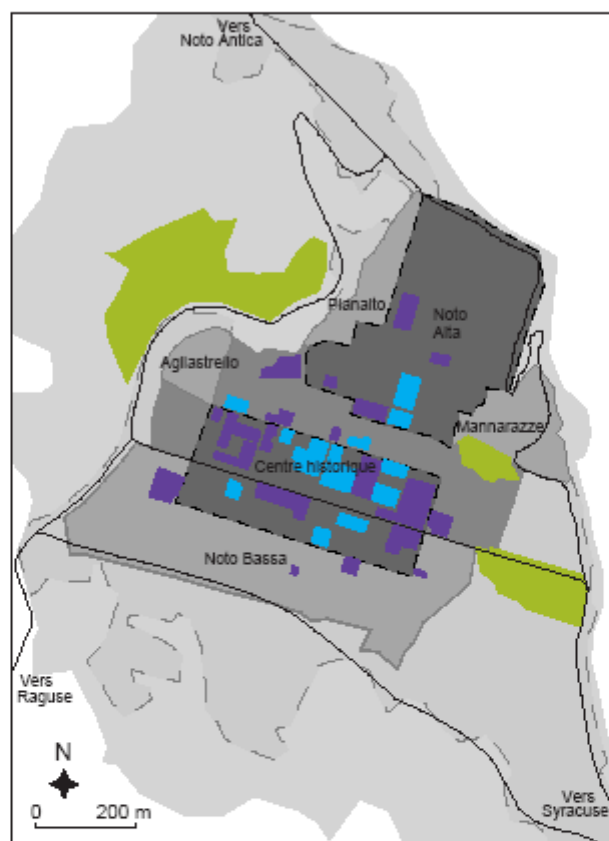
Comment évaluer chacune de ces valeurs ? Comment les mesurer en termes quantitatifs, alors qu'il s'agit pour la plupart d'entre elles de variables qualitatives ? Quel poids leur donner les unes par rapport aux autres ? **Est-il possible de donner à un monument une valeur unique, mesurée précisément, qui pourrait servir de référence pour une politique raisonnée de gestion du patrimoine urbain ?**

³⁴⁹ Cet exemple et ces logiques sont développés au chapitre suivant.



Carte 4.1. La variété du patrimoine monumental du centre d'Assise

- Légende :
- I - Un accès malaisé au centre
 - Enceinte médiévale
 - Portes de la ville
 - Routes principales d'accès au centre
 - Ancienne rue pavée
 - Rues intérieures principales
 - II - Des monuments d'époques et de natures variées
 - Le bâti continu à l'intérieur de l'enceinte
 - Forteresses
 - Monuments et ruines antiques
 - Monuments religieux médiévaux
 - Monuments civils médiévaux ou ayant fait l'objet de réemplois



Carte 4.2. Les paysages urbains bien différenciés de Noto

- Légende :
- I - Une différenciation très nette des quartiers
- Centre Historique et Noto Alta
 - Quartiers baroques tardifs sur pentes fortes
 - Noto Bassa et les quartiers dits arabes
 - Développement urbain XIXe et XXe siècles
 - Développement urbain récent (depuis 1978)
- II - Jalons urbains
- Monuments religieux
 - Monuments civils
 - Espaces verts urbains

b. La difficulté de donner au monument une valeur définie et unique

Une des solutions fréquemment envisagées est d'évaluer uniquement la « valeur sociale » de l'édifice, au sens strict, c'est-à-dire ce que les citoyens sont disposés à payer pour le monument. Toutefois, la « valeur sociale » ainsi définie n'est pas forcément pertinente d'un point de vue pratique. Elle est fluctuante, car elle dépend de la conjoncture. Les conversations avec les habitants d'Assise après l'effondrement des voûtes de la basilique de Saint François montrent qu'une fois le désastre survenu, les habitants déclarent qu'ils auraient été disposés à payer plus pour éviter le désastre. De même à Noto, les habitants acceptent de payer pour la reconstruction de la cathédrale³⁵⁰, après l'effondrement de celle-ci. A Gémone, la reconstruction du château constitue un coût important pour la commune (celle-ci paierait un quart des dix millions d'euros nécessaires³⁵¹), mais les habitants sont prêts à le payer. Ainsi, paradoxalement, la valeur sociale du monument augmente quand celui-ci a subi une dégradation. La population locale est plus disposée à payer pour la réparation que pour l'entretien du monument : nous retrouvons ici une logique déjà analysée et fondamentale pour notre recherche, à savoir la primauté donnée à la gestion de l'urgence par rapport à la prévention. La valeur sociale est donc soumise à la variabilité de la conjoncture ; il en va de même pour les autres instruments de mesure de la valeur des monuments que sont les aspects économiques des flux touristiques : le nombre de visiteurs d'un monument, par exemple, pourrait permettre de comparer la valeur de différents monuments. Mais c'est une mesure très biaisée, liée à d'autres critères (comme la publicité), et qui d'autre part n'est pas possible pour tous les monuments. De même, on ne peut appliquer que dans un nombre de cas très réduit le critère d'estimation de la valeur par le coût de reconstruction en cas de destruction d'un monument. Le coût de reconstruction varie beaucoup en fonction de l'ampleur des dommages, sans compter qu'il convient de différencier en fonction des techniques et méthodes utilisées (la qualité de la technique utilisée dépendra de la valeur du bâtiment mais aussi des disponibilités financières)... Il apparaît en outre peu opératoire d'estimer la valeur d'un monument seulement quand il a été dégradé ou détruit : cela va à l'encontre de la volonté

³⁵⁰ La reconstruction de la cathédrale étant en grande partie financée par l'Etat italien, les Nétins paient en réalité seulement les travaux supplémentaires, non compris dans le devis initial de reconstruction, par exemple les travaux d'illumination nocturne de la façade.

³⁵¹ Le cas du château de Gémone est développé un peu plus loin dans ce chapitre.

de prévention. Certains théoriciens, comme G. Amata³⁵², conseillent de prendre en compte plusieurs paramètres : le coût de reconstruction, la demande sociale de la part de la collectivité, la valeur sociale complémentaire de l'œuvre (par exemple en tant que monument historique, identitaire). La question de la mesure demeure : comment évaluer, sans arbitraire, la part de ces trois paramètres ?

Pour le géographe, deux autres aspects de ces interrogations ne peuvent pas être éludés : la question de la propriété et la question de l'échelle d'analyse. En effet, la valeur sociale d'un bâtiment sera plus forte si le bâtiment est public, ou du moins d'usage public. Une population donnée accorde plus d'importance au patrimoine monumental, objet de jouissance de tous les citoyens, qu'au patrimoine mineur, habité par un citoyen, et moins unique. Mais s'agit-il vraiment de comparer un monument et une habitation ? Ne convient-il pas plutôt, dans ce cas, de comparer un monument et un ensemble d'habitations ? Le patrimoine dit mineur vaut souvent plus pour son insertion dans un ensemble urbain que pour sa qualité esthétique intrinsèque, en tant qu'édifice pris isolément. Par conséquent, comment mesurer la valeur sociale d'un patrimoine architectural mineur, si ce n'est en évaluant la valeur du paysage urbain dont il fait partie, du patrimoine urbain dans son ensemble ? La question de la propriété, de l'échelle d'analyse, et l'opposition entre édifice isolé et complexe bâti, s'ajoutent donc à la complexité de la question de la valeur des monuments.

c. L'évaluation par le biais de la vulnérabilité face au risque sismique

Il semble donc difficile de régler définitivement le problème de la mesure de la valeur d'un monument. Toutefois, dans le contexte que nous avons choisi pour notre recherche, une donnée permet de fixer un cadre relativement ferme pour évaluer la valeur des monuments les uns par rapport aux autres et par rapport aux édifices non monumentaux : la vulnérabilité dans un contexte de risque sismique. En réalité, il s'agit moins d'une mesure de la valeur des bâtiments, que d'une hiérarchisation des bâtiments : c'est donc un outil opérationnel, et non abstrait.

Il est vrai que les monuments constituent un type d'édifice qui n'abrite pas toujours des habitants de façon permanente, et quand c'est le cas, cela concerne peu de personnes, à l'inverse de grands ensembles d'habitations. Toutefois, si la plupart des églises, les temples,

³⁵²AMATA G., « Un nuovo approccio di valutazione dei danni da eruzione nell'ecosistema etneo : il sottosistema del patrimonio edilizio ed artistico », in FAMOSO N. (dir), 1988, p. 213-220 (*283).

et certains musées situés dans des palais monumentaux, sont des monuments vides la nuit, ils connaissent des pics de densité à certaines heures, en certaines périodes. Lors de son effondrement en 1996, la cathédrale de Noto était vide, ce qui a permis d'éviter les victimes : il était dix heures du soir. Quelques heures plus tôt, toutefois, y était célébré un enterrement. La basilique de Saint François d'Assise, ébranlée par une secousse dans la nuit, fut endommagée, mais il n'y eut pas de victime : dans la matinée, une seconde secousse fit quatre victimes, dont deux fonctionnaires de la surintendance venus constater les dégâts de la première secousse. Lors de tremblements de terre, les réactions des habitants consistent souvent à chercher à se regrouper à certains endroits : ces endroits doivent être définis, connus, et sûrs. Lors des séismes de 1693 qui détruisirent Noto Antica, une première secousse, le 9 janvier, avait alerté la population, qui avait quitté la ville. Rassurés par l'absence de séisme et voulant prier pour sauver leur ville, les habitants se retrouvèrent ensuite dans les églises de la ville ; la secousse la plus forte eut lieu à ce moment-là, décimant la population.

Ainsi, les monuments font souvent partie d'une catégorie d'édifices prioritaires pour la gestion du risque sismique, par le seul fait qu'ils peuvent accueillir, à certains horaires, des densités importantes de population. Ils sont donc très vulnérables, à cause du nombre de victimes potentielles et sans même évoquer les potentiels dégâts matériels. A l'échelle européenne, cette catégorie d'édifices concerne la plupart des bâtiments publics et les bâtiments nécessaires à la gestion de l'urgence, comme les hôpitaux. **En termes de vies humaines et aux yeux des directives organisant la gestion du risque sismique, les monuments ont donc une valeur supérieure aux édifices non monumentaux.** Cette valeur n'est pas quantifiée dans les textes puisqu'il s'agit d'un changement de catégorie, un saut d'ordre de grandeur. Nous verrons que dans la pratique, la quantification de cette valeur est nécessaire, mais ne peut se faire qu'au cas par cas.

2. Les coûts de la restauration

a. L'importance des coûts de restauration d'édifices patrimoniaux

Dans la pratique, la présence de délais et de moyens financiers limités exigent des décisions plus ou moins rapides, des études plus ou moins satisfaisantes, des réponses qui correspondent plus ou moins aux orientations théoriques. Restaurer un monument et le mettre

aux normes parasismiques est complexe, effectuer cette action sur de nombreux bâtiments multiplie la difficulté ; mais il faut le faire, sous peine d'accroître le risque et de voir cette même complexité multipliée de façon exponentielle. Les enjeux financiers sont très importants, comme le montre le tableau suivant, qui indique les budgets consacrés par l'Etat italien, en 2005, à la restauration du patrimoine monumental dans les régions italiennes³⁵³.

Tableau 4.1. Programmation financière nationale pour les biens architecturaux et paysagers, par région, 2005

	Nombre d'interventions demandées	Nombre d'interventions accordées	Dépenses totales (en millions d'euros)
Abruzzes	41	10	1,92
Basilicate	33	23	1,8
Calabre	17	10	1,98
Campanie	144	83	10,35
Emilie Romagne	41	28	3,42
Frioul – V. J.	58	50	4,72
Latium	149	87	17,15
Ligurie	57	15	3
Lombardie	34	36	4,6
Marches	39	14	1,93
Molise	27	7	1,36
Ombrie	40	24	1,6
Piémont	39	32	3,56
Pouilles	31	22	4,16
Sardaigne	64	29	3,29
Toscane	132	71	8,2
Vénétie	56	22	4,15
Total	1002	523	77,19

Source : Ministère des Biens Culturels, 2006

Pour compléter ce tableau, précisons quelques exemples de coûts de restaurations de bâtiments patrimoniaux³⁵⁴ :

Temple de Saint Nicolas l'Arena à Catane : 1,1 million d'euros

Eglise Saints Côme et Damien à Rome : 1,3 million d'euros

Coupoles de Saint Jean-Baptiste delle Monache à Naples : 1 million d'euros

³⁵³ La Sicile et le Trentin n'apparaissent pas dans ce tableau, car ces deux régions, en raison de leur large autonomie, ne dépendent pas du Ministère des Biens Culturels pour la gestion du patrimoine culturel.

³⁵⁴ Selon l'Associazione per il Recupero del Costruito, 2001.

Eglise Saint François à Nocera Umbra (près d'Assise, après le séisme de 1997) : 750 000 euros.

A Noto, selon l'assesseur communal aux Travaux Publics³⁵⁵, les coûts des travaux de restauration sont du même ordre, mais dans le haut de la fourchette, voire sensiblement plus élevés. La restauration du monastère Saint Sauveur a coûté 1,3 millions d'euros et n'est pas terminée (les travaux ont pris plus d'un an de retard, sur deux ans prévus à l'origine) ; la consolidation parasismique et la restauration de l'église Saint Dominique ont coûté plus de 2,8 millions d'euros³⁵⁶. Ces sommes sont très importantes : **la nécessité de consolider les édifices pour les mettre aux normes parasismiques est le facteur d'explication essentiel de la différence de coût entre les restaurations des bâtiments de Noto et ceux cités ci-dessus**³⁵⁷.

Toutefois, aucun de ces chiffres n'approche les 25 millions d'euros accordés pour les travaux de la cathédrale Saint Nicolas de Noto. En réalité, le devis initial effectué après la loi de financement extraordinaire s'élevait à 10 millions d'euros. Mais, les travaux de restauration ayant pris du retard à cause du manque d'argent, le devis a été renégocié³⁵⁸. Au début du mois de janvier 2004, d'après un entretien auprès d'un assesseur communal de Noto³⁵⁹, la somme dépensée était de 15 millions d'euros. L'administration communale a en outre voté des travaux non compris dans ce devis : l'illumination nocturne de la façade. Le budget de « restauration » de la cathédrale se voit ainsi augmenté par une modification sensible de l'objectif, qui, de simple restauration, devient un objectif de mise en valeur³⁶⁰.

L'histoire du château de Gémone rappelle, par bien des aspects, celle de la cathédrale de Noto. Après 1976, les habitants de Gémone ont été unanimes à demander la reconstruction à l'identique du château. Les travaux de reconstruction du château ont commencé, mais ont pris beaucoup de retard, faute de financements suffisants, mais aussi à cause de découvertes archéologiques sur le site. Selon L. Londero³⁶¹, la commune dispose actuellement de 2,5 millions d'euros pour la reconstruction du château, mais une étude récente montrerait que 10 millions seraient nécessaires. La commune a donc fait la demande de 2,5 millions d'euros supplémentaires à l'Etat et 5 millions d'euros à la Région. Ce cas montre, encore une fois, l'importance des sommes en jeu dans la restauration du patrimoine monumental, voire, dans

³⁵⁵ Cf. en annexe, l'entretien 4, avec Salvatore Di Pietro, Assesseur aux Travaux Publics de la mairie de Noto.

³⁵⁶ 5,7 milliards de liras.

³⁵⁷ Cf. le paragraphe sur le coût de la prévention du risque.

³⁵⁸ Cf. chapitre 1.

³⁵⁹ Cf. en annexe, l'entretien 4.

³⁶⁰ Nous en verrons les présupposés et les conséquences un peu plus loin, au chapitre 5.

³⁶¹ Cf. en annexe, l'entretien 8.

ce cas précis, dans sa reconstitution – nuance qui porte à conséquence, comme nous le montrerons au chapitre 5.

b. La « maladie des coûts »

Pour nous en tenir aux moyens financiers absorbés par la conservation du patrimoine, citons un article de l'économiste Françoise Benhamou³⁶², qui réfléchit au coût de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental. Cette réflexion porte sur le patrimoine français et notamment sur l'expansion sans régulation du classement d'édifices patrimoniaux ; mais ces réflexions peuvent parfaitement s'appliquer au cas italien, caractérisé également par une densité très forte des édifices patrimoniaux et donc confronté aux mêmes questionnements économiques. F. Benhamou explique que l'inflation du nombre d'édifices classés en France, ou protégés par une loi de tutelle en tant que patrimoine culturel en Italie, s'ajoute à l'inflation du coût de la restauration d'un bâtiment à cause de son ancienneté, de nouvelles techniques et de nouvelles normes de sécurité. Face à ces nouvelles données, l'intervention de l'Etat dans le financement de certaines restaurations monumentales a au moins deux fondements économiques :

- Les « effets externes positifs ». Le monument procure un accroissement du bien-être collectif (plaisir de l'œil, mais aussi rente pour les bâtiments voisins). Toutefois ces effets sont souvent surestimés, tandis que les effets négatifs sont à l'inverse sous-estimés, à cause notamment de la volonté de légitimer les dépenses par les emplois générés.
- Le fondement « juridico-économique ». C'est la collectivité qui reconnaît l'intérêt du monument et cette reconnaissance implique la protection de ce bien, de sorte que, pour le propriétaire privé, « la propriété va de pair avec l'acceptation de servitudes qui constituent des limitations à son plein exercice » (ce qui explique notamment, selon l'auteur, la rareté du classement aux Etats-Unis).

Malgré ces justifications, l'intervention publique est dénoncée comme « fréquemment inefficace » parce qu'elle entraîne « des distorsions dans la formation des prix. De surcroît, elle n'est pas neutre sur le marché de l'immobilier protégé. » Quelles politiques mettre en œuvre, si l'intervention publique est peu efficace et si les coûts de la conservation du

³⁶² BENHAMOU F., « L'économie du monument », in DEBRAY R., 1999, p. 153 (*350).

patrimoine augmentent sans cesse ? F. Benhamou propose une solution à cette « maladie des coûts » : pourquoi ne pas envisager des déclassements ? Elle suggère de réduire le nombre d'édifices à la charge de l'Etat. Cette proposition est proche de la tendance actuelle de gestion du patrimoine monumental en Italie, où le système de gestion publique des biens culturels est fondamentalement remis en cause par les récentes lois de décentralisation, qui séparent la gestion du monument de sa protection³⁶³.

La « valeur » globale attribuée à un édifice est une combinaison de valeurs de nature très variée, qui comprend des jugements plus ou moins objectifs, qualitatifs et quantitatifs, sur des aspects esthétiques, historiques, spatiaux, économiques. Parce qu'il est doté d'une valeur élevée, le patrimoine monumental absorbe beaucoup plus de moyens financiers que le patrimoine urbain, qui est d'ailleurs appelé, de manière significative, « architecture mineure ». Comme l'affirme Marc Guillaume³⁶⁴, « la politique du patrimoine absorbe de plus en plus d'espace, de temps, de moyens de toutes sortes ». Du strict point de vue financier, la restauration complète d'un édifice patrimonial se chiffre au moins en centaines de milliers d'euros, et plus fréquemment en millions d'euros. Les édifices monumentaux soumis au risque sismique possèdent aussi une valeur très élevée en termes de gestion du risque, à cause des pics de population qu'ils peuvent accueillir, et par leur importance en cas d'urgence. Ainsi, le patrimoine soumis à risque sismique, en particulier le patrimoine monumental, absorbe aussi beaucoup d'argent, de temps, et de moyens techniques et humains. Ces différences sont sensibles et aboutissent à des choix de priorités d'action et d'organisation territoriale. Localement, nous constatons une adéquation entre les bâtiments accueillant du public et les monuments les plus valorisés. Nous aboutissons à la conclusion suivante : **restaurer, consolider et entretenir les édifices monumentaux majeurs coûte extrêmement cher, mais est justifié d'un point de vue de prévention du risque.** Cependant, le cas contraire s'est également présenté. Dans quelle mesure est-il justifié de payer un coût élevé pour la restauration d'édifices patrimoniaux qui n'accueillent pas de public et qui ne sont donc pas prioritaires du point de vue de la gestion du risque ? La valeur patrimoniale d'un édifice est-elle à juste titre privilégiée par rapport à l'aspect sécuritaire ?

³⁶³ Nous avons tenté d'expliquer ces dynamiques dans le chapitre 1 de ce travail.

³⁶⁴ GUILLAUME M., « Invention et stratégies du patrimoine », in JEUDY H.P. (dir), *Patrimoines en folie*, 1990, p. 19 (*372).

Noto, Assise et Gémone apportent des réponses différentes à ces questionnements, mais toutes trois accordent une importance très grande à la valeur patrimoniale des édifices et orientent leurs politiques urbaines en fonction de ce critère. **La prévention du risque sismique est une priorité quand elle peut être associée à un objectif patrimonial, mais elle semble délaissée lorsque l'aspect patrimonial des travaux n'est plus aussi évident.** Cette analyse nous amène donc à l'idée que les politiques patrimoniales peuvent être des outils de gestion du risque sismique. Pour confirmer ou infirmer cette tendance, il faut comprendre quelle autre logique financière s'oppose ou se combine à la logique financière patrimoniale, et analyser plus précisément le coût de la gestion du risque sismique.

B. Les coûts élevés de la gestion du risque

La gestion du risque est très coûteuse pour une société. Les analyses, pour s'en tenir au domaine strictement économique, ne sont pas concordantes. Il est certain que le coût des réparations de dégâts dus à un séisme peut être très élevé, mais justifie-t-il l'investissement massif dans la prévention ? Est-il vraiment moins cher de prévenir que de guérir ? La question se pose, même si elle est provocante. En effet, « toute politique du risque présente un coût pour la société : une bonne allocation des ressources nécessite un arbitrage rigoureux. [...] Imagine-t-on un instant le coût que représente une politique de prévention des inondations ou des séismes en France ? Des dépenses aussi colossales sont-elles nécessaires pour des événements qui restent exceptionnels ?³⁶⁵ » Pour répondre à ce dilemme, diverses théories tentent de prendre en compte aussi bien les aspects qualitatifs que les aspects quantitatifs. Nous ne pouvons, dans le cadre de ce travail, que présenter une synthèse simplifiée de ces réflexions ; mais nous tenterons de les appliquer aux communes considérées, en montrant la spécificité du cas italien et en donnant des chiffres précis.

1. Les coûts des tremblements de terre

Si la gestion du risque est considérée comme coûteuse, il convient avant tout de distinguer prévention et réparation, et de confronter les dépenses potentiellement occasionnées par l'une ou par l'autre. D'un côté, la prévention constitue une dépense qu'on peut choisir de ne pas faire ; de l'autre côté, la réparation est une dépense en quelque sorte inévitable. Ordinairement, la prévention est justifiée par des motivations d'ordre moral, social et politique ; mais peut-elle également être validée par des calculs strictement économiques ? Le coût des réparations dépasse-t-il le coût de la prévention ? Peut-on fonder de tels calculs sur les statistiques de périodes de retour de séismes de diverses intensités ?

³⁶⁵ LE DEAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », in CARDE C., PAGES J.-P., TUBIANA M., VROUSOS C. (dir), 1999, p. 267 (*183).

a. Le coût de la reconstruction : des dépenses exceptionnelles... ordinaires

Dans le cas italien, la fréquence des séismes et la vulnérabilité générale des constructions confirme l'idée que le coût des réparations est supérieur au coût de la prévention. Selon L. di Sopra³⁶⁶, sur 20 séismes désastreux de 1968 à 1990, l'Etat italien a dépensé pour chaque événement, en moyenne, 2,5 milliards d'euros³⁶⁷, ce qui fait des séismes les événements catastrophiques les plus coûteux, très loin devant les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes ou les sécheresses. Ce sont aussi les événements désastreux les plus fréquents : en moyenne un par an. Ainsi apparaît cette moyenne impressionnante : **l'Italie dépense en moyenne chaque année 2,5 milliards d'euros pour réparer des dégâts liés à un séisme.** Certes, cette moyenne est très haute du fait du coût élevé du séisme de l'Irpinia en 1980, mais les séismes d'intensité comparable à celui de 1980 ne sont pas rares en Italie, comme le montre du reste la proximité temporelle des séismes du Frioul et de l'Irpinia : il ne s'agit pas d'un événement si exceptionnel, et la dépense « extraordinaire » est en réalité quasiment ordinaire, régulière. Toutefois, il est évident que les sommes versées par l'Etat italien au titre des réparations suite à un tremblement de terre varient beaucoup. En voici quelques exemples qui intéressent cette recherche. Il s'agit du montant total des sommes versées, y compris plusieurs années après la catastrophe (quinze ans pour le Frioul) :

- Frioul (1976, intensité X) : 9,5 milliards d'euros
- Valnerina (Ombrie – Latium, 1979, intensité IX) : 1,1 milliard d'euros
- Irpinia – Basilicate (1980, intensité X) : 30 milliards d'euros
- Sicile orientale – Etna (1984, intensité VII) : 75 millions d'euros³⁶⁸

Il convient de noter que les coûts de la reconstruction ne correspondent pas strictement aux dégâts. Cette équivalence est mise en avant par les assurances ; mais d'une part, les dégâts sont de divers ordres, qui ne sont pas tous aisément quantifiables (par exemple, les dommages psychologiques, familiaux...) ; et d'autre part, les coûts de reconstruction sont issus de choix politiques qui peuvent être très différents de l'estimation du coût des dégâts

³⁶⁶ DI SOPRA L., 1992, p. 7-15 (*202).

³⁶⁷ L'équivalence en euros est approximative, il s'agit plutôt d'un ordre de grandeur. Le montant exact donné par L. di Sopra est 4 849 milliards de liras, valeur de 1990. Tous les chiffres mentionnés dans ce paragraphe sont donnés dans l'ouvrage de référence en liras, valeur de 1990, et transposés en euros par nous.

³⁶⁸ Les sommes exprimées en milliards de liras sont les suivantes : Frioul 18940, Valnerina 2238, Irpinia 60178, Sicile orientale 151.

(nous retrouvons ici l'aspect politique des choix de reconstruction, notamment la conservation sélective du patrimoine). Ainsi, le « modèle » frioulan s'est caractérisé par l'efficacité de la répartition et de l'utilisation des financements versés par l'Etat : l'analyse de l'utilisation des fonds permet de souligner un « rapport correct entre financements et réalisations³⁶⁹ ». Les sommes versées pour les réparations s'atténuent au fil des années, ce qui indique une gestion saine. A l'inverse, dans le cas de l'Irpinia, les sommes continuent à augmenter d'année en année pendant douze ans : on constate un contraste croissant entre l'évaluation du coût des dégâts et le coût de la reconstruction, en partie à cause de la faiblesse des contrôles sur l'utilisation des aides octroyées.

Au final, le coût d'un tremblement de terre varie beaucoup, mais est toujours extrêmement important. De surcroît, l'évolution récente montre une constante augmentation des coûts, pour des raisons tenant moins à l'augmentation des densités urbaines ou à d'autres facteurs de vulnérabilité, qu'à la place croissante de l'assurance dans la société italienne ; de sorte que, **tendanciellement, les politiques de prévention sont de plus en plus rentables**, pour ne souligner que leur justification économique.

b. L'incitation à la prévention : réduire les coûts, mais aussi les faire porter aux particuliers

L'obstacle majeur à la généralisation de la prévention est que celle-ci demeure, pour une large part, à la charge du particulier. Il est vrai que l'Etat italien a tenté de prendre des mesures d'ordre fiscal et de distribuer des aides financières, à partir des années 1990, pour encourager les particuliers à entreprendre des travaux de prévention parasismique. « L'expansion réduite du marché des nouvelles constructions [depuis les années 1980] et le dépassement, dès 1994, des ressources destinées à la rénovation de l'ancien par rapport aux ressources destinées au bâti nouveau, ont, d'une certaine façon, sensibilisé le législateur, et l'ont incité à investir prioritairement dans les interventions sur l'existant, et parfois à coordonner ces interventions avec des initiatives visant à la prévention sismique³⁷⁰. » En effet, les lois de budget de 1998 et 1999 prévoyaient des encouragements fiscaux pour les travaux de rénovation et de protection du patrimoine existant. Mais ces lois sont restées lettre morte,

³⁶⁹ DI SOPRA L., 1992, p. 180 (*202).

³⁷⁰ DE MARCO R., « Le politiche di prevenzione sismica », in BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), 1998, p. 13 (*487).

et les incitations financières n'ont pas eu l'effet escompté, sans doute parce qu'elles étaient insuffisantes, mais aussi à cause du transfert aux régions de compétences supplémentaires en la matière.

Certaines régions ont alors prévu à leur tour des aides financières et des incitations fiscales. La région d'Assise est l'une des plus avancées en la matière. En effet, l'Ombrie a mis en place, dès les années 1980, des mesures fiscales pour inciter les propriétaires privés à mettre leurs habitations aux normes parasismiques³⁷¹. Mais ce n'est qu'en 2000 que ces mesures sont reprises dans le projet de budget régional³⁷² et que des fonds européens sont orientés par la Région vers la prévention sismique. La loi régionale n° 18 de 2002 met en place des instruments de prévention sismique dans ce sens et indique les procédures et les priorités pour l'attribution de régimes fiscaux favorables³⁷³. Enfin, en février 2004³⁷⁴, l'Ombrie approuve un programme de prévention du risque sismique doté de 13,2 millions d'euros, en partie (4,132 millions d'euros) destinés aux propriétaires privés. Les propriétaires désirant effectuer des travaux de prévention parasismique sur leur habitation doivent présenter un projet pour obtenir des financements, limités à 50 % du coût estimé des travaux projetés avec un plafond de 20 000 euros par habitation et de 10 000 euros par « unité immobilière non résidentielle ». L'effort consenti par la Région est important, mais pour un particulier, effectuer des travaux de prévention dans de telles conditions représente tout de même un coût non négligeable à sa charge.

Ainsi, la prévention n'est pas une tendance massive, loin s'en faut : de fait, **du point de vue financier, le bénéfice immédiat de la prévention n'est pas évident, ni pour le particulier, ni pour l'Etat**. S'il est vrai que, pour l'Etat, faire porter la charge financière de la prévention sur les particuliers est un moyen de se délester d'une tâche coûteuse, prendre des mesures fiscales pour inciter les citoyens à la prévention constitue indirectement un autre coût. L'Etat doit donc effectuer un calcul de bénéfices par rapport aux coûts : inciter à la prévention revient-il moins cher que participer à la réparation ? Le recours à l'analyse coût-bénéfice peut-il permettre à l'Etat de trancher cette question ?

³⁷¹ Loi Régionale n° 94 de 1982.

³⁷² Loi Régionale n° 13 de 2000.

³⁷³ Cf. le site Internet de la Région (*136).

³⁷⁴ Loi Régionale n° 1 du 18/02/04 : « Norme per l'attività edilizia ».

2. L'analyse coût-bénéfice

a. La nécessité d'une évaluation des coûts et des bénéfices pour orienter et justifier les investissements

Les études cindyniques et de conservation du patrimoine soulignent l'importance d'une évaluation des coûts et des bénéfices pour orienter et justifier les investissements. Ainsi, un ouvrage édité par l'INSERM – consacré aux risques sanitaires industriels, mais les approches sont tout à fait comparables pour le risque sismique – conclut à la « nécessité du recours à l'analyse économique, notamment de type coût-bénéfice, dans les choix collectifs en matière de traitement des risques³⁷⁵ ». Notons tout d'abord que cette nécessité repose essentiellement sur un **postulat d'insuffisance financière** : « puisque les ressources financières, dans n'importe quel pays, ne suffisent jamais à garantir la conservation la meilleure pour tout, il est nécessaire de savoir décider comment obtenir « l'effet » maximum à partir des quelques ressources disponibles, au bénéfice de l'entière collectivité, qui seulement de cette façon pourra réellement mettre en œuvre la conservation du patrimoine des biens culturels³⁷⁶. » La remarque de Roberto di Stefano, au début des années 1980, est encore plus d'actualité aujourd'hui, avec l'augmentation du nombre d'édifices considérés comme patrimoniaux et la hausse des prix d'entretien et de conservation de chaque édifice³⁷⁷. Un **choix de priorités** doit être effectué, de manière à orienter les financements. L'analyse coût-bénéfice doit permettre de justifier cette prise de décision³⁷⁸, ce choix des priorités. Si le bénéfice est inférieur au coût, en fonction d'une méthode de calcul donnée, la priorité de la gestion du risque peut être remise en cause – ou du moins certains aspects de la gestion du risque sismique.

Certes, cette méthode d'aide à la décision est discutable car elle revient à monétariser un ensemble de données d'ordres différents, comme la vie humaine, la réparation d'un dégât

³⁷⁵ INSERM, 1989, p. 101 (*225).

³⁷⁶ DI STEFANO R., 1983, p. 116 (*356).

³⁷⁷ C'est ce que Françoise Benhamou appelle la « maladie des coûts », comme nous l'avons vu plus haut.

³⁷⁸ L'analyse coût-bénéfice est explicitement destinée à favoriser la prise de décision. Cf. les explications de l'un de ses théoriciens les plus éminents dans le domaine de la conservation patrimoniale, Nathaniel Lichfield : LICHFIELD N. et al. (dir), *Conservation economics. Cost benefit analysis for the cultural built heritage. Principles and practice*, 1993, p. 5 et suivantes (*384). D'autres types d'analyse ont été proposés par les théoriciens, nous avons choisi de ne pas entrer dans le détail et de nous en tenir à une analyse simple, mais on pourra trouver une synthèse et une comparaison des différentes méthodes dans OST C., VAN DROOGENBROEK N., *Report on economics of conservation. An appraisal of Theories, principles and methods*, 1999 (*397).

matériel, les potentiels dommages d'ordre psychologique ou culturel. Toutefois, cette approche permet précisément de se poser ces questions : c'est une logique provocante mais sans doute utile pour prendre conscience de certains facteurs et aboutir à des décisions concrètes. Ainsi, l'une des questions les plus provocantes mais aussi les plus réalistes est la suivante : selon quelle équation, selon quel lien mathématique relie-t-on l'investissement dans la prévention du risque et les dégâts de tous ordres potentiellement causés par un désastre ? En d'autres termes, à partir de quel seuil de dégâts économiques, ou à partir de combien de victimes potentielles, des investissements majeurs dans la prévention du risque sont-ils justifiés ? Par rapport à d'autres causes de mortalité, quel est le risque acceptable que doivent viser les politiques de prévention du risque sismique ?

b. Investir massivement dans la prévention est-il économiquement justifié ?

D'un strict point de vue financier, les réponses à cette question sont variées. Il est courant de lire que les bénéfices tirés de la prévention du risque, même seulement économiques et financiers, justifient l'investissement massif dans la prévention : parce qu'ils ne se limitent pas à éviter un coût supérieur en cas de désastre, mais permettent aussi de mettre en place des politiques d'entretien du patrimoine dans un but touristique, par exemple. L'exemple d'Assise confirme cette approche ; toutefois, c'est un cas particulier. En effet, le flux touristique constitue une ressource vitale pour Assise³⁷⁹ ; dans cette perspective, le manque à gagner engendré par le séisme de 1997 montre que l'investissement majeur dans la prévention du risque est totalement justifié d'un point de vue économique. Pour d'autres analystes, le seul investissement véritablement justifié est l'information à la population : l'investissement est en effet très léger au regard des bénéfices importants qui découlent de la conscience du risque et de la connaissance des actions à effectuer en cas d'urgence. Limité au domaine économique, en effet, le ratio coût / bénéfice ne semble pas favorable à l'investissement dans la prévention (au sens d'action sur les bâtiments et les infrastructures), à Gémone ou à Noto – sauf dans une perspective de long terme.

Gémone est aussi un cas particulier puisque les édifices sont pour la très grande majorité extrêmement récents et construits dans le respect de normes parasismiques. La prévention du risque ne constitue pas, dès lors, un investissement exceptionnel, puisque cet investissement

³⁷⁹ Nous proposons au paragraphe suivant une analyse détaillée du flux touristique et de ses variations à Assise.

exceptionnel a déjà été réalisé. Mais un investissement régulier, dans l'entretien ordinaire des édifices, dans le contrôle de la mise aux normes parasismiques de nouveaux édifices, dans l'information à la population, est nécessaire et n'est pas négligeable. Cet investissement n'est pas économiquement justifié par une rente touristique importante, mais il peut être justifié par des calculs plus approfondis prenant en compte le long terme, c'est-à-dire en considérant les éventuels travaux de réparation évités par un tel investissement régulier. Le long terme justifie à Gémone l'investissement dans la prévention du risque sismique.

A Noto, l'investissement pourrait se justifier par la présence d'un flux touristique en augmentation, mais ce tourisme est lui-même motivé par l'existence d'un patrimoine monumental dont la spécificité augmente les coûts de prévention. D'autre part, le flux touristique provoque une dégradation non négligeable des bâtiments et exige donc une augmentation de la fréquence de leur entretien, c'est-à-dire une augmentation des investissements. Le lien entre coût et bénéfice est ici très étroit, puisque **structurellement, les coûts augmentent quand les bénéfices augmentent**. La solution réside sans doute dans une programmation, une stratégie d'investissement cohérente, qui permettrait petit à petit de réduire l'écart entre coût et bénéfice et entre leurs augmentations respectives. Ainsi, il est démontré qu'un entretien régulier coûte moins cher qu'une réparation ponctuelle suite à des dégradations accumulées : « l'expérience a prouvé que lorsqu'un plan d'entretien est suivi pendant dix ans, l'entretien annuel nécessaire diminue très significativement. Bien qu'il ait été démontré que gérer la conservation des sites historiques sur la base d'un entretien préventif économise de l'argent, beaucoup d'administrateurs ne parviennent pas à le comprendre et demeurent réticents à l'organisation d'inspections régulières et d'un programme d'entretien, à cause du coût des services professionnels et du personnel nécessaire³⁸⁰. » Par conséquent, à Noto aussi, c'est le long terme qui justifie économiquement l'investissement dans la prévention du risque sismique.

Chaque ville constitue donc un cas particulier, mais **dans les trois cas étudiés, la prévention du risque constitue un investissement rentable du point de vue économique**, à plus ou moins long terme. A Assise et à Noto, l'entretien régulier des édifices patrimoniaux et la mise en œuvre de normes de sécurité coûtent moins cher que la réparation des bâtiments et la perte financière induite par une éventuelle diminution du flux touristique. A Gémone,

³⁸⁰ FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993, p. 44 (*39).

investir dans la prévention est également justifié, mais pour d'autres raisons : dans la petite municipalité frioulane, l'investissement nécessaire est très limité.

c. Les facteurs non monétarisés

Ces analyses rapides et ces comparaisons demeurent toutefois abstraites, pour une raison déjà évoquée : en matière de risque sismique, l'analyse coût-bénéfice ne peut se limiter au domaine strictement économique. La quantification monétarisée de la valeur d'une vie humaine est une question très délicate³⁸¹, que le discours politique ne peut imposer telle quelle à l'opinion publique. Les théoriciens accordent parfois une valeur infinie à la vie humaine ; en tout cas, la plupart s'accordent sur le fait qu'il n'est pas possible de lui donner une valeur monétaire fixe³⁸². Toutefois, il est essentiel de comprendre que ce principe n'empêche pas la prise de décisions en matière de politiques censées prévenir la perte de vies humaines. Evaluer la vie et éviter la mort ne sont pas des résultats des mêmes processus rationnels et moraux ; d'un point de vue moral, en effet, une des positions les plus courantes est la perspective utilitariste, selon laquelle on ne peut juger un acte que par ses résultats. Dans cette optique, si on présuppose que toute vie humaine est également estimable, il faut agir en comparant le bénéfice de différentes politiques en termes de vies sauvées³⁸³. En conséquence, l'Etat doit tout de même investir dans la prévention (au sens d'action sur les bâtiments) mais pour des raisons **politiques** et non économiques : le problème est celui de la responsabilité. Comme nous l'avons déjà souligné, le risque sismique fait partie des risques les moins bien acceptés par l'opinion publique, précisément en raison du nombre de victimes potentielles causées par un seul événement³⁸⁴. **L'analyse coût-bénéfice est donc, en quelque sorte, soumise à une distorsion majeure issue de ce facteur politique : puisque sauver des**

³⁸¹ Evaluer la valeur des vies humaines repose sur plusieurs postulats, sur lesquels nous n'insisterons pas ici, mais qui montrent la complexité de la question. En effet, cela implique qu'une telle « valeur » existe ; qu'il est possible à l'homme de l'appréhender, voire de la mesurer ; et que toutes les vies humaines ont la même valeur. JOSEFSSON J., HERMEREN G., SAHLIN N.-E., « Ethical Aspects of Valuing Lives », in BREHMER B., SAHLIN N.-E., 1994, p. 93-123 (*180).

³⁸² Des modèles mathématiques ont été élaborés, ou des solutions dues à la science économique. Ainsi, selon certains théoriciens, la valeur de la vie humaine « équivaut, du point de vue de la collectivité, à sa contribution à la production générale de richesse » : cf. INSERM, 1989, p. 145 (*225). Mais le modèle le plus courant, lié à la « propension à payer le bien « sécurité » » (*ibid.*, p. 113), mis en place par Jones-Lee dans les années 1970, montre qu'il n'existe pas de valeur unique de la vie humaine. Nous revenons un peu plus loin sur une déclinaison de ce modèle : l'aversion du risque.

³⁸³ JOSEFSSON J., HERMEREN G., SAHLIN N.-E., « Ethical Aspects of Valuing Lives », in BREHMER B., SAHLIN N.-E., 1994, p. 93-123 (*180).

³⁸⁴ BETBEDER-MATIBET J., 2003, vol. 3, p. 355 (*169).

vies humaines constitue un bénéfice d'ordre qualitatif incomparable, le bénéfice acquis par la prévention devient largement supérieur au coût de celle-ci.

Ainsi, dans les cas de Noto, d'Assise et de Gémone, il apparaît justifié d'investir dans la prévention plutôt que dans la réparation. Financièrement, la prévention coûte moins cher que la réparation des dommages, même en prenant en compte les situations différenciées des trois communes. Il n'en reste pas moins que l'investissement doit être quantifié, et que cette mesure est complexe. En effet, deux postulats, déjà évoqués, doivent être rappelés. D'une part, les ressources financières ne sont pas infinies, c'est-à-dire qu'elles doivent être utilisées en fonction d'objectifs raisonnables. D'autre part, le risque zéro n'existe pas ; et puisqu'il n'est pas possible de supprimer intégralement le risque, il faut définir un **seuil de risque acceptable** à atteindre. Ainsi, dans la pratique, il est nécessaire de quantifier un investissement en fonction d'un seuil de risque acceptable. L'investissement dans la prévention est justifié dans la mesure où il vise à atteindre ce niveau de risque. Mais comment évaluer le seuil de risque acceptable ? Comment mesurer ce seuil, à partir duquel les investissements ne sont plus justifiés ?

3. La question du risque acceptable

Il est impossible de ramener le risque à la valeur zéro ; il faut donc, dans un but d'efficacité pratique, définir une valeur limite, un seuil d'acceptabilité du risque. Or, définir cette valeur est problématique. Il est utile pour notre recherche de s'attarder sur cette question, car de la définition du risque acceptable dépendent, plus ou moins consciemment, les politiques urbaines mises en place par les municipalités. La fermeture à la circulation du centre de Noto, en 1986, ou les interdictions d'accès aux églises qui menacent de s'effondrer, montrent que lorsqu'un seuil de risque est dépassé, les municipalités agissent ; mais l'état de dégradation des édifices, l'effondrement de la cathédrale de Noto, les victimes de l'effondrement de la basilique de Saint François à Assise, montrent aussi que le seuil de risque acceptable, c'est-à-dire le seuil à partir duquel la municipalité doit agir, n'est pas toujours défini de manière rigoureuse et pertinente. Il est vrai que la définition et la mesure du seuil de risque acceptable sont difficiles et ne font pas l'unanimité.

a. L'indice de risque, un outil peu efficace

L'indice de risque³⁸⁵, mis en place en Italie à la fin des années 1990, a été calculé notamment dans ce but, et dans une perspective d'efficacité opérationnelle, c'est-à-dire pour que cela puisse aboutir à des actions de prévention. L'indice de risque aurait pu mener à la définition d'un seuil de risque acceptable, à partir duquel des politiques de gestion du risque auraient pu être définies.

Cependant, il est très difficile d'établir un seuil de risque acceptable à partir de l'indice de risque. Les créateurs de cet indice n'ont à aucun moment défini un tel seuil, qui serait une simplification erronée et qui pourrait même être contre-productive : si on disait que le seuil se situait à un indice de risque égal à 0,05, par exemple, il s'ensuivrait que les communes dont l'indice est inférieur n'auraient pas besoin de mettre en place des actions de prévention, ce qui serait un raccourci potentiellement catastrophique. Ainsi, après sa définition et son calcul à la fin des années 1990, l'indice de risque n'a donné lieu à aucune obligation normative et est resté purement indicatif. Le personnel institutionnel que nous avons rencontré ne connaît pas cet indice. Il semble que son aspect scientifique élaboré ne corresponde pas, ou peu souvent, à la conscience du risque et donc à la volonté sociale et politique de mettre en place des actions de prévention. En outre, il constitue un indice synthétique cohérent mais non sans défauts : en particulier, il prend en compte une moyenne annuelle des dégâts et des victimes, mais cette prise en compte de la catastrophe ne peut être assimilée à une prise en compte du risque. La définition de cet indice à l'échelle nationale nuit à sa validation pratique : il varie énormément d'une région à l'autre et d'une commune à l'autre, ce qui pose problème pour la définition de politiques d'échelle régionale ou provinciale.

Enfin, l'indice de risque, calculé en fonction notamment du taux de victimes d'écroulements dans une population locale donnée, ne prend pas en compte le tourisme. Le risque est essentiellement fonction de la population potentiellement touchée, or ce paramètre varie très sensiblement dans les villes touristiques. Nous développerons plus loin le rôle du tourisme, mais il est utile ici de donner quelques chiffres. Le flux touristique peut constituer une augmentation très importante de la population potentiellement touchée ; de plus, il

³⁸⁵ Cf. chapitre 2.

convient, dans les villes touristiques, de prendre en compte une échelle temporelle plus précise que l'année, puisque le flux touristique varie en fonction des mois.

Tableau 4.2. La charge touristique dans les centres historiques de Noto, d'Assise et de Gémone

	Population résidente (2001)	Nombre de touristes (2001)	Taux Touristes / habitants	Superficie du centre historique (hectares)	Taux Nombre de touristes / hectare du centre historique
Noto	23 065	198 000	8,6	21	9 429
Assise	24 443	483 919	19,8	19	25 469
Gémone	11 073	16 901	1,5	22	768

La charge touristique dans le centre historique des communes étudiées est ici mesurée par le nombre de touristes par hectare du centre historique et par an. La taille des centres historiques des communes est comparable ; mais la charge touristique qu'ils supportent est très différente : de 768 touristes par hectare et par an à Gémone, ce qui est négligeable, à plus de 25 000 touristes par hectare chaque année à Assise, ce qui est considérable. Le mois d'août est dans les trois cas le mois le plus chargé, avec la plus forte fréquentation touristique, correspondant en moyenne à un huitième de la fréquentation touristique annuelle. Dans ces conditions, l'indice de risque annuel calculé par l'INGV n'est guère modifié par le tourisme à Gémone, mais il n'a plus grand sens dans le contexte d'Assise, qui reçoit vingt fois plus de touristes qu'elle n'a d'habitants.

Dans une ville comme Assise, où la vulnérabilité liée à la population temporaire varie considérablement d'une année à l'autre et d'un mois à l'autre, comment mesurer le risque ? Et comment établir une politique de gestion du risque quand le risque varie autant sur une échelle de temps si brève ?

b. Les seuils établis par les normes parasismiques

Les normes de construction parasismique ont dû résoudre, pour des raisons pratiques évidentes, ce problème du risque acceptable. Il s'agit de définir de manière claire ce qui est

appelé le « niveau de sécurité visé³⁸⁶ ». Cette idée de sécurité introduit à juste titre un aspect qualitatif, et non seulement quantitatif, dans la prévention. En conséquence, certaines normes se fondent sur des seuils souples, qui laissent une certaine marge d'interprétation ; le risque acceptable n'est pas défini de manière stricte. En Italie, les textes législatifs nationaux prévoient un objectif clair mais qui laisse une certaine marge de manœuvre : il faut que les édifices nouveaux résistent à un séisme dont la probabilité d'occurrence est de 10 % dans les cinquante années successives à la construction. Il s'agit bien d'un seuil de risque acceptable, mais il pâtit de son caractère relativement arbitraire et trop général. De surcroît, il s'agit d'une norme applicable à des édifices, et non d'une politique prenant en considération l'environnement des édifices. L'échelle du bâtiment, privilégiée parce que pragmatique, n'est-elle pas insuffisante dans une perspective de gestion du risque sismique ?

c. Le coût acceptable et l'aversion du risque

Certains ont tenté de résoudre le problème de la définition d'un seuil de risque acceptable par un autre biais, en traitant de la question du **coût acceptable** de la prévention nécessaire pour parvenir à ce niveau acceptable de risque. Ce dilemme est efficacement résumé par ce raisonnement du théoricien Kevin Smith : « Si l'on accepte que la réduction du risque n'est pas sans prix, et que la somme totale d'argent à dépenser pour améliorer la sécurité n'est pas fixée de manière arbitraire, il s'ensuit que l'investissement dans la gestion du risque doit être évalué. Ceci implique que, comme tout autre confort, la sécurité est quelque chose qui s'achète. Dans un monde totalement rationnel, les ressources financières ne seraient pas allouées à la mitigation du risque au-delà du seuil où le coût d'une réduction supplémentaire du risque est précisément égal au bénéfice qui en est tiré. Des méthodes telles que l'analyse coût-bénéfice et l'analyse risque-bénéfice permettent d'effectuer des comparaisons de différentes stratégies, sans lesquelles des sommes d'argent très différentes peuvent être dépensées pour sauver des vies, aux marges des décisions. [...] Le dilemme fondamental de la gestion du risque, tel que l'expriment Zeckhauser et Shepard (1984), est « Où devons-nous dépenser l'argent de qui pour entreprendre quels programmes pour sauver quelles vies avec quelle probabilité ? » Il peut bien y avoir des objections éthiques et des difficultés techniques à mettre un prix sur la vie humaine mais cela doit être fait. [...] La

³⁸⁶ BETBEDER-MATIBET J., 2003, vol. 3, p. 362 (*169).

manière la plus courante de le faire est aujourd'hui de demander combien les gens seraient prêts à payer pour parvenir à une légère réduction de la probabilité de leur mort prématurée (Jones-Lee *et al.*, 1985). L'acceptation de payer est un bon outil d'évaluation parce qu'elle mesure *l'aversion du risque*, c'est-à-dire la valeur que les gens mettent directement sur la réduction du risque de mort ou de blessure les impliquant ou impliquant d'autres personnes³⁸⁷. »

Toutefois, l'aversion du risque est un instrument ambigu, dans la mesure où elle n'est pas indépendante de la mémoire d'une catastrophe et de la culture du risque. Le plus souvent, l'aversion du risque sera plus forte chez une personne qui a déjà vécu une catastrophe ; le seuil de risque acceptable sera donc abaissé ; et si la gestion du risque se fonde sur ce critère, cela signifie que la prévention sera plus poussée après une catastrophe. Le raisonnement inverse permet de comprendre les limites de ce critère : l'aversion du risque est moins forte chez une personne qui n'a pas subi directement une catastrophe ; le risque sera donc moins considéré comme une priorité, et sa prévention sera moins approfondie ; au final, la prévention du risque serait moins poussée dans les zones qui n'ont pas connu de catastrophe depuis longtemps. Cette orientation n'est pas souhaitable dans la mesure où la catastrophe et le risque ne sont pas du tout équivalents, et au contraire il existe une loi de corrélation inversement proportionnelle : statistiquement le risque s'accroît avec l'allongement de la période de calme sismique. Dans une région sismique qui n'a pas connu de désastre depuis longtemps, la gestion du risque devrait être amplifiée, non réduite.

En somme, il semble qu'il n'existe pas de règle générale infaillible pour définir un seuil de risque acceptable, en tout cas avec les moyens théoriques actuels. Citons à nouveau l'étude de l'INSERM sur la prévention des risques sanitaires industriels : « Il n'existe pas de solution unique et universelle aux problèmes de la fixation des seuils de protection contre les risques [...]. La fixation de ces seuils ne peut contourner (ou alors seulement au prix d'une conflictualité politique et sociale croissante) le problème de l'efficacité économique, c'est-à-dire des procédures de choix visant à déterminer l'allocation optimale des ressources consacrées à la protection contre les risques³⁸⁸ ». Sans évaluation objective globale d'un seuil de risque acceptable, la gestion du risque sismique et les politiques urbaines qui en découlent doivent se fonder sur des priorités établies au cas par cas : là où la théorie est impuissante, la

³⁸⁷ SMITH K., 1996, p. 72 (*257).

³⁸⁸ INSERM, 1989, p. 102 (*225).

pratique doit nécessairement trouver des solutions. Les politiques patrimoniales peuvent-elles apporter ces solutions pratiques et pallier ce manque de repères théoriques ?

Le coût de réparations post-sismiques est considéré comme supérieur au coût de la prévention ; le problème réside dans l'estimation de la probabilité d'occurrence d'un séisme. En effet, la « rentabilité » économique de la prévention dépend de l'occurrence d'un séisme et de son intensité. C'est pourquoi la notion de risque acceptable revêt une importance considérable. Elle permet de définir les seuils de rentabilité de la prévention, par rapport à des critères d'ordres très différents, qualitatifs et quantitatifs, économiques mais aussi humains et culturels. **Le problème de la définition du risque acceptable est donc fondamental. Cette définition, par manque de moyens théoriques infaillibles, se fait au cas par cas, en fonction d'un choix de priorités effectué par les instances compétentes.** Nous verrons dans le chapitre 5 comment Noto, Assise et Gémone mettent en œuvre ces priorités en définissant un niveau de risque acceptable et en orientant les financements dans une direction spécifique, notamment au moyen de politiques patrimoniales.

Nous verrons, cependant, que ces choix communaux tendent plus à la mise en valeur du patrimoine qu'à sa conservation dans un but de prévention du risque. Pour comprendre les motivations de cette tendance, il importe de compléter l'analyse financière menée jusqu'ici : nous avons évoqué les coûts de la gestion du risque et de la conservation du patrimoine, il convient à présent d'examiner les bénéfices économiques que peuvent apporter ces politiques. La mise en valeur du patrimoine peut constituer un apport financier considérable pour les communes concernées. Cet apport financier nécessite-t-il, ou autorise-t-il, les investissements et les dépenses de gestion du patrimoine et du risque sismique, ou bien est-il insuffisant pour justifier leur mise en œuvre ? Il convient de comprendre et d'évaluer, toujours sur le plan financier, les bénéfices économiques que peuvent apporter les politiques de mise en valeur du patrimoine ; la ressource fondamentale dans ce domaine est d'ordre touristique.

C. La ressource touristique, entre espoirs et réalités

Les bénéfices (privés et publics) d'une politique de prévention du risque et de conservation du patrimoine sont multiples, mais ils se mesurent essentiellement en termes d'absence et de limitation des coûts et des pertes, par rapport aux dommages potentiels ou réels d'un événement sismique. Ainsi, une politique de prévention aboutira à l'absence ou à la réduction des pertes de vies humaines, des coûts sociaux et psychologiques, des pertes matérielles et économiques. Nous avons vu que l'aspect qualitatif, non quantifiable, devait être considéré à part : le bénéfice majeur, en ce sens, est l'absence ou la limitation des pertes de vies humaines, irremplaçables, et d'objets non reproductibles (patrimoine culturel unique). La prévention du risque apporte aussi des bénéfices en termes de limitation des coûts sociaux qui sont, eux, partiellement quantifiables (modification des rapports sociaux, de la qualité des services, des relations familiales ou des réseaux, effets psychologiques individuels et collectifs) mais également discutables (certains événements sismiques peuvent avoir des répercussions sociales considérées comme positives, même en termes financiers). Pour les autres aspects, les bénéfices sont l'absence ou la limitation de pertes économiques primaires et secondaires (coût des réparations et restaurations, de la reconstruction matérielle et économique, disparition des bénéfices tirés de l'usage habituel du patrimoine culturel ou des activités économiques...). Mais les politiques de prévention du risque et de conservation du patrimoine n'ont pas uniquement des bénéfices évalués « en négatif », par opposition à des pertes non subies ; elles ont aussi des effets économiques directs, par exemple sur l'activité du secteur du bâtiment, ou encore, comme nous allons l'étudier à présent, par l'impulsion que de telles politiques donnent au tourisme, source de revenus pour les communes patrimoniales.

Le tourisme est la source essentielle des bénéfices économiques directs des politiques de conservation du patrimoine. Dans le discours et dans la pratique, la ressource touristique est l'une des motivations fondamentales qui justifie la mise en place, par les municipalités, de politiques de prévention du risque et de conservation du patrimoine. Mais la ressource touristique est-elle aussi miraculeuse que peuvent le laisser penser les discours officiels sur le développement local durable ? Noto, Assise et Gémone peuvent-elles tableer sur une ressource touristique plus ou moins fluctuante ? Nous ne prétendons pas analyser ici l'ensemble des éléments liés au tourisme dans les communes considérées : nous nous bornerons à examiner les aspects essentiels, pour notre problématique, de la ressource touristique. Nous montrerons

tout d'abord en quoi le tourisme peut être considéré comme une ressource considérable, à l'origine d'afflux financiers conséquents, en particulier à Assise et à Noto. Nous tenterons ensuite de nuancer l'apport réel de cette ressource et son lien avec les politiques de développement urbain, de mise en valeur patrimoniale et de prévention du risque sismique. Ainsi, nous verrons si des tendances peuvent être dégagées, afin d'inscrire ces données dans la perspective d'une gestion urbaine à moyen ou long terme.

1. Une ressource miracle pour les communes étudiées

Les trois communes étudiées sont des villes dont le patrimoine architectural peut constituer une source d'attraction touristique. Le tourisme étant considéré comme un facteur de développement et d'apport de devises, les communes ont mis en place des politiques de mise en valeur du patrimoine à des fins touristiques. Nos enquêtes et entretiens tendent tous à souligner le lien direct établi par le personnel institutionnel et par les habitants de ces villes, entre la qualité du patrimoine architectural et le tourisme, dont on attend qu'il génère du développement et des bénéfices économiques. En Sicile par exemple, les politiques³⁸⁹ insistent fortement sur la mise en valeur du patrimoine et sa promotion. Le but recherché est la création d'emplois dans les services des musées, l'hôtellerie et la restauration, dans le cadre d'un « marketing de qualité » à destination des touristes³⁹⁰. Dans cette région du sud italien, le tourisme est considéré comme une ressource quasi miraculeuse alors que le contexte économique et social est difficile : le chômage en Sicile est, en moyenne, deux fois plus important que dans le reste de l'Italie. Dans la province de Syracuse, où le chômage atteint 19 % de la population active en 2000, le secteur touristique participe pour plus d'un cinquième au PIB provincial.

Les trois régions considérées dans cette recherche présentent toutefois des performances variées en matière d'attraction touristique. La Sicile demeure une région très visitée ; le Frioul-Vénétie Julienne également, mais surtout en raison d'un tourisme de montagne. L'Ombrie, malgré les pèlerinages vers Assise, est loin d'être parmi les régions les plus attractives. En réalité, on note qu'en Italie, deux facteurs sont déterminants : la présence de

³⁸⁹ En particulier la politique de l'Assessorat aux Biens Culturels de la région.

³⁹⁰ Cf. notamment en annexe, l'entretien 5, avec Claudio Zarcone, porte-parole de l'assesseur aux Biens Culturels de la Région Sicile, F. Granata.

grandes villes d'art et de longues plages de sable³⁹¹. Le tableau suivant permet de contextualiser l'ampleur du flux touristique dans les régions étudiées.

Tableau 4.3. Les flux touristiques dans les régions considérées

	Nombre de touristes ³⁹² , en millions	Nombre de touristes étrangers, en millions	Touristes étrangers : part de la région en Italie
Frioul – V. J.	1,77	0,78	2,2 %
Ombrie	1,98	0,61	1,7 %
Sicile	4,02	1,57	4,4 %
Italie	81,64	35,77	-

A l'échelle communale, la ressource touristique est également d'importance très différente pour les communes étudiées. En 2001, le nombre de touristes à Gémone n'atteignait pas 17 000, contre près de 200 000 présences touristiques à Noto et plus de 480 000 à Assise, soit une différence de 1 à 28 entre des communes de taille voisine. Toutefois l'évolution n'est réellement positive qu'à Noto, alors que les chiffres d'Assise stagnent et que Gémone attire de moins en moins. Il ressort aussi de ces chiffres qu'Assise est le principal pôle d'attraction touristique de l'Ombrie, région relativement peu visitée, tandis que Noto et Gémone doivent affronter la concurrence de pôles touristiques proches. Noto semble capable de capter une partie du flux de visiteurs, tandis que Gémone a du mal à s'imposer comme pôle de redistribution ou même étape touristique.

a. A Noto, un essor touristique certain

Dans le sud italien, en particulier en Sicile, la tendance qui consiste à favoriser le tourisme est amplifiée par l'échec des tentatives d'industrialisation et par le contexte économique et social déprimé, facteurs qui font apparaître le tourisme comme une sorte de

³⁹¹ Ainsi les régions les plus touristiques d'Italie sont la Vénétie, le Latium et l'Emilie Romagne. Cf. ISTAT, *Annuario Statistico Italiano 2002*, 2002 (*115).

³⁹² Le mode de recensement est celui de l'ISTAT. Il prend en compte les personnes s'arrêtant deux nuits ou plus dans un lieu donné, d'où les chiffres largement supérieurs à ceux que l'on utilise d'ordinaire pour les comparaisons internationales. L'intérêt des chiffres de ce tableau réside surtout dans les comparaisons d'une région à l'autre. Les chiffres sont de 2001.

ressource miraculeuse. Le tableau ci-dessous montre de fait une augmentation très sensible du nombre de touristes dans la commune de Noto.

Tableau 4.4. Evolution du tourisme dans la commune de Noto

	1997	1998	1999	2000	2001	Evolution 1997-2001
Nombre de touristes	113 759	140 000	154 426	169 517	198 000	+ 74 %
Dont étrangers	16 000	10 500	10 500	10 500	19 000	+ 19 %
Durée moyenne du séjour des Italiens (nuitées)	3,5	3,5	5	4,2	4,2	+ 20 %
Durée moyenne du séjour des étrangers (nuitées)	2,5	2	2,1	2,1	4,1	+ 64 %

Source : Le Città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di Gestione, 2002

Le tourisme à Noto connaît un réel essor depuis quelques années. Si l'on ne considère que les chiffres fournis par les structures hôtelières, le nombre de touristes est en constante augmentation et constitue un flux non négligeable : 113 759 touristes en 1997, 198 000 en 2001, soit une augmentation de plus de 74 % en 5 ans. Les mois de mai à septembre concentrent plus des trois quarts de ce flux touristique. La ville de Noto accueille chaque année au mois d'août un nombre de touristes supérieur à sa population. Le flux de touristes est en augmentation plus importante à Noto que dans les communes voisines ou dans les autres provinces de Sicile. Le rythme annuel de croissance du tourisme à Noto est en moyenne d'environ 16 %, à confronter au rythme de croissance des provinces, qui varie entre 3 et 6 % pour les provinces de Syracuse, Raguse et Catane.

Tableau 4.5. Evolution du nombre de touristes en Sicile

Provinces	1999	2001	2002	2003	Evolution 1999-2003
Palerme	1 006 190	1 119 152	1 114 245	1 115 315	+ 10,8 %
Messine	891 213	1 009 596	997 392	965 145	+ 8,3 %
Catane	550 073	596 302	596 880	630 347	+ 14,7 %
Raguse	157 710	186 900	184 335	187 664	+ 19 %
Syracuse	265 231	309 586	328 601	327 391	+ 23,4 %
Région Sicile	3 627 586	4 025 146	4 038 710	4 070 631	+ 12,2 %

Source : Assessorato Turismo, Comunicazioni e Trasporti, Regione Sicilia, 2005

Le tourisme est devenu une ressource qui fait la quasi unanimité dans la population. On se souvient des réactions d'hostilité des habitants de Noto face aux touristes dans le film d'Antonioni, *L'Avventura* (1960) ; aujourd'hui, d'après notre enquête³⁹³, 80 % des personnes interrogées considèrent que le tourisme est une « bonne chose » pour Noto. Le nombre de structures hôtelières est important pour une commune de 20 000 habitants : 11 hôtels, 7 « agritourismes », et 18 structures variées (Bed & Breakfast, auberge de jeunesse...), plus de 1500 lits au total. L'ampleur des investissements dans le tourisme et la culture à Noto confirme ce poids du secteur touristique, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 4.6. Dépenses pour la culture et le tourisme à Noto (en euros)

	2000	2001	2002
Culture, biens culturels	122 359	327 779	250 600
Tourisme	-	1 058 751	771 047

Source : Commune de Noto, Assessorat Culture, Tourisme, Environnement, 2002

Il convient de confronter ces chiffres (36 structures hôtelières, plus d'un million d'euros d'investissements dans les secteurs culture et tourisme) à ceux des communes voisines. Par comparaison, la commune voisine de Scicli – également littorale, et également classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – compte, pour une population légèrement

³⁹³ Cf. l'enquête à Noto, en annexe. La question était : « Que pensez-vous du développement du tourisme à Noto ? »

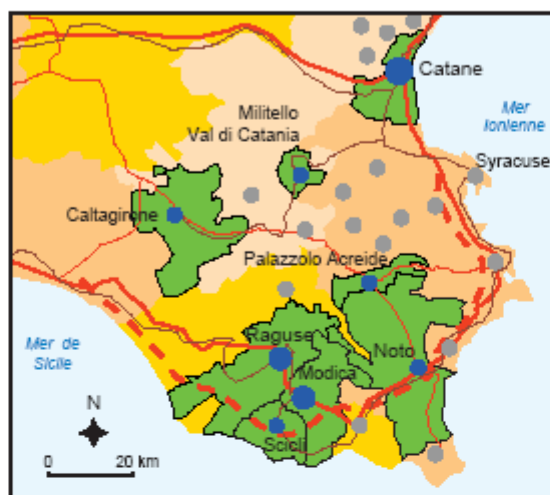
supérieure (26 000 habitants en 2001), 5 structures hôtelières au total (environ 500 lits), et a investi en moyenne, entre 1999 et 2002, 500 000 euros pour la culture et à peine 80 000 euros pour le tourisme. Raguse, qui compte trois fois plus d'habitants que Noto et est à la tête d'une province, dépense plus pour la culture (973 000 euros en 2001) mais moins pour le tourisme (558 000 euros), et ne compte que 25 structures hôtelières (mais plus grandes : la disponibilité est de 5 800 lits).

Dans ce contexte, Noto essaie de valoriser ses atouts par le biais d'une alliance intercommunale reconnue par l'UNESCO³⁹⁴, les huit « villes baroques du Val de Noto », système devenu en 2004 le « district culturel du sud-est » (cartes 4.3 et 4.4). La mise en place de ce système intercommunal pourrait, selon le scénario optimiste du plan de gestion du district³⁹⁵, faire augmenter de 157 millions d'euros le PIB annuel des huit communes considérées (113 millions d'euros dans le scénario moyen). Les scénarii moyen et optimiste se fondent respectivement sur une augmentation de 50 % et de 70 % du nombre de touristes en cinq ans. Comme le montre le tableau ci-dessus, le scénario optimiste est tout à fait concevable pour la commune de Noto, puisque le nombre de touristes y a augmenté de 74 % entre 1997 et 2001, et la mise en place du district devrait pour le moins soutenir cette tendance. Ainsi, cette hausse du tourisme pourrait représenter pour la commune de Noto une hausse très substantielle de son PIB à moyen terme : jusqu'à 10 % en cinq ans³⁹⁶. Le cas de Noto semble confirmer que la mise en valeur du patrimoine architectural est source de bénéfices économiques pour la ville. Le tourisme s'est développé en même temps que le lancement d'une série de travaux de rénovation urbaine concernant particulièrement le patrimoine monumental du centre historique. Il paraît pertinent de souligner un rapport coût-bénéfice constitué de ces deux dynamiques. **Le bénéfice produit par la ressource touristique semble justifier l'investissement dans la restauration monumentale du centre de Noto.**

³⁹⁴ Cf. chapitre 1.

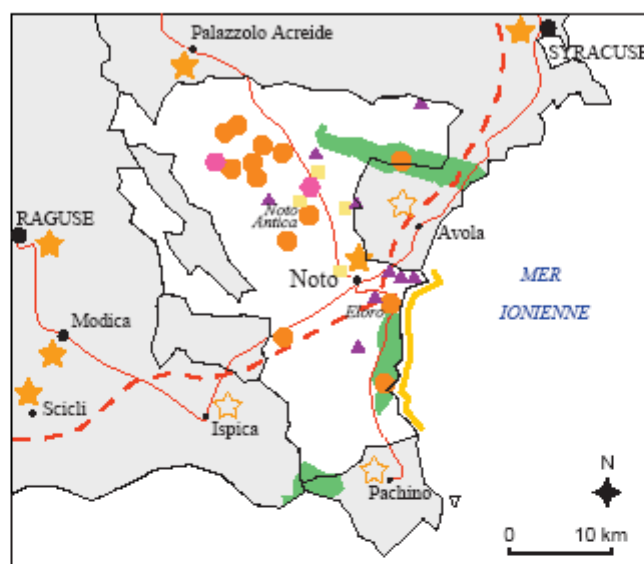
³⁹⁵ Cf. *Le Città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di gestione*, 2002, p. 256 (*138).

³⁹⁶ Ordre de grandeur estimé par nous en fonction de deux critères : la part de Noto dans les divers taux relatifs au tourisme dans les huit communes (pour le nombre de touristes et de lits disponibles, Noto ne joue pas sur le même plan que Catane ni même que Raguse, mais se situe largement au-dessus des cinq autres communes du district, ce qui permet de la situer à un niveau médian. Nous estimons donc sa part à un minimum d'un huitième des revenus du tourisme) ; et le produit communal par habitant à Noto (évalué dans le Plan de Gestion entre 9000 et 11000 euros par an et par habitant). En chiffres très simplifiés, un apport de 20 millions d'euros correspond donc à une augmentation de 10 % du PIB communal.



Carte 4.3. Le district culturel de Noto

- Légende :
- Provinces
 - Communes du district
 - Villes du district
 - Autres centres baroques
 - Routes principales
 - Autoroute en construction
 - Chemin de fer



Carte 4.4. Les ressources touristiques de la commune de Noto

- Légende :
- I - Une situation privilégiée en Sicile sud-orientale
- Commune de Noto
 - Routes principales
 - Autoroute en construction
- II - Des ressources touristiques diversifiées
- ★ Centres anciens classés Patrimoine Mondial de l'Humanité
 - ★ Autres villes baroques remarquables
 - Sites archéologiques majeurs
 - ▲ Villas, palais baroques isolés
 - Edifices patrimoniaux religieux
 - Fortifications, bastions
 - Réserves naturelles
 - Plages de sable

b. Une ressource vitale pour la ville d'Assise

Le nombre de touristes visitant la ville d'Assise équivaut au quart du nombre total de touristes de la région Ombrie (1,98 million de touristes en 2001). La part des touristes étrangers est très élevée : 610 000 étrangers ont visité l'Ombrie en 2001, dont plus du tiers a visité Assise (210 000). Ainsi la ville d'Assise, bien qu'elle ne représente que 3 % de la population de la région, accueille pourtant un tiers des touristes étrangers qui y arrivent (clichés 4.1 et 4.3).

A Assise, c'est le tourisme religieux et culturel qui constitue le flux régulier le plus massif, et un apport économique très important. La plupart des secteurs d'activité dynamiques de la commune sont liés au tourisme : artisanat, commerce, hôtellerie, restauration. Assise accueille aussi un grand nombre de congrès : la ville présente une offre considérable pour une ville de vingt mille habitants, avec une dizaine de salles de plus de 500 places (dans d'anciens édifices, hôtels, couvents, théâtres...). Assise compte 55 hôtels, tant dans la ville ancienne que dans les écarts (Santa Maria degli Angeli propose à elle seule plus de 4 000 lits), auxquels s'ajoutent une dizaine de structures « alternatives » (Bed & Breakfast, « agritourismes », auberge de jeunesse), 5 campings, et une quinzaine d'institutions religieuses qui hébergent les pèlerins ; il est également courant de se loger chez l'habitant. Les acteurs du tourisme sont regroupés en associations efficaces pour la coordination de la promotion de la ville, comme l'association Proloco de Santa Maria degli Angeli, ou le *Consorzio Albergatori ed Operatori Turistici di Assisi*, qui associe la plupart des hôtels de la ville et une dizaine de restaurants. Le Système Touristique Local, récemment mis en place par la commune, est un instrument qui doit organiser et coordonner de manière encore plus intégrée l'offre touristique. Le tableau ci-dessous montre l'ampleur du flux touristique et surtout sa stabilité.

Tableau 4.7. Evolution des flux touristiques à Assise entre 1995 et 2004³⁹⁷

ASSISE	Nombre de touristes	Nombre de nuitées	Durée moyenne du séjour	Nombre de touristes étrangers
1995	495 675	996 012	2,01	226 812
1996	495 174	991 857	2,00	237 958
1997	404 023	842 034	2,08	190 401
1998	270 333	512 910	1,90	155 489
1999	380 103	784 003	2,06	173 349
2000	532 574	1 040 132	1,95	238 245
2001	483 919	987 574	2,04	209 781
2002	485 574	1 014 757	2,09	195 267
2003	458 802	972 134	2,12	183 686
2004	469 518	979 773	2,09	189 475

Depuis 1995, le nombre de touristes et la durée moyenne du séjour sont extrêmement stables (globalement, nous constatons toutefois une légère régression), avec deux exceptions notables. La première concerne les fêtes du jubilé qui, en l'an 2000, ont engendré une hausse du nombre de touristes : de 380 000 à 530 000 touristes, soit une augmentation considérable de 40 %. La deuxième exception à cette stabilité de l'évolution du tourisme à Assise est l'année 1998, au cours de laquelle le nombre de touristes a très fortement chuté : de 404 000 à 270 000 touristes, soit une diminution de 33 %. La même année, la durée moyenne de séjour baisse aussi substantiellement et atteint un minimum de 1,9 nuitées par séjour. Cette forte diminution s'explique³⁹⁸ par le séisme de septembre 1997 et ses conséquences, notamment sur la basilique de Saint-François. Ces données confortent l'hypothèse selon laquelle le risque sismique et le tourisme sont liés. **Un événement sismique comme celui du 26 septembre 1997 à Assise a causé une diminution très sensible du flux touristique, et donc est à l'origine d'une perte économique nette dans une ville dont l'économie est largement basée sur les rentes issues de ce secteur.** Ainsi, dans le cas d'Assise comme dans celui de Noto, nous pouvons avec pertinence établir un lien coût-bénéfice entre, d'une part, les bénéfices issus du tourisme, et d'autre part les investissements dans la conservation du patrimoine et la prévention du risque sismique. Puisqu'un séisme d'intensité moyenne fait

³⁹⁷ C'est par souci de clarté de lecture que nous avons opté ici pour une présentation différente des autres tableaux (les années ne sont pas mises en colonnes).

³⁹⁸ D'après nos entretiens menés auprès du personnel institutionnel à Assise. Cf. annexes.

chuter d'un tiers les revenus touristiques de la ville, il est justifié d'investir des sommes importantes dans la prévention du risque sismique.

c. Une ressource secondaire pour Gémone

A l'inverse, Gémone, qui a aujourd'hui retrouvé ses capacités industrielles détruites par les séismes de 1976, ne se repose pas uniquement sur le tourisme. La ville tente tout de même de favoriser une dynamique touristique, notamment au sein d'un groupement de communes (appelé « communauté de montagne »). Les chiffres du tourisme révèlent que Gémone et le Frioul en général ne sont pas très attractifs. L'année 2003 a vu le nombre de touristes chuter par rapport à 2002 dans la province d'Udine, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 4.8. Evolution des flux touristiques dans la province d'Udine

PROVINCE D'UDINE	2002	2003	Evolution
Nombre de touristes	581 290	563 333	- 3 %
Nombre de nuitées	1 997 955	1 911 210	- 4,3 %

Dans le Frioul, le nombre de touristes a chuté de plus d'un tiers entre 2001 et 2003 (de 1,77 million à 1,14 million). Cette évolution concerne aussi bien les touristes venus d'autres régions d'Italie que les étrangers ; il est important de noter que le nombre de nuitées baisse plus vite que le nombre de touristes, ce qui signifie que la durée moyenne de séjour baisse également. A Gémone, l'évolution est sensiblement équivalente. Le nombre de touristes est en augmentation jusqu'en 2002, puis chute ; la durée moyenne de séjour baisse régulièrement, comme en témoigne la baisse du nombre de nuitées. Celles-ci passent, entre 2001 et 2002, de 37 778 à 36 550 alors que le nombre de touristes augmente légèrement : de 16 901 à 17 658. Ces chiffres sont fournis par les organismes hôteliers de divers types ; les chiffres donnés par l'office de tourisme de Gémone, beaucoup plus incertains puisqu'ils ne prennent en compte que les touristes qui se présentent à l'office de tourisme, reproduisent cette tendance en l'amplifiant : 13 602 « présences » en 2001, 17 419 en 2002, 12 897 en 2003.



Cliché 4.1. Touristes sur la place principale d'Assise.



Cliché 4.2. A Gémone, un centre historique froid et peu fréquenté.



Cliché 4.3. Cars de touristes à Assise.



Cliché 4.4. La place centrale d'Assise : mobilier urbain, hôtels, restaurants touristiques.

Ces chiffres sont très faibles : le mois le plus fréquenté est août, mais pendant ce mois Gémone accueille moins de 2 000 touristes. Il semble que le pari touristique de Gémone ne soit pas, pour le moment, conforté par des résultats substantiels, ce qui justifie l'orientation des politiques urbaines vers d'autres secteurs d'activité, ceci pouvant être également une cause de la faiblesse du développement touristique. Les habitants de la ville ne considèrent d'ailleurs pas le tourisme comme une ressource fondamentale : selon notre enquête³⁹⁹, seuls 51 % considèrent qu'il s'agit d'une bonne chose pour la ville, tandis que 45 % des habitants pensent qu'il n'y a pas de tourisme à Gémone.

Si, comme le pense L. Londero⁴⁰⁰, le tourisme est en augmentation à Gémone, il s'agit d'un tourisme de passage, de circuit : Gémone n'arrive pas à fixer les touristes, à les faire s'arrêter plus de quelques heures dans la ville. La ville manque de structures d'accueil, et elle est peu attractive. L'ancien conseiller communal préconise la tenue de congrès, de spectacles. Selon lui, la ville doit jouer la carte de l'intercommunalité, du « pays gémonais⁴⁰¹ », et mettre en valeur les ressources naturelles (montagne, fleuve, lac). Le maire de Gémone⁴⁰² partage ce point de vue : il évoque un tourisme « de week-end, et de circuit ». Les ambitions de la commune seraient régionales, voire nationales, mais non internationales.

La Région Frioul-Vénétie Julienne octroie pourtant des financements substantiels pour le tourisme : en 2004, ce sont 40 000 euros qui ont été accordés au programme de développement du pays gémonais⁴⁰³. Ces fonds sont accordés en fonction de projets, présentés par les communes ou les associations, et évalués par les offices régionaux. Selon M. Fuso, ancien directeur de l'agence de développement touristique de la région, l'alternance politique à la tête de la région frioulane en 2004 a vu une nette réorientation des capitaux touristiques : auparavant très localisés sur le littoral et quelques stations alpines, ils sont aujourd'hui mieux répartis sur le territoire frioulan, avec la volonté de renforcer le tourisme dans les centres urbains mineurs tels que Gémone.

Les politiques de conservation des biens culturels dans le Frioul ne sont pas orientées vers la mise en valeur touristique, comme le souligne l'architecte Pasquali : « la Région Frioul-Vénétie Julienne n'est pas parmi les plus riches du point de vue des biens culturels, elle

³⁹⁹ Cf. l'enquête à Gémone, en annexe. La question était : « Que pensez-vous du développement du tourisme à Gémone ? »

⁴⁰⁰ Cf. en annexe, l'entretien 8.

⁴⁰¹ « *Il Gemonese* ». Nous avons déjà évoqué, dans le chapitre 1, l'existence de la « communauté de montagne du Gémonais », qui regroupe les mêmes communes à quelques exceptions près, et dont le but est le développement et la mise en valeur des communes par des actions concertées.

⁴⁰² Cf. en annexe, l'entretien 7.

⁴⁰³ Selon l'AIAT de Tarvisio (agence de développement du territoire).

a moins de potentiel touristique. Du coup, la gestion de ces biens est orientée à la conservation, à la transmission ; même si, depuis quelques années, une motivation touristique s'y est ajoutée, la priorité demeure toujours la conservation⁴⁰⁴. » Ces remarques nous permettent de prendre de la distance par rapport à une équivalence systématique entre tourisme et patrimoine architectural urbain. **La conservation du patrimoine n'est ici pas entendue nécessairement comme une mise en valeur dans un objectif touristique.** Le tourisme ne génère pas un bénéfice suffisant à lui seul pour justifier des investissements majeurs dans la conservation patrimoniale ou dans la prévention du risque sismique. Le cas gémonais nous amène à reconsidérer le rapport coût-bénéfice de telles dynamiques, établi de manière plus solide dans les cas de Noto et d'Assise.

2. Les ambiguïtés des choix de développement touristique

En réalité, une étude plus attentive même des cas d'Assise et de Noto oblige à nuancer fortement les tenants et les résultats économiques des politiques de développement touristique liées au patrimoine architectural urbain. Certes, le tourisme est un atout pour l'économie de ces communes, à court ou à moyen terme ; mais le raisonnement uniquement économique n'est sans doute pas la seule donnée pertinente, et les potentielles conséquences à long terme doivent également être envisagées. En premier lieu, le lien entre patrimoine et tourisme n'est pas du tout univoque : nous l'avons relevé dans le cas de Gémone, mais cette nuance doit également être soulignée pour les deux autres communes.

a. Tourisme et patrimoine, une équivalence approximative

Le tourisme ne repose pas uniquement sur le patrimoine architectural urbain des villes considérées. Gémone mise plutôt sur le tourisme de montagne et de randonnée, en partenariat avec les autres communes de la communauté de montagne (*comunità montana*, carte 4.5). En témoignent les prospectus et les guides mis à la disposition des touristes. Le centre historique occupe une part restreinte de la littérature touristique par rapport aux autres possibilités de loisirs, spectacles et surtout excursions en montagne ; par exemple, le guide « Bienvenue à

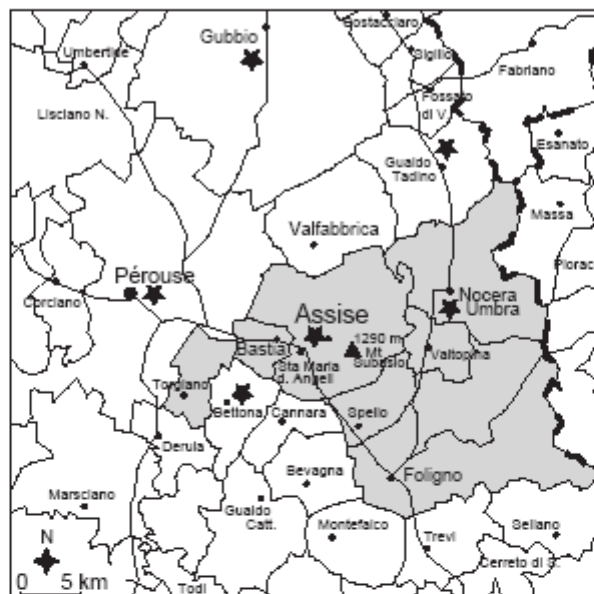
⁴⁰⁴ Cf. en annexe, l'entretien 12.

Gémone » édité par l'association Pro Glemona insiste sur les « itinéraires touristiques », dans la montagne mais aussi dans la plaine du Tagliamento. D'autres guides s'attachent non tant à la ville de Gémone qu'au pays gémonais : le guide « Il Gemonese » édité par la Région Frioul-Vénétie Julienne, consacre seulement les pages 35 à 41 (sur 96) au centre de Gémone.

L'équivalence tourisme-patrimoine architectural est également faussée à Noto, commune qui met en avant ses plages magnifiques et son patrimoine archéologique (carte 4.4). Les prospectus publicitaires, au demeurant très nombreux, mettent en avant la visite des ruines de Noto Antica et du site archaïque d'Eloro, ainsi que les réserves naturelles de Vendicari et du canyon de Cavagrande. La majorité des hôtels sont construits sur le littoral. La commune a obtenu, en 2005, la note maximale décernée par l'association environnementaliste Legambiente pour la beauté et la propreté des plages. C'est notamment grâce à cette qualité du littoral qu'en septembre 2005, la revue *Gente* a classé Noto en 24^e position (sur les 8000 communes italiennes) des communes les plus prisées par les touristes en Italie.

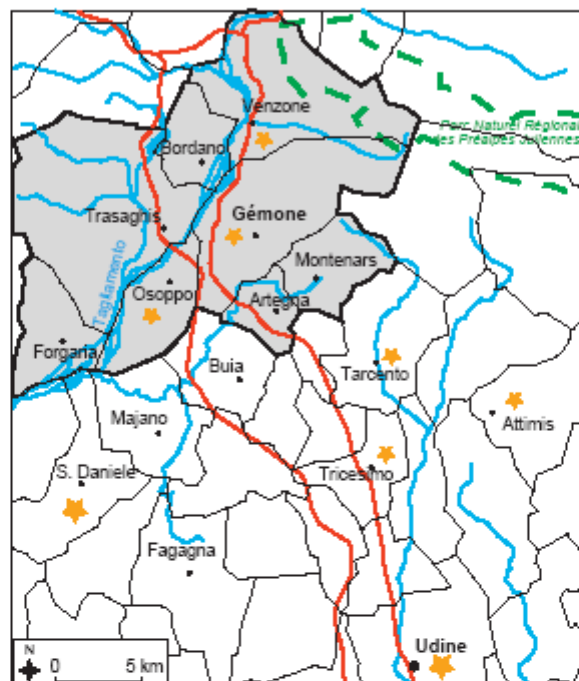
Le tourisme dit culturel peut aussi avoir des objectifs autres que le patrimoine architectural. Le patrimoine artistique mobile est très attractif ; Assise propose de riches collections dans plusieurs musées, Noto possède un musée dans le centre-ville et une villa aux abords de la ville où sont exposées des mosaïques romaines (les mosaïques dites du Tellaro). Ces facteurs d'attractivité ne sont pas obligatoirement à opposer au tourisme motivé par le patrimoine architectural urbain, mais il convient donc de ne pas confondre tourisme et patrimoine architectural : notamment, une partie des financements fléchés « tourisme » ou « culture » n'est pas, dans les communes considérées, à destination du patrimoine architectural. Les bénéfices issus du tourisme ne peuvent être mis au crédit uniquement de la qualité patrimoniale du centre des villes étudiées, même si le lien entre ces deux aspects demeure profond.

Ainsi, les politiques communales qui favorisent le tourisme ne sont pas équivalentes à des politiques de restauration et de conservation du patrimoine architectural. Si le tourisme est en forte augmentation comme à Noto, cela ne signifie pas seulement que les touristes sont attirés par les monuments du centre de la ville, mais cela prend en compte le tourisme balnéaire. Les bons chiffres touristiques n'entérinent pas forcément la politique de restauration monumentale de la ville. A l'inverse, les chiffres médiocres du tourisme à Gémone ne signifient pas l'échec des programmes d'urbanisme en faveur du patrimoine architectural du centre-ville.



Carte 4.5. La communauté de montagne d'Assise

- Légende :
- Limites communales
 - Frontières provinciales
 - Routes principales
 - Communauté de montagne du Mont Subasio
 - ★ Centres touristiques



Carte 4.6. Les ressources touristiques du pays Gémonais

- Légende :
- Communes du Pays Gémonais
 - Limites communales
 - Routes principales
 - Centres touristiques
 - Parc naturel

b. Tourisme et patrimoine à l'échelle intra-urbaine

Le tourisme est un **facteur de différenciation du patrimoine à l'échelle intra-urbaine**, facteur qui peut changer substantiellement la hiérarchie des priorités des politiques communales. Prenons l'exemple d'Assise. Le tourisme y est motivé avant tout par la religion, et secondairement par la qualité esthétique du patrimoine architectural. Cette affirmation s'appuie sur des indices nombreux et consistants. Par exemple, les périodes de l'année les plus touristiques, à part l'été, sont les périodes de fêtes religieuses (Pâques, Noël). La traditionnelle Marche pour la Paix réunit des milliers de pèlerins. L'année 2000, année du Jubilé, a vu une augmentation spectaculaire du nombre de touristes : + 40 %. En termes patrimoniaux, cela se traduit par des choix de priorités et une véritable hiérarchisation des bâtiments patrimoniaux : après le séisme de 1997, la priorité a été donnée à la restauration des basiliques de Saint François et de Sainte Claire, alors que la véritable cathédrale d'Assise, Saint Rufino, demeurait en piteux état (sa restauration ne s'est achevée que cinq ans plus tard). Le tourisme religieux s'impose donc comme un critère majeur de définition des priorités pour les actions de restauration du patrimoine monumental. Il y a bien un lien direct entre le coût de la restauration et le bénéfice attendu du tourisme, mais ce lien met en lumière **la différenciation et la hiérarchisation spatiales induites par les dynamiques touristiques à une échelle plus fine. En d'autres termes, c'est l'attente d'un bénéfice lié au tourisme qui détermine les choix d'investissement dans la prévention du risque et la conservation du patrimoine.** Orienter en fonction du tourisme les choix de conservation patrimoniale à l'échelle intra-urbaine constitue un gage de rentabilité économique. Cependant, cette logique peut parfois aller à l'encontre de l'efficacité de la prévention et de la conservation à l'échelle de la ville. Ces choix ne se font-ils pas parfois au détriment d'un patrimoine moins prisé par les touristes, mais essentiel sur d'autres plans (patrimoine mineur véhiculant une identité culturelle particulière, patrimoine vulnérable par rapport au risque sismique...) ? Ne pouvons-nous pas interpréter en fonction de ces conclusions les politiques mises en place à Noto, favorisant quelques édifices monumentaux situés dans le centre ancien, et délaissant le patrimoine bâti non monumental ? Cette hiérarchie entre les bâtiments patrimoniaux constitue un choix politique ; or, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 4 de cette recherche, ce sont des choix politiques de cet ordre qui sont en grande partie responsables de la dégradation du patrimoine nêtin. Que dire aussi des choix de la reconstruction de Gémone, où le contraste

est total (et revendiqué comme tel⁴⁰⁵) entre la restauration intégrale de quelques édifices comme la cathédrale et l'hôtel de ville, et la destruction du reste de la ville ? Quelle est la part de l'objectif touristique dans les décisions prises par les organismes compétents, et dans quelle mesure ces choix sont-ils justifiés ?

Le critère du tourisme peut être pris en compte mais ne doit pas constituer le facteur décisif majeur d'orientation des politiques de gestion du patrimoine. Surestimer le rôle du tourisme constitue une erreur lourde de conséquences en termes de vulnérabilité mais aussi, plus largement, de développement urbain. De surcroît, les résultats économiques attendus sont souvent supérieurs aux rentrées financières réelles issues du tourisme : le discours et le mythe d'une ressource miraculeuse ne correspondent pas, semble-t-il, à la réalité.

c. Des résultats inférieurs aux attentes ?

En effet, les résultats ne sont pas toujours aussi exceptionnels que prévu en termes de rentrées financières. Il est difficile d'évaluer ces rentrées à l'échelle communale et en distinguant les recettes commerciales locales et touristiques, mais on peut donner quelques indicateurs tendant à montrer que les retombées financières du tourisme sont surestimées. A Noto, selon le plan de gestion du district culturel du sud-est, une augmentation de 70 % du tourisme en cinq ans apporterait un surplus de quelque vingt millions d'euros au PIB communal. Le chiffre est optimiste : le tourisme, pour avoir un impact non négligeable sur l'économie locale, doit posséder certaines caractéristiques. Par exemple, le touriste doit passer du temps sur place, et non considérer la ville uniquement comme une étape à traverser en une demi-journée. Or, la durée moyenne du séjour est faible : 2,07 nuitées en moyenne en 2002 pour Gémone. Le tourisme de circuit qui tend à s'imposer en Sicile et dans le Frioul donne à Noto et à Gémone un rôle d'étapes mais non de pôles de redistribution. Noto pâtit de la proximité de très grands pôles d'attraction touristique comme Syracuse, Taormine ou Agrigente, et Gémone de celle des villages voisins de Venzone et San Daniele, plus « côtés » d'un point de vue touristique. En Sicile et dans le Frioul, ce sont les circuits touristiques à court rayon (temps de trajet plus ou moins de l'ordre d'une heure à partir d'un centre d'où le touriste rayonne) qui se développent, comme en témoignent les guides touristiques. Certes, Noto revendique sa reconnaissance comme tête de pont des huit villes baroques reconnues par

⁴⁰⁵ NIMIS G. P., 1996, p. 136 (*575).

l'UNESCO ; mais dans la pratique, les touristes demeurent plus longtemps à Venzone, San Daniele, Catane, Syracuse et Raguse, que dans les communes excentrées et moins médiatisées que sont Noto et Gémone.

Assise, véritable pôle touristique, ne peut se targuer de faire beaucoup mieux : la durée moyenne du séjour dans la commune est de 2,09 nuitées en moyenne en 2004. La commune reste mal reliée par les transports ferroviaires et routiers, et le chef-lieu de province, Pérouse, est le véritable pôle de logement et de distribution des flux. En outre, les chiffres ne sont pas favorables : le tourisme souffre d'une tendance à la baisse, certes légère mais semble-t-il structurelle, depuis plusieurs années, comme le montrent les tableaux récapitulatifs présentés plus haut. Les résultats attendus d'une politique misant beaucoup sur le tourisme risquent donc d'être inférieurs aux prévisions ou aux espérances, tant à Assise, ville effectivement très visitée mais en perte de vitesse, qu'à Gémone et à Noto, qui sont peut-être plus ambitieuses, chacune à son échelle, que ce que la réalité touristique pourrait suggérer.

d. La nécessité d'encadrer le développement touristique

Enfin, la mise en place de politiques de développement touristique exige des aménagements d'infrastructures parfois discutables. L'association écologiste italienne Italia Nostra rappelle l'historique de la mise en place de telles politiques à Noto : « L'adoption du plan d'urbanisme rédigé par l'architecte désigné par le Commissariat régional (on se trouvait alors au milieu d'une longue crise communale) remonte à 1979 : il s'agit d'un Plan régulateur conservé dans un tiroir depuis les années 1960, aux orientations complètement dictées par la philosophie du « boom ». Déjà à cette époque, dans le Plan, on parlait de « haut potentiel touristique » ; le Plan ne se contentait pas de prévoir des routes le long du littoral, mais il envisageait aussi des artères entrant profondément à l'intérieur des zones humides : selon l'architecte chargé du projet, « le paysage dégradé [...], qui engendre des effets de désolation et d'insalubrité », ne pouvait être revitalisé qu'au moyen d'un développement intensif et d'une intervention urgente : ouverture d'isthmes⁴⁰⁶, tapis d'installations touristiques, et prévision de lots de 150 m² chacun avec construction de rangées de maisons⁴⁰⁷. » Ce plan n'a pas été réalisé, ce qui fait qu'aujourd'hui la commune de Noto peut se vanter d'abriter l'une des plus grandes réserves naturelles de Sicile, et certainement l'une des mieux préservées ;

⁴⁰⁶ Le texte n'est pas très clair. Il s'agit plutôt, sans doute, de la création de graus pour relier les lagunes à la mer.

⁴⁰⁷ Italia Nostra, n°220, mars-avril 1983, p. 28.

cette réserve de Vendicari constitue d'ailleurs aujourd'hui un atout touristique certain pour la commune. En revanche, aux abords de la réserve, le littoral est envahi de constructions : soit des résidences secondaires des habitants de la région, le long des routes littorales, soit, de manière plus agrégée, des hôtels de tourisme dotés de parkings disproportionnés (Noto Marina).

Assise n'a pas évité les transformations urbaines profondes liées en grande partie au tourisme. Un flux touristique y apparaît à la fin du dix-neuvième siècle et se développe rapidement : des rues sont alors percées pour faciliter la circulation, et des bâtiments anciens sont éventrés ou simplement détruits. C'est le cas, par exemple, de maisons médiévales qui étaient situées sur le tracé de l'actuelle via San Gabriele dell'Addolorata, du côté Est de la Place de la Mairie, entre l'actuel Corso Mazzini et la Via San Rufino⁴⁰⁸.

Aujourd'hui, les centres urbains ont mis en place des instruments législatifs préventifs et punitifs pour canaliser le tourisme et ses conséquences sur le paysage urbain. Les centres de Noto, d'Assise et de Gémone ne sont pas envahis de publicités ou de panneaux de promotion pour des services destinés aux touristes – en revanche ces excès sont visibles aux abords de Noto et sur le littoral nétin. Assise, toutefois, pâtit à notre avis d'une forte densité de panneaux indicateurs de divers services pour les touristes, et de la reproduction des commerces spécifiques (souvenirs, cartes postales...) tendant à empiéter sur les trottoirs et la chaussée (cliché 4.4).

Enfin, le tourisme provoque de « nécessaires » aménagements des circulations. Dans les trois communes, la gare est excentrée et distante du centre-ville, située dans la plaine alors que les centres sont sur les pentes. Les abords de la gare viennent d'être réaménagés à Gémone, de façon à être à la fois plus accueillants et plus fonctionnels, avec une nouvelle gare routière. A Assise, le bourg de Santa Maria degli Angeli, où se situe la gare, voudrait profiter d'une partie du flux de touristes qui, presque toujours, prennent immédiatement un bus pour le centre ancien d'Assise, à trois kilomètres. A Noto, la zone de la gare devrait bientôt faire l'objet d'un réaménagement complet. En attendant la réorganisation des espaces situés autour des gares, à Noto et à Assise, les abords du centre ont été aménagés de manière à recevoir les cars de touristes : les parkings se situent immédiatement à l'extérieur de l'enceinte de la ville d'Assise (cliché 4.3), et à Noto devant ce que les habitants appellent les jardins publics, immédiatement après la Porte Royale marquant l'entrée Est du centre-ville.

⁴⁰⁸ On trouvera d'autres exemples dans GROHMANN A., 1989, p. 172 (*12).

A nouveau, nous constatons donc une logique de **différenciation des quartiers : les quartiers centraux, destination principale des touristes, sont désormais protégés sur le plan du paysage urbain, mais les quartiers périphériques pâttissent d'un manque d'attention et de législation restrictive, dû à une moindre valorisation**. La dynamique de différenciation de traitement entre les paysages urbains centraux et périphériques est certes banale, elle n'en demeure pas moins un contraste saisissant, souvent mal justifié, et porteur de ségrégation spatiale et sociale. Il n'est pas absurde de penser que ces contrastes dans les paysages urbains puissent à terme décourager le tourisme et partant désavouer les choix des politiques de développement urbain mis en œuvre dans les communes étudiées. Les effets pervers du tourisme sont déjà évidents à Assise et à Noto, moins à Gémone puisque le tourisme ne constitue qu'une ressource secondaire pour la ville.

Le tourisme constitue une justification pour des politiques d'entretien du patrimoine et de prévention du risque sismique, politiques coûteuses et pour cette raison souvent mal acceptées par les populations locales. Dans les villes étudiées, le flux touristique repose en effet en grande partie sur la qualité du patrimoine architectural, ainsi que sur la sécurité face au risque sismique, comme le montre la diminution du flux touristique à Assise après le séisme de 1997. D'autre part, le tourisme est en général porteur de bénéfices économiques pour la commune et pour les populations locales. En tant que tel, il justifie une partie des investissements dans les politiques de conservation du patrimoine et de gestion du risque. Il a donc une place particulière dans le système d'évaluation des coûts et des bénéfices des politiques urbaines dans les communes étudiées.

Toutefois, cette place ne doit pas être surévaluée ; le développement touristique ne doit pas se faire au détriment d'autres politiques, d'autres voies de développement local. En effet, le « miracle » touristique peut parfois se transformer en mirage, comme pour Gémone, ou bien avoir un certain nombre d'effets pervers, en particulier la « muséification » qui menace Noto, ou la dégradation du patrimoine due à la saturation touristique à Assise. Le critère touristique aboutit en outre à une hiérarchisation des quartiers et des bâtiments qui ne correspond pas toujours aux priorités plus objectives de la gestion du risque et d'une conservation patrimoniale attentive au respect de l'identité d'une population. Les populations ciblées ne sont pas les mêmes : « développer » à destination des touristes ou à destination de la population locale n'exige pas les mêmes choix de gestion. Pour le touriste, le patrimoine

doit être mis en valeur ; pour l'habitant, le patrimoine – dans un sens différent, moins restreint – doit être protégé. Conservation et mise en valeur ne se superposent pas, comme nous le préciserons dans le prochain chapitre. Sur le plan du risque sismique, la mise en valeur ne présuppose pas la mise aux normes parasismiques et peut donc, de surcroît, constituer un risque pour le patrimoine, à l'échelle du bâtiment ou à l'échelle urbaine. Or, le flux touristique constitue une augmentation temporaire de la densité de population, un des facteurs de vulnérabilité⁴⁰⁹. **Ainsi, le développement touristique, justification économique partielle mais non négligeable, est source d'effets indésirables notables et témoigne de choix de gestion urbaine éloignés des orientations nécessaires à une prévention efficace du risque sismique et à une conservation raisonnable du patrimoine urbain.**

⁴⁰⁹ Nous avons vu que la vulnérabilité dépendait notamment de la densité de population. Les études différencient souvent dans ce cas la population résidente et les « *city users* », présents temporairement dans la ville, comme les touristes, les migrants quotidiens, etc. On pourra se référer par exemple à MENONI S. (dir), 2006, chapitre 4 (*303).

Conclusion

Dans le processus de décision et d'action en matière de gestion du risque sismique et de conservation du patrimoine architectural urbain, les enjeux financiers sont extrêmement élevés. La gestion du risque exige la mise en œuvre de politiques très coûteuses, dont la visibilité et la rentabilité à court terme ne sont pas acquises. Les populations locales ont du mal à accepter de payer pour de telles politiques, à moins que celles-ci n'aient une justification immédiate, aux résultats à court terme, telle que le développement du tourisme et la conservation du patrimoine qui lui est associée dans les communes considérées. Un bénéfice économique à court terme, même partiel et même porteur de conséquences potentiellement lourdes du point de vue du territoire, est nécessaire pour justifier les dépenses de la prévention du risque. Les recettes du tourisme peuvent justifier la gestion du risque et compenser une partie des coûts élevés de la gestion du patrimoine monumental. Toutefois, si le tourisme constitue une justification pour les politiques de conservation du patrimoine, celle-ci doit être nuancée. Le flux touristique provoque des perturbations territoriales et ses conséquences doivent être encadrées. Les choix à l'échelle intra-urbaine diffèrent en fonction des priorités touristiques ou de gestion du risque. De telles politiques mettent en place ou accentuent la différenciation et la hiérarchisation des quartiers et des bâtiments. Le tourisme privilégie le centre ancien et le patrimoine monumental, et délaisse le patrimoine urbain mineur et situé dans d'autres quartiers. Si la gestion du risque est facilitée par le tourisme, elle ne l'est que dans le centre ancien, et pour certains ensembles de bâtiments.

Au terme de ce chapitre et à ce stade de notre recherche, nous pouvons proposer un bilan des conclusions tirées de l'ensemble des analyses, en plusieurs points :

- **La gestion du risque est mieux acceptée et mise en œuvre si son volet financier prend appui sur les politiques de conservation du patrimoine.**
- **Le développement touristique engendre des politiques non de conservation du patrimoine, mais de mise en valeur du patrimoine monumental des centres anciens.**
- **Ces restrictions – mise en valeur et non conservation, patrimoine monumental et non patrimoine urbain, primauté du centre au détriment des quartiers périphériques – ne sont pas cohérentes avec une prévention efficace du risque sismique et une conservation judicieuse du patrimoine.**

- Les politiques de conservation du patrimoine peuvent donc être des outils de gestion du risque, mais elles ne doivent pas être confondues avec les politiques de développement touristique.

Dans le détail, les calculs sont basés sur des évaluations plus ou moins arbitraires, plus ou moins subjectives. La valeur des monuments, la valeur des autres édifices, la valeur des vies humaines, le coût estimé et le coût réel, sont autant de facteurs difficiles à estimer et à mettre en relation les uns avec les autres. La théorie peut proposer des outils d'aide à la décision ; mais en réalité, face à cette complexité et aux délais qu'elle implique, ainsi qu'à l'insuffisance globale des moyens humains, techniques et financiers, c'est la pratique qui détermine les priorités accordées, au cas par cas. Dans le dernier chapitre de ce travail, nous tenterons de définir et de mettre en parallèle les solutions théoriques possibles et les applications pratiques réalisées ou réalisables dans les cas précis de Noto, d'Assise et de Gémone. Ces trois cas permettront peut-être de proposer des orientations valables à l'échelle de l'ensemble du territoire italien, du moins pour des communes de taille comparable.

Chapitre 5

Les politiques patrimoniales entre volonté d'équilibre et besoin d'efficacité : de la dispersion à l'intégration des problématiques territoriales

Nous avons insisté sur l'ambiguïté des politiques patrimoniales menées à Noto, à Assise et à Gémone. L'application de telles politiques, en fonction de leur objet, de leurs méthodes et de leurs objectifs, peut aussi bien réduire qu'accentuer le risque sismique. Toutefois, entendue dans un sens précis et appliquée de manière raisonnable, la conservation du patrimoine urbain favorise la prévention du risque sismique. Il faut pour cela que l'objet des politiques patrimoniales soit précisément défini et spatialement délimité. Sur le plan théorique, nous avons démontré que le patrimoine devait être compris au sens de patrimoine urbain et non seulement monumental, que les édifices ne pouvaient être considérés sans prendre en compte leur environnement immédiat, et que l'échelle du quartier constituait une échelle pertinente d'analyse et d'action. L'application pratique de ces exigences est cependant rendue difficile par le rôle majeur des volontés politiques, des usages et de la culture des sociétés locales, et par la portée des implications financières. Les politiques patrimoniales doivent évaluer un point d'équilibre qui repose autant sur les orientations statistiques et théoriques que sur des décisions au cas par cas. Nous avons, en outre, montré que l'ensemble des politiques patrimoniales présupposait la hiérarchisation des édifices et des quartiers, et la marginalisation d'un certain nombre d'édifices non considérés comme prioritaires. La question se ramène donc à ce choix parmi les édifices et les quartiers, et aux critères qui justifient une telle hiérarchisation. Entre orientations théoriques et nécessités pratiques, quels équilibres les acteurs des politiques patrimoniales peuvent-ils mettre en œuvre ? Comment combiner ces subtils équilibres entre théorie et pratique, et un impératif d'efficacité ?

Au cours de cet ultime chapitre, nous tenterons de mettre en parallèle les réponses théoriques et pratiques à ces questionnements. Les tâtonnements des communes de Noto, d'Assise et de Gémone ont abouti à l'émergence de solutions peu nombreuses, mais tout de même très différentes. Ces solutions sont-elles uniquement locales, ou bien peuvent-elles être

transposées dans d'autres contextes ? Malgré les fortunes diverses des communes étudiées et de leurs choix de développement, nous verrons que certaines des solutions pragmatiques locales peuvent être considérées comme des modèles théoriques appliqués avec succès. Nous analyserons dans un premier temps les équilibres définis et mis en œuvre par les acteurs des politiques patrimoniales, entre choix théoriques et nécessités pratiques, à différentes échelles. Puis nous examinerons en détail trois grands types de solutions qui répondent aux interrogations fondamentales de cette recherche : la mise en œuvre d'une gestion intégrée à l'échelle du quartier, la possibilité du réemploi des bâtiments patrimoniaux, et les avantages de la conservation des ruines.

A. Les politiques patrimoniales en quête de subtils équilibres

1. Le choix des priorités

Pour comprendre les choix mis en œuvre par les communes à différentes échelles, il est important de synthétiser, dans une introduction élargie, les dynamiques logiques et pragmatiques menant à ces choix. Nous rappellerons tout d'abord le postulat de l'interdépendance des bâtiments, que nous pouvons formuler de la façon suivante : « donner la priorité à un édifice, c'est en sacrifier un autre ». Ce postulat amènera à réfléchir à la nécessité d'une gestion intégrée, à une échelle plus petite que celle du bâtiment, prenant en compte son environnement urbain. Les questions d'échelle d'intervention posent à leur tour le problème des compétences des divers acteurs de la gestion urbaine. Enfin, une troisième interrogation étend ces questions d'échelle à la dimension temporelle, aux exigences divergentes du court terme et du long terme.

a. Choisir un édifice, c'est en sacrifier un autre

Revenons, en premier lieu, sur deux présupposés fondamentaux. Le premier est le postulat d'insuffisance financière : les financements ne suffisent pas à réparer, restaurer et consolider l'intégralité des bâtiments d'une ville donnée pour un niveau de sécurité sismique maximale. Le deuxième postulat est celui de l'interdépendance des bâtiments : donner une priorité à un certain édifice, c'est en sacrifier un autre. Ce postulat paraît contestable, mais repose sur une logique pragmatique forte. En pratique, il n'est pas possible d'effectuer en même temps tous les travaux d'entretien et de restauration de bâtiments ; or, la logique de la gestion du risque est en quelque sorte impitoyable : plus on tarde à entretenir ou restaurer un édifice, plus le risque que survienne un séisme destructeur est grand. Du temps et des moyens techniques, humains et financiers, accordés à un édifice, sont autant de temps et de moyens soustraits à un autre édifice. Chaque retard accumulé augmente la probabilité de dégâts, par conséquence d'un séisme ou par probabilité d'occurrence d'un nouveau séisme. Le cas de l'effondrement de la cathédrale de Noto, six ans après un séisme, nous rappelle que la phase post-sismique peut avoir des prolongements qui rendent le retard accumulé très grave.

Ces logiques générales peuvent être nuancées, mais elles demeurent vraies. Ainsi, en ce qui concerne les financements, il n'est pas tout à fait exact de prétendre qu'un financement alloué à un édifice est un financement soustrait à un autre édifice. En effet, la plupart des financements sont accordés à des bâtiments précis faisant l'objet de projets de travaux acceptés par l'autorité compétente. Par exemple, les financements accordés par l'Union Européenne pour la restauration de bâtiments patrimoniaux sont soumis à des conditions : ainsi le bâtiment doit avoir un usage public⁴¹⁰. Il n'en demeure pas moins vrai que pour chaque source de financement, et pour chaque objectif de ce financement, des priorités sont données à certains bâtiments par rapport à d'autres. Par exemple, après le séisme de 1997 à Assise, les autorités compétentes privilégièrent la restauration de certains bâtiments religieux, en vue du jubilé de l'an 2000 ; les basiliques de Saint François et de Sainte Claire ont été ostensiblement favorisées par rapport à d'autres églises, y compris la cathédrale de la ville, Saint Rufino. En réalité, un système précis de priorités a été mis en place, prenant en compte l'intensité des dommages aussi bien que la fonction des bâtiments, et les différentes sources de financement. Nous verrons qu'il s'agissait de l'amorce d'une gestion intégrée et programmée qui a porté ses fruits pour la commune.

Cette logique est intimement liée à la question du risque acceptable. C'est l'évaluation du niveau de risque acceptable qui détermine l'ampleur des travaux effectués sur un bâtiment ; par ricochet logique et pragmatique, c'est cette même évaluation de l'acceptabilité du risque qui détermine le moment et l'ampleur du travail sur d'autres édifices, autrement dit le délai et l'absence de travaux sur ces autres édifices. En d'autres termes, il s'agit de parer au plus urgent ; mais qui définit l'urgent, et selon quels critères ? A l'approche du terme de ce travail, n'avons-nous pas essentiellement souligné l'ambiguïté de « l'urgence », qui est toujours une augmentation de la vulnérabilité, mais mesurée par certains acteurs en termes de vies humaines, et par d'autres en termes d'esthétique patrimoniale ?

b. Echelle intra-urbaine et échelle inter-urbaine

Des considérations d'échelle doivent apparaître dans un tel raisonnement : la priorité (et son corollaire, le sacrifice) peut être accordée à un bâtiment par rapport à un autre, mais aussi à un quartier par rapport à un autre quartier, ou encore à une ville par rapport à une autre. La

⁴¹⁰ Cette condition nous intéresse particulièrement, car elle a abouti à des changements d'usage des édifices ; nous en traiterons plus en détail un peu plus loin.

logique des priorités se reproduit de l'échelle nationale à l'échelle intra-urbaine la plus fine. Pour notre recherche, cela se traduit de différentes façons : à l'échelle nationale, priorité est-elle donnée à Assise, vitrine culturelle prestigieuse, à Gémone, petite ville moyenne d'une région frontalière, ou à Noto, ville où l'urgence patrimoniale est devenue quasi permanente depuis plus de vingt ans ? A l'échelle des quartiers, priorité est-elle donnée aux centres historiques par rapport aux quartiers périphériques, ou aux quartiers les plus dégradés par rapport aux quartiers les plus dynamiques économiquement ? A une échelle encore plus grande, priorité est-elle donnée aux habitations individuelles ou aux monuments ? A l'échelle du bâtiment, l'esthétique de la façade n'est-elle pas privilégiée par rapport aux caractéristiques structurelles ? Les exemples de priorités à l'échelle intra-urbaine ne manquent pas ; mais les priorités à échelle plus petite, entre les villes, sont aussi nombreuses. Des financements importants ont afflué vers Assise après 1997, alors que Noto attendait encore les financements promis par la loi de reconstruction consécutive au séisme de 1990...

Ces questions d'échelle posent de façon cruciale le problème des compétences des différents acteurs : l'échelle de compétence de ces acteurs est-elle adaptée à la nature de leurs compétences ? Cette difficulté est mise en lumière par les contrastes liés aux différences de compétences des différentes collectivités territoriales dans les trois villes. Ainsi, les surintendances de Trieste et de Pérouse sont des organismes plus puissants que la surintendance de Syracuse, parce que la Région Sicile a la haute main sur le choix des priorités, ce qui fait de la surintendance provinciale un simple organe exécutif. Les entretiens menés auprès de l'assessorat aux Biens Culturels de Palerme confirment que c'est bien la Région qui « évalue les priorités⁴¹¹ » et qui fournit son budget et des directives aux surintendances, directement ou par l'intermédiaire du Centre pour la Planification et la Restauration⁴¹². Le budget n'est pas global : il est accordé aux surintendances sur présentation de projets au cas par cas. En revanche, dans le Frioul, c'est la surintendance qui décide des priorités et contrôle l'utilisation des financements, la Région n'ayant un rôle que limité, comme nous l'a confirmé le directeur régional du Service de la conservation du patrimoine culturel : d'après lui, « la Région peut vérifier les factures, et elle le fait parfois, par échantillons⁴¹³ », mais ce contrôle reste limité et occasionnel. Un des architectes de la surintendance affirme également que « c'est la surintendance qui donne les priorités⁴¹⁴ »,

⁴¹¹ Cf. en annexe, l'entretien 5.

⁴¹² *Centro Regionale per la Progettazione e il Restauro* (CPR). Cf. chapitre 1, et en annexe, l'entretien 6.

⁴¹³ Cf. en annexe, l'entretien 9.

⁴¹⁴ Cf. en annexe, l'entretien 12.

mais souligne toutefois que l'ensemble des choix se fait en bonne entente entre région et surintendance.

Dans les trois communes, les particuliers n'ont pas le droit d'intervenir sur le bâti patrimonial, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 : ils doivent demander et obtenir une autorisation de la surintendance, laquelle est soumise seulement dans le cas sicilien à la région. Ainsi, le choix des priorités est de compétence régionale en Sicile, étatique (par l'intermédiaire des surintendances) à Gémone et Assise. La pratique des actes de restauration est toutefois supervisée, en dernière instance, par l'ICR à Rome⁴¹⁵. Quelles sont les conséquences spatiales de ces différences d'échelles de compétence ? N'avons-nous pas souligné le risque, par exemple, qu'une compétence régionale ou étatique définisse différemment le patrimoine, vecteur d'identité ? Cette délimitation implique des choix de priorités différents, quelles en sont les conséquences territoriales en matière de risque sismique ?

c. Les exigences divergentes du court terme et du long terme

Les politiques de conservation du patrimoine peuvent entrer en conflit, nous l'avons vu, avec les politiques de gestion du risque sismique. L'exemple de la cathédrale de Noto illustre cette dynamique d'opposition entre le culte du patrimoine et la diffusion d'une culture du risque. Mais à long terme, il semble que les objectifs de ces deux logiques puissent se rejoindre. Prenons l'exemple de Noto. Actuellement, afin de soutenir son développement touristique, la ville s'est lancée dans une ambitieuse politique de rénovation de son patrimoine monumental. Nous avons vu que dans certains cas, et à court terme, le développement touristique et ses modalités pouvaient nuire à l'établissement d'une culture du risque. Mais si ces tendances se révèlent durables, il semble que le culte du patrimoine puisse, à long terme, jouer en faveur de la sensibilisation au risque et à l'atténuation du danger. En effet, il promeut l'attention aux bâtiments et diffuse l'usage de techniques parasismiques modernes ; il vise le développement d'un tourisme, lequel doit être accueilli dans des infrastructures adéquates et sécurisées, ce qui impose là encore une attention au risque sismique.

Ainsi, aux contrastes des compétences des différents acteurs et des différences d'échelles de gestion, s'ajoute le dilemme des exigences parfois divergentes du court terme et

⁴¹⁵ *Istituto Centrale per il Restauro*, cf. Chapitre 2.

du long terme. **Les politiques patrimoniales sont donc confrontées à de difficiles mais obligatoires choix de priorités, qui impliquent des conséquences spatiales fondamentales en terme de gestion du risque sismique.**

d. Quelles priorités ?

A partir de ces raisonnements logiques et de ces constatations pragmatiques, nous pouvons déterminer trois grands types de dilemmes pour les acteurs de la gestion communale. Ce sont ces trois types de questionnements qui seront développés dans la première sous-partie de ce chapitre.

- A l'échelle intra-urbaine : les **choix d'urbanisme**. La conservation du patrimoine architectural et paysager urbain est-elle prioritaire face à des besoins divers de la population ? Faut-il reconstituer la ville, conserver les paysages, privilégier le confort de vie des habitants ? Comment choisir entre la part symbolique et culturelle (conserver l'existant) et la part du confort pratique quotidien (améliorer structurellement l'existant, voire le changer complètement) ?

- A l'échelle des édifices : les **principes de la restauration**. Quels travaux mettre en œuvre sur un édifice donné ? Faut-il en modifier la structure ou seulement l'aspect, privilégier la conservation identitaire (le passé) ou la prévention du risque (futur), privilégier le confort, l'usage du bâtiment, la vie, ou le long terme, la préservation maximale ?

- Aux deux échelles : **mise en valeur ou simple conservation** ? Il semble, de prime abord, que la mise en valeur d'un édifice patrimonial ne soit qu'un pas supplémentaire par rapport à la conservation. Elle permet souvent, en tout cas, de rendre bénéficiaire la gestion d'un bâtiment ; mais c'est une dynamique qui a aussi beaucoup d'inconvénients et qui peut nuire à la conservation. Comment choisir entre ces deux modalités de gestion ? Et comment, selon l'une ou l'autre de ces modalités, agir également sur les abords du bâtiment, en prenant en considération son insertion dans l'espace urbain ?

Nous tenterons de montrer que pour chacun de ces questionnements, il est possible de trouver une voie d'équilibre, et que les propositions qui semblent contradictoires ne sont pas irréconciliables, même si les conditions et les cadres des « solutions » sont souvent difficiles à mettre en œuvre.

2. Conserver à tout prix ? Entre intégrisme de la conservation et reconstitution urbaine

Les choix d'urbanisme constituent l'une des questions les plus banales et les plus difficiles pour une commune. Dans le contexte particulier que nous étudions, les enjeux de ces choix sont très sensibles : sécurité et bien-être des habitants, préservation de l'identité locale, développement urbain... Faut-il conserver à tout prix le patrimoine architectural et paysager urbain, ou faut-il l'adapter et le modifier pour privilégier le confort de vie des habitants ? Y a-t-il un « juste milieu », est-il pertinent aussi bien humainement qu'économiquement, et est-il applicable sur différents terrains ?

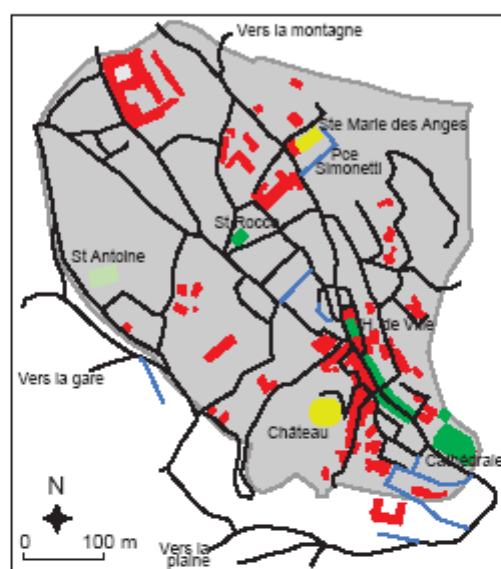
a. L'expérience du Frioul : un « modèle »... à ne pas suivre ?

La reconstruction du Frioul est considérée comme un modèle, mais les critiques sont nombreuses en ce qui concerne la gestion du patrimoine architectural avant, pendant et après la crise sismique. En réalité, l'ensemble des jugements sur la reconstruction du Frioul s'accorde plus ou moins sur une double affirmation : considérée avec plusieurs décennies de distance, la reconstruction matérielle et économique de la région a été bien menée et est un succès⁴¹⁶ ; mais la gestion du patrimoine endommagé, en particulier dans les mois qui ont suivi les séismes, est allée à l'encontre tant de l'idéologie de la restauration que des attentes de la population (carte 5.1). Les destructions de bâtiments, quasi indistinctement⁴¹⁷, n'ont pas permis de sauvegarder de nombreux édifices patrimoniaux. L'idéologie de la restauration aurait exigé une préservation maximale et une éventuelle restauration des parties endommagées ; quant aux attentes de la population, elles étaient, semble-t-il, contradictoires : quand certains demandaient une amélioration des conditions de vie, d'autres attendaient des autorités des reconstructions intégrales et à l'identique. Les premiers ont été certainement plus satisfaits, selon les enquêtes⁴¹⁸, car les reconstructions à l'identique n'étaient pas possibles pour tous les villages et les bâtiments détruits.

⁴¹⁶ Il est utile de souligner la nuance de la distance temporelle : en effet, quelques années après les séismes, les critiques étaient encore nombreuses, surtout sur le plan de la lenteur de la reconstruction et de l'insuffisance des financements. On pourra se référer aux divers débats de l'Assemblée régionale, par exemple le débat de février 1981, édité dans le fascicule FRIULI-VENEZIA GIULIA – CONSIGLIO REGIONALE, *Il dibattito in assemblea sulla ricostruzione nelle zone terremotate del Friuli*, 1981 (*564).

⁴¹⁷ Ou, comme nous l'avons vu au chapitre 3, pour des raisons politiques.

⁴¹⁸ Cf. les travaux de Robert Geipel, en particulier GEIPEL R., 1988 (*566).



Source : Nimis, 1978

Carte 5.1. Le centre de Gémone, avant et après le séisme de 1976

- Légende :
- Limites du centre historique
 - Rues existant avant 1976
 - Rues créées après 1976
 - Edifices encore sur pied après les séismes de 1976
 - Monuments entièrement reconstruits par anastylose
 - Nouveaux monuments édifiés sur les ruines de monuments détruits
 - Monuments laissés en ruine ou en cours de reconstruction partielle



Cliché 5.1. La Via Bini, reconstruite à l'identique, à Gémone.



Cliché 5.2. L'église Saint Rocco, reconstruite à l'identique, à Gémone.



Cliché 5.3. L'église Saint Antoine, à Gémone, œuvre post-moderne.

Pourtant, les lois d'urgence promettaient la conservation et la restauration non seulement du patrimoine monumental, mais aussi du patrimoine architectural mineur⁴¹⁹. En réalité, la conservation du patrimoine a surtout concerné le patrimoine monumental et les caractères urbains majeurs des villes détruites : « La restauration et la rénovation furent adaptées presque fidèlement à l'organisation territoriale antérieure ; de sorte que les aspects environnementaux, culturels et ethniques furent confirmés. [...] Le choix politique de commencer la restauration des édifices endommagés avant le plan d'aménagement urbain et la reconstruction des maisons détruites, mena à une utilisation rapide de l'argent promis par le Gouvernement National⁴²⁰. »

Mais ces analyses générales passent sous silence ce qui a été dénoncé et reconnu comme des abus dans les premières semaines qui ont suivi le séisme. C'est en tout cas ce qu'a admis le Ministre des Biens Culturels et Environnementaux de l'époque, Mario Pedini, au cours d'une déposition à propos des zones touchées par les séismes du Frioul de 1976, devant la Commission permanente de l'instruction publique de la Chambre des Députés, le 27 octobre 1976 : le ministre a en effet reconnu que dans les premiers jours après la crise, pour des motifs d'urgence, avaient eu lieu des « démolitions sans aucune distinction⁴²¹. » Cet aveu est partagé par l'architecte de la reconstruction de Gémone, Giovanni Pietro Nimis, dans l'ouvrage qu'il a dédié précisément à ses projets de reconstruction de la ville : « Il faut reconnaître que la phase initiale des déblaiements et des démolitions a comporté quelques excès. Ceci, naturellement, doit être mis au compte de la préoccupation prioritaire pour les vies humaines, et à la superposition des compétences. Les initiatives autonomes se sont entrecroisées et se sont heurté les unes aux autres, entre pompiers, armées italiennes et étrangères, Génie civil, inspecteurs plus ou moins accrédités des Biens Culturels, et d'autres⁴²². »

Quelles qu'en soient les raisons, ces abus ont conduit à des conséquences désastreuses en termes de patrimoine. « La perte réellement irréparable est celle de Gémone, le centre non seulement le plus peuplé, mais aussi le plus ancien et complexe de toute la région sinistrée. Quiconque l'a visitée avant mai 1976 pourra difficilement avoir oublié l'environnement urbain exceptionnel de ce centre historique [...]. Des images, comme celle de la cathédrale de Gémone, heureusement non détruite, constituaient un des traits les plus habituels de la

⁴¹⁹ La conservation de ce patrimoine dit de « l'architecture mineure » est explicitement visée par l'article 8 de la Loi Régionale n°30/77. Cf. DE MARCO A., *in* FABBRO S. (dir), 1986, p. 163 (*559).

⁴²⁰ CACCIAGUERRA S., *in* FABBRO S. (dir), 1986, p. 165 (*559).

⁴²¹ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 10 (*557).

⁴²² Le professeur Ercole Casolo, cité dans NIMIS G. P., 1976, p. 129 (*575).

présentation, notamment touristique, du Frioul : et pourtant, à part l'aire immédiatement autour de la cathédrale, épargnée par les écroulements imposants, dans le reste de la ville a été mise en œuvre après le séisme une folle entreprise d'annulation, qui en divers endroits a provoqué non seulement la suppression topographique totale des quartiers, mais jusqu'à l'enlèvement des blocs artificiels construits dans l'antiquité sur le cône de déjection [sur lequel la ville a été construite] pour pouvoir le rendre constructible. Du reste, juridiquement, cela n'a posé aucun problème, parce que, parmi tous les édifices de Gémone, seuls trois ou quatre étaient protégés aux termes de la loi n° 1089 de 1939⁴²³. »

Au final, il est intéressant de noter que le projet de reconstruction de Gémone – qui a été mis en œuvre – associait, dès le début, deux grandes politiques opposées, suivant la distinction de deux grandes zones : l'une étant définie comme « à conservation maximale » et l'autre « à transformation maximale⁴²⁴ ». Ainsi, la reconstruction du centre de Gémone, qui fait tant figure de modèle, n'est pas issue d'un compromis recherché entre divers modes de conservation du patrimoine et de préservation de divers types de patrimoine ; mais elle est le résultat d'une superposition de deux politiques antinomiques : pour quelques édifices monumentaux, la conservation à l'identique, avec une reconstruction par anastylose (la cathédrale, la rue Bini), et pour le reste de la ville, une destruction parachevée et une reconstruction intégrale en fonction de nouvelles normes esthétiques et de confort (clichés 5.1 à 5.3).

Nous ne prétendons pas que la situation actuelle du centre de Gémone soit une conséquence directe de ces choix excessifs, et il est peu pertinent de réfléchir aux autres choix qu'il aurait été possible de faire. Mais les critiques de l'époque ont touché du doigt un aspect essentiel, la perte de l'identité culturelle typiquement frioulane ; et aujourd'hui, le centre de Gémone pâtit d'un manque de vitalité et de souffle, comme le montrent les enquêtes qui insistent sur la nécessité de revitaliser ce centre⁴²⁵. C'est pourquoi nous partageons l'analyse de S. Menoni : « La reconstruction sans planification [...] a produit, dans le Frioul, non seulement du gâchis, mais aussi des centres dénués de services, anachroniquement ancrés à une structure territoriale obsolète qui était déjà en mutation avant 1976⁴²⁶ ». Au cours d'un entretien, un fonctionnaire régional nous a résumé ainsi son opinion : « la reconstruction de Gémone est convenable d'un point de vue esthétique, mais il faut toujours avoir à l'esprit les conditions de réalisation et les diverses exigences, priorités. Le style moderne tente de

⁴²³ EMILIANI A. *et al.*, 1980, p. 31 (*557).

⁴²⁴ NIMIS G. P., 1976, p. 136 (*575).

⁴²⁵ ASSOCIAZIONE PENSE E MARAVEE, 2001, p. 101-108 (*541).

⁴²⁶ MENONI S., 1998, p. 30 (*301).

reprendre le style ancien, et la forme de la ville est la même qu'avant (ville médiévale). Ce qui manque, c'est le vécu, la vie dans le centre ; mais la vie dans le centre d'avant 1976 était le résultat de siècles de vie urbaine, tandis que là, depuis 1976, tout est à reconstruire à ce niveau⁴²⁷. »

b. Théories et idéologies face au territoire d'une société

Le cas de Gémone pose la question des acteurs du territoire : les choix des politiques de conservation ne sont pas toujours ceux d'une société qui habite un espace donné. En Italie, aujourd'hui, les centres historiques sont habités à 50 % seulement ; il semble que la population de ces centres recherche le confort, les services, l'espace, le vert, et abandonne les centres, qui deviennent des musées. Pourquoi ne pas modifier les centres dans le sens souhaité par les populations qui les habitent ? Pourquoi les reconstruire tels quels ? Un équilibre peut-il être trouvé entre les extrêmes mis en acte à Gémone (« conservation maximale » et « transformation maximale ») ?

En prenant comme référence les événements du Frioul, le théoricien Salvatore Boscarino constate également l'opposition entre l'idéologie de la restauration et la ligne plus politique et plus commune de la reconstruction « à l'identique, au même endroit ». Selon lui, dans le cas de destruction totale ou quasi totale d'édifices ou de centres urbains, il faut renoncer à la reconstruction à l'identique : « Ne serait-il pas plus opportun, dans ce cas, de commencer par exclure de l'aire à restaurer les interventions de reconstruction intégrale, et de ne pas se laisser impressionner par le récurrent terrorisme phonétique et par les habituels appels à la signification des biens culturels, à l'identité populaire, à l'environnement, quand ceux-ci ont été détruits ou réduits à l'état de ruines ?⁴²⁸ »

Il suggère la « réhabilitation des îlots résidentiels constituant le site historique de certaines villes, aujourd'hui abandonnés par les habitants, parce qu'endommagés ou parce que les habitants ne les apprécient plus, désirant des habitations plus grandes et mieux équipées. » Selon lui, la réhabilitation des « vieilles maisons » est un argument complexe, parce que s'opposent deux perspectives sur ces habitations : ceux qui les perçoivent comme faisant partie de l'Italie « pittoresque », comme vue à distance, et ceux qui y vivent, qui souvent les considèrent comme « le témoignage de l'usage illogique des structures et des matériaux, de la

⁴²⁷ Cf. en annexe, l'entretien 11.

⁴²⁸ BOSCARINO S., « Il restauro di necessità », in BOSCARINO S., PRESCIA R. (dir), 1992, p. 21 (*271).

dislocation hydrogéologique, de la misère d'hier, le fruit de conditions de vie excessives, que les habitants ont souffert en tout temps et qu'ils ont abandonné hier avec l'émigration et aujourd'hui avec le tremblement de terre, pour des conditions de résidence plus humaines et plus acceptables. »

Ainsi, **gérer le patrimoine ne signifie pas tout conserver à tout prix**, et encore moins tout reconstruire dans le but illusoire de redonner à une population son milieu de vie précédent, porteur de valeurs identitaires, mais un milieu de vie que souvent les habitants rejetaient, dorénavant de surcroît un faux historique, ayant demandé d'importants sacrifices financiers, alors qu'une reconstruction judicieuse, sélective, peut permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants. Boscarino adopte une position intermédiaire mais ferme, entre l'idéologie de la restauration et les nécessités pratiques jointes au sens commun des habitants. Selon lui, la voie intermédiaire permet de ne pas être écartelé par ce « dilemme insoluble de soutenir prioritairement que toute la ville doit être restaurée et préservée, ou la définition péremptoire que toute la ville, à laquelle ces édifices abandonnés appartiennent, est une œuvre d'art, parce que, bien que chacune de ces affirmations soient vraies, nous savons qu'elles ne sont pas applicables aux modestes cas auxquels nous sommes confrontés dans la réalité opérationnelle du quotidien⁴²⁹. »

A l'échelle des habitations individuelles, Gémone a été reconstruite en tenant compte de nouveaux standards de niveau de vie ; en ce sens, le séisme a constitué une occasion que les urbanistes et les autorités ont su mettre à profit pour moderniser la vie quotidienne des habitants. Par exemple, les services d'hygiène ont été généralisés. Mais les modifications vont au-delà et bouleversent en partie les traditions : notamment, les escaliers d'entrée devant les maisons disparaissent pour laisser place à des maisons de plain-pied. Surtout, la reconstruction des maisons à l'écart du vieux centre a une conséquence majeure sur l'organisation spatiale de l'habitat. Les parcelles sont plus grandes, et les maisons sont construites non pas directement sur la rue et au contact des maisons voisines, mais au milieu d'un jardin plus ou moins vaste, donc séparées des maisons voisines. Cette logique a une composante parasismique puisqu'elle diminue la densité du bâti et permet de laisser de fréquents espaces ouverts, non bâtis, en milieu urbain. Mais cela aboutit à une distension spatiale de la ville et à une distance croissante entre les habitants. Ces constatations nous amènent à faire la réflexion suivante : au fond, il s'agit de trouver un équilibre difficile entre isolement et regroupement, entre faibles et fortes densités, entre prévention sismique et vécu

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 21.

urbain ; parfois certaines formes de prévention constituent des freins à la vie, au dynamisme d'un espace urbain, ce qui rend encore plus fragile et difficile l'équilibre entre ces deux logiques.

La voie intermédiaire prônée, entre autres, par Salvatore Boscarino, constitue un équilibre qui permet de respecter l'un des principes les plus fondamentaux de la conservation du patrimoine : « **Un des objectifs de la conservation est de ne pas abaisser les niveaux de vie des occupants des aires historiques** ; ainsi il peut être nécessaire de réhabiliter, en fonction de standards et de lignes directrices adéquats⁴³⁰. » Entre la conservation intégrale du patrimoine urbain, la reconstitution urbaine, et l'absence de politiques patrimoniales ou la destruction du patrimoine, l'équilibre peut être trouvé en cherchant le meilleur moyen de conserver ou d'augmenter le standard de niveau de vie de la population, en fonction de critères pratiques (comme la taille moyenne des logements) mais aussi symboliques et culturels.

Du reste, il est évident que le patrimoine qui est parvenu jusqu'à aujourd'hui est lui-même le résultat de nombreuses modifications au cours des siècles. A. Grohmann décrit ces transformations mineures, mais continues et nombreuses, à Assise : « Les ouvertures inconsidérées de fenêtres et de vitrines dans les façades anciennes, les surélévations des maisons, les constructions de terrasses et de services pour l'hygiène, la destruction d'anciens jardins, ont abouti à une violence généralisée, pendant de nombreuses années, contre le patrimoine bâti ancien à l'intérieur de l'enceinte de la ville⁴³¹. » Même si ces changements sont le plus souvent « dans le style », ils n'en demeurent pas moins des exemples nombreux de transformation du patrimoine dans un but compréhensible de confort de vie accru. On peut citer, pour la seule Assise, des édifices aussi divers que le non achevé palais des Espagnols, le palais des Postes (palais situé sur la place principale de la ville, de style néo-gothique, et qui a remplacé en 1927 l'église Saint Nicolas), la casa Tini (via Sermattei), les créneaux de la Tour de la place principale et d'une partie du Palais des Prieurs, les surélévations de la maison contiguë à la Loggia dei Comacini... Matériellement, un édifice patrimonial n'est pas figé dans le temps, il évolue. Roberto Di Stefano explique que la priorité absolue est **la conservation des valeurs de l'édifice patrimonial**, non l'immutabilité à tout prix de son aspect extérieur : « Le fondement de la doctrine moderne de la Conservation réside dans le

⁴³⁰ FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993, p. 3 (*39).

⁴³¹ GROHMANN A., 1989, p. 193 (*12).

concept d'authenticité des valeurs du monument (et non de sa matière)⁴³² ». La conservation de l'authenticité ne s'oppose pas à la vie du bâtiment patrimonial. C'est pourquoi l'un des instruments de gestion urbaine les plus pertinents et efficaces, dans les contextes étudiés, est le réemploi des monuments, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre.

3. Entre changement d'aspect et modification de la structure : les principes de la restauration

Si les politiques patrimoniales peuvent trouver un équilibre entre les divers choix de reconstruction, de préservation du patrimoine, et d'adaptation à des standards de confort plus modernes, elles sont confrontées à un deuxième type de dilemme, à une échelle plus grande.

En effet, à l'échelle du bâtiment, d'autres paradoxes apparaissent. Les politiques de gestion du risque et de conservation du patrimoine doivent effectuer des choix et trouver un équilibre entre le travail structurel et les modifications d'ordre uniquement esthétique. A propos du tremblement de terre d'Assise, le professeur Bruno Toscano⁴³³ dénonce un travers récurrent des politiques de conservation en Italie, responsable de la vulnérabilité des bâtiments face aux séismes : « la longue et réciproque incompréhension, caractéristique de la culture historique et artistique italienne, entre image et matière, entre surface et structure, entre peinture et architecture. » D'après lui, cette incompréhension se traduit par une séparation aussi nette qu'absurde des objectifs, des compétences et des acteurs : et **à Assise, la restauration esthétique, picturale, superficielle, aurait été privilégiée, ce qui expliquerait la vulnérabilité de la structure des édifices**. Cela explique les vicissitudes de la Basilique de Saint François, restaurée et consolidée quelques décennies avant le séisme de 1997 : la consolidation structurelle a été moins bien menée que la restauration esthétique, tant dans le projet que dans la réalisation. Il a été démontré⁴³⁴ que le remplacement du bois par du ciment

⁴³² DI STEFANO R., 1996, p. 83 (*357).

⁴³³ TOSCANO B., « La conservazione invisibile », *Bollettino di Italia Nostra*, n°355, mars-avril 1999, p. 2 (*511).

⁴³⁴ Cette affirmation (selon laquelle les modifications et les ajouts des années 1950 auraient constitué des facteurs aggravants lors du séisme de 1997) est en réalité encore contestée par certains ingénieurs, mais elle reste l'opinion la plus courante, en particulier celle du spécialiste le plus reconnu, Giorgio Rocchi. Cf. en annexe, l'entretien 13. Cf. aussi ROCCHI G., *La Basilica di San Francesco ad Assisi : prima, durante e dopo il 1997*, 2002, p. 21 (*532) ; et PESARO G., « Primi elementi di indagine socio-economica per la prevenzione del rischio sismico nei centri storici », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 7, paragraphe 2 (*303). Les modifications majeures effectuées dans les années 1950 sont les suivantes : au-dessus des voûtes de la basilique supérieure, les pannes de bois sont remplacées par du béton, les voliges par un plancher en béton sur hourdis de briques, et les murs sont couronnés par un chaînage en béton armé.

dans les toits intermédiaires de la Basilique supérieure a été l'un des facteurs de l'écroulement des voûtes en 1997. A l'inverse, le respect excessif et rigide d'une doctrine de conservation mal comprise est aussi l'un des facteurs de l'effondrement de la cathédrale de Noto. En effet, selon l'architecte Bernard Fonquernie, l'absence d'intervention de consolidation sur la cathédrale entre 1990 et 1996 est motivée non par l'absence de craintes et le déni de risque, mais par « le souci doctrinaire de minimiser toute intervention sur le monument, par respect de son authenticité⁴³⁵ ». Entre principes et pratiques de la restauration, quelle place est accordée à la structure par rapport à l'aspect, et quelles conséquences cela peut-il avoir en termes de risque sismique ?

a. Les principes de la théorie de la restauration de Cesare Brandi

En Italie, les principes de la théorie de la restauration et de la conservation du patrimoine culturel sont extrêmement ancrés dans les mentalités et sont considérés comme intouchables par les organismes chargés de les mettre en œuvre, en particulier les architectes des surintendances. Ces préceptes sont parfois dénoncés comme trop rigides par certains théoriciens ou architectes⁴³⁶, ce que nous verrons après avoir brièvement énoncé ceux qui nous intéressent ici et qui sont à l'origine de problèmes délicats de gestion du patrimoine soumis au risque sismique.

La théorie de la restauration se fonde sur un principe fondamental, énoncé notamment par Cesare Brandi, dont l'ouvrage *Teoria del restauro* (1963) reste une référence obligée, en Italie mais aussi au niveau mondial : « Prenons à présent un autre exemple, celui d'un édifice partiellement jeté à terre par un tremblement de terre [...]. La structure interne des murs pourra être modifiée, afin de se prévenir contre de futurs tremblements de terre, et même la structure interne des colonnes, si l'édifice en est pourvu, pourra être remplacée, dans la mesure où cela n'altère pas l'aspect de la matière. Ici aussi il faudra une sensibilité fine pour s'assurer que les modifications de la structure ne se répercutent pas sur l'aspect⁴³⁷. » L'aspect est ici compris au sens large : pour un bâtiment, cela comprend l'organisation de l'espace interne. C'est, pour Brandi, ce qui fait de l'objet considéré une œuvre d'art, et c'est ce qui doit absolument être préservé dans un édifice patrimonial.

⁴³⁵ FONQUERNIE B., 1998, p. 47 (*443).

⁴³⁶ Comme Paolo Marconi, que nous citons au paragraphe suivant.

⁴³⁷ BRANDI C., 1963, p. 10 (*338).

b. Réflexions sur l'application de ces principes

Cette théorie a été critiquée. Pourquoi la structure ne ferait-elle pas partie du patrimoine au même titre que l'aspect de l'édifice ? Cet esthétisme ne va-t-il pas à l'encontre de l'esprit même du monument, ou du moins du projet de l'architecte ? Certains théoriciens semblent discuter cette approche. Ainsi, à propos de la cathédrale de Noto, Angela Marino et Donatella Fiorani expliquent que la richesse d'un monument se mesure aussi à la variété des solutions structurelles de sa construction⁴³⁸. La structure et les choix architecturaux font partie intégrante du patrimoine historique.

Depuis les années 1970, s'est beaucoup développé un mode de restauration appelé « façadisme ». Le façadisme consiste en « une intervention sur le bâti historique qui ne conserve de celui-ci que les façades au mépris de l'espace intérieur, démoli intégralement pour faire place à une nouvelle construction neuve répondant aux impératifs du programme architectural contemporain⁴³⁹. » Or cette tendance est aujourd'hui largement critiquée, car elle revient à « privilégier l'ordonnancement urbain, l'image de la ville, au détriment de la structure et de l'usage des bâtiments⁴⁴⁰. » Le façadisme est dénoncé comme une dynamique de muséification, de théâtralisation de la ville, conduisant à une perte d'identité : la patrimonialisation en apparence dissimulerait une destruction en profondeur du patrimoine et donc de l'identité urbaine. La théorie de la restauration n'admet pas les changements d'aspect interne des édifices.

⁴³⁸ FIORANI D., MARINO A., 2002, p. 47 (*442).

⁴³⁹ LOYER F., SCHMUCKLE-MOLLARD C. (dir), 2001, p. 12 (*385).

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.13.



Cliché 5.4. Le pied du campanile de la cathédrale de Gémone. Conformément à la théorie de la restauration, une limite discrète distingue la partie ancienne, non détruite, de la partie reconstruite.



Cliché 5.5. Les palais communaux à Assise, ensemble architectural dont la structure a été modifiée au cours des siècles, et dont les bâtiments ont fait l'objet de plusieurs réemplois.



Cliché 5.6. La façade restaurée du palais Landolina à Noto.

Toutefois, le façadisme permet une certaine flexibilité dans l'aménagement ; les détracteurs du façadisme sont eux-mêmes parfois dénoncés comme des intégristes de la conservation⁴⁴¹... En réalité, les principes de restauration n'empêchent pas un travail sur le bâtiment : Cesare Brandi est conscient que les monuments vieillissent, que les connaissances des hommes évoluent, enfin que les usages d'un bâtiment et sa situation par rapport à une société évoluent également. En raison de tous ces facteurs, un travail sur le bâtiment est, parfois, inévitable, et même souhaitable : Cesare Brandi admet explicitement la nécessité de telles exceptions, mais seulement quand le travail concerne une partie du patrimoine concerné, et cette partie doit être non visible, de façon à ce que le monument conserve sa valeur esthétique et son identité sociale.

Il est, en théorie, possible de restaurer un monument et de le mettre aux normes parasismiques, sans en modifier l'aspect. Mais Brandi reconnaît lui-même la difficulté de telle entreprise : et à la « fine sensibilité » qu'il considère nécessaire, il faut ajouter la connaissance suffisante du bâtiment, un haut niveau technique, des financements importants, du personnel qualifié (architectes, ingénieurs, ouvriers), et un temps long.

Du reste, les vicissitudes de la cathédrale de Noto correspondent très exactement à la situation que décrit Brandi, avec même des complications supplémentaires : un bâtiment partiellement détruit, la volonté de modifier la structure interne des murs sans modifier l'aspect du bâtiment, et de surcroît la volonté de modifier la structure interne des piliers *qui ne se sont pas effondrés*. En réalité, nous pouvons voir dans cette situation et ces choix une sorte de retour à des principes du dix-neuvième siècle, prônés par Viollet-le-Duc, puisqu'il s'agit *d'améliorer* l'édifice, ce qui présuppose un progrès dans les techniques de construction et dans la réalisation des travaux. Pourtant, dès le dix-neuvième siècle, le procédé était dénoncé⁴⁴².

⁴⁴¹ *Ibid.*, p.54.

⁴⁴² DUVAL G., 1990, p. 12 (*281).

c. Des choix à effectuer au cas par cas

Il semble que les choix de restauration des bâtiments, monumentaux ou non, constituent, chaque fois, des cas particuliers. Ce n'est pas le lieu ici de dire qui, parmi les théoriciens de la restauration, a raison ; mais nous pouvons tout de même évoquer quelques exceptions et orientations opérationnelles dans le contexte spécifique que nous étudions ici.

Ainsi, il est communément admis que les reconstructions à l'identique, bien qu'elles constituent des entorses à la théorie et malgré leurs inconvénients divers, sont nécessaires dans certains cas exceptionnels, comme l'explique Paolo Marconi : « De telles reconstructions [à l'identique] ont dans la plupart des cas une signification symbolique de « reconstruction de la situation initiale », **d'effacement apotropaïque de l'événement conflictuel à l'origine de la destruction**, et d'une manière générale, elles expriment la volonté de redonner à une architecture monumentale ressentie comme un patrimoine collectif, une réalité physique⁴⁴³. » D'après lui, la volonté de reconstruction de ce qu'il appelle un « monument charismatique » est encore plus forte s'il s'agit d'une petite ville et d'un édifice qui remplissait une fonction importante – ce qui s'applique parfaitement aux cathédrales de Noto, d'Assise et de Gémone, mais aussi au château de Gémone. Il conclut : « Dans tous les cas, les motivations sont essentiellement politiques, et particulièrement réfléchies. » Il réfute les arguments de la théorie de la restauration, beaucoup trop rigide d'après lui : le fait de qualifier un monument de « faux historique » serait une position empreinte d'un moralisme quasi janséniste et obsolète, sans compter que l'Italie se démarque précisément par « une vieille tradition d'architectures complétées ou modifiées selon cette conception, qui remonte à Peruzzi, Bernini, Borromini, Carlo Fontana⁴⁴⁴. »

L'architecte Anton Capitel confirme cette orientation et la possibilité exceptionnelle de reconstruire à l'identique, qu'il préconise uniquement dans le cas de chefs d'œuvre ; dans les autres cas, il propose la solution de la reconstruction « analogique » : moderne, mais avec des principes génériques puisés dans le contexte ancien, en « harmonie formelle » avec lui. Selon lui, « la reconstruction analogique est finalement meilleure que l'identique, car elle permet de construire une ville dont la valeur réelle est augmentée : on fait apparaître un espace public

⁴⁴³ MARCONI P., « Architectures charismatiques. Pourquoi ne pas les reconstruire ? », in SAUVAGEOT J. (dir), 1995, p. 58-63 (*315).

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 58-63.

nouveau⁴⁴⁵ ». Le risque est toutefois grand de trahir une mémoire et une identité, et la reconstruction analogique ne peut pas être mise en œuvre à petite échelle sans risque : le cas de Gémone le montre, puisque le centre historique y a été reconstruit suivant cette option, avec des résultats esthétiquement diversement appréciés et avec une réussite économique et sociale également discutable.

La reconstruction à l'identique et la reconstruction analogique sont donc des options à choisir au cas par cas et à l'échelle du bâtiment et de ses abords, pour des raisons tout autant théoriques que pragmatiques, au plan financier (le coût d'une reconstruction à l'identique est très supérieur au coût d'une restauration simple ou d'une nouvelle construction) aussi bien que dans une perspective de culture du risque et de prévention à long terme. **Dans la plupart des autres cas, les règles de la théorie de la restauration sont les plus adéquates** ; elles n'en exigent pas moins une définition et une délimitation précises du patrimoine.

La conservation patrimoniale ainsi encadrée permet de résoudre de nombreuses difficultés. Dans les communes étudiées, l'urbanisme et l'architecture historiques n'ont pas négligé le risque sismique. La conservation des structures, et non seulement de l'esthétique, permet de maintenir également ces principes parasismiques avant la lettre. Par exemple, la reconstruction de Noto après 1693 a créé un paysage urbain constitué de bâtiments bas, ce qui était une façon de réduire le risque sismique. La conservation de ce patrimoine historique aurait dû permettre d'éviter de modifier cet aspect structurel, en interdisant les ajouts, les surélévations (comme celle du Palais Ducezio, où l'étage a été ajouté en 1951), et les constructions hautes (dont le « gratte-ciel » de Noto Bassa est l'illustration la plus saisissante). Les surélévations sont monnaie courante dans les petites villes italiennes : quand la culture du risque ne suffit plus à faire prendre conscience du risque supplémentaire qu'elles introduisent, la conservation patrimoniale peut, en quelque sorte, prendre le relais – devenir un outil de gestion du risque. Pour cela, cette conservation doit être menée de façon programmée et rigoureuse, mais non rigide ; elle doit admettre des exceptions, dans des situations extrêmes, comme par exemple, comme nous le verrons plus loin, dans le cas de la conservation des ruines.

⁴⁴⁵ CAPITEL A. C., « Reconstruction littérale et transformations analogiques », in SAUVAGEOT J. (dir), 1995, p. 64-69 (*315).

4. Entre conservation et mise en valeur : les effets pervers des politiques patrimoniales

Le troisième dilemme que doivent affronter les politiques patrimoniales est la question de la mise en valeur du patrimoine. Comme pour les dilemmes précédents, il s'agit d'établir des priorités entre les bâtiments et de définir les actions à entreprendre dans une perspective de conservation du bâti. La mise en valeur, cependant, est une dynamique différente de la simple conservation. Elle ne s'adresse pas à la même population, ne présuppose pas les mêmes objectifs ni les mêmes moyens d'y parvenir.

a. De la conservation à la « mise en valeur »

D'après François Rouet⁴⁴⁶, « l'idée de valoriser le patrimoine est omniprésente, sa nécessité reconnue dans un mélange de volonté de diffusion culturelle élargie, de souci des racines sans oublier une perception / célébration de potentialités économiques d'autant plus évoquées qu'elles sont souvent mal appréciées. » La mise en valeur du patrimoine architectural urbain est issue d'une démarche plus large et plus ambitieuse que la seule conservation. Son objectif majeur est la présentation d'un monument à un public, et sa justification économique est son aspect potentiellement bénéficiaire, par opposition à la conservation, dont la logique financière est structurellement déficitaire. Mettre en valeur un monument, le rendre accessible au public, c'est souvent pouvoir tirer des bénéfices du patrimoine culturel ainsi présenté, tandis que la simple conservation ne comprend pas les opérations économiques permettant une gestion financièrement autonome d'un édifice⁴⁴⁷. La mise en valeur ne doit pas être entendue comme un pas supplémentaire par rapport à la conservation, mais plutôt comme un projet qui comprend la conservation, entre autres choses : cette approche est préférable, car elle permet de comprendre que la mise en valeur peut privilégier d'autres dynamiques que celle de la conservation. C'est pourquoi il s'agit ici d'un autre équilibre à trouver pour les politiques patrimoniales : la mise en valeur d'un bâtiment est utile, mais sa mise en œuvre peut aller dans un sens opposé à celui de la conservation du bâtiment. Avant d'approfondir cette dialectique entre mise en valeur et conservation, il

⁴⁴⁶ ROUET F., « la valorisation du patrimoine : articuler qualification et ingénierie », in BARRERE C. *et al.*, 2005, p. 253 (*331).

⁴⁴⁷ Cf. notamment GREFFE X., 1999 (*367).

convient de préciser ce que recouvre l'expression de « mise en valeur⁴⁴⁸ ». Nous suivrons ici les précieuses analyses de Françoise Choay dans *L'allégorie du patrimoine*, et nous distinguerons, pour la clarté de l'analyse spatiale, deux échelles.

A l'échelle du bâtiment, la mise en valeur comprend de nombreuses opérations autres que la conservation et la restauration, entre autres :

- la mise en scène du bâtiment, particulièrement son illumination ;
- l'animation pour le public, ce que l'on appelle la présentation du monument⁴⁴⁹ ;
- la modernisation du bâtiment (accès, sécurité) ;
- la conversion en espèces (ventes de produits représentant le monument) ;
- la livraison (accès au monument, parcs de stationnement).

A l'échelle urbaine, nous ne pouvons expliquer les méthodes de mise en scène des villes mieux que F. Choay elle-même : « la ville patrimoniale [est] à son tour mise en scène et convertie en scène : d'une part, éclairée, toilettée, apprêtée aux fins d'embellissement et de mise en image médiatique ; d'autre part, théâtre de festivals, fêtes, célébrations, congrès, vrais et faux happenings qui multiplient le nombre des visiteurs après avoir mobilisé l'ingéniosité des animateurs. [...] L'industrie patrimoniale a mis au point les procédés de conditionnement permettant de livrer, eux aussi, les centres et quartiers anciens prêts à la consommation culturelle. [...] Un arsenal de dispositifs éprouvés permettent d'attirer les amateurs, de les retenir, d'organiser l'économie de leur temps, de les dépayser dans la familiarité et le confort : systèmes de signalisation et d'orientation graphiques ; stéréotypes du pittoresque urbain : mails, placettes, rues, berges, passages piétonniers, pavés ou dallés à l'ancienne, équipés de mobiliers industrialisés standards (candélabres, bancs, corbeilles à déchets, téléphones publics) rétro ou non, égayés selon la place disponible de sculptures contemporaines, de fontaines, de bacs à fleur rustiques et d'arbrisseaux internationaux ; stéréotypes de loisir urbain : cafés de plein air avec mobiliers adéquats, échoppes pour artisanats, galeries d'art, friperie et encore, toujours, partout, sous toutes ses formes régionale, exotique, industrielle, le restaurant⁴⁵⁰. »

Cette énumération tend à souligner un des effets pervers majeurs de la mise en valeur du patrimoine : la « muséification » et l'uniformisation des centres patrimoniaux. Cette normalisation peut générer des effets contraires aux objectifs initiaux.

⁴⁴⁸ En italien, *valorizzazione*.

⁴⁴⁹ Françoise Choay note que l'animation peut s'opposer à la mise en scène du monument, car le public vient voir un spectacle, et non plus un monument.

⁴⁵⁰ CHOAY F., 1992, p. 175 (*343).

b. Les effets pervers de la mise en valeur du patrimoine

C'est à cause de ces effets pervers que Françoise Choay emploie avec circonspection l'expression « mise en valeur », qu'elle trouve « inquiétante⁴⁵¹ ». La mise en valeur du patrimoine peut en effet tendre à neutraliser la conservation, voire aller dans un sens contraire. L'usage touristique trop intensif d'un monument peut accélérer le rythme de sa dégradation, par des processus mécaniques et chimiques (vibrations dues aux pas, condensation et processus chimiques liés à la respiration...). Le monument, ou le quartier patrimonial, constituent des systèmes paysagers et fonctionnels relativement fragiles (puisque patrimoniaux, et devant faire l'objet de conservation) ; ces systèmes, soumis à une pression croissante, peuvent arriver rapidement à saturation en termes de visiteurs par seconde ou de centimètres carrés par visiteur. Ces systèmes ont, comme d'autres milieux ou systèmes, une capacité de charge limitée.

En termes de gestion du risque, nous retrouvons les mêmes logiques perverses, puisque la mise en valeur d'un monument, sa destination touristique plus ou moins intensive, se traduit par une hausse de la densité de population présente en un lieu et en un temps restreints. La situation d'un monument en zone sismique implique un surcoût dans l'entretien et la restauration, outre qu'elle constitue un facteur supplémentaire de fragilité du système. Ainsi, la mise en valeur d'un monument ou d'un quartier patrimonial situés en zone sismique peut avoir des effets plus négatifs sur la conservation de ce patrimoine, que s'il n'était pas en zone sismique. En d'autres termes, il convient, dans une région sismique, de porter une attention encore plus grande aux choix de gestion patrimoniale, entre conservation et mise en valeur.

Pour lutter contre ces effets pervers, Françoise Choay énumère des possibilités de « conservation stratégique », parmi lesquels, principalement, celles qui relèvent des politiques urbaines : elle préconise notamment la mise en place de politiques de gestion urbaine conscientes de l'importance de la conservation du patrimoine (par exemple, une opposition aux projets spéculatifs). Elle suggère aussi que cette gestion se fasse à l'échelle de l'ensemble d'un quartier, d'un milieu urbain, et non d'un bâtiment seul. Elle conclut en citant « l'avertissement de Giovannoni : les centres et les quartiers anciens ne pourront être

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 163.

conservés et intégrés dans la vie contemporaine que si leur nouvelle destination est compatible avec leur morphologie et leur échelle. »

Nous retrouvons donc en dernière analyse deux problématiques déjà évoquées à plusieurs reprises et qui guident cette recherche : l'importance de penser les politiques patrimoniales à l'échelle du complexe bâti, de l'ensemble urbain, et non seulement du bâtiment isolé ; et la nécessité de ne pas séparer les politiques de conservation du patrimoine de la vie urbaine, des besoins et des attentes de la population : ne pas faire d'un centre-ville un musée formaté et uniformisé, mais un lieu de vie. Il s'agit, en d'autres termes, d'intégrer les politiques patrimoniales et de prévention du risque aux instruments ordinaires de la gestion urbaine, tels que les plans d'urbanisme.

5. La « conservation stratégique »

L'équilibre que les politiques patrimoniales tentent de mettre en place entre conservation et mise en valeur se ramène inexorablement vers les choix que ce travail, dans son ensemble, a tenté d'analyser d'un point de vue spatial : les politiques urbaines, entre conservation du patrimoine et gestion du risque sismique, et la nécessité de mettre en place une gestion intégrée et programmée. L'expression « conservation stratégique » pourrait ainsi être employée dans un sens plus large que celui où l'entend F. Choay. En effet, elle peut concerner les trois types d'équilibre que nous avons tenté de dégager, à deux échelles d'analyse différentes. Les politiques patrimoniales sont issues de choix de priorités « stratégiques », entre conservation et mise en valeur du patrimoine culturel, entre conservation de l'existant et modernisation du confort de vie d'une population, entre différentes modalités théoriques et pratiques de la conservation à l'échelle du bâtiment et de ses abords. **L'efficacité de la conservation stratégique repose sur l'équilibre des choix d'urbanisme, sur la modération et la différenciation au cas par cas des choix de restauration et d'amélioration du bâti, et sur l'efficacité d'une conservation patrimoniale accompagnée d'une mise en valeur réfléchie et raisonnable.** L'application de cet ensemble d'exigences voit peu à peu le jour à Noto, à Assise et à Gémone, grâce à des choix de gestion plus audacieux et à la mise en œuvre de politiques patrimoniales intégrées.

B. La progressive mise en œuvre de politiques intégrées et de choix audacieux

Nous avons vu que des équilibres pouvaient être trouvés. Il convient à présent de conclure ces questionnements et ces analyses par des pistes de travail qui sont moins des « solutions » que des orientations théoriques et pratiques, appliquées aux communes étudiées. Ces solutions sont d'ordre et d'échelle différents, et sont complémentaires. Tout d'abord, les enjeux et les exigences que nous avons soulignés aboutissent à un premier type d'orientation que nous pouvons appeler la « gestion intégrée ». Cette expression, employée de plus en plus fréquemment par les acteurs du développement urbain, rappelle par ses objectifs la gouvernance urbaine, et en même temps signifie la prise en compte d'une échelle spécifique. Il s'agit de **moins compartimenter les objectifs de la gestion urbaine, et de ne pas raisonner en termes d'édifices isolés**. Les quartiers constituent une échelle d'action efficace, mais doivent être considérés comme en interaction les uns avec les autres. Parallèlement à cette gestion intégrée à l'échelle des complexes bâtis, des actions plus ponctuelles peuvent être mises en œuvre, à destination d'un édifice particulier, mais en prenant en compte son environnement et son intégration dans un quartier et une ville. Il ne s'agit donc pas de nier la place particulière de certains monuments ; des politiques adaptées permettent de renouveler l'usage d'un monument et de remodeler le territoire qui l'environne. Le réemploi n'est pas une solution nouvelle ; c'est un choix audacieux qui doit être mis en œuvre de manière réfléchie en tenant compte des conséquences spatiales du changement de destination et d'accès au monument. Enfin, un autre choix audacieux permet de renouveler un espace urbain, paradoxalement : la conservation et la mise en valeur des ruines. Les ruines sont des messages urbains porteurs de valeurs inhabituelles qui, dans le cadre d'une gestion urbaine intégrée, permettent de véhiculer une culture du risque en n'occultant pas d'éventuelles traces de l'histoire sismique d'une ville dans la présentation de son patrimoine urbain.

1. La « gestion intégrée » : une pratique raisonnable et efficace

La gestion intégrée est à la fois une méthode et un objectif, permettant d'aborder des problématiques variées sans les compartimenter, et de trouver des équilibres en systématisant les choix de développement. Les différentes échelles, spatiales et temporelles, ne s'opposent pas, mais se superposent et se complètent ; elles impliquent la définition de priorités et leur mise en œuvre.

La question des acteurs est primordiale. Alors que la conservation et la mise en valeur d'un bâtiment isolé peuvent être aisément confiées à des organismes privés ou nationaux, l'aménagement et la gestion intégrée à l'échelle de quartiers, par exemple d'un centre historique, sont fortement ancrés dans un système de vie et d'administration locales, d'échelle communale. La gestion intégrée consiste à évaluer et prendre en considération les relations entre plusieurs ensembles d'acteurs du territoire : une communauté locale, « identifiable par ses caractéristiques démographiques, sociales et culturelles, qui exprime des besoins, développe des activités, se donne des modèles de gouvernement, de gestion et d'usage du territoire, ainsi que des objectifs de développement » ; et une « communauté externe, formée d'un système de relations de type administratif (de nature notamment hiérarchique) et économique (liées aux modèles de production et de consommation), mais aussi des usagers du patrimoine de culture, d'histoire, d'environnement et de traditions déterminé par les spécificités locales (tourisme)⁴⁵² ». La gestion intégrée tente de répondre aux différents besoins et attentes de ces groupes sociaux, en établissant des priorités et en mettant en œuvre des actions diverses et cohérentes dans le cadre d'une programmation, d'une planification à moyen et long terme qui évite les travers de la gestion dans l'urgence ou par à-coups.

La gestion intégrée est donc une modalité de gestion urbaine à moyen et long terme, incluse dans une programmation. Dès les années 1970, G. Urbani avait insisté sur cette nécessité d'une « conservation programmée », d'un patrimoine urbain et non seulement monumental, incluant dans l'espace à conserver les aspects urbains non monumentaux et également non bâtis (espaces verts, structures urbaines, infrastructures, réseaux superficiels et souterrains). Comme le résume Scira Menoni, la conservation programmée « comprend une multiplicité d'interventions coordonnées entre différents offices, assessorats, organismes aux compétences diverses. Elle se réfère à l'entretien constant du construit, concept qui, plus que

⁴⁵² PESARO G., « Primi elementi di indagine socio-economica per la prevenzione del rischio sismico nei centri storici », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 7, p. 6 (*303).

celui de protection, donne l'idée d'interventions qui évoluent avec le temps et avec les nécessités d'usage⁴⁵³ ». Du reste, les documents juridiques et administratifs internationaux recommandent depuis plus de trente ans la stricte intégration des projets de conservation du patrimoine et des programmes d'aménagement urbain. On lit ainsi dans la Déclaration d'Amsterdam de 1975 : « la conservation du patrimoine architectural doit être considérée non comme un problème marginal, mais comme un objectif essentiel de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire ».

Les choix de gestion intégrée et planifiée dans les trois communes considérées constituent des exemples plus ou moins aboutis de réduction de ce contraste entre théorie et pratique, et donc d'application de politiques de gestion urbaine à la fois équilibrées (entre les exigences parfois divergentes du bien-être des habitants, du développement touristique, des volontés politiques, des implications financières) et efficaces. A Noto, à Assise et à Gémone, la gestion intégrée se limite parfois à un vœu pieux, parfois à quelques tâtonnements velléitaires, mais des résultats commencent également à être plus visibles et encourageants.

a. La nécessité de réfléchir à l'échelle du complexe bâti

L'ensemble de cette recherche a conduit à mettre en avant la nécessité, pour les politiques patrimoniales des communes soumises à un fort risque sismique, de réfléchir et d'agir à l'échelle d'un ensemble urbain, d'un quartier, et non des bâtiments isolés. Raisonner à l'échelle des quartiers ne signifie pas découper la ville en unités séparées et indépendantes, mais agir à une échelle judicieuse sans omettre de situer ces quartiers les uns par rapport aux autres au sein d'un ensemble urbain spécifique.

Se pose la question de la délimitation de ces « quartiers », de ces complexes bâtis : est-il possible, et pertinent, de les délimiter de façon rigoureuse ? Les délimitations sont-elles les mêmes pour la gestion du patrimoine et pour la gestion du risque ? Puisqu'il s'agit d'une superficie, la délimitation doit être exprimée au moyen d'une ligne continue et fermée. Mais les limites entre les quartiers sont-elles toujours aussi précises ? Ne changent-elles pas en fonction des critères utilisés pour définir le quartier ? En effet, la définition du quartier est variable. Ainsi, la définition suivante, utilisée par un spécialiste des risques, est une définition administrative : « Le quartier est une unité de découpage géographique aux limites

⁴⁵³ MENONI S., « Dal singolo manufatto al centro storico : un approccio urbanistico al tema », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 1, p. 16 (*303).

administratives définies, globalement homogène sur le plan économique et social, mais dont les caractéristiques naturelles variables impliquent une disparité dans l'exposition des habitants aux risques⁴⁵⁴. » Nous employons le terme de « quartier » dans un sens différent, puisque nous cherchons à définir quels sont les critères de définition de cette zone intra-urbaine : caractéristiques topographiques, urbanisme, densité de population, densité monumentale, densité et qualité des infrastructures d'accès, sont autant de critères possibles de définition d'un quartier dans une perspective de gestion du risque et de conservation du patrimoine. C'est l'homogénéité de l'aire considérée, sur divers plans, qui est importante. C'est pourquoi, sans bannir le terme de « quartier », nous employons plutôt l'expression de « complexe bâti ». Cette expression présente à nos yeux l'avantage de couvrir un éventail plus large d'échelles, puisqu'elle peut s'appliquer à un centre historique de vingt hectares comme à un ensemble bâti de quelques édifices tout au plus. Nous verrons avec l'étude de la gestion intégrée récemment mise en place à Assise qu'il est à la fois pertinent et pragmatique de raisonner et d'agir à ces deux échelles intra-urbaines de « complexes bâtis », le groupe de bâtiments et l'échelle plus petite du quartier.

i. ...En termes de conservation du patrimoine

En termes de conservation du patrimoine, nous avons vu la nécessité de distinguer le patrimoine monumental et le patrimoine urbain. Le patrimoine urbain n'est pas la somme des monuments et des architectures « mineures » qui le composent, il comprend aussi l'environnement des monuments et du patrimoine non monumental, les modes de vie que l'ensemble du complexe bâti reflète et dynamise. « La conservation, en architecture, a commencé par se préoccuper de préserver les monuments pour se reporter progressivement sur le souci des formes urbaines et des modes de vie qu'elles exprimaient⁴⁵⁵. » La conservation de la forme urbaine, du paysage urbain, ne peut se réduire à la somme de la conservation des bâtiments pris isolément ; il importe de raisonner en prenant en compte l'accès aux bâtiments, le mobilier urbain, l'organisation de l'espace urbain à l'échelle du quartier et à l'échelle de la ville.

Réfléchir à l'échelle du complexe bâti ne signifie pas nier l'aspect exceptionnel des monuments. Le patrimoine monumental est constitué de monuments pensés par des

⁴⁵⁴ CHARDON A.-C., THOURET J.-C., 1994, p. 39 (*185).

⁴⁵⁵ POWELL K., 1999, p. 19 (*401).

architectes qui aspirent parfois à des exploits techniques. La connaissance et la mise aux normes parasismiques d'édifices monumentaux sont plus difficiles que celles des édifices banalisés. A cela s'ajoutent les règles de restauration qui entendent tenir compte de la qualité patrimoniale des édifices. Le patrimoine monumental se distingue par les complications qu'impliquent souvent sa structure et son aspect originaux, d'autant plus complexes que l'architecte a voulu faire montre de son aptitude. Certes, donc, le patrimoine monumental exige une attention particulière ; toutefois, il s'insère dans l'organisation d'un espace, et il est inséparable de son environnement et du paysage urbain qui lui sert de cadre.

ii. ...Et en termes de gestion du risque sismique

La définition du patrimoine comme patrimoine urbain correspond à la logique de la prévention du risque sismique. En effet, sur le plan du risque sismique, réfléchir à l'échelle de l'ensemble bâti et non d'édifices isolés est également une nécessité. Nous avons vu que la mise aux normes parasismiques d'un bâtiment isolé, sans prendre en compte son environnement, pouvait être lourde de conséquences. Les édifices voisins jouent un rôle dans la vulnérabilité d'un édifice donné, au niveau des fondations, du bâti visible, des risques annexes (comme l'incendie), des possibilités d'évacuation. Parfois les bâtiments sont structurellement solidaires (murs contigus, fondations communes, caractéristiques topographiques et lithologiques spécifiques...). Le système viaire dans sa hiérarchie est essentiel pour les évacuations, et si des écroulements bloquent les routes, cela entrave gravement la gestion de la crise⁴⁵⁶. C'est pourquoi il faut raisonner et agir à l'échelle de l'édifice, du groupe d'édifices, du quartier, et également resituer le quartier dans son contexte urbain. Comme l'enseigne la méthode géographique, à chaque fois que l'on raisonne à une échelle donnée, il est important de comprendre le contexte du complexe bâti considéré. La réalisation du plan de prévention du risque sismique, et plus généralement la gestion de ce risque sismique, doivent combiner les différentes échelles⁴⁵⁷.

La vulnérabilité d'un ensemble bâti n'est pas la somme des vulnérabilités des édifices qui composent cet ensemble. Le comportement d'un ensemble bâti est différent de celui de

⁴⁵⁶ Comme cela a été le cas à Gémone et dans les villes voisines. Nous avons déjà cité l'exemple des bulldozers détruisant de nombreux édifices pour se frayer un passage afin d'arriver aux édifices considérés comme prioritaires. Cf. EMILIANI A. *et al.*, 1980 (*557), chapitre « la legge della ruspa », p. 24-38, notamment.

⁴⁵⁷ On trouvera une courte synthèse de réflexions sur les liens complexes (la pensée est systémique) entre urbanisme et prévention du risque sismique, ainsi que quelques exemples dont deux villages voisins de Gémone, dans FABIETTI W. (dir), *Vulnerabilità sismica e trasformazione dello spazio urbano*, 1999 (*282).

ses composantes prises isolément. L'urbaniste S. Menoni insiste sur ce différentiel qualitatif, lié à l'interdépendance entre les édifices et à la nécessité de prendre en considération le territoire. Pour réinsérer les édifices dans leur contexte et dans leur territoire, il importe de mettre en œuvre une « intégration plus forte et plus rigoureuse » entre les différentes disciplines et modalités de gestion urbaine⁴⁵⁸. Elle déplore le très faible nombre d'initiatives en ce sens : « On peut compter sur les doigts d'une main les propositions – principalement émises au sein de l'Institut National d'Urbanisme – d'interventions visant à réduire la vulnérabilité des centres historiques en tant que tels, incluant dans le projet l'attention aux systèmes d'accès aux quartiers de la ville comme aux habitations, aux réseaux d'infrastructures et aux interactions entre celles-ci et les édifices, aux relations entre les différentes parties de l'espace urbain, entre le centre historique et le contexte dans lequel il s'insère⁴⁵⁹ ».

C'est une question de méthode, d'instruments, et de volonté politique. « Se pose donc le problème de trouver des instruments capables d'évaluer cette vulnérabilité du territoire dans son ensemble, d'analyser la vulnérabilité des sous-ensembles pris isolément, et de comprendre comment une crise affectant un sous-ensemble donné, par exemple une infrastructure, se répercute sur une crise de l'ensemble général⁴⁶⁰. » Agir à l'échelle du complexe bâti est un principe peu contestable, mais difficile à mettre en œuvre. Nous avons parlé de la délimitation de complexes bâtis homogènes : cela correspond à ce que certains urbanistes⁴⁶¹ ont proposé, dans un esprit toutefois plus systémique, avec la définition d'Unités Territoriales Homogènes, suivant divers critères. Parmi ces critères, les caractéristiques historiques du tissu urbain sont privilégiées, mais sont prises en compte également les caractéristiques morphologiques du site et les ensembles fonctionnels (pôles hospitaliers, universitaires...). Ces unités territoriales homogènes doivent servir de base territoriale à l'action des divers organismes d'aménagement urbain.

Des méthodes et des instruments similaires commencent à être mis en œuvre à Noto, à Gémone et surtout à Assise. Des orientations caractéristiques de la gestion intégrée et programmée voient le jour et connaissent un succès croissant. La théorie encense ce mode de gestion, les instruments politiques et les méthodes pratiques convergent de plus en plus vers

⁴⁵⁸ MENONI S., 2003, p. 99 (*302).

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 99.

⁴⁶⁰ PETRINI V., in LATINA C. (dir), 1984, p. 53 (*247).

⁴⁶¹ Cf. GALDERISI A., « Il metodo di misura », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 4, p. 9 (*303).

l'application de ces idées : dans ce contexte, comment les communes de Noto, d'Assise et de Gémone tentent-elles d'appliquer des politiques de gestion intégrée ?

b. Les politiques patrimoniales intégrées et leurs conséquences spatiales dans les communes étudiées

A Gémone, la destruction de la ville en 1976 a permis d'élaborer des principes de gestion intégrée et de les mettre en application, dans la mesure où il a fallu reconstruire presque toute la ville. Le plan de reconstruction, nous l'avons vu, a séparé des aires de transformation maximale et des aires de conservation maximale. Cette dichotomie peut être considérée comme une ébauche de gestion intégrée. De fait, l'architecte Nimis, chargé de la reconstruction, manifeste une philosophie proche des objectifs de la gestion intégrée : « Le séisme, et ses conséquences, constituent un état de fait, une destruction advenue. Nous devons en accepter la condition dynamique en la canalisant dans la direction du soutien à un processus logique de rénovation et de genèse du territoire : par exemple, pour la première fois, on peut conserver l'hypothèse de considérer ce centre historique non plus exclusivement comme un acquis intouchable mais aussi comme élément d'un projet – non plus seulement comme une condition, mais comme une thèse⁴⁶². » Le projet est dynamique et global. Il a sans doute pâti de sa mise en œuvre par le biais d'une dichotomie trop marquée. La transformation du centre ancien en centre moderne, à l'esthétique épurée et froide, est à notre avis un exemple de gestion intégrée incomplète, sans doute trop idéaliste, proche des créations de villes nouvelles projetées avec moult idéaux et instruments techniques et juridiques, mais sans âme. L'effacement quasi total du vécu historique du centre ville, par le séisme et par les modalités de la reconstruction, ne peut être compensé par un projet bien réalisé mais plus technique et matériel qu'humain, social et symbolique. La gestion intégrée consiste à trouver un équilibre entre les différentes attentes d'une population, le vécu d'une ville et son projet de développement.

Cet équilibre est difficile à trouver. Le cas de la reconstruction de Gémone illustre une réaction en situation catastrophique et avec des choix extrêmes : transformation maximale du centre, conservation maximale d'un petit ensemble patrimonial allant de l'hôtel de ville à la cathédrale. En réalité, une gestion intégrée judicieuse doit permettre d'éviter au maximum ces

⁴⁶² NIMIS G. P., 1976, p. 43 (*575).

choix extrêmes, que ce soit la destruction et la transformation complète d'un quartier, ou la conservation totale d'un complexe bâti. C'est cette dernière logique qui est le plus à craindre, actuellement, dans les villes patrimoniales. La « muséification » des centres patrimoniaux est une tendance de plus en plus fréquente, que doit permettre d'éviter la mise en œuvre, par les communes, d'une gestion intégrée. La muséification est souvent liée à la mise en valeur de biens isolés, sans référence à leur contexte ou à la vie du quartier dans lequel ils s'insèrent. « S'attacher seulement à définir des contraintes et à restaurer les biens de façon isolée, sans se demander comment ceux-ci peuvent être réinsérés dans la vie de la ville et des régions contemporaines, revient un peu à les condamner à une sorte de muséification, voire de momification⁴⁶³. » L'objectif d'une gestion planifiée et intégrée est à la fois la conservation d'un patrimoine à forte signification identitaire, la prévention du risque, et le maintien de la vitalité socio-économique des quartiers soumis à des normes de conservation rigides. Le problème de la « momification » des centres patrimoniaux et de leur abandon par les populations locales se pose de manière aiguë dans les petites villes telles que Gémone et Noto. « La tentation est grande de transformer le bien public patrimonial en objet muséal. L'intérêt public commande non seulement sa protection, mais aussi sa conservation intégrale. De la protection à la momification, il n'y a qu'un pas trop vite franchi⁴⁶⁴. » Le patrimoine s'inscrit dans un territoire : il ne doit pas être figé, muséifié, mais vivant, et faire vivre son territoire. D'après Michel Melot, **c'est la référence au territoire qui légitime la conservation du patrimoine**⁴⁶⁵. Le territoire est constitué de strates successives d'aménagement, et il est erroné de figer l'une d'entre elles sans permettre à la société de la faire évoluer. L'approche de la conservation doit être dynamique, parce que le territoire n'est pas un objet figé. La gestion intégrée permet cette approche dynamique et territoriale de la conservation du patrimoine. Elle vise à éviter l'excès de conservation et le maintien de la vie sociale et culturelle locale dans les quartiers protégés. Là encore, il est essentiel que la gestion intégrée soit bien conçue et maîtrisée. Ainsi, M. Melot préconise la prudence dans l'aménagement du territoire patrimonial et dans les choix de réutilisation de ce patrimoine : « la prudence dans la gestion d'espaces en permanente transformation devient cruciale dans les espaces en reconversion⁴⁶⁶. »

⁴⁶³ MENONI S., 2003, p. 95 (*302).

⁴⁶⁴ AUDRERIE D., 2003, p. 33 (*329).

⁴⁶⁵ MELOT M., « Quand la culture cède la place au patrimoine : l'Inventaire général et l'évolution de la notion de « patrimoine culturel » », in BARRERE C. *et al.*, 2005, p. 34 (*331).

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p.34.

Il semble que la tendance actuelle dans les communes étudiées soit sensiblement convergente. Des politiques patrimoniales intégrées sont peu à peu mises en place, dans divers buts. Gémone a eu un rôle quelque peu précurseur, avec des choix audacieux effectués dès les premières années de la reconstruction. L'objectif actuel est la revitalisation du centre, comme l'indiquent l'enquête effectuée auprès des habitants et les entretiens avec le personnel institutionnel. A Noto, le but recherché est le développement du tourisme et la conservation de repères identitaires pour la population locale. Mais la gestion intégrée est aujourd'hui la plus aboutie à Assise, où il s'agit à la fois d'élever le niveau de sécurité et de bien-être des habitants, et de protéger le système de la saturation touristique, porteuse de conséquences négatives en termes de conservation du patrimoine et de risque sismique.

i. Gémone

Dès la fin des années 1970, la reconstruction de Gémone a été l'occasion de mettre en œuvre une gestion intégrée. Sur le plan de l'urbanisme, après le séisme, l'ensemble des réseaux de la ville ont été systématisés et modernisés : eau, gaz, égouts, téléphone ; le réseau électrique a été entièrement enterré. Surtout, la municipalité a inclus très tôt la prévention du risque sismique dans les instruments ordinaires de gestion urbaine, puisque le Plan Régulateur Général (PRG) a été rédigé après les séismes de 1976, en période de reconstruction de la ville. Les nombreuses variantes ajoutées au fil des années au Plan Régulateur mentionnent fréquemment le risque sismique. De même, de nombreuses délibérations communales ont trait aux séismes – dans ce dernier cas toutefois, il s'agit, plus que de politiques de prévention, de mises à jour pour la reconstruction et de financements de réparations. L'architecte G. P. Nimis, qui a présidé à l'ensemble des projets et des travaux de reconstruction, est encore conseiller auprès des organismes municipaux de Gémone.

Aujourd'hui, la gestion intégrée se propose d'autres objectifs, moins radicaux mais peut-être plus ambitieux. Selon le maire de la ville⁴⁶⁷, « l'axe du commerce s'est déplacé du centre ancien vers l'extérieur, vers les services (voie ferrée, routes nationales, écoles, hôpital). Selon lui, il y a désormais plusieurs centres à Gémone, le centre ancien et le centre de « la plaine ». Le petit commerce a quitté le centre ancien. L'ambition du maire, à partir d'un tel contexte, est de « faire revenir le centre au centre, en insistant sur des valeurs différentes, à savoir la

⁴⁶⁷ Cf. en annexe, l'entretien 7.

fonction culturelle et touristique. » Dans ce but, il veut ouvrir un nouveau musée communal, financé par la commune ; favoriser les spectacles et les expositions occasionnelles ; maintenir le théâtre et le cinéma de la ville. C'est la tendance qu'il a lancée, affirme-t-il, depuis cinq ans ; et les élections de 2004 l'ont maintenu en place. Un autre élément contribue à la cohérence de cette politique, ou du moins de ses objectifs : le château, qui devrait être totalement reconstruit à l'horizon 2010, doit abriter un petit musée du tremblement de terre. Cette proposition contribuerait à enraciner à Gémone une véritable culture du risque : le risque sismique ne doit pas être oublié. Dans la même lignée, nous étudierons en détail au paragraphe suivant les conséquences de la conservation des ruines de l'église de Sainte Marie des Anges. La gestion urbaine actuelle prend donc en considération l'identité patrimoniale comme la prévention du risque sismique, tout en essayant de redynamiser la ville, au moyen d'instruments divers mais complémentaires. **Une gestion intégrée modérée est donc bien mise en œuvre avec succès.**

ii. Noto

Le vaste programme de restaurations mené à Noto n'a peut-être pas tout à fait les moyens de ses ambitions ; il n'en reste pas moins qu'il constitue une tentative de gestion intégrée à l'échelle d'un quartier – le centre historique – et que certains résultats sont déjà manifestes. Une simple liste des travaux réalisés ou en cours depuis une dizaine d'années montre l'ampleur de ce projet.

Dans le centre historique de Noto – soit une vingtaine d'hectares – ont été restaurés :

- le théâtre communal
- le palais Sant'Alfano (ancien palais royal)
- le palais Ducezio (siège de la mairie)
- le palais Nicolaci (futur siège de la bibliothèque communale)
- le palais Impellizeri

- parmi les édifices religieux : les églises Saint Dominique, Saint Charles, Saint Antoine, du Carmine, de Montevergine, Saint François de Paola, le couvent et l'église de Saint François, l'Oratoire Filippo Neri, le palais de l'évêché ;

- la Loggia del Mercato
- la Porte Royale
- l'Abreuvoir

- la Villetta d'Hercule

Et sont prévues ou en cours (en 2006) les restaurations suivantes :

- la cathédrale Saint Nicolas

- les églises Sainte Claire, Sainte Marie de l'Arc, Sainte Catherine, le Très Saint Crucifix (l'église-mère de Noto Alta), Saint Sauveur, Saint Antoine de Padoue, Sainte Marie de Jésus, le collège des Jésuites, le monastère de Saint Thomas ;

- le palais Trigona

- le palais Rau

- le palais Astuto (palais de Justice)

- le palais Lorenzo Castelluccio (siège de la police municipale).

Cette liste ne comprend que les édifices monumentaux : et en effet, les habitations non monumentales ne font pas l'objet d'autant d'attentions. Toutefois, on note que beaucoup d'habitations individuelles du centre ont fait l'objet de consolidations parasismiques discrètes (enchaînements métalliques notamment, soutiens aux balcons). En outre, selon l'assesseur aux Travaux Publics de l'administration actuelle⁴⁶⁸, le projet actuel prévoit la « requalification urbaine du quartier d'Agliastrello », un des quartiers dits arabes, qui ne font pas partie du périmètre du centre historique mais qui datent de la même époque. Dans le même projet est prévue la réalisation d'une « aire de protection civile », aire de rassemblement en cas de tremblement de terre. Ce projet spécifique a déjà obtenu les financements pour sa réalisation : plus de 2 millions d'euros – cette somme très élevée étant due, selon l'assesseur, aux difficultés techniques de la réalisation d'une aire d'accueil sur des pentes raides, devant être comblées et renforcées. Enfin, une dépense d'un million d'euros a servi, en 2003, à entretenir et restaurer les rues et places de la ville.

Toutefois, la lutte engagée par la municipalité ne semble pas de taille... Nous notons qu'à peine quelques années après leur restauration intégrale, certains palais – le palais Ducezio, le palais royal, l'ancienne prison devenue auberge de jeunesse – sont déjà dégradés, à cause notamment des infiltrations d'eau dans la roche poreuse de Noto : le plâtre et le crépi se détachent, des fissures sont déjà apparues et de la végétation s'y est installée... En outre, et c'est la caractéristique majeure que nous avons soulignée pour cette ville depuis le début de ce travail, **la gestion intégrée ne concerne que les quartiers centraux** (centre historique et

⁴⁶⁸ Cf. en annexe, l'entretien 4.

quartiers arabes), tandis que les extensions périphériques ne bénéficient pas des mêmes attentions. **Les indicateurs sociaux et de vulnérabilité sismique révèlent un contraste croissant entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques.** Le cas de Noto montre bien que la gestion intégrée ne peut se contenter de considérer un quartier en dehors de son contexte urbain à une échelle plus petite.

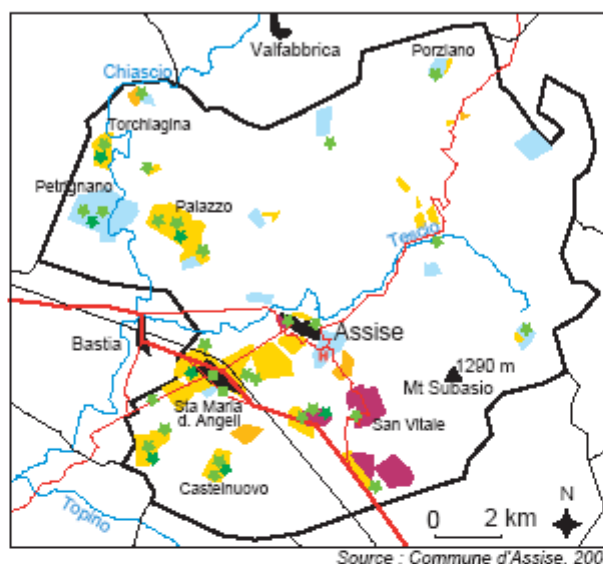
La municipalité n'a pas mis en place de politique de prévention du risque intégrée aux instruments ordinaires de la gestion urbaine. En effet, dans le Plan Régulateur Général de Noto, on ne trouve que deux mentions relatives au risque sismique, et celles-ci sont vagues et peu soulignées, voire perdues au milieu de l'abondance de normes. La première mention se trouve dans la Réglementation de la construction (*Regolamento Edilizio*), dans le chapitre « Prescriptions diverses », à l'article 81, et note simplement que les constructions doivent respecter les normes parasismiques en vigueur. La deuxième mention, qui n'a été inscrite dans le Plan qu'en 2001, se trouve dans la partie générale du Plan, à l'article 13 relatif à la zone A (centre historique de la ville), alinéa 6, 5^e tiret : « Dans un objectif de protection sismique, les édifices situés dans la zone A devront être considérés, dans les projets d'interventions structurelles et d'amélioration de la stabilité, comme relevant de la zone sismique de première catégorie. » Ce qui est important ici est le non-dit : la formulation revient à ne pas définir, dans cet instrument de programmation urbaine, les normes parasismiques des zones autres que le centre historique. Surtout, dans l'intégralité du Plan Régulateur, il n'est fait mention de la « prévention » que pour le risque d'incendies : ainsi la municipalité ne prévoit aucun instrument spécifique dans la programmation ordinaire à long terme pour la prévention du risque sismique, autre que le respect des normes parasismiques mises en place au niveau national et régional. Dans ces conditions, les actions de conservation du patrimoine et de consolidation du bâti dans le centre de la ville peuvent tout au plus être considérées comme des réalisations ponctuelles d'une gestion intégrée embryonnaire et spatialement limitée, portée par une dynamique actuellement forte mais dont le socle paraît bien fragile.

iii. Assise

A Assise, les débuts d'une gestion intégrée et programmée sont visibles dès la fin des années 1960, grâce au Plan Régulateur Général de Giovanni Astengo. En réalité, Astengo avait conçu dès 1958-1959, pour Assise, un PRG extrêmement novateur et très contraignant pour le centre historique. Combinant volonté de conservation et audace, Astengo voulait

débarrasser le plus possible la ville des voitures, empêcher les constructions hautes, limiter l'extension de la ville hors les murs, planifier scrupuleusement l'aménagement des espaces libres sur la colline et dans la plaine. Il proposait d'aménager de vastes places piétonnes et des espaces verts, et d'édifier de nouveaux bâtiments esthétiquement intégrés dans la ville sans en copier superficiellement le style architectural. Le plan de 1959 était fondé sur une étude extrêmement fine et complète de la ville, son espace, ses circulations, sa population, son histoire, sa culture⁴⁶⁹. Mais, bien que jouissant d'un consensus parmi les experts, le plan est refusé par la commune, parce que trop contraignant, et sans doute aussi pour des raisons d'alternance politique. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 qu'un nouveau plan est accepté, réalisé également par Astengo, beaucoup plus souple mais conservant tout de même l'esprit de la valeur du patrimoine d'Assise, et imposant des idées et des instruments destinés à la conservation de celui-ci. Le PRG est appliqué à partir de 1969 et permet la conservation de la ville en tant que centre historique, en prenant en considération le territoire dans lequel s'inscrivent les monuments et le patrimoine urbain mineur. Dans les décennies suivantes, la monumentalité reste privilégiée dans les faits, et l'accroissement du flux touristique modifie considérablement le paysage urbain du centre historique. Ce n'est que dans les années 1980 et surtout 1990 qu'une nouvelle dynamique prend forme. Le centre historique est fermé à la circulation des voitures, des parkings sont aménagés à l'extérieur de l'enceinte de la ville, un nouveau plan régulateur est en préparation, et la ville commence à être rénovée en prévision du Jubilé de l'an 2000, lorsque le tremblement de terre de 1997 provoque une prise de conscience et une réorientation consécutive des programmes d'aménagement urbain d'Assise. Après le séisme, la commune d'Assise met en place une **prévention du risque intégrée aux programmes d'aménagement ordinaire du territoire**. Les instruments de la gestion urbaine prennent en compte le risque de manière approfondie. Une véritable gestion intégrée et programmée voit le jour.

⁴⁶⁹ Cette étude et le plan qui en résulte font date dans l'histoire de l'urbanisme italien. Cf. DOLCETTA B., « L'esperienza di Assisi », in INDOVINA F. (dir), 1991, p. 103-119 (*503).



Source : Commune d'Assise, 2004

Carte 5.2. Le Plan de Protection Civile dans la commune d'Assise

Légende : I - Un territoire communal entre plaine et montagne

- Commune d'Assise
- Limites communales
- Routes principales
- Voie ferrée

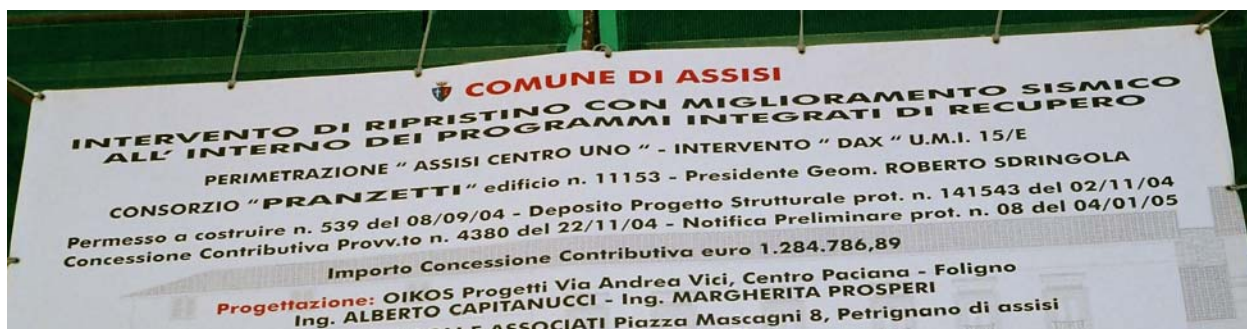
II - Le microzonage sismique communal

Facteur d'amplification sismique locale :

- Facteur 1
- Facteur 1,2 - 1,3
- Facteur 1,4 - 1,5
- Facteur 1,7
- Microzonage prévu, à réaliser

III - Les outils de la prévention et de l'urgence

- Centre Opérationnel Communal
- Aires de rassemblement d'urgence et de secours
- Entrepôts pour l'aide d'urgence
- H Hôpital



Cliché 5.7. Panneau indiquant un chantier d'un Programme de Réhabilitation (PIR) à Assise.



Cliché 5.8. Panneau indiquant un chantier de travaux sur les réseaux de fils et conduits à Assise.



Cliché 5.9. Travaux systématiques d'enterrement des réseaux de fils et conduits dans une rue à Assise.

Cette évolution est essentiellement due aux leçons tirées du séisme de 1997. L'analyse des causes des dégradations, des dégâts et des victimes, a permis de mettre en place des instruments pertinents, dans le cadre d'une planification à moyen et long terme qui était en cours de définition lorsqu'a eu lieu le séisme. Gian Paolo Treccani résume de la façon suivante les leçons tirées du séisme, soulignant en particulier le rôle néfaste de la faiblesse de culture du risque : « Les expériences les plus récentes d'endommagement causées par un séisme (Ombrie, Marches, etc.) ont mis en lumière le poids décisif qu'ont eu l'emploi de matériaux et de techniques inadaptés, des usages inappropriés de nombreux édifices, l'absence de cycles d'entretien, mais surtout l'imprudente occultation du problème, même dans des territoires largement familiers avec le risque sismique⁴⁷⁰ ». La Région Ombrie et les communes ont saisi l'occasion du séisme pour insérer dans leurs programmes d'aménagement du territoire des normes de prévention parasismique. Le Plan d'Urbanisme Territorial Régional était prévu par une loi régionale de 1995⁴⁷¹ et a été adopté un an après les séismes⁴⁷², avec des ajouts fondamentaux : obligation d'étude de la sismicité locale, étude du patrimoine bâti par typologie d'édifices, étude des infrastructures, entre autres. Les normes sont strictes et les marges de sécurité très importantes, dans une optique de prévention d'un séisme futur⁴⁷³. Par la suite, des microzonages sismiques ont été effectivement réalisés en grand nombre pour déterminer les risques locaux de façon précise, et de ces études sont issues des normes de construction et de consolidation très contraignantes. Ces exigences sont associées à un contrôle strict de la part de la Région (carte 5.2).

Dans la lignée de ces dynamiques, la Région Ombrie a voté après les événements sismiques de 1997 un certain nombre de lois innovantes et contraignantes⁴⁷⁴, parmi lesquelles les lois régionales n° 18 de 2002 et n° 11 de 2005. La loi de 2002 régit l'attribution de financements pour la prévention sismique et donne explicitement la priorité aux communes dotées de plans d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité à l'échelle urbaine. Elle prévoit aussi des incitations fiscales pour les particuliers et les entreprises qui veulent mettre un

⁴⁷⁰ TRECCANI G. P., « Memoria dell'evento e processi di trasformazione », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 5, p. 11 (*303).

⁴⁷¹ Loi régionale n° 28 du 10 avril 1995 : « Norme in materia di strumenti di pianificazione territoriale e urbanistica ».

⁴⁷² Le Plan est approuvé par l'assemblée régionale en novembre 1998 mais la loi date de 2000 (n° 27 du 24 mars 2000).

⁴⁷³ Cf., en annexe, l'entretien 13.

⁴⁷⁴ On pourra trouver une analyse partielle de cette loi et une comparaison avec d'autres lois régionales du même ordre dans CREMONINI I., « Strumenti di governo del territorio e rischio sismico », in MENONI S. (dir), 2006, chapitre 8 (*303).

édifice aux normes parasismiques, en fonction d'une échelle de priorités précise⁴⁷⁵. C'est donc une loi qui met en place une véritable politique de prévention, ordinaire et programmée. C'est aussi l'objectif de la loi régionale n° 11/2005, « *Norme in materia di governo del territorio : pianificazione urbanistica comunale* ». Cette loi introduit le concept de « vulnérabilité sismique urbaine » (article 3) : l'idée est que la vulnérabilité ne soit plus être considérée à la seule échelle de l'édifice, mais à l'échelle d'une « structure urbaine minimale » pour l'intervention préventive. Cette loi oblige le Plan Régulateur de la Commune à prendre en compte la prévention du risque par le biais de la réglementation de l'urbanisme, définie dans un Plan d'Urbanisme Communal et mise en œuvre notamment par le Plan Communal des Services. Ces Plans doivent être encadrés par les provinces⁴⁷⁶ et agréés par la Région. Cette loi, et les concepts qu'elle met en place, viennent en réalité entériner un mode de gestion mis en œuvre après le séisme et qui a d'ores et déjà démontré son efficacité. En effet, dès les premières phases de la reconstruction, ont été mis en place des Programmes Intégrés de Réhabilitation⁴⁷⁷ (PIR, cliché 5.7) concernant toutes les communes touchées et établis à une échelle cohérente, infra-communale : ainsi la commune d'Assise est divisée en 5 PIR, dont deux pour le centre historique de la ville. Il s'agit donc bien de la base de la gestion intégrée : la définition et la délimitation d'aires homogènes d'action de prévention. Chaque PIR est constitué d'un certain nombre d'Unités Minimales d'Intervention (UMI) comprenant chacune un petit nombre d'édifices, de façon homogène par rapport au territoire et aux caractéristiques du bâti. Ces UMI correspondent aux « structures urbaines minimales » définies par la loi régionale, qui sont leur transposition juridique⁴⁷⁸.

Par ailleurs, la Région Ombrie a mis au point une hiérarchie établissant des priorités pour la réhabilitation des bâtiments, en prenant en compte l'aspect patrimonial et l'aspect fonctionnel des bâtiments. Ces priorités ont été évaluées par des scientifiques et ont été scrupuleusement suivies, grâce à un système transparent permettant une information publique précise et constamment mise à jour, en particulier sur le site Internet de la Région⁴⁷⁹. Parmi

⁴⁷⁵ Cf. le site internet de la Région Ombrie (*136).

⁴⁷⁶ Les provinces doivent, quant à elles, établir des Plans Territoriaux Provinciaux pour lutter contre le risque sismique à une échelle intermédiaire entre le centre urbain et la Région. Cf. CAMPOS VENUTI G., « Eventi sismici e piano territoriale provinciale », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 110, janvier-juin 1998, p. 108 (*286).

⁴⁷⁷ *Programmi Integrati di Recupero*. Un article de Manuela Ricci synthétise la genèse et les attentes de ces PIR : RICCI M., « Programmi integrati, ponte per una nuova filosofia della riqualificazione urbana », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 110, janvier-juin 1998, p. 13-15 (*403).

⁴⁷⁸ Ces orientations s'inspirent de travaux d'experts du Service Sismique National et notamment de la proposition de travailler sur la base d'Unités Territoriales Homogènes, évoquée dans l'introduction de cette sous-partie.

⁴⁷⁹ Cf. Références (*136).

ces priorités, il faut mentionner la dichotomie très opérationnelle qui a été pratiquée, distinguant une « reconstruction légère » et une « reconstruction lourde », en fonction de la gravité des dégâts. La reconstruction légère est constituée d'interventions plus rapides et moins coûteuses, et concerne, pour l'essentiel, des habitations et du patrimoine non monumental. Elle a été considérée comme une priorité absolue, parce que la Région a voulu permettre aux habitants de rentrer chez eux le plus rapidement possible, de façon à minimiser la rupture psychologique, sociale et économique du séisme. En avril 2006, le nombre d'interventions financées par la Région et réalisées dans la commune d'Assise était de 386 pour la reconstruction légère et de 789 pour la reconstruction lourde, soit 1 175 édifices. Ce chiffre est conséquent dans une commune qui compte un peu moins de 10 000 édifices, dont plus de la moitié se situent dans la plaine et non dans la zone collinaire, plus touchée par le séisme.

Enfin, la Région a mis en œuvre un suivi précis et rigoureux des actions menées par les communes et les entreprises du bâtiment. La commune d'Assise se situe en tête de peloton des communes grâce au respect des délais et à une bonne administration, si bien que dans les faits – et non plus seulement dans le discours, comme nous l'avons souvent déploré au cours de ce travail – les travaux ont été presque tous menés à bien et largement financés par la Région. Aujourd'hui, la ville est passée à une phase ultérieure, de rénovation et adaptation parasismique des réseaux d'eau, d'égouts, d'électricité et de téléphone, de réfection des chaussées et des murs longeant les rues (clichés 5.8 et 5.9). Après les bâtiments, la commune s'occupe donc des infrastructures, toujours dans le cadre des PIR. Les réseaux sont enterrés, ce qui correspond à une logique de prévention du risque aussi bien qu'à une volonté esthétique et de mise en valeur touristique. Enfin, l'information à la population est remarquable⁴⁸⁰, tant par l'affichage public que par la disponibilité et la clarté de l'information sur papier et sur Internet. C'est une dynamique à la fois régionale et communale. La Protection Civile locale organise des exercices de prévention en insistant notamment sur la mémoire de la catastrophe et la culture du risque⁴⁸¹. **La gestion intégrée et programmée à Assise démontre donc qu'il est possible, dans les faits, d'associer prévention du risque, conservation du patrimoine, bien-être des habitants, et développement urbain.** De façon plus anecdotique, les travaux d'enterrement des réseaux filaires ont permis de mettre à jour

⁴⁸⁰ Toutefois, il est évident que ces aspects doivent être jugés sur le temps long, ce qui n'est pas encore possible dans le cas d'Assise, où ces dynamiques ont été mises en œuvre après les séismes de 1997. Il convient donc de rester prudent quant à la durabilité de ces intentions et réalisations de prévention du risque.

⁴⁸¹ Cf. le site Internet de la Protection Civile locale et le plan de prévention du risque sismique, dont le responsable est Giorgio Ermini, que nous avons rencontré : www.protezionecivile.assisi.it.

d'autres ruines romaines, qui seront peut-être un jour mises en valeur et participeront au développement touristique de la ville...

c. La gestion intégrée est un instrument de contrôle territorial

L'application de formes de gestion intégrée et programmée reste embryonnaire à Noto et Gémone, et récente bien que prometteuse à Assise. La tendance semble toutefois de plus en plus appuyée. Nous avons vu que le passage de la théorie à la pratique, la mise en œuvre des principes, constituait l'un des principaux obstacles à surmonter, pour des raisons notamment d'ordre politique. Les autorités locales tendent à privilégier les actions qui leur apportent un avantage politique, et les enjeux politiques de la conservation du patrimoine et de la prévention du risque sismique sont substantiels. Or, les communes ont tout intérêt à mettre en œuvre une gestion intégrée, car celle-ci présente un avantage politique.

L'organisation d'un zonage pour la gestion urbaine, et la gestion intégrée de la conservation du patrimoine et de la prévention du risque sismique, à l'échelle des quartiers, constituent des instruments de contrôle du territoire différents des outils disponibles depuis plus longtemps tels que les plans régulateurs. Elles permettent de soumettre des ensembles territoriaux à des normes plus ou moins contraignantes et de vérifier leur application. Elles permettent de calquer sur le territoire une vision politiquement non neutre, en définissant les zones patrimoniales et non patrimoniales, les zones à risque élevé ou moins élevé, les zones où des activités économiques particulières peuvent se dérouler. L'échelle du quartier a une signification sensiblement différente de l'échelle du bâtiment ou de la ville entière. Ainsi, « cette extension de la notion de monument à des ensembles architecturaux et à des paysages [...] vient signaler la présence et le rôle de l'Etat d'une façon différente que par la seule indication des repères historiques que furent les monuments⁴⁸². » Cela « signale le pouvoir de l'Etat de façon plus forte, et aussi plus anonyme ». L'échelle du quartier signifie que la propriété publique et la propriété privée sont concernées, que les enjeux économiques et financiers sont plus grands. Le classement d'un quartier entier, par exemple, pose le problème de la lecture univoque d'un paysage urbain, qui n'est plus vécu de la même façon. C'est une interprétation du « message » d'un paysage urbain. Ce message a une composante politique, qui est transmise de façon plus insidieuse. La gestion intégrée à l'échelle des quartiers

⁴⁸² INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE, 1980, p. 146 (*370).

présente pour les autorités locales un avantage politique considérable, à moyen terme, car elle constitue une façon de marquer durablement un territoire de manière à la fois profonde et subtile, au moyen d'une maîtrise et d'une transformation du territoire moins immédiatement spectaculaires que, par exemple, une restauration monumentale exceptionnelle. Tout paysage urbain est interprété et façonné, petit à petit, par le pouvoir politique ; mais la gestion intégrée à l'échelle du quartier est un instrument redoutable de contrôle territorial.

De surcroît, la gestion intégrée peut constituer un instrument de contrôle des populations urbaines. Cet aspect constitue une autre facette de cet outil politique, qui peut avoir des répercussions majeures, en particulier une ségrégation socio-spatiale forte. En cela, la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée doit être très attentive et maîtrisée. En effet, la conservation d'un quartier introduit le plus souvent une mutation sociologique : la population d'un quartier change, à cause de la spéculation et de la hausse des prix fonciers. Ces mutations peuvent être extrêmement rapides. La conservation de bâtiments isolés ne génère pas de changements sociaux aussi rapides et sélectifs. L'échelle du quartier est ici déterminante. Cela reflète « une ségrégation économique, mais aussi culturelle, puisqu'un des arguments justifiant ces changements de population repose sur la moindre sensibilité à la valeur du patrimoine chez les habitants pauvres ou immigrés, par rapport à ce que cette notion peut représenter pour les nouvelles fractions sociales plus cultivées, plus intellectuelles⁴⁸³ ».

La gestion intégrée à l'échelle du quartier est donc plus efficace pour la conservation du patrimoine et l'atténuation du risque sismique, mais elle comporte aussi des risques sociologiques et économiques non négligeables. De telles conséquences sont déjà apparues lors de la mise en œuvre trop rapide ou mal menée de telles politiques, en particulier à Gémone après les destructions de 1976. Le cas d'Assise est intéressant : la mise en place d'une gestion intégrée pourra-t-elle maintenir la vie locale du centre historique, mise à mal par la monoactivité touristique et le départ de la population locale vers les centres urbains de la plaine ?

Le choix de la gestion intégrée à l'échelle des quartiers, mais sans isoler non plus ces quartiers de leur contexte urbain, constitue une solution efficace et raisonnable pour la prévention du risque sismique et la conservation du patrimoine urbain dans les communes

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 172.

considérées. La mise en œuvre d'une telle politique en est encore à ses débuts, et pâtit de choix contestables à Noto, où les quartiers centraux sont favorisés par rapport aux quartiers périphériques. Mais la gestion intégrée a déjà montré des résultats encourageants à Gémone, et plus récemment à Assise. Le développement de Gémone est équilibré, les habitants ont vu leur bien-être s'accroître depuis la fin de la reconstruction, le risque sismique est pris en compte dans l'aménagement urbain, le tourisme est considéré comme une ressource mais non comme l'unique facteur de développement, et la volonté politique actuelle est orientée vers la redynamisation d'un centre-ville qui n'a pas retrouvé son activité et son ambiance urbaine d'avant 1976. A Assise, les synergies entre les différents offices de reconstruction, de protection civile, de travaux publics, les relations entre la commune, la Province et la Région, le rôle de la Surintendance des Biens Culturels, s'inscrivent dans une dynamique positive et efficace. Les habitants ont pu réintégrer leur habitation rapidement, et même s'ils subissent les effets de travaux urbains constants depuis près de dix ans, ils sont conscients du bénéfice à long terme de ces aménagements⁴⁸⁴.

Les risques inhérents à la mise en place d'une gestion intégrée – risques d'ordre sociologique et politique – nécessitent une pratique raisonnée de ces choix de développement urbain. Il est certain que la gestion intégrée n'est pas une panacée, mais elle présente des avantages considérables. Toutefois, d'autres solutions peuvent être mises en œuvre. Des choix audacieux, à différentes échelles, constituent des solutions complémentaires. Parmi ces choix, le réemploi des monuments constitue un véritable outil d'aménagement du territoire qui, utilisé avec précaution, peut revitaliser un espace urbain tout en respectant les principes de prévention du risque sismique.

⁴⁸⁴ C'est ce qui ressort de divers entretiens avec des habitants du centre historique de la ville.

2. Le réemploi des monuments : un véritable outil d'aménagement du territoire

Une des solutions les plus fréquemment envisagées face à la distorsion entre le coût de restauration d'un édifice patrimonial et sa valeur, ou du moins les bénéfices tirés de son existence et de sa gestion, est le réemploi, c'est-à-dire **la valorisation et la modernisation de la valeur d'usage du bâtiment**. Nous préférons ici le terme de « réemploi » aux autres termes parfois utilisés pour désigner le même type d'opération. Ainsi le mot « réutilisation », qui est souvent considéré comme synonyme de « réemploi », nous paraît légèrement plus restreint et peut-être moins neutre, suite à une connotation plus utilitaire. Le mot « reconversion » peut aussi être employé, mais sa connotation « industrielle » nous paraît limiter le champ d'application du terme. D'autres études⁴⁸⁵ préfèrent le terme de « reprise » des monuments en soulignant que son sens est plus vague que celui du concept de réemploi. Le mot « reprise » nous paraît quelque peu malheureux et nous ne l'utiliserons donc pas. Nous tenterons de montrer que le réemploi constitue un choix stratégique de conservation patrimoniale, qui présente de nombreux avantages et correspond bien à un cadre de gestion intégrée. Le réemploi ne concerne pas seulement un bâtiment isolé, mais permet de restructurer le territoire urbain environnant. Nous montrerons que de nombreux exemples de réemploi ont déjà été mis en œuvre à Noto, à Assise et à Gémone, avec des succès mitigés en fonction, précisément, de la qualité de l'insertion dans un ensemble urbain.

a. Le réemploi, une solution équilibrée entre conservation patrimoniale et mutation socio-spatiale

De même que la gestion intégrée des quartiers constitue une quête d'équilibre entre conservation d'un ensemble urbain et adaptation aux mutations sociales et économiques contemporaines, le réemploi constitue une solution équilibrée, entre conservation patrimoniale et mutation socio-spatiale, à l'échelle d'un édifice et de son environnement – car le réemploi ne concerne pas seulement un bâtiment, mais aussi le territoire plus ou moins vaste dans

⁴⁸⁵ Par exemple l'étude menée par l'ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE : *La reprise des monuments : pratiques de la réutilisation sur 40 sites en Europe aujourd'hui. Architecture historique et projets contemporains*, 2003, p. 6 (*328).

lequel celui-ci s'inscrit. « Au-delà de la préservation d'un édifice ayant un intérêt historique, dont on sait que la réutilisation est souvent le seul moyen de le sauver, on reconnaît aujourd'hui les avantages économiques liés à la reconversion du point de vue du coût des travaux comme de celui des droits acquis. [...] Intervenir sur un édifice existant, c'est composer avec lui, c'est jouer avec des contraintes qui s'ajoutent à celles du programme et des règlements⁴⁸⁶. » D'après Philippe Robert, **le réemploi est non seulement une solution aux problèmes économiques posés par la conservation du patrimoine, mais c'est aussi un acte de création architecturale**. L'architecte Pierre Lajus adopte le même point de vue : « il n'y a pas à opposer [...] une position de protecteur du patrimoine qui s'interdirait toute imagination, toute créativité, et celle de créateur à l'ego exacerbé incapable de discipliner son talent⁴⁸⁷. » La question du réemploi est complexe, mais les solutions imaginatives sont très nombreuses et souvent efficaces.

L'UNESCO s'est attaché à définir le réemploi et à soutenir les projets allant dans ce sens, car il s'agit non seulement de protéger le patrimoine culturel, mais aussi de le rendre plus présent, plus vivant, vis-à-vis de la population locale concernée. La section de l'UNESCO chargée du Patrimoine mondial de l'humanité a rédigé plusieurs documents sur le sujet. Déjà, la Charte de Venise, en 1964, l'évoquait de façon précise : « La conservation des monuments est toujours facilitée par leur réemploi dans un but utile à la société. Un tel usage est donc désirable mais il ne doit pas modifier l'apparence ou la décoration du bâtiment. Ce n'est que dans ces limites que des modifications exigées par un changement de fonction peuvent être envisagées et autorisées⁴⁸⁸. » Dans la lignée de ces propositions, l'Union Européenne associe ses financements de restauration patrimoniale à une condition d'usage public du bâtiment : ceci constitue pour bien des monuments, de propriété privée, une occasion de réemploi. L'édifice peut rester de propriété privée mais bénéficier des financements de l'UE si son usage devient public.

⁴⁸⁶ ROBERT P., 1989, p. 4 (*405).

⁴⁸⁷ LAJUS P., « Reconversions à Venise et à Bordeaux », in SAUVAGEOT J. (dir), 1995, p. 53-57 (*315).

⁴⁸⁸ *Charte de Venise*, Venise, mai 1964, Article 5 (*36).

b. La restructuration d'un territoire

Le réemploi constitue de surcroît une occasion de restructurer et de redynamiser un territoire urbain. En effet, le changement de destination d'un édifice, en particulier si ce changement se fait – comme dans la grande majorité des cas – vers un usage public de l'édifice, permet de réorganiser un système territorial local autour d'une activité nouvelle et potentiellement attractive, dynamisante.

Le réemploi ne concerne pas qu'un bâtiment isolé : il s'agit d'un travail de conservation à l'échelle d'un ensemble urbain. Les travaux de restauration et de modification sont essentiellement axés sur un édifice particulier, mais pas seulement, puisque le réemploi implique également une présentation du monument, une modification de l'environnement du bâtiment, une **réorganisation stratégique de la polarisation d'un quartier** : en somme, une véritable reconversion d'un paysage urbain. Citons à nouveau Philippe Robert : « si la reconversion est un enjeu économique à l'échelle du bâtiment, elle l'est aussi à l'échelle de l'urbanisme⁴⁸⁹. » Dans le guide de gestion des sites inscrits au patrimoine de l'Humanité rédigé par des membres du Comité du Patrimoine de l'Humanité, nous pouvons lire les conseils suivants⁴⁹⁰ : « la question des nouveaux usages est particulièrement pertinente pour les aires urbaines historiques, dans lesquelles il faut affronter de difficiles problèmes socio-économiques liés à la gestion et au contrôle de la réhabilitation. Transformer une ville historique en musée ou l'utiliser comme un hôtel ou une résidence touristique changerait de toute évidence complètement ses fonctions sociales originelles, lui donnant un caractère nouveau et différent. Si un tel usage peut parfois constituer une solution raisonnable, il convient toutefois de donner une priorité absolue au maintien ou au renouveau des types originaux de fonctions sociales compatibles. » Le réemploi concerne donc l'ensemble d'un territoire urbain qui peut s'organiser autour d'un nouveau pôle, d'une nouvelle centralité.

En créant une nouvelle polarité, le réemploi d'un édifice patrimonial peut engendrer une dynamique positive et l'apparition de sous-systèmes territoriaux, à l'échelle locale : par exemple, l'apparition de formes de commerce, de logements, liés à la nouvelle polarité, mais aussi de nouveaux micro-circuits urbains, de nouvelles circulations. A Gémone, l'ensemble de la place Simonetti a été restructurée, après le tremblement de terre de 1976 ; le nouvel espace a été pensé en fonction de la mise en valeur des ruines de l'église Sainte Marie des Anges,

⁴⁸⁹ ROBERT P., 1989, p. 4 (*405).

⁴⁹⁰ FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993, p. 65 (*39).

désormais espace de promenade et de mémoire (carte 5.3, clichés 5.10 et 5.11). La circulation a été réorganisée puisque l'ancienne église est désormais un espace ouvert, que l'on peut traverser, et qui permet une vue plus dégagée. Le monument existe toujours, sous une autre forme : la place prend un autre sens. D'un point de vue esthétique, la place, plus ouverte, plus vaste, est surplombée par le nouvel édifice construit à la fin des années 1990 pour abriter une antenne de l'Université d'Udine. On peut regretter, à notre avis, que l'architecture de l'édifice s'intègre assez mal dans le paysage urbain de Gémone ; cependant, les choix effectués en matière d'urbanisme, avec le réaménagement de la place, la nouvelle fonction des ruines de l'église, la reconstitution des circulations et des parkings, et la construction du nouveau bâtiment, sont cohérents.

Parce qu'il a des répercussions sur un ensemble urbain et non seulement sur un édifice isolé, le réemploi est une opération délicate, qui doit être mûrement réfléchie et planifiée. C'est un instrument qui peut permettre d'éviter les effets pervers de la mise en valeur uniformisée, standardisée, liée à la muséification d'un centre ville pour lequel les politiques patrimoniales auraient prévu une sorte de cloche de verre autant esthétique que fonctionnelle. Ce risque menace Noto en particulier. Les petits commerces situés au rez-de-chaussée des bâtiments patrimoniaux sont rares, mais non absents : les seuls commerces qui ont réutilisé des bâtiments patrimoniaux se situent le long de l'artère principale de la ville et sont à destination touristique pour beaucoup d'entre eux, comme au rez-de-chaussée de l'ensemble architectural Couvent des Jésuites / église Saint Charles. Cela reste un moyen de dynamiser un espace, puisque cette micro-zone commerciale est beaucoup plus animée que la partie du Corso Vittorio Emanuele III située cent mètres plus loin, de l'autre côté de la cathédrale, où les très austères murs du couvent Saint Sauveur et du musée n'abritent pas d'espace commercial. A Noto, un des rares autres exemples de dynamisation d'un quartier liée au réemploi d'un édifice patrimonial est le succès d'un bar et d'un glacier situés sous l'ancien couvent Saint François transformé en collège et dont le parvis, où a été placée une fontaine, est devenu un lieu animé pour les jeunes élèves.

Le réemploi des monuments est donc véritablement un outil d'aménagement du territoire, qui considère le monument comme « l'expression du territoire dans lequel il s'inscrit. » C'est un véritable rapport centre / périphérie qui s'instaure entre le monument et son territoire⁴⁹¹. En examinant des exemples précis dans les communes étudiées, nous verrons

⁴⁹¹ ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE, 2003, p. 44 (*328).

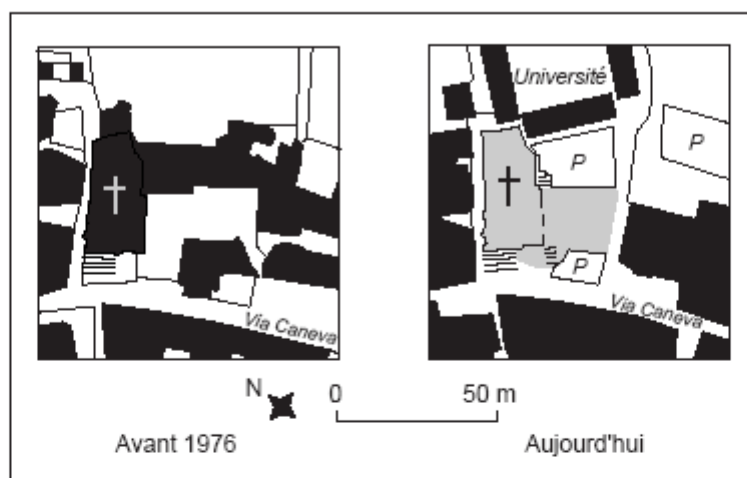
que beaucoup de leçons peuvent être tirées de tentatives de réemploi, réalisées avec plus ou moins de succès.

c. Les exemples de réemploi à Noto, à Assise et à Gémone

Le réemploi est une solution déjà éprouvée depuis longtemps, puisque l'église catholique en Italie a souvent réutilisé des structures antiques pour bâtir ses lieux de culte ; ainsi à Assise, sur la place centrale de la ville, le temple de Minerve est devenu une église, qui a conservé les colonnes du temple antique mais en a modifié la structure intérieure et bien entendu la fonction⁴⁹² (cliché 5.12). Il est vrai que cette réalisation peut étonner quelque peu dans les lignes homogènes du paysage urbain d'Assise. Plus tardivement à l'inverse, dans la même ville, ce sont les structures religieuses catholiques, en grande partie abandonnées, qui font l'objet de réemplois au moment de l'Unité italienne. Ces bâtiments sont alors fréquemment transformés en écoles, lycées, et autres structures éducatives. C'est le cas du couvent Saint Antoine de Padoue, transformé en lycée, et du couvent Saint Nicolas, transformé en école, à la fin du dix-neuvième siècle⁴⁹³. Cette tendance se retrouve dans toutes les villes italiennes marquées par une forte présence religieuse, par exemple à Noto, où le couvent Saint François abrite depuis le début du vingtième siècle un collège public.

⁴⁹² Cf. l'ensemble de l'étude de TUFANI A., *Il restauro del Tempio di Minerva in Assisi*, 1994 (*537).

⁴⁹³ Cf. GROHMANN A., 1989, p. 172 (*12).



Carte 5.3. Le réaménagement de la Place Simonetti à Gémone

Légende :

-  Habitations et autres édifices élevés
-  Escaliers
-  Aménagement en placette, promenade et jardins
-  Parkings aménagés
-  Eglise Sainte Marie des Anges - ruines de l'église aujourd'hui



Cliché 5.10. Les travaux de la place Simonetti à Gémone. Au premier plan, les ruines de l'église Sainte Marie des Anges, en cours d'aménagement. Au fond, les nouveaux bâtiments de l'université (mai 2003).



Cliché 5.11. L'ancienne église Sainte Marie des Anges à Gémone, réaménagée en lieu de mémoire et de promenade (décembre 2004).



Cliché 5.12. Le temple de Minerve à Assise, ancien temple romain devenu lieu de culte catholique.



Cliché 5.13. Le palais Nicolaci à Noto, futur siège de la bibliothèque communale.



Cliché 5.14. La Loggia du Marché à Noto, nouvel espace d'expositions et de fêtes. Au fond, le palais Nicolaci.

Les réalisations plus récentes sont plus ponctuelles. Toujours à Noto, les expériences ne sont pas toutes menées à terme pour l'instant, suite à l'abondance des travaux de restauration et de rénovation : par exemple, le musée communal est encore en travaux. Le réemploi d'un ancien centre carcéral en auberge de jeunesse, dans le centre de la ville, derrière la cathédrale, peut être considéré comme une réussite. Le projet initial a été respecté⁴⁹⁴ et le succès de l'auberge est croissant, surtout grâce à la publicité liée à l'insertion du site dans le réseau des auberges de jeunesse italiennes, et à un ciblage touristique pertinent (groupes d'étudiants essentiellement étrangers). Le bâtiment se trouve à la limite du centre historique et de Noto Alta, ce qui lui procure le double avantage d'être au cœur de la ville et accessible plus facilement, par Noto Alta, où la circulation est autorisée. Dans un projet de réemploi à destination touristique il était fondamental de prendre en compte l'accès au bâtiment et son insertion dans le tissu urbain. Toutefois, ce réemploi est aussi un exemple de façadisme, dans la mesure où l'aspect extérieur ancien a été respecté, mais la structure interne du bâtiment a été complètement réorganisée dans une perspective fonctionnelle. En outre, le bâtiment est en partie construit dans la roche, sur un versant assez abrupt ; et moins de cinq ans après l'ouverture de l'auberge, nous avons constaté des dégradations parfois importantes des murs intérieurs, dues essentiellement à l'humidité dans la partie inférieure du bâtiment. Ces dégradations rapides et le non respect de la structure interne du bâtiment laissent, à notre avis, planer quelques incertitudes sur le devenir de l'édifice. Deux autres formes de réemploi devraient pouvoir être menées à bien : le palais Trigona devrait être transformé en salle de congrès ou en centre d'études international sur le baroque ; la bibliothèque municipale, importante (plus de 100 000 volumes), devrait intégrer l'une des ailes du Palais Nicolaci (cliché 5.13). Ce dernier exemple pourra avoir des développements intéressants si les différentes autorités en charge des travaux du Palais Nicolaci décident de rouvrir, comme certains le préconisent, le passage direct entre la cour du Palais et la Loggia du Marché elle-même récemment restaurée et remise en valeur (cliché 5.14). Le lien historique entre le bâtiment princier et l'espace originellement destiné à la vente des poissons pourrait être renouvelé grâce au double réemploi du Palais comme bibliothèque et de la Loggia comme lieu de culture, de concerts et de spectacles. Les parties couvertes de la Loggia, originellement lieux de stockage (abandonnés depuis longtemps), sont d'ores et déjà utilisées pour des

⁴⁹⁴ Cf. LATINA C., « Un albergo per il centro storico di Noto », *Recuperare*, n°49, septembre-octobre 1990, p. 462-471 (*457).

répétitions de concerts et des activités culturelles (expositions). L'ensemble pourrait devenir très attractif si un projet de réel lien fonctionnel entre les deux espaces était mené à bien.

A Assise, le réemploi est un choix d'urbanisme ancien et fréquent. Les bâtiments et les structures urbaines antiques ont été réinvestis et réutilisés au Moyen-Age, à l'instar du temple de Minerve (successivement église dédiée à Saint Donato, siège des magistrats et prison pendant deux siècles, puis de nouveau église à partir du quinzième siècle), ou de l'amphithéâtre romain à l'Est de la ville. Dans ce dernier cas, le réemploi de la structure ovale par les constructions successives au cours des siècles, le plus souvent des habitations, mais aussi, aujourd'hui, des jardins, un lavoir, une promenade, un restaurant, a composé une forme urbaine remarquable, dans laquelle on perçoit nettement l'amphithéâtre romain malgré l'absence de ruines, la dissymétrie des constructions, et la présence d'un jardin privatif au centre de l'amphithéâtre, délimité par un mur de plus de deux mètres de haut. Dans ce cas particulier se combinent le réinvestissement d'une structure urbaine et une succession de réemplois d'édifices construits petit à petit sur les ruines romaines⁴⁹⁵. Plus récemment, et de façon plus généralisée, nous avons déjà évoqué le réemploi de nombreux édifices religieux à la fin du dix-neuvième siècle. Les structures de formation et d'enseignement se multiplient et s'installent dans les couvents et les palais possédés par divers ordres religieux de moins en moins dynamiques. Au vingtième siècle, le réemploi devient plus rare mais sans doute aussi plus varié. L'organisation et les fonctions de la ville changent beaucoup, puisque la ville devient un important pôle touristique, et qu'une partie des institutions de formation et des organismes institutionnels (essentiellement les offices techniques municipaux) descend dans la vallée et s'installe dans l'écart de Santa Maria degli Angeli, désormais plus peuplé que le centre historique d'Assise. Dans le centre ancien (à l'intérieur de l'enceinte mais aussi immédiatement à l'extérieur), de nombreux palais sont transformés en hôtels, de nombreux rez-de-chaussée sont investis par des boutiques à destination des touristes, des théâtres anciens et des palais deviennent des centres de conférences et de colloques internationaux⁴⁹⁶. Sur la place centrale, dans les anciens palais nobiliaires et religieux (Palais Bonacquisti, Palais des Prieurs, Palais du Capitaine du Peuple), ont pris place la mairie, la pinacothèque municipale, la bibliothèque municipale, l'office de tourisme de la ville, le commissariat de police, une grande banque, le cercle citoyen « Subasio »...

⁴⁹⁵ Cf. TUFANI A., 1999 (*538).

⁴⁹⁶ On trouvera des exemples et des photographies dans CHIUNINI G. (dir), *Teatri storici in Umbria : l'architettura*, 2002 (*498).

L'installation d'organismes municipaux dans les palais nobiliaires est une constante, liée à une démonstration de pouvoir et à une logique de centralité ainsi qu'à la propriété souvent publique des édifices patrimoniaux. Dans les trois communes étudiées, la mairie a pris place dans le palais le plus central de la ville. La mairie est installée, à Noto, à Assise et à Gémone, dans un palais ancien situé au cœur de la ville ; cette forme de réemploi (qui n'est pas toujours un changement de destination, mais parfois une reprise suite à un long abandon, comme à Noto) est caractéristique d'une logique de centralité multiple, à la fois spatiale, symbolique, et fonctionnelle. La réussite en est flagrante dans les cas de Noto et Assise, puisque le cœur de la ville s'en trouve renforcé. L'aspect symbolique est plus important que l'aspect technique et administratif.

Dans le cas de Gémone, la réinstallation d'une partie des offices de la mairie dans le palais municipal (Palais Botton), reconstruit tel quel après 1976, n'a pas suffi, pour le moment, à revivifier le cœur ancien de la ville. Certains offices municipaux ont été décentralisés vers les centres secondaires de la vie gémonaise (dans l'écart d'Ospedaletto notamment, à trois kilomètres au nord du centre principal de la ville). Toutefois, l'hôtel de ville constitue bien le cœur du centre historique, au détriment du siège du pouvoir religieux, la cathédrale, très légèrement excentrée et en position plus basse que la mairie. Un autre exemple de réemploi à Gémone ne constitue pas un succès incontestable. Le Palais Etli, l'un des rares édifices à avoir été reconstruit tel quel, par anastylose, abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale. Sans mettre en doute le bien-fondé de cette réalisation, il nous semble que le projet a été mené à une échelle du bâtiment sans réellement prendre en compte l'environnement immédiat du bâtiment ; par exemple, l'accès se fait par un escalier étroit situé sur un petit pont au-dessus de la rue à l'arrière du bâtiment, guère engageant et peu adapté à une éventuelle évacuation d'urgence. En revanche l'espace intérieur a été aménagé de façon intelligente dans un esprit de conservation et de communication simple des ouvrages, dans des espaces bien dimensionnés, au confort moderne. A côté du Palais Etli, le Palais Gurisatti a lui aussi fait l'objet d'un réemploi puisqu'il est devenu, depuis 1997, le siège d'une cinémathèque, la *Cineteca del Friuli*. Cet autre exemple de réemploi est sans doute mieux intégré dans la ville puisque l'entrée se fait directement par la via Bini. Le fonds de la cinémathèque est riche et l'espace intérieur aménagé de façon confortable (un agrandissement est même prévu). Mais l'édifice, et la fonction de cinémathèque, ne sont guère valorisés. Leur situation dans le centre peu dynamique de Gémone, dans une rue reconstituée et par moments quasi fantomatique, pose la question de la pertinence de ces choix de réemploi. Ainsi, à Gémone, la solution du réemploi connaît un succès mitigé. Mais le contexte est particulier, puisque la vie même du

centre ancien a été bouleversée par les séismes : le réemploi peut être un choix audacieux et fertile, mais il n'est pas toujours suffisant pour créer un pôle local, un flux, une dynamique. La prise en compte du territoire s'impose de manière d'autant plus forte : le bâtiment qui fait l'objet d'un réemploi doit être conçu comme un élément d'un contexte urbain, d'un réseau d'infrastructures d'accès et de services, comme partie intégrante d'une vie urbaine.

Le réemploi ne concerne pas simplement un bâtiment, mais il constitue – ou peut constituer, du moins – l'occasion d'une réorganisation territoriale, autour d'une nouvelle polarité, et avec de nouveaux sous-systèmes territoriaux. **L'intégration dans un quartier constitue la clé de la réussite du réemploi.** Toutefois, par son coût et par ses implications théoriques et pragmatiques, il ne peut concerner qu'une partie limitée du patrimoine culturel. Il demeure une stratégie critiquée par certains théoriciens de la conservation intégrale du patrimoine : « au-delà de la querelle muséale, se pose fondamentalement la question de l'authenticité d'un objet qui a perdu l'usage pour lequel il a été conçu⁴⁹⁷. » Le réemploi constitue une solution équilibrée et réaliste dans la mesure où le projet et sa réalisation sont mûrement réfléchis et attentivement réalisés, en tenant compte de l'insertion dans un ensemble urbain vivant. Comme le résume de manière incisive Christiane Schmuckle-Mollard⁴⁹⁸, le réemploi doit mettre en évidence la personnalité de l'édifice (et de l'ensemble urbain dans lequel il s'insère), et non celle de l'architecte du réemploi. Comme pour la gestion intégrée, le réemploi utilisé de manière excessive est un risque réel pour le tissu urbain et pour le vécu des habitants. Il n'en demeure pas moins, comme le dit K. Powell, que « le réemploi des bâtiments existants est avant tout question de bon sens économique et une constante de l'histoire⁴⁹⁹. » Dans le cas spécifique du bâti patrimonial, le réemploi est une orientation audacieuse et prometteuse : selon F. Choay, il constitue même la « forme la plus paradoxale, audacieuse et difficile de la mise en valeur patrimoniale⁵⁰⁰ ». Sur le plan financier, un projet réussi de réemploi peut être extrêmement rentable, comme le montrent divers cas de réemploi en France. Parmi ceux-ci, un exemple particulièrement éloquent est celui de l'abbaye de Royaumont, au nord de Paris : 15 millions d'euros ont été investis depuis les années 1970, et la Fondation Royaumont a aujourd'hui un chiffre d'affaires de six millions d'euros et emploie

⁴⁹⁷ AUDRERIE D., 2003, p. 37 (*329).

⁴⁹⁸ SCHMUCKLE-MOLLARD C., 1998, p. 90 (*410).

⁴⁹⁹ POWELL K., 1999, p. 9 (*401).

⁵⁰⁰ CHOAY F., 1992, p. 163 (*343).

55 salariés permanents⁵⁰¹. Les projets de réemploi à tonalité culturelle mis en œuvre à Noto ne permettent pas encore de conclure à une réussite ou à un échec d'un point de vue financier, mais les toutes prochaines années devraient répondre à cette interrogation.

Le réemploi des monuments correspond aux mêmes exigences et aux mêmes méthodes que la gestion intégrée. Dans le cas où le réemploi ne s'avère pas une solution réaliste, à l'échelle de l'édifice et de son environnement, la gestion intégrée prévoit les actions à mettre en œuvre, qu'elles soient de restauration, de consolidation, ou d'entretien ordinaire simple, en fonction de priorités préétablies. Toutefois, dans certains cas particuliers, mais fréquents dans un contexte de risque sismique, une autre solution peut être envisagée, toujours à l'échelle de l'édifice et de son environnement : la conservation et la mise en valeur des ruines et des édifices fortement endommagés.

⁵⁰¹ ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE, 2003, p. 46 (*328).

3. Conserver et mettre en valeur les ruines pour consolider la culture du risque

« Il n'est plus possible aujourd'hui de parler de conservation du monument sans aborder le problème de son affectation. Rentabilité oblige, les édifices doivent faire l'objet d'une réutilisation quasi-systématique. [...] Mais cette réutilisation a des effets pervers : elle devient trop souvent la condition *sine qua non* de la conservation des sites. Que faire alors des ruines ? La tentation de les reconstruire laisse place heureusement à de simples opérations d'entretien, mais pour combien de temps ?⁵⁰² » Cette interrogation a déjà des réponses : certaines ruines peuvent et doivent être conservées et mises en valeur. L'Italie est un cas particulier, puisque son patrimoine architectural est très riche et très ancien, et que le risque sismique est élevé dans presque toute la péninsule ; de sorte que les ruines sont nombreuses et que la question de leur utilisation, conservation ou destruction, est un problème ancien dans ce pays. Ce n'est pas un hasard si la péninsule italienne constituait une thématique récurrente, un mythe privilégié, dans les œuvres les plus représentatives de certains courants artistiques fascinés par l'esthétique de la ruine, comme le romantisme. Toutefois, l'évolution récente des mentalités et des théories sur les questions du patrimoine et de la conservation des bâtiments, ainsi que l'évolution des techniques, ont introduit de nouveaux paramètres définissant des attitudes différentes au regard de la conservation des ruines.

Pour l'UNESCO, une ruine est « une construction qui a perdu une part si importante de sa forme et de sa substance originelles, que son unité potentielle en tant que structure fonctionnelle a aussi été perdue⁵⁰³. » Il est évident que plusieurs causes peuvent provoquer la ruine d'un édifice, en particulier le temps, l'abandon, l'incurie, les aléas climatiques⁵⁰⁴. Ces événements sont généralement des phénomènes lents, pas nécessairement violents. En Italie, les tremblements de terre sont également une cause fréquente d'endommagements aboutissant à la ruine des bâtiments ; ce peut être une cause violente, brutale et ponctuelle quand l'intensité du séisme est élevée, mais ce peut être aussi un facteur lent et progressif de dégradation des bâtiments. La question des ruines intéresse donc particulièrement cette recherche, pour deux raisons majeures : tout d'abord, les séismes contribuent à la dégradation

⁵⁰² BAUDRY M.-P., 1993, p. 15 (*333).

⁵⁰³ FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993, p. 44 (*39) : « a site in ruins can be defined as a construction that has lost so much of its original form and substance that its potential unity as a functional structural form is also gone. »

⁵⁰⁴ Certains séparent les ruines en deux grandes catégories, de façon un peu trop dichotomique à notre avis, en fonction de leur cause violente ou de leur dégradation lente. Cf. par exemple DE MARTINO G., 2003, p. 109-139 (*352).

des monuments, et peuvent les réduire à l'état de ruines, de manière abrupte ou progressive, que le séisme soit la cause principale de la destruction ou qu'il soit associé à d'autres facteurs comme l'incurie. Mais surtout, la question des ruines permet d'appréhender de façon très nette des exemples d'absence, de développement, ou d'entretien, d'une véritable culture du risque. De grands philosophes ont très tôt souligné les vertus pédagogiques des ruines, comme Diderot et Volney⁵⁰⁵ : en effet, les ruines, en particulier quand elles sont dues à des séismes, constituent des **traces extrêmement riches de sens pour la population locale et pour les visiteurs**.

Le problème exige de remettre en cause des idées aujourd'hui largement partagées, notamment celles de la conservation à tout prix du patrimoine culturel. Les œuvres humaines sont transitoires : les monuments aussi vieillissent et, peut-être, meurent. Aloïs Riegl suggère même, puisque la valeur d'ancienneté d'un monument est sans doute, selon lui, la plus forte, une proposition qui va à l'encontre des théories de la restauration : les monuments, il faut peut-être les laisser mourir en beauté⁵⁰⁶.

a. Restaurer les ruines⁵⁰⁷ ?

Ainsi, l'attention accordée aux édifices monumentaux isolés tend à effacer une logique tant historique qu'esthétique et philosophique : un monument a en quelque sorte droit à la ruine. Il est normal, dans le cours des choses, que certains édifices s'écroulent, meurent. C'est la réfection ou la restauration à tout prix qui ne sont pas normales, qui vont à l'encontre de l'histoire, mais aussi de l'authenticité d'une œuvre d'art. Cette question fait l'objet d'intenses débats, au dix-neuvième siècle, entre les théories de Ruskin (la restauration est la pire forme de destruction d'un monument) et de Viollet-le-Duc (qui prône la restauration intégrale), jusqu'à ce que des courants consécutifs fassent la synthèse (Boito) et que finalement, au milieu du vingtième siècle, soient reconnues au niveau international des règles concernant la reconstitution et la restauration. C'est ainsi que la reconstitution, c'est-à-dire la reconstruction d'un bâtiment détruit⁵⁰⁸, est formellement interdite sur la base d'arguments scientifiques et

⁵⁰⁵ PANZA P., 1995, p. 4 (*398).

⁵⁰⁶ RIEGL A., *Le culte moderne des monuments*, 1903, chapitre 2 (*404).

⁵⁰⁷ Un colloque a été consacré à cette question : *Faut-il restaurer les ruines ?*, Entretiens du Patrimoine, 1991 (*284).

⁵⁰⁸ Cf. MERLIN P., CHOAY F., 1988 (*25).

esthétiques lors de la conférence d'Athènes de 1931, et réaffirmée dans la Charte de Venise en mai 1964 : « Tout travail de reconstruction doit être exclu *a priori*⁵⁰⁹. »

Quant aux règles de la restauration, revenons une nouvelle fois sur les orientations proposées par Cesare Brandi⁵¹⁰ : il n'est ni normal, ni respectueux de l'Histoire et de l'Art, de reconstruire *tel quel* un monument écroulé, ou de reconstituer une ruine ; la restauration du patrimoine doit suivre des règles philosophiques et techniques extrêmement précises, et dans certains cas, il convient de ne pas restaurer un monument. Donner, à tout prix, la priorité à la restauration d'un monument, peut constituer une erreur grave également en termes de philosophie de l'histoire de l'art, avant même de prendre en compte la gestion du risque sismique.

Certes, le patrimoine a une fonction identitaire, il est un repère pour la société qui projette en lui une partie de son histoire. Mais un patrimoine reconstitué n'est pas forcément un meilleur repère identitaire qu'un monument en ruines : « le patrimoine est-il mieux reconnu dans la ruine pathétique ou pittoresque qui donne le choc de l'usure ou dans le monument triomphalement restauré ? [...] Ruskin avait dénoncé au nom de la « lampe de mémoire » la pratique française qui revient, selon lui, à « laisser les édifices à l'abandon pour les restaurer ensuite. » Allant jusqu'au bout du paradoxe non interventionniste, il faut recommander la ruine comme plus suggestive, au moins en ce sens qu'elle possède l'authenticité du trépas. Mais il y avait, il y a toujours dans cette résistance un fond de vérité : l'édifice rénové fait oublier l'original autant que le vestige en leur substituant un troisième et nouvel état, conforme à nos besoins, à nos idées, sinon à notre sensibilité. C'est le patrimoine plié à la pédagogie, au décor, à nos évidences actuelles⁵¹¹. »

⁵⁰⁹ Charte de Venise, mai 1964, Article 15 (*36) : « All reconstruction work should however be ruled out *a priori*. »

⁵¹⁰ BRANDI C., 1963 (*338).

⁵¹¹ BABELON J., CHASTEL A., 1980, p. 24 (*330).



Cliché 5.15. Une habitation en ruine dans les hauteurs d'Assise.



Cliché 5.16. Une des ruines de la Via Ducezio à Noto. Un mur de comblement sommaire surmonte une assise plus ancienne et de plus grande qualité patrimoniale.



Cliché 5.17. Les ruines abandonnées de Noto Antica.



Cliché 5.18. Les ruines du château de Gémone.



Cliché 5.19. La reconstruction du château de Gémone.

Les ruines possèdent une forte capacité d'évocation, et donc, dans une logique économique, un fort potentiel touristique. Certains ont même pu proposer, ironiquement, de créer des ruines, à vocation touristique⁵¹². Même un architecte renommé comme Jean Nouvel propose les ruines comme solution à l'inflation monumentale : « finalement peut-être que les monuments seraient la première catégorie architecturale vouée à la ruine. Au fond, on peut se demander à quel point il faut les garder tous. [...] On est en droit de se dire que, si les monuments s'accumulent, on ne pourra pas tous les conserver en bon état. Simplement, on peut en conserver l'idée, on peut en conserver la trace, on peut même les figer dans un état qui est peut-être plus émouvant, plus significatif⁵¹³ ». Des exemples de ruines patrimonialisées et touristiques sont légion en Italie, avec en premier lieu Rome ou Pompéi. Les ruines d'Eloro, sur le territoire de la commune de Noto, sont mises en valeur dans un but touristique. Les ruines romaines figurent parmi les monuments les plus visités d'Assise.

La conservation du patrimoine culturel n'implique donc pas toujours, loin s'en faut, la restauration du patrimoine dégradé ou en ruines. Au contraire, les ruines constituent parfois une trace patrimoniale de valeur et qu'il convient, à leur tour, de préserver, la restauration ou reconstitution du monument constituant une destruction du patrimoine qu'est la ruine. **Les ruines ont aussi besoin d'être protégées et restaurées, mais non reconstituées**⁵¹⁴. La restauration des ruines signifie leur conservation en tant que ruines, non leur reconstitution en tant que monument. Restaurer et protéger les ruines, cela signifie également les protéger des risques de tremblement de terre, au même titre que le patrimoine architectural non ruiné. Le risque sismique a donc, dans cette perspective, un double rapport au patrimoine culturel : il convient de préserver le patrimoine du risque sismique, mais quand un séisme a abouti à la destruction d'un patrimoine, le nouvel état de l'objet patrimonial doit être, dans certains cas, préservé, sans retour à l'état précédent. Ainsi, nous retrouvons une conclusion déjà réaffirmée plusieurs fois : **la préservation du patrimoine et les règles de la restauration ne comportent en aucun cas l'effacement des traces d'une catastrophe sismique.** Cette idée nous amène à l'autre avantage majeur de la conservation des ruines, conçue comme un instrument pour l'établissement d'une culture du risque.

⁵¹² Voir par exemple l'article de Paolo Fabbri, « La comédie du monument », in DEBRAY R., 1999, p. 351 (*350).

⁵¹³ NOUVEL J., in DEBRAY R., 1999, p. 401 (*350).

⁵¹⁴ DUPAVILLON C., « Monuments sans histoire », in SAUVAGEOT J. (dir), 1995, p. 70-75 (*315).

b. Ruines, culture du risque et rapport au territoire

A la différence du patrimoine architectural non ruiné, les ruines sont porteuses d'un message fort sur le plan du risque sismique et de la destruction que peut engendrer un séisme. Les acteurs de la gestion urbaine doivent être très attentifs à la protection et à la mise en valeur des ruines. Lors des Entretiens du Patrimoine de Caen, la symbolique des ruines fut longuement discutée. Citons notamment Léon Pressouyre⁵¹⁵ : « les ruines sont porteuses d'une charge complexe et évolutive, dont les différentes composantes doivent être évaluées et prises en compte si l'on ne veut pas risquer d'abolir une relation privilégiée de l'homme à son environnement et à son histoire », ou encore la conclusion de ces Entretiens, par l'ancien Directeur du Patrimoine en France, Christian Dupavillon : « La ruine est bavarde. [...] Attention au message qu'elle laisse ou qu'on veut lui donner en la reconstituant⁵¹⁶. » La ruine en milieu urbain, telle quelle, ou bien présentée d'une certaine façon, ou encore partiellement reconstituée de manière à être plus évocatrice, peut constituer un message très puissant pour la population locale et pour les visiteurs. A Gémone, après le séisme de 1976, la municipalité a décidé de laisser en ruines l'église de Sainte Marie des Anges, au cœur de la ville, afin de faire de cette ruine un monument historique à la mémoire du séisme, et de ne pas oublier le risque sismique. Le maire de Gémone⁵¹⁷ affirme ainsi que laisser en ruines l'église de Sainte Marie a été un choix explicitement orienté au maintien de la mémoire du séisme. Le maire déplore en effet « l'absence totale de culture du risque », surtout parmi les jeunes. Les ruines ont été maintenues telles qu'elles étaient juste après le séisme. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'enquête auprès de la population a confirmé la pertinence de ce choix, puisque 42 % des personnes interrogées ont cité cette église comme trace visible des tremblements de terre de 1976, trente ans après la catastrophe⁵¹⁸.

La ruine constitue un message et un témoignage, qui peut justifier les principes et les pratiques de la conservation du patrimoine. A Assise, une leçon de culture du risque peut être tirée du contraste entre l'endommagement limité des ruines romaines suite au séisme de 1997, et les graves dommages qu'ont subi d'autres bâtiments plus récents, en particulier ceux dont l'architecture et l'esthétique ont été modifiées à la fin du dix-neuvième siècle. Les ajouts néogothiques de la fin du dix-neuvième siècle ont subi des dégâts parfois très importants ; à

⁵¹⁵ PRESSOUYRE L., in *Faut-il restaurer les ruines ?*, 1991, p. 23 (*284).

⁵¹⁶ DUPAVILLON C., in *Faut-il restaurer les ruines ?*, 1991, p. 321 (*284).

⁵¹⁷ Cf. en annexe, l'entretien 7.

⁵¹⁸ On pourra trouver dans DOGLIONI F., MORETTI A., PETRINI V., 1994, p. 307 (*555), des photos de l'église Sainte Marie des Anges (appelée aussi Santa Maria delle Grazie) avant le séisme du 6 mai, entre le 6 mai et le 15 septembre, et après le séisme du 15 septembre 1976.

l'inverse, les grandes structures romaines, plus ou moins ruinées, ont bien tenu : d'après la surintendance archéologique de l'Ombrie, le temple de Minerve n'a subi aucun dégât, pas plus que l'antique forum romain, les citernes monumentales, ou l'amphithéâtre. Les entorses faites aux règles de la préservation du patrimoine ont abouti à des dégâts matériels, tandis que les édifices les plus anciens, pour certains déjà objets de politiques de conservation, n'ont pas été endommagés.

Maintenir les ruines en l'état peut cependant être considéré de manière négative. En effet, après une catastrophe, les populations peuvent avoir besoin d'oublier le désastre pour retrouver une vie normale. **Les ruines, en tant que témoignage le plus évident, le plus visuel, de la catastrophe, sont douloureuses.** Mais la question qui se pose alors est un dilemme plus vaste, qui ne concerne pas uniquement les ruines : **comment concilier une nécessaire mémoire du risque et une volonté d'oubli de la catastrophe ?** Un début de réponse peut être trouvé dans l'observation de cultures non européennes confrontées aux mêmes problèmes. A propos des ruines, Henri-Pierre Jeudy constate une forte opposition entre les mentalités européenne et japonaise⁵¹⁹. Il prend l'exemple de Kobé à la suite du séisme de 1995. Les Japonais ont reconstruit à grande vitesse pour effacer les traces de la catastrophe. Là-bas, dit-il, « Le « paysage des ruines » apparaît toujours comme la conséquence désastreuse du séisme ou de la guerre. Que les ruines puissent faire « paysage » semble inconcevable. Certains photographes occidentaux ont affirmé, en prenant des clichés de la catastrophe, qu'il fallait conserver la mémoire collective du séisme et l'exposer, considérant que les Japonais avaient une tendance à l'oubli. Cet état d'esprit frise le non-sens, il s'agit d'une projection culturelle entretenue par le culte contemporain et universel du « mémorable », les mémoires collectives n'ont pas nécessairement besoin de se confronter à l'objectivation patrimoniale des affects qui les animent. » Selon lui, l'ouverture d'un « musée des failles » correspond non à une préoccupation patrimoniale, mais à la volonté de mettre en place un « entretien mnésique quotidien de la menace sismique ». Il y a une culture du risque : tous les hôtels ont un plan d'urgence en cas de séisme. « Chacun n'oublie jamais que le sol peut s'effondrer sous ses pieds à n'importe quel moment. L'éventualité de la catastrophe est inscrite dans la mémoire. »

Ainsi, la population japonaise a trouvé le moyen, selon H.-P. Jeudy, de **concilier l'oubli d'un désastre douloureux, et la conscience d'un risque omniprésent.** Les ruines ne sont pas admises dans ces paysages. Mais les cultures européennes sont à l'opposé de cet exemple

⁵¹⁹ JEUDI H.-P., 2001, p. 100-101 (*374).

japonais. Elles ont plus besoin de traces visuelles, des messages que constituent les ruines, pour maintenir ou créer une culture du risque essentielle à la réduction de ce même risque. L'entretien de la culture du risque en Europe passe par la conservation et la mise en valeur des ruines. Comme pour la gestion intégrée et comme pour le réemploi, le maintien des ruines doit être un choix mûrement réfléchi et appliqué de façon parcimonieuse et pertinente, de manière à ne pas trop heurter la mémoire des habitants, et également pour ne pas multiplier outre mesure ces véritables cicatrices urbaines. Cette logique est fréquemment et judicieusement associée à une forme de réemploi, puisque les ruines mises en valeur constituent **un cas extrême de changement de fonction d'un édifice**. La ruine mise en valeur, présentée au public, aménagée dans le cadre d'un quartier, d'un complexe bâti, prend un sens social et une fonction spatiale. Outre l'entretien de la mémoire du risque, elle constitue une nouvelle polarisation urbaine, et une destination touristique. Nous avons déjà souligné la nouvelle fonction spatiale de la place Simonetti à Gémone, où les ruines de Sainte Marie des Anges sont devenues un lieu de promenade au cœur de la ville. Le château de Gémone fait l'objet d'un projet de réaménagement pour devenir un musée du tremblement de terre. L'amphithéâtre romain d'Assise est devenu une forme urbaine particulière, agréable promenade pour les touristes. Les ruines des forteresses d'Assise sont une des destinations touristiques majeures de la ville, de même que les ruines du forum romain situé sous la place centrale. Quant à Noto, la municipalité n'a pas mis en valeur les quelques édifices ruinés visibles dans le centre de la ville. Si la reconstruction de la cathédrale a été un choix exceptionnel, en partie discutable mais en partie justifié, certaines ruines de petits édifices patrimoniaux situés le long de la Via Ducezio ou au cœur du quartier de Noto Alta pourraient être avantageusement conservées et mises en valeur (cliché 5.16). Par exemple, les deux petits bâtiments ruinés de la via Ducezio pourraient être aménagés en petits jardins de quartier, ou en aire de repos, avec quelques bancs. Les restes ruinés seraient maintenus et consolidés, et un panneau d'explication pourrait rappeler l'histoire du lieu et éventuellement le rôle des tremblements de terre récents. De telles opérations d'aménagement urbain, mineures en termes de travaux et de coût, peuvent avoir une répercussion positive sur la vie locale, sur le tourisme, et sur la culture du risque. Elles se situent presque à l'opposé des chantiers monumentaux tels que la reconstruction de la cathédrale effondrée.

c. De la conservation à la mise en valeur des ruines

Les exemples d'aménagement des ruines urbaines de Noto peuvent être intégrés dans un programme plus vaste d'aménagement urbain et de mise en valeur touristique des ruines. En effet, on peut douter que des opérations ponctuelles et de petite envergure réussissent à engendrer une culture de la prévention du risque. La seule conservation des ruines correspond à la philosophie de la restauration, mais ne suffit sans doute pas à la transmission d'un message de prévention du risque. Ainsi, dans le cas spécifique des ruines, il semble particulièrement utile d'associer à la conservation de la ruine des formes simples de mise en valeur. En effet, la mise en valeur de la ruine permet de mettre en évidence l'entreprise de conservation, laquelle n'est pas flagrante dans le cas d'une ruine... On peut douter que le passant, habitant ou touriste, qui rencontre un édifice ruiné au cours de sa promenade, ait un regard attentif et intéressé pour la ruine. Il n'est pas évident de considérer qu'un édifice ruiné ait été volontairement maintenu, et il est sans doute plus courant d'envisager celui-ci comme un « déchet urbain », résultat de l'incurie, en particulier dans des villes où le patrimoine est déjà amplement dégradé.

Des formes simples de mise en valeur, telles que l'aménagement des petites ruines de la Via Ducezio à Noto en micro-espaces verts de promenade et de repos, permettent de transmettre de façon explicite un message de conservation volontaire de la ruine. Ce message interpelle alors plus fortement le passant, qui est amené à se poser la question du pourquoi : pourquoi ce maintien volontaire de la ruine ? Pourquoi cette ruine-ci est-elle spécifique, que représente-t-elle pour que les autorités de la ville aient jugé bon de la conserver ? Le questionnement du passant, touriste ou habitant, est la première étape vers la conscience du risque et donc la culture de la prévention. C'est le choix qui a été fait à Sainte Marie des Anges mais aussi dans d'autres cas plus célèbres comme l'église du Souvenir à Berlin.

Nous avons démontré la nécessité de l'apparition, de la consolidation ou du maintien d'une culture du risque à Noto, à Assise et à Gémone. La mise en valeur des ruines (et non leur seule conservation), politique urbaine réalisable et peu coûteuse dans l'ensemble, constitue l'un des instruments les plus adaptés mais aussi les moins exploités pour parvenir à cet objectif. Cette mise en valeur des ruines, à destination de l'habitant et du touriste, est pourtant porteuse de dynamiques positives en termes de prévention du risque, mais aussi d'un point de vue économique (gain potentiel associé à la mise en valeur touristique) ainsi que philosophique et culturel (maintien de l'authenticité, absence de la dynamique de

dissimulation souvent associée aux reconstitutions, reconstructions et restaurations). Des aménagements simples pourraient le plus souvent suffire mais ne sont pas mis en œuvre par les acteurs de la municipalité ou de la surintendance, par manque d'audace ou plus simplement par manque d'idées. Certes, il arrive que les citoyens rejettent ce type d'aménagement par refus de considérer la ruine comme un monument urbain ; mais les ruines font partie, en Italie, d'un imaginaire collectif patrimonial. Dans les cas de Noto, d'Assise et de Gémone, la mise en valeur des ruines dans le cadre d'un programme d'aménagement, d'une politique intégrée, pourrait porter des fruits immédiats et à peu de frais. Des panneaux d'orientation, d'information et d'explication confèrent d'emblée à l'édifice ruiné le statut de patrimoine : le regard du touriste, du passant, est orienté, voire éduqué. La mise en place de parcours dans la ville, avec des circuits et des étapes, permet d'insérer dans ces parcours la visite des ruines, et cette insertion de la ruine en tant qu'étape lui confère un statut spécifique, patrimonial. Le centre d'Assise comporte peu de ruines récentes dues à des séismes ; quelques édifices ruinés subsistent toutefois, dans la partie haute de la ville ; ils ne sont pas directement dus aux séismes mais sont le fruit d'une lente dégradation. Situés à l'écart du centre, ils pourraient être compris dans un parcours de visite, comme étape « verte », arborée, avec quelques panneaux d'explication ou d'histoire du risque sismique à Assise. Il est aussi possible, à Assise, d'éduquer le regard du passant grâce à des panneaux d'information plus explicites sur le rôle des séismes, par exemple devant des édifices patrimoniaux où les restaurations sont facilement repérables. Dans ce cas, ce n'est plus une ruine qui est valorisée, mais la visibilité des fractures urbaines et architecturales peut être entendue, dans un sens élargi, comme une œuvre de conservation de traces de ruines et de dégradations dues aux séismes.

Si Gémone se distingue par le choix audacieux et précoce de la valorisation des ruines de Sainte Marie des Anges, cette réalisation reste ponctuelle et n'est pas incluse dans une politique intégrée plus vaste. Certes, l'opération d'aménagement a concerné toute la place Simonetti, mais celle-ci n'est pas vraiment intégrée à l'échelle de la ville. La place et l'église ne sont pas indiquées sur des panneaux fléchés dans d'autres parties de la ville ; aucun parcours touristique n'est mis en place. Cela s'explique sans doute par la petite taille du centre et par la faible importance du tourisme, mais il n'en reste pas moins que la place Simonetti, légèrement excentrée, pourrait être valorisée de manière plus marquée. Dans d'autres parties de la ville, des traces des destructions perdurent, sur le plan architectural par exemple, quand la partie d'un mur non détruit d'une habitation n'a pas été recouverte de crépi après la reconstruction (cliché 3.1) : mais on ne trouve aucune indication, aucune explication, à aucun

endroit de la ville, et le passant peu averti se trouve démuni lorsqu'il cherche l'explication de ce contraste architectural. Le château de Gémone est en cours de reconstruction et de réaménagement : les prochaines années diront quels sont les choix de la municipalité, mais on peut espérer que l'aménagement conserve et mette en valeur certaines des ruines du château, d'autant plus que le projet actuel est de créer dans le château un musée du tremblement de terre (clichés 5.18 et 5.19).

Parmi les trois communes étudiées, Noto est sans doute le cas le moins abouti au regard de la conservation et de la mise en valeur des ruines. Il existe des ruines dans la ville et hors de la ville, espaces qui pourraient être aménagés et intégrés dans des parcours de visite. Des projets de cet ordre seraient réalistes et pertinents puisque le flux touristique est en forte augmentation à Noto depuis quelques années. Le maintien de ruines non aménagées, par incurie, manque de financements ou manque de volonté politique, est dans ce cas un obstacle au développement touristique, cas extrême du tort causé à l'image de la ville par la dégradation du patrimoine bâti. Le réaménagement par la conservation et la mise en valeur de ces espaces dotés de ruines pourrait ensuite être intégré aux parcours de visite de la ville, parcours qui ont déjà été mis en place, aussi bien dans le centre de la ville que dans certains quartiers périphériques mais aussi dans tout le territoire communal, puisque Noto tente de valoriser également ses plages et ses collines intérieures riches d'un patrimoine archéologique majeur. Dans un tel contexte, l'absence de mise en valeur des ruines de Noto Antica (cliché 5.17) est quasiment une énigme. Une association spécifiquement créée pour la mise en valeur du site, distant d'une dizaine de kilomètres du centre actuel, existe pourtant depuis plus de trente ans⁵²⁰ ! Seules deux campagnes de fouilles ont été menées, au vingtième siècle, sur deux bâtiments seulement de toute la ville ancienne... Les possibilités ne manquent pas mais aucun aménagement n'est pour le moment projeté. La communication touristique existe pourtant, puisque le site est mentionné sur tous les prospectus et guides de la ville. Quelques réalisations simples et pour la plupart peu coûteuses pourraient être mises en œuvre rapidement : élargissement de la route d'accès à Noto Antica, amélioration des indications de parcours, débroussaillage du site, dégagement de chemins, mise en place de panneaux d'explication historique avec des exemples de reconstitutions d'édifices, lancement d'événements temporaires destinés aux habitants de la ville aussi bien qu'aux touristes... Une autre idée de mise en valeur serait, hors site, l'aménagement d'un point de vue à partir d'une colline voisine, panorama sur les ruines actuelles avec un panneau vitré reconstituant la ville

⁵²⁰ L'ISVNA, Istituto per la Salvaguardia e la Valorizzazione di Noto Antica.

ancienne... La mise en valeur du site de Noto Antica serait indiscutablement un signe habile dans le cadre d'une politique de prévention du risque. Les ruines d'une ville entière détruite par un séisme transmettent un message frappant. Le projet présenterait aussi l'avantage de ne pas être traumatisant pour les habitants, puisque l'événement sismique est vieux de plus de trois siècles ; en outre, puisqu'il s'agit d'un site distant du centre de Noto, il ne constituerait pas pour la ville actuelle une blessure urbaine comme aurait pu l'être le maintien des ruines de la cathédrale effondrée. Ainsi, la municipalité pourrait mettre en place un programme d'aménagement urbain comprenant la mise en valeur du site de Noto Antica, mais aussi la conservation, le réaménagement et l'insertion dans la ville des petites ruines du centre de Noto, l'ensemble étant appuyé sur un réseau limité mais efficace de panneaux d'information et d'orientation. Un tel programme de réaménagement urbain viendrait sans doute compléter de façon cohérente et fructueuse les réalisations nombreuses de restauration patrimoniale et de réemploi que la ville a lancé à la fin des années 1990, dans une perspective de développement urbain durable fondé sur la conservation patrimoniale et une politique de prévention du risque.

La conservation et la mise en valeur des édifices ruinés constituent des instruments d'aménagement urbain à la fois contraires et très semblables au réemploi. La finalité, l'esprit, sont les mêmes, bien que l'aspect extérieur du bâtiment subisse un sort diamétralement opposé. Dans un cadre de gestion intégrée et à l'échelle d'un ensemble urbain, la conservation des ruines constitue une solution aux dilemmes de la conservation patrimoniale, de la restauration et de l'entretien des édifices. Cependant les ruines sont aussi, souvent, un témoignage du risque sismique, témoignage parfois douloureux mais essentiel pour la construction d'une identité sans occultation du risque. La conservation des ruines est donc également un moyen efficace de maintenir ou de construire une culture du risque, c'est-à-dire d'influencer une culture urbaine dans une perspective de prévention du risque sismique. Noto néglige ou refuse de considérer ses ruines en les abandonnant (Noto Antica) ou en reconstruisant intégralement les édifices endommagés (la cathédrale), or c'est la ville qui pâtit le plus d'une absence de culture du risque et de prévention d'un risque sismique pourtant élevé. Le cas de Gémone est opposé, dans la mesure où la municipalité a choisi de consolider la culture du risque et donc la prévention du risque sismique, en mettant en valeur des bâtiments ruinés (l'église Sainte Marie des Anges) ou en les transformant en lieux de

mémoire (le château). Assise est l'illustration d'une culture plus approfondie des ruines et du réemploi des ruines, puisque les ruines romaines et quelques ruines dues à des séismes plus récents ont fait l'objet d'une gestion subtile et variée (bien que peu audacieuse dans l'ensemble), alliant présentation et mise en valeur des ruines (ruines romaines), restauration et réemploi d'édifices endommagés (le temple de Minerve), mais aussi négation du risque et reconstruction à l'identique (basilique Saint François), dans un but identitaire et touristique exceptionnel.

Conclusion

La conservation « stratégique » du patrimoine urbain s'appuie sur une série d'instruments d'aménagement du territoire urbain, à différentes échelles. Ces instruments permettent de mettre en œuvre des politiques équilibrées et efficaces tant pour la conservation du patrimoine que pour la prévention du risque sismique. Ils aident les différents acteurs de la gestion urbaine à choisir entre la conservation patrimoniale désirée et les mutations socio-spatiales nécessaires, de l'échelle du bâtiment à l'échelle de la ville entière ; entre les implications financières et sociales de travaux de façade ou de structure, donnant la priorité au bien-être et à la sécurité des habitants ou au développement économique, notamment touristique ; entre la conservation des bâtiments patrimoniaux majeurs et mineurs et la mise en valeur des monuments dans un cadre urbain réaménagé.

Ces instruments d'aménagement du territoire urbain sont la conservation des ruines et le réemploi des monuments, utilisés sans excès, avec précision et pertinence, outils venant compléter de manière cohérente les politiques de gestion intégrée mises en place à l'échelle des complexes bâtis. Les bâtiments ne sont pas considérés isolément, mais comme faisant partie d'un cadre urbain, prenant en compte les diverses échelles des territoires dans lesquels ils s'inscrivent : l'environnement immédiat du bâtiment, lieu d'interactions paysagères, sociales et économiques ; le quartier dont les édifices restaurés et mis en valeur peuvent recomposer les polarisations et les circulations ; et la ville dont ils constituent des jalons spatiaux, sociaux et symboliques. Ces politiques intégrées de conservation du patrimoine constituent de bons instruments de prévention du risque sismique, sur le plan de l'application des normes parasismiques, de l'entretien des bâtiments, de la gestion de l'urgence à l'échelle des quartiers et de la ville, enfin de la consolidation d'une culture du risque. Les cas de Noto, d'Assise et de Gémone, dont les contextes sont comparables et dont les résultats en termes de prévention du risque sismique sont pourtant assez différents, ont montré qu'en l'absence de telles politiques de conservation du patrimoine, la gestion du risque sismique était insuffisante, voire contre-productive. **Les politiques de gestion du risque sismique sont plus efficaces si elles s'appuient sur des principes de conservation du patrimoine architectural, mais seulement si ces principes et la pratique de la conservation répondent à des exigences précises.** Une politique patrimoniale telle qu'elle peut être conçue communément – par exemple la rénovation esthétique des grands monuments – va à l'encontre d'une saine gestion du risque, tandis qu'une gestion intégrée, fondée sur des

délimitations précises, et usant avec cohérence d'instruments tels que le réemploi, la consolidation structurelle, et la mise en valeur des édifices ruinés, constitue un **outil de gestion territoriale pertinent et efficace, à court terme et à long terme**. C'est à ces conditions que les politiques de conservation du patrimoine peuvent être des outils de gestion du risque sismique.

Conclusion de la deuxième partie

Pour clore cette deuxième partie, nous pouvons affirmer quelques idées issues de la comparaison entre les trois petites villes étudiées. Le chemin qui nous a mené jusqu'ici n'a pas toujours permis de tirer des conclusions tranchées concernant les différentes politiques urbaines de Noto, d'Assise et de Gémone. Au contraire, nous avons souvent insisté sur la nécessité de nuancer et de rapporter chaque situation à son contexte local et régional. Au terme de ce travail, toutefois, des conclusions assez nettes ont pu être dégagées d'un point de vue théorique, et sur le terrain également certaines pratiques sont apparues comme plus ou moins pertinentes et efficaces.

L'analyse de l'espace permet de comprendre les dynamiques communes aux villes étudiées. En effet, nous avons souligné les fortes logiques territoriales qui sous-tendent les politiques de prévention du risque et de conservation du patrimoine. Dans les trois communes, le territoire est marqué par une culture spécifique, par des choix propres à la population qui le vit et au système d'acteurs qui le modèle. Cette affirmation, peu originale en soi, confère tout son poids aux aspects politiques et culturels que nous avons développés au chapitre 3. Nous avons montré que le risque sismique était souvent minimisé au profit d'une conservation patrimoniale à forte composante politique, c'est-à-dire spatialement sélective. La gestion du patrimoine et la prévention du risque constituent des enjeux politiques importants parce qu'ils ont une incidence forte sur le territoire. Ces territoires sont recomposés par des limites autres qu'administratives et historiques, d'ordre plus culturel et politique, limites évolutives et dynamiques, qui répondent à une grande variété d'échelles, échelle des acteurs et des politiques urbaines, échelles temporelles longues ou brèves, échelles proposées par la théorie et les discours et échelles pratiques et opérationnelles. L'apport du géographe consiste précisément à identifier ces échelles et ces logiques territoriales. A Noto, à Assise et à Gémone, les dynamiques les plus récentes semblent être orientées vers le décroisement des différentes échelles et l'intégration des politiques urbaines de conservation patrimoniale et de gestion du risque, avec des variations d'une commune à l'autre qui démontrent que plus cette intégration est poussée et opérationnelle, meilleurs sont les résultats en termes de sécurité et de bien-être des habitants et de l'ensemble des populations qui modèlent le territoire, sur le plan du maintien et de la valorisation de l'identité locale véhiculée par le

patrimoine urbain, enfin en termes de développement urbain durable fondé sur une équation économique positive. Ce sont ces aspects économiques et financiers que nous avons analysé au chapitre 4, en montrant que l'importance des enjeux des politiques de conservation patrimoniale et de gestion du risque dérivait aussi largement de leurs implications financières considérables. Globalement, la conservation patrimoniale et la prévention du risque exigent la mise en œuvre de politiques coûteuses sans rentabilité immédiate acquise et donc peu séduisantes, mais en réalité moins coûteuses, à moyen et long terme, que l'absence de telles politiques ou que leur mise en place partielle et imprécise. Les trois exemples étudiés démontrent, à des degrés divers, que la gestion du risque est mise en œuvre de façon plus facile et plus cohérente si elle prend appui, en particulier en termes financiers, sur la conservation du patrimoine. Cette conclusion nous a permis d'aboutir clairement à l'idée que les politiques de conservation du patrimoine peuvent, et même doivent, constituer un outil de gestion du risque sismique.

Il fallait préciser cette idée et la démontrer par les recherches de terrain, ce que nous avons fait dans le dernier chapitre de ce travail. L'étude des cas de Noto, d'Assise et de Gémone a permis de définir les outils d'aménagement urbain, à différentes échelles, mis en œuvre dans cette perspective d'intégration des politiques de conservation du patrimoine et de prévention du risque. Alors que Noto peine encore à effectuer des choix radicaux pourtant nécessaires, Assise et Gémone sont deux cas avancés, mais différents, d'application d'une gestion intégrée et programmée des territoires urbains, employant avec plus ou moins de précision et de pertinence des instruments spécifiques tels que le réemploi et la conservation des ruines. La gestion du risque sismique est un ensemble complexe d'opérations, qui a tout à gagner de la mise en place de politiques rigoureuses de conservation patrimoniale, appuyées sur une philosophie audacieuse, des définitions claires et opérationnelles, et des délimitations territoriales fondées sur des échelles intra-urbaines intégrées et structurées.

Au-delà de l'étude des trois petites villes italiennes, ces conclusions peuvent être généralisées, et nous amènent à présent à proposer quelques réflexions sans doute peu conformes à l'air du temps et à certaines idées reçues concernant l'Italie.

Parmi les trois villes étudiées, c'est aujourd'hui Assise qui s'est lancée dans la politique la plus audacieuse et la plus pertinente. Certes, cela est dû à de nombreux facteurs. Le cas d'Assise reste particulier à cause de ses revenus touristiques et de la célébrité de ses basiliques. Toutefois, il est certainement surprenant qu'en ces temps de redistribution des pouvoirs aux Régions et de dynamiques transfrontalières, les signes les plus encourageants et

la dynamique la plus soutenue proviennent de la région la plus étatisée, la moins autonome, la plus centrale aussi. L'Etat italien est-il aussi moribond que certains le prétendent ? Il est vrai que la dynamique est impulsée, essentiellement, par la Région Ombrie. Dans cette perspective, nous retrouvons un schéma et une répartition désormais classiques, puisque depuis plusieurs décennies ce sont les régions du Centre de la péninsule qui tiennent le haut du pavé. Toutefois, l'Ombrie ne fait pas partie de ces régions habituellement citées comme les plus performantes. En outre, la délégation de pouvoir à la Région Ombrie est récente, puisqu'elle date de la toute fin des années 1990 et du début des années 2000. Les bouleversements de la gestion urbaine ont eu lieu, ou du moins ont commencé, avant cette délégation des pouvoirs. La Région Ombrie possédait auparavant des compétences en matière d'urbanisme, mais beaucoup moins d'autonomie financière. Nous pouvons donc affirmer que le rôle de la Région a été prépondérant, mais que l'Etat italien s'y est associé de manière forte. C'est en réalité cette **coopération des pouvoirs** qui a permis à l'Ombrie, et à Assise plus particulièrement, de mettre en œuvre une **réorientation substantielle de ses politiques urbaines**. Certes, le séisme de 1997 a été à la fois un traumatisme et une occasion de lancer ces politiques, mais comme le montrent les autres cas étudiés, un événement dramatique ne suffit pas, loin s'en faut, à générer une dynamique politique, culturelle et sociale, tendant à mettre en place une gestion programmée, intégrée et à long terme du risque sismique et de la conservation du patrimoine urbain. Les résultats commencent seulement à être apparents à Assise, après plusieurs années de reconstruction et de mise en œuvre, en profondeur, de la gestion intégrée. La transparence exemplaire des comptes, des travaux et des contrôles, tend à souligner la qualité de cette nouvelle gestion.

L'Etat italien n'a pas été capable, pendant des décennies, de mettre en œuvre des politiques cohérentes de gestion du patrimoine et du risque sismique. Dans les régions les plus périphériques, cette absence de l'Etat a laissé place à des instances régionales dont les politiques ont été parfois dramatiques (en Sicile), parfois plus pertinentes (Frioul). Mais, il semble qu'au tournant des années 1980 et 1990, l'Etat italien ait réussi à rétablir son poids et son action, du moins dans les régions les plus proches de la centralité romaine et les moins autonomes d'un point de vue législatif. La Région Ombrie a hérité de cette nouvelle dynamique et semble pour le moment vouloir poursuivre la tendance.

A Gémone, un événement dramatique et des choix radicaux successifs pèsent encore lourdement sur une politique désormais orientée vers une gestion intégrée et programmée. La reconstruction a été conçue à des échelles pertinentes et mise en œuvre dans une optique de mitigation du risque sismique et de conservation d'une partie du patrimoine culturel.

Aujourd'hui, la volonté de maintenir une conscience du risque et les efforts pour redynamiser la ville constituent les axes principaux de la politique de la municipalité. Le discours est suivi de réalisations et la direction semble cohérente, mais l'objectif est loin d'être atteint.

Même à Noto, la pratique d'une gestion intégrée et programmée commence à s'imposer, mais dans une mesure encore très limitée. Les échelles intermédiaires (ensembles de bâtiments, quartiers) sont de plus en plus prises en considération. La dynamique nouvelle est le succès touristique qui apporte de nouvelles richesses à la ville, mais peut engendrer des effets pervers dont les habitants et la municipalité ont pris conscience. Cependant, le patrimoine monumental demeure largement privilégié par rapport au patrimoine mineur et le risque ne constitue pas une priorité de la gestion urbaine. Ces tendances laissent quelques doutes sur la gestion urbaine à long terme et la durabilité de ces dynamiques, alors qu'aucun obstacle majeur ne s'oppose dans les faits à la mise en œuvre d'une véritable gestion intégrée.

Noto, Assise et Gémone constituent des cas exemplaires au sens où chacune de ces trois communes permet de réfléchir sur les théories, les instruments et les pratiques, sur les recompositions d'échelles et de territoires, et sur les jeux des différents acteurs, dans un contexte de ville patrimoniale soumise au risque sismique.

Conclusion générale

La première partie de ce travail soulignait la dégradation du patrimoine architectural urbain des trois communes étudiées, et démontrait que cette dégradation était le résultat d'un contexte de risque sismique et de politiques de gestion menées tant bien que mal par des acteurs nombreux aux compétences mal délimitées. A Noto, à Assise et à Gémone, la dégradation du bâti est liée à une définition et à une délimitation hésitantes de ce qui est patrimonial. Les aspects politiques se greffent sur ces hésitations et définissent plus volontiers un patrimoine monumental, situé dans les centres anciens, potentiellement mis en valeur à des fins touristiques, plutôt qu'un patrimoine urbain, moins spectaculaire, plus identitaire, plus ancré dans la vie sociale locale et également souvent plus vulnérable sur le plan du risque sismique. Les quartiers périphériques pâtiennent d'un intérêt moindre et de politiques aboutissant à une ségrégation socio-spatiale parfois très marquée, comme dans le cas de Noto. Les politiques de conservation du patrimoine et de prévention du risque sismique sont des instruments de contrôle territorial et social. Intimement liées aux caractéristiques culturelles et sociales des populations et de leurs territoires, elles dépendent d'aspects financiers complexes, avec des enjeux très importants. La prévention du risque sismique est plus facilement acceptée par les populations, et plus efficacement mise en œuvre, si son volet financier s'appuie sur la conservation du patrimoine urbain, et si son application permet aux acteurs de la gestion urbaine d'en tirer un bénéfice politique. Au cours du dernier chapitre, nous avons tenté de montrer que des actions efficaces et cohérentes étaient possibles et commençaient à être appliquées dans les communes considérées. La gestion intégrée, complétée par l'utilisation d'instruments d'aménagement territorial tels que le réemploi des monuments et la conservation des ruines, présente un intérêt considérable sur les plans spatial, social, et culturel. Sa mise en œuvre est facilitée par ses avantages politiques et économiques.

Gémone et Assise constituent presque des modèles en l'espèce, mais avec des situations de départ assez contrastées.

A Gémone, après la catastrophe de 1976 et les tâtonnements de la reconstruction, critiquée pour ses excès mais plutôt réussie d'un point de vue social et économique, la ville a commencé à mettre en place avec succès une politique de gestion intégrée employant, parfois sobrement, parfois avec audace, les différents instruments d'aménagement évoqués. La

prévention du risque est une priorité, associée à une politique de conservation du patrimoine modérée et fondée sur des critères sociaux et culturels tout autant qu'économiques et politiques. La vitalité du centre et de la commune en général est le point noir de ce tableau, mais elle est en grande partie une conséquence des destructions de 1976, et constitue un objectif majeur des politiques actuelles.

A Assise, les acteurs de la gestion urbaine ont compris depuis longtemps les avantages d'instruments tels que le réemploi et la conservation des ruines, ainsi que la valorisation de la diversité patrimoniale de la ville dans un but touristique. Depuis le séisme de 1997, la prévention du risque sismique est prise en considération de manière beaucoup moins superficielle et plus pragmatique, et se traduit par des actions variées à l'échelle de l'édifice, des ensembles de bâtiments, et de la ville entière. Le patrimoine mineur, parfois délaissé ou superficiellement entretenu, a aussi fait l'objet de politiques spécifiques. On peut toutefois critiquer le manque de choix audacieux et l'aspect peu novateur de la gestion urbaine sur le plan esthétique. C'est peut-être l'une des raisons de l'essoufflement du tourisme, ressource principale de la ville.

Noto, après bien des hésitations et des politiques véritablement désastreuses, aboutissant notamment à l'effondrement de la cathédrale, présente des signes de mutation des dynamiques politiques, sociales et spatiales. Les politiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine urbain prennent de l'ampleur, à des fins touristiques mais aussi pour redynamiser la ville, avec un certain succès. Mais la municipalité exploite peu les instruments de la gestion intégrée, qui reste à l'état embryonnaire. Certes, dans le centre, des projets ont été conçus et parfois réalisés, à l'échelle de quartiers ou d'ensembles de bâtiments, dans un but de restauration et de consolidation parasismique. Mais les quartiers centraux sont considérablement privilégiés par rapport aux quartiers périphériques. Les opérations récentes de réemploi sont rares et non encore abouties. Les ruines sont négligées ou supprimées de l'espace urbain. La prévention du risque sismique est modérément prise en compte à l'échelle de la ville, rarement à l'échelle du complexe bâti, ponctuellement à l'échelle des édifices. Les monuments sont l'objet de politiques ciblées qui laissent délibérément de côté le patrimoine urbain mineur. Les prochaines années diront si cette dynamique peut engendrer une orientation de plus en plus intégrée et audacieuse de la gestion urbaine, tenant compte des impératifs de la prévention du risque sismique, ou si la tendance restera superficielle, cantonnée au culte esthétique des monuments du centre historique.

Les dynamiques que nous avons analysées au cours de ce travail, en prenant appui sur les cas de Noto, d'Assise et de Gémone, peuvent servir à comprendre d'autres sociétés locales, d'autres politiques urbaines menées dans des contextes similaires, en Italie ou ailleurs. Les questions du patrimoine et du risque sont des interrogations de plus en plus fortes des sociétés actuelles. Notre recherche s'est attachée à mettre en lumière, par le biais d'études de cas spécifiques, des logiques plus fondamentales, se rapportant aux priorités choisies ou subies par des populations habitant des territoires particuliers, territoires patrimoniaux et identitaires soumis à un risque sismique plus ou moins perçu comme une menace permanente. Les conclusions que nous avons tenté de dégager peuvent servir d'outils d'analyse et d'orientation des politiques urbaines lorsque les sociétés cherchent à vivre avec le risque et à entretenir ou valoriser leur identité, projetée dans leur patrimoine architectural urbain. Toutefois, si nos conclusions se veulent opératoires, nous voudrions terminer cette recherche sur une note philosophique, plus précisément sur les implications philosophiques et sociales du « patrimoine » et du « risque ».

En matière de conservation du patrimoine et de gestion du risque, l'excès est, comme bien souvent, dangereux, voire destructeur pour les sociétés et les individus. Nous espérons avoir démontré, tout au long de ce travail, la nécessité de conserver le patrimoine et de gérer le risque sismique, mais également que ces actions devaient être menées avec raison, sans excès ni rigidité.

Nous avons évoqué l'aspect politique de la conservation du patrimoine et de la gestion du risque. Ces dynamiques sont des instruments de contrôle territorial et social, qu'il s'agit de manier avec nuances et précautions. Que son objet soit le risque ou le patrimoine, ou qu'elle soit plus générale, la « gestion » est avant tout un exercice du pouvoir, plus ou moins autoritaire. C'est, selon le sociologue D. Duclos, « la morale au pouvoir ». D'après lui, « la réponse générale des organisations aux résurgences inopportunes de l'arbitraire humain et du chaos naturel, est finalement celle d'une maîtrise exercée sur l'être humain, à défaut de pouvoir l'accomplir sur les limites d'une nature rebelle⁵²¹. » Il n'est certainement pas nouveau, mais il n'est pas non plus malvenu, de mettre en garde les sociétés contre une peur excessive du risque, qui constitue aussi un élément de vie, une dynamique, un mouvement ; et contre une gestion excessive du risque, alors que cette gestion constitue, à l'inverse, une organisation imposée, une maîtrise plus ou moins autoritaire et exigeante des sociétés, qui de

⁵²¹ DUCLOS D., 1996, p. 331 (*203).

la sorte se prémunissent contre « la nature » mais, peut-être, se créent d'autres carcans – des risques d'une autre nature.

A cet égard, la gestion à l'échelle du quartier est plus efficace et donc, paradoxalement, plus inquiétante. La conservation de quartiers entiers ou de rues entières est une volonté de maîtrise de l'espace, esthétique et fonctionnelle : « *l'ordre, la mise en ordre et la sécurité* font que la rue tend déjà à ne plus être le lieu des mélanges, des rencontres et des conflits mais une succession de cadres connus et domestiqués, sans mystère⁵²². » Au fond, une gestion trop efficace et réussie pourrait rendre un territoire moins humain, moins vécu, et tendre, finalement, à la négation même de l'esprit de la conservation du patrimoine : « les secteurs sauvegardés ou autres zones protégées ne figurent et n'incarnent pas un pouvoir « personnalisé », mais un *pouvoir anonyme*, celui des instances bureaucratiques et de l'administration, sans identifications, sans projections affectives. Cet anonymat du pouvoir est, de fait, corollaire à *l'anonymat de l'espace* qui transparaît à travers les multiples mesures de façonnement des paysages, initiatives de l'Etat, ou réalisations privées⁵²³. »

Les instruments de contrôle social et territorial que sont les politiques de gestion du patrimoine et du risque sismique s'appuient sur des développements récents des mentalités, tels que le refus du risque, la crainte de perte des identités face à la mondialisation, la prise de conscience de l'importance de la transmission des patrimoines. La logique de patrimonialisation a une composante défensive, voire apeurée. Selon Henri-Pierre Jeudy, la référence renouvelée à l'identité, par la patrimonialisation, « semble s'opposer au phénomène de mondialisation, comme une défense contre le risque de confusion et de perte des identités culturelles⁵²⁴ ». Conserver, protéger, patrimonialiser, c'est aussi refuser le risque. D'après F.-X. Albouy, les sociétés développées se laissent gagner par « un mythe de plus en plus implacable et exigeant, le besoin insatiable de sécurité des hommes dans toutes les dimensions de leur existence, de conservation des patrimoines et de protection de l'environnement. C'est ce mythe qui conduit à tout archiver, à tout conserver, à recomposer ou réinventer des identités culturelles ténues [...]. Il conduit en même temps à refuser, limiter, contrôler tout ce qui pourrait modifier l'existant, supposé fragile et précaire. Le catastrophisme contemporain est symptomatique d'une tâche prométhéenne, celle de figer le temps, le cours de l'évolution, de refuser les hasards à venir. »

Nous pouvons nous demander si ces sentiments, qui conduisent à la « gestion », au

⁵²² INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE, 1980, p. 181 (*370).

⁵²³ *Ibid.*, p.179.

⁵²⁴ JEUDI H.-P., 2001, p. 24 (*374).

contrôle politique du territoire des sociétés, ne sont pas excessifs. Si la patrimonialisation implique un repli sur soi, un refus du risque et des hasards de l'avenir, si elle n'est que l'expression d'une idolâtrie du passé, elle ne peut plus concourir au développement des sociétés et à la valorisation de leur identité. Une société s'inscrit dans un territoire et dans une histoire, mais aussi dans une dynamique. La conservation et la valorisation de l'identité d'une société dans son territoire ne passent pas nécessairement par une patrimonialisation extrême. C'est cette confusion entre identité et patrimonialisation que les acteurs des politiques de développement urbain doivent éviter. Quand elles négligent la notion d'identité qui est à leur fondement, les politiques de conservation du patrimoine elles-mêmes deviennent l'objet de certains excès liés à la normalisation et à la standardisation de ces politiques et de leurs principes.

Il est nécessaire, et fécond, de mettre en œuvre une conservation patrimoniale réfléchie afin de sauvegarder et de valoriser les identités locales menacées par la standardisation ; mais il convient de garder à l'esprit que certaines politiques de « gestion » mettent plus en danger l'identité des sociétés, que le risque sismique.

Références

Notes sur la méthodologie de classement des références

Nous avons choisi d'indiquer séparément les sources primaires et la bibliographie analytique. Cette distinction résulte d'un choix méthodologique et propose une logique de compréhension des références, puisque les deux sections correspondent à deux types de lecture et d'exploitation des documents. Les sources primaires, de types très variés, constituent des références fondamentales pour notre recherche ou des indications de sources complémentaires intéressantes d'un point de vue documentaire. La bibliographie analytique rassemble les ouvrages et articles qui ont soutenu et orienté la réflexion sur les thématiques étudiées. Elle n'est pas exhaustive mais résulte de choix sélectifs parmi la bibliographie scientifique internationale sur les thématiques des risques et du patrimoine, au demeurant extrêmement abondante.

Les références ne comportent pas seulement des indications bibliographiques, mais également des documents d'autres types, consultables en bibliothèques spécialisées (cartes géographiques, images, films) ou à disposition sur Internet. Certains instruments de gestion urbaine ne sont disponibles qu'auprès des offices municipaux concernés, mais parfois ces documents sont aussi mis à disposition sur Internet, auquel cas nous l'indiquons. Les adresses de sites Internet sont toutes valides à la date du 15 août 2006. Nous avons choisi d'attribuer à chaque référence un numéro pour que le lecteur puisse retrouver plus facilement les ouvrages cités dans le corps de ce travail.

Sources primaires

I – Sources bibliographiques primaires

A – Ouvrages généraux sur la géographie de l'Italie, des régions italiennes et des villes étudiées

1. BELLUCCI G., *Assise. Cœur du monde*, Paris, Fleurus, 1993, 134 p.
2. BETHEMONT J., PELLETIER J., *L'Italie. Géographie d'un espace en crise*, Paris, Bordas, 1979, 204 p.
3. BETHEMONT J., *Géographie de la Méditerranée : du mythe unitaire à l'espace fragmenté*, Paris, A. Colin, 2000, 213 p.
4. BRAGATO G., *Italia artistica. Da Gemona a Venzona*, Bergame, Istituto Italiano d'Arte Grafiche-Editore, n° 70, 1913, 138 p.
5. CHARRIER J.-B., *L'Italie*, Paris, Masson Géographie, 1991, 260 p.
6. CLONFERO G., *Gemona del Friuli. Guida storico-artistica*, Udine, Arti Grafiche Friulane, 1994, 202 p.
7. *Comuni d'Italia : Friuli-Venezia Giulia*, Istituto Enciclopedico Italiano, Acquaviva d'Isernia, 2000, 285 p.
8. DALMASSO E., GABERT P., *L'Italie*, Paris, PUF, Magellan, 1984, 268 p.

9. DELLA PORTA P.M., GENOVESI E., LUNGHI E., *Guide to Assisi. History and Art*, Assise, Coop. Editrice Minerva, 2001, 219 p.
10. *Friuli Venezia Giulia*, Milan, Touring Club Italiano, 1999, 573 p.
11. GIANDOMENICO N., *Art et histoire d'Assise*, Florence, Bonechi, 1989, 123 p.
12. GROHMANN A., *Assisi*, Bari, Laterza, Collection Le Città nella Storia d'Italia, 1989, 227 p.
13. IACONO G., *Noto. Città d'arte*, Messine, Edizioni Affinità Elettive, 2001, 93 p.
14. MAUCERI E., *Sicilia e Malta*, Turin, Unione tipografico-editrice torinese, Geografia d'Italia. La Patria, 1928, 249 p.
15. MENIS G. C., BEGOTTI P. C., *Storia del Friuli : dalle origini alla caduta dello stato patriarcale (1420) con cenni fino al XX secolo. Storia del Friuli dal 1976 al 2001*, Udine, Società filologica friulana, 2002, 309 p.
16. MILONE F., *Sicilia, la Natura e l'Uomo*, Turin, Boringhieri, 1960, 462 p.
17. PECORA A., *Sicilia*, in MIGLIORINI E. (dir), *Le Regioni d'Italia*, Turin, Unione tipografico-editrice torinese, vol. 17, 1968, 644 p.
18. PROST B., *Le Frioul, région d'affrontements*, Genève, Ophrys, 1973, 351 p.
19. RIVIERE D., *L'Italie. Des régions à l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2004, 252 p.
20. ROCHEFORT R., *Le travail en Sicile. Etude de géographie sociale*, Paris, PUF, 1961, 363 p.
21. VALLAT C. (dir), *Autres vues d'Italie. Lectures géographiques d'un territoire*, Paris, L'Harmattan, 2004, 417 p.
22. VALUSSI G., *Friuli Venezia Giulia*, Turin, Unione Tipografico ed. torinese, 1971, 733 p.

B – Dictionnaires spécialisés

23. GEORGE P., VERGER F., *Dictionnaire de Géographie*, Paris, PUF, 1996 (première édition 1970), 500 p.
24. LAVENU M., MATAOUCHEK V., *Dictionnaire d'architecture*, Paris, J.-P. Gisserot, 1999, 126 p.
25. MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Paris, PUF, 1988, 723 p.
26. NERAUDAU J.-P., *Dictionnaire d'histoire de l'art*, Paris, PUF, 1996, 521 p.
27. ONU – ISDR, *Terminology : Basic Terms of Disaster Risk Reduction*, 2004. Disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.unisdr.org/eng/library/lib-terminology-eng%20home.htm>

C – Références littéraires

28. DI LAMPEDUSA G. T., *Le Guépard*, Paris, Seuil, 1959, 251 p.
29. FERNANDEZ D., SCIASCIA L., *Les Siciliens*, Paris, Denoël, 1977, 168 p.
30. STAJANO C., *Patrie Smarrite. Racconto di un italiano*, Milan, Garzanti, 2001, 191 p.
31. VITTORINI E., *Conversation en Sicile*, Paris, Gallimard, 1948, 211 p.

II – Chartes internationales, codes et normes européens et nationaux, lois italiennes de référence

A – Chartes et normes relatives à la conservation du patrimoine artistique

32. *Actes de la Conférence d'Athènes sur la conservation des monuments d'art et d'histoire*, pub. par l'Institut de coopération intellectuelle de la SDN, Paris, 1933.
33. *Carta del Restauro 1972*, Rome, Ministero della Pubblica Istruzione, coord. par Cesare BRANDI, 1972.
34. *Carta 1987 della conservazione e del restauro degli oggetti d'arte e di cultura*, Rome, CNR, coord. par Paolo MARCONI, 1987.
35. *Charte européenne du patrimoine architectural*, adoptée par le Comité des Ministres le 26 septembre 1975.
36. *Charte internationale sur la conservation des monuments historiques*, dite de Venise, Venise, ICOMOS, 1964.
37. CICERCHIA P., *Restauro dei monumenti. Guida alle norme di tutela e alle procedure d'intervento*, Naples, Liguori Editore, 1992, 230 p.
38. *Déclaration d'Amsterdam*, document final de la Conférence d'Amsterdam du 21 au 25 octobre 1975, sur le Patrimoine architectural européen, 1975.
39. FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., *Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites*, Rome, ICCROM-UNESCO-ICOMOS, 1993, 122 p.
40. PRESSOUYRE L., *Convention concernant la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel. Rapport d'évaluation présenté à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention*, Paris, Commission pour l'Unesco, 1992, 42 p.
41. UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session*, Paris, UNESCO, 1972, 58 p.

B – Normes et réglementations relatives à la gestion des risques

42. COMMISSION SISMOLOGIQUE EUROPEENNE (ESC), *Eurocode 8. Conception et dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes*, 2002. Ce code est disponible sur Internet : www.eurocode1.com/fr/eurocode8.html.
43. COMMISSION SISMOLOGIQUE EUROPEENNE (ESC), *European Macroseismic Scale 1998 (EMS-98)*, Subcommission on Engineering Seismology, Working group Macroseismic Scales. L'échelle est disponible sur Internet : <http://www.gfz-potsdam.de/pb5/pb53/projekt/ems/index.html>.
44. *La Classificazione e la Normativa sismica italiana dal 1909 al 1984*, Rome, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, 5 vol., 2002.
45. MEDVEDEV S. V., *Seismic Intensity Scale M.S.K.-76*, Varsovie, Institute of Geophysics, Académie Polonaise des Sciences, n° 117, 1977.
46. *Plans de prévention des risques naturels (PPR). Risques sismiques. Guide méthodologique*, Paris, La Documentation Française, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 2002, 112 p.

C – Principales lois italiennes de référence (nationales et régionales)

Nous citons ici les lois fondamentales pour notre recherche, les lois les plus récentes, ainsi que celles que nous citons dans ce travail. La liste suivante n'est donc pas exhaustive. Nous avons aussi choisi de ne pas reporter ici toutes les lois de budget ordinaire annuel, nationales et régionales, trop nombreuses. Ces lois de financement sont disponibles en intégralité, pour les dernières années, sur les sites Internet des Régions concernées.

1. Lois et décrets nationaux fondamentaux

47. Loi n° 1089 du 1^{er} juin 1939 : « Tutela delle cose d'interesse artistico e storico ».
48. Loi n° 310 du 26 avril 1964 : « Costituzione di una Commissione di indagine per la tutela e la valorizzazione del patrimonio storico, archeologico, artistico e del paesaggio ».
49. Loi n° 64 du 2 février 1974 : « Provvedimenti per le costruzioni con particolari prescrizioni per le zone sismiche ».
50. Loi n° 84 du 19 avril 1990 : « Piano organico di inventariazione, catalogazione ed elaborazione della carta del rischio dei beni culturali, anche in relazione all'entrata in vigore dell'Atto unico europeo : primi interventi ».
51. Loi n° 225 du 24 février 1992 : « Istituzione del Servizio Nazionale della Protezione Civile ».
52. Décret Législatif n° 112 du 31 mars 1998 : « Conferimento di funzioni e compiti amministrativi dello Stato alle regioni ed agli enti locali, in attuazione del Capo I della Legge 15 marzo 1997, n° 59 ».
53. Ordonnance de la Présidence du Conseil des Ministres, n° 2788 du 12 juin 1998, publiée dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 146 du 25 juin 1998 : « Individuazione delle zone ad elevato rischio sismico del territorio nazionale ».
54. Décret Législatif n° 490 du 29 octobre 1999 : « Testo unico delle disposizioni legislative in materia di beni culturali ed ambientali, a norma dell'articolo 1 della legge 8 ottobre 1997, n° 352 ».
55. Loi Constitutionnelle n° 3 du 18 octobre 2001, publiée dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 248 du 24 octobre 2001 : « Modifiche al titolo V della parte seconda della Costituzione ».
56. Loi n° 410 du 23 novembre 2001 : « Conversione in legge, con modificazioni, del decreto-legge 25 settembre 2001, n° 351, recante disposizioni urgenti in materia di privatizzazione e valorizzazione del patrimonio immobiliare pubblico e di sviluppo dei fondi comuni di investimento immobiliare ».
57. Décret du Président du Conseil des Ministres du 12 avril 2002 « Costituzione della Commissione nazionale per la previsione e la prevenzione dei grandi rischi. », publié dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 91 du 18 avril 2002.
58. Loi n° 112 du 15 juin 2002 : « Conversione in legge, con modificazioni, del decreto-legge 15 avril 2002, n° 63, recante disposizioni finanziarie e fiscali urgenti in materia di riscossione, razionalizzazione del sistema di formazione del costo di prodotti farmaceutici, adempimenti ed adeguamenti comunitari, cartolarizzazioni, valorizzazione del patrimonio e finanziamento delle infrastrutture ».
59. Décret du 19 juillet 2002, publié dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 183 du 6 août 2002 : « Individuazione dei beni immobili di proprietà dello Stato appartenenti al patrimonio indisponibile e disponibile, predisposto ai sensi dell'art. 1, comma 1, della legge n° 410/2001 ».
60. Ordonnance du Président du Conseil des Ministres, n° 3274 du 20 mars 2003, publiée dans la *Gazzetta Ufficiale* n° 105 du 8 mai 2003 : « Primi elementi in materia di criteri generali per la classificazione sismica del territorio nazionale e di normative tecniche per le costruzioni in zona sismica ».

61. Décret Législatif n° 42 du 22 janvier 2004 : « Codice dei beni culturali e del paesaggio, ai sensi dell'articolo 10 della legge 6 luglio 2002, n° 137 ».
62. Ordonnance du Président du Conseil des Ministres, n° 3333 du 23 janvier 2004 : « Disposizioni urgenti di protezione civile ».
63. Loi n° 104 du 23 avril 2004 : « Conversione in legge, con modificazioni, del decreto-legge 23 febbraio 2004, n° 41, recante disposizioni in materia di determinazione del prezzo di vendita di immobili pubblici oggetto di cartolarizzazione ».
64. Décret Législatif n° 156 du 24 mars 2006 : « Disposizioni correttive ed integrative al decreto legislativo 22 gennaio 2004, n° 42, in relazione ai beni culturali ».
65. Ordonnance du Président du Conseil des Ministres, n° 3519 du 28 avril 2006 : « Criteri generali da utilizzare per l'individuazione delle zone sismiche e per la formazione e l'aggiornamento degli elenchi delle medesime zone ».

2. Lois régionales sicilienne et lois nationales relatives à la Sicile

66. Loi Régionale n° 78 du 12 juin 1976 : « Sistemazione del Centro barocco di Noto ».
67. Loi Régionale n° 80 du 1^{er} août 1977 : « Norme per la tutela, la valorizzazione e l'uso sociale dei beni culturali ed ambientali nel territorio della Regione siciliana ».
68. Décret Régional n° 137 du 4 novembre 1986 : « Commissione speciale per il coordinamento operativo degli studi e dell'azione di intervento da attuare per la tutela, la salvaguardia e il recupero del patrimonio architettonico della città di Noto (Siracusa) ».
69. Décret Législatif n° 142 du 3 mai 1991, converti en Loi Nationale n° 195/1991 : « Provvedimenti in favore delle popolazioni delle province di Siracusa, Catania e Ragusa, colpite dal terremoto del dicembre 1990 e altre disposizioni in favore delle zone colpite da avversità atmosferiche nell'autunno 1990 ».
70. Loi Nationale n° 433 du 31 décembre 1991 : « Disposizioni per la ricostruzione e rinascita delle zone colpite da eventi sismici nelle province di Siracusa, Catania, Ragusa ».
71. Décret Législatif n° 162 du 25 mars 1996 : « Ricostruzione della Cattedrale di Noto ».
72. Loi Régionale n° 34 du 18 mai 1996 : « Disposizioni integrative in materia di urbanistica e di territorio e ambiente. Norme per il quartiere Ortigia di Siracusa e del centro storico di Agrigento. Interventi per il quartiere fieristico di Messina. Deroga in favore di imprese alberghiere ».
73. Loi Nationale n° 496 du 25 septembre 1996 : « Conversione in legge, con modificazioni, del decreto-legge 26 luglio 1996, n° 393, recante interventi urgenti di protezione civile ».
74. Loi Régionale n° 14 du 31 août 1998 : « Norme in materia di protezione civile ».
75. Loi Régionale n° 8 du 27 avril 1999 : « Rideterminazione delle dotazioni organiche del ruolo tecnico dei beni culturali ed ambientali e disposizioni in materia di catalogazione informatica dei beni culturali ».
76. Loi Régionale n° 10 du 15 mai 2000 : « Norme sulla dirigenza e sui rapporti di impiego e di lavoro alle dipendenze della Regione siciliana. Conferimento di funzioni e compiti agli enti locali. Istituzione dello Sportello Unico per le attività produttive. Disposizioni in materia di protezione civile. Norme in materia di pensionamento ».
77. Loi Régionale n° 22 du 8 novembre 2000 : « Norme per la prosecuzione dell'attività di censimento, inventariazione e catalogazione dei beni culturali siciliani ».

78. Loi Régionale n° 7 du 2 août 2002 : « Norme in materia di opere pubbliche. Disciplina degli appalti di lavori pubblici, di fornitura, di servizi e nei settori esclusi ».
79. Loi Régionale n° 10 du 15 septembre 2005 : « Norme per lo sviluppo turistico della Sicilia e norme finanziarie urgenti ».

3. Lois régionales de l’Ombrie et lois nationales relatives à l’Ombrie

80. Loi Régionale n° 26 du 30 juin 1976 : « Adeguamento tutela paesistica nel territorio del comune di Assisi ».
81. Loi Régionale n° 34 du 1^{er} juillet 1981 : « Provvidenze a favore della Valnerina e degli altri Comuni danneggiati dagli eventi sismici del 19 settembre 1979 e successivi ».
82. Loi Régionale n° 26 du 27 juillet 1988 : « Disciplina degli interventi in materia di sicurezza civile ed ambientale ed istituzione del Dipartimento della sicurezza civile ed ambientale nella Regione dell’Umbria ».
83. Loi Régionale n° 8 du 3 mars 1995 : « Realizzazione di strumenti per lo studio e per la prevenzione del rischio sismico in Umbria ».
84. Loi Régionale n° 28 du 10 avril 1995 : « Norme in materia di strumenti di pianificazione territoriale e urbanistica ».
85. Loi Régionale n° 20 du 8 août 1996 : « Disciplina dell’organizzazione turistica regionale ».
86. Loi Nationale n° 61 du 30 mars 1998 : « Conversione in legge, con modificazioni, del decreto-legge 30 gennaio 1998, n° 6, recante ulteriori interventi urgenti in favore delle zone terremotate delle regioni Marche e Umbria e di altre zone colpite da eventi calmitosi ».
87. Loi Régionale n° 30 du 12 août 1998 : « Norme per la ricostruzione delle aree colpite dalle crisi sismiche del 12 maggio 1997, 26 settembre 1997 e successive ».
88. Loi Régionale n° 32 du 12 août 1998 : « Interventi per i beni culturali danneggiati dagli eventi sismici ».
89. Loi Régionale n° 27 du 24 mars 2000 : « Piano Urbanistico Territoriale ».
90. Loi Régionale n° 18 du 23 octobre 2002 : « Norme in materia di prevenzione sismica del patrimonio edilizio ».
91. Loi Régionale n° 1 du 18 février 2004 : « Norme per l’attività edilizia ».
92. Loi Régionale n° 11 du 22 février 2005 : « Norme in materia di governo del territorio : pianificazione urbanistica comunale ».

4. Lois régionales du Frioul-Vénétie Julienne et lois nationales relatives à cette région

93. Décret Législatif n° 227 du 13 mai 1976 : « Provvidenze per le popolazioni del Friuli colpite dal terremoto del maggio 1976 ».
94. Loi Régionale n° 33 du 21 juillet 1976 : « Norme per il reperimento di aree destinate ad interventi edilizi urgenti nei Comuni colpiti dal sisma del maggio 1976 nonché norme in materia di espropriazione per pubblica utilità ».
95. Loi Régionale n° 30 du 20 juin 1977 : « Nuove procedure per il recupero statico e funzionale degli edifici colpiti dagli eventi tellurici – Ulteriori norme integrative della legge regionale 7 giugno 1976, n° 17 ».

96. Loi Régionale n° 63 du 23 décembre 1977 : « Norme procedurali e primi interventi per l'avvio dell'opera di risanamento e di ricostruzione delle zone colpite dal sisma, nei settori dell'urbanistica, dell'edilizia e delle opere pubbliche ».
97. Principales Lois Nationales relatives à la reconstruction du Frioul : loi n° 546 du 8 août 1977, loi n° 376 du 13 août 1979, loi n° 560 du 6 octobre 1981, loi n° 47 du 23 février 1982, loi n° 526 du 7 août 1982, loi n° 828 du 11 novembre 1982, loi n° 879 du 1^{er} décembre 1986, loi n° 34 du 23 janvier 1992.
98. Loi Régionale n° 64 du 31 décembre 1986 : « Organizzazione delle strutture ed interventi di competenza regionale in materia di protezione civile ».
99. Loi Régionale n° 31 du 13 août 1990 : « Norme di riordino della Segreteria generale straordinaria per la ricostruzione del Friuli e di modifica della legge regionale 13 maggio 1988, n° 30, concernente modalità e procedure di intervento per il recupero strutturale e l'adeguamento antisismico degli edifici ».
100. Loi Régionale n° 15 du 4 mai 1992 : « Ulteriori norme procedurali per la formazione degli strumenti urbanistici e per la programmazione ed attuazione degli interventi regionali di prevenzione dei rischi naturali. Modificazioni ed integrazioni alle leggi regionali 9 maggio 1988, n° 27, e 28 agosto 1982, n° 68 ».
101. Loi Régionale n° 7 du 26 février 2001 : « Modifiche alla legge regionale 19 novembre 1991, n° 52, recante : « Norme regionali in materia di pianificazione territoriale ed urbanistica », e ulteriori disposizioni in materia urbanistica e ambientale ».
102. Loi Régionale n° 14 du 31 mai 2002 : « Disciplina organica dei lavori pubblici ».
103. Loi Régionale n° 30 du 13 décembre 2005 : « Norme in materia di piano territoriale regionale ».
104. Loi Régionale n° 1 du 9 janvier 2006 : « Principi e norme fondamentali del sistema Regione – autonomie locali del Friuli Venezia Giulia ».

III – Catalogues, inventaires, statistiques

105. BELLUNO E. *et al.*, *Una cultura da salvare*, Milan, Electa, Catalogue de l'exposition à la Villa Manin de Passariano du 5 septembre au 31 décembre 1976, 1976, 56 p.
106. BOSCHI E. *et al.*, *Catalogo dei forti terremoti in Italia dal 461 a.C. al 1990*, Rome, Istituto Nazionale di Geofisica, Storia Geofisica Ambiente, 1997, 9 p.
107. BOSCHI E. *et al.*, *Catalogo parametrico dei terremoti italiani*, Bologne, Compositori, INGV – GNDT – SSN, 88 p.
108. BOSCHI E. *et al.*, *I terremoti dell'appennino umbro-marchigiano. Area sud-orientale dal 99 a.C. al 1984*, Milan, Editrice Compositori, Istituto Nazionale di Geofisica, collection Storia Geofisica Ambiente, 1998, 267 p.
109. *Carta del Rischio del Patrimonio Culturale*, Rome, Istituto Centrale di Restauro, Bonifica SPA, 1997.
110. *Censimento di vulnerabilità degli edifici pubblici, strategici e speciali nelle regioni Abruzzo, Basilicata, Calabria, Campania, Molise, Puglia e Sicilia*, Rome, GNDT-CNR-Dipartimento della Protezione Civile, trois volumes, 1999, 1168 p.
111. *Censimento relativo alle emergenze a carattere monumentale ed ambientale nei Comuni ricadenti in tutto e in parte all'interno di Parchi naturali nazionali e regionali*, Rome, Dipartimento per la Protezione Civile, 2001, 495 p.

112. GUIDOBONI E. (dir), *I terremoti prima del Mille in Italia e nell'area mediterranea*, Bologne, Istituto Nazionale di Geofisica, collection Storia Archeologia Sismologia, 1989, 765 p.
113. *Individuazione delle Zone ad Elevato Rischio Sismico del Territorio Nazionale (Ordinanza n° 2788 del 12 giugno 1998)*, Rome, Supplément ordinaire à la Gazzetta Ufficiale n° 146 du 25 juin 1998, 115 p.
114. ISTAT, *Popolazione residente e presente dei Comuni ai censimenti dal 1861 al 1981*, Rome, Istituto Nazionale di Statistica, 1985, 383 p.
115. ISTAT, *Annuario Statistico Italiano 2002*, Rome, Istituto Nazionale di Statistica, 2002, 732 p.
116. POSTPISCHL D., *Catalogo dei terremoti italiani dall'anno 1000 al 1980*, Bologne, ed. D. Postpischl, 1985, 240 p.

IV – Cartes, instruments cartographiques de gestion urbaine

Nous regroupons ici les cartes fondamentales et les instruments de gestion urbaine à forte composante cartographique tels que les *Piani Regolatori* communaux, deux types de sources de première main, réalisées par les institutions ou par des organismes spécialisés. Les autres sources cartographiques utilisées pour notre recherche sont insérées dans des ouvrages que nous citons dans la bibliographie ou disponibles sur des sites internet également cités (en particulier, pour les cartes des risques, le site de l'Istituto Nazionale di Geofisica e di Vulcanologia).

117. ASTENGO G., « Assisi : salvaguardia e rinascita. Analisi dello stato di fatto. La città entro le mura. Programmi degli interventi e Piano Generale. Il Piano Particolareggiato n° 1. Il Piano Particolareggiato n° 2 », *Urbanistica. Rivista trimestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 24-25, septembre 1958, p. 2-124.
118. COMUNE DI ASSISI, *Variante Generale al Piano Regolatore Generale del Comune di Assisi*, Commune d'Assise, approuvée par la délibération communale n° 133 du 11/08/1997, dernière variante approuvée par la délibération communale n° 151 du 04/08/2003.
119. COMUNE DI GEMONA DEL FRIULI, « Piano Regolatore Generale del Comune di Gemona del Friuli », Commune de Gémone, variante approuvée en 2002, *Bollettino Ufficiale Regionale* n° 51 du 18/12/2002.
120. COMUNE DI NOTO, « Piano Regolatore Generale del Comune di Noto (Provincia di Siracusa) », Commune de Noto, approuvé par le décret n° 334/DRU du 11/05/1993, variante approuvée par le décret n° 634 du 22/11/2001, *Gazzetta Ufficiale della Regione Siciliana* n° 1 du 04/01/2002.
121. ERMINI G. (dir), *Piano Comunale di Protezione Civile di Assisi*, avec cartographie à l'échelle 1/10 000 et 1/20 000, Commune d'Assise, 2004. Disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.comune.assisi.pg.it/PianoComProCiv/index.htm>.
122. GINI G. (dir), *Linee guida del Piano Territoriale Paesistico Regionale*, Palermo, Regione Siciliana, Assessorato dei Beni Culturali Ambientali e della Pubblica Istruzione, 1999, 472 p.
123. IACHELLO E., *L'Isola a Tre Punte, la Sicilia dei Cartografi del XVI al XIX secolo*, Catane, Giuseppe Maimone Editore, 1999, 109 p.
124. ISTITUTO GEOGRAFICO MILITARE : cartes géologiques. Les cartes géologiques du territoire italien sont disponibles auprès du Servizio Geologico au sein de l'APAT, Agence gouvernementale de l'environnement, à Rome. Les cartes sont à l'échelle 1/100 000. Les feuilles concernant les communes étudiées sont les suivantes : n° 123 (Assisi, 1968), n° 25 (Udine, 1968), n° 277 (Noto, 1886).

125. ISTITUTO GEOGRAFICO MILITARE : cartes topographiques. Les principales feuilles concernant les communes étudiées et disponibles sont les suivantes : Gemona del Friuli, IGM, 1/25 000, 1962, feuille n° 25-IV-NE. Assisi, IGM, 1/25 000, 1985, feuille n° 311-11. Noto, IGM, 1/25 000, 1968, feuille n° 277-IV-SO. Noto, IGM, 1/50 000, 1970, feuille n° 649.
126. ISTITUTO NAZIONALE DI GEOFISICA, *Massima Intensità Macrosismica Risentita in Italia*, 1/500 000, coord. par BOSCHI E. *et al.*, Rome, 1995.
127. LOTTI B., *Descrizione geologica dell'Umbria*, Rome, Istituto Poligrafico Zecca dello Stato, réédition de l'ouvrage publié en 1926 par le Provveditorato generale dello Stato – Reale Ufficio Geologico, 1997, 320 p.
128. MAUGERI M. (dir), *Microzonazione sismica di Noto. Analisi della risposta sismica locale*, ensemble de cartes à l'échelle 1/16 000, réalisées en 2000, Provincia Regionale di Siracusa – neuvième secteur.
129. Noto. *Giardino di pietra*, carte urbaine touristique, échelle 1/2 000, Azienda Provinciale Turismo de Syracuse, 2000.
130. *Prealpi carniche e giulie del Gemonese*, carte topographique pour excursions, échelle 1/25 000, Editions Tabacco, Tavagnacco (province d'Udine), feuille n° 20, 1989.
131. *Udine*, Carte provinciale, échelle 1/200 000, Cartografia di Novara, 2002.
132. *Umbria*, Carte routière régionale, échelle 1/170 000, Studio F. M. B. Bologna, Collection EuroCart, 1972.

V – Sites Internet

A – Sites officiels des collectivités locales et nationales

133. <http://www.beniculturali.it> : Ministère italien des Biens Culturels.
134. <http://www.protezionecivile.it> : Département de la Protection Civile nationale.
135. <http://www.regione.sicilia.it> : Région Sicile.
136. <http://www.regione.umbria.it/canale.asp> : Région Ombrie.
137. <http://www.regione.fvg.it/welcome.asp> : Région Frioul-Vénétie Julienne.
138. <http://www.comune.noto.sr.it> : Commune de Noto.
139. <http://www.comune.assisi.pg.it> : Commune d'Assise.
140. <http://www.gemonaweb.it> : Commune de Gémone.

B – Fondations, instituts, organisations internationales

141. <http://www.unisdr.org> : Site sur le projet de l'ONU concernant la Stratégie de Réduction des Désastres.
142. <http://whc.unesco.org> : Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.
143. <http://www.esc.bgs.ac.uk> : Commission Sismologique Européenne.
144. <http://www.ingv.it> : Institut National italien de Géophysique et de Vulcanologie
145. <http://www.istat.it> : Institut National italien de Statistiques

146. <http://www.patrimoniosos.it> : Site créé par différentes associations pour la défense du patrimoine culturel italien.

VI – Filmographie, documentaires

Nous citons ici quelques œuvres pour leur aspect documentaire concernant les villes étudiées. Nous les présentons ici dans un ordre chronologique.

147. *La sentinella della Patria*, documentaire de Chino Ermacora, produit par l'Istituto Luce, Italie, 1927.
148. *Francesco giullare di Dio*, film historique de Roberto Rossellini, produit par Giuseppe Amato, avec Frà Nazario Gerardi, Aldo Fabrizi, Italie, 1950.
149. *A Farewell to Arms*, film dramatique de Charles Vidor, produit par David O. Selznik, avec Rock Hudson, Jennifer Jones, Vittorio de Sica, Etats-Unis, 1957.
150. *La Grande Guerra*, film dramatique de Mario Monicelli, produit par Dino de Laurentiis, avec Vittorio Gassman, Alberto Sordi, Silvana Mangano, Italie, 1959.
151. *L'Avventura*, film dramatique de Michelangelo Antonioni, produit par Cino del Duca, avec Gabriele Ferzetti, Monica Vitti, Italie, 1960.
152. *Assisi Underground*, film dramatique d'Alexander Ramati, produit par Menahem Golan, avec Ben Cross, James Mason, Irene Papas, Etats-Unis, 1984.
153. *Noto, mandorli, vulcano, Stromboli, carnevale*, documentaire de Michelangelo Antonioni, Italie, 1992.
154. *6 maggio 1976 – Il terremoto in Friuli*, sélection de reportages tournés en 1976, produit par Cineteca del Friuli (Gemona), Italie, 1996.
155. *Il terremoto del 26 settembre 1997 ad Assisi – il crollo della Basilica di San Francesco*, Radiotelevisione Italiana, Italie, 1997.
156. *Gemona prima del terremoto, 1927-1976*, sélection de courts-métrages, produit par Cineteca del Friuli (Gemona), Italie, 2001.
157. *Sui gradini di Noto*, documentaire de Thomas Crecelius, produit par EuroArts Entertainment et STEFILM, Italie – Allemagne, 2002.

Bibliographie

I – Risque sismique

158. ADAM B., BECK U., VAN LOON J. (dir), *The risk society and beyond. Critical issues for social theory*, Londres, Sage, 2000, 232 p.
159. ALBOUY F.-X., *Le temps des catastrophes*, Paris, Descartes & Cie, 2002, 172 p.

160. ALEXANDER D., *Natural Disasters*, Londres, UCL Press, 1993, 632 p.
161. ANSIDEI M. *et al.*, *Les risques urbains : acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, 286 p.
162. ASTE J.-P., « Les outils d'aide à la prévention et à la gestion du risque en milieu urbain », *Revue de Géographie Alpine*, 4, 1994, p. 125-129.
163. AVORIO A., BORRI A., DE MARIA A., « Sisma umbro-marchigiano del settembre 1997 e successivi a Sellano : comportamento di una schiera di edifici consolidati », *Ingegneria Sismica. Quadrimestrale tecnico-scientifico*, n° 2, mai-août 2002, p. 54-71.
164. BAILLY A., *Risques naturels. Risques de sociétés*, Paris, Economica, 1996, 103 p.
165. BARATTA M., *I terremoti d'Italia. Saggio di storia, geografia e bibliografia sismica italiana*, Turin, Bocca, 1901, 950 p.
166. BARRERE-LUTOFF C., *Le système urbain niçois face à un séisme. Méthode d'analyse des enjeux et des dysfonctionnements potentiels*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Chambéry, 2000, 368 p.
167. BASHAM P. W., GIARDINI D., « The ILP's global seismic hazard assessment program for the UN / IDNDR », *Annali di Geofisica*, 36, n°3-4, 256 p.
168. BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto, 2001, 521 p.
169. BETBEDER-MATIBET J., *Génie parasismique*, Paris, Hermès Science Publications, 2003, 3 vol., 1083 p.
170. BEUCHER S., BONNARD J.-Y., VEYRET Y., « Risques naturels et territoires », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 1, mars 2005, p. 63-74.
171. BLAIKIE P. T. *et al.*, *At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability, and Disasters*, Londres – New York, Routledge, 1994, 284 p.
172. BLANCHER P., « Risque et densité », *Annales de la recherche urbaine*, n° 67, 1995, p. 109-118.
173. BODY-GENDROT S., LUSSAULT M., PAQUOT T. (ed), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, 441 p.
174. BONI M. P. *et al.*, « Vulnerabilità sismica delle infrastrutture a rete », *Ingegneria Sismica*, n° 2, mai-août 2000, p. 36-55.
175. BOSCHI E., BORDIERI F., *Terremoti d'Italia. Il rischio sismico, l'allarme degli scienziati, l'indifferenza del potere*, Milan, Baldini & Castoldi, 1998, 150 p.
176. BOTTA G. (dir), *Eventi naturali oggi : la geografia e le altre discipline*, Milan, Cisalpino, Istituto di Geografia Umana dell'Università di Milano, 1993, 280 p.
177. BOURRELIER P.-H. *et al.*, *La prévention des risques naturels*, Paris, La Documentation Française, 1997, 702 p.
178. BOURRELIER P.-H., DENEUFBOURG G., DE VANSAY B., *Les catastrophes naturelles : le grand cafoillage*, Paris, Osman Eyrolles, Santé et société, 2000, 262 p.
179. BOY D., *Science, démocratie et risques majeurs*, La Documentation française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 23, 1999, 76 p.
180. BREHMER B., SAHLIN N.-E., *Future Risks and Risk Management*, Dordrecht-Boston-Londres, Kluwer Academic Publishers, 1994, 251 p.
181. CANTALUPI I., *Terremoti. Cosa sono e come possiamo difenderci*, Milan, Armenia, 1990, 182 p.

182. CAPUTO M., « Le calamità naturali della terra : terremoti e maremoti », Actes de la journée d'études du 27 octobre 1995 à Rome : « Il territorio e l'emergenza in Italia : le politiche, gli interventi e i costi della protezione civile », *Geografia. Trimestrale di ricerca scientifica e di programmazione regionale*, n° 3-4, année XIX, juillet-décembre 1996, p. 87-93.
183. CARDE C., PAGES J.-P., TUBIANA M., VROUSOS C. (dir), *Risque et société*, Actes du colloque des 18-20 novembre 1998 à Paris, Gif-sur-Yvette, Nucléon, 1999, 459 p.
184. CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., *La ville et ses dangers : prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Paris, Masson, 1994, 247 p.
185. CHARDON A.-C., THOURET J.-C., « Cartographie de la vulnérabilité globale d'une population citadine face aux risques naturels : le cas de Manizales », *Mappemonde*, n° 4, 1994, p. 37-40.
186. CHENG F.Y., WANG Y.Y. (dir), *Post-Earthquake Rehabilitation and Reconstruction*, Oxford, Elsevier Science, Pergamon, 1996, 483 p.
187. COBURN A., SPENCE R. J., *Earthquake Protection*, Chichester, J. Wiley & Sons, 2002, 420 p.
188. COLLIN C., *Risques urbains : Union Européenne, prévention et gestion des risques*, Paris, Ed. Continent Europe, 1995, 223 p.
189. COLLOQUE CYNDINICS, *Actes du Colloque Cyndinics 92 de Cannes*, Paris, Institut Européen de Cyndiniques, 1992, 779 p.
190. CONSIGLIO NAZIONALE DELLE RICERCHE – GRUPPO NAZIONALE PER LA DIFESA DAI TERREMOTI, *Rischio sismico di edifici pubblici. Parte 1. Aspetti metodologici*, Rome, GNDT – CNR, 1993, 126 p.
191. CORNELL C. A., « Engineering seismic risk analysis », *Bulletin of the Seismology Society of America*, 58, 1968, p. 1583-1606.
192. CVETKOVICH G., LOFSTEDT R. E. (dir), *Social trust and the management of risk*, Londres, Earthscan publ., 1999, 196 p.
193. DARGAHI-NOUBARY G. R., *Statistical Methods for Earthquake Hazard Assessment and Risk Analysis*, Huntington – New York, Nova Science Publishers Inc., 1999, 251 p.
194. DAUPHINE A., *Chaos, fractales et dynamiques en géographie*, Montpellier, Reclus, Espace mode d'emploi, 1995, 135 p.
195. DAUPHINE A., *Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.
196. DECROP G., GALLAND J.-P., *Prévenir les risques, de quoi les experts sont-ils responsables ?*, Actes du séminaire « Les risques de l'expertise, actes d'expertise et responsabilités » d'avril 1994 à février 1996 à Paris, Paris, Ed. de l'Aube, 1998, 200 p.
197. De IOANNA A., PICCARRETA F., « Il consolidamento antisismico nell'edilizia del XVIII e XIX secolo : regola d'arte e processo evolutivo della normativa antisismica. Le fonti storiche d'archivio a riscontro con l'osservazione *in situ* », *Palladio*, 2, 2000, p. 93-124.
198. D'ERCOLE R., « Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologies, modes d'analyse », *Revue de Géographie Alpine*, n° 82, 4, 1994, p. 87-96.
199. D'ERCOLE R., THOURET J.-C., « Les phénomènes naturels créateurs de dommages (menaces) : diagnostic, inventaire et typologie », *Revue de Géographie Alpine*, n° 82, 4, 1994, p. 17-25.

200. D'ERCOLE R., THOURET J.-C., « Croissance urbaine et risques naturels », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 4, 1995, p. 315-323.
201. D'ERCOLE R., PIGEON P., « L'expertise internationale des risques dits naturels : intérêt géographique », *Annales de Géographie*, n° 608, juillet-août 1999, p. 339-357.
202. Di SOPRA L., *Il costo dei terremoti. Belice – Friuli – Irpinia*, Tricesimo, Aviani Editore, 1992, 232 p.
203. DUCLOS D., « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'année sociologique*, vol. 46, n° 2, 1996, p. 309-337.
204. EWALD F., *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.
205. EWALD F., GOLLIER C., DE SADELEER N., *Le principe de précaution*, Paris, PUF, Que Sais-je ?, 2001, 127 p.
206. FABIANI J. L., THEYS J., *La société vulnérable. Evaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'ENS, 1987, 674 p.
207. FAUGERES L., « La géo-cyndinique, géo-science du risque », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 68, 3, 1991, p. 179-193.
208. FAUGERES L., « Risques naturels, risques urbains », *Bulletin de l'association des géographes français*, n° 2, 1995, p. 111-120.
209. FAUGERES L., VILLAIN-GANDOSSI C. (éd), *Risque, Nature et Société. Actes du Séminaire « Delphes I »*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 252 p.
210. FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M. (dir), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, publications de la Maison des Sciences de l'Homme – Alpes, collection Histoire Economique Sociale et Politique, 2000, 281 p.
211. FOUCHER M., « Esquisse d'une géographie humaine des risques naturels », *Hérodote*, Paris, n° 24, 1982, p. 40-67.
212. GABERT P., VAUDOUR J. (dir), *Risques naturels*, Actes du 120^{ème} Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques, 120^{ème} Congrès des Sociétés Scientifiques et Historiques des 23-28 octobre 1995 à Aix-en-Provence, Paris, Ed. du C.T.H.S, 1999, 156 p.
213. GALDERISI A., *Città e terremoti. Metodi e tecniche per la mitigazione del rischio sismico*, Rome, Gangemi, 2004, 206 p.
214. GARNIER P., RODE S., « Construire l'acceptabilité du risque, une priorité pour les communes ? », *L'Information Géographique*, Dossier Risques, n° 1, mars 2006, p. 25-40.
215. GARRY G., DECAILLOT P., « La représentation cartographique des risques naturels », *Bulletin de liaison des laboratoires des Ponts et Chaussées*, n° 150-151, juillet-octobre 1987, p. 20-28.
216. GAZERRO M.L., « Il rapporto uomo-calamità naturali, in riferimento a una recente indagine internazionale », *Rivista Geografica Italiana*, n° 84, 1, mars 1977, p. 139-153.
217. GIARDINI D., BOSCHI E., « Recent Trends in Regional and Global Seismic Hazard Assessment », in SCHENK V. (ed), *Earthquake Hazard and Risk*, Dordrecht – Boston – Londres, Kluwer Academic Publishers, 1996, p. 153-168.
218. GILBERT C. (dir), *La catastrophe, l'élus et le préfet*, Actes du séminaire « Catastrophe et gestion de crise, rôle de l'Etat et des collectivités locales » des 7-8 décembre 1989, Grenoble, PUG, 1990, 295 p.
219. GILBERT C., *Le pouvoir en situation extrême. Catastrophes et Politique*, Paris, L'Harmattan, 1992, 268 p.

220. GODARD O. (éd), *Le principe de précaution : dans la conduite des affaires humaines*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme – INRA, 1997, 351 p.
221. GUILHOU X., LAGADEC P., *La fin du risque zéro*, Paris, Eyrolles, 2002, 316 p.
222. HEUDE L., *Les tremblements de terre dans la baie de San Francisco. Perception, prévention et gestion individuelle et collective du risque sismique. Une étude géographique*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris I, 2000, 405 p.
223. HUBERT G., LEDOUX B., *Le coût du risque : l'évaluation des impacts socio-économiques*, Champs-sur-Marne, Presse de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1999, 232 p.
224. HUGONIE G., « Risques et catastrophes dans les pays riverains de la Méditerranée », *L'Information Géographique*, mars 2004, vol. 68, 1, p.57-62.
225. INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, *Economie de la sécurité. De l'évaluation à la prévention des risques technologiques*, Paris, INSERM – La Documentation Française, 1989, 302 p.
226. KERVERN G. Y., *Elements fondamentaux des cyndiniques*, Paris, Economica, 1995, 110 p.
227. KERVERN G. Y., PATEYRON E., « Quelques outils de cyndinique urbaine », *Bulletin de l'association des géographes français*, n° 2, 1995, p. 183-193.
228. KERVERN G. Y., RUBISE P., *L'archipel du danger : introduction aux cyndiniques*, Paris, Economica, 1991, 444 p.
229. LAGADEC P., *La civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Le Seuil, 1981, 236 p.
230. LARROUY-CASTERA X., OURLIAC J.-P., *Risques et urbanisme : risques naturels, risques technologiques, prévention, responsabilités*, Paris, Ed. Le Moniteur, 2004, 237 p.
231. LATINA C. et al., *Per Costruire in Laterizio. Antologia di Saggi dalla Rivista Ufficiale dell'ANDIL*, Rimini, Maggioli Editore, 1999, 248 p.
232. LEFEVRE C., SCHNEIDER J.-L., *Les risques naturels majeurs*, Paris, Contemporary Publishing International – GB Science, 2003, 306 p.
233. MADARIAGA R., PERRIER G., *Les tremblements de terre*, Paris, Presses du CNRS, 1991, 210 p.
234. MANCHE Y., « Propositions pour la prise en compte de la vulnérabilité dans la cartographie des risques naturels prévisibles », *Revue de Géographie Alpine*, n° 85, 2, 1997, p. 49-62.
235. MARTIN P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.
236. MENONI S., *Costruire la prevenzione. Strategie di riduzione e mitigazione dei rischi territoriali*, Bologne, Pitagora Editrice, 2005, 171 p.
237. MEYER B., ARMIJO R., NICOLAS M., BETHOUX N., « Prévoir les séismes » (dossier), *La Recherche*, vol. 26, n° 279, 1995, p. 918-929.
238. MICHIELI A., *Il terremoto, l'Italia meridionale e il nostro dovere*, Bologne-Modène, A.F. Formiggini, 1909, 27 p.
239. MICOLI P., « Il rischio, le calamità naturali e la protezione civile nella politica italiana. Note di un geografo », Actes de la journée d'études du 27 octobre 1995 à Rome : « Il territorio e l'emergenza in Italia : le politiche, gli interventi e i costi della protezione civile », *Geografia. Trimestrale di ricerca scientifica e di programmazione regionale*, n° 3-4, année XIX, juillet-décembre 1996, p. 186-194.

240. MOREL V. *et al.*, « Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004) », *L'Information Géographique*, Dossier Risques, n° 1, mars 2006, p. 6-24.
241. NEBOIT-GUILHOT R., « Sociétés et risques naturels. De la gestion du risque à la mythologie », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 68, 3, 1991, p. 253-260.
242. NOVEMBER V., *Les territoires du risque. Le risque comme objet de réflexion géographique*, Berne, Peter Lang, 2002, 332 p.
243. PAPPALARDO S., « Il terremoto, il giudice e il Buon Dio », *Sociologia del diritto*, 18, 1, 1991, p. 111-141.
244. PAPPALARDO S., *Un terremoto per amico : potere, trasgressioni e dispute dopo una calamità naturale*, Milan, F. Angeli, 1994, 488 p.
245. PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, A. Colin, 2000, 286 p.
246. PETRINI V., STUCCHI M., TENTO A., « Classificazione sismica e revisione del catalogo sismico : analisi dell'influenza del catalogo sulla carta di pericolosità sismica ed alcune ipotesi per la revisione di quest'ultimo », in BOSCHI E., DRAGONI M. (dir), *Aree sismogenetiche e rischio sismico in Italia*, Lausanne, Galilei Ed., 1987, p. 147-165.
247. PETRINI V., « Ambiente costruito e sismicità », in LATINA C. (dir), *Vulnerabilità ai Terremoti e Metodi per la Riduzione del Rischio Sismico*, Actes du Séminaire International du 27-30 septembre 1984, Noto, 1988, p. 47-55.
248. PETRINI V. *et al.*, « Vulnerabilità sismica delle infrastrutture a rete », *Ingegneria Sismica. Quadrimestrale tecnico-scientifico*, n° 2, mai-août 2000, p. 36-55.
249. PIGEON P., « Représentation cartographique du risque et vulnérabilité liée à la pression foncière touristique (Taconnaz, les Houches et Vers-le-Nant, Chamonix) », *Revue de Géographie Alpine*, n° 86, 2, 1998, p. 101-117.
250. PIGEON P., « Réflexions sur les notions et les méthodes en géographie des risques naturels », *Annales de Géographie*, numéro spécial, n° 627-628, septembre-décembre 2002, p. 452-470.
251. POITOU J.-P., *La dissonance cognitive*, Paris, A. Colin, 1974, 125 p.
252. RENDA V. *et al.*, « Activities of the European Laboratory for Structural Assessment for Seismic Risk Reduction in Europe », in BALASSANIAN S., CISTERNAS A., MELKUMIAN M., *Earthquake Hazard and Seismic Risk Reduction*, Actes de la conférence internationale des 14-21 septembre 1998 à Erevan, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2000, p. 403-412.
253. ROQUEPLO P., *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, Editions de l'INRA, coll. Sciences en question, 1997, 111 p.
254. RYCHEN F., PIVOT C., *Gérer les risques collectifs*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube – DATAR, 2002, 241 p.
255. SCHOENEICH P., BUSSET-HENCHOZ M. C., « La dissonance cognitive : facteur explicatif de l'accoutumance au risque », *Revue de Géographie Alpine*, n° 86, 2, 1998, p. 53-62.
256. SLEJKO D., « Preliminary Seismic Hazard Assessment for the Italian Seismic Code », in SCHENK V. (ed), *Earthquake Hazard and Risk*, Dordrecht – Boston – Londres, Kluwer Academic Publishers, 1996, p. 87-124.
257. SMITH K., *Environmental Hazards. Assessing Risk and Reducing Disaster*, Londres – New York, Routledge, 1996, 389 p.

258. SOLBIATI R., *Terremoto e società*, Milan, Garzanti, 1983, 316 p.
259. SOUTADE G., *Les tremblements de terre dans les Pyrénées orientales et en Catalogne, de l'imaginaire au réel*, Perpignan, Trabucaire, 1998, 261 p.
260. STEWART M. G., « Human error and human reliability for building construction tasks », in MELCHERS R. E., STEWART M. G. (ed), *Probabilistic Risk and Hazard Assessment*, Actes de la Conférence sur « Probabilistic Risk and Hazard Assessment » des 22-23 septembre 1993 à Newcastle N.S.W., Australie, Rotterdam – Brookfield, A. A. Balkema, 1993, p. 195-206.
261. THOURET J.-C., « Urban hazards and risks ; consequences of large eruptions and earthquakes », *GeoJournal*, vol. 49 (2), 1999, p. 131-135.
262. VEYRET-MEKDJIAN Y., « Géographie des risques naturels », *Documentation photographique (Dossier)*, Paris, La Documentation Française, n° 8023, octobre 2001, 64 p.
263. VEYRET Y., VIGNEAU J.-P. (dir), *Géographie physique. Milieux et environnement dans le système terre*, Paris, A. Colin, 2002, 368 p.
264. VEYRET Y. (dir), *Les risques*, Paris, SEDES, 2003, 255 p.
265. VEYRET Y., GARRY G., MESCHINET DE RICHEMOND N., « Risques naturels et aménagements en Europe : répartition des compétences, niveaux territoriaux de gestion des risques et acteurs », *Bulletin de l'Association des Géographes Français – Géographies*, mars 2004, 1, p. 103-113.
266. VILLEVIEILLE A. et al., *Les risques naturels en Méditerranée. Situation et perspectives*, Paris, Economica, PNUE-CAR/PB, Fascicules du Plan Bleu, n° 10, 1997, 160 p.

II – Risque sismique et conservation du patrimoine culturel

267. ARENA G., « Il rischio sismico e lo sviluppo della cultura tecnica dell'adeguamento », *Quaderni del Dipartimento Patrimonio Architettonico e Urbanistico. Storia Cultura Progetto*, n° I, 1, 1991, numéro spécial : « Una normativa e un Centro Regionale per il recupero dei centri storici calabresi », Università degli Studi di Reggio Calabria, Rubbettino Editore, p. 68-70.
268. ASSOCIAZIONE PER IL RECUPERO DEL COSTRUITO, « Per una discussione sui problemi posti dalla attuale normativa alla conservazione degli edifici storici in area sismica », *Quaderni ARCo*, Documento Preliminare, Notiziario dell'ARCo, 1997, p. 80-85.
269. BALLARDINI R., DAVID P.R., GUCCIONE M. (dir), *La protezione del patrimonio culturale. La questione sismica. Il seminario nazionale di Studio. Contributi preliminari*, Rome, Gangemi Editore, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali – Dipartimento per la Protezione Civile – Comitato Nazionale per la Prevenzione del Patrimonio Culturale dal Rischio Sismico, 1997, 182 p.
270. BARATTA A., COLLETTA T., ZUCCARO G., *Seismic risk of historic centres : a preliminary approach to the Naples case*, Naples, La città del sole, 1996, 333 p.
271. BOSCARINO S., PRESCIA R. (dir), *Il restauro di necessità*, Milan, Franco Angeli, 1992, 189 p.
272. CANDELA M., *Il restauro strutturale in zona sismica. L'evoluzione del consolidamento negli ultimi vent'anni*, Rome, Gangemi, 2001, 231 p.
273. CICERCHIA A., « Rischio e patrimonio culturale », *Documenti Geografici*, Rome, n° 5, 2000, p. 5-37.
274. CICERCHIA A., « Beni culturali, territorio e rischio: questioni aperte », *Economia della cultura. Rivista quadrimestrale dell'Associazione per l'Economia della Cultura*, Il Mulino, n° 2, 2000, p. 247-254.

275. COLLETTA T., « Les villes historiques et les tremblements de terre : les mesures techniques pour la conservation des sites, le cas de l'Italie du sud », Actes des Journées techniques internationales de Rennes des 10 et 11 décembre 1998 « La sécurité du patrimoine », *Bulletin ICOMOS France*, n° 42-43, novembre 1998, p. 41-46.
276. *Convegno di studi sulla salvaguardia dei monumenti dal rischio sismico*, Actes du colloque du 29 octobre 1988, Naples, Consorzio Studi e Tecnologia per il Restauro, 1991, 174 p.
277. CREMONINI I. (dir), *Rischio sismico e pianificazione nei centri storici. Metodologie ed esperienze in Emilia Romagna*, Florence, Alinea, Istituto Nazionale di Urbanistica, 1994, 288 p.
278. CROCI G., *Conservazione e restauro strutturale dei beni architettonici*, Turin, UTET, 2001, 537 p.
279. DAVIDOVICI V., « Le risque sismique et la sauvegarde du patrimoine », Actes des Journées techniques internationales de Rennes des 10 et 11 décembre 1998 « La sécurité du patrimoine », *Bulletin ICOMOS France*, n° 42-43, novembre 1998, p. 72-74.
280. Di STEFANO R., « Conclusion », Actes du Séminaire sur le thème « Attuazione delle norme di legge per il restauro statico in zona sismica di edifici monumentali in muratura » du 10 novembre 1983, *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°71-72, janvier-avril 1984, p. 54-60.
281. DUVAL G., *Restauration et réutilisation des monuments anciens. Techniques contemporaines*, Liège, Mardaga, 1990, 286 p.
282. FABIETTI W. (dir), *Vulnerabilità sismica e trasformazione dello spazio urbano*, Florence, Alinea, INU – SSN, 1999, 369 p.
283. FAMOSO N. (dir), *L'organizzazione territoriale delle aree sismiche e vulcaniche*, Actes du colloque de Zafferana Etnea des 6-7 mai 1985, Catane, Dipartimento Scienze storiche, antropologiche e geografiche de l'Université de Catane, 1988, 264 p.
284. *Faut-il restaurer les ruines ? Actes des colloques de la Direction du Patrimoine, mémorial de Caen*, Paris, Ministère de la Culture, Entretenis du Patrimoine, 1991, 332 p.
285. FEILDEN, B. M., *Between Two Earthquakes : Cultural Property in Seismic Zones*, Los Angeles-Rome, Getty Conservation Institute-ICCROM, 1987, 103 p.
286. FERA G. (dir), « Terremoti e pianificazione », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 110, janvier-juin 1998, p. 104-133.
287. FILIPPI E., GARDA E., « Documentare anche gli errori : moderno e premoderno a confronto », in BISCONTIN G., DRIUSSI G. (dir), *La prova del tempo. Verifiche degli interventi per la conservazione del costruito*, Actes du Colloque « Scienza e Beni Culturali » des 27-30 juin 2000 à Bressanone, Venise, Editions Arcadia Ricerche, 2000, p. 335-344.
288. FONDI M., « La pianificazione in aree vulcaniche e sismiche », Actes du colloque « Geografia e piani paesistici » de Florence des 3-4 février 1989, *Rivista Geografica Italiana*, 3, 1989, p. 491-503.
289. GARAVINI C., PADULA A., « Expirm: un sistema esperto per la definizione di priorità d'intervento su edifici monumentali in zona sismica », *Ingegneria Sismica*, n° 2, 1992, p. 3-4.
290. GERUNDO R. (dir), « Dal rischio territoriale alla sicurezza dell'ambiente antropizzato », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 117, juillet-décembre 2001, p. 83-122.
291. GIUFFRÉ A., « Restauro e sicurezza in zona sismica. Vulnerabilità e recupero dei centri storici », *Palladio*, 1, 1989, p. 97-110.
292. GIUFFRÉ A., « Note sulla efficacia delle tecnologie storiche in zona sismica », *Palladio*, 1, 1990, p. 127-134.

293. GUCCIONE M., RECCHIA A. P., « Lacune in architettura : il caso degli interventi sull'edilizia monumentale fortemente danneggiata da un evento sismico », in BISCONTIN G., DRIUSSI G. (dir), *Lacune in architettura. Aspetti Teorici ed Operativi*, Actes du Colloque « Scienza e Beni Culturali » du 1^{er} au 4 juillet 1997 à Bressanone, Venise, Editions Arcadia Ricerche, 1997, p. 215-224.
294. GUCCIONE M., NAPPI M. R., RECCHIA A. P., *Patrimonio culturale e disastri. L'impatto del sisma sui beni monumentali. Prospettive di prevenzione*, Rome, Gangemi, 1998, 159 p.
295. JONES B. G. (dir), *Protecting Historic Architecture and Museum Collections from Natural Disasters*, Boston, Butterworths, 1986, 560 p.
296. LATINA C., « Il problema sismico. Riquilificazione edilizia e pianificazione del recupero in zone sismiche », *Recuperare*, n°23, mai-juin 1986, p. 240-253.
297. LATINA C., « Le cause dei crolli », *Costruire*, n° 202, mars 2000, p.75-80.
298. LAYTON R., STONE P.G., THOMAS J. (dir), *Destruction and conservation of cultural property*, Londres, Routledge, 2001, 329 p.
299. MACCHI G., « Il campanile di San Marco 1902 : quale lezione dal crollo », *Scienza e tecnica del restauro della basilica di San Marco*, Venise, Actes du colloque international d'études de Venise des 16-19 mai 1995, 1999, p. 143-163.
300. MARELLI-MARIANI G., « Restauro e territorio, appunti su un rapporto difficile e controverso », *Palladio*, 1, 1978, p. 83-100.
301. MENONI S., « La ricostruzione dopo i terremoti del Belice, del Friuli e dell'Irpinia », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 110, janvier-juin 1998, p. 127-132.
302. MENONI S., « L'importante è prevenire », *Il Nuovo Cantiere*, n° 9, octobre 2003, p. 95-99.
303. MENONI S. (dir), *La salvaguardia di valori storici, culturali e paesistici nelle zone sismiche italiane : proposte per un manuale*, Milan, 2006.
304. NELSON C.L., *Protecting the Past from Natural Disasters*, Washington, National Trust for Historic Preservation, 1991, 192 p.
305. OBERTI G., TRIGILIA L. (dir), *Palazzolo Acreide. Architettura e città dopo il terremoto del 1693. Contributi per lo studio, la tutela e la conservazione del patrimonio architettonico a rischio sismico*, Syracuse, Arnaldo Lombardi Editore, 1989, 140 p.
306. PALAZZO A. L., « La prevenzione sismica alla scala territoriale. Attuali indirizzi di studio dei contesti costruiti e naturali di interesse storico », in « Restauro e terremoto », *Ricerche di storia dell'arte*, mai-août 1998, n° 65, 2, p. 35-40.
307. PETRINI V., SAVE M. (dir), *Protection of the architectural heritage against earthquakes*, Vienne, Springer, 1996, 325 p.
308. PICHARD P., *Emergency Measures and Damage Assessment after an Earthquake*, Paris, UNESCO, 1984, 58 p.
309. PUGLIANO A., « Il contributo formativo del terremoto nella cultura edilizia della città storica : la normativa antisismica premoderna », *Rassegna di architettura e urbanistica*, mai-décembre 1993, 26, 80-81, p. 105-133.
310. PUGLIANO A., « La prevenzione sismica alla scala territoriale. 'L'atlante dei centri storici italiani esposti al rischio sismico' », in « Restauro e terremoto », *Ricerche di storia dell'arte*, mai-août 1998, n° 65, 2, p. 23-34.

311. PUGLIANO A., « La progettazione del restauro antisismico con tecniche tradizionali. Aspetti conoscitivi e processuali », in « Restauro e terremoto », *Ricerche di storia dell'arte*, mai-août 1998, n° 65, 2, p. 47-60.
312. *Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel*, Actes du Deuxième Colloque Les Risques naturels des 5-7 novembre 1986 à Avignon, Avignon, RMG, 1987, 480 p.
313. RODOLICO F., *Le pietre delle città d'Italia*, Florence, Le Monnier, 1953, 475 p.
314. ROSSI P., SERAFINI G., « Il comportamento sismico del tempio monumentale di San Nicolo a Carpi », in BISCONTIN G., DRIUSSI G. (dir), *La prova del tempo. Verifiche degli interventi per la conservazione del costruito*, Actes du Colloque « Scienza e Beni Culturali » des 27-30 juin 2000 à Bressanone, Venise, Editions Arcadia Ricerche, 2000, p. 277-286.
315. SAUVAGEOT J. (dir), *Architecture monumentale et reconstruction*, Actes du colloque des 8-9 décembre 1994 à Rennes, Rennes, Ecole régionale des beaux-arts, 1995, 78 p.
316. SEGARRA LAGUNES M. M. (dir), *Manutenzione e recupero nella città storica. Conservazione e sicurezza*, Actes du troisième colloque national de Rome des 7-8 mai 1999, Rome, Fratelli Palombi Editori, Associazione per il Recupero del Costruito, 1999, 578 p.
317. SEGARRA LAGUNES M. M. (dir), *Manutenzione e recupero nella città storica. « L'inserzione del nuovo nel vecchio » a trenta anni da Cesare Brandi*, Rome, Gangemi, Associazione per il Recupero del Costruito, 2001, 766 p.
318. SEGNALINI O., « La prevenzione sismica alla scala territoriale. Verso una strategia integrata di tutela del patrimonio storico esposto a rischio sismico », in « Restauro e terremoto », *Ricerche di storia dell'arte*, mai-août 1998, n°65, 2, p. 41-46.
319. STOVEL H., *Risk Preparedness : a Management Manual for World Cultural Heritage*, Rome, ICCROM-UNESCO-ICOMOS-WHC, 1998, 145 p.
320. TOBRINER S., « Three Cases of Seismic Disaster and Reconstruction : Sicily (1693), Calabria (1783) and San Francisco (1906) », in LATINA C. (dir), *Vulnerabilità ai Terremoti e Metodi per la Riduzione del Rischio Sismico*, Actes du Séminaire International du 27-30 septembre 1984, Noto, 1988, p. 63-71.
321. UGOLINI P., *Rischio sismico. Tutela e valorizzazione del territorio e del centro storico*, Milan, Franco Angeli, Collection Città e Territorio, 2004, 249 p.

III – Conservation du patrimoine architectural, urbanisme

322. ACCADEMIA NAZIONALE DEI LINCEI, *Conservazione del Patrimonio Culturale. Ricerche Interdisciplinari*, Rome, Contributi del Centro Linceo Interdisciplinare « Beniamino Segre », n° 84, tome 1, 1992, 111 p.
323. ADAMO F., « Patrimonio culturale e sviluppo economico locale », *Bollettino della Società Geografica Italiana*, 4, 1999, p. 635-652.
324. ALBISINNI P., *Un disegno per il riuso. Metodi di indagine e di progetto per il recupero del patrimonio edilizio nei centri storici minori*, Rome, Kappa, 1983, 143 p.
325. ALIBRANDI I., « Nuove norme per restauro e manutenzione », *Bollettino di Italia Nostra*, n°393, mai-juin 2003, p.40-42.
326. ALIBRANDI T., « Il sistema della tutela dal 1939 ad oggi », *Bollettino di Italia Nostra*, n°393, mai-juin 2003, p. 9-16.

327. ALTHABE G., LEGE B., SELIM M., *Urbanisme et réhabilitation symbolique*. Ivry, Bologne, Amiens, Paris, L'Harmattan, 1993, 297 p.
328. ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE, *La reprise des monuments : pratiques de la réutilisation sur 40 sites en Europe aujourd'hui*. Architecture historique et projets contemporains, Paris, Le Moniteur, 2003, 143 p.
329. AUDRERIE D., *Questions sur le patrimoine*, Bordeaux, Confluences, 2003, 119 p.
330. BABELON J., CHASTEL A., « La Notion de patrimoine », *Revue de l'art*, n°49, 1980, p.1-32.
331. BARRERE C. et al., *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris-Budapest-Turin, L'Harmattan, 2005, 337 p.
332. BARTHELEMY J., « Les défis du patrimoine », Actes des rencontres internationales d'étude sur « La Carta di Venezia, trenta anni dopo » des 6-7 novembre 1995 à Naples, *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°133-134, juillet-décembre 1995, p. 229-239.
333. BAUDRY M.-P., *Comprendre et restaurer un monument. De l'étude à la réutilisation*, Paris, Rempart, 1993, 47 p.
334. BORSI F., « Per una revisione dei criteri guida sulla conservazione ed il restauro del patrimonio architettonico », Actes des rencontres internationales d'étude sur « La Carta di Venezia, trenta anni dopo » des 6-7 novembre 1995 à Naples, *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°133-134, juillet-décembre 1995, p. 192-228.
335. BOUCHE N., « Patrimoine culturel, Patrimoine naturel en Europe : réflexions sur diverses expériences nationales et sur les collaborations internationales », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12-13 décembre 1994, Paris, Ecole Nationale du Patrimoine – La Documentation Française, 1995, p. 27-30.
336. BOUSQUET J.-C., « Les projets culturels à finalité économique dans l'Italie des années 80. Un plan intégré de développement. Gli itinerari turistico-culturali nel Mezzogiorno », in GRANGE D. J., POULOT D. (dir), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997, p. 271.
337. BRAGUTTI A., *Il riuso del patrimonio edilizio*, Udine, Ro.Ma, 1993, 59 p.
338. BRANDI C., *Teoria del Restauro*, Rome, Edition Storia e Letteratura, 1963, 154 p.
339. CERVELLATI P. L. et al., *Una politica dei beni culturali*, Turin, Einaudi, 1979, 297 p.
340. CHERCHI A., « Il paesaggio riconquista una tutela. Cancellata la regola del silenzio-assenso », *Il Sole 24 Ore – Rapporti Beni Culturali*, 27 novembre 2005, p. 1.
341. CHMIELECKI T. T., *La protezione internazionale dei beni culturali e la chiesa cattolica*, Rome, Pontificia Commissione di Archeologia Sacra, Istituto Grafico Editoriale Romano, 1996, 247 p.
342. CHOAY F., *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, collection Espacements, 1980, 374 p.
343. CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, collection La couleur des idées, 1992, 272 p.
344. CLAIR J., *Paradoxe sur le conservateur : de la modernité conçue comme une religion*, Caen, L'Echoppe, 1988, 51 p.
345. COING H., *Rénovation urbaine et Changement social. L'îlot n°4 (Paris 13^e)*, Paris, Les éditions ouvrières, 1966, 295 p.

346. CONSEIL DE L'EUROPE, *Patrimoine architectural. Quels financements ?*, Paris, Conseil de l'Europe – Association des caisses d'épargne italiennes – Centre national des caisses d'épargne françaises, 1992, 67 p.
347. CORBIN A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988, 411 p.
348. CRESPI F., SANTAMBROGIO A. (dir), *La cultura politica nell'Italia che cambia. Percorsi teorici ed empirici*, Rome, Carocci, 2001, 239 p.
349. CROCI G., *The conservation and structural restoration of architectural heritage*, Southampton-Boston, Computational mechanics publishers, 1998, 251 p.
350. DEBRAY R. (dir), *L'abus monumental ?*, Paris, Fayard, Editions du Patrimoine, Actes des Entretiens du Patrimoine, 1999, 439 p.
351. DEGREMONT I., *Patrimoine et aménagement. Etude géographique d'un outil d'aménagement*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Pau, 1996, 495 p.
352. DE MARTINO G., « L'edificio allo stato di rudere : aspetti teorici e metodologici », *Restauro*, n° 164, 2003, p. 109-139.
353. DEPLANO G. (dir), *Centri storici e territorio*, Milan, F. Angeli, 1997, 332 p.
354. DEZZI BARDESCHI M., LOCATELLI V. (dir), *Restauro. Punto e da capo. Frammenti per una (impossibile) teoria*, Milan, F. Angeli, 1991, 444 p.
355. DEZZI BARDESCHI M., « Quell'ipocrita « dov'era, com'era » », *Anankè*, n° 4, 1993, p. 2-4.
356. DI STEFANO R., « Verso una nuova economia della conservazione del patrimonio architettonico », *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°65-67, janvier-juin 1983, p. 110-117.
357. DI STEFANO R., *Monumenti e valori*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1996, 129 p.
358. DUSSAULE P. (ed), *La loi et le service des monuments historiques français. Principaux textes : lois, décrets, arrêtés, circulaires*, Paris, La Documentation Française, 1974, 122 p.
359. FABRE D. (dir), *L'Europe entre cultures et nations. Actes du colloque de Tours, décembre 1993*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France. Regards sur l'Europe, cahier 10, 1996, 342 p.
360. FAWCETT, J. (dir), *The Future of the Past: Attitudes to Conservation*, Londres, Thames and Hudson, 1976, 160 p.
361. FEILDEN B. M., *Conservation of Historic Buildings*, Londres, Butterworths, 1982, 472 p.
362. FUMAROLI M., *L'Etat culturel, une religion moderne*, Paris, Ed. de Fallois, 1991, 305 p.
363. FUSCO GIRARD L., « Teoria economica e stima del valore dei beni culturali immobiliari », *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°65-67, janvier-juin 1983, p. 206-218.
364. GANGEMI G., *Centro storico e interventi di riuso : analisi urbana e restauri architettonici*, Palerme, Vittorietti, 1985, 180 p.
365. GEMMITI R., « Il rapporto turismo-sviluppo : riflessioni per il Mezzogiorno », *Rivista Geografica Italiana*, n° 106-4, décembre 1999, p. 551-571.
366. GIOVANNONI G., *Vecchie città ed edilizia nuova. Il quartiere del Rinascimento in Roma*, Rome, Nuova Antologia, 1913, 50 p.

367. GREFFE X., *La gestion du patrimoine culturel*, Paris, Anthropos, 1999, 253 p.
368. HALL M. C., LEW A. A., *Sustainable Tourism. A Geographical Perspective*, New York, Addison Wesley Longman Ltd, 1998, 236 p.
369. HUTTER M., RIZZO I. (dir), *Economic Perspectives on Cultural Heritage*, Londres, MacMillan Press, 1997, 244 p.
370. INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE, *Le rôle des dispositifs de conservation architecturale urbaine dans la mise en ordre du passé*, Paris, Ministère de l'environnement, 1980, 198 p.
371. JANTZEN M., « La création contemporaine et le patrimoine », in PLANES J.-M. (ed), *Patrimoine et arts contemporains*, Séminaire Histoire des arts, semaine culturelle de l'Académie de Bordeaux (23-27 octobre 1995), Mollat – Rectorat de Bordeaux, 1997, p. 29-32.
372. JEUDY H.-P. (dir), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Collection Ethnologie de la France, Cahier 5, 1990, 297 p.
373. JEUDY H.-P., *Le désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, 161 p.
374. JEUDI H.-P., *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka, 2001, 127 p.
375. LA GRECA P., SANFILIPPO E. D. (dir), *Piano e progetto nelle aree a rischio sismico*, Rome, Gangemi, 1995, 382 p.
376. *La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution*, Actes du 1er Colloque international des villes du patrimoine mondial du 30 juin au 4 juillet 1991, Québec, Société pour la mise en valeur du Québec, 1991, 700 p.
377. LE GOFF J. (dir), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard – Ed. du Patrimoine, Entretiens du Patrimoine, 1998, 445 p.
378. LENIAUD J.M., *L'Utopie française. Essai sur le Patrimoine*, Paris, Mengès, 1992, 180 p.
379. LEON P., *La vie des monuments français, destruction, restauration*, Paris, Picard, 1951, 585 p.
380. LEON P., *La protection des monuments*, Paris, La Documentation Française illustrée, n° 64, avril 1952, 30 p.
381. LEVI-STRAUSS C., *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, 450 p.
382. LICHFIELD N., « Economics in planning for integrated conservation », *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°65-67, janvier-juin 1983, p. 163-175.
383. LICHFIELD N., *Economics in Urban Conservation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 361 p.
384. LICHFIELD N. et al. (dir), *Conservation economics. Cost benefit analysis for the cultural built heritage. Principles and practice*, Colombo, ICOMOS, 1993, 117 p.
385. LOYER F., SCHMUCKLE-MOLLARD C. (dir), *Façadisme et identité urbaine*, Actes du colloque international des 28-30 janvier 1999 à Paris, Paris, Editions du Patrimoine, 2001, 382 p.
386. MARCONI P., *Il restauro e l'architetto. Teoria e pratica in due secoli di dibattito*, Venise, Marsilio, 1993, 236 p.
387. MAYOR F., *La mémoire de l'avenir*, Paris, UNESCO, 1994, 216 p.

388. MICOUD A., « Le Bien Commun des patrimoines », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12-13 décembre 1994, Paris, Ecole Nationale du Patrimoine – La Documentation Française, 1995, p. 27-30.
389. MONGIN O., *Vers la troisième ville ?*, Paris, Hachette, 1995, 140 p.
390. MURPHY P. E. (dir), *Quality Management in Urban Tourism*, Chichester, John Wiley & Sons, 1997, 297 p.
391. NIJKAMP P., « A multidimensional evaluation of urban monuments », *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n°65-67, janvier-juin 1983, p. 253-269.
392. NORA P. (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 volumes, 1984.
393. NORA P. (dir), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard, Editions du Patrimoine, Actes des Entretiens du Patrimoine, 1997, 407 p.
394. NORMAN A., *L'architecture sans fin. Restauration, rénovation, réaffectation du patrimoine bâti*, Court-Saint-Pierre, Centre culturel du Brabant wallon, 2000, 93 p.
395. ORIGET DU CLUZEAU C., *Le tourisme culturel*, Paris, PUF, Que Sais-Je ?, 1998, 127 p.
396. ORLANDI P., VECCHI L., ZANELLI A. (dir), *Conservazione, riuso e programmi complessi. Dieci anni di studi, piani, restauri*, Bologne, Région Emilie-Romagne, Assessorato Programmi d'Area e Qualità Edilizia, 1996, 279 p.
397. OST C., VAN DROOGENBROEK N., *Report on economics of conservation. An appraisal of Theories, principles and methods*, Bruxelles, ICOMOS, International Economic Committee, 1999, 60 p.
398. PANZA P., « Memorie, ruderi, rovine », *Anankè*, n° 9, 1995, p.4.
399. PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, Paris, Les Etudes de la Documentation Française, 1997, 173 p.
400. PINON P., *La stratification des formes architecturales et urbaines : l'exemple des théâtres et des amphithéâtres antiques en France et en Italie*, Tours, Université François Rabelais, thèse de 3^e cycle d'architecture, 2 volumes.
401. POWELL K., *L'architecture transformée : réhabilitation, rénovation, réutilisation*, Paris, Seuil, 1999, 252 p.
402. QUATREMERE DE QUINCY A. C., *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art, ou de l'influence de leur emploi sur le génie et le goût de ceux qui les produisent ou qui les jugent, et sur le sentiment de ceux qui en jouissent et en reçoivent les impressions*, Paris, imp. De Crapelet, 1815, 113 p.
403. RICCI M., « Programmi integrati, ponte per una nuova filosofia della riqualificazione urbana », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 110, janvier-juin 1998, p. 13-15.
404. RIEGL A., *Der moderne Denkmalkultus*, Vienne, 1903, trad. fr. par D. Wiczorek, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Le Seuil, 1984, 122 p.
405. ROBERT P., *Reconversions / adaptations*, Paris, Editions du Moniteur, 1989, 119 p.
406. ROGER A., *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997, 165 p.
407. RUCKER F., *Les origines de la conservation des monuments historiques en France*, Paris, Jouve et Cie, 1913, 234 p.

408. RUSKIN J., *The Seven Lamps of Architecture*, Londres, Smith, Elder & Co, 1849, 206 p.
409. RUSKIN J., *The Stones of Venice*, Londres, Allen, 1897, trad. fr. par M. Crémieux, *Les Pierres de Venise*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1983, 254 p.
410. SCHMUCKLE-MOLLARD C., « La réutilisation des monuments historiques en France. Le patrimoine conventuel, démarche et limite de la modernité », *Bulletin ICOMOS France*, n° 42-43, novembre 1998, p. 87-90.
411. SCHUSTER J.M. (dir), *Preserving the Built Heritage. Tools for Implementation*, Londres – Hanovre, University Press of New England, Salzburg Seminar, 1997, 231 p.
412. SETTIS S., *Italia S.p.A. L'assalto al patrimonio culturale*, Turin, Einaudi, 2002, 149 p.
413. SETTIS S., *Battaglie senza eroe. I beni culturali tra istituzioni e profitto*, Milan, Electa, 2005, 410 p.
414. STANGHELLINI S., « Valutazioni per la pianificazione », in STANGHELLINI S. (dir), *Valutazione e processo di piano*, Florence, Alinea, Istituto Nazionale di Urbanistica-DAEST-Istituto Universitario di Architettura di Venezia, 1996, p. 57-82.
415. STORCHI S., *Recupero, riqualificazione e riuso della città*, Milan, UNICOPLI, 2001, 199 p.
416. TSCHUDI-MADSEN S., *Restoration and Antirestoration*, Oslo, Universitets-forlaget, 1976, 165 p.
417. URBANI G., *Intorno al restauro*, Milan, Skira, 2000, 174 p.
418. URBANI G., *Il tesoro degli Italiani. Colloqui sui beni e le attività culturali*, Milan, Mondadori, 2002, 137 p.
419. VENTURA F. (dir), *Beni culturali. Giustificazioni della tutela*, Turin, Città studi, 2001, 176 p.
420. WEBER M., *Italia, paese europeo ? Una analisi della cultura politica degli italiani in prospettiva comparata*, Milan, Franco Angeli, 1986, 208 p.
421. WIECZOREK D., *Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne*, Bruxelles, Mardaga, 1981, 222 p.
422. ZERI F. (dir), *Storia dell'Arte Italiana. Inchiesta sui Centri Minori*, Turin, Einaudi, vol. 8, 1980, 485 p.
423. ZEVİ B., *Storia e contro storia dell'architettura in Italia*, Rome, Newton & Compton editori, 1997, 751 p.
424. ZUCONI G., « Gustavo Giovannoni. La Naissance de l'architecte intégral en Italie », trad. fr. C. Gaudin, *Annales de la recherche urbaine*, Paris, n° 44-45, décembre 1989, p. 185-194.

IV – Noto, la Sicile

425. AJRAGHI C., *Una Pompei Medievale*, Milan, 1894, 19 p.
426. BALSAMO F., LA ROSA V. (dir), *Contributi alla geografia storica dell'agro netino*, Atti delle giornate di studio, Noto, ISVNA, 2001, 400 p.
427. BELLAFIGLIORE G., « Il crollo del Duomo di Noto e la gestione dei beni architettonici in Sicilia », *Bollettino di Italia Nostra*, n°328, mars 1996, p. 17.
428. BINDA L., SAISI A., « The Collapse and Reconstruction of the Noto Cathedral : Importance of the Investigation for the Design Choice », *International Journal for Restoration of Buildings and Monuments*, n° 4, 2003, p. 415-433.
429. BONANNO G., PAPPALARDO S., *Cattedrali di Sicilia*, Palermo, M. Crispo, 2000, 220 p.

430. BOSCARINO S., *Sicilia barocca. Architettura e città 1610-1760*, Rome, Officina edizioni, 1981, 270 p.
431. BRANDI C., « Via Quel Grattacielo, rovina il '700 », *Corriere della Sera*, 30 novembre 1977.
432. BUTERA S., « Noto di ieri e di oggi », in *Un patrimonio di civiltà scomparire in Sicilia*, supplément à la revue *Il Mediterraneo*, Palerme, Chambre de Commerce de Palerme, 1970, p. 88-95.
433. CALVAGNA S., *I paesaggi viventi. Presenze laviche dentro la città di Catania / Les paysages vivants. Présences volcaniques dans la ville de Catane*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), thèse de doctorat, 2004, 2 volumes.
434. CANALE C.G., *Noto – La Struttura Continua della Città Tardo-Barocca. Il potere di una Società urbana nel Settecento*, Palerme, S. F. Flaccovio, 1976, 313 p.
435. CERASA G., « Crolla la capitale del barocco. Chiuso a Noto il centro storico », *Corriere della Sera*, 23 settembre 1986.
436. COBURN A. W., « An Approach to Urban Seismic Vulnerability Assessment : The Case-Study of Noto, Sicily », in LATINA C. (dir), *Vulnerabilità ai Terremoti e Metodi per la Riduzione del Rischio Sismico*, Actes du Séminaire International du 27-30 septembre 1984, Noto, 1988, p. 83-114.
437. DECANINI L., PANZA G.F. (dir), *Scenari di pericolosità sismica ad Augusta, Siracusa e Noto*, Rome, CNR – Gruppo Nazionale per la Difesa dai Terremoti, 2000, 200 p.
438. Di BLASI L., *Noto : palazzo e città. Saggio sull'avanguardia barocca in Sicilia. Palazzo Nicolaci*, Noto, L. Di Blasi, Studi sull'urbanistica e l'architettura di Noto, 1982, 92 p.
439. DUFOUR L., RAYMOND H., *Dalle baracche al barocco. La ricostruzione di Noto. Il caso e la necessità*, Palerme, Arnaldo Lombardi, 1990, 133 p.
440. EMILIANI V., « S.O.S. Noto », *Bollettino di Italia Nostra*, n°354, janvier-février 1999, p. 11-12.
441. FIANCHINO C. (dir), *L'Architettura di Noto*, Actes du colloque des 13-20 novembre 1977, Syracuse, éd. Ente Provinciale per il Turismo, 1979, 155 p.
442. FIORANI D., MARINO A., « La salvaguardia di Noto dagli interventi di superficie alle costruzioni », *I beni Culturali*, n° 1, 2002, p. 39-49.
443. FONQUERNIE B., « L'effondrement de la cathédrale de Noto en Sicile », *Bulletin ICOMOS France*, Actes des Journées techniques internationales de Rennes des 10 et 11 décembre 1998 « La sécurité du patrimoine », n° 42-43, novembre 1998, p. 47.
444. FORTUNA A., LEONE R. (dir), *Noto Informa*, Noto, n° 3, décembre 2001, 24 p.
445. GALLO C., « Noto agli albori della sua rinascita dopo il terremoto del 1693 », *Archivio Storico Siciliano*, n°13, 1962, p. 1-126.
446. GANGI G., « Contributo alla storia d'una città : Noto », *Il Veltro*, n°6, 1963, p. 949-956.
447. GANGI G., « Forma e Avventura della Città di Noto », *Palladio*, XVIII, 1968, p. 133-144.
448. GIARRIZZO G. (dir), « 300 anni dopo », *La Sicilia – Dossier*, janvier 1993, 8 p.
449. GIARRIZZO G. (dir), *La Sicilia dei Terremoti. Lunga durata e dinamiche sociali*, Actes du Colloque de Catane des 11-13 décembre 1995, Catane, Giuseppe Maimone Editore, 1997, 444 p.
450. HOFER P., *Noto. Idealstadt und Stadtraum im sizilianischen 18. Jahrhundert*, Editions de l'institut d'histoire et de théorie de l'architecture de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich, Zurich, 1996, 418 p.

451. HUGHES R., « The Seismic Vulnerability of the Historic City of Noto, Southern Sicily », in LATINA C. (dir), *Vulnerabilità ai Terremoti e Metodi per la Riduzione del Rischio Sismico*, Actes du Séminaire International du 27-30 septembre 1984, Noto, 1988, p. 155-202.
452. HUGONIE G., « L'aggravation des problèmes d'environnement dans les pays méditerranéens : l'exemple de la Sicile », *L'Information Géographique*, volume 63 (5), 1999, p. 207-218.
453. IACONO B., *Noto... Mia !*, Noto, Sicula Editrice-Netum, 1996, 176 p.
454. IDE J.J., « Noto. The perfect baroque city », *Journal of the Royal Institute of British Architects*, vol. 66, n°1, 1958, p. 11-15.
455. LATINA C., « La pianificazione del recupero in zone sismiche. Analisi della vulnerabilità sismica su scala urbana : l'esperienza su Noto », *Recuperare*, n°27, janvier-février 1987, p. 42-55.
456. LATINA C., « Noto : un centro storico fra emergenza e ipotesi di recupero. I progetti per il recupero e la valorizzazione del patrimonio storico monumentale del Val di Noto », *Recuperare*, n° 47, mai-juin 1990, p. 256-265.
457. LATINA C., « Un albergo per il centro storico di Noto », *Recuperare*, n°49, septembre-octobre 1990, p. 462-471.
458. LEONE R., « Noto : una Cattedrale in attesa di rinascita », *Bollettino di Italia Nostra*, n°345, janvier 1998, p. 12-13.
459. LOJACONO P., « La Ricostruzione dei Centri della Val di Noto dopo il Terremoto del 1693 », *Palladio*, 1964, p. 59-74.
460. LOPAPA C., « Maxi Condonò per la Sicilia », *La Repubblica*, 2 novembre 2000.
461. LUMINATI M., *Erbeben in Noto : Krisen- und Katastrophenbewältigung im Barockzeitalter*, Zürich, Rechtswissenschaftlichen Fakultät Universität, 1995, 255 p.
462. MARSAGLIA V., « Una riprogettazione migliorativa », *Recupero e conservazione*, n° 38, 2001, p. 44-52.
463. MENICHELLA A., *Sicilia barocca*, Milan, Jaca Book, collection Patrimonio artistico italiano, 2002, 230 p.
464. MORI A., « Sulla Formazione di Nuovi Centri Abitati in Sicilia negli Ultimi Quattro Secoli », *Rivista Geografica Italiana*, Année XXVII, fascicules IX-XII, septembre-décembre 1920, p. 149-177.
465. NICOLOSI S., *Apocalisse in Sicilia (Il terremoto del 1693)*, Catane, Carmelo Tringale Editore, 1982, 327 p.
466. NIGRELLI I., « Agrigento e Piazza Armerina : la « malagestione » del patrimonio culturale », *Bollettino di Italia Nostra*, n°354, janvier-février 1999, p. 5-6.
467. PAGNANO G., « Il collegio dei Gesuiti a Noto », *Quaderno dell'Istituto dipartimentale di architettura ed urbanistica dell'Università di Catania*, Catane, n°10, 1979, p. 61-87.
468. POLTO C., « Noto : tra cultura illuministica europea e realtà siciliana. Riflessioni per uno studio di geografia urbana », *Nord e Sud*, année XXXII, n°2, 1985, p. 101-118.
469. POLTO C., *I segni del potere civile e religioso nella trama insediativa della Sicilia sud-orientale*, Messine, A. Trischitta, Appendice au volume IOLI GIGANTE A. (dir), « *Dalla Sicilia e dalla Calabria* ». *Scritti per Lucio Gambi*, 1998, 69 p.
470. POPELIER F., « Noto Ville Baroque de Sicile », *Gazette des Beaux-Arts*, n° 59, 1962, p. 81-92.
471. PUGLISI C., *Cronaca della Città di Noto*, Noto, volume II (1881-1903), 1903, 184 p.

472. QUARTARONE C., « La stagione urbanistica in Sicilia », *Urbanistica. Rivista semestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 108, janvier-juin 1997, p. 88-134.
473. RIZZO C., « I distretti turistici siciliani : alcune considerazioni », *Bollettino della Società Geografica Italiana*, volume 3, 1998, p. 275-290.
474. RUGGIERO V., SCROFANI L., « Il paesaggio culturale della Sicilia sud-orientale tra processi di degradazione e di omologazione e tentativi di valorizzazione », *Rivista Geografica Italiana*, volume 103 (3), 1996, p. 373-403.
475. RUSSO G. S., « Precisazioni sull'architettura barocca di Noto », *Palladio*, XVIII, 1968, p. 145-154.
476. SANTALUCIA F., « La cattedrale di Noto. Lacuna architettonica o della memoria ? », in BISCONTIN G., DRIUSSI G. (dir), *Lacune in architettura. Aspetti Teorici ed Operativi*, Venise, Editions Arcadia Ricerche, Actes du Colloque « Scienza e Beni Culturali » du 1^{er} au 4 juillet 1997 à Bressanone, 1997, p. 351-360.
477. SCIASCIA L., « L'ingegnosa Noto », *Sicilia*, n° 22, 1959, p. 105-109.
478. TOBRINER S., *The Genesis of Noto, an Eighteenth-Century Sicilian City*, Londres, ed. A. Zwemmer Ltd, 1982, 252 p.
479. TRIGILIA L., « La città in Sicilia : degrado e problemi di conservazione », *Problematiche di Urbanistica e Architettura*, n° 29, 1993, 150 p.
480. TRIGILIA L. (dir), *1693 Iliade funesta. La ricostruzione delle città del Val di Noto*, catalogue de l'exposition au Monastère des Teresiane du 13-31 décembre 1993 à Syracuse, Palerme, Arnaldo Lombardi, 1993, 19 p.
481. TRIGILIA L. (dir), *Annali del barocco in Sicilia. Il restauro del barocco nella città storica*, Rome, Gangemi, tome 7, 2004, 159 p.
482. TRINGALI S., DE BENEDICTIS R., *La Ricostruzione della Cattedrale di Noto*, Noto, L.C.T. Edizioni, 2000, 95 p.
483. VIOLA S., « L'inesorabile agonia di quella rosa barocca. E nessuno ferma lo sfacelo di Noto », *La Repubblica*, 4 octobre 1986.
484. ZAPPULLA N., *La Cattedrale di Noto*, Noto, Edizioni La cattedrale, 1963, 92 p.

V – Assise, l'Ombrie

485. ACCADEMIA NAZIONALE DEI LINCEI, *Gli interventi sul patrimonio monumentale ed artistico dopo il sisma nell'Umbria e nelle Marche. Dall'emergenza alla progettazione*, Actes du colloque des 22-23 juin 1998, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1999, 134 p.
486. ANTONIUCCI M. G. (dir), *Urbanistica, edilizia ed ambiente nell'ordinamento della Regione Umbria*, Padoue, CEDAM, 1988, 344 p.
487. BENETTI D., GUCCIONE M., SEGNALINI O. (dir), *Primo repertorio dei centri storici in Umbria : il terremoto del 26 settembre 1997*, Rome, Gangemi, 1998, 136 p.
488. BONSANTI G., « Ai terremoti bisogna abituarsi », *Il Giornale dell'Arte*, n°162, janvier 1998, p.19.
489. BONSANTI G. (dir), *La Basilica di San Francesco ad Assisi*, Modène, F. C. Panini, 2002, 4 volumes.

490. BRACCHINI A., MORETTI A. (dir), *Il recupero in venti anni di edilizia residenziale pubblica in Umbria*, Pérouse, Région Ombrie – Istituto Nazionale di Urbanistica (Sezione Umbria), 2001, 327 p.
491. BRUNELLI ASTENGO M. (dir), *Le vicende del Piano Regolatore di Assisi. Cronaca, articoli e documenti di due anni : 1958-1959*, Venise, Istituto Universitario di Architettura di Venezia, 1959, 316 p.
492. CALEFFI M. *et al.*, « Variation of Tourist Flows in the Umbria Region after the September 26, 1997, Colfiorito (central Italy) Earthquake », *Actes de la 12^e World Conference on Earthquake Engineering* d'Auckland du 30 janvier au 4 février 2000, Auckland, Upper Hutt, New Zealand Society for Earthquake Engineering, 2000, 15 volumes.
493. CAMICIA S., « Il Piano urbanistico territoriale dell'Umbria », *Urbanistica. Rivista quadrimestrale dell'Istituto Nazionale di Urbanistica*, n° 121, mai-août 2003, p. 75-80.
494. CANOSCI D., MELELLI A. (dir), *Umbria: regione laboratorio per nuovi scenari geoeconomici*, Actes du colloque national des 13-17 septembre 1993, Pérouse, Associazione Italiana insegnanti di geografia – Sezione Umbria, 1994, 320 p.
495. CARLEA D., « Consolidamento statico e miglioramento antisismico ex Casa del Fascio di Assisi », *I beni Culturali. Tutela e valorizzazione*, n° 1, 2004, p. 11-22.
496. *Cartografia di base e tematica in Umbria : esperienze e programmi*, Pérouse, Région Ombrie – Ufficio del piano urbanistico territoriale, 1981, 99 p.
497. CHIUINI G. (dir), *L'architettura popolare in Italia. Umbria*, Bari, Laterza, 1986, 241 p.
498. CHIUINI G. (dir), *Teatri storici in Umbria : l'architettura*, Milan, Electa, 2002, 330 p.
499. CIANCIO V., VORRASI C., DALAI EMILIANI M. (dir), *Beni storico-artistici e terremoto: l'impegno dell'Università tra formazione e ricerca*, Actes de la journée d'études du 7 juillet 1998 à La Sapienza, Rome, Hortus Conclusus, 2001, 215 p.
500. CIOCI A. (dir), *Assisi. I giorni del dolore, i giorni della speranza*, Assise, Accademia Properziana del Subasio, 1998, 40 p.
501. COMPAGNONI M., PERGALANI F., PETRINI V., « Valutazione degli effetti di sito di alcuni centri dell'Alta Valtiberina Umbra tramite modellazione numerica », *Ingegneria Sismica. Quadrimestrale tecnico-scientifico*, n° 1, janvier-avril 2002, p. 44-56.
502. DE NUCCI L., *Fascismo e spazio urbano. Le città storiche dell'Umbria*, Bologne, Il Mulino, 1992, 271 p.
503. DOLCETTA B., « L'esperienza di Assisi », in INDOVINA F. (dir), *La ragione del piano Giovanni Astengo e l'urbanistica italiana*, Milan, F. Angeli, 1991, p. 103-119.
504. *Dossier Terremoto*, Supplément au *Corriere dell'Umbria*, Pérouse, Editoriale Quotidiani, n° 256, 4 septembre 1998.
505. ENCOLPIO N., « I ritardi del dopo terremoto », *Corriere della Sera*, 1^{er} décembre 1999.
506. FALOCI S., *Terremoti in Umbria*, Pérouse, Région Ombrie – Conseil Régional, 1999, 42 p.
507. FLORES G., *Il terremoto*, Milan, Longanesi, 1981, 219 p.
508. FORMAGGIO D., *Basiliche di Assisi*, Novara, IGDA, 1958, 164 p.
509. FRESSOIA L., *De tremotui. Promemoria introduttivo affinché, nonostante le buone intenzioni, gli interventi del dopo terremoto non si risolvano in una colata di cemento sopra pregiatissimi centri storici e paesaggi dell'Umbria e delle Marche*, Pérouse, Author, 1997, 12 p.

510. GALARDINI G., *Il terremoto della gente : settembre 1997-marzo 1998 : il sisma nell'Appennino umbro-marchigiano in un reportage fotografico*, Foligno, Editoriale umbra, 1998, 1 vol.
511. GIACCHE' L., GUIDOBONI E., POLICHETTI M.L., TOSCANO B., ZARATTINI V.C., « Dossier Dopoterremoto », *Bollettino di Italia Nostra*, n°355, mars-avril 1999, p. 2-21.
512. GIGLIOZZI M. T., *Architettura romanica in Umbria. Edifici di culto tra la fine del 10. e gli inizi del 13. secolo*, Rome, éditions Kappa, 2000, 189 p.
513. GURRIERI F. (dir), *Manuale per la riabilitazione e ricostruzione postsismica degli edifici. Regione dell'Umbria*, Rome, Dei Tipografia del genio civile, 1999, 591 p.
514. *La Protezione Civile in emergenza. Dall'esperienza del sisma umbro-marchigiano alla predisposizione dei piani di protezione civile*, Actes de la Journée d'études du 21 novembre 1998 à Longarone (Centro Culturale F. Parri), Belluno, Centro Regionale di studio e formazione per la previsione e la prevenzione in materia di protezione civile, 2000, 159 p.
515. LESCHIUTTA I., MERONI F., MONTALDO V., ZONNO G., « Valutazione della pericolosità sismica in Alta Valtiberina », *Ingegneria Sismica. Quadrimestrale tecnico-scientifico*, n° 1, janvier-avril 2002, p. 33-43.
516. LUZI L. *et al.*, « Seismic microzoning of the area struck by Umbria-Marche (central Italy) Ms 5.9 earthquake of the 26th september 1997 », *Soil Dynamic and Earthquake Engineering*, Elsevier Science, n° 18, 1999, p. 191-209.
517. MARCHETTI L., *Basiliche e Cattedrali d'Italia*, Novara, De Agostini, 1950, 200 p.
518. MEDAIL C., « La rinascita di Assisi. Restaurata la Basilicata », *Corriere della Sera*, 28 novembre 1999.
519. MEDORI C., MELELLI A., « La Valnerina e il terremoto del 1979. Situazione, problemi, prospettive di ricostruzione », *Quaderni dell'Istituto policattedra di geografia*, Pérouse, Università degli Studi di Perugia, n° 3, 1981, p. 89-136.
520. MOUTON B., « Après le tremblement de terre, le point sur la basilique d'Assise », *Bulletin ICOMOS France*, Actes des Journées techniques internationales de Rennes des 10 et 11 décembre 1998 « La sécurité du patrimoine », n° 42-43, novembre 1998, p. 52.
521. MORELLO G. (dir), *Sauver Assise*, Catalogue de l'exposition de Paris (Musée du Petit Palais) du 16 novembre 1998 au 14 février 1999, Milan, Electa, 1998, 214 p.
522. PARDI R., *Ricerche di architettura religiosa medioevale in Umbria. Integrazioni ed inediti*, Pérouse, Volumnia, 1972, 205 p.
523. PARDUCCI A., *Costruzioni e terremoto : terremoti di progetto, configurazioni strutturali, requisiti e prestazioni, criteri di progetto, riferimenti normativi (eurocodici)*, Pérouse, Università degli studi di Perugia – Quaderni di ingegneria strutturale, 1997, 1 vol.
524. « Piazze storiche. Assisi riscopre il suo cuore romano », *Bell'Italia*, Milan, Mondadori, n° 13, février 1987, p. 14-15.
525. *Porta Nuova. Ripristino strutturale e miglioramento sismico*, Assise, Comune di Assisi, 1998, 9 p.
526. *Progetto Assisi. Iniziativa per la conservazione del patrimonio religioso, storico e artistico della città di Assisi*, Rome, Famiglie francescane di Assisi – Ministero per i Beni Culturali ed Ambientali – IRITECNA – Soprintendenza per i Beni Ambientali, Architettonici, Artistici e Storici dell'Umbria, 1991, 47 p.
527. RAVIZZA D., « Nuove tecnologie antisismiche », *Recuperare l'edilizia*, n° 39, 2004, p. 80-83.

528. REGIONE UMBRIA – GNDT – SSN, *Oltre il terremoto. Primo repertorio dei monumenti danneggiati dal sisma. Umbria 1997*, Rome, Gangemi, Région Ombrie – GNDT – SSN, 1997, 226 p.
529. REGIONE UMBRIA – CONSIGLIO REGIONALE, *Terremoti in Umbria. Repertorio della normativa statale e della Regione dell’Umbria*, Pérouse, Région Ombrie – Conseil Régional, Ufficio Documentazione Informazione e Studi, 1997-1998, 4 fascicules.
530. REGIONE UMBRIA, CONSIGLIO NAZIONALE DELLE RICERCHE, ISTITUTO DI RICERCA SUL RISCHIO SISMICO, *La microzonazione sismica speditiva relativa ai terremoti del 1997-98 in Umbria. Le situazioni morfostratigrafiche suscettibili di amplificazione sismica locale*, Pérouse, Région Ombrie – CNR – IRSS, 2000, 1 vol.
531. ROCCHI G., *La Basilica di San Francesco ad Assisi. Interpretazione e rilievo*, Florence, Sansoni Editore, 1982, 146 p.
532. ROCCHI G., *La Basilica di San Francesco ad Assisi : prima, durante e dopo il 1997*, Florence, Alinea, 2002, 84 p.
533. SAIONI M. (dir), *Custodire l’antichità. La Soprintendenza per i beni archeologici dell’Umbria, 1964-2004*, Pérouse, EFFE Fabrizio Fabbri, 2004, 93 p.
534. SANTUCCI F. (dir), *La Cattedrale di San Rufino in Assisi*, Assise, Accademia Properziana del Subasio, 1999, 175 p.
535. SCHNEIDER E., *Assise*, Paris, Flammarion, 1933, 213 p.
536. SENSI L., *Antiche cinte e porte dell’Umbria centrale*, Foligno, Cassa di Risparmio di Foligno, 1991, un volume.
537. TUFANI A., *Il restauro del Tempio di Minerva in Assisi*, Rome, editrice Franciscanum, 1994, 11 p.
538. TUFANI A., *L’anfiteatro romano di Assisi*, Assise, Accademia Properziana del Subasio, 1999, 121 p.
539. URBANI G., « Una profezia ignorata. Il piano pilota per la conservazione programmata dei Beni Culturali in Umbria », *Bollettino di Italia Nostra*, n° 341, settembre 1997, p. 4-6.
540. VALENTINO D.A., « Prévention du risque sismique en Ombrie », *Un avenir pour notre passé*, n° 25, Conseil de l’Europe, 1985, p. 18-19.

VI – Gémone, le Frioul

541. ASSOCIAZIONE PENSE E MARAVEE, *Proposte e idee per il centro storico di Gemona*, Actes du colloque de novembre 2000 « 10 anni a Gemona », Gémone, edizioni del decennale, 2001, 159 p.
542. BALLARDINI R., « Il piano e la ricostruzione. Problemi teorici ed operativi. Il Friuli e l’esperienza di Venzone. Recupero e ricomposizione di un Centro storico », *Restauro e Città*, n° 5-6, 1987, p. 139-147.
543. BELLINA A., « L’anastilosi nella ricostruzione del Friuli », *Bollettino dell’associazione « Amici di Venzone »*, Udine, XV, 1986, 219 p.
544. BELLINA A., « Alcuni interventi di restauro realizzati in Friuli dopo il sisma del 1976. Un ripensamento sull’anastilosi », *Restauro e Città*, n°5-6, 1987, p. 153-161.
545. BELLUNO E., *Il restauro come opera di gusto : la difesa dei beni culturali nel Friuli-Venezia Giulia*, Udine, Banca del Friuli, 1973, 322 p.

546. BIAGINI E., « Proposte per una classificazione dei centri turistici su basi funzionali. La gerarchia dell'Italia settentrionale », *Quaderni dell'istituto di geografia della facoltà di economia e commercio dell'Università di Trieste*, Trieste, n°3, 1986, 39 p.
547. CACITTI R., « Terremoto e Centri Storici nel Friuli. Quale ricostruzione ? », in ZUGNI-TAURO A. P. (dir), *Un laboratorio per i centri storici*, Padoue, Italia Nostra, Editoriale Programma, 1984, p. 210-214.
548. CATTARINUSSI B., STRASSOLDO R. (dir), *Friuli : la prova del terremoto*, Milan, F. Angeli, 1978, 391 p.
549. CATTARINUSSI B. et al., *Il disastro : effetti di lungo termine : indagine psicosociologica nelle aree colpite dal terremoto del Friuli*, Udine, Grillo, 1981, 173 p.
550. CATTARINUSSI B. et al., *Cultura e territorio : indagine sulle istituzioni e attività culturali nel Friuli-Venezia Giulia*, Gorizia, Istituto di sociologia internazionale di Gorizia, 1985, 343 p.
551. CONTARDO P., « Gemona, il Duomo di Santa Maria Assunta (1976 - 1986) », *Anankè*, n° 4, 1993, p. 64-65.
552. COSSIGA F. et al., *La forza di rinascere. Gemona e il Friuli. 1976-2001*, Udine, La Nuova Base Editrice, Collection Accademia, 2001, 123 p.
553. CREMONESI A., *Storia dei terremoti nel Friuli*, Arti Grafiche Friulane, Udine, 1977, 43 p.
554. DEPLANO G., FABBRO S., *Pianificazione regionale tra locale e globale : contesti, istituzioni e strumenti per una governance strategica del territorio in una prospettiva neoregionalista*, Udine, Forum, 1998, 163 p.
555. DOGLIONI F., MORETTI A., PETRINI V., *Le chiese e il terremoto. Dalla vulnerabilità constatata nel terremoto del Friuli al miglioramento antisismico nel restauro, verso una politica di prevenzione*, Trieste, Editions Lint, 1994, 320 p.
556. DURANTE F., *Terremoti in Friuli*, Udine, Cartolnova, 1976, 79 p.
557. EMILIANI A. et al., *Le pietre dello scandalo. La politica dei beni culturali nel Friuli del terremoto*, Turin, Einaudi, 1980, 123 p.
558. FABBRO S., « La ricostruzione del Friuli : un bilancio in fase di completamento dell'opera », *Archivio di studi urbani e regionali*, 23, n° 16, 1985, p. 55-79.
559. FABBRO S. (dir), 1976-1986. *La ricostruzione del Friuli. Realizzazioni, trasformazioni, apprendimenti, prospettive. Un approccio multidisciplinare*, Udine, IRES Friuli-Venezia Giulia, 1986, 198 p.
560. FABBRO S. et al., *Verso una nuova concezione del riequilibrio territoriale : una valutazione dei sistemi subregionali del Friuli-Venezia Giulia secondo criteri di efficacia e di efficienza spaziali : programma di ricerca « Laboratorio di politiche territoriali per gli anni Novanta »*, Udine, IRES, 1989, 111 p.
561. FIACCADORI G. (dir), *Arte in Friuli-Venezia Giulia*, Udine, Magnus, 1999, 354 p.
562. FOGOLINI L., « La percezione della ricostruzione postsismica in Friuli. Il caso di Arterga », *Quaderni dell'istituto di geografia della facoltà d'economia e commercio dell'università di Trieste*, Trieste, n°6, 1987, 80 p.
563. FORMENTINI L. (dir), *Valorizzazione e riuso dei castelli*, Actes du colloque « Problemi di valorizzazione e di riuso dei Castelli » du 27 octobre 1984 à Spilimbergo, Cassacco, Consorzio per la Salvaguardia dei Castelli Storici del Friuli-Venezia Giulia, 1986, 124 p.

564. FRIULI-VENEZIA GIULIA – CONSIGLIO REGIONALE, *Il dibattito in assemblea sulla ricostruzione nelle zone terremotate del Friuli*, Trieste, Région Frioul-Vénétie Julienne, Supplément à *Regione Cronache Friuli-Venezia Giulia. Informazioni e documentazioni*, n° 26 du 11 février 1981, 1981, 198 p.
565. GEIPEL R., *Friuli. Aspetti sociogeografici di una catastrofe sismica*, Milan, F. Angeli, 1979, 240 p.
566. GEIPEL R., *Chancen, Probleme und Konsequenzen des Wiederaufbaus nach einer Katastrophe. Eine langzeituntersuchung des Erdbebens im Friaul von 1976 bis 1988*, Munich, Münchener Geographische Hefte, n°59, 1988, 176 p.
567. GEIPEL R., *Long-term Consequences of Disasters : the Reconstruction of Friuli, Italy, in its International Context, 1976-1988*, New York, Springer-Verl., 1991, 171 p.
568. GEIPEL R., « IDNDR und Hazardforschung am Beispiel des Friaul », *Geographische Rundschau*, n°7-8, juillet-août 1994, p. 393-399.
569. ITALIA NOSTRA, « Editoriale », *Bollettino di Italia Nostra*, n° 136-137, mai-juin 1976, p. 3-7.
570. LODA M., « Ricostruzione e sviluppo industriale in Friuli 1976-1988 », *Rivista geografica italiana*, 2, n° 96, 1989, p. 209-230.
571. MARTINIS B., *Storia geologica del Friuli*, Udine, La Nuova Base, 1993, 268 p.
572. MICELLI F., « Terremoto e ricostruzione. Il caso di Forgaria nel Friuli », *Quaderni dell'istituto di geografia della facoltà d'economia e commercio dell'università di Trieste*, Trieste, n° 8, 1988, 70 p.
573. MIRMINA E. (dir), *Friuli poco conosciuto e da salvare. Valori architettonici spontanei e monumentali inediti, poco noti o trascurati, compromessi dal sisma del 6 maggio 1976*, Udine, Centro studi nieviani, 1976, 56 p.
574. MIRMINA E., « Il Friuli da salvare », *Rassegna tecnica del FVG*, n° 4, juillet-août 1976, p. 20-24.
575. NIMIS G. P., *Gemona del Friuli. Appunti per una ricostruzione (dopo il 6 maggio 1976)*, Gemona del Friuli, 1976, 175 p.
576. NIMIS G. P., *Friuli dopo il terremoto. Gemona, Artegna, Magnano : fisica e metafisica di una ricostruzione*, Venise, Marsiglio, 1978, 551 p.
577. PANE R., « Commento alla relazione Icomos sulle zone terremotate del Friuli », *Restauro. Quaderni di Restauro dei Monumenti e di Urbanistica*, n° 28, novembre-décembre 1976, p. 99-108.
578. PROPEDO G. (dir), *La ricostruzione del Friuli : ricerche e studi per un bilancio della ricostruzione insediativa e della riabilitazione socio-economica nell'area colpita dagli eventi sismici del 1976*, Udine, Cooperativa editoriale Il Campo, 1985, 174 p.
579. RIZZI A., *Affreschi scoperti e salvati a Gemona*, Udine, Società Filologica Friulana, 1979, 63 p.
580. SCHWARTZBAUM P. M., SILVER C. S., GRISSOM C. A., « Earthquake damage to works of art in the Friuli Region of Italy », *Journal of the American Institute of Conservation*, Washington, 17, 1, 1977, p. 9-16.
581. SCURATI-MANZONI P., « Restauri in Friuli dopo il terremoto », *Arte Cristiana*, vol. LXIX, janvier-février 1981, p.23-34.
582. SCURATI-MANZONI P., « Altri restauri in Friuli », *Arte Cristiana*, vol. LXIX, août-septembre 1981, p. 209-224.
583. SOPRINTENDENZA PER I BENI AMBIENTALI E ARCHITETTONICI, ARCHEOLOGICI, ARTISTICI E STORICI DEL FRIULI-VENEZIA GIULIA, *La conservazione dei beni storico-*

artistici dopo il terremoto del Friuli, Trieste, Editoriale Libreria, Relation de la Surintendance aux Biens Environnementaux et Architecturaux, Archéologiques, Artistiques et Historiques du Frioul-Vénétie Julienne, 1987, 275 p.

584. VALUSSI G., « Il Friuli di fronte alla ricostruzione », *Rivista Geografica Italiana*, n° 84, 1, mars 1977, p. 113-128.

ANNEXES

ANNEXE I – METHODOLOGIE GENERALE

Définition et délimitation du corpus des sources et de la bibliographie

Le corpus est constitué de divers types de sources : bibliographiques, photographiques, cartographiques, sources orales (entretiens, enquêtes), Internet... Dans la liste des références, nous avons essayé d'ordonner celles-ci en fonction du type de sources et de la façon dont nous avons exploité ces sources. La distinction entre sources (primaires) et bibliographie (secondaire) s'est imposée, car le regard porté par le chercheur sur ces sources est différent. Des ouvrages à caractère moins scientifique et plus populaire, notamment des guides touristiques, ont été utilisés. La recherche porte en effet notamment sur la dimension vécue du patrimoine, et l'image qu'en donnent les guides touristiques, ou d'autres ouvrages destinés à un grand public et décrivant le patrimoine de l'une des villes considérées, est significative par bien des aspects. Ces ouvrages ont également l'avantage d'être, en général, riches en photographies et autres types d'illustrations. Nous avons cherché à diversifier le corpus documentaire sur lequel nous nous sommes appuyés. En comparant des ouvrages en langue française, italienne, anglaise, allemande et espagnole, nous avons voulu prendre en considération et exploiter des modes de réflexion et des traditions différentes.

Tous les clichés reproduits dans cette thèse ont été réalisés par nous au cours des nombreuses missions de travail sur le terrain. Il est à noter que, la recherche ayant été effectuée sur plusieurs années, ces clichés constituent également une source d'information, dans la mesure où la situation dans les communes étudiées a évolué parfois assez rapidement, et les photographies peuvent en témoigner de manière relativement claire. Ainsi nous avons mentionné la date des clichés lorsque celle-ci apportait un élément supplémentaire de compréhension à l'analyse. La documentation photographique exploitée comme source provient essentiellement d'ouvrages de photographies destinés à la mémoire collective des tremblements de terre. Ouvrages d'art et ouvrages de mémoire, ils mêlent souvent articles scientifiques, reportages et anecdotes individuelles, photographies d'art et de témoignage, constituant ainsi une source précieuse pour cette recherche, en particulier en ce qui concerne la culture du risque.

La documentation cartographique est une source fondamentale, à partir du moment où elle est considérée avec du recul : la tendance étant de faire confiance à une carte, qui apporte en général des informations claires et évidentes, il convient au contraire de comparer les cartes avec des données et avec d'autres cartes. En effet, en fonction de la source de la carte et de sa fonction sociale, les données y sont représentées de manière plus ou moins ciblée. La recherche n'a mis de côté aucun type de carte : elle prend en compte autant les cartes officielles, de l'institut géographique militaire italien aux cartes statistiques de l'ISTAT et aux cartes de l'institut national de géophysique et de vulcanologie, que les cartes destinées au grand public, présentes par exemple sur les dépliants touristiques, ou les cartes issues par des organismes privés ou à but précis, comme les cartes d'organismes touristiques, des communautés de montagne, du district culturel de Noto... Méthodologiquement, c'est souvent la superposition de cartes de sources différentes qui permet de poser des questions pertinentes et de chercher des réponses à un problème. Par exemple, l'usage politique de certaines cartes ne fait aucun doute, mais il est nécessaire de ne pas confondre ce type de représentation avec des cartes plus scientifiques – elles-mêmes sujettes à caution, puisqu'elles opèrent une nécessaire sélection d'information – censées porter à des actions de réduction du risque sismique. En revanche, une fois prises les précautions qui s'imposent, l'étude de cartes dotées d'une fonction précise apporte beaucoup à la réflexion et à la connaissance notamment de la culture du risque, de la façon dont le patrimoine est vécu, de l'appréhension du phénomène touristique, des ambitions de développement des communes...

Pour comprendre la culture du risque dans une société donnée, il ne suffit pas d'avoir lu les ouvrages s'y rapportant, mais il faut interroger les populations locales et tenter de comprendre leur attitude par rapport à l'objet de la recherche. Dans certains cas, c'est la confrontation de ces divers types de sources qui s'est révélée problématique, porteuse de questionnement, et a donc rendu plus dynamique et plus concrète la recherche effectuée. Ainsi, il est étonnant d'entendre une personne habitant l'une des villes étudiées affirmer qu'il n'y a pas de risque sismique dans sa ville. Autre exemple, il est frappant de constater le contraste entre l'écho qu'a pu avoir l'effondrement de la cathédrale de Noto, et le faible retentissement de la commémoration des trois cents ans du séisme destructeur de 1693, pourtant acte fondateur de la ville nouvelle de Noto. La presse écrite fait partie du corpus documentaire, puisqu'elle transmet une partie de la culture locale du risque et du patrimoine. On a limité ce type de sources à une période restreinte, correspondant pour chaque ville à une limite temporelle logique : ainsi, pour Noto, on a regardé la presse écrite depuis le début des années 1980. En effet, c'est à ce moment qu'a commencé le questionnement sur le risque

sismique, suite au séisme de l'Irpinia et au classement de la ville dans la catégorie à risque sismique élevé, sans compter que cela permet de comparer les situations avant et après le séisme de 1990. En revanche, pour Gémone, la presse écrite des années 1970 constitue une source importante, même si elle est largement concurrencée, et citée, dans des ouvrages plus distanciés. En ce qui concerne Assise, la presse écrite n'est utilisée que pour les années les plus récentes, proches du séisme de 1997, car elle permet de comprendre les réactions sous différentes perspectives. Nous n'avons pas mis de côté les documentaires audiovisuels, qu'ils traitent de l'événement catastrophique et de ses conséquences, ou qu'ils constituent simplement des sources d'information sur les villes considérées. Les films que nous avons cités dans la liste des références permettent souvent de se documenter sur le paysage urbain des villes considérées avant des événements sismiques importants (ou avant les destructions subies pendant des guerres).

Les ressources électroniques constituent une source d'information aujourd'hui importante, bien que délicate à manipuler, notamment à cause de la péremption rapide de nombreux sites de données. Souvent, les ressources électroniques doivent ainsi être un instrument destiné à faciliter l'accès à une source qui doit être consultée par ailleurs, par exemple pour la presse écrite, pour les revues, pour les informations statistiques. Mais parfois, certaines données ne sont accessibles que par internet ; dans ce cas, la ressource est indispensable et elle est traitée comme une information acquise oralement mais temporairement disponible sous forme écrite, même virtuelle. Ainsi, dans la mesure du possible, quand une donnée avait été trouvée sur internet, nous avons procédé à des vérifications croisées avec des données bibliographiques ou par des entretiens oraux. Quand la vérification a été possible, nous avons choisi d'indiquer la référence bibliographique de préférence à la ressource électronique ; mais dans le cas des lois et réglementations, les références aux sites Internet nous ont semblé indispensables, car ce moyen d'accès à distance à l'information rend la consultation et la vérification des sources considérablement plus simple et rapide.

Méthodologie de la cartographie

Toutes les cartes présentées dans cette recherche, sauf indication contraire exceptionnelle, ont été conçues et réalisées par nous. Une des questions fondamentales concernant la cartographie a été celle de l'échelle et du cadre choisis pour la représentation cartographique. La solution n'était pas du tout évidente, car en fonction des données à représenter, l'échelle et le cadre les plus pertinents n'étaient pas les mêmes. Dans le cas de cartes simples, cela ne posait pas de problème majeur, mais lorsque nous voulions comparer certains types de données, le choix était plus complexe. En réalité, le problème se pose de façon particulièrement aiguë pour l'échelle provinciale. En effet, l'échelle régionale et l'échelle nationale sont assez simples à mettre en œuvre et à justifier, et leurs résultats restent assez peu précis dans l'ensemble, mais servent à situer certains événements, et à démontrer certains contrastes entre régions ou entre provinces. De même, l'échelle communale est également relativement aisée à mettre en œuvre, bien que se pose la question de prendre en compte la commune dans son ensemble ou seulement le centre urbain principal. La question n'est pas évidente dans le cadre d'une méthode comparative, car les tailles des territoires communaux comparés varient beaucoup, ainsi que leurs densités. Dans l'ensemble, nous avons choisi d'effectuer des analyses fines en limitant les cartes aux centres urbains et en laissant le choix d'échelles plus petites (comprenant tout le territoire communal) aux cartes ayant un cadre d'échelle provinciale. Or, c'est à cette échelle que se posent les problèmes les plus complexes.

En effet, utiliser des limites administratives paraît pertinent lorsque les données représentées sont de l'ordre des politiques urbaines, communales ou régionales, voire nationales. Mais la représentation de données géophysiques impose certaines échelles et certains cadres de travail. Travailler sur un séisme et sur ses conséquences impose parfois une logique de proximité spatiale, et non de limites administratives. En Sicile, il est certainement pertinent de prendre en compte les effets du séisme dans toute la province de Syracuse, mais il paraît encore plus pertinent, et porteur de fruits en matière d'analyse du risque, de comparer ce qui s'est passé à Noto et dans les communes limitrophes de Noto : or une partie de ces communes limitrophes font partie de la province de Raguse. Pourtant, il n'est pas pertinent (et cela ferait perdre beaucoup à l'analyse) de prendre en compte toute la province de Raguse, et encore moins toute l'immense province de Catane, dont certaines des communes les plus méridionales entrent pourtant pleinement dans le cadre de l'analyse de notre recherche,

puisqu'elles font partie de la région géographique des Monts Iblei, mais aussi du District Culturel du Sud-Est, c'est à dire un cadre d'action interurbain pour la gestion du patrimoine...

Dans le Frioul, la province d'Udine constitue un cadre d'analyse cohérent pour des données telles que les politiques urbaines ou relatives à la culture et au patrimoine. En revanche, la représentation des données concernant les séismes de 1976 ne se conçoit, de façon pertinente, que de deux façons : soit à l'échelle de la région entière (voire à l'échelle internationale), soit à l'échelle d'une partie de la province d'Udine. Prendre en compte dans les représentations détaillées des effets du séisme la partie sud de la province d'Udine, ainsi que sa partie la plus au nord, n'aurait pas d'utilité pour la démonstration, puisque le séisme n'a pas eu d'effet dans ces zones. L'analyse de détail aurait perdu beaucoup de son acuité si nous avions comparé la commune de Gémone aux 100 autres communes de la province, tandis qu'en la comparant uniquement avec les communes les plus proches, nous avons obtenu un résultat beaucoup plus fin et intéressant.

Ainsi, certaines cartes « d'échelle provinciale » sont des représentations ayant pour cadre la province et ne prennent pas en compte les provinces limitrophes, tandis que d'autres sont d'échelle « infraprovinciale », ayant pour base spatiale un élargissement de proximité par rapport aux communes étudiées. Dans le cas de Noto, cela aboutit à des cartes interprovinciales. Dans tous les cas, les limites communales demeurent des limites fortes. L'élargissement de proximité par rapport aux communes étudiées est limité en général aux communes immédiatement limitrophes, mais prend en compte aussi, dans certains cas, des communes non directement limitrophes, mais spatialement proches ; ou bien des communes qui ont une place particulière dans l'analyse et sans lesquelles celle-ci perdrait de sa pertinence. Ainsi, il aurait été absurde de faire disparaître de la carte de la Sicile sud-orientale son extrême pointe méridionale sous prétexte que la commune de Portopalo n'est pas limitrophe de celle de Noto. De même, si l'on représente, toujours en Sicile sud-orientale, la commune de Raguse, limitrophe de Noto, il apparaît pertinent de représenter également Scicli, commune quasiment enclavée dans la commune de Raguse et qui présente de nombreux points communs avec Noto, sans compter qu'elle fait partie, avec Noto, des huit villes de Sicile sud-orientale classées ensemble sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Au final, certaines cartes ont eu un processus d'élaboration assez complexe, puisque le choix de leur échelle et de leur cadre d'analyse s'est fait au fur et à mesure de l'apport de données de la carte. Nous avons pensé que la finesse d'analyse que ces choix apportaient compensait largement la possible perte de facilité de comparaison entre des cartes d'échelle et de cadre légèrement différents.

Méthodologie des entretiens et des enquêtes

Au cours de la recherche, il a toujours été préféré l'entretien direct aux questionnaires écrits ou distribués puis récupérés. En effet, des entretiens et enquêtes préliminaires ont montré que des réponses « plates » par écrit prenaient un sens parfois très différent à l'oral. Cette remarque peut paraître banale, mais elle prend plus de profondeur dans le contexte de l'Italie, la population italienne ayant l'habitude de s'exprimer par des gestes ; et plus particulièrement encore dans le cas de la Sicile, où les mots ont souvent moins de poids et de signification que les silences ou les expressions du visage... En outre, les personnes interrogées ne parlaient pas toutes italien (suite à l'importance du dialecte sicilien du sud-est à Noto et de la langue frioulane à Gémone), et poser des questions par oral a certainement permis d'obtenir des réponses de personnes qui, sans cela, n'auraient pas pu répondre au questionnaire.

Les questions ont donc été adressées directement, en général dans les rues des villes, en fonction d'un échantillon de population défini d'après certains critères spécifiques : principalement le quartier d'habitation, mais aussi le sexe, l'âge, et la profession dans la mesure du possible. L'objectif était essentiellement de vérifier si des différences entre les quartiers étaient notables. Des tendances se sont ainsi dessinées, malgré le nombre limité de réponses (45 à Gémone, 93 à Noto, chiffres près de deux fois inférieurs au nombre de personnes interrogées), qui semble insuffisant pour établir des conclusions véritablement représentatives de la population locale. La représentativité doit être également nuancée par la catégorie de personnes qui ont répondu à l'enquête : ainsi, en Sicile particulièrement, mais aussi à Gémone, les personnes qui ont répondu font partie d'une frange de la population plutôt lettrée, parlant italien, capable de comprendre certaines questions un peu plus techniques. Cela est apparu évident, bien que nous ayons conçu les questionnaires en réfléchissant à ces obstacles et en construisant par conséquent des questions les plus simples possibles, dans un but de communication avec la population moins instruite (mais aussi pour pouvoir poser des questions similaires dans les trois communes considérées). Nous avons tenté d'exploiter les résultats des enquêtes en tenant compte de ces nuances. Par exemple, il est pertinent de constater, en particulier à Noto, le manque d'information concernant le risque sismique dans la frange la plus cultivée de la population.

Nous n'avons pas réalisé d'enquête systématique à Assise, pour différentes raisons. Nous avons rédigé un questionnaire et commencé une pré-enquête, mais des obstacles tant pratiques que théoriques nous ont amené à aborder une autre méthode de compréhension des dynamiques locales à Assise, par l'entretien direct et la conversation avec les personnes rencontrées notamment. Les questions qui étaient pertinentes pour les deux autres communes l'étaient beaucoup moins à Assise. Par exemple, les questions sur le tourisme devaient être repensées, parce que le tourisme à Assise est une donnée évidente et omniprésente ; de même, les questions sur le risque sismique devaient également être orientées différemment, parce que le dernier séisme destructeur dans cette commune a eu lieu à une date beaucoup plus récente (1997) que dans les autres communes : la mémoire de la catastrophe est encore très vive dans les esprits, les travaux de réparation sont encore en cours et indiqués par de nombreux panneaux mentionnant le risque sismique. Suite à ces réflexions, nous avons abandonné l'idée d'une comparaison terme à terme des trois enquêtes, qui n'aurait pu apporter que des résultats très vagues et difficiles à justifier, puisque les questions auraient été différentes. En revanche, mener une enquête à Assise constitue pour nous une piste de travail possible et intéressante pour la poursuite éventuelle de nos recherches. Pour la recherche ici présentée, nous nous sommes contenté d'enquêtes déjà réalisées et analysées par d'autres chercheurs (cf. bibliographie).

Il est à noter toutefois que ces remarques méthodologiques peuvent constituer, en soi, des outils de compréhension des populations et des territoires considérés. Nous avons pris en compte dans notre travail, par exemple, le contraste entre Assise et les deux autres communes en ce qui concerne le taux de touristes et d'étrangers par habitant du centre historique. Nous avons considéré que l'extension de la ville de Gémone et l'usage intense de la voiture au sein de la commune permettaient d'expliquer le faible nombre de personnes rencontrées, alors que cette logique ne peut s'appliquer qu'aux quartiers périphériques de Noto et très peu à la ville d'Assise, puisque dans ces deux cas les centres historiques sont interdits à la circulation des automobiles.

Ainsi, les résultats des enquêtes ne sont pas seulement liés à l'analyse des réponses, mais aussi à la compréhension des conditions de réalisation de ces enquêtes, souvent révélatrices de la façon dont les populations locales vivent leur territoire.

Cette dernière remarque est valable pour l'ensemble de ce travail de recherche. Le géographe travaille sur un territoire vécu et modelé par des populations dans un temps présent ou récent, un territoire dynamique ; le chercheur se doit donc, pour consolider sa

méthodologie et adopter la distance juste par rapport aux logiques qu'il observe, de prendre en compte différents niveaux d'analyse, différents niveaux de discours, différents emboîtements spatiaux, temporels mais aussi contextuels.

ANNEXE II – ENTRETIENS

Nous retranscrivons ici, dans l'ordre chronologique et traduits par nous, une partie des entretiens que nous avons menés auprès des autorités locales ou des experts dans les trois communes étudiées ; nous avons choisi de ne reporter ici que les entretiens qui nous ont semblé les plus intéressants et pertinents, ainsi que ceux que nous avons cités dans notre travail. Toutes les réponses des personnes interrogées sont reportées, mais non toutes les questions posées : nous n'avons conservé que les questions d'ordre général afin de gagner en clarté.

1 – Entretien avec l'Onorevole Raffaele Leone, maire de Noto entre 1994 et 2002 – février 2002.

Quelle politique mène la commune de Noto en matière de patrimoine urbain ?

Il y a une exigence de sauvegarde de certains beaux édifices, qui ne sont pas solides (matériau pauvre, jointures en terre). L'idée est de préserver ce patrimoine et de réduire le risque, risque sismique mais pas seulement.

On a pris conscience de ce problème voici seulement une vingtaine d'années, la mise en œuvre de travaux de restauration est donc très récente.

Une question majeure est celle de la réutilisation des bâtiments rénovés : des couvents sont restaurés, mais ils n'y a plus de religieux ; d'anciennes demeures aristocratiques sont restaurées, mais il n'y a plus de propriétaire qui les habite. La réutilisation est donc un changement de destination, d'usage, de ces bâtiments, et cela se fait notamment dans une optique touristique.

En ce qui concerne les financements, ils arrivent par diverses voies :

- la voie la plus importante est celle des financements de l'Etat liés à la reconstruction d'après le séisme de 1990.

- Viennent ensuite les fonds structuraux européens liés à l'Agenda 2000
- En complément, viennent les bénéfices du jeu (national) du *Lotto*, bénéfices qui vont aux Biens Culturels puis qui sont redistribués.

Les maisons privées, « non monumentales », peuvent être restaurées grâce à la loi de reconstruction post-tremblement de terre de 1990. Ces fonds commencent tout juste à arriver.

Les fonds européens, en revanche, servent uniquement à restaurer des édifices dont l'usage doit être modifié au profit d'une destination publique (essentiellement touristique). Dans le quartier d'Agliastrello, on est en train de restructurer de nombreuses maisons pour en faire des hôtels.

La logique patrimoniale de la ville de Noto est donc de considérer comme « patrimoine » non seulement les édifices monumentaux, mais tout le centre historique de la ville, en tant qu'ensemble patrimonial.

Que pouvez-vous dire du risque sismique à Noto, et quelle est la politique de la commune par rapport à ce risque ?

La commune de Noto est classée depuis 1981 à haut risque sismique. Mais la population est, effectivement, mal informée. C'est pourquoi nous essayons de l'informer, notamment en accueillant des congrès sur la question ; on voudrait aussi informer les jeunes dans les écoles.

Il existe un plan d'évacuation général, effectué après le tremblement de terre de 1990 ; il a été mis à jour en 2000.

**L'expansion urbaine en périphérie, l'abandon du centre-ville, l'abusivisme...
Comment la commune veut-elle gérer le développement de Noto ?**

Nous avons mis en place des décrets qui ont pour objectif d'encourager la population à rester dans le centre. Principalement, cela consiste à limiter les permis de construire en périphérie de la ville et à favoriser les restaurations dans le centre-ville. On facilite aussi l'accès à un plus grand confort dans les maisons du centre-ville. Nous sommes aussi en train d'étudier des mesures fiscales dans cette optique.

L'UNESCO a effectivement un projet de classement du centre de Noto ; cela n'aura pas pour effet d'augmenter les barrières administratives et de ralentir encore les mesures de restauration, au contraire, puisque ce sera une source de financements importants destinés, précisément, à la restauration du centre-ville.

En périphérie de la ville et dans le territoire de Noto, essentiellement sur le littoral mais pas seulement, l'abusivisme est un fléau contre lequel on ne peut pas grand-chose. Il y a sur le territoire de la commune de Noto environ 5000 maisons abusives, ce qui est énorme. C'est une estimation assez précise, car il y a eu récemment un *condono* [promesse de légalisation], et tous les propriétaires ont envoyé des demandes de légalisation. Elles seront, sans doute, toutes acceptées, c'est à dire que toutes ces maisons seront légalisées, car la commune ne peut rien faire d'autre qu'appliquer le *condono* : c'est la commune qui décide de légaliser ou non, mais obligatoirement sur la base de ce qu'énonce l'Etat, le *condono*.

La solution, contre l'abusivisme, n'est pas de détruire les maisons illégales, mais de simplifier le Plan Urbanistique. Il faut encadrer ce développement. Mais pour faire un Plan, il faut du temps, des données récentes...

Le gratte-ciel a été construit en 1962. Il n'a pas été construit selon des normes antisismiques, celles-ci ayant été introduites seulement après 1981. Il a été récemment restauré, ce sont les habitants qui ont payé sa restauration.

Le littoral est affecté par l'abusivisme depuis plus de trente ans, mais depuis quelques années le problème est beaucoup moins aigu. Pendant notre mandat, nous avons fait créer des égouts et des stations d'épuration : aujourd'hui, la mer est beaucoup plus propre qu'elle ne l'était il y a dix ans.

Il y a eu récemment un cas d'abusivisme dans la réserve naturelle de Vendicari, mais c'est le premier cas dans la réserve. Quant à la réserve des *Pantani Sicilia Sud-Orientale*, elle a été instituée, mais une partie très petite de la réserve est sur le territoire de Noto, nous ne nous en occupons donc pas.

Quels sont les rapports entre la commune de Noto et les autres collectivités territoriales (communes voisines, province, région...) ?

Avec la province, les rapports sont bons. Ils sont moins bons avec la Région car elle est mal administrée [à la date de l'entretien, la commune de Noto et la province de Syracuse font partie des rares collectivités territoriales siciliennes gouvernées par une coalition de

centre-gauche, tandis que la Région est gouvernée par la coalition de centre-droit Maison Des Libertés].

Avec les communes voisines, nous avons signé certains accords, comme le *Compensorio Eloro*, à des fins touristiques. Ces accords se développent, mais pour l'instant ils sont insuffisants. Nous voulons développer un Pacte Territorial pour l'Agriculture, car pour l'instant il n'y a rien. A Noto, nous avons peu d'entrepreneurs agricoles, ils viennent d'Avola et de Pachino, et cultivent, mais sur le territoire de Noto, la fameuse tomate-cerise de Pachino ou l'amande d'Avola.

Il y a à Noto environ 18 % de chômage, mais c'est le même chiffre pour toute la Sicile.

Quel futur espérez-vous pour Noto ?

Je suis très confiant sur le futur de Noto. Je suis partisan du développement durable, lié sans aucun doute à un tourisme durable.

Le problème majeur est un problème d'accès. Nous livrons bataille depuis des années, mais récemment on vient de décider d'achever l'autoroute Gela – Noto – Syracuse – Catane, et la voie ferrée également devrait être améliorée. Mais les plus gros efforts concernent l'aéroport de Catane, qui est en phase d'agrandissement.

Quant à la promotion de notre ville, nous nous en occupons nous-mêmes : j'étais moi-même à Milan la semaine dernière, pour promouvoir la ville à la Bourse Internationale du Tourisme.

D'ici cinq à six ans, nous devrions avoir à Noto un tourisme important et bien canalisé.

2 – Entretien avec le Professeur Corrado Latina, de la faculté d'Architecture de l'université de Florence – avril 2002.

Que pouvez-vous dire de l'évolution de Noto depuis l'étude que vous avez menée en 1984 ? Celle-ci a-t-elle eu des suites ?

Il y a eu une série d'actions politiques, notamment quelques ouvrages de prévention. Ils ont pu sauver quelques bâtiments, comme le monastère du Saint Sauveur, avant le séisme de 1990. En 1986, le centre historique a été fermé, à cause d'écroulements sporadiques. On en a fait un événement national, comme à Orvieto par exemple.

Après 1990, il y a eu une dramatisation de tout cela. On a mis en œuvre des instruments et des moyens pour reconstruire les bâtiments. Ce sont des privés qui reconstruisent. Quelques églises aussi : Sainte Claire a été bien refaite. Mais dans certains cas, cela a été très mal fait, comme pour le palais Trigona, refait avec des techniques lourdes avant 1990, et après le tremblement de terre on s'est aperçu que l'aile restaurée avait subi plus de dommages que l'aile non restaurée.

Le problème est la légitimité de l'intervention. Cela rejoint le problème du clientélisme : les fonds sont attribués à ceux qui n'en ont pas besoin...

En outre, les gens ont profité des fonds pour rénover leur appartement, se faire construire une terrasse, une salle de bains, et non pour consolider ou mettre aux normes parasismiques. Ces gens-là ont pris l'argent de ceux qui auraient pu faire des réparations mais qui n'ont pas eu d'argent. A cause de ce détournement, il y a bien 50 % des bâtiments qui pourraient être sérieusement endommagés d'ici dix ans.

Que manque-t-il à la gestion du risque pour qu'elle soit efficace ?

Il manque l'instrument préventif. Les gens attendent le désastre. Un désastre, c'est aussi l'occasion de relancer l'économie, par la reconstruction. Les sociétés européennes sont habituées à l'interventionnisme de l'Etat, contrairement aux Etats-Unis ; du coup, les citoyens sont assistés, ils ne font rien, ils ont confiance, et n'exercent aucune action de prévention. En outre, l'Etat, en quelque sorte, a l'habitude de compenser, après un séisme, parce qu'il n'a rien fait avant. Les gens le savent et attendent des fonds.

L'instrument préventif existe dans certaines régions : par exemple en Toscane, la Garfagnana a été très étudiée, ou bien en Emilie Romagne. Les intérêts sont toujours politiques, il en va de même pour la prévention, si on la met en place c'est pour des raisons politiques.

Vous avez parlé d'abusivisme. Celui-ci accroît-il le risque ou bien faut-il être plus nuancé ?

Il faut bien distinguer plusieurs sortes d'abusivisme. Il y a d'abord l'abusivisme administratif, qui est quelque chose de très grave. Des hôtels sont construits, des résidences, parfois en face des *carabinieri*, comme ce palais à quatre étages construit aux abords de la Porte Royale de Noto, dans un endroit découvert où avait été projeté un cinématographe à ciel ouvert. C'est un entrepreneur sans scrupules qui a repris le terrain et a construit. Il y a cet abusivisme administratif dans la ville, mais aussi au bord de la mer, dans les collines... Et puis il y a un autre type d'abusivisme, qui est constitué des modifications effectuées sur des maisons déjà existantes.

Dans tous les cas, cela nuit à l'environnement, par exemple les maisons illégales sont souvent construites sur le littoral à l'intérieur de la bande de 150 mètres qui doit être inconstructible normalement. Et avec le *condono* (l'amnistie), la légalisation, la logique devient encore plus perverse, car cela agit comme un encouragement à la construction illégale, en prévision de la légalisation.

Quant au risque sismique, l'abusivisme l'accroît en général, car les modifications sont souvent faites sans architecte et sans plan. Les maisons sont construites n'importe où et sans fondation stable. Sur le littoral, il y a d'autres risques...

3 – Entretien avec Lucio Napoli, chercheur et membre des pompiers de la commune de Pérouse – septembre 2003.

Vous avez été pompier volontaire lors de l'urgence causée par le séisme de 1997 en Ombrie, pouvez-vous nous parler de cette expérience ?

Oui, j'étais pompier volontaire à Assise à ce moment-là. En 1997, tout a bien fonctionné. Les volontaires divers ont bien été coordonnés par les Centres Opérationnels Communaux qui avaient été mis en place. Tout de même, dans la pratique, il y a eu des conflits de compétence entre les pompiers et la protection civile. Les pompiers interviennent immédiatement, la protection civile suit une procédure plus bureaucratique. La protection civile est la coordination d'un ensemble de services, l'idée est née de ce qui s'est passé lors des séismes du Frioul et de l'Irpinia, il y a plus de vingt ans. Mais ici la protection civile n'a pas d'argent. Il faut gérer au mieux les fonds.

A propos de fonds, comment se passe la reconstruction à Assise, notamment d'un point de vue financier ?

Il y a quand même eu beaucoup d'attente et de manque de coordination à cause de la bureaucratie. La reconstruction devait suivre des directives des communes, l'Etat promettait de l'argent qui n'arrivait pas... Les administrations ont eu du mal pour la reconstruction à cause du grand nombre de lois, trop élevé, qui a rendu les choses de plus en plus compliquées.

En outre, les premiers fonds qui sont parvenus à la Région ont servi à reconstruire les biens culturels, et non les habitations des particuliers. Pour ces derniers, les fonds ont commencé à arriver seulement trois ans après les promesses. C'est l'Office Technique Communal qui gère et répartit les fonds. Et puis dans certaines communes, il y a eu des problèmes pour avoir des données précises et transparentes sur les financements.

Pensez-vous qu'il existe une culture du risque sismique à Assise ?

Oui, dans une certaine mesure. En Ombrie, des règles parasismiques ont été mises en place dès le séisme de 1979, mais elles ne sont applicables qu'aux nouvelles constructions. A ce moment-là aussi sont arrivés des financements de l'Etat pour restaurer les résidences secondaires, qui étaient dégradées avant même les tremblements de terre. Aujourd'hui les normes doivent être appliquées aux constructions nouvelles, et il y a quelques incitations fiscales pour les propriétaires qui veulent consolider leurs habitations, mais elles sont insuffisantes.

La question matérielle et économique est très importante. Ici, les gens sont inquiets des conséquences des tremblements de terre, mais n'ont pas peur des séismes en soi ; c'est plutôt une question matérielle qu'une question de sécurité. Les séismes sont moins violents que dans le Frioul ou l'Irpinia. Mais les assurances excluent les tremblements de terre. Elles ne remboursent pas les dommages dus aux séismes, c'est pourquoi l'aide de l'Etat est attendue avec autant d'impatience.

L'expérience du Frioul nous a enseigné que la reconstruction peut être brève. En fait, il y a des différences fortes entre le sud et le nord de l'Italie. Dans le sud, il y a une attente d'assistance de l'Etat, alors que dans le nord les citoyens sont plus actifs, plus productifs. Dans le Frioul, il y a eu immédiatement cette envie de reconstruire la maison comme elle était avant, dans le but de retrouver la même vie qu'avant.

4 – Entretien avec Salvatore Di Pietro, Maire adjoint et Assesseur aux Travaux Publics de la Commune de Noto – janvier 2004.

Quelles sont les compétences de cet Office concernant le patrimoine urbain de Noto ?

Les restaurations monumentales sont de la compétence de la surintendance de Syracuse. C'est elle qui s'occupe des églises Sainte Claire, Saint Sauveur... En ce qui concerne les monuments, nous avons seulement la compétence de l'entretien ordinaire (électricité, ouverture de portes...). Nous nous occupons aussi de l'accès, des rues et des routes : en 2003, nous avons dépensé un milliard de lires pour l'entretien ordinaire et extraordinaire des routes de la commune. Mais là encore, notre compétence est limitée par la surintendance. La Commune ne peut pas intervenir sur les rues du centre historique. Pour tous les travaux publics dans cette zone, il faut l'avis favorable de la surintendance. Cela vaut même pour les commerces, s'ils veulent installer des parasols, etc.

Vous faites partie de la nouvelle administration communale, en place depuis un an et demi. Quels sont les ambitions et les projets de cette nouvelle administration ?

Je voudrais avant tout insister sur la continuité : cette nouvelle administration, en place depuis 2002, a poursuivi les travaux commencés sous l'administration Leone. Par exemple, les travaux déjà votés ont été lancés, comme pour le Collège des Jésuites.

Nos nouveaux projets sont, en particulier, la requalification urbaine de certains quartiers, comme Agliastrello ; nous avons aussi un projet d'illumination des monuments de la ville, qui se fera en deux phases. Nous avons déjà les financements de la Région. Maintenant, nous avons besoin des entreprises, du projet, et ensuite les travaux seront réalisés.

Où en sont les travaux de reconstruction de la cathédrale ?

En ce qui concerne la cathédrale, la fin des travaux est prévue pour avril 2005. C'est six mois plus tard que prévu ; parce que les travaux se sont arrêtés plusieurs fois, par manque d'argent. Le contrat a été renégocié plusieurs fois, le devis actuel est de 15 millions d'euros.

L'administration actuelle de la ville a voté les financements de l'illumination nocturne de la façade, qui n'était pas prévue dans le projet initial de restauration.

Pouvez-vous me donner quelques chiffres sur le coût des travaux de restauration des monuments de la ville ?

Les restaurations monumentales à Noto ont coûté beaucoup d'argent. Saint Dominique a coûté, pour l'instant, 5,7 milliards de lires. Elle a été restaurée par le même architecte que la cathédrale. Il a commencé par consolider la structure et rénover la façade, puis il a entamé la rénovation de l'intérieur de l'église. Les travaux du monastère Saint Sauveur et du musée archéologique vont coûter autour de 1,3 millions d'euros. La fin des travaux était prévue pour octobre 2003 mais en fait ils sont loin d'être terminés. Il y a aussi les travaux du palais Nicolaci, qui doit accueillir la bibliothèque communale quand la restauration sera terminée. La bibliothèque est extrêmement riche, quelques 100 000 volumes, et il y a aussi des parchemins, des codex, des livres enluminés...

Y a-t-il des projets relatifs à la prévention du risque sismique ?

Nous avons l'intention de réaliser une aire de protection civile, en dehors de la ville, du côté des jardins publics. Cette aire devrait accueillir des préfabriqués et des structures d'urgence. Par exemple, à Contrada Faldino (un écart de la commune de Noto), les travaux ont déjà été financés, pour une somme de 4,5 milliards de lires, soit environ 2 millions d'euros ; cette somme est due à la nécessité d'aplanir une zone située sur des pentes fortes.

La nouvelle administration, comme l'ancienne, mise-t-elle beaucoup sur le développement touristique ?

Oui, c'est certainement une ressource capitale pour la ville. Pour le développement touristique, Noto fait partie de plusieurs réseaux, plusieurs structures ; le district culturel du sud-est en est une nouvelle. Cela concerne essentiellement la zone sud de la région, c'est un pôle touristique fondé sur l'identité culturelle du Val de Noto. Devraient être mis en place des parcours, des itinéraires touristiques.

Le classement sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO devrait favoriser ces tendances...

L'UNESCO ne joue aucun rôle dans le district culturel. Le classement UNESCO apporte du prestige, mais aucun financement. C'est plutôt, pour Noto, une promotion touristique. Et puis, cela peut permettre d'avoir plus facilement accès aux fonds européens.

Avez-vous des projets concernant la mise en valeur de Noto Antica ?

Le cas de Noto Antica est assez compliqué, à cause de la bureaucratie. Là-bas, beaucoup de terrains sont de propriété privée. Il faudrait donc les exproprier, et pour cela il faut de l'argent. Nous devons trouver des accords avec la Province de Syracuse aussi pour la route, car la route qui mène à Noto Antica est provinciale. L'Association ISVNA tente de promouvoir, depuis plus de trente ans, l'idée d'un Parc de l'Alveria (le mont où se situe Noto Antica), mais l'initiative reste encore presque complètement ignorée. L'ISVNA compte pourtant environ 600 membres (qui paient une cotisation de 8 euros par an). Elle reçoit aussi des subventions de la Commune.

5 – Entretien avec Claudio Zarcone, porte-parole de l'Assesseur⁵²⁵ aux Biens culturels de la Région Sicile – janvier 2004.

Quelle définition cet Assessorat donne-t-il au terme « patrimoine » ?

Le patrimoine est un concept large, qui comprend l'environnement, les paysages... Pour nous guider, nous avons un *Piano Operativo Regionale* financé par l'Europe. Dans ce cadre, la Région Sicile lance des concours pour la restauration du patrimoine, soit monumental public (mesure 2.01), soit privé (mesure 2.03).

La Région a-t-elle les moyens de protéger le patrimoine de propriété privée ?

⁵²⁵ L'Onorevole Fabio Granata.

Les propriétaires privés, pour pouvoir restaurer leur habitation patrimoniale (c'est-à-dire reconnue comme telle par la surintendance), demandent à la Région, qui ensuite finance leur projet en l'assortissant de contraintes. Le privé ne peut rien faire sans l'accord de la Région.

La tâche est immense en Sicile...

Il revient à la Région d'évaluer les priorités. Il est impossible de tout faire, de répondre à tout ; il n'y a pas suffisamment d'argent, notamment. La Région choisit donc ses priorités et répartit en fonction de ces choix les financements.

Par exemple, presque tous les musées présents sur le sol sicilien appartiennent à la Région. Mais la Région peut aussi soutenir un projet d'une Commune, pour la création ou la restauration d'un musée ou d'un autre monument de propriété communale.

D'où proviennent les financements ?

L'argent provient de diverses sources : des subventions exceptionnelles accordées par l'Union Européenne, des subventions ordinaires octroyées par l'Etat italien. Puis c'est la Région qui distribue l'argent aux Assessorats. Il faut bien se souvenir que la Sicile est l'unique Région en Italie dotée d'un Parlement régional, qui vote le budget. Ensuite, l'Assessorat finance un par un les projets de la surintendance ; ce n'est pas un budget global qu'il lui accorde et qu'elle gère de façon autonome. Mis à part ces budgets fléchés pour certains projets, les surintendances ont évidemment un budget ordinaire qu'elles gèrent de façon plus autonome (pour l'électricité, etc.).

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres précis ?

Pour savoir combien d'argent l'Etat a octroyé à la Région pour le patrimoine, il faut demander au sous-secrétaire d'Etat aux Biens Culturels, l'*Onorevole* Bono.

Quelle sont les grandes lignes de la politique de l'Assessorat ?

La politique spécifique menée par l'Assesseur Granata ne se limite pas à la protection et à l'entretien du patrimoine, mais cherche aussi à promouvoir et à mettre en valeur ce patrimoine. Par mise en valeur du patrimoine, nous entendons tous les services divers dans les

musées, cafétéria, librairie... L'objectif est celui d'un marketing de qualité, à destination des touristes. Les musées, les hôtels, etc., sont source de travail, d'emplois, ils constituent un bienfait économique. Le tourisme est à la base du développement durable dans la Région.

Les instruments de développement mis en place en Sicile sud-orientale sont issus de cette politique ?

La Région a beaucoup fait pour la reconnaissance du Val de Noto comme site UNESCO. Elle a milité pour que soit classé l'ensemble de la région sud-orientale, et non la seule ville de Noto. C'est une association de huit communes, qui vont élaborer une formation commune. Il y a en Sicile sud-orientale une très forte tradition éno-gastronomique : le district culturel constitue un logo de qualité pour les restaurants et les hôtels. Grâce à cela, il y a une ligne commune à tous les participants du district. L'objectif est de fixer les touristes, les faire s'arrêter plus longtemps dans la région sud-orientale.

6 – Entretien avec l'Architecte Garufi, du Centre Régional pour la Programmation et la Restauration du patrimoine culturel en Sicile (CPR) – janvier 2004.

Quel est le rôle du CPR ?

Le CPR donne des directives aux surintendances provinciales. En fait, les surintendances sont des organes exécutifs. L'organe décisionnel est l'Assessorat régional, puisque la Sicile a un statut qui lui confère l'autonomie en matière de gestion des biens culturels. Le CPR dépend de l'Assessorat, mais il a une très grande autonomie de gestion. Il agit en accord avec les programmes et les orientations de l'Institut Central pour la Restauration (ICR) à Rome, qui peut contrôler les projets et les réalisations du CPR.

Le CPR coordonne donc, pour la Sicile, les projets de l'ICR ?

Le CPR met en œuvre, en Sicile, un projet très important de l'ICR : la carte du risque du patrimoine culturel. Il s'agit de réaliser le recensement des biens culturels immobiliers monumentaux, et de le mettre en parallèle avec des cartes de vulnérabilité, qui ont déjà été

faites. Cela doit aboutir à la réalisation de cartes du risque très précises. Le CPR s'occupe de toute la Sicile : quelques villes ont déjà été complètement étudiées, et pour celles-ci les cartes du risque sont déjà prêtes (Taormina, Poggioreale par exemple).

Cela a-t-il été fait pour la ville de Noto ?

Pour ce qui concerne Noto, le projet est en cours de réalisation. Il est financé, mais l'appel d'offre n'est pas encore lancé. Ce sera une société privée qui effectuera les relevés, appréciera la valeur des monuments, puis donnera les résultats au CPR, lequel les transmettra à l'ICR à Rome.

Avec le classement UNESCO et la mise en place du district culturel du sud-est, l'ensemble du Val de Noto semble très dynamique du point de vue de la mise en valeur du patrimoine culturel. Quel est le rôle du CPR dans ces logiques ?

Le Val de Noto fait l'objet d'un projet pilote concernant le patrimoine culturel, pour la période 2003-2006. Cela comprend les paysages, les traditions, le patrimoine gastronomique, le tout sur l'ensemble du Val de Noto, et pas seulement sur les huit villes classées Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO. L'objectif est la mise en valeur globale, systématisée, de ce territoire. Il s'agit d'un projet de développement, qui pour l'instant n'a qu'une valeur indicative, et non d'un projet entériné par les collectivités locales. Il a été promu à l'initiative du Professeur Maurizio Carta, du département d'urbanisme de la faculté d'architecture de l'université de Palerme. Un Master a été mis en place pour réaliser l'étude, avec réalisation d'un CD-ROM, sur l'ensemble de la Sicile sud-orientale. Mais je ne peux pas vous divulguer ce CD-ROM, il faudra s'adresser directement au professeur Carta quand le projet sera terminé.

7 – Entretien avec l'Onorevole Gabriele Marini, maire de Gémone – novembre 2004.

Gémone a été quasiment entièrement détruite en 1976. En quoi la ville d'aujourd'hui est-elle différente de la ville d'avant ?

Les séismes de 1976 ont complètement bouleversé la situation à Gémone. Cependant, la ville est née à nouveau, comme avant, au même endroit et à l'identique ou presque. Même les bureaux de la mairie sont au même endroit. Les rues et les maisons ont été refaites comme avant. Cependant, le contexte a beaucoup changé, l'évolution a été très importante. Les rues ont été élargies et les maisons agrandies. Au total 70 % des maisons actuelles sont neuves, 30 % sont les maisons anciennes qui ont été réparées et reconsolidées. Tous les réseaux divers ont aussi été restructurés : les eaux, les égouts, le téléphone, l'électricité. Tout a été enterré. En fait, Gémone a fait, d'un coup, un saut d'un siècle.

La chance de Gémone a été la présence de l'armée en 1976. C'était à cause de la frontière yougoslave, et en fait l'armée a été extrêmement utile au moment de la catastrophe, pour les secours.

Après la catastrophe, comment ont été choisies les modalités de la reconstruction de la ville ?

Il a eu deux grandes modalités de reconstruction. D'une part, les privés ont reconstruit avec l'argent de l'Etat, redistribué par la Commune. Chaque privé recevait une somme équivalant à environ 15 000 ou 20 000 euros, et reconstruisait sa maison. D'autre part, la Commune a réalisé quelques interventions de reconstruction à l'identique, la Via Bini par exemple, qui était soumise à des contraintes historico-culturelles. La Commune a réalisé les travaux, puis elle a rendu les édifices à leurs propriétaires. Toutes les maisons de la Via Bini sont aujourd'hui de propriété privée. Le *Piano Regolatore Generale* a instauré très peu de contraintes historico-culturelles, à part sur la Via Bini précisément, qui est entièrement soumise à ces contraintes patrimoniales. La cathédrale aussi, mais c'est la surintendance régionale qui s'en occupe directement.

Ainsi la reconstruction a été facilitée par l'importance de la propriété privée ?

A Gémone, la quasi-totalité des édifices sont privés et habités par leur propriétaire. Aujourd'hui, la Commune n'est propriétaire que d'une vingtaine de logements. Et il y a très peu de location. Toutefois cela pose un vrai problème de fragmentation de la propriété, ce sont de toutes petites propriétés. Dans certains cas, la Commune a dû intervenir d'autorité pour effectuer des réparations.

Quelle est la politique actuelle de la commune de Gémone en matière de développement urbain ?

Le problème actuel est le départ des petits commerces du centre historique. L'axe du commerce s'est déplacé, il est sorti du vieux centre historique, et s'est organisé plus loin, hors du centre, vers les lieux mieux desservis par les services (chemin de fer, routes nationales, écoles, hôpitaux). Le cœur de la ville s'est déplacé, aujourd'hui il y a en réalité plusieurs centres, notamment dans la plaine.

Depuis 28 ans, les habitants ont changé, ce ne sont plus les mêmes, ils n'ont plus les mêmes habitudes ni les mêmes exigences. La Commune veut aller à l'encontre de cette tendance, et reporter le centre au centre, favoriser le petit commerce, et surtout insister sur des valeurs différentes. En fait, le moyen de faire revivre le centre et de lui attribuer des fonctions culturelles et touristiques. Il faut donc encourager la création de commerces spécialisés, par exemple les antiquaires. C'est un pari électoral ; nous voulons donner à Gémone plus de force touristique.

Comment ?

Les moyens sont diversifiés. Tout d'abord, nous avons soutenu financièrement le projet de nouveau musée communal. Nous soutenons les expositions temporaires, nombreuses. C'est une tendance continue depuis cinq ans : en effet, il y a eu des élections en juin 2004 mais l'administration communale a été maintenue en place, il n'y a donc pas eu de changement des politiques communales.

Nous avons maintenu le théâtre, qui est une salle de 400 places, et le cinéma. Il y a des concerts qui sont organisés. La visibilité de cet ensemble culturel est d'échelle régionale. Les ambitions touristiques que nous encourageons sont d'échelle régionale, voire nationale (mais pas internationale). Ce sera donc un tourisme de week-end, et de circuit, qui mise sur la complémentarité avec les autres centres touristiques de la zone, comme Venzone ou Cividale.

Quels sont les rapports entre la commune, les autres communes, la province, la Région ?

Il y a une très bonne entente avec les autres collectivités, notamment avec les administrations communales voisines. Pour des raisons économiques, nous nous sommes

regroupés en *consorzi*, en associations intercommunales pour gérer ensemble certains services, comme la collecte des ordures. Par exemple, le Pays gémonais compte huit ou dix communes.

Revenons au risque sismique... Quelles actions concrètes de prévention sont entreprises ?

La prévention est bien organisée ici. Il y a des aires de regroupement d'urgence, en cas de catastrophe, et nous avons réalisé des plans d'évacuation. Il y a une équipe de volontaires de la Commune qui font partie de la Protection Civile. C'est une dynamique qui s'est développée partout dans la région après les séismes. L'organe central de la Protection Civile est à Palmanova, puis il y a des groupes de volontaires à l'échelle locale.

Quel est le risque actuel à Gémone ?

Tout ici a été reconstruit en fonction de normes parasismiques, en 1977-78. Le risque sismique actuel est donc extrêmement limité

Mais Gémone est soumise à d'autres calamités, qu'il ne faut pas oublier : les glissements de terrain, les crues, les incendies...

La commune a choisi de laisser certains édifices en ruines. Pourquoi ?

Le maintien des ruines de l'église Sainte Marie des Anges a été un choix culturel. C'est, avec le château, l'unique trace restante de la destruction. Ces ruines sont restées comme elles étaient immédiatement après les séismes. C'est vrai que les fonds manquaient, mais cela a aussi été un choix spécifiquement orienté pour la mémoire de la catastrophe. Malgré ces choix, à cause du temps, du changement de génération, il n'y a à Gémone aucune culture du risque, et je le déplore.

Qu'advient-il du château ?

Le château est actuellement en travaux. Il sera totalement reconstruit, à l'horizon 2010. Il sera refait à l'identique, et il abritera un petit musée, sans doute lié au tremblement de terre.

Quel futur espérez-vous pour Gémone ?

Je suis très optimiste sur le futur de Gémone. Il y a une très grande solidarité entre les habitants. Ils se connaissent bien. Il y a de très bonnes perspectives de développement. Ainsi, un chiffre est très significatif : la natalité baisse mais la population augmente, parce que Gémone a une bonne offre de services, comme les écoles.

8 – Entretien avec Lorenzo Londero, ouvrier, conseiller communal à Gémone entre 1975 et 1995 – novembre 2004.

Comment a été mise en œuvre la reconstruction à Gémone ? Quelles ont été les spécificités de la commune par rapport aux communes voisines ?

Au début de la reconstruction, Gémone a voulu faire plus vite (que Venzone, notamment). Entre mai et septembre 1976, des centaines de maisons ont été reconstruites ; puis le tremblement de terre de septembre a donné le coup de grâce.

Après septembre, on a pris un peu plus de temps. L'ensemble de la reconstruction du centre historique a été supervisée par l'architecte Giovanni Pietro Nimis. Aujourd'hui encore, il s'occupe du *Piano Regolatore Generale* et de l'urbanisme de la ville. C'est pour cela qu'il y a une grande unité, une grande cohérence de l'urbanisme de Gémone.

Gémone a perdu une grande partie de son patrimoine urbain...

Gémone est allée trop vite. Elle a procédé à des destructions massives, au lieu de prendre plus de temps, comme Venzone, où il y a eu une pétition pour reconstruire comme avant, à l'identique. Aujourd'hui, Gémone le paie. Venzone est un bourg beaucoup plus joli, même si les gens ont attendu plus longtemps pour retrouver leur maison.

Gémone a préféré ses habitants à son patrimoine. Elle n'a pas su, comme Venzone, voir plus loin et être attentive à son patrimoine. Elle était moins mûre. Esthétiquement, l'aspect urbain est moyennement beau. Nous avons perdu beaucoup de monuments et d'œuvres d'art. Le centre est beaucoup moins vivant qu'avant.

La reconstruction a-t-elle pris en compte de nouvelles normes techniques, parasismiques ?

Oui, complètement. Par exemple, pour le tracé viaire, qui a été bien refait à Gémone, tout a été reconstruit avec de nouvelles normes, des égouts, etc.

Il y a ici une forte tradition de maçons, avec aussi un caractère plus actif (nous prenons les choses en main), beaucoup de solidarité, et également le mythe de la maison (c'est ce que nous appelons la « manie de la brique »). Ainsi les émigrés frioulans, très nombreux, ont le mythe de la maison, l'envie de revenir ici et construire sa propre maison. Du coup, à peine le tremblement de terre fini, les gens se sont mis à reconstruire. Et quand l'argent est arrivé, il a servi à faire reconstruire des maisons beaucoup plus amples, plus belles et plus sûres. Car l'argent arrive sur la base des maisons d'avant (théoriquement, 100 % de la valeur de l'ancienne maison étaient donnés aux propriétaires), mais chacun y apporte une « valeur ajoutée », due à ses capacités personnelles, le tout étant supervisé par des architectes et étant aussi réalisé en fonction de nouvelles normes techniques parasismiques et hygiéniques. Le séisme a donc constitué une véritable occasion, un grand bond social pour la ville.

La gestion des financements pour la reconstruction du Frioul est considérée comme un modèle...

L'Etat a réagi vite, et il a été généreux. Il a donné à la Région, pour la reconstruction, entre 10 et 15 milliards de liras ; mais surtout, ils ont été bien dépensés. L'Etat a délégué ses pouvoirs à la Région, qui a elle-même délégué aux Communes. Nous avons dans le Frioul un grand sens des responsabilités, et une tradition de bonne gestion.

Pourtant la reconstruction n'est pas terminée... Par exemple, le château est en travaux depuis des années...

Concernant le château, la Commune dispose de 2,5 millions d'euros pour sa reconstruction. Mais une étude récente affirme qu'il y a un besoin de 10 millions d'euros, soit quatre fois plus. Donc, la Commune a demandé à la Région 5 millions d'euros et à l'Etat 2,5 millions d'euros. Les demandes sont en cours, mais elles ont peu de chances d'aboutir.

Il y a eu une grande unanimité concernant la reconstruction du château. Si les travaux en sont encore à ce stade peu avancé, c'est à cause de problèmes d'argent, mais aussi à cause de retards dans les travaux dus à des découvertes archéologiques sur le site.

La reconstruction du château pourrait favoriser le tourisme à Gémone ?

Peut-être... Le tourisme est en croissance à Gémone, mais c'est très récent. C'est surtout un tourisme de passage, de circuit. Gémone n'arrive pas à stabiliser le flux. Il n'y a pas vraiment de structure de réception, et la ville est peu attractive. Il faudrait organiser des congrès, d'autres activités.

Il y a quand même une attention toute nouvelle au territoire, avec le fleuve, les lacs, les montagnes, les sentiers, dans le cadre du Pays gémonais.

Gémone serait-elle mieux préparée aujourd'hui à un séisme violent ?

Oui, bien sûr. Les maisons sont désormais aux normes parasismiques. Et puis il y a eu une innovation majeure, le service de protection civile. La protection civile est née grâce au séisme du Frioul. Aujourd'hui, la protection civile du Frioul-Vénétie Julienne est centralisée à Palmanova, au sud d'Udine. Elle fonctionne très bien, et est considérée comme un modèle national...

9 – Entretien avec Andrea Balanza, directeur du Service de la conservation du patrimoine culturel et de la gestion du centre du catalogue des biens culturels pour la Région Frioul-Vénétie Julienne, Trieste – novembre 2004.

Quelles sont les compétences de ce Service de la Région ?

En Italie, certaines Régions ont un statut spécial, qui leur donne, à différents degrés, des compétences en matière de biens culturels. En ce domaine, la Sicile a une compétence totale, la province de Trente a presque toutes les compétences, et le Frioul-Vénétie Julienne a une large autonomie mais un degré de compétence moindre par rapport à l'Etat italien. Nous avons ici surtout une compétence de mise en œuvre, et d'intégration : c'est l'article 6 du

Statut régional. Cependant, ce statut est en train de changer, avec les réformes et la décentralisation actuelles. C'est un véritable tournant, depuis la fin des années 1990. La nouvelle législation reconnaît aux Régions des fonctions supplémentaires.

En pratique, il existe une forme de collaboration approfondie avec l'Etat. La compétence de protection appartient à la surintendance, mais en travaillant ensemble et également avec les communes, la Région finance des interventions de restauration, de soutien, de mise en valeur. C'est surtout cette fonction de financement qui est le propre de la Région. La Région a financé plus de 1100 interventions depuis 1976.

Nous avons aussi une compétence de catalogage. Dans le tout nouveau Code des Biens Culturels, il est prévu que ce soit la Région qui coordonne cet aspect de la protection, qui décide des modalités et des méthodes de catalogage. En ce domaine, la référence est la loi régionale n° 27 de 1971.

Enfin, nous avons pleine compétence en matière d'une catégorie spécifique de biens culturels, les livres et les bibliothèques.

La Région octroie des financements, mais contrôle-t-elle leur utilisation ?

La Région ne contrôle pas l'utilisation des fonds. L'organe public qui déclare l'utilisation des fonds ne peut être contrôlé que par la surintendance, qui peut produire des certificats d'utilisation des fonds. La Région, toutefois, peut vérifier les factures, et le fait parfois, par échantillons. La loi n° 7 de 2000 a introduit cette simplification des procédures, qui réduit l'obligation de contrôle de la part de la Région.

Pouvez-vous me donner quelques chiffres concernant les financements octroyés par la Région ?

Pour ce qui est des chiffres et des flux financiers, tout est indiqué clairement sur le site internet de la Région.

Comment se passent les rapports entre ce Service et la surintendance aux Biens Culturels ?

Les rapports avec la surintendance sont continus et réguliers. Il n'y a pas de conflit. Tout se passe bien.

Cette situation de collaboration sereine contraste un peu avec ce qui se passe dans d'autres régions du pays...

Par rapport à d'autres Régions, il faut noter que tout se passe mieux ici, dans le Frioul-Vénétie Julienne. D'autres Régions ont eu des difficultés beaucoup plus grandes, parce que les normes et les répartitions des compétences sont beaucoup moins claires. Sinon je sais que l'Ombrie aussi collabore très étroitement avec l'Etat.

10 – Entretien avec M. Fuso, conseiller auprès de l'assesseur au tourisme de la région Frioul-Vénétie Julienne, ancien directeur de l'agence de développement touristique de la province d'Udine – novembre 2004.

Quelles sont les politiques de la Région Frioul-Vénétie Julienne en matière de développement touristique du territoire ?

En fait il y a eu un grand changement dans les politiques liées au tourisme dans le Frioul depuis 2003. En pratique, suite aux élections, l'administration régionale a changé, donc l'Assesseur aussi. Le changement politique est très important. Avant, les politiques touristiques étaient plus ponctuelles, et orientées surtout vers la mise en valeur du littoral touristique, les stations balnéaires, les lieux les plus renommés comme Aquileia... Les nouvelles politiques sont plus équitablement réparties, elles concernent tout le territoire frioulan.

Quelles sont les conséquences de ces changements ?

Il n'y a pas encore de résultat visible, notamment en termes de fréquentation et de chiffres. Mais il faut toujours avoir à l'esprit que les statistiques touristiques montrent des choses qui peuvent avoir des causes très variées : crises économiques, crues... Récemment on constate une hausse du tourisme international dans le Frioul, notamment d'origine française. Une autre tendance est l'augmentation de visites des centres historiques mineurs, comme Venzone et Cividale.

Comme Gémone, aussi ?

Gémone, elle, a été bien reconstruite, bien refaite, mais il y a peu de tourisme ; cela toutefois est une situation qui ne diffère pas de celle d'avant le séisme de 1976.

Comment la Région intervient-elle, notamment en matière de financements ?

Les fonds sont donnés par la Région pour financer des projets de promotion touristique. Ces projets sont conçus par les Communes, des agences, des associations, qui constituent des dossiers, avec des demandes de crédits. La Région valide administrativement ces dossiers, puis l'Assessorat leur assigne un budget en fonction de critères un peu flous, en partie définis par la loi (ils sont indiqués dans la *Gazetta Ufficiale*), en partie liés à la faisabilité du projet, et aussi au « maximum financiable » du projet.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres ?

En 2004, environ 300 projets ont été proposés à la Région pour la mise en valeur touristique de certaines zones. La Région, pour ces projets, a versé 7,7 millions d'euros. Par exemple, l'APT Carnia (l'agence de développement touristique de la région des Alpes Carniques) a reçu de la part de la Région 40 000 euros pour le développement du Pays gémonais.

11 – Entretien avec l'Architecte Macutan, Office détaché à Udine de la Direction Régionale pour l'Aménagement du Territoire et la Protection du Paysage – décembre 2004.

Quel est le rôle de cet Office ?

Dans cette Direction Régionale, nous nous occupons de contraintes et normes territoriales, rurales et urbaines. En ce qui concerne les contraintes urbaines, nous nous concentrons sur le tissu urbain, le patrimoine urbain, les bourgs, et nous n'avons pas

compétence sur les bâtiments isolés, qui sont de compétence des biens culturels, c'est-à-dire de l'Etat.

Nous avons une fonction de conseil et nous donnons l'autorisation d'agir dans les zones soumises à des contraintes. Mais il n'y a aucun transit financier par cet Office, et nous n'exerçons pas non plus de contrôle a posteriori sur la réalisation du projet et des travaux.

Comment décidez-vous des contraintes à imposer aux centres urbains ?

Dans le Frioul-Vénétie Julienne, certains centres urbains sont protégés depuis la loi de 1939. Aujourd'hui, administrativement, c'est la Commune qui en fait la demande, et celle-ci doit ensuite être acceptée par la Région. La plupart de ces demandes ont été effectuées avant 1976, mais pas toutes (par exemple Arterga en a fait la demande en 1990).

Gémone ne fait pas partie de ces centres. Ce centre urbain n'est soumis à aucune contrainte de protection à l'échelle du tissu urbain. L'unique préoccupation de notre Direction par rapport à Gémone est le respect des deux cours d'eau qui traversent la commune.

Aujourd'hui, de manière générale, l'Office s'occupe surtout de la montagne et des cours d'eau. Sur la gestion urbaine, il a un faible rôle. Nous avons toutefois une bonne connaissance des structures urbaines.

De toute façon, les contraintes que nous pouvons imposer aujourd'hui sur les tissus urbains n'apportent plus grand-chose aujourd'hui, comme garantie, par rapport à la protection normale des centres et aux contraintes imposées aux édifices isolés par les services des biens culturels.

Quels sont vos rapports avec les collectivités locales ?

Les rapports avec les communes sont souvent assez moyens. Les contraintes paysagères et environnementales sont vécues comme secondaires, non prioritaires. Souvent les communes outrepassent ces contraintes. Par exemple, plusieurs parcs naturels frioulans ont été déclassés et ont disparu.

Que pensez-vous de la manière dont Gémone a été reconstruite ?

Gémone a été reconstruite et refaite avec des normes parasismiques ; les murs ont été entourés de tirants métalliques. A mon avis, dans le cas d'un futur séisme à Gémone, il n'y aurait aucun problème, parce qu'il n'est pas possible de mieux faire.

D'un point de vue esthétique, la reconstruction à Gémone a été, disons, convenable ; mais il faut toujours avoir à l'esprit les conditions de réalisation, et les diverses exigences et priorités. Le style moderne de la ville tente de reprendre le style ancien, et la forme de la ville est la même (forme médiévale). Ce qui manque, c'est le vécu, la vie dans le centre ; mais la vie dans le centre avant 1976 était le résultat de siècles de vie urbaine, tandis que là, depuis 1976, tout est à reconstruire à ce niveau.

12 – Entretien avec l'Architecte Pasquali, de la Surintendance aux Biens Culturels d'Udine – décembre 2004.

Quel est le rôle de la surintendance aux Biens Culturels d'Udine ?

La surintendance est un organisme de l'Etat italien, chargé de la protection des biens culturels. La surintendance a tout d'abord une compétence de définition du patrimoine. Elle définit les objets qui sont des biens culturels et ceux qui ne le sont pas. Quand les biens sont de propriété privée, c'est la surintendance qui décide s'ils sont ou non des biens culturels ; quand les biens sont de propriété publique, c'est la loi qui définit la catégorie des biens culturels soumis à quel type de protection. Par exemple, la protection est systématique pour les biens de plus de cinquante ans et dont l'auteur n'est plus vivant. Ensuite, parmi tous ces biens, la surintendance décide des priorités à donner.

En pratique, la surintendance met-elle en œuvre la restauration des édifices protégés ?

L'action sur le patrimoine n'est pas du domaine de compétence de la surintendance : les travaux de restauration d'un bien culturel, ce sont les propriétaires qui doivent les mettre en œuvre, avec de l'argent privé ou public. En revanche, la surintendance effectue les états des lieux. Sur quelque travail de restauration que ce soit, il est nécessaire d'avoir l'accord de la

surintendance ; et en principe (mais ce n'est pas toujours possible en pratique) la surintendance contrôle aussi l'exécution des travaux et le résultat.

La surintendance finance-t-elle tout ou partie de ces travaux ?

La surintendance n'octroie pas de financements pour les restaurations. Le propriétaire privé peut demander des subventions à d'autres organismes.

Vous avez distingué les principes et la pratique. Pourquoi ce contraste ?

Le potentiel de travail est faible à cause du manque de personnel. Il y a très peu de gens qui y travaillent. En gros, pour l'ensemble du Frioul-Vénétie Julienne, le personnel attaché aux trois secteurs des biens culturels (biens architecturaux, artistiques, archéologiques) ne dépasse pas 200 personnes, y compris le personnel des musées de toute la Région ! Il y a deux surintendances aux biens culturels dans la Région, le siège principal est à Trieste, et ici, à Udine, il s'agit d'un office détaché. A l'office détaché d'Udine travaillent environ quarante personnes.

De quels moyens financiers la surintendance est-elle dotée ?

La surintendance reçoit de l'argent de l'Etat pour son fonctionnement, année par année, en fonction de son activité.

Le Frioul a subi un traumatisme violent en 1976, les biens culturels ont été largement détruits par le séisme. Quel rôle a joué la surintendance à ce moment-là ?

Beaucoup a été fait après le séisme de 1976. Les restaurations principales ont été menées par la surintendance. Maintenant il n'y a plus rien à faire.

Les travaux menés par la surintendance ont-ils pris en compte des normes parasismiques ?

Après 1976, la législation et les normes parasismiques ont été appliquées dans le Frioul. Mais il faut savoir une chose : les biens culturels avaient la possibilité de *déroger*⁵²⁶ à ces normes. Par exemple, pour des édifices religieux simples, les nouvelles normes auraient entièrement modifié la structure des édifices ; donc, pendant la reconstruction, nous avons seulement *amélioré* la condition de l'édifice, mais nous ne l'avons pas rendu antisismique.

Que pensez-vous du développement du tourisme dans le Frioul-Vénétie Julienne ?

Cette Région n'est pas parmi les plus riches en matière de biens culturels. Il y a beaucoup moins de potentialités touristiques que dans d'autres régions italiennes. De toute façon, la gestion que nous pratiquons est conservatrice : il s'agit de transmettre le patrimoine. Depuis quelques années, s'ajoute à cette pratique une logique touristique, de mise en valeur ; mais la priorité demeure la conservation, toujours, et non le tourisme.

13 – Entretien avec le Géologue Giorgio Ermini, de l'Office Communal de Protection Civile d'Assise – avril 2006.

Quelle est la zone de compétence de cet Office ?

La commune d'Assise, c'est à dire le centre historique et les 21 fractions du territoire communal. Je suis géologue et en charge de la Protection Civile, mais pour votre sujet sachez qu'il existe aussi des Offices spécifiques chargés de la Reconstruction.

Pouvez-vous me dire ce que le tremblement de terre de 1997 a changé dans l'action de la Protection Civile d'Assise ?

J'ai moi-même été nommé ici en 1998. Les interventions de reconstruction après 1997 sont entièrement nouvelles, même si elles s'appuient sur des normes plus anciennes, en particulier la loi "mère" de 1974, liée au tremblement de terre de la Valnerina, à la suite de quoi la Région Ombrie a été placée sous la direction d'un Commissariat Extraordinaire.

⁵²⁶ C'est l'architecte Pasquali lui-même qui souligne.

Il y a en fait énormément de lois, nationales et surtout régionales, complétées par un très grand nombre de délibérations, plus précises, plus ajustées au cas particuliers. Ce sont des lois concernant les bâtiments, mais aussi les activités productives, etc.

La chance que nous avons eue est que le séisme est survenu dans une période de constitution des nouveaux plans régulateurs urbains, donc la reconstruction et la prévention ont été incluses dans ces plans. En outre Assise était en train de se préparer au Jubilé de l'an 2000, donc il y avait déjà des projets de restauration.

Il faut comprendre que la procédure est entièrement contrôlée par la Région. C'est la Région qui approuve tous les projets de reconstruction, c'est elle qui fournit les financements, les indemnités et les incitations fiscales, que ce soit pour des privés, des acteurs publics, des églises, des industries...

Le système mis en place est-il efficace, y a-t-il des abus, des retards...?

Les contrôles sont stricts. Les financements sont coupés si un projet ne tient pas la route, s'il n'est pas justifié : il n'y a aucun espace pour l'abusivisme. La reconstruction dans cette région est un succès majeur, et Assise est la commune la plus en avance de ce point de vue, car nous avons respecté les échéances. Il faut en remercier la bonne administration que nous avons.

Il y a bien quelques cas de retards, mais ils sont dus essentiellement aux privés, par exemple quand des copropriétaires, dans un même édifice, n'arrivent pas à se mettre d'accord. Parfois, une entreprise de travaux exagère les devis, ou travaille mal ; mais dès que l'on constate une irrégularité, la procédure est bloquée.

Vous dites qu'Assise est en tête de file pour la reconstruction. A quel point en est-on, presque dix ans après ?

Vous pourrez avoir des données précises auprès de l'Office de la Reconstruction, ou sur le site Internet de la Région.

Y a-t-il une différence de traitement entre les différents centres urbains de la commune, en particulier a-t-il été donné priorité au centre ancien d'Assise ?

Oui, il y a une différence de traitement, mais qui obéit à une procédure régionale. Les monuments sont favorisés, il y a toute une échelle de priorités. Il faut bien faire la différence entre reconstruction “légère” et “lourde”. La reconstruction légère a été privilégiée, elle a été la priorité : ce sont les interventions plus rapides et moins coûteuses, sur des édifices moins endommagés. Elle a été privilégiée pour que les habitants puissent réintégrer leur maison le plus rapidement possible. Priorité a été donnée aux gens, aux habitants. Il y a eu aussi, à ce propos, des aides financières : si je m’en souviens bien, la Région a octroyé environ l’équivalent de 300 euros par mois aux personnes qui devaient trouver un logement provisoire, dans leur famille ou ailleurs, avant de pouvoir rentrer chez eux.

Concrètement, qu’est-ce qui a été fait, après le séisme, du point de vue de la prévention ? Y a-t-il des programmes, en cours ou réalisés, qui vont dans ce sens ? Par exemple, en ce qui concerne la mise en place d’aires d’urgence ?

Oui, des aires d’urgence ont été mises en place après le séisme. On les appelle des *campi containers*, parce que les maisons sont des préfabriqués acheminés par camion. Il y en a eu 2 entre Assise et Santa Maria degli Angeli, et une dizaine d’autres dans les autres fractions de la commune. Elles ont été faites immédiatement après les secousses. Elles n’étaient pas prévues avant, il y avait eu un tremblement de terre vers 1986 et donc on y avait pensé, mais on ne pensait pas que le séisme de 1997 serait si violent, et qu’il y en aurait un tel besoin.

Il faut bien comprendre que le tremblement de terre est un événement désastreux, mais source de grande activité, voire d’expansion. Beaucoup d’argent est mis en circulation. Les effets induits sont très favorables pour la ville (c’est pareil partout ailleurs). Ce qui ne signifie pas que les comptes ne sont pas clairs.

Actuellement Assise est en train de restructurer tout l’ensemble des réseaux urbains comme les égouts, les lignes de téléphone et d’électricité. Tout est enterré. C’est à la fois de la prévention et surtout pour l’esthétique. Le tremblement de terre est, en cela, une occasion de tout faire. Les antennes de téléphonie sont dissimulées. On a doublé les colonnes d’eau dans les habitations, le système aujourd’hui sépare eaux de pluie et eaux usées (*fogna nera, fogna bianca*). Evidemment cela génère le mécontentement des habitants, car cela fait des années qu’il y a des travaux et que cela entrave la circulation et le commerce. Enfin, cela a aussi des aspects plus anecdotiques, par exemple en creusant on a retrouvé des restes d’édifices romains, des puits...

Les édifices reconstruits l'ont-ils été en fonction de normes parasismiques ?

Oui, de façon très sérieuse. La Région, suivant en cela une loi nationale explicite, a fait procéder à des microzonages sismiques dans les communes touchées par le séisme. On a évalué les facteurs d'amplification, les effets de site, qui ont servi ensuite à établir des critères pour la reconstruction. Ces facteurs sont très lourds, et donc les normes parasismiques ont été appliquées avec une très grande marge de sécurité. Cela, parce que la Région ne veut plus payer sans cesse pour le même édifice toujours à ré-endommagé. Ensuite, sur l'application des normes, il y a un contrôle assez strict, même s'il n'est pas exhaustif.

Il me semble qu'il y a aussi des incitations fiscales pour les nouvelles constructions, mais je n'en suis pas certain. Cela est de compétence régionale. En tout cas l'esprit a été de favoriser celui qui voulait reconstruire ou restructurer.

Vous-même, avez-vous personnellement vécu le tremblement de terre de 1997 ?

Oui, et je m'en souviens très bien. Je suis de Palazzo, une des fractions de la commune d'Assise, mais à ce moment-là j'étais à Bastia. C'était vers 11h40, la deuxième secousse (l'autre était vers 2h du matin). Même debout à l'extérieur, je l'ai senti. J'ai vu un nuage de poussière s'élever de la Basilique de Saint François.

A propos de la Basilique, les travaux sont-ils terminés ?

Oui, quasiment, il me semble. Les fragments des fresques de Giotto ont presque tous été réassemblés.

La Basilique avait pourtant été restaurée juste avant le séisme...

Oui, elle avait été restaurée, mais les voûtes ont été trop alourdies. Après le tremblement de terre de 1986. On a mis des structures en ciment pour la consolider, mais cela a alourdi la voûte. C'était une intervention plus dommageable que protectrice.

Dans l'ensemble, j'ai l'impression que vous êtes plutôt optimiste sur le futur...

Je suis très optimiste, oui. Avec tout ce qui a été fait et les programmes mis en place, tout a changé. Les dégâts ne seraient plus les mêmes aujourd'hui. Tout est dans une philosophie plus précise et dans des contrôles plus stricts.

[Nous allons ensuite ensemble à l'Office pour la Reconstruction, où d'autres techniciens me fournissent un grand nombre de données précises et chiffrées. Nous constatons que les données sur l'Intranet de l'Office communal correspondent aux données proposées au public sur le site internet de la Région Ombrie.]

ANNEXE III - ENQUETES

Nous reportons ici les questionnaires et les réponses apportées aux enquêtes menées auprès des habitants des communes étudiées. La méthodologie des enquêtes et les remarques sur l'analyse des données se trouvent dans le dernier paragraphe de la méthodologie générale (annexe I).

Enquête 1 – Noto, janvier 2004

Questionnaire

1. Vous promenez-vous souvent dans le centre historique de Noto ?
2. A quel endroit de la ville préférez-vous vous promener ?
3. Comment décririez-vous la ville de Noto ?
4. Aimez-vous, personnellement, le style baroque de Noto ?
5. Pouvez-vous citer des travaux de rénovation importants actuellement en cours à Noto ?
6. Comment ces rénovations vous touchent-elles personnellement ?
7. Savez-vous qui finance ces restaurations ?
8. Savez-vous que Noto a été classée Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO ?
9. Qu'en pensez-vous ?
10. Que pensez-vous du développement du tourisme à Noto ?
11. Qu'est-ce qui, selon vous, symbolise le mieux Noto ?
12. Vous souvenez-vous pourquoi la Cathédrale s'est effondrée ?
13. Avant son effondrement, alliez-vous souvent à la Cathédrale ?
14. Pensez-vous qu'il fallait la reconstruire ?
15. Pourquoi ?
16. Savez-vous qui est l'architecte chargé de la reconstruction ?
17. Savez-vous que Noto se trouve dans une zone de tremblements de terre ?
18. Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?
19. Savez-vous si des mesures de prévention antisismique ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

20. Pensez-vous qu'elles serviraient à quelque chose en cas de séisme ?

21. Connaissez-vous, en Italie ou ailleurs, des situations comparables à celle de Noto ?

Tableaux de réponses

Echantillon :

Nombre de réponses au questionnaire : 93.

Sexe et quartier d'habitation

	Centre	Noto Alta	Noto Bassa	Quartiers périphériques	Autres	Total
Hommes	10	16	5	11	8	50
Femmes	11	10	13	6	3	43
Total	21	26	18	17	11	93
15-29 ans	5	5	7	6	7	30
30-49 ans	7	10	6	8	4	35
50-64 ans	5	6	4	1	0	16
+65 ans	4	5	1	2	0	12
Total	21	26	18	17	11	93

Profession

Profession libérale	Commerçant	Entrepreneur	Salarié	Ouvrier	Agriculteur	Artisan	Prêtre
2	7	3	17	6	1	1	1

Femme au foyer	Infirmier	Etudiant	Retraité	Personnel institutionnel	Enseignant	Sans emploi
15	2	18	10	1	2	7

Réponses aux questions :

1. Vous promenez-vous souvent dans le centre historique de Noto ?

Tous les jours	Une à deux fois par semaine	Une fois par mois ou moins
19	35	39

2. A quel endroit de la ville préférez-vous vous promener ?

Sur le Corso	Noto Alta	Jardins Publics	Autres	Aucun
64	12	9	3	5

3. Comment décririez-vous la ville de Noto ?

Belle	Laide	Moyennement belle	Sans opinion
82	10	1	0

Ouverte	Fermée	Moyennement ouverte	Sans opinion
43	31	15	4

Dynamique	En déclin	Moyennement dynamique	Sans opinion
11	36	35	11

4. Aimez-vous, personnellement, le style baroque de Noto ?

Oui	Non	Sans opinion
92	0	1

5. Pouvez-vous citer des travaux de rénovation importants actuellement en cours à Noto ?

Cathédrale	Sainte Claire	Saint Sauveur	Saint Dominique	Très Saint Crucifix	Musée communal	Ne sait pas
73	5	6	5	10	2	5

6. Comment ces rénovations vous touchent-elles personnellement ?

Cela ne me touche pas	Cela me touche de manière générale	Cela m'empêche de me marier à la cathédrale	Cela crée des emplois	Tous ces travaux me gênent	Je travaille dans un bâtiment en travaux	Cela me touche plus ou moins	Sans opinion
60	16	2	3	1	4	1	6

7. Savez-vous qui finance ces restaurations ?

Mes taxes	La commune	La Région	L'Etat	L'UE	Des entreprises privées	Ne sait pas
10	4	30	16	32	0	32

8. Savez-vous que Noto a été classée Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO ?

Oui	Non
85	8

9. Qu'en pensez-vous ?

C'est une bonne chose	C'est une mauvaise chose	La ville sera vite déclassée	Sans opinion
75	2	1	15

10. Que pensez-vous du développement du tourisme à Noto ?

C'est une bonne chose	C'est une mauvaise chose	Sans opinion	Il n'y a pas de tourisme ici
74	10	6	3

11. Qu'est-ce qui, selon vous, symbolise le mieux Noto ?

Le centre historique	La cathédrale	Noto Antica	L'Infiolata	Les plages	Saint Dominique	La Via Nicolaci
63	19	2	12	7	2	1

12. Vous souvenez-vous pourquoi la Cathédrale s'est effondrée ?

Suite à un séisme	A cause de l'incurie	Suite à de fortes pluies	A cause d'un défaut structurel	Ne sait pas
26	37	25	16	13

13. Avant son effondrement, alliez-vous souvent à la Cathédrale ?

Plusieurs fois par semaine	Une fois par semaine	Une fois par mois ou moins
14	42	37

14. Pensez-vous qu'il fallait la reconstruire ?

Oui	Non	Sans opinion
81	5	7

15. Pourquoi ?

C'est la cathédrale, elle est importante	Elle est belle, c'est un monument de valeur	Elle est importante pour les fêtes, les cérémonies	C'est un symbole de l'identité de Noto	Parce qu'il n'y a que cela à Noto
50	11	3	6	2

Oui, j'ai peur que tout Noto s'effondre, il faut tout refaire	Sans opinion	C'est trop cher, l'argent peut être mieux utilisé	Il fallait la reconstruire, mais pas à l'identique	Il faut abattre toutes les églises à Noto
2	16	1	1	1

16. Savez-vous qui est l'architecte chargé de la reconstruction ?

M. Tringali	M. De Benedictis	M. Tringali et M. De Benedictis	Ne sait pas
7	2	2	82

17. Savez-vous que Noto se trouve dans une zone de tremblements de terre ?

Oui	Non
93	0

18. Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?

Oui	Non	Sans opinion	Moyennement	Quartier d'habitation	Total par quartiers	% des « Oui »
41	46	3	3	Ville entière	93	44 %
12	7	2	0	Centre	21	57 %
6	19	0	1	Noto Alta	26	23 %
5	10	1	2	Noto Bassa	18	28 %
9	8	0	0	Quartiers périphériques	17	53 %

19. Savez-vous si des mesures de prévention antisismique ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

Il n'y en a pas	Ne sait pas	Oui, il y en a	Il y a des exercices dans les écoles	On construit avec des normes parasismiques	Oui, il y a la Protection Civile	Quartier d'habitation	Total par quartiers	% des « Oui »
60	11	8	5	8	1	Ville entière	93	24 %
16	0	3	1	1	0	Centre	21	24 %
19	1	2	1	2	1	Noto Alta	26	23 %
8	3	1	1	5	0	Noto Bassa	18	39 %
12	3	1	1	0	0	Quartiers périphériques	17	12 %

20. Pensez-vous qu'elles serviraient à quelque chose en cas de séisme ?

Oui	Non	Sans opinion
62	23	8

21. Connaissez-vous, en Italie ou ailleurs, des situations comparables à celle de Noto ?

Oui	Non	Sans opinion
60	28	5

Enquête 2 – Gémone, novembre 2004

Questionnaire

1. Vous promenez-vous souvent dans le centre historique de Gémone ?
2. Aimez-vous, personnellement, le style de la reconstruction de Gémone ?
3. Pensez-vous qu'il fallait reconstruire tel quel le centre historique ? Pourquoi ?
4. Pouvez-vous citer des travaux de rénovation importants actuellement en cours à Gémone ?
5. Comment ces rénovations vous touchent-elles personnellement ?
6. Savez-vous qui finance ces restaurations ?
7. Que pensez-vous du développement du tourisme à Gémone ?
8. Savez-vous que Gémone se trouve dans une zone de tremblements de terre ?
9. Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?
10. Savez-vous si des mesures de prévention antisismique ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?
11. Connaissez-vous, en Italie ou ailleurs, des situations comparables à celle de Gémone ?

Tableaux de réponses

Echantillon :

Nombre de réponses au questionnaire : 45.

Sexe

Femmes	Hommes	Total
24	21	45

Quartier d'habitation

Centre historique	Quartiers périphériques	Autres <i>frazioni</i>	Autres communes
16	11	6	12

Profession

Profession libérale	Commerçant	Salarié	Ouvrier	Femme au foyer	Infirmier	Enseignant	Etudiant	Retraité	Sans emploi
2	4	13	3	4	1	1	11	3	3

Réponses aux questions :

1. Vous promenez-vous souvent dans le centre historique de Gémone ?

Tous les jours	Une à deux fois par semaine	Une fois par mois ou moins
18	14	13

2. Aimez-vous, personnellement, le style de la reconstruction de Gémone ?

Oui	Non	Moyennement	Sans opinion
27	10	8	0

3. Une partie du centre historique de Gémone a été reconstruite telle qu'elle était avant 1976. A votre avis, ce choix était-il juste ?

Oui	Non	Non, tout est moderne	Sans opinion
33	6	2	4

4. Pourquoi ?

C'est beau, harmonieux	Il fallait conserver, pour l'histoire	C'était normal	Sans opinion
7	5	10	23

5. Savez-vous s'il reste des traces visibles des tremblements de terre de 1976 ?

Sainte Marie des Anges	Le château	Autres	Non	Sans opinion
19	16	4	5	6

6. Que pensez-vous du développement du tourisme à Gémone ?

C'est une bonne chose	C'est une mauvaise chose	Sans opinion	Il n'y a pas de tourisme ici	Il en faudrait plus
16	2	0	20	7

7. Savez-vous que Gémone se trouve dans une zone de tremblements de terre ?

Oui	Plus ou moins	Non, je ne savais pas
43	2	0

8. Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?

Oui	Non	Sans opinion	Moyennement
35	6	2	2

9. Savez-vous si des mesures de prévention antisismique ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

Non, il n'y en a pas	Je ne sais pas	Oui, il y en a	Oui, il y a des exercices, de l'information	Oui, on a reconstruit avec des normes parasismiques
11	7	4	12	11

10. Connaissez-vous, en Italie, des situations comparables à celle de Gémone ?

Venzone	Toute la région	Autres	Non	Sans opinion
21	6	8	7	6

Tableaux de comparaison des enquêtes

Nous présentons ici quelques résultats intéressants issus des comparaisons entre les deux enquêtes, question par question.

Forme urbaine :

Aimez-vous, personnellement, le style baroque de Noto ?

Oui	Non	Sans opinion
92 (99%)	0	1

Aimez-vous, personnellement, le style de la reconstruction de Gémone ?

Oui	Non	Moyennement	Sans opinion
27 (60%)	10	8	0

Une partie du centre historique de Gémone a été reconstruite telle qu'elle était avant 1976. A votre avis, ce choix était-il juste ?

Oui	Non	Non, tout est moderne	Sans opinion
33 (73%)	6	2	4

Dégradation monumentale et restaurations :

Pouvez-vous citer des travaux de rénovation importants actuellement en cours à Noto ?

Cathédrale	Sainte Claire	Saint Sauveur	Saint Dominique	Très Saint Crucifix	Musée communal	Ne sait pas
73 (78 %)	5	6	5	10	2	5

Vous souvenez-vous pourquoi la Cathédrale s'est effondrée ?

Suite à un séisme	A cause de l'incurie	Suite à de fortes pluies	A cause d'un défaut structurel	Ne sait pas
26 (28 %)	37	25	16	13

Savez-vous s'il reste à Gémone des traces visibles des tremblements de terre de 1976 ?

Sainte Marie des Anges	Le château	Autres	Non	Sans opinion
19 (42 %)	16	4	5	6

Développement touristique :

Que pensez-vous du développement du tourisme ?

	C'est une bonne chose	C'est une mauvaise chose	Sans opinion	Il n'y a pas de tourisme
Noto	74 (80 %)	10 (11 %)	6	3
Gémone	23 (51 %)	2 (4 %)	0	20 (45 %)

Zone sismique et prévention :

Savez-vous que la ville se trouve dans une zone de tremblements de terre ?

	Oui	Plus ou moins	Non
Noto	93 (100 %)	0	0
Gémone	43 (96 %)	2	0

Pensez-vous être suffisamment informé à ce sujet ?

	Oui	Non	Sans opinion	Moyennement
Noto	41	46 (49 %)	3	3
Gémone	35 (78 %)	6	2	2

Savez-vous si des mesures de prévention antisismique ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

	N	SO	O	EI	C	P	O+EI+C+P
Noto	60 (65 %)	11	8	5	8	1	22
Gémone	11	7	4	12	11	0	27 (60 %)

N : Non, il n'y a pas de mesures de prévention

SO : Ne sait pas

O : Oui, il y en a (mais ne donne pas d'exemple)

EI : Oui, il y a des exercices dans les écoles, de l'information est donnée

C : Oui, on construit avec des normes antisismiques

P : Oui, il y a la Protection Civile

Situations comparables :

Connaissez-vous, en Italie ou ailleurs, des situations comparables à celle de Noto / Gémone ?

	Oui	Non	Sans opinion
Noto	60 (65 %)	28 (30 %)	5
Gémone	32 (71 %)	7 (16 %)	6

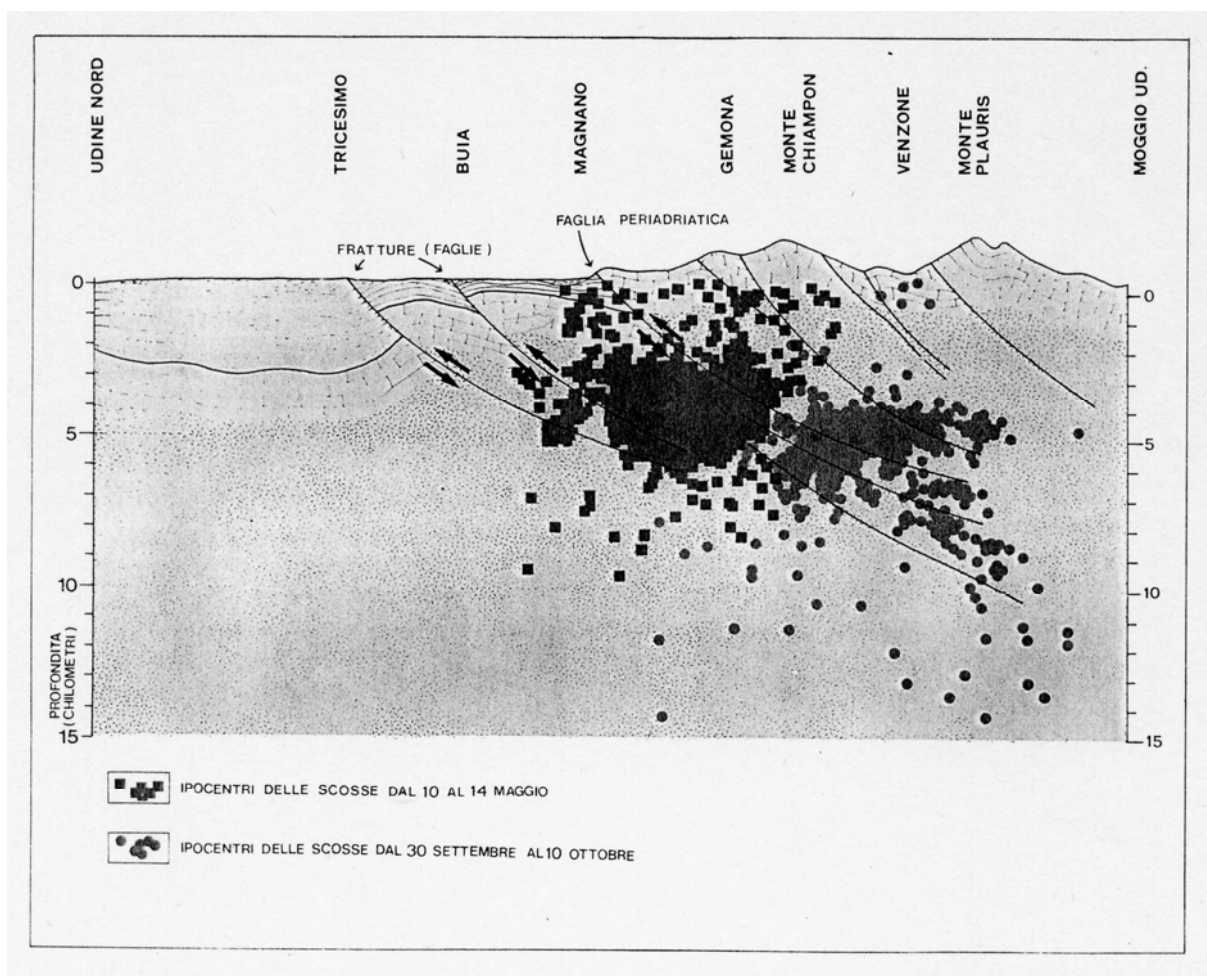
ANNEXE IV - ECHELLE D'INTENSITE EMS 98

Nous présentons ici une forme simplifiée de l'échelle EMS 98 (*European Macroseismic Scale*), qui a remplacé en Europe l'échelle d'intensité MSK (source : Commission Sismologique Européenne et *Plans de Prévention des Risques – risques sismiques*).

Intensité	Secousse	Effets sur les personnes et les objets
I	Imperceptible	Pas d'effets, pas de dommages.
II	A peine ressentie	Vibrations ressenties par quelques individus au repos. Pas d'effets, pas de dommages.
III	Faible	Léger balancement des objets suspendus. Pas de dommages.
IV	Ressentie par beaucoup	Vibrations ressenties à l'intérieur des constructions. Balancement des objets suspendus. Pas de dommages.
V	Forte	Vibrations largement ressenties. Les objets instables tombent, quelques vitres se brisent, les meubles tremblent.
VI	Légers dommages	Certaines personnes perdent l'équilibre. De nombreuses personnes sont effrayées. Les objets tombent, les meubles peuvent se déplacer. Fissuration des plâtres des constructions ordinaires.
VII	Dommages significatifs	La plupart des personnes sont effrayées et se précipitent à l'extérieur. Le mobilier est renversé. Beaucoup de bâtiments ordinaires sont modérément endommagés. Chutes de plâtres, fissures dans les murs.
VIII	Dommages importants	De gros objets peuvent tomber. Les ondulations peuvent être observées sur les sols très mous. Dommages importants sur de nombreuses constructions : chutes de cheminées, larges fissures dans les murs. Des structures légères peuvent s'effondrer.
IX	Destructive	Panique générale. Beaucoup de bâtiments légers s'effondrent. Lourds dommages des bâtiments même bien construits.
X	Très destructive	Effondrement de nombreux bâtiments ordinaires bien construits.
XI	Dévastatrice	La plupart des bâtiments ordinaires s'effondrent, même si certains sont de bonne conception parasismique.
XII	Complètement dévastatrice	Pratiquement toutes les structures au-dessus et au-dessous du sol sont détruites ou gravement endommagées.

ANNEXE V - LES SECOUSSES DE 1976 DANS LE FRIOUL

La coupe suivante est tirée de CREMONESI A., 1977 (*553). On note que les hypocentres des secousses de septembre-octobre sont plus profondes et plus au nord par rapport aux secousses du mois de mai.



ANNEXE VI - LES CEREMONIES DU 30^e ANNIVERSAIRE DES SEISMES DU FRIOUL, EN 2006

Ce dépliant a été édité par l'association Pro Glemona et la mairie de Gémone à l'occasion des cérémonies du trentième anniversaire des séismes de 1976 dans le Frioul.

30^e Anniversario del terremoto settembre 1976 - settembre 2006



Appuntamenti di settembre
Presso il Museo Civico di Palazzo Elii e la Sala Consiliare di Palazzo Esion, **Manifestazioni per ricordare il Centenario della morte di Valentino Baldissara.**
Inaugurazione Via Caduti del Mare da parte dell'Associazione Merinal - Gemona.
Inaugurazione del MUSEO DEL DUOMO.
Inaugurazione Piazza Bertagnoli da parte dell'A.N.A.
Domenica 17 settembre:
ore 10.00, presso il Polispotivo Comunale, **Manifestazione Nazionale del Volontariato della Protezione Civile.**
Ore 18.00, **Concerto dei NOMADI.**

Mostre ed altre iniziative



- Dal 29 aprile al 15 maggio, in Via Bini n° 13 **Mostra Filatelico Numismatica "Il Friuli ringrazia e non dimentica - Il Friuli al ringrazio e non dimentico"**, a cura del Circolo Filatelico Numismatico Gemonese;
- Dal 29 aprile al 24 settembre, presso la **Galleria d'Arte Baderle, Mostra fotografica "GEMONA 1976 - 2006 Diario fotografico"**, a cura del Gruppo Fotografico Gemonese e della Direzione Artistica della Galleria d'Arte Baderle.
- 5 - 6 - 7 maggio, presso la Sala Riunioni della Comunità Montana, **mostra fotografica "La Guardia di Finanza nelle operazioni di soccorso alla popolazione colpita dal terremoto"**;
- Dal 19 al 26 maggio, presso la Palazzina Berti in Riva dei Simalini, **esposizione pittorica "I colori 16 sfumature"** a cura del Centro Socio Riabilitativo Educativo di Gemona.
- Nei mesi di maggio e giugno, presso la Galleria della Chiesa, **Piazza del Municipio 2, "Area sismica: i video del terremoto" 1976 - 1979** Materiali dell'archivio della Cineteca del Friuli.
- Tutte le domeniche di maggio, presso il Santuario di Sant'Antonio, **mostra fotografica "Il Santuario e dintorni dopo il terremoto"**;
- Fino a settembre, nel Duomo, **mostra fotografica "Il Duomo di Santa Maria Assunta di Gemona... Il giorno dopo"**;
- Ogni prima domenica del mese, dall'alba al tramonto, in Via Bini, **Mercatino delle Pulci e del Libro usato.**
- Presentazione del Puzzle turistico su Gemona del Friuli.
- Mostra fotografica tematica organizzata dalle Borghie di Campagnola, Pivvego e Menigola, Campagnola, 3 maggio, ore 20.00: **Presentazione del DVD "Vol e vol di un terremoto"**;
- Museo Civico di Palazzo Elii, centro storico - Via Bini, **aperto tutti i giorni festivi.**
- Apertura dell'ex Chiesa di S. Michele adibita a mostra permanente di affreschi recuperati dalle chiese andate distrutte nel terremoto del 1976.

Mostre ed altre iniziative

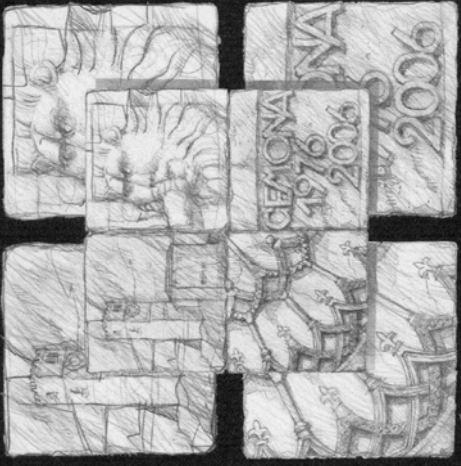
- Da giugno ad agosto, presso Palazzo Elii, centro storico, **Mostra: Carlo Scarpa - Luciano Gemin - Una ricostruzione a Gemona"**;
- Visite guidate gratuite al centro storico, da marzo a novembre, ogni prima domenica del mese nell'ambito del Mercatino delle Pulci e del Libro Usato, offerte dalla Pro Gemona.

Nel mese di maggio, agosto e settembre le visite guidate si possono seguire anche tutte le altre domeniche del mese. In occasione del Trentennale del sisma del 1976 le visite sono tematiche sul terremoto e la ricostruzione. L'iniziativa è curata dalle Guide Turistiche Autorizzate de "La Via dell'Ambr" - Guide e Cultura in Friuli Venezia Giulia.

Ritorno: alle ore 10.30 presso la Pro Gemona - Ufficio Turistico I.A.T. in Piazza del Municipio 5. Durata: circa un'ora e mezza.

- Su www.gemona.tvg.it pubblicazione di foto antiche dell'Archivio Maieron di proprietà della Pro Gemona.

Comune di Gemona del Friuli
Associazione Pro Loco Pro Gemona



maggio e settembre 1976 - 2006
30^e Anniversario

Informazioni: Pro Gemona - Ufficio turistico I.A.T. tel. 0432961441

disegno: carlo maieron - gemona

TABLE DES CARTES

Carte I.1 : Localisation des communes étudiées	8
Carte I.2 : Le site de Noto	16
Carte I.3 : Le site d'Assise	17
Carte I.4 : Le site de Gémone	18
Carte I.5 : Le centre patrimonial de Noto	19
Carte I.6 : Le centre patrimonial d'Assise	20
Carte I.7 : Le centre patrimonial et l'extension urbaine de Gémone	21
Carte 1.1 : La cathédrale de Noto, au cœur de la ville	37
Carte 1.2 : La dégradation du patrimoine urbain à Noto : l'exemple de la Via Ducezio ..	52
Carte 1.3 : La dégradation du patrimoine monumental du centre de Noto	56
Carte 2.1 : L'indice de risque à Noto et dans les communes voisines	116
Carte 2.2 : L'indice de risque à Assise et dans les communes voisines	117
Carte 2.3 : L'indice de risque à Gémone et dans les communes voisines	118
Carte 2.4 : Intensité sismique maximale historiquement perçue en Italie	122
Carte 2.5 : Le cadre sismique italien	123
Carte 2.6 : Le cadre sismique sicilien	124
Carte 2.7 : Le cadre sismique en Ombrie centrale	125
Carte 2.8 : Le cadre sismique dans le Frioul central	126
Carte 2.9 : Le séisme de 6 mai 1976 à Gémone	129
Carte 2.10 : Carte géologique de Noto	130
Carte 2.11 : Carte géologique d'Assise	131
Carte 2.12 : Carte géologique de Gémone	132
Carte 2.13 : Monumentalité et risque sismique à Noto	143
Carte 3.1 : La classification sismique de 1984 en Italie	214
Carte 3.2 : La classification sismique de 2004 en Italie	214
Carte 3.3 : Information et culture du risque à Noto	217
Carte 3.4 : L'extension de Gémone vers la plaine	224
Carte 4.1 : La variété du patrimoine monumental du centre d'Assise	237
Carte 4.2 : Les paysages urbains bien différenciés de Noto	238
Carte 4.3 : Le district culturel de Noto	267
Carte 4.4 : Les ressources touristiques de la commune de Noto	268
Carte 4.5 : La communauté de montagne d'Assise	276
Carte 4.6 : Les ressources touristiques du Pays Gémonais	277
Carte 5.1 : Le centre de Gémone, avant et après le séisme de 1976	294
Carte 5.2 : Le Plan de Protection Civile dans la commune d'Assise	325
Carte 5.3 : Le réaménagement de la place Simonetti à Gémone	338

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Cliché I.1 : Le site de Noto	9
Cliché I.2 : Le site d'Assise	9
Cliché I.3 : Le site de Gémone	9
Cliché 1.1 : La cathédrale Saint Nicolas de Noto	32
Cliché 1.2 : La basilique de Saint François d'Assise	32
Cliché 1.3 : La cathédrale Sainte Marie de l'Assomption de Gémone	32
Cliché 1.4 : La dégradation du patrimoine urbain à Assise	53
Cliché 1.5 : Une habitation abandonnée dans la Via Ducezio à Noto	53
Cliché 1.6 : La façade du palais Rau à Noto	53
Cliché 1.7 : Le « gratte-ciel » de Noto	57
Cliché 1.8 : Les constructions abusives récentes aux abords de Noto (Noto ouest)	57
Cliché 1.9 : Les constructions abusives récentes aux abords de Noto (Noto sud)	57
Cliché 1.10 : L'église Saint Dominique rénovée à Noto	71
Cliché 1.11 : Les préfabriqués à Assise après le séisme de 1997	71
Cliché 1.12 : Une habitation en état de dégradation avancée à Noto Alta	71
Cliché 1.13 : Des réparations incertaines dans le centre de Noto	71
Cliché 2.1 : Les quartiers périphériques de Noto – a	144
Cliché 2.2 : Les quartiers périphériques de Noto – b	144
Cliché 2.3 : Consolidation du palais des Jésuites à Noto	144
Cliché 2.4 : Consolidations parasismiques sur un bâtiment à Assise	161
Cliché 2.5 : Un éperon mural à Assise	161
Cliché 3.1 : A Gémone, un édifice reconstruit en conservant les traces de l'ancien bâtiment	225
Cliché 3.2 : L'extension de Gémone vers la plaine du Tagliamento	225
Cliché 3.3 : A Gémone, le centre historique n'est plus le pôle principal du commerce et des services	225
Cliché 3.4 : La porte Perlici à Assise, une des deux ouvertures de l'enceinte de la ville vers le nord	225
Cliché 4.1 : Touristes sur la place principale d'Assise	272
Cliché 4.2 : A Gémone, un centre historique froid et peu fréquenté	272
Cliché 4.3 : Cars de touristes à Assise	272
Cliché 4.4 : La place centrale d'Assise : mobilier urbain, hôtels, restaurants touristiques	272
Cliché 5.1 : La Via Bini, reconstruite à l'identique, à Gémone	295
Cliché 5.2 : l'église Saint Rocco, reconstruite à l'identique, à Gémone	295
Cliché 5.3 : l'église Saint Antoine, à Gémone, œuvre post-moderne	295
Cliché 5.4 : Le pied du campanile de la cathédrale de Gémone	304
Cliché 5.5 : Les palais communaux à Assise	304
Cliché 5.6 : La façade restaurée du palais Landolina à Noto	304
Cliché 5.7 : Panneau indiquant un chantier d'un Programme de Réhabilitation (PIR) à Assise	326
Cliché 5.8 : Panneau indiquant un chantier de travaux sur les réseaux filaires à Assise ..	326
Cliché 5.9 : Travaux systématiques d'enterrement des réseaux filaires dans une rue à Assise	326
Cliché 5.10 : Les travaux de la Place Simonetti à Gémone	339

Cliché 5.11 : L'ancienne église Sainte Marie des Anges à Gémone	339
Cliché 5.12 : Le temple de Minerve à Assise, ancien temple romain devenu lieu de culte catholique	340
Cliché 5.13 : Le Palais Nicolaci à Noto, futur siège de la bibliothèque communale	340
Cliché 5.14 : La Loggia du Marché à Noto, nouvel espace d'expositions et de fêtes	340
Cliché 5.15 : Une habitation en ruine dans les hauteurs d'Assise	349
Cliché 5.16 : Une des ruines de la Via Ducezio à Noto	349
Cliché 5.17 : Les ruines abandonnées de Noto Antica	349
Cliché 5.18 : Les ruines du château de Gémone	350
Cliché 5.19 : La reconstruction du château de Gémone	350

TABLE DES FIGURES

Tableau 1.1. Réponses à la question : « Vous souvenez-vous pourquoi la cathédrale s'est effondrée ? »	33
Tableau 1.2. Evénements sismiques et histoire de la cathédrale de Noto	41
Tableau 1.3. Le contexte administratif régional des communes étudiées	80
Tableau 1.4. Les compétences des Régions considérées en matière de Biens Culturels ..	85
Tableau 2.1. Histoire sismique de Noto au vingtième siècle (séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)	135
Tableau 2.2. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région de Noto ..	136
Tableau 2.3. Histoire sismique d'Assise au vingtième siècle (séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)	137
Tableau 2.4. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région d'Assise ..	137
Tableau 2.5. Histoire sismique de Gémone au vingtième siècle (séismes d'intensité supérieure ou égale à IV MCS)	138
Tableau 2.6. Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région de Gémone	138
Tableau 2.7. Récapitulatif des données relatives au risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone	148
Tableau 4.1. Programmation financière nationale pour les biens architecturaux et paysagers, par région, 2005	242
Tableau 4.2. La charge touristique dans les centres historiques de Noto, d'Assise et de Gémone	257
Tableau 4.3. Les flux touristiques dans les régions considérées	263
Tableau 4.4. Evolution du tourisme dans la commune de Noto	264
Tableau 4.5. Evolution du nombre de touristes en Sicile	265
Tableau 4.6. Dépenses pour la culture et le tourisme à Noto (en euros)	265
Tableau 4.7. Evolution des flux touristiques à Assise entre 1995 et 2004	270
Tableau 4.8. Evolution des flux touristiques dans la province d'Udine	271

TABLE DES MATIERES

Les politiques de conservation du patrimoine urbain comme outils de gestion du risque sismique. Trois exemples en Italie : Noto, Assise, Gémone.

Introduction générale	6
I. Présentation de la problématique	6
II. Le choix des communes étudiées	10
III. Noto, l'ancienne « ingénieuse »	15
IV. Assise, pôle touristique	22
V. Gémone, la post-moderne	23
VI. Organisation générale de la recherche	24
 Première partie	
La dégradation du patrimoine urbain dans un contexte de risque sismique	26
Introduction	27
 Chapitre 1	
La difficile conservation d'un patrimoine urbain dégradé	29
A. L'effondrement des trois cathédrales : symbole et symptôme	31
1. Questionnements autour de l'effondrement de la cathédrale de Noto	33
a. Un effondrement aux causes incertaines	33
b. Le choix de la reconstruction	36
c. « <i>com'era, dov'era</i> »	39
d. Une dynamique de dissimulation du risque	40
2. De Noto à Assise et Gémone : l'exemplarité de ces cas spécifiques	43
a. Les cathédrales mutilées de Gémone et Assise	43
b. Restauration et absence de prévention : quelques interrogations	45
B. Entre patrimoine urbain et patrimoine monumental : des définitions hésitantes aux pratiques hasardeuses	48
1. La dégradation du patrimoine urbain	48
a. La détérioration croissante du patrimoine architectural	48
b. L'exemple du projet Noto : une tentative de réaction avortée	54
c. Les atteintes au paysage urbain	55
d. Ambiguïté des raisons de cette situation	59
2. Le « patrimoine » entre définitions ambiguës et délimitations larges	60
a. Une notion récente	60
b. La dimension géographique du patrimoine	61
c. La « double propriété » du patrimoine	63

3. L'évolution de la théorie de la conservation : du patrimoine monumental au patrimoine urbain	63
a. La spécificité de l'Italie	64
b. Des « choses d'intérêt historique et artistique » au « patrimoine urbain »	66
4. De la théorie à la pratique : du patrimoine urbain au patrimoine monumental .	69
a. « L'urgence » à Gémone : patrimoine « majeur » contre patrimoine « mineur »	69
b. Pourquoi donner la priorité au patrimoine monumental ?	72
c. Le discours évasif de la difficulté opérationnelle	73
d. Système de compétences et territoire patrimonial	74
C. La difficile gestion du patrimoine : l'enchevêtrement des compétences et des réglementations	77
1. Les acteurs du patrimoine urbain : le cadre administratif	79
a. Les acteurs nationaux	79
b. Les institutions internationales	82
2. Répartition et conflits de compétences	83
a. Une compétence exclusive de l'Etat central ?	83
b. La superposition des domaines de compétence	84
c. Le rôle croissant des régions et du privé	86
d. La complexité particulière des cas de Gémone et de Noto	88
3. Le contexte législatif des politiques de préservation du patrimoine	91
a. Les textes fondamentaux	91
b. L'encadrement législatif de la délégation de compétences aux collectivités territoriales	92
c. Les clarifications apportées par le nouveau Code des biens culturels et du paysage	94
Conclusion	98

Chapitre 2

Les contrastes de la gestion du risque sismique à Noto, à Assise et à Gémone	100
A. Définition du risque sismique	102
1. Appréhender le risque dans une perspective de gestion du risque	102
2. Le « risque » : une notion complexe	104
a. Le risque comme produit de l'aléa et de la vulnérabilité	104
b. Un risque « naturel » ?	105
c. Un risque « majeur » ?	106
d. La complexité de l'évaluation du risque	107
3. L'aléa : définition et mesures	107
a. Entre hasard et prévisibilité	107
b. La « région sismique »	109
4. La vulnérabilité, fondement de la gestion du risque	110
a. Définition de la vulnérabilité	110
b. Les facteurs de vulnérabilité	111
c. Les mesures de la vulnérabilité	113
d. L'indice de risque : une mesure opératoire ?	114
e. De l'estimation de la vulnérabilité à la gestion du risque	119
B. Similitudes et contrastes de la vulnérabilité de Noto, d'Assise et de Gémone	121
1. Les données des sites	127
a. La situation tectonique	127

b. La situation topographique	133
2. Histoire sismique de Noto, d'Assise et de Gémone	134
a. Noto	134
b. Assise	136
c. Gémone	137
3. Vulnérabilité des centres urbains étudiés	140
a. Pertinence de l'échelle intra-urbaine pour l'évaluation de la vulnérabilité	140
b. Différenciation des quartiers dans les communes étudiées	141
c. La vulnérabilité à l'échelle intra-urbaine : l'exemple de Noto	145
C. Principes et organisation de la gestion du risque sismique en milieu urbain	151
1. De la connaissance à la gestion du risque	151
2. La gestion du risque sismique en milieu urbain : le rôle fondamental de la prévention	152
a. La prévention du risque comme préparation à la situation d'urgence	152
b. Les différents aspects de la prévention du risque sismique	155
i. La variété des dommages potentiels	156
ii. Les formes de la prévention associées à ces dommages	157
c. Les actions sur le bâti : précisions conceptuelles	159
3. Organismes et instruments de la gestion du risque sismique	163
a. Organismes et outils de la gestion du risque sismique	163
i. Au cœur du système : la Protection Civile	164
ii. Les organismes scientifiques et techniques	166
iii. Les organismes spécialisés dans la gestion du risque sismique concernant le patrimoine culturel	167
iv. La Carte du Risque du patrimoine culturel	168
b. Répartition et superposition des compétences	170
i. La délégation de pouvoir aux régions	170
ii. Les conflits de compétence	171
c. Le classement en zone sismique	173
i. L'importance de la date de classement	173
ii. Les différentes classifications	174
Conclusion	177
Conclusion de la Première Partie	179

Deuxième partie

Les politiques de conservation du patrimoine : des orientations divergentes à un véritable outil de gestion du risque sismique	182

Introduction	183

Chapitre 3

Acteurs sociaux et clivages territoriaux : les conséquences spatiales des différentes politiques de gestion du risque et du patrimoine

A. Les politiques patrimoniales et de gestion du risque : de puissants instruments de contrôle du territoire	185
1. Des enjeux politiques déterminants	186
a. Intentionnalité et enjeux politiques	187
i. La sélection du patrimoine comme outil de contrôle du territoire	188
ii. Le patrimoine, comme source de développement local, est un enjeu électoral	190
iii. L'ambiguïté de la gestion du risque comme enjeu politique	191
b. Culture politique et disparités régionales	195
i. La culture politique nationale : la présence-absence de l'Etat italien	195
ii. L'importance traditionnelle de la propriété privée	196
iii. De fortes disparités régionales	197
2. Le contraste significatif entre les principes de gestion et leur mise en œuvre	200
3. L'exemple des normes parasismiques	202
a. Des normes complexes et variables	202
b. Difficulté de l'application des normes et du contrôle de cette application	204
B. La « culture du risque » : une expression spatiale à la fois profonde et précaire	208
1. La perception du risque et ses implications sur la gestion du risque	209
a. Les modèles généraux de la perception du risque	210
b. De la perception probabiliste aux formes de gestion du risque	211
2. La culture du risque en Italie	212
a. Le risque sismique, un « inconvénient administratif » ?	212
b. Noto, un cas paradoxal	215
c. Assise : une culture du risque insuffisante	220
d. A Gémone, les séismes de 1976 ont profondément modifié la donne	221
3. La transformation des territoires	223
Conclusion	230

Chapitre 4

Des politiques coûteuses aux bénéfices incertains : la complexité des enjeux financiers

A. La valeur du patrimoine	232
1. Comment mesurer la valeur des monuments ?	234
a. Les monuments sont dotés de valeurs nombreuses et d'ordre très différent	235
b. La difficulté de donner au monument une valeur définie et unique	239
c. L'évaluation par le biais de la vulnérabilité face au risque sismique	240
2. Les coûts de la restauration	241
a. L'importance des coûts de restauration d'édifices patrimoniaux	241
b. La « maladie des coûts »	244
B. Les coûts élevés de la gestion du risque	247
1. Les coûts des tremblements de terre	247
a. Le coût de la reconstruction : des dépenses	

exceptionnelles... ordinaires	248
b. L'incitation à la prévention : réduire les coûts, mais aussi les faire porter aux particuliers	249
2. L'analyse coût-bénéfice	251
a. La nécessité d'une évaluation des coûts et des bénéfices pour orienter et justifier les investissements	251
b. Investir massivement dans la prévention est-il économiquement justifié ?	252
c. Les facteurs non monétarisés	254
3. La question du risque acceptable	255
a. L'indice de risque : un outil peu efficace	256
b. Les seuils établis par les normes parasismiques	257
c. Le coût acceptable et l'aversion du risque	258
C. La ressource touristique, entre espoirs et réalités	261
1. Une ressource miracle pour les communes étudiées	262
a. A Noto, un essor touristique certain	263
b. Une ressource vitale pour la ville d'Assise	269
c. Une ressource secondaire pour Gémone	271
2. Les ambiguïtés des choix de développement touristique	274
a. Tourisme et patrimoine, une équivalence approximative	274
b. Tourisme et patrimoine à l'échelle intra-urbaine	278
c. Des résultats inférieurs aux attentes ?	279
d. La nécessité d'encadrer le développement touristique	280
Conclusion	284

Chapitre 5

Les politiques patrimoniales entre volonté d'équilibre et besoin d'efficacité : de la dispersion à l'intégration des problématiques territoriales

A. Les politiques patrimoniales en quête de subtils équilibres	288
1. Le choix des priorités	288
a. Choisir un édifice, c'est en sacrifier un autre	288
b. Echelle intra-urbaine et échelle inter-urbaine	289
c. Les exigences divergentes du court terme et du long terme	291
d. Quelles priorités ?	292
2. Conserver à tout prix ? Entre intégrisme de la conservation et reconstitution urbaine	293
a. L'expérience du Frioul : un « modèle »... à ne pas suivre ?	293
b. Théories et idéologies face au territoire d'une société	298
3. Entre changement d'aspect et modification de la structure : les principes de la restauration	301
a. Les principes de la théorie de la restauration de Cesare Brandi	302
b. Réflexions sur l'application de ces principes	303
c. Des choix à effectuer au cas par cas	306
4. Entre conservation et mise en valeur : les effets pervers des politiques patrimoniales	308
a. De la conservation à la mise en valeur	308
b. Les effets pervers de la mise en valeur du patrimoine	310
5. La « conservation stratégique »	311
B. La progressive mise en œuvre de politiques intégrées et de choix audacieux	312

1. La « gestion intégrée » : une pratique raisonnable et efficace	313
a. La nécessité de réfléchir à l'échelle du complexe bâti	314
i. ... En termes de conservation du patrimoine	315
ii. ... Et en termes de gestion du risque sismique	316
b. Les politiques patrimoniales intégrées et leurs conséquences spatiales dans les communes étudiées	318
i. Gémone	320
ii. Noto	321
iii. Assise	323
c. La gestion intégrée est un instrument de contrôle territorial	330
2. Le réemploi des monuments : un véritable outil d'aménagement du territoire .	333
a. Le réemploi, une solution équilibrée entre conservation patrimoniale et mutation socio-spatiale	333
b. La restructuration d'un territoire	335
c. Les exemples de réemploi à Noto, à Assise et à Gémone	337
3. Conserver et mettre en valeur les ruines pour consolider la culture du risque .	346
a. Restaurer les ruines ?	347
b. Ruines, culture du risque et rapport au territoire	352
c. De la conservation à la mise en valeur des ruines	355
Conclusion	360
 Conclusion de la deuxième partie	 362
 Conclusion générale	 366
 Références	 371
Sources primaires	371
I. Sources bibliographiques primaires	371
A. Ouvrages généraux sur la géographie de l'Italie, des régions italiennes et des villes étudiées	371
B. Dictionnaires spécialisés	372
C. Références littéraires	372
II. Chartes internationales, codes et normes européens et nationaux, lois italiennes de référence	373
A. Chartes et normes relatives à la conservation du patrimoine artistique	373
B. Normes et réglementations relatives à la gestion des risques	373
C. Principales lois italiennes de référence (nationales et régionales)	374
a. Lois et décrets nationaux fondamentaux	374
b. Lois régionales siciliennes et lois nationales relatives à la Sicile	375
c. Lois régionales de l'Ombrie et lois nationales relatives à l'Ombrie	376
d. Lois régionales du Frioul-Vénétie Julienne et lois nationales relatives à cette région	376
III. Catalogues, inventaires, statistiques	377
IV. Cartes, instruments cartographiques de gestion urbaine	378
V. Sites Internet	379

A. Sites officiels des collectivités locales et nationales	379
B. Fondations, instituts, organisations internationales	379
VI. Filmographie, documentaires	380
Bibliographie	380
I. Risque sismique	380
II. Risque sismique et conservation du patrimoine culturel	386
III. Conservation du patrimoine architectural, urbanisme	389
IV. Noto, la Sicile	394
V. Assise, l'Ombrie	397
VI. Gémone, le Frioul-Vénétie Julienne	400
Annexes	404
Annexe I : Méthodologie générale	405
Définition et délimitation du corpus des sources et de la bibliographie	405
Méthodologie de la cartographie	408
Méthodologie des entretiens et des enquêtes	410
Annexe II : Entretiens	413
1. Entretien avec l'Onorevole Raffaele Leone, maire de Noto entre 1994 et 2002 – février 2002	413
2. Entretien avec le Professeur Corrado Latina, de la faculté d'Architecture de l'université de Florence – avril 2002	416
3. Entretien avec Lucio Napoli, chercheur et membre des pompiers de la commune de Pérouse – septembre 2003	418
4. Entretien avec Salvatore Di Pietro, Maire adjoint et Assesseur aux Travaux Publics de la Commune de Noto – janvier 2004	420
5. Entretien avec Claudio Zarcone, porte-parole de l'Assesseur aux Biens culturels de la Région Sicile – janvier 2004	422
6. Entretien avec l'Architecte Garufi, du Centre Régional pour la Programmation et la Restauration du patrimoine culturel en Sicile (CPR) – janvier 2004	424
7. Entretien avec l'Onorevole Gabriele Marini, maire de Gémone – novembre 2004	425
8. Entretien avec Lorenzo Londero, ouvrier, conseiller communal à Gémone entre 1975 et 1995 – novembre 2004	429
9. Entretien avec Andrea Balanza, directeur du Service de la conservation du patrimoine culturel et de la gestion du centre du catalogue des biens culturels pour la Région Frioul-Vénétie Julienne, Trieste – novembre 2004	431
10. Entretien avec M. Fuso, conseiller auprès de l'assesseur au tourisme de la région Frioul-Vénétie Julienne, ancien directeur de l'agence de développement touristique de la province d'Udine – novembre 2004	433
11. Entretien avec l'Architecte Macutan, Office détaché à Udine de la Direction Régionale pour l'Aménagement du Territoire et la Protection du Paysage – décembre 2004	434
12. Entretien avec l'Architecte Pasquali, de la Surintendance aux Biens Culturels d'Udine – décembre 2004	436
13. Entretien avec le Géologue Giorgio Ermini, de l'Office Communal de Protection Civile d'Assise – avril 2006	438

Annexe III : Enquêtes	443
1. Enquête 1 : Noto, janvier 2004	443
Questionnaire	443
Tableaux de réponses	444
2. Enquête 2 : Gémone, novembre 2004	449
Questionnaire	449
Tableaux de réponses	449
3. Tableaux de comparaison des enquêtes	452
Annexe IV : Echelle d'intensité EMS 98	454
Annexe V : Les secousses de 1976 dans le Frioul	455
Annexe VI : Les cérémonies du 30^e anniversaire des séismes du Frioul, en 2006 ...	456
Tables	457
Table des cartes	457
Table des photographies	458
Table des figures	460
Table des matières	461

Les politiques de conservation du patrimoine urbain
comme outils de gestion du risque sismique.
Trois exemples en Italie : Noto, Assise, Gémone.

Résumé :

Le patrimoine architectural urbain exceptionnel des petites villes italiennes de Noto (Sicile), d'Assise (Ombrie), et de Gémone (Frioul), est soumis à un risque sismique majeur : la probabilité d'occurrence d'un tremblement de terre est forte, et la vulnérabilité des territoires est très grande. Toutefois, les politiques de conservation du patrimoine peuvent constituer des instruments efficaces de gestion du risque. Pour cela, il est essentiel que les communes définissent des priorités de gestion, en prenant en compte différentes échelles spatiales et temporelles, dans le cadre de politiques urbaines sélectives. La comparaison de trois communes permet de mettre en relief les similitudes et les contrastes entre les choix et les résultats de politiques urbaines différentes menées dans des contextes comparables.

Abstract :

The urban architectural heritage of the small Italian cities of Noto (Sicily), Assisi (Umbria), and Gemona (Friuli) is at risk: indeed, earthquakes are frequent in these regions, and local territories are very vulnerable. However, built heritage conservation policies can also prove most useful in terms of risk management. Municipalities should clearly define management priorities and selective urban policies by taking into account various time and space scales. Three different towns are compared here in order to emphasize the contrasts and similarities of urban policy choices.

Riassunto :

L'eccezionale patrimonio architettonico urbano delle tre cittadine di Noto (Sicilia), Assisi (Umbria) e Gemona del Friuli è sottoposto ad un rischio sismico elevato. I terremoti, infatti, sono frequenti e la vulnerabilità dei territori è grande. Tuttavia, le politiche di conservazione patrimoniale possono costituire degli strumenti efficaci di gestione del rischio. In tale ottica i comuni devono definire delle priorità di gestione e delle politiche urbane selettive, basate su varie scale geografiche e temporali. Paragonare tre città permette di sottolineare i contrasti e le somiglianze delle scelte e dei risultati delle diverse politiche urbane.

Mots-clés : Risque sismique – Patrimoine – Aménagement urbain – Italie – Méditerranée.